SDEF
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

territoire d'énergie
FINISTÈRE

2016

Exercice 2015

RAPPORT DU CONTROLE DE CONCESSION

9, allée Sully – CS 44004 – 29000 QUIMPER Cedex– Téléphone : 02 98 10 36 36 – Télécopie : 02 98 10 03 10

SOMMAIRE

Sommaire **3**

Mot du Président **7**

Préambule **8**

a. Les fondements juridiques du contrôle de concession 8
b. Le compte-rendu d'activité (CRAC) du concessionnaire, un support de contrôle 8
c. Les données complémentaires demandées à ENEDIS et EDF dans le cadre du contrôle 8
d. Mise à disposition des données numériques 10

Rapport de contrôle **12**

I. Le contrôle en continu *12*
1. Objet du contrôle en continu 12
2. Organisation du contrôle 12
3. Bilan du contrôle en continu 13
4. Expertise au fil de l'eau : 18

II. La concession en quelques chiffres *19*

III. Le patrimoine de la concession *20*
1. Le réseau HTA 20
   a. Linéaire au 31/12/2015 20
   b. Technologie papier imprégné 21
   c. Répartition par type de réseau 23
   d. Un réseau vulnérable aux aléas climatiques 24
   e. Les départs HTA 25
   f. Age physique des réseaux HTA 25
   g. Cohérence des inventaires technique et comptable 27
2. Le réseau BT 27
   a. Linéaire au 31/12/2015 27
   b. Répartition par type de réseau 29
   c. Linéaire de réseau BT fragile 30
   d. Age physique des réseaux BT 31
   e. Cohérence des inventaires techniques et comptables 32
3. Les postes HTA/BT 33
   a. Quantité au 31/12/2015 33
   b. Age physique des postes HTA/BT 36
   c. Cohérence des inventaires technique et comptable 37

4. Les transformateurs HTA/BT 38
a. Une localisation qui s'affine, mais à parfaire 38
b. Une valorisation comptable qui évolue 41
c. Cohérence de l'inventaire comptable et rapprochement avec l'inventaire technique 42
d. Répartition des transformateurs par type de tension secondaire 43
e. Répartition des transformateurs par puissance 44
f. Age des transformateurs 44
g. Des données qui demeurent non communicables 45
5. Les ouvrages non localisés 46
a. Les compteurs 46
b. Les branchements 52
6. Le contrôle technique des ouvrages (CTO) 53
a. Contexte réglementaire 53
b. L'organisation d'Enedis en matière de contrôle CTO 53
c. Méthodes d'échantillonnage 54
d. Les points de contrôle 54
e. Synthèse des contrôles 2015 effectués par le pôle CTO 55
f. Conclusions du SDEF 60

IV. Travaux réalisés par le concessionnaire 61
1. Focus sur le PEIM 61
a. Définition et objectifs du PEIM 61
b. Un premier bilan technique 62
c. Le PEIM une enveloppe financière 63
d. Suivi de la consommation des crédits PEIM 63
e. Une action SDEF cohérente et coordonnée 65
f. Les perspectives 2016-2020 66
2. Les travaux d'investissement 2015 66
3. Avis du SDEF sur les dossiers articles 2 d'ENEDIS 68
4. Les travaux d'élagage 71
a. Contexte 71
b. Rappel de la réglementation et des normes applicables 72
c. L'élagage : une répartition des responsabilités 73
d. Rappel sur la méthode de programmation d'ENEDIS 74
e. Une enveloppe pour les opérations d'urgence 75
f. Rappel des objectifs du PEIM 75
g. Les résultats intermédiaires du PEIM 76
h. Bilan 2015 de l'élagage à l'échelle du département et comparaison avec les exercices précédents 76
i. Objectifs 2016-2020 d'ENEDIS 78

V. Qualité de fourniture 79
1. Tenue de tension 79
a. La tenue de tension vue par les clients BT 79
b. La tenue de tension vue par les clients HTA 87
2. Continuité de la fourniture 88
a. Les critères B et RI 88
b. Les coupures très brèves et brèves 91
c. Les coupures longues 92
d. La continuité de fourniture selon décret qualité 94
e. Les fréquences de coupures 95
f. Nombre d'incidents aux 100 km 96

VI. Les clients de la concession 98
1. Les clients consommateurs 98
a. Détails des clients et des consommations 2015 98
b. Focus sur les clients aux tarifs réglementés de vente 98
c. Evolution clients/consommations sur plusieurs années 100

2. Les clients producteurs 101
a. La production à l'échelle de la concession en quelques chiffres 101
b. Répartitions 2015 par type de production 102
c. Evolution depuis 2008 à l'échelle du département 103
3. Les réclamations reçues par EDF 103
a. Rappel de la définition d'une réclamation selon EDF 103
b. Des données fournies relatives uniquement aux réclamations écrites 104
c. Evolution à l'échelle de la région Ouest 104
d. Evolutions à l'échelle de la concession 105
e. Délai de traitement des réclamations par EDF 107
4. Les réclamations reçues par ENEDIS 108
a. Evolutions à l'échelle de la concession 108
b. Délai de traitement des réclamations par Enedis 109
5. La satisfaction de la clientèle 110
a. Enquêtes de satisfaction menées par ENEDIS 110
b. Enquêtes de satisfaction menées par EDF 113
6. Les indemnisations pour non qualité de l'électricité distribuée 114
a. L'indemnisation automatique 115
b. L'indemnisation suite à dépôt d'une demande 120
7. Les dispositifs de solidarité 123
a. Le Tarif Première Nécessité (TPN) 123
b. Le Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) 128

VII. Valeur des ouvrages de la concession 130
1. La valorisation des remises gratuites (VRG) 130
a. Le contexte 130
b. Le protocole FNCCR/ENEDIS et l'application VRG 130
c. Le protocole PEBreizh/Enedis 131
d. Les résultats de la mise en œuvre à l'échelle de la concession 132
e. Un avenant au protocole PEBreizh/Enedis 133
2. La valeur des ouvrages concédés et les provisions constituées au 31/12/2015 134
a. La valeur brute 134
b. La valeur nette et les amortissements 135
c. La valeur de remplacement 136
d. Les provisions pour renouvellement 138
3. Variation annuelle des actifs concédés 143
4. Evolution depuis 2007 des valeurs brute, nette et de remplacement 143
5. Taux d'amortissement 144

VIII. Les droits du concédant et dettes réciproques 145
1. Les droits du concédant 145
2. Evaluation du ticket de sortie 146

IX. Compte d'exploitation d'ENEDIS 148
1. Modalités de calcul des élements financiers de la concession 148
2. Le compte d'exploitation 150
3. Focus sur les produits 152
a. Répartition des produits 152
b. Zoom sur le TURPE 152
c. Evolution des recettes d'acheminement 153
4. Les contributions d'ENEDIS 154
a. La redevance de concession 154
b. La part couverte par le tarif (PCT) 155
c. La contribution au titre de l'article 8 ou programme PAMELA 155

Conclusions et perspectives 156

Glossaire des sigles 158

Annexe 1 : Liste 2015 des fichiers demandés à Enedis avec pointage des données remises 161

Annexe 2 : Liste 2015 des fichiers demandés à EDF avec pointage des données remises..... 170

Annexe 3 : Tableau de bord des réclamations 2015..... 174

Annexe 4 : Rapports CTO d'Enedis 2015 176

Annexe 5 : Tableau de suivi des avis 2015 sur dossiers articles 2..... 187

Annexe 6 : Bilan des contrôles TPN 2014/2015 197

Annexe 7 : Bordereau récapitualtif T2/T3/T4 2015 sur AMEO du T1 à T4 2015 201

Annexe 8 : Bilan de la charte VRG SDEF/Enedis (Bordereaux du T2 au T4 2015 et AMEO du T1 au T3 2015) 206

MOT DU PRESIDENT

En tant qu'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité), le SDEF doit contrôler le concessionnaire pour s'assurer qu'il s'acquitte correctement des missions de service public qui lui sont dévolues.

Le présent rapport concerne le contrôle de l'activité des concessionnaires ENEDIS et EDF au titre de l'exercice 2015. Le CRAC (Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire) a été remis au SDEF en juin 2016. Par la suite, des fichiers complémentaires ont été fournis.

Face aux évènements climatiques d'ampleur du début de l'année 2014 (Pétra, Ruth, Ulla et Andréa) qui ont durement touché la Bretagne et principalement le Finistère (leurs effets ont été dévastateurs sur les réseaux puisqu'en 2014, à l'échelle de la concession, le critère B s'est établi à 344 min, soit 5 heures et 44 minutes), le concessionnaire ENEDIS a décidé de réagir fortement en désensibilisant de manière importante les réseaux de distribution HTA et BT du SDEF :

- *tout d'abord en initiant de gros programmes d'élagage. Le montant investi dans ce domaine à l'échelle du département s'établit à 6,3 M€ en 2015 en augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2014 permettant d'aboutir à une périodicité de 5,4 années pour la basse tension et 2,9 années pour la moyenne tension.*
- *mais également en définissant un Programme Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance Breton (PEIMB), qui prévoit, notamment, pour le Finistère, une enveloppe globale de 80 M€ sur la période 2015/2020 et permettra de moderniser et d'améliorer les performances de notre réseau. En 2015 qui fut l'année où véritablement ce programme est rentré dans sa phase opérationnelle, le PEIMB a permis, à l'échelle de la concession, d'augmenter les crédits de l'ordre de 9 M€ dont 7,6 M€ en investissement.*

Notre patrimoine compte 11 559 km de réseau HTA dont l'âge moyen ne cesse de croître et dont 1 830 km sont considérés comme vulnérables aux aléas climatiques. En basse tension, le linéaire total est de 14 440 km dont 2 112 sont considérés comme fragiles. Nous sommes également propriétaires de 15 523 postes HTA/BT et des transformateurs, ainsi que de 659 218 compteurs.

Le concessionnaire a mobilisé en investissements délibérés 26 200 k€ en 2015, montant en augmentation de près de 7 800 k€ par rapport à 2014.

Vous constaterez à la lecture de ce rapport de plus de 200 pages, que l'activité du SDEF en matière de contrôle de concession est très fournie.

Le SDEF, en tant qu'autorité concédante, se doit de concourir au règlement des litiges entre les usagers (particuliers, professionnels ou collectivités) et le concessionnaire. C'est ce que nous faisons au travers du contrôle en continu qui a permis de répondre à 56 réclamations au total, même si les délais de réponse d'ENEDIS peuvent être améliorés.

La concession compte 448 891 clients (dont 41 435 hors tarifs réglementés : en augmentation de 31,8 %) pour une consommation globale de 4 290 GWh environ. Le nombre de producteurs est de 3 950 (302 MW de puissance délivrée). L'année 2015 a été marquée notamment par la pose du premier compteur LINKY sur la concession du SDEF sur la commune de Bourg Blanc.

Le compte d'exploitation d'ENEDIS fait ressortir des produits pour un montant de 202,8 M€ et des charges à hauteur de 192,2 M€. Grâce à une contribution à l'équilibre de 6 M€, le résultat net est de 16,6 M€. Ce système d'équilibre résulte du principe de solidarité territoriale entre les territoires qui constitue la clé de voûte de notre organisation électrique française. Ainsi, les concessions sont solidaires les unes des autres, avec un prix unique d'acheminement au niveau national.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport très détaillé dans lequel vous trouverez de multiples renseignements sur de nombreux sujets relatifs à la distribution publique d'énergie électrique !

Le Président,

Antoine COROLLEUR

PREAMBULE

a. Les fondements juridiques du contrôle de concession

L'article L2224-31 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) précise le pouvoir de contrôle de l'autorité concédante : *« […] les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz […] exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions. Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution. Chaque organisme de distribution d'électricité et de gaz tient à la disposition de chacune des autorités concédantes précitées dont il dépend les informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à l'exercice des compétences de celle-ci[…]»*.

Il est à noter qu'une partie de la redevance de concession dite R1 perçue par le syndicat sert à financer cette mission de contrôle.

Dans le cas de la concession du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), les concessionnaires sont ENEDIS pour la distribution électrique et EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, et ce, dans le cadre d'un contrat de concession unique signé le 2 mars 1993 pour une durée de 30 ans.

b. Le compte-rendu d'activité (CRAC) du concessionnaire, un support de contrôle

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le concessionnaire a l'obligation de rendre compte de l'exécution du contrat.

Cette obligation se traduit par la production, dans un délai de 6 mois suivant l'exercice considéré, d'un compte rendu d'activité (CRAC).

Le CRAC 2015 a été remis à l'autorité concédante avant le 30 juin 2016, le délai a donc bien été respecté.

c. Les données complémentaires demandées à ENEDIS et EDF dans le cadre du contrôle

Depuis 2006, le SDEF établit annuellement une liste des documents et fichiers demandés à ENEDIS et EDF dans le cadre du contrôle de concession. Ces listes permettent un suivi annuel poussé des données relatives notamment au patrimoine, à la qualité de la distribution, à la clientèle, à la valeur comptable des ouvrages et permet de recouper de nombreuses informations communiquées dans le CRAC.

Ces listes, dont le contenu s'étoffe chaque année, ne sont aucunement restrictives et peuvent s'accompagner, certaines années, de demandes spécifiques sur des thématiques bien précises ou donner lieu à l'organisation de réunions bilatérales lors desquelles les concessionnaires sont invités à expliciter leurs procédures internes.

S'agissant des éléments réclamés à Enedis dans le cadre du contrôle de concession, le tableau en annexe 1 :

- ✓ en établit une liste générale,
- ✓ précise le niveau de transmission (complet, partiel ou non fourni) via un code couleur vert/orange/rouge et la réponse associée du concessionnaire,
- ✓ fait apparaître les commentaires du SDEF quant aux réponses d'Enedis,
- ✓ met en évidence les éléments nouvellement fournis comparativement aux exercices précédents.

Grâce à ce tableau, on pourra relever des avancées notables dans la transmission d'informations puisque le concessionnaire a fourni pour la première fois :

- ✓ la référence des constructeurs des transformateurs, ce qui contribue à mieux les identifier, même si on peut toujours regretter que cela n'est fait que pour le fichier des transformateurs sur parcs concédant et que les numéros de série de ces équipements (identifiants uniques adaptés pour une parfaite traçabilité) ne soient toujours pas fournis,
- ✓ l'énergie injectée par les producteurs par commune et par type de filière, mais s'il serait souhaitable, pour plus de précision de ventiler la catégorie regroupée actuellement sous le vocable « autres »,
- ✓ la liste des indemnisations automatiques pour interruptions de fourniture de plus de 6 heures (avec notamment mention de la durée de la coupure et du montant de la pénalité pour le distributeur)
- ✓ le pointage par commune des clients mal alimentés (CMA) 2014 et 2015, les CMA déjà connus et ceux traités. Mais on notera que le fichier remis, contrairement à ce qui était demandé, ne donne pas les références des départs BT concernés, ni la nature de l'intervention ayant permis de lever la contrainte, pas plus que les références de l'éventuelle opération travaux concernée,
- ✓ le nombre des interrupteurs aériens télécommandés (IAT) et interrupteurs de poste télécommandés (IPT) par commune.

En revanche, des informations et données continuent de ne pas être produites, malgré les demandes du syndicat. Il s'agit notamment :

- ✓ du barème de valorisation des remises gratuites encore appelé canevas technique,
- ✓ des participations des collectivités aux investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage Enedis,
- ✓ des programme prévisionnels d'élagage HTA et BT pour les exercices à suivre,
- ✓ des modalités de suivi des incidents en période de crise (tempêtes notamment),
- ✓ de la liste des réclamations du distributeur pour défaut de tenue de tension,
- ✓ du détail des formules permettant d'aboutir aux coefficients de revalorisation par type d'ouvrage,
- ✓ du bilan des dépenses PEIM par type décaissées en 2014 et 2015…

Pour ce qui est des éléments réclamés à EDF, il faut se référer à l'annexe 2 pour avoir un état du niveau d'exhaustivité des informations fournies.

Même si toutes les données demandées n'ont pas été transmises, on pourra noter des avancées significatives en termes de transmission.

Pour exemple, l'exercice 2015 est le 1er exercice où un listing de l'ensemble des réclamations « papier » reçues par EDF à l'échelle de la concession est communiqué au SDEF. Le fichier fourni fait mention de la commune, de l'item concerné, d'un détail du motif de la réclamation, de la date de dépôt et de la date de clôture. Il s'agit là d'une avancée appréciable dans la connaissance des sujets d'insatisfaction et des délais de traitement, et ce, même si les réclamations téléphoniques ou informatiques (via mails, formulaires internet ou tchats) ne sont pas listées.

Par ailleurs, on notera la fourniture de nouvelles données comparativement à l'exercice 2014. Ces compléments ont été rendus possibles par des évolutions apportées aux requêtes d'extraction des données dans les SI du fournisseur EDF. Il s'agit notamment :

- ✓ de la distinction dans les différents tableaux (résidentiels et non résidentiels) entre les options "EJP" et "TEMPO"
- ✓ du nombre de contrats prélevés pour les clients TB non résidentiels
- ✓ du nombre de contrats mensualisés pour les clients TB non résidentiels
- ✓ du nombre de factures de résiliation à l'initiative du client (TB résidentiel) basées sur un relevé spécial payant
- ✓ du nombre total de factures émises pour les clients TB non résidentiels
- ✓ du nombre de factures de résiliation pour les clients TB non résidentiels
- ✓ du nombre de contrats ayant souscrit le "Relevé Confiance" (TB résidentiels) au cours de l'année

d. Mise à disposition des données numériques

Comme l'an passé, le SDEF a obtenu d'ENEDIS l'ensemble des données cartographiques des réseaux de distribution d'électricité au format SHAPE.

La transmission sous ce format a marqué les prémices du protocole d'accord national entre la FNCCR et ENEDIS pour la période tarifaire 2014-2017. En effet, ce document (finalement signé le 18/09/2013) a notamment officialisé le format SHAPE comme le standard reconnu.

Dans ce format, les caractéristiques des ouvrages (ex : nature des conducteurs) constituent des données attributaires et sont donc directement rattachées aux objets géographiques (éléments du réseau par exemple), ce qui permet une meilleure exploitation dans un SIG, supprime les imprécisions et erreurs dues au traitement et améliore, de fait, la connaissance du réseau.

Ainsi, les données attributaires dorénavant accessibles sont :

- ✓ pour les postes sources : identifiant et code INSEE de la commune d'implantation

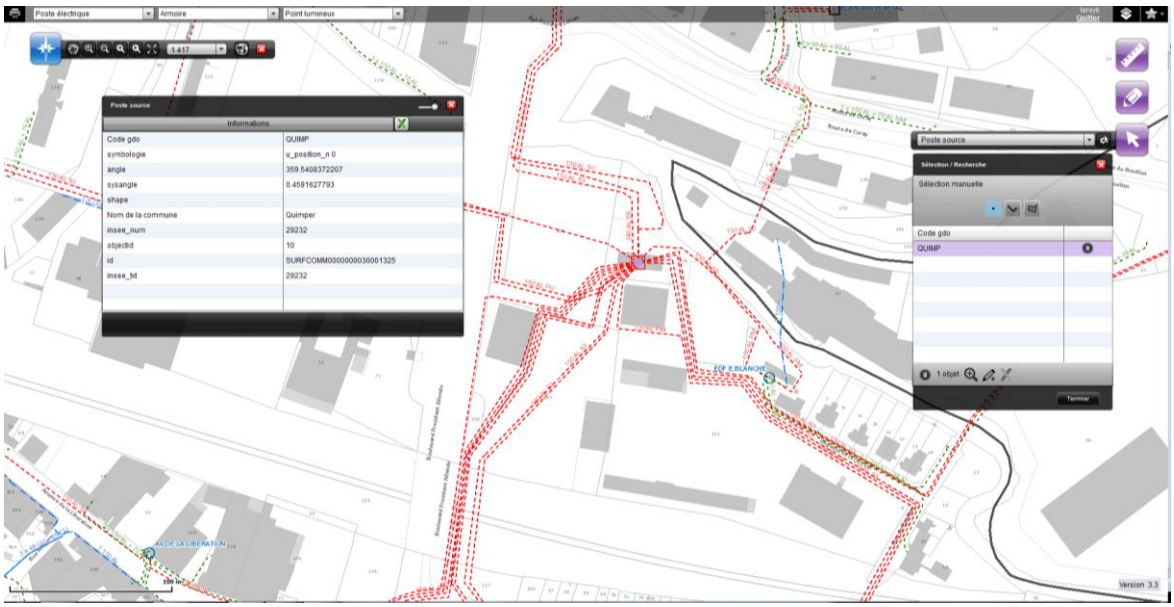

- ✓ pour les postes HTA/BT : nom du poste, fonction du poste, type de poste et code INSEE de la commune d'implantation

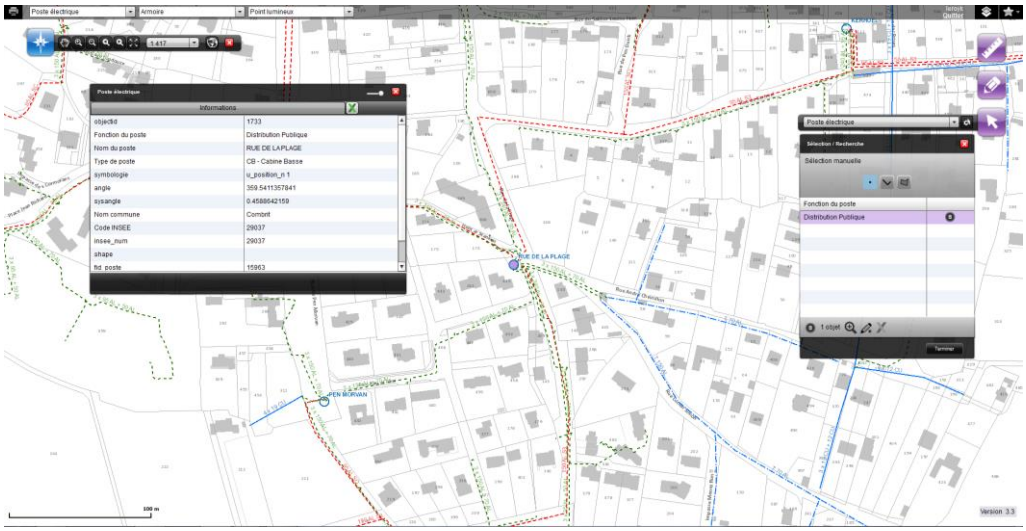

- ✓ pour les réseaux HTA : type (aérien nu/souterrain/torsadé), date de pose, section et nature des conducteurs.

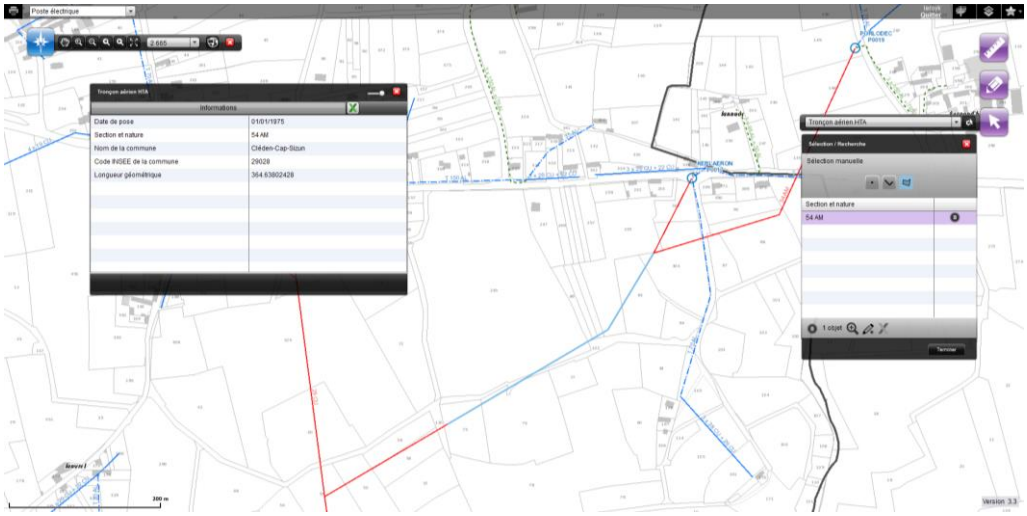

- ✓ pour le réseau BT : type (aérien nu/souterrain/torsadé), date de pose, section et nature des conducteurs

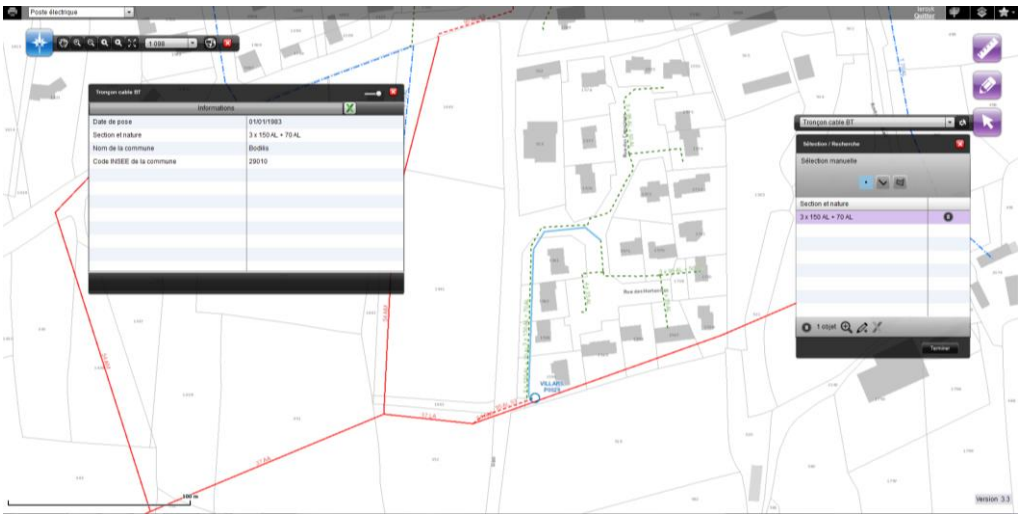

RAPPORT DE CONTROLE

I. LE CONTROLE EN CONTINU

1. OBJET DU CONTROLE EN CONTINU

Le SDEF, en tant qu'autorité concédante, se doit de concourir au règlement des litiges entre les usagers (particuliers, professionnels ou collectivités) et le concessionnaire. Ce rôle de médiation est tout l'objet du contrôle en continu.

Le concédant peut ainsi être saisi pour des problèmes de sécurité (coffrets endommagés, défaut d'élagage, poteaux penchés…) de qualité de fourniture (chutes de tension, coupures ou microcoupures), de chiffrage ou de facturation, de délai d'intervention ou de raccordement, pour des litiges suite à des travaux réalisés par le concessionnaire, pour des demandes de déplacement d'ouvrage ou de mise en conformité ou encore suite à des constats d'insuffisance d'entretien.

2. ORGANISATION DU CONTROLE

Le SDEF et ENEDIS travaillent à un traitement partagé et au fil de l'eau de ces réclamations. Ils s'appuient pour cela sur :

- ✓ une boîte-mail réservée au dépôt auprès du concédant des réclamations (mediation@sdef.fr),
- ✓ Le travail de terrain des chargés d'affaires du SDEF qui effectuent un contrôle visuel des réseaux et qui sont à l'écoute des élus et des usagers relayant au pôle juridique du concédant tout problème qui leur est signalé,
- ✓ une adresse-mail ENEDIS dédiée,
- ✓ un tableau de bord qui permet au SDEF de suivre le traitement des réclamations par Enedis,
- ✓ une réunion mensuelle entre concédant et concessionnaire pour faire un point sur

l'avancement des dossiers non encore classés.

On notera que toutes les réclamations dont est saisi le SDEF sont suivies et intégrées au tableau de bord (problèmes de chutes de tension compris), mais à l'exception toutefois des demandes de dépannage pour absence de courant qui, elles, font l'objet d'un traitement immédiat de la part d'Enedis dès lors qu'elles sont remontées via le n° de téléphone dédié figurant sur les factures des clients.

3. BILAN DU CONTROLE EN CONTINU

Ainsi, lors de l'exercice 2015 (contrôle 2016), le SDEF a été sollicité sur **56 réclamations.**

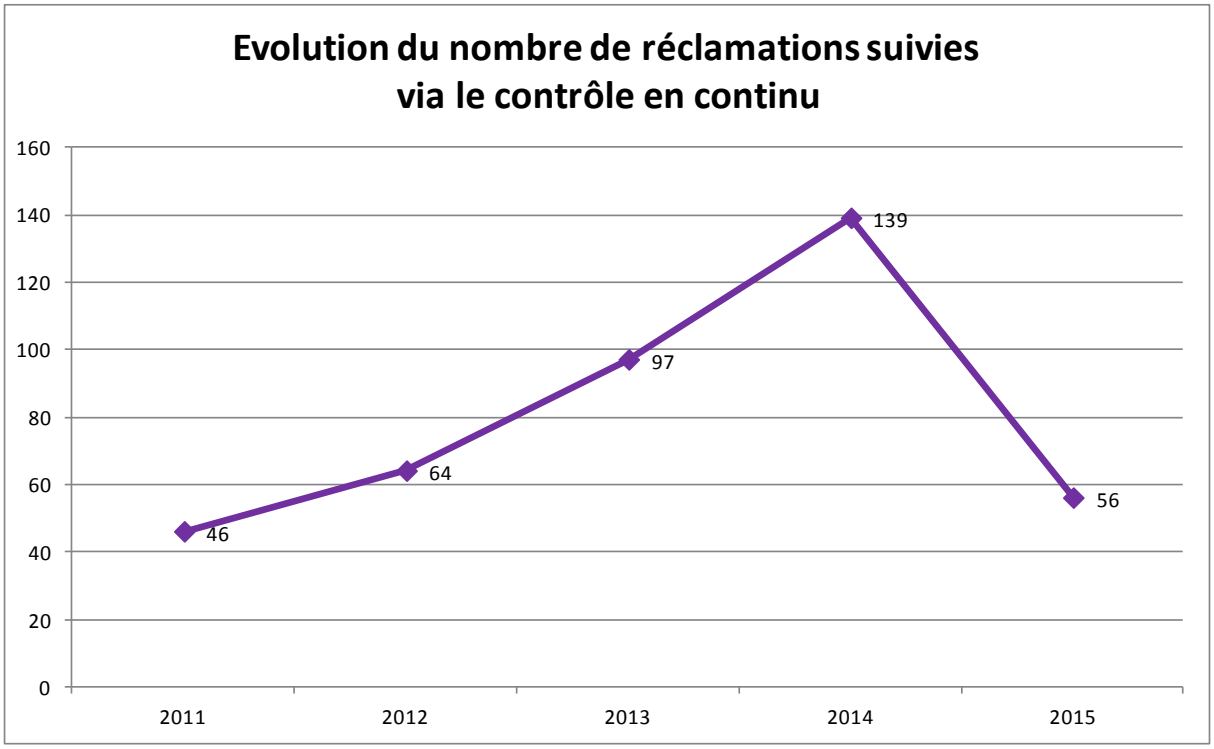

Le graphique ci-dessus montre la montée en puissance du dispositif jusqu'en 2014 et un recul prononcé en 2015, sans qu'aucune explication ne puisse être fournie à l'appui.

Sur les 56 réclamations suivies sur cet exercice, 47 sont à ce jour considérées comme classées. Il est à noter que les 9 manquantes correspondent à des dossiers pour lesquels le SDEF, malgré de nombreuses relances, n'a jamais eu de retour de la part d'Enedis quant à la date effective de réalisation des travaux curatifs nécessaires.

Le graphique ci-après met en évidence la répartition de ces 47 réclamations selon leur durée de classement :

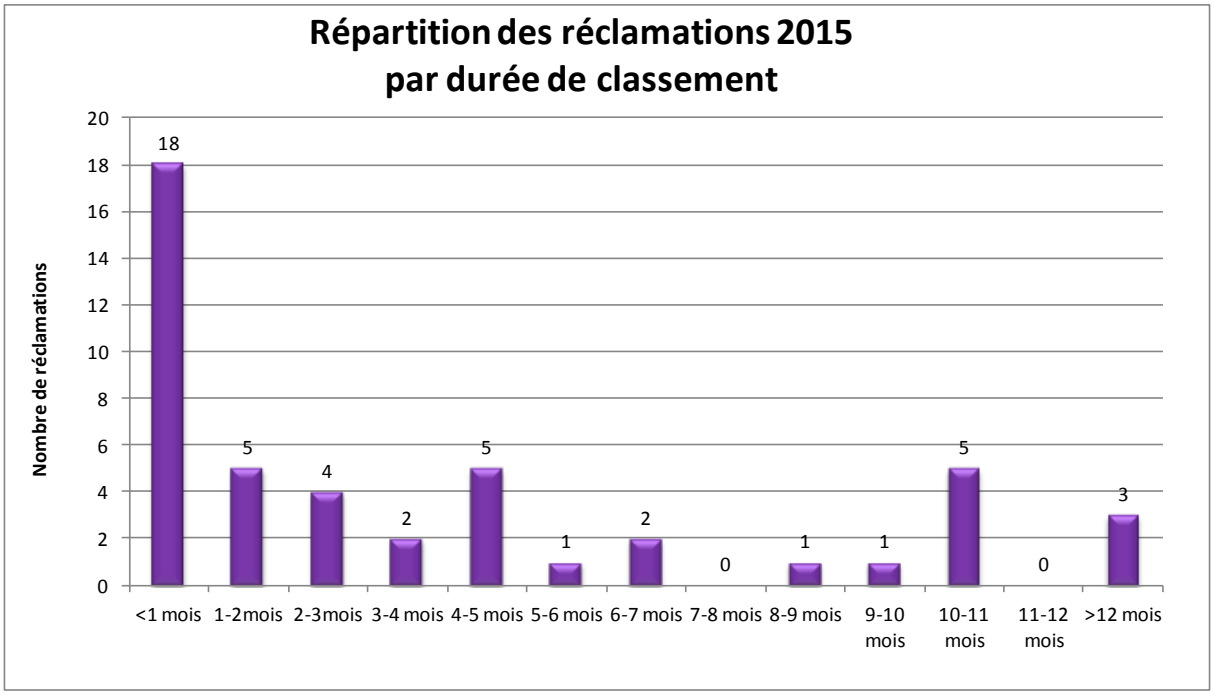

On note ainsi que 18 réclamations ont été classées dans les 30 jours, soit un peu plus d'un tiers (38%).

Mais au vu du graphique suivant, on comprend que ces classements sous un mois sont, certes, en proportion plus nombreux qu'en 2014 (31%), mais beaucoup moins nombreux qu'en 2013 (56%) ou qu'en 2012 (64%). Cette faible proportion est en fait liée, comme en 2014, au nombre important de litiges 2015 dont le règlement a nécessité des travaux conséquents non réalisables dans ce délai cible.

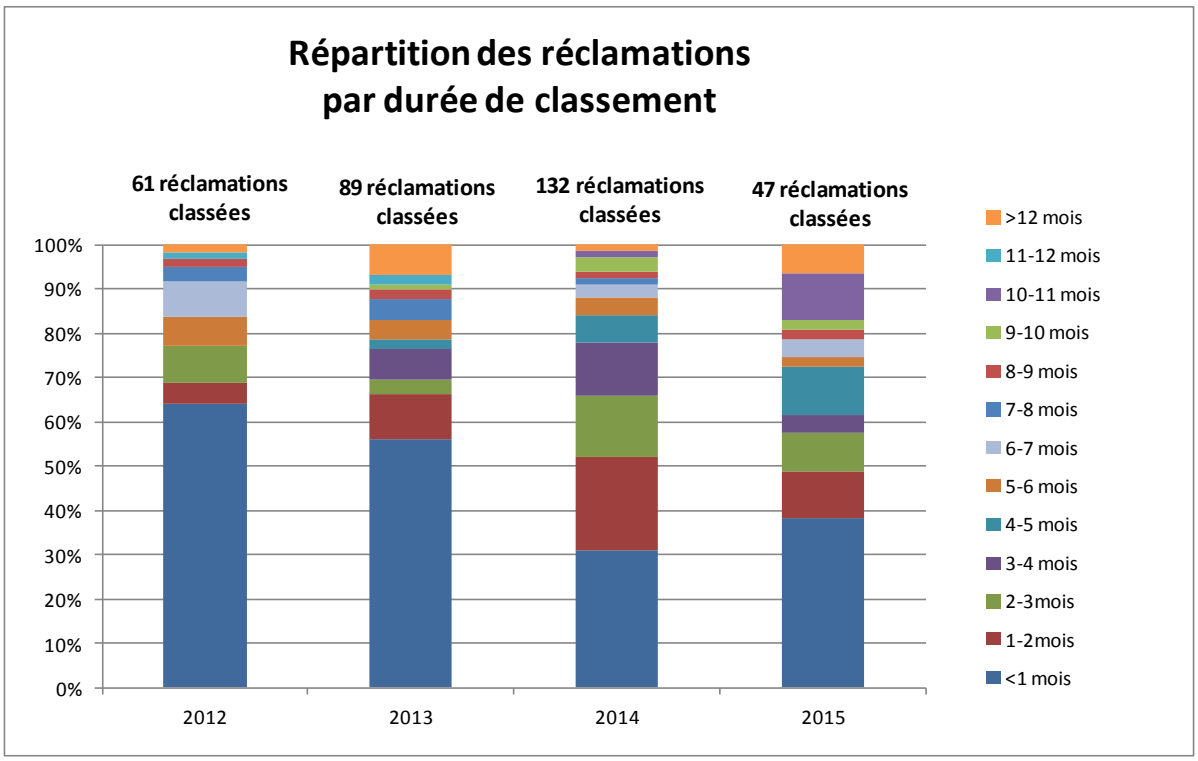

Si l'on prend la moyenne sur l'ensemble des réclamations, on obtient en 2015 un délai moyen de classement de 116 jours (soit près de 4 mois), majoré de 34 jours par rapport à 2014 (à 82 j).

S'agissant des délais pour obtenir d'ENEDIS une 1ère réponse, que cette dernière soit d'attente ou définitive, la moyenne s'établit à 67 jours contre 53 en 2014. Là encore, la durée atteinte s'est dégradée en un an (+14 j). Mais contrairement à la durée de classement, qui est, pour sa part, plus tributaire de la nature même de la réclamation et des actions à mener pour y répondre, le délai de 1ère réponse est un délai sur lequel le concessionnaire a une totale maîtrise et sur lequel il peut donc directement influer.

Le syndicat a donc souhaité alerter Enedis, non seulement sur les dossiers jamais classés, faute d'information quant à la date de réalisation effective des travaux curatifs, mais également sur ces délais de 1ère réponse qui se dégradent depuis 4 ans :

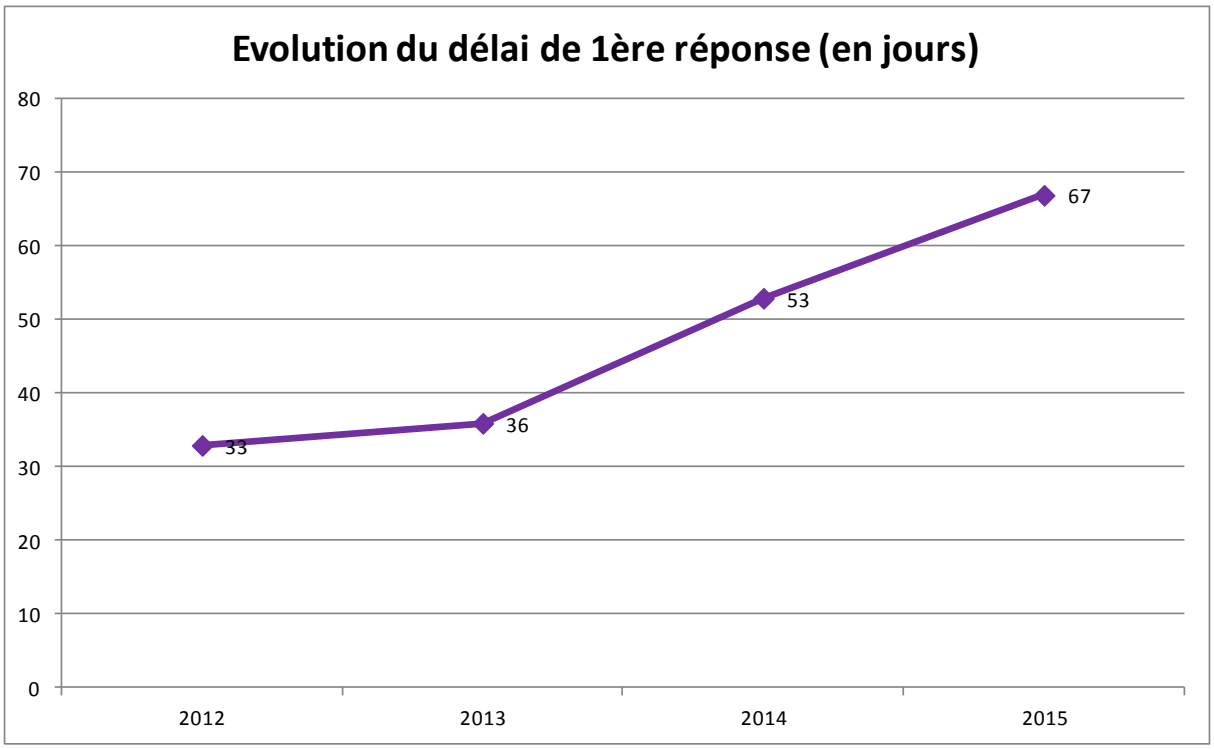

Il a donc rappelé au concessionnaire que ce travail de suivi des réclamations (autrement appelé contrôle en continu) fait partie des missions de toute autorité concédante et qu'il en rend compte annuellement dans son rapport de contrôle via notamment la détermination d'indicateurs de performance permettant d'appréhender son efficacité (cf. le présent paragraphe). Fort de ce rappel, Enedis a annoncé depuis avoir fait évoluer ses procédures internes (avec le recours notamment à un outil de mise en partage du tableau de bord) afin de faciliter la diffusion et la mise à jour des informations relatives aux réclamations en cours.

Le tableau de bord des réclamations 2015 suivies par le SDEF est fourni en annexe 3 du présent rapport.

Après analyse, il apparaît que les sujets les plus récurrents concernent :

- L'entretien insuffisant avec un taux de 34% (contre 22% en 2014). Cela regroupe en l'occurrence des supports penchés, des réseaux, poteaux et accessoires en mauvais état et des ouvrages insuffisamment élagués.
- la sécurité, représentée à 32% (comparativement aux 38% de 2014) : avec des problèmes de hauteur de lignes, de coffrets détériorés et de réseaux d'éclairage public concédés hors service.

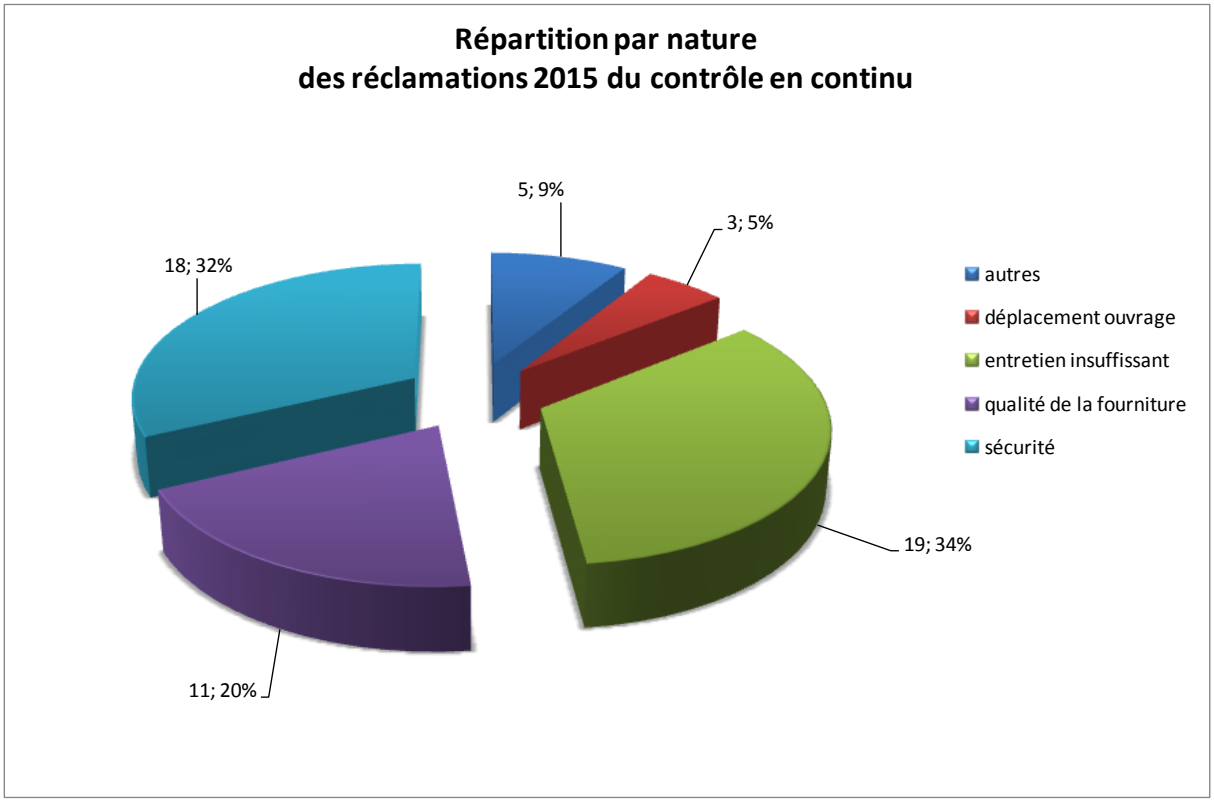

Pour ce qui est de l'origine des réclamations, on observe qu'elles émanent majoritairement des chargés d'affaires du SDEF (89,3%), ces derniers jouant pleinement leur rôle de « vigie ».

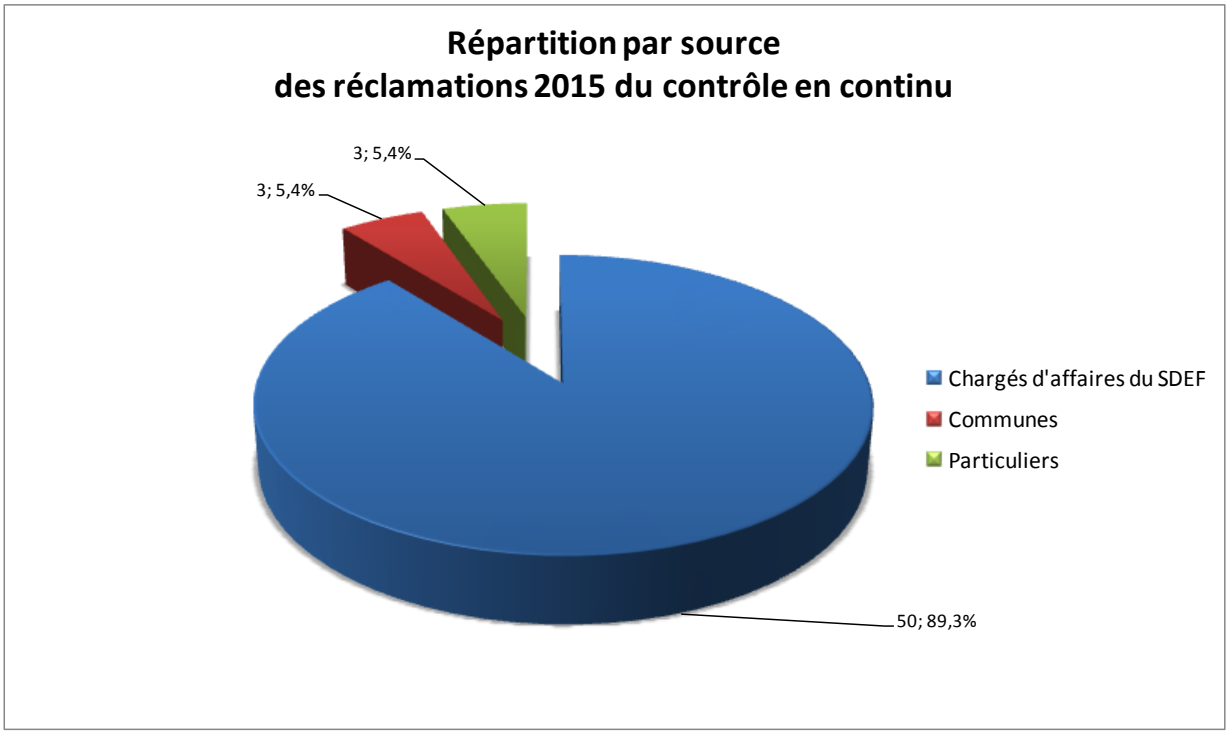

Enfin, la carte ci-après fait apparaître les 44 communes concernées par ces saisines 2015 et met en exergue à l'échelle communale la répartition des réclamations par thématique :

Communes concernées par des réclamations 2015 suivies dans le cadre du contrôle en continu

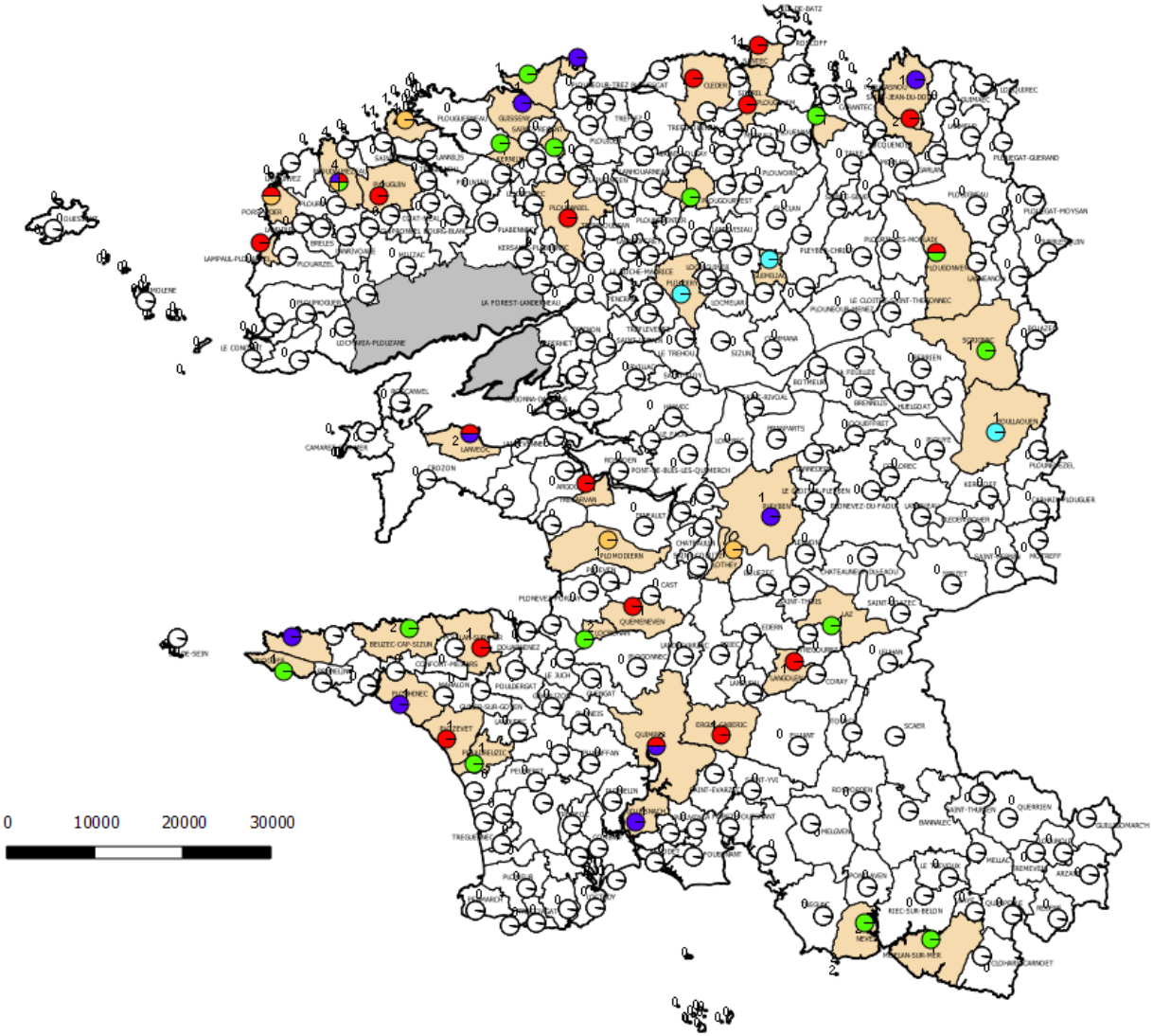

Légende :

Nombre de réclamations :

- 0
- > 0

Répartition par sujet :

- 100% sécurité
- 100% qualité de la fourniture
- 100% entretien insuffisant
- 100% prestations de raccordement
- 100% déplacement d'ouvrage
- 100% autres

SDEF
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

territoire d'énergie
FINISTÈRE

4. EXPERTISE AU FIL DE L'EAU :

Parallèlement à ce suivi des réclamations et dans le prolongement des audits spécifiques que le SDEF a été amené à réaliser notamment sur les prestations de raccordement ou de déplacement d'ouvrage, le syndicat est régulièrement sollicité par des communes ou particuliers, souhaitant bénéficier de son expertise. Il est ainsi amené à analyser, très en amont ou à un stade plus abouti, le traitement de ce type de dossiers et les éventuelles réponses apportées par le concessionnaire.

Ainsi, en 2015, en plus du contrôle de la bonne application du cahier des charges (répartition de la maîtrise d'ouvrage, technique réseau utilisée, réseau EP concédé, etc…), le syndicat a, suite à des demandes d'élus ou de clients, étudié de manière approfondie 6 dossiers de raccordement et 5 dossiers de déplacement :

- vérifiant, selon les cas, la solution technique retenue, les différents éléments constituant la proposition technique et financière (PTF) et/ou la répartition de la charge financière entre les différents protagonistes…
- faisant retour de son analyse, justifications à l'appui
- intervenant, si besoin, directement auprès d'Enedis en cas de divergence d'analyse

Sur 2 dossiers, le SDEF ne partageait la position du concessionnaire. Après être intervenu auprès de lui, le syndicat a obtenu une révision des modalités financières.

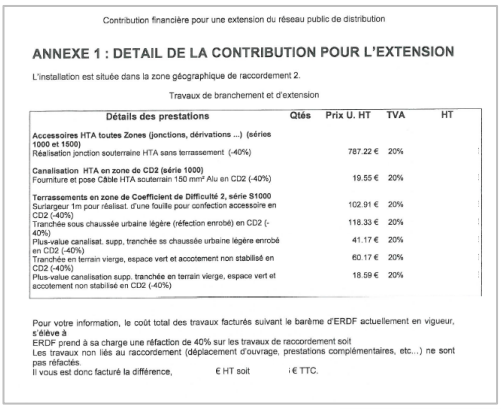

Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA CONTRIBUTION POUR L'EXTENSION

L'installation est située dans la zone géographique de raccordement 2.

Travaux de branchement et d'extension

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires HTA toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement (-40%)		787.22 €	20%	
Canalisation HTA en zone de CD2 (série 1000)				
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 150 mm² Alu en CD2 (-40%)		19.55 €	20%	
Terrassements en zone de Coefficient de Difficulté 2, série S1000				
Suriargeur 1m pour réalisat. d'une fouille pour confection accessoire en CD2 (-40%)		102.91 €	20%	
Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) en CD2 (-40%)		118.33 €	20%	
Plus-value canalisat. supp. tranchée ss chaussée urbaine légère enrobé en CD2 (-40%)		41.17 €	20%	
Tranchée en terrain vierge, espace vert et accotement non stabilisé en CD2 (-40%)		60.17 €	20%	
Plus-value canalisation supp. tranchée en terrain vierge, espace vert et accotement non stabilisé en CD2 (-40%)		18.59 €	20%	

Pour votre information, le coût total des travaux facturés suivant le barème d'ERDF actuellement en vigueur, s'élève à
ERDF prend à sa charge une réfaction de 40% sur les travaux de raccordement soit
Les travaux non liés au raccordement (déplacement d'ouvrage, prestations complémentaires, etc...) ne sont pas réfactés.
Il vous est donc facturé la différence, € HT soit i € TTC.

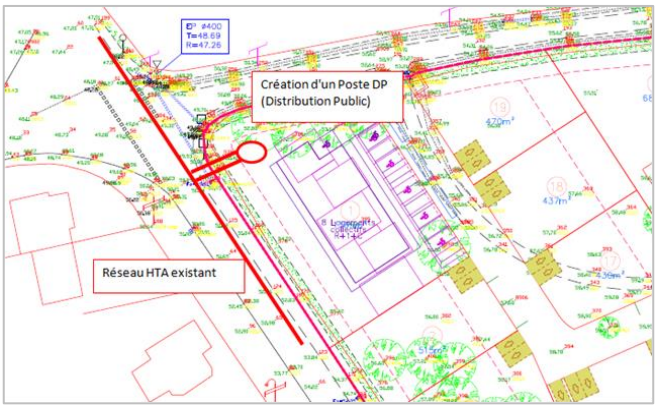

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Accueil Raccordement

Téléphone :
Télécopie :
Courriel :
Interlocuteur :

Objet :

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse :

Référence cadastrale :
Nom du demandeur :

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une modification de puissance, avec une puissance de raccordement finale du projet égale à 12 kVA monophasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, une contribution financière[1] est due par la commune à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires,
- si le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis pour instruire la présente autorisation d'urbanisme, et si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

[1] Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie

1/3

II. LA CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES

La concession s'étend sur l'ensemble des communes du département, à l'exception de celles de Brest Métropole, soit 275 communes au total.

***Rem** : Ce dénombrement des communes de la concession est arrêté au **31/12/2015** et ne tient donc pas compte de la création au 01/01/2016 des communes nouvelles de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner et d'Audierne par fusion respectivement des communes de Saint-Thégonnec et Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec et des communes d'Audierne et d'Esquibien, pas plus que de la création au 01/01/2017 des communes nouvelles Plounéour-Brignogan-Plages et de Milizac-Guipronvel par fusion respectivement des communes de Plounéour-Trez et Brignogan-Plages et des communes de Milizac et Guipronvel.*

La concession peut être schématisée de la manière suivante :

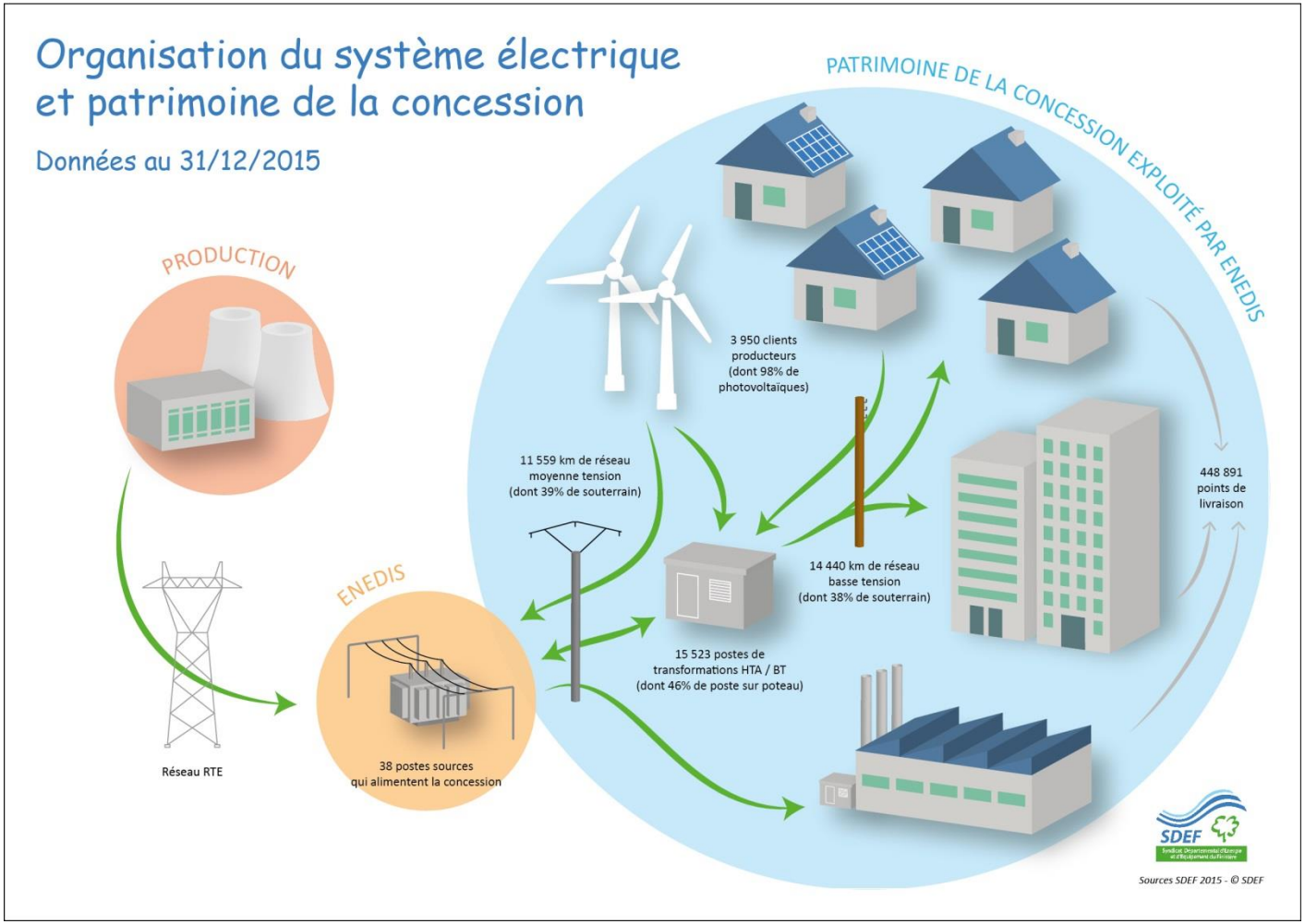

III. LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

1. LE RESEAU HTA

a. Linéaire au 31/12/2015

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la concession compte près de **11 560 km** de réseau HTA et le linéaire en faible section est quasi inexistant, représentant seulement 11 km du linéaire total.

Linéaire de réseau HTA en km	au 31/12/2015	au 31/12/2014 (pour mémoire)	Evolution en km	Evolution en %
Aérien nu (hors faible section)	7 017	7 087	-69	-1,0%
Aérien nu faible section *(*)*	11,1	11,3	-0,2	-1,7%
Torsadé	2,4	2,9	-0,4	-15,6%
Total aérien	***7 031***	***7 101***	***-70***	***-1,0%***
Souterrain	4 528	4 377	151	3,5%
TOTAL	**11 559**	**11 478**	**81**	**0,7%**
Dont câble avec papier imprégné	22,3	23,4	-1,2	-4,9%

(*) : Faible section si section ≤14 mm² en Cu ou ≤ 22 mm² pour les autres métaux

En un an, le linéaire total de HTA a augmenté de plus de 80 km. Il s'agit là d'une progression relativement importante comparativement à la progression moyenne depuis 2007, qui est de l'ordre de 47 km par an (comme en témoigne le graphique ci-dessous avec les courbes de tendance associées).

Pour ce qui est de l'aérien nu, la dépose également s'accélère avec -69 km en 2015 contre une moyenne à -37 km sur les 8 dernières années. Dans les faits, cette accélération, tout comme celle concernant la pose de souterrain (+151 km par rapport à une moyenne de 84), est le reflet du démarrage du PEIM d'Enedis (cf. § IV.1) avec une montée en puissance à prévoir sur les prochains exercices.

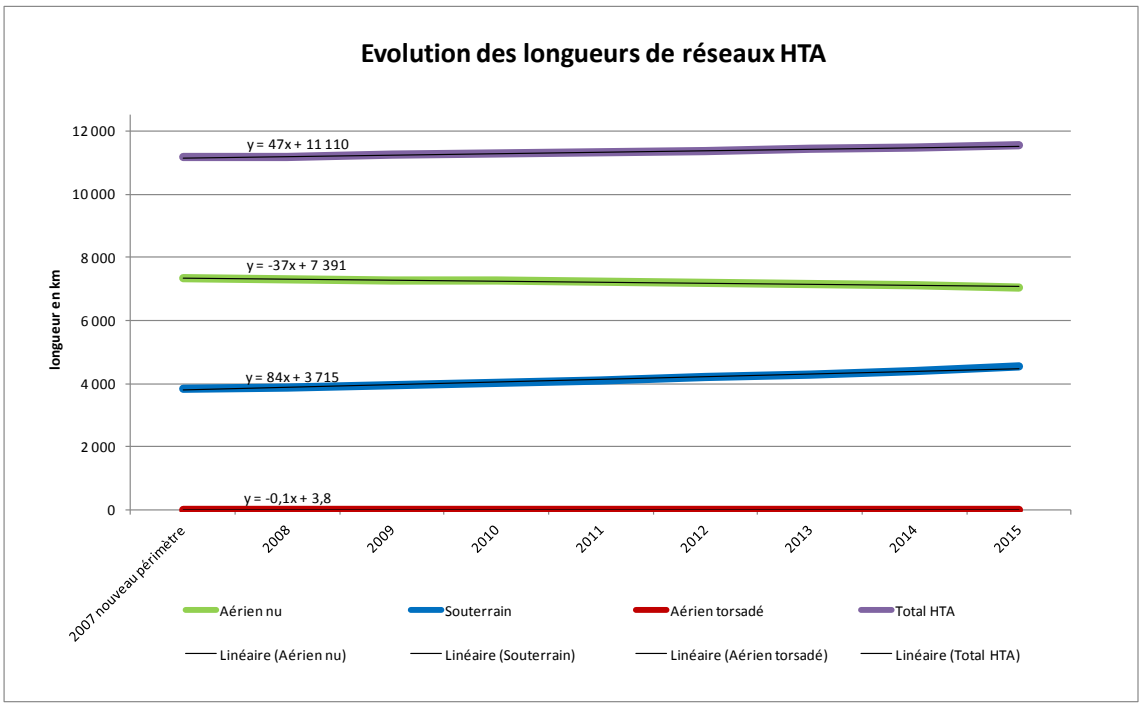

b. Technologie papier imprégné

On notera que les câbles en papier imprégné (CPI), essentiellement présents dans le centre des communes historiquement les plus importantes, ne correspondent qu'à 0,2% du linéaire total HTA, avec seulement 22,3 km restant sur le territoire de la concession. On rappellera qu'il est, pour autant, important d'éradiquer au plus vite les tronçons relevant de cette technologie car il s'agit là d'une technologie très ancienne et dont les défauts sont connus de longue date. En effet, les cycles de fonctionnement du câble entraînent des variations de température et des déplacements d'huile par dilatation et compression de l'huile d'imprégnation. Par ces mouvements, le plomb de la gaine est déformé de manière irréversible, aboutissant au claquage du câble.

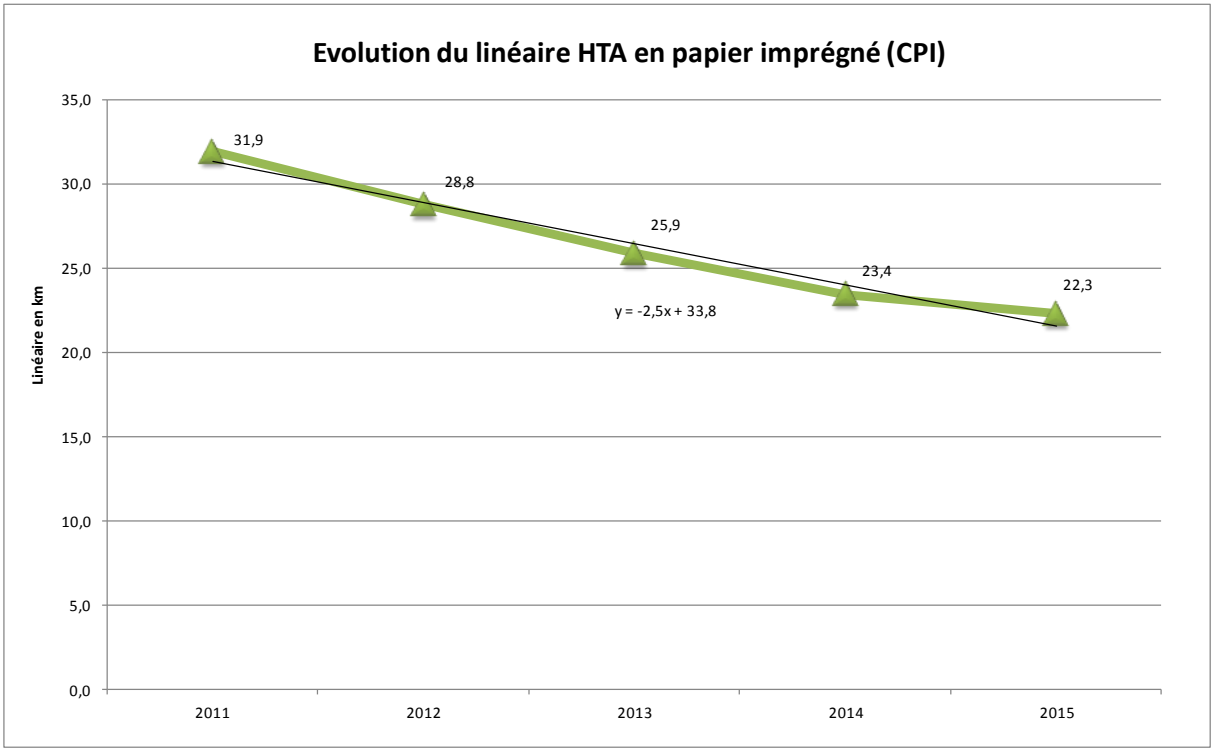

A la lecture du graphique ci-dessus, il apparaît que l'éradication de cette technologie se poursuit, mais lentement à raison seulement d'en moyenne 2,5 km par an et avec un ralentissement marqué en 2015 puisque seul 1,1 km a été déposé. Mais il faut rappeler que, pour cette résorption, le concessionnaire est tributaire de l'accord des communes pour l'ouverture des voiries.

Si, sur les prochains exercices, Enedis réussit à maintenir le rythme moyen ci-dessus évoqué, il faudra encore 9 ans pour supprimer les derniers tronçons concernés.

Les communes sur le territoire desquelles cette technologie de câble est toujours présente sont listées dans le tableau ci-après et classées par ordre croissant de linéaire concerné. Par comparaison avec les données 2014, il apparaît notamment que Quimper est la commune sur laquelle le plus grand linéaire de HTA CPI a été dépose avec 335 ml, lui permettant ainsi de perdre la 1ère place des communes les plus concernées (derrière maintenant Landerneau). Par ailleurs, il ressort de ce même tableau que, sur 3 communes (en l'occurrence Pont-Croix, Roscoff et Tourch), le linéaire résiduel à fin 2014 a été intégralement traité en 2015.

Communes	Linéaire de réseau HTA en papier imprégné (en ml)			
	à fin 2015	à fin 2014 (pour mémoire)	linéaire éradiqué en un an	% de linéaire éradiqué en un an
LANDERNEAU	4 011	4 011	0	0,0%
QUIMPER	3 935	4 270	335	7,8%
QUIMPERLE	2 463	2 463	0	0,0%
DOUARNENEZ	2 206	2 206	0	0,0%
LOCTUDY	916	916	0	0,0%
MORLAIX	864	864	0	0,0%
CARHAIX-PLOUGUER	666	666	0	0,0%
PONT-L'ABBE	634	634	0	0,0%
FOUESNANT	608	608	0	0,0%
ROSPORDEN	491	637	146	22,9%
CHATEAULIN	473	473	0	0,0%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	436	436	0	0,0%
HUELGOAT	430	430	0	0,0%
CONCARNEAU	390	602	212	35,2%
CHATEAUNEUF-DU-FAOU	381	381	0	0,0%
CARANTEC	368	368	0	0,0%
PLUGUFFAN	329	329	0	0,0%
LANDIVISIAU	278	503	225	44,7%
LOQUEFFRET	245	245	0	0,0%
PLOMEUR	233	233	0	0,0%
BENODET	198	198	0	0,0%
AUDIERNE	193	193	0	0,0%
PLOUIGNEAU	169	169	0	0,0%
PLOURIN-LES-MORLAIX	156	156	0	0,0%
PLOUVORN	144	144	0	0,0%
PLEYBER-CHRIST	129	129	0	0,0%
BRIEC	112	112	0	0,0%
GUILVINEC	91	91	0	0,0%
CLOHARS-FOUESNANT	78	78	0	0,0%
BANNALEC	60	60	0	0,0%
SAINT-EVARZEC	55	55	0	0,0%
PLOGONNEC	46	46	0	0,0%
TREMEVEN	45	45	0	0,0%
CLEDER	44	44	0	0,0%
MELGVEN	42	91	49	53,8%
RIEC-SUR-BELON	39	39	0	0,0%
SAINT-YVI	34	34	0	0,0%
POULDERGAT	32	32	0	0,0%
SAINT-SERVAIS	32	32	0	0,0%
ELLIANT	25	25	0	0,0%
BOURG-BLANC	20	20	0	0,0%
POULLAOUEN	20	20	0	0,0%
CLOHARS-CARNOET	19	19	0	0,0%
PLEYBEN	19	19	0	0,0%
PLEUVEN	18	18	0	0,0%
GOUESNACH	16	16	0	0,0%
GUENGAT	16	16	0	0,0%
SAINT-SEGAL	16	16	0	0,0%
LANDELEAU	15	15	0	0,0%
CORAY	10	10	0	0,0%
PLOMELIN	7	7	0	0,0%
PLOUEDERN	7	7	0	0,0%
SAINT-POL-DE-LEON	6	6	0	0,0%
TREGUNC	6	6	0	0,0%
TAULE	4	4	0	0,0%
PONT-CROIX	0	166	166	100,0%
ROSCOFF	0	12	12	100,0%
TOURCH	0	9	9	100,0%
TOTAL	**22 280**	**23 434**	**1 154**	**4,9%**

c. Répartition par type de réseau

Le graphique ci-contre met en évidence la répartition du linéaire HTA par type de réseau :

Il apparaît ainsi que le réseau HTA de la concession est à 39,2% souterrain (contre 38,1% en 2014), ce qui est supérieur à la moyenne régionale 2015 (36,5%), mais très inférieur à la moyenne nationale (47%).

Enedis explique, notamment, cette différence par le taux de ruralité (au sens de l'électrification) de la concession qui est près de 2 fois plus élevé (≈ 50%) que la moyenne nationale (26%).

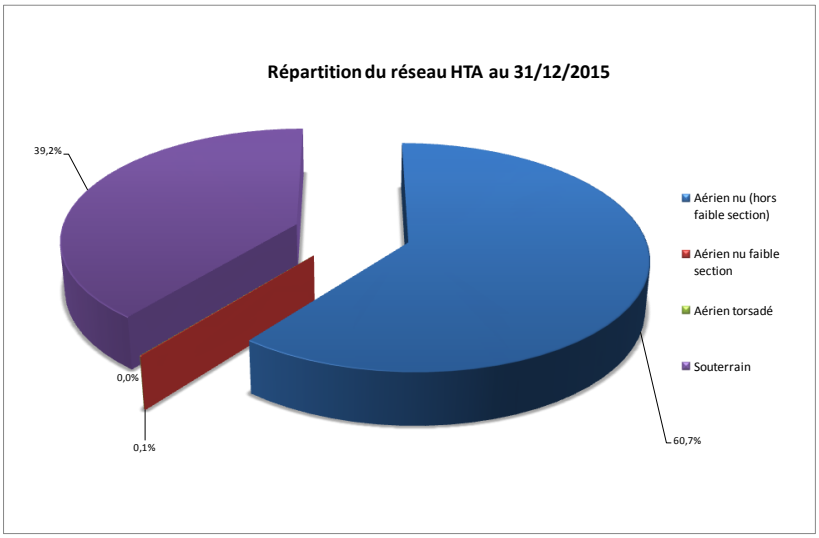

Mais, eu égard au grand linéaire de côtes du département et par conséquence sa forte exposition aux aléas climatiques (comme l'ont encore prouvé les tempêtes de l'hiver 2013/2014), ce taux demeure insuffisant. Pour désensibiliser notablement le réseau, Enedis doit donc accélérer sa cadence d'enfouissement.

On relèvera cependant que les 1,1 points d'augmentation du taux de souterrain en 2015, comparativement à la progression annuelle moyenne de l'ordre de 0,6 points depuis 8 ans, marquent une nouvelle dynamique insufflée par le lancement du PEIM et dont les effets devraient se faire sentir jusqu'en 2020. Cette accélération, même si pour l'instant encore un peu timide car limitée par l'inertie de ce nouveau dispositif, a vocation à s'accroître sur les exercices prochains, ce programme exceptionnel devant encore atteindre sa vitesse de croisière.

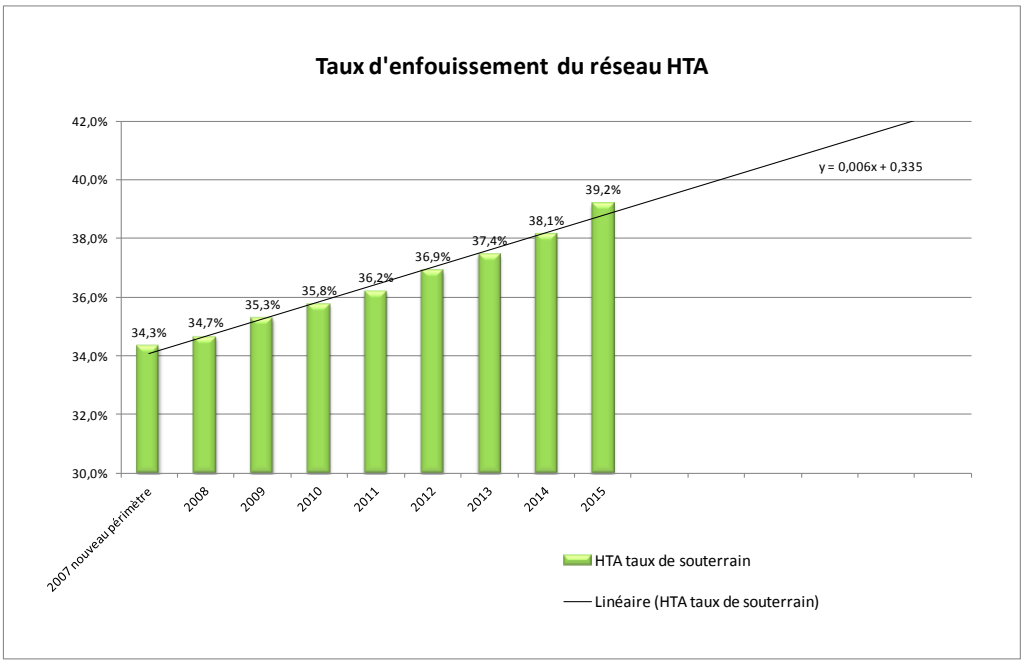

d. Un réseau vulnérable aux aléas climatiques

La carte ci-après, fournie par ENEDIS dans le cadre de la conférence départementale « loi Nome » 2016 (sur exercice 2015), met en exergue les réseaux HTA aériens considérés comme à risques car situés en zones ventées ou boisées.

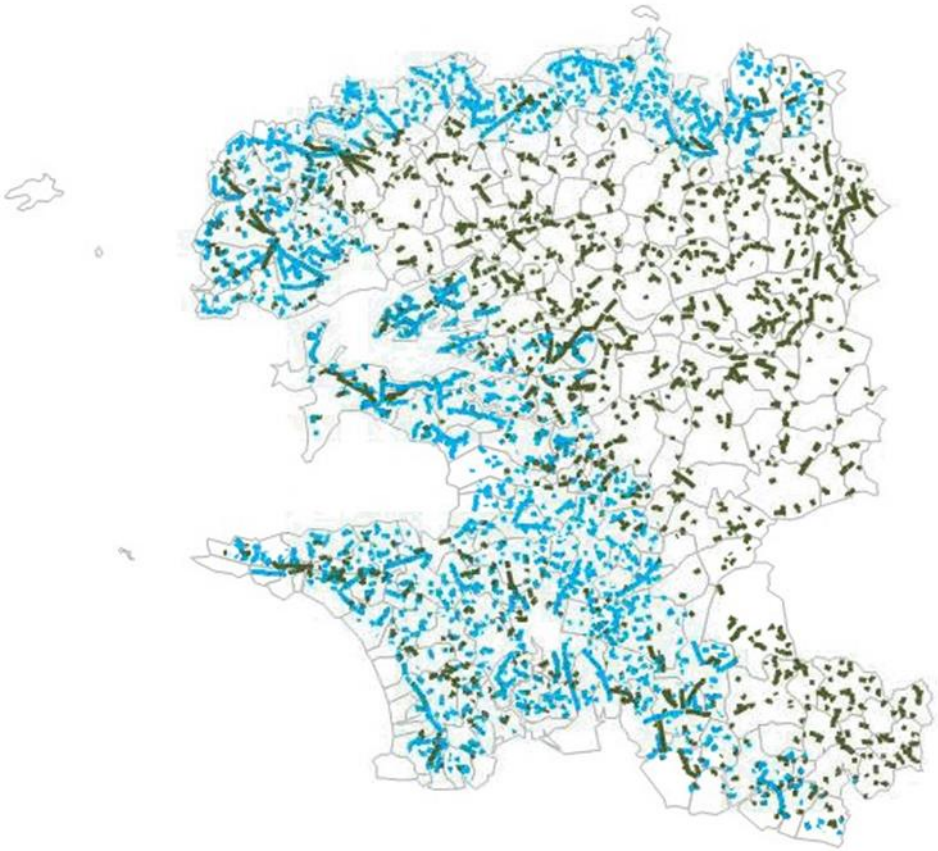

Réseau HTA situés en zone:

(source Enedis)

Risque vent avéré

Risque bois

La mise en souterrain de ces lignes de structure est un levier majeur pour l'amélioration de la continuité de fourniture et doit donc constituer une priorité pour le concessionnaire.

Dans les faits, à fin 2015, à l'échelle départementale, ce sont 1 830 km qui sont déclarés comme situés en zones à risques par le concessionnaire sur les 12 375 km de réseau HTA que compte le Finistère (soit 14,8%). Ces 1 830 km se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 396 km de réseau en zone boisée seule
- ✓ 1 320 km de réseau en zone ventée seule
- ✓ 114 km de réseau en zones boisée et ventée

Pour mémoire, en 2014, le linéaire HTA jugé vulnérable aux aléas climatiques et déclaré par ENEDIS était de 1 879 km et se décomposait de la manière suivante :

- ✓ 401 km de réseau en zone boisée seule
- ✓ 1 360 km de réseau en zone ventée seule
- ✓ 118 km de réseau en zones boisée et ventée

La lecture de ces chiffres peut laisser augurer que le concessionnaire n'a traité en 2015 que 49 km de réseaux situés en zones à risques (comparativement aux 69 km de réseaux HTA nus déposés dans l'année) et que les réseaux ainsi traités étaient très majoritairement situés en zone vent.

Mais interrogé sur le sujet, le concessionnaire a indiqué que : « *Le linéaire en risque bois a fortement varié selon les départements suite à l'injection de l'actualisation des données IGN en la matière.* ». Aussi, pour mieux appréhender l'évolution 2014/2015 des chiffres en risque bois, le SDEF a demandé à connaître le linéaire de réseau HTA nouvellement considéré comme étant dans cette zone suite à l'actualisation IGN. Mais malheureusement, Enedis n'a pas donné une suite favorable à cette demande.

Dans les faits, cette actualisation des linéaires HTA situés en risque bois est une avancée en termes de précision et de pertinence de la donnée, mais, en l'absence d'indication sur les linéaires ainsi actualisés, cela empêche toute comparaison avec les données des années précédentes et ne permet donc ni conclusions sur les cadences d'enfouissement, ni extrapolation quant à l'année possible d'éradication de ces réseaux vulnérables.

e. Les départs HTA

En 2015, la concession compte 412 départs.120 sont totalement souterrains (soit 29%) et 125 (à savoir 30%) le sont à au moins 95%.

La longueur moyenne des départs est de 28,7 km. Mais il faut noter que la concession est encore alimentée par des départs HTA particulièrement longs avec 9 départs de plus de 70 km, le maximum étant de 113 km.

On notera également qu'un départ compte en moyenne 5 organes de manœuvre télécommandés (OMT) ; soit 1 de plus que le niveau défini dans le référentiel Enedis (fixé à 4). Il s'agit là d'une donnée intéressante et encourageante car le développement de ces interrupteurs automatisés permet une conduite plus aisée du réseau et la réduction des temps de réalimentation des clients incidentés grâce à une auto-cicatrisation.

Cependant, il est intéressant de relever que cette valeur de 5 OMT par départ communiquée par Enedis est stable depuis 3 ans, sous l'effet d'un arrondi à l'unité la plus proche. La fourniture de cette donnée moyennée sans aucune mention des décimales est regrettable car elle ne permet pas d'appréhender à sa juste valeur l'effort consenti annuellement par le concessionnaire en matière d'auto-cicatrisation du réseau. Cela est d'autant plus vrai en 2015, où une progression marquée devrait pouvoir être constatée. En effet, il s'agit là de la 1ère année du PEIM, programme d'investissements exceptionnel dont l'un des objectifs annoncés est le parachèvement pour 2018 de l'automatisation de la HTA.

Il serait donc souhaitable que, pour les prochains exercices, le distributeur, dans une volonté de totale transparence, fournisse non seulement le nombre exact à fin d'année de ces équipements sur la concession, mais aussi un historique de cette même valeur, par exemple, sur les 3 années passées pour permettre d'évaluer le gain en matière de conduite de réseau.

f. Age physique des réseaux HTA

Contrairement au réseau BT, les réseaux HTA aériens et souterrains présentent une plus grande homogénéité dans les années de pose ainsi qu'une ossature plus simple. L'âge moyen des réseaux HTA peut être ainsi valablement estimé.

Il est, en l'occurrence, en 2015, de l'ordre de 29 ans. Le réseau HTA est donc relativement âgé, avec un âge qui, de surcroît, ne cesse d'augmenter d'une année sur l'autre (voir graphique ci-après).

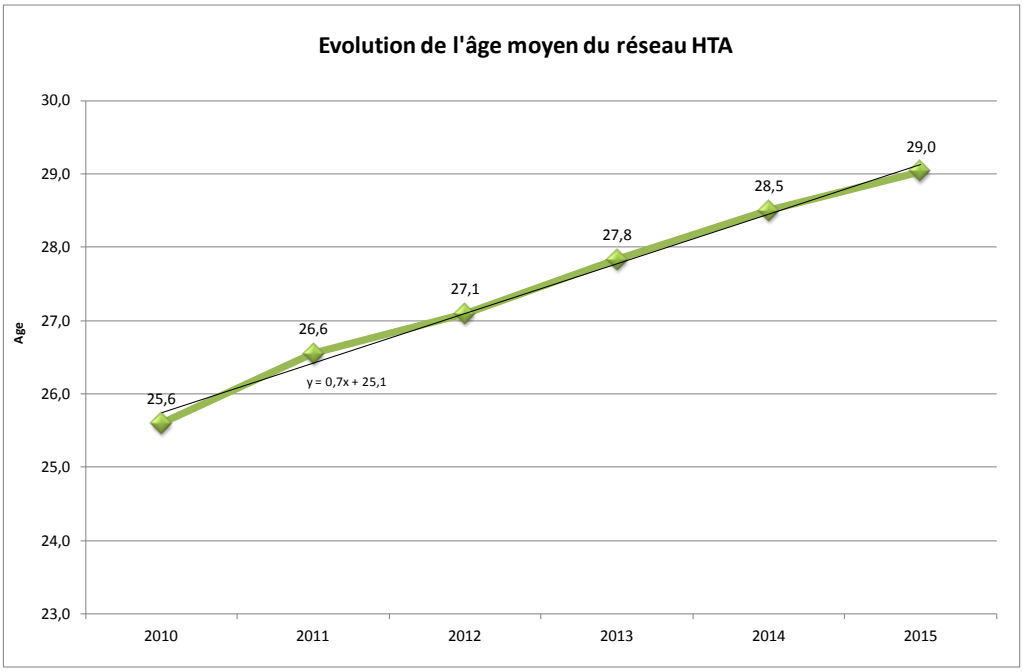

Cela signifie que les investissements (extensions ou renouvellements/restructurations) réalisés par Enedis sur la moyenne tension, depuis plusieurs exercices, ne sont pas suffisants pour compenser le vieillissement des ouvrages conservés en l'état, et ce, même en 2015, malgré l'accélération liée au lancement du PEIM.

Sur ce point, on notera d'ailleurs que, réagissant à l'évocation, dans le précédent rapport de contrôle, d'un infléchissement souhaité de la courbe d'âge, le concessionnaire a fait état d'un objectif inatteignable eu égard aux prévisions de dépose de réseau HTA aérien sur la concession pour les 5 prochaines années du PEIM (2016-2020). Ces prévisions pourtant maximisées grâce au déblocage de fonds Enedis exceptionnels ne devraient pas dépasser 500 km ; soit 100 km déposés par an (comparativement aux 70 déposés en 2015) auxquels il faut ajouter les environ 80 km nouvellement construits en sus des remplacements des anciens réseaux nus par an ; ce qui donne au total de l'ordre de 180 km de réseaux neufs mis en service sur chaque exercice à venir. Dans les faits, cette annonce n'est pas de nature à rassurer l'autorité concédante car, même si l'effort consenti est notable, ces 180 km nouvellement posés n'auront pour effet que de ralentir le vieillissement du réseau HTA ; son âge moyen ne progressant alors que de 0,5 an par exercice (contre une tendance ancienne à +0,7 an). Dans les faits, il faudrait plus du double de réseaux HTA neufs (401 km) par an pour arriver tout juste à stabiliser leur âge moyen. Au vu des chiffres avancés par Enedis, le vieillissement de la HTA apparaît comme inexorable.

Pour compléter l'analyse du niveau de vieillissement des réseaux, il est intéressant d'étudier les tranches d'âge et notamment celle au-delà de 40 ans :

Tranches d'âge	Linéaire HTA
< 10 ans	8,0%
≥ 10 ans et < 20 ans	11,1%
≥ 20 ans et < 30 ans	29,7%
≥ 30 ans et < 40 ans	33,1%
≥ 40 ans	18,2%

En effet, la valeur 40 ans constitue jusqu'à présent la durée d'amortissement des réseaux HTA. On notera que même les études menées en 2015 sur les canalisations souterraines moyenne tension palier synthétique ont conclu au caractère raisonnable d'un maintien, à date, de cette durée de vie.

Fort de cette donnée, il en ressort donc que 18,2% du linéaire HTA est déjà amorti et que c'est 2,5 points de plus que l'année dernière, confirmant la tendance globale au vieillissement.

g. Cohérence des inventaires technique et comptable

Données issues de l'inventaire comptable (fichier 29-01 de 2015)				Données issues de l'inventaire technique (fichier B2-02 de 2015)		Ecart 2015 inventaire comptable par rapport à inventaire technique	% d'écart 2015 inventaire comptable par rapport à inventaire technique	*% d'écart 2011 inventaire comptable par rapport à inventaire technique (pour mémoire)*
Codes ETI	Libellés ETI	Quantités		Libellés techniques	Quantités			
D20201	canalisation HTA câble souterrain	4 549 176	4 552 997	souterrain	4 528 037	24 960	0,55%	*0,72%*
D20301	câble immergé	3 821						
D20401	canalisation HTA - aérien isolé	2 587	2 587	torsadé	2 407	180	7,48%	*1,83%*
D20402	canalisation HTA - aérien nu	7 037 979	7 037 979	aérien nu	7 028 589	9 390	0,13%	*0,21%*
Totaux		**11 593 563**	**11 593 563**		**11 559 033**	**34 530**	**0,30%**	*0,39%*

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate qu'en 2015, pour les différents types de réseaux HTA, les écarts entre inventaires technique et comptable sont inférieurs au pourcent et même en diminution par rapport à la dernière comparaison effectuée en 2011. Seul l'aérien isolé contredit cette tendance très positive, mais le calcul porte ici sur un linéaire tellement faible que l'écart en est forcément majoré.

Au global, on est donc sur un écart de 0,30%. Rapporté aux 2% définis, dans l'avenant n°9, comme la valeur-seuil que le concessionnaire devait atteindre au plus tard à fin 2014, cela montre que l'objectif est largement atteint en 2015 et l'était d'ailleurs déjà en 2011 avec 0,39%.

S'agissant de la moyenne tension, le niveau de cohérence des 2 inventaires est, par conséquent, tout à fait satisfaisant.

2. LE RESEAU BT

a. Linéaire au 31/12/2015

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la concession compte, à fin 2015, **14 440 km** de réseau BT.

Linéaire de réseau BT en km	au 31/12/2015	au 31/12/2014 (pour mémoire)	Evolution en km	Evolution en %
Aérien nu (hors faible section)	3 299	3 478	-179	-5,1%
Aérien nu faible section*(*)*	736	789	-53	-6,8%
Torsadé	4 988	4 866	122	2,5%
Total aérien	***9 024***	***9 133***	***-109***	***-1,2%***
Souterrain	5 417	5 240	177	3,4%
TOTAL	**14 440**	**14 373**	**67**	**0,5%**

(*) : Faible section au sens du FACE si section ≤14 mm² en Cu ou ≤ 22 mm² pour les autres métaux

En un an, le linéaire total BT a augmenté de 67 km. Il s'agit là d'une progression inférieure à la moyenne depuis 2007 ; moyenne de l'ordre de +77 km par an (comme en témoigne le graphique ci-dessous avec les courbes de tendance associées). Dans les faits, cette différence est le reflet du ralentissement de l'activité « raccordement », le contexte économique impactant fortement les linéaires d'extension construits annuels.

Pour ce qui est de l'aérien nu, comparativement à la moyenne des 8 dernières années (-190 km/an), la dépose se maintient à un niveau élevé avec -232 km en 2015, mais sans égaler 2014, avec ses 239 km éradiqués et demeure très éloignée de l'objectif affiché dans le cadre du PEIM d'une dépose cumulée AODE/Enedis de 500 km par an.

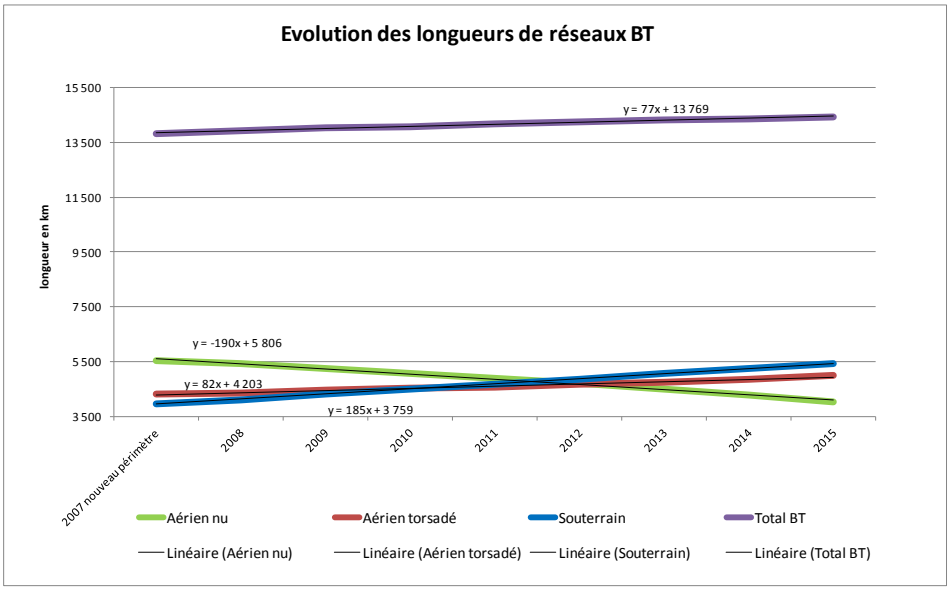

Ici, l'effet PEIM n'est donc pas encore palpable et ce constat est valable quel que soit le maître d'ouvrage concerné, comme le montre le tableau ci-après qui reprend les linéaires de nu déposés par secteur d'intervention majoritaire :

Secteur (selon statut électrification au 01/01/2015)	Maîtrise d'ouvrage majoritaire	Linéaire d'aérien nu au 31/12/N (en km)		Linéaire déposé (en km)
		2015	2014	
Rural	SDEF	2 759	2 924	166
Urbain	Enedis	1 276	1 342	66
Total général		**4 035**	**4 267**	**232**

Il y a 2 raisons à cela, quelque peu différentes selon le maître d'ouvrage.

Tout d'abord, pour ce qui d'Enedis (dont les 66 km de dépose à l'échelle de la concession en 2015 sont loin des 125 km par an en moyenne annoncés au niveau départemental dans le cadre du PEIM -> cf. IV.1.a), ses timides résultats s'expliquent probablement par l'inertie de ce nouveau dispositif d'investissement dont les premières concrétisations sur le terrain n'ont pu intervenir qu'après de longues et chronophages études d'avant-projet dont la réalisation préalable était nécessaire pour bénéficier d'une vision globale sur les 6 années du programme. Les résultats de dépose de BT nue en secteur urbain ont par conséquent vocation à s'accroître notablement sur les exercices prochains, ce programme exceptionnel devant rapidement atteindre sa vitesse de croisière.

Ensuite, s'agissant du SDEF, on rappellera que les capacités d'investissement du syndicat demeurent tributaires des aides FACE. Mais, en totale cohérence et coordination avec la désensibilisation massive menée par ENEDIS sur la HTA et sur les réseaux BT urbains dans le cadre du PEIM, le SDEF a défini un programme intensif de sécurisation basse tension dans les secteurs ruraux concernés. Pour le mettre en œuvre, il a ainsi sollicité, auprès du CAS FACE, une bonification exceptionnelle de subvention, via notamment la réactivation du fonds spécial dit « Tempêtes ». Suite à cette demande, des fonds supplémentaires ont été effectivement alloués au syndicat pour ce programme 2015, mais limités à 952 k€. Par ailleurs, ils n'ont été officiellement débloqués que le 12/10/2015 (date de l'arrêté de notification du CAS FACE), ce qui a eu pour effet un lancement tardif des premiers projets « PEIM » du SDEF et, par voie de conséquence, aucune réalisation concrète sur le terrain de ce programme à fin 2015 (déposes de BT nue notamment) ; d'où ce retard constaté des effets du PEIM sur la basse tension en secteur rural. Pour 2016, en revanche, les résultats de dépose de fils nus par le SDEF devraient connaître une hausse significative sous l'effet cumulé des projets menés grâce aux fonds exceptionnels FACE 2015 et 2016 ; les fonds 2016 d'un montant de 1 M€, sans compter la majoration de 1,2 M€ des programmes FACE S et S' (respectivement sécurisation fils nus et sécurisation fils nus faible section) ayant, quant à eux, été débloqués beaucoup plus tôt dans l'année ; permettant ainsi l'observation sur l'exercice concerné des 1ers effets du programme 2016 BT « PEIM » du syndicat.

b. Répartition par type de réseau

A la lecture du graphique ci-contre, on peut noter que l'aérien nu (réseau particulièrement incidentogène) représente 27,9% du linéaire BT et que, dans ces 27,9%, 5,1% sont des réseaux de faible section au sens du FACE ; à savoir de section inférieure ou égale à 14 mm^2 pour les lignes en cuivre et inférieure ou égale à 22 mm^2 pour les fils nus dans des matériaux autres que le cuivre. Dans les faits, ces réseaux de faible section sont encore plus pénalisants car, en plus d'être très sensibles aux évènements climatiques, ils s'avèrent également sources de chutes de tension.

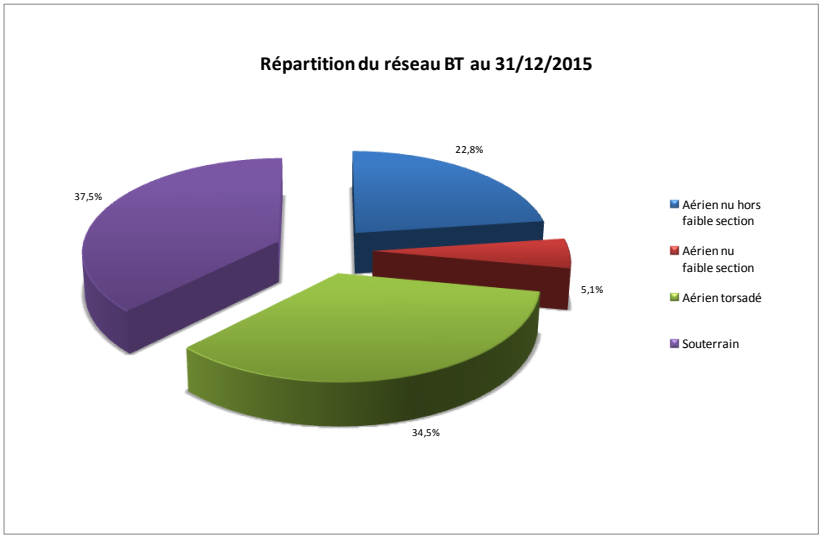

Enfin, il apparaît que le réseau BT de la concession est à 37,5% souterrain. Comme pour la HTA, on relève un retard important par rapport au niveau moyen d'enfouissement sur l'ensemble du territoire français (qui est en l'occurrence de 44%). ENEDIS explique, notamment, ces différences BT et HTA par le taux de ruralité (au sens de l'électrification) de la concession qui est près de 2 fois plus élevé (≈ 50%) que la moyenne nationale (26%). Mais eu égard au linéaire de côtes du département et donc à la forte exposition des réseaux aux vents violents et à l'air salin particulièrement corrosif, la proportion de souterrain paraît bien insuffisante, surtout quand on analyse la fiabilité relative du réseau BT torsadé qui lors des évènements climatiques de 2014 semble avoir montré ses limites comparativement aux canalisations BT souterraines.

Fiabilité du réseau BT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'incidents BT nu aux 100 km	11,8	16,3	12,9	19,1	13,5	41,3	30,4
Taux d'incidents BT torsadé aux 100 km	2,2	2,5	2,0	3,1	2,7	3,0	8,3
Taux d'incidents BT souterrain aux 100 km	2,9	3,4	2,2	1,8	1,8	1,8	3,9

Source ENEDIS – échelle Finistère

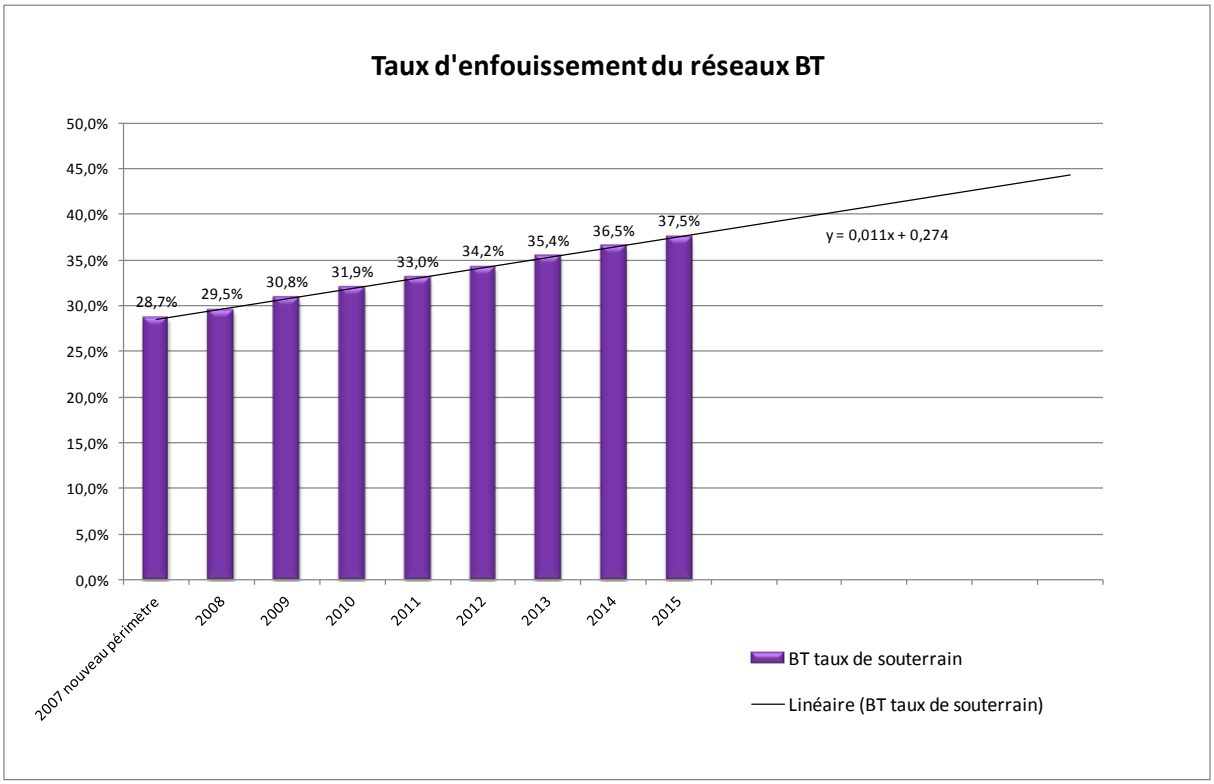

Enfin, on relèvera que l'augmentation d'un point du taux de souterrain en 2015 suit la tendance moyenne des années précédentes (de l'ordre de +1,1 point/an). Là encore, les effets du PEIM sur la BT ne se font pas encore sentir pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut (cf. § III.2.a).

c. Linéaire de réseau BT fragile

Le SDEF et ENEDIS se sont accordés sur le fait qu'il est nécessaire d'élargir la notion de faible section telle que définie par le FACE pour qu'elle soit plus représentative de la réalité de terrain. Pour ce faire, a été intégré l'ensemble des réseaux nus BT de section inférieure ou égale à 22 mm² car un réseau BT nu en cuivre dont les phases ont une section de 19 ou 22 mm^2 présente souvent un neutre de section inférieure ou égale à 14 mm^2, ce qui le rend tout aussi « vulnérable ».

Sur la base de cette définition commune, à fin 2015, ce sont 2 112 km qui sont ainsi qualifiés de fragiles (soit 14,6% du réseau BT de la concession).

Le graphique ci-après met en exergue l'évolution du linéaire de cette catégorie de réseau depuis 2008. On observe, ainsi, sur cette période, une décroissance assez régulière de l'ordre de 114 km par an. Toutefois, à partir de 2013, conformément aux engagements conjoints SDEF/Enedis pris lors des conférences départementales « loi Nome », on peut noter une accélération de la politique de dépose avec une réduction avoisinant les 139 km/an.

Mais s'agissant des actions conjointes SDEF/Enedis menées dans le cadre du PEIM, leurs effets très marqués sur la courbe des réseaux BT fragiles ne devraient, étant donné le déblocage tardif des fonds exceptionnels FACE de 2015 et donc le décalage dans le temps des projets SDEF associés, n'être visibles qu'en 2016.

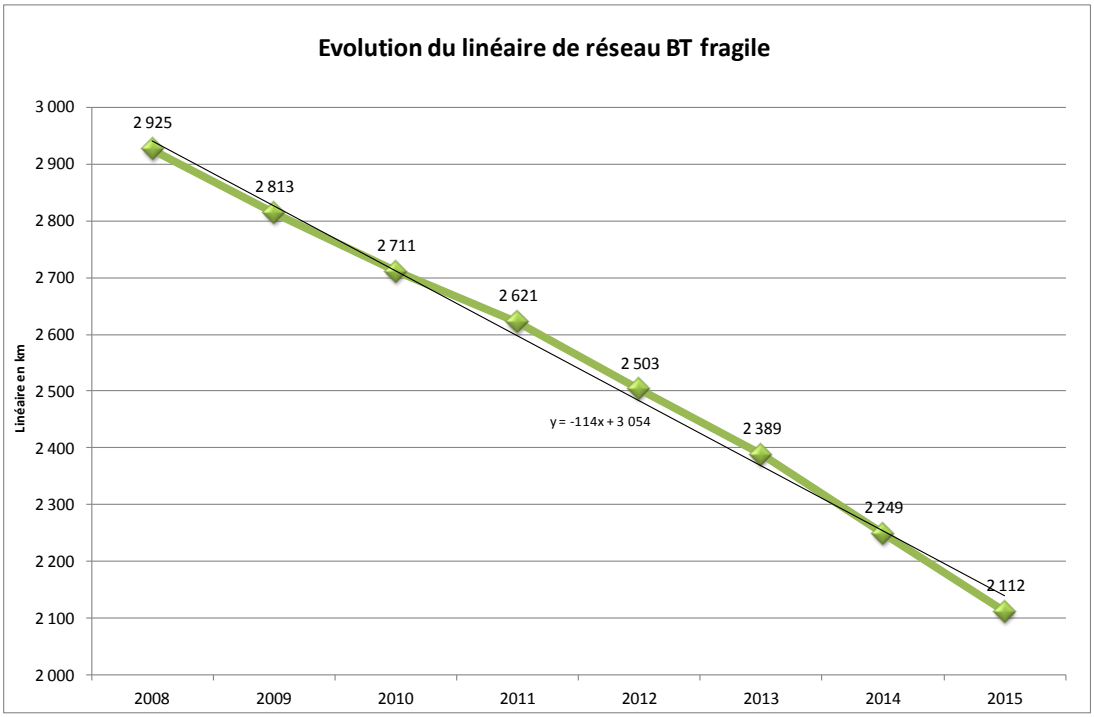

Enfin, on notera que, sur la base du rythme de dépose 2013/2015, il faudrait encore 15 ans pour éradiquer de la concession les réseaux BT dits fragiles.

d. Age physique des réseaux BT

Pour le réseau BT, il est nécessaire de rappeler qu'Enedis ne connaît pas précisément l'âge des réseaux posés avant 1980. Mais pour avoir un ordre de grandeur à peu près représentatif, on peut par exemple prendre comme hypothèse qu'aucun tronçon n'a plus de 70 ans (ce qui correspond à des années de pose postérieures à la nationalisation d'EDF ; à savoir 1946) et que les linéaires posés entre 1982 et 1946 ont été également répartis sur cette période. On arrive alors à un âge moyen de l'ordre de 29,8 ans.

Mais comme le montre le graphique ci-après, le réseau BT apparaît comme étant globalement plus ancien que le réseau HTA (avec, pour sa part, un âge moyen de 29 ans).

En revanche, le vieillissement de la moyenne tension est tel, et ce, même en tenant compte des objectifs de renouvellement maximisés par le PEIM, que les réseaux relevant de ce niveau de tension pourraient, dans moins de 2 ans, dépasser ceux de la basse tension en termes d'âge moyen. Cette prévision est d'autant plus vraisemblable que, dans le même temps, la courbe BT devrait *a minima* se stabiliser, comme c'est déjà le cas actuellement, voire même s'infléchir sous l'effet de l'intensification des déposes par le SDEF ; grâce notamment au déblocage de fonds exceptionnels FACE dédiés à la sécurisation. On notera que c'est en effet ce type d'opérations qui a le plus d'impact sur la courbe d'âge, les tronçons en fils nus ciblés par ces travaux de fiabilisation appartenant par nature au vivier des réseaux les plus anciens.

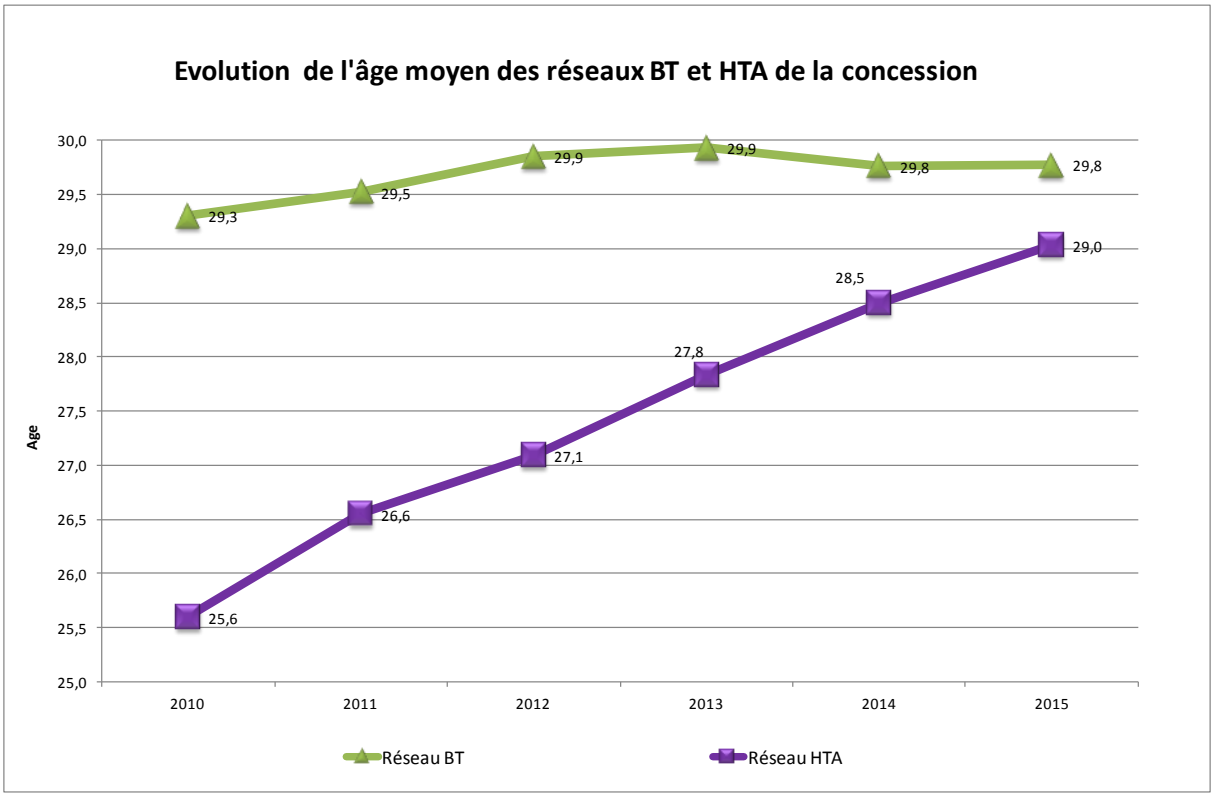

S'agissant des tranches d'âge, pour les mêmes raisons que celles précédemment évoquées, il n'est pas pertinent d'indiquer, pour la BT, un détail par tranche de 10 ans au-delà de 30 ans (notamment pour les poses avant 1983).

Tranches d'âge	Linéaire BT
< 10 ans	18,5%
≥ 10 ans et < 20 ans	16,7%
≥ 20 ans et < 30 ans	21,4%
≥ 30 ans et < 40 ans	43,4%
≥ 40 ans	

Par conséquent, on peut seulement relever que 43,4% du réseau BT a plus de 30 ans sans pouvoir préciser la proportion déjà amortie. Mais quoi qu'il en soit, pour définir cette proportion, il aurait fallu établir une distinction entre les réseaux torsadés et les autres, les tronçons BT aériens isolés bénéficiant d'une durée de vie estimée à 50 ans contre 40 ans pour les portions basse tension nues ou souterraines.

e. Cohérence des inventaires techniques et comptables

Données issues de l'inventaire comptable (fichier 29-01 de 2015)				Données issues de l'inventaire technique (fichier B3-01 de 2015)		Ecart 2015 inventaire comptable par rapport à inventaire technique	% d'écart 2015 inventaire comptable par rapport à inventaire technique	*% d'écart 2011 inventaire comptable par rapport à inventaire technique (pour mémoire)*
Codes ETI	Libellés ETI	Quantités		Libellés techniques	Quantités			
D30101	canalisation BT souterraine	5 388 474	5 388 474	souterrain	5 416 909	-28 435	-0,52%	*-0,46%*
D30102	canalisation BT - souterrain - éclairage public	0						
D30201	canalisation BT - aérien isolé	4 960 070	4 960 070	torsadé	4 988 405	-28 335	-0,57%	*-0,26%*
D30202	canalisation BT - aérien nu	4 060 419	4 060 421	aérien nu	4 035 184	25 235	0,63%	*0,13%*
D30203	canalisation BT - aérien - éclairage public	2						
Totaux		**14 408 963**	**14 408 965**		**14 440 498**	**-31 533**	**-0,22%**	*-0,19%*

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate qu'en 2015, pour les différents types de réseaux BT, les écarts entre inventaires technique et comptable sont, comme pour la moyenne tension, inférieurs au pourcent. En revanche, et ce, contrairement à la HTA, ils sont en augmentation par rapport à la dernière comparaison effectuée en 2011.

Au global, on est donc sur un écart de -0,22%, mais qui, en valeur absolue, donne 0,57%. Quoi qu'il en soit, rapporté aux 2% définis, dans l'avenant n°9, comme la valeur-seuil que le concessionnaire devait atteindre au plus tard à fin 2015, cela montre que l'objectif est largement atteint pour cette exercice et l'était d'ailleurs d'autant plus en 2011.

S'agissant de la basse tension, le niveau de cohérence des 2 inventaires est, par conséquent, tout à fait satisfaisant. Il faudra juste veiller à ce que, dans les années à venir, les écarts ne continuent pas de se creuser.

3. LES POSTES HTA/BT

a. Quantité au 31/12/2015

Selon l'inventaire technique 2015 d'ENEDIS, le patrimoine de la concession compte **15 523 postes HTA/BT**, soit 130 unités de plus qu'en 2014, ce qui est une progression très légèrement supérieure à la moyenne des années précédentes (moyenne qui se situe autour des +127 unités par an).

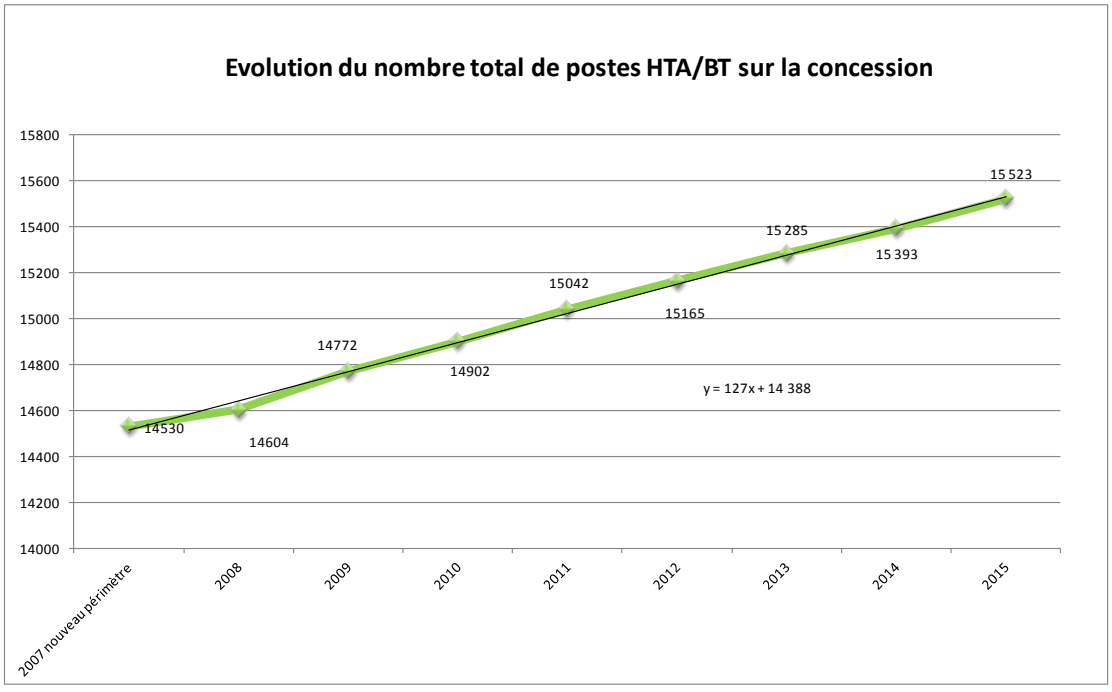

Ils se répartissent de la manière suivante :

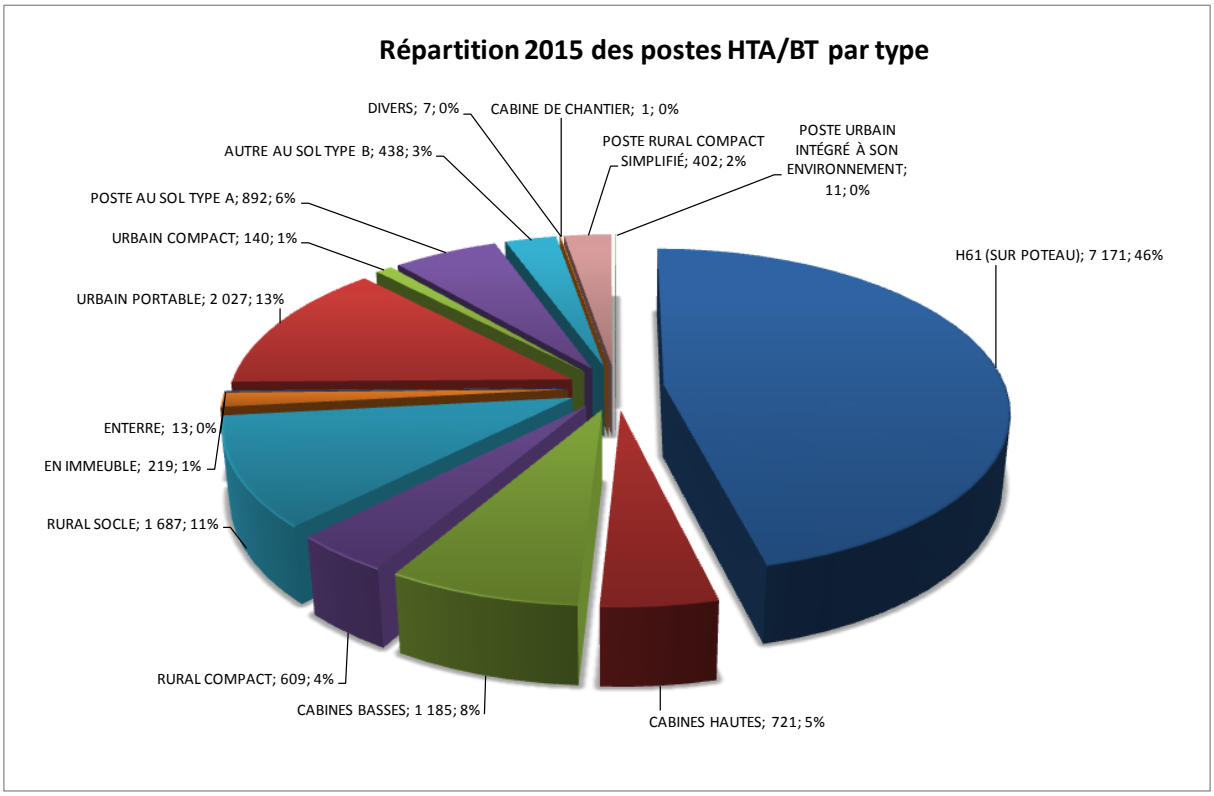

On note ainsi que les postes H61 (ou postes sur poteau) représentent un peu moins de la moitié du parc, avec 46% des postes de la concession.

Mais au vu du graphique ci-après, on observe que leur proportion diminue régulièrement depuis 2008 (de l'ordre -0,7 points par an), avec toutefois une accélération de leur dépose en 2015 (-1,3 point) sous l'effet du PEIM et de sa politique de mise en souterrain/restructuration de la HTA dans les secteurs jugés les plus sensibles aux aléas climatiques menée conjointement avec une sécurisation des réseaux BT issus des postes concernés.

En effet, sur un secteur donné, afin d'optimiser les résultats en termes de qualité, ce sont à la fois les réseaux HTA et les réseaux BT nus qui sont traités, les postes aériens ainsi touchés se voient, pour cause de renforcement simultané, souvent remplacés par des postes au sol.

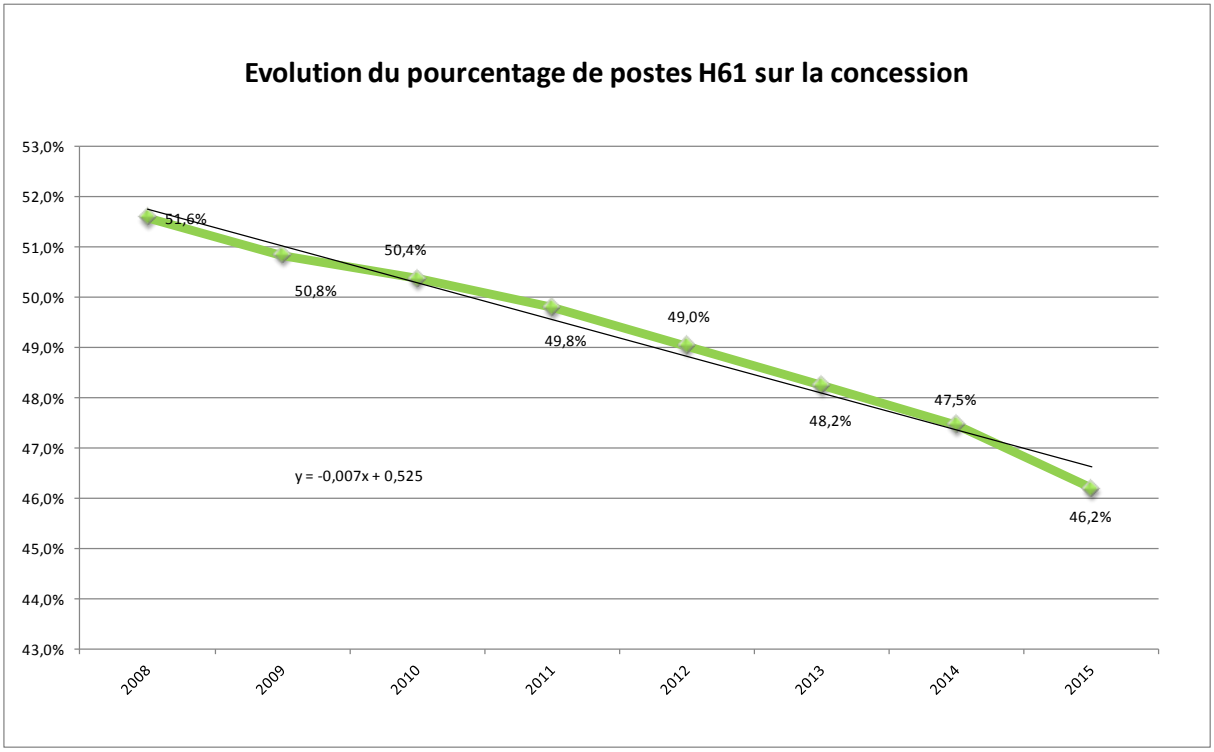

S'agissant des cabines hautes, même si mises à niveau techniquement, elles n'en demeurent pas moins très inesthétiques.

A fin 2015, on en dénombre encore 721 unités sur la concession.

On relèvera tout de même qu'en un an, ce sont 22 unités qui ont été détruites, avec là encore une accélération par rapport notamment à 2013 et 2014 où leur destruction était plutôt de l'ordre de 11 tours par an.

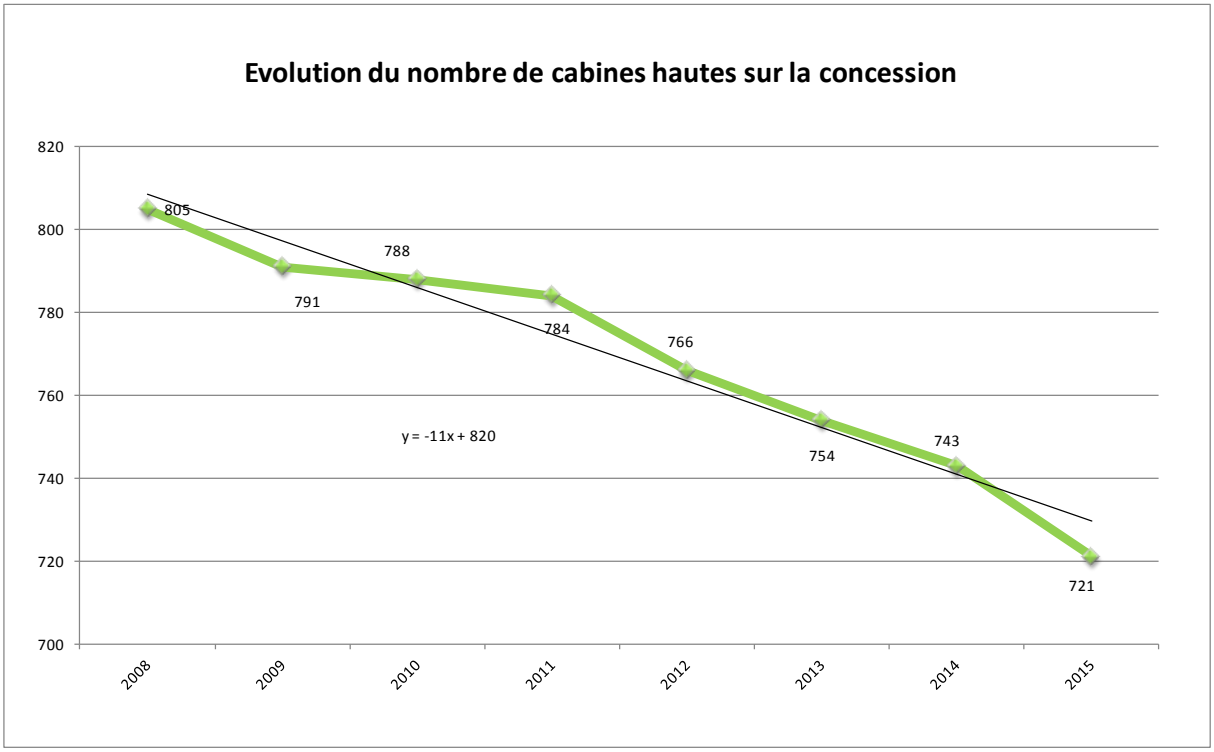

b. Age physique des postes HTA/BT

D'après l'inventaire technique (fichier B2-03), la moyenne d'âge des postes de la concession (tous types confondus) est de **28,5 ans**. Il faut toutefois indiquer qu'il s'agit là non pas de l'âge global du poste (appareils électriques et transformateurs compris), mais de l'âge de l'enveloppe (bâtiment) ou support car calculé à partir de l'année de construction du génie civil (GC).

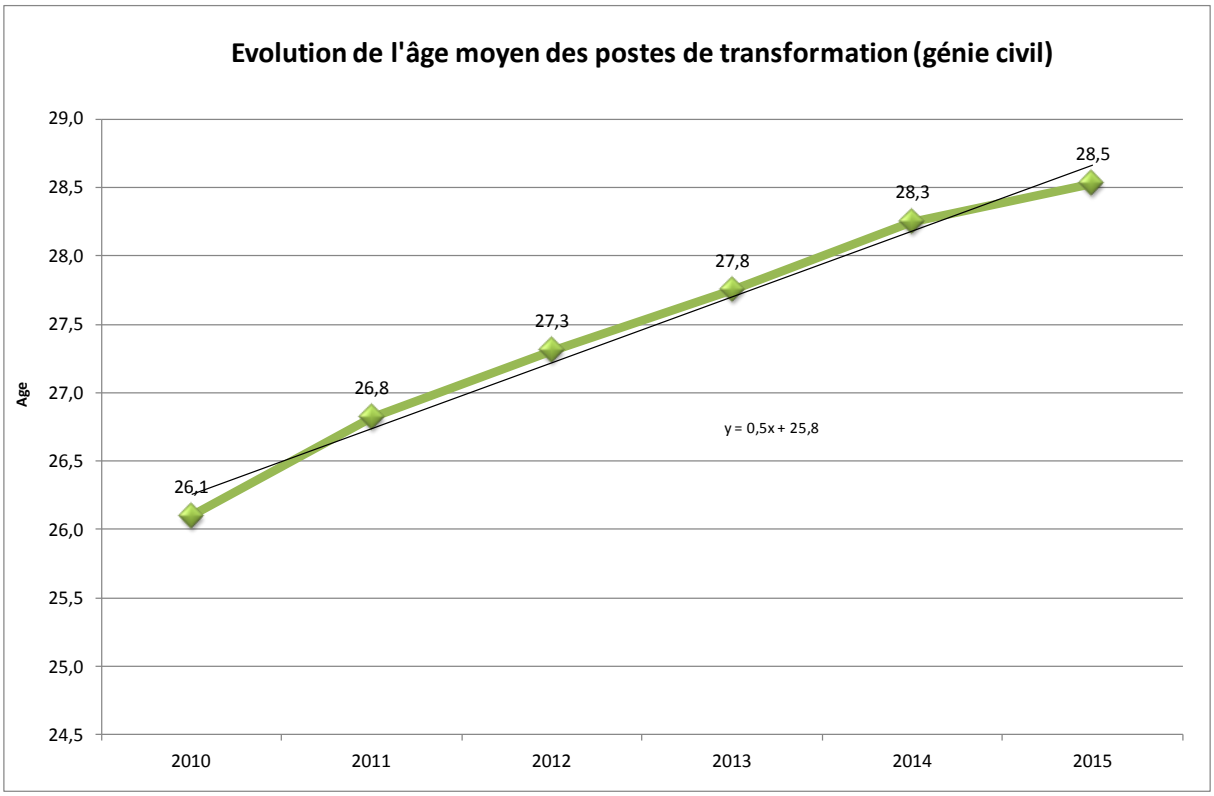

Par ailleurs, au vu du graphique ci-dessus, on notera que, tout comme le réseau HTA, l'âge moyen du génie civil des postes de la concession, obtenu à partir de l'inventaire technique, ne cesse d'augmenter ; avec une progression annuelle de l'ordre de + 0,5 an. Là encore, le PEIM a un effet positif sur la courbe car, sans aller juqu'à induire un infléchissement, les montants supplémentaires investis dans le cadre de ce programme permettent toutefois de ralentir la progression annuelle.

Enfin, on rappellera que la durée d'amortissement comptable du GC d'un poste est de 45 ans. Au travers de la répartition par tranche d'âge rappelée ci-après, on peut constater que les ouvrages étant déjà totalement amortis représentent 10,7% du parc.

Tranches d'âge	Postes HTA/BT
< 10 ans	13%
≥ 10 ans et < 20 ans	15,3%
≥ 20 ans et < 30 ans	21,8%
≥ 30 ans et < 40 ans	26,9%
≥ 40 ans et < 45 ans	12,3%
≥ 45 ans	10,7%

c. Cohérence des inventaires technique et comptable

Pour les postes HTA/BT, la cohérence entre les inventaires technique et comptable est plus difficile à suivre que pour les réseaux. Cela vient notamment du fait qu'il n'y a pas de correspondance entre les catégories de postes listées dans l'inventaire technique (rural compact, rural socle, cabines basses, etc…) et les éléments techniques (ETI) tels qu'ils existent dans l'inventaire comptable.

En effet, dans les ETI relatifs aux postes de transformation, une distinction est opérée entre l'appareillage à proprement parler, les équipements annexes et le génie civil (GC) associé, et ce notamment, pour des raisons de durées d'amortissement différentes.

Le tableau ci-après reprend les différents codes ETI relatifs aux postes HTA/BT, ainsi que les quantités associées.

Types de biens	Codes ETI	Libellés ETI en lien avec les postes HTA/BT	Quantités dans l'inventaire comptable (fichier 29.01)
Génie civil	A30301	bâtiment principal de poste	16
	A30401	bâtiment support de transformateur H61	8
	A30501	bâtiment de poste maçonné HTA/BT	1 936
Appareillages	E30101	appareillage des postes maçonnés	2 650
	E30102	poste préfabriqués	6 662
	E30103	Appareillages des postes sur poteau	7 622
Equipements annexes	E30301	installation téléconduite poste HTA/BT	121
	G20101	téléconduite - équipement des postes asservis	3
TOTAL général			**19 018**
TOTAL ETI Génie civil (A30301+ A30401+ A30501)			**1 960**
TOTAL ETI Appareillages (E30101 + E30102 + E30103)			**16 934**
TOTAL ETI Equipements annexes (E30301 + G20101)			**124**

On comprend donc aisément que, dans l'inventaire comptable, pour ne pas compter plusieurs fois le même poste, il faut distinguer les différents types de biens.

Dans les faits, les codes ETI relatifs au génie civil (A30301+ A30401+ A30501) ne sont pas représentatifs du nombre total de postes de la concession et cela pour plusieurs raisons. D'une part, les supports de postes sur poteau ne sont pas comptabilisés dans ces ETI car déjà valorisés sous les codes des réseaux aériens et, d'autre part, le GC d'un poste (ex : local dans un bâtiment public) n'appartient pas toujours à la concession et n'a donc pas à être valorisé et amorti.

C'est finalement la somme des ETI (E30101 + E30102 + E30103) relative aux appareillages qui est censée être la plus représentative du nombre total de postes de la concession. Mais quel que soit le fichier technique de comparaison, il ressort du rapprochement des données comptables et techniques des écarts importants :

	Quantités	Ecarts entre inventaires (comptable/technique)
TOTAL postes base comptable (fichier 29.01)	16 934	/
TOTAL postes base technique (fichier postes B2.03)	15 523	9,1%
TOTAL postes base technique (fichier transfos en poste B2.06)	15 566	8,8%

On notera que l'écart ici de l'ordre de 9% est en progression par rapport à ceux constatés en 2008, 2010 et 2011 (avec respectivement 7,3% - 6,9% - 7,1%), pourtant calculés de la même manière. Il sera intéressant qu'Enedis s'explique sur cette dégradation constatée.

Quoi qu'il en soit, étant donné que les transformateurs sont dorénavant localisés et donc dénombrés avec beaucoup plus de précisions (cf. § III.4.a ci-après), il devient pertinent, pour limiter cet écart de l'ordre de 9%, de rapprocher le nombre de 16 934 appareillages « postes » issu de la base comptable *a minima* au nombre total de transfos en poste ; à savoir 15 586 : soit un pourcentage final d'écart de 8,6%. En effet, il faut intégrer le fait qu'un poste peut comporter plusieurs transformateurs et que les appareillages associés sont multipliés en conséquence. En revanche, pour les transformateurs sur parc, la démultiplication des appareillages n'est pas aussi évidente ; leur changement ne s'imposant pas forcément lors de mutations. C'est la raison pour laquelle, dans le dernier calcul d'écart ci-dessus, le choix a été fait de ne pas tenir compte des transformateurs localisés sur parc SDEF.

4. LES TRANSFORMATEURS HTA/BT

a. Une localisation qui s'affine, mais à parfaire

Il est important de rappeler qu'historiquement, les transformateurs HTA/BT constituaient des ouvrages dits non localisés (au même titre que les compteurs et branchements), affectés selon des clés de répartition et valorisés en masse.

Mais depuis plusieurs année maintenant, un travail est mené par Enedis pour assurer un suivi précis de ces équipements mobiles et ainsi pouvoir changer leur statut comptable de biens non localisés en biens localisés avec, dès lors, un suivi et une valorisation à la maille communale. Ce chantier patrimonial était l'un de ceux définis au protocole FNCCR/ENEDIS du 18 septembre 2013 et repris dans l'avenant n°9 au contrat de concession, avec comme objectif une localisation précise à compter du 1er janvier 2015.

Fort de cette procédure en cours, le concessionnaire a pu, dès 2013 (données sur exercice 2012), fournir, pour la 1ère fois, une liste des transformateurs effectivement localisés sur la concession avec indication de la commune et du poste d'implantation, de la puissance installée, de la tension secondaire (400 ou 410 V) et de l'année de construction.

Ce fichier, dénommé B2-06 et transmis depuis maintenant 4 ans, a gagné en précision. Cette année par exemple (données sur exercice 2015), il identifie et localise 15 586 transformateurs équipant au total 15 566 postes contre, en 2012, 15 042 unités installées *a priori* dans 14 977 postes de transformation. Si l'on compare ces chiffres respectivement aux 15 523 et 15 165 postes (GC) répertoriés sur la concession pour les exercices 2015 et 2012 (données historiquement consolidées – voir fichier B2-03), on se rend compte que cet inventaire s'avère, en masse, être, en 2015, exhaustif quasiment à 100% contre 98,8% en 2012 ; soit une progression significative du niveau de précision en 4 ans, mais avec tout de même une surreprésentation de postes (43 au total) dans le fichier B2-06 comparativement au B2-03 ; peut-être liée au cas spécifique des postes alimentant pour partie la concession sans être implantés sur son territoire.

Dans les faits, pour vérifier plus précisément le niveau réel d'exhaustivité du fichier B2-06 par rapport au B2-03, il faut réaliser un pointage précis de l'existence de tous les postes dans chacun des 2 fichiers. Pour cela, il est nécessaire de reconstituer un identifiant unique pour chacun des postes de transformation (en cumulant différentes données techniques), identifiant qui doit rester commun aux 2 fichiers. Mais on arrive là aux limites de l'exercice puisque, dans le fichier B2-06, 274 postes ne trouvent pas de correspondance dans le fichier B2-03 ; soit 1,8%.

Pour exemple, ci-après le poste Keramboyec à Bannalec dont les champs techniques communs entre les 2 fichiers contiennent, dans les faits, des valeurs distinctes. En l'occurrence, ici, le rapprochement n'a pas pu être établi entre les 2 bases du fait d'une année de construction du poste différente. En effet, le H61 a été remplacé en 2016 par un Poste Rural Compact Simplifié (PRCS) avec un transformateur de 2015 sans que le fichier B2-03, lui arrêté à fin 2015, ne tienne compte de cette modification.

Fichier B2-03 :

Nom Commune	Code INSEE	Nom du Poste Source	Nom du Départ HTA	Nom du Poste HTA	Code fonction	libellé Fonction	Type de poste	Année de construction	Puissance installée	Nombre clients BT	Nombre de clients HTA
BANNALEC	29004	MELGVEN	BANNAL	KERAMBOYEC	DP	Distribution Publique	H61	1975	50	11	0

Fichier B2-06 :

Dpt	Code INSEE actuel	Nom du Départ HTA	Nom du Poste HTA	Libellé Type local	Code Type local	Libellé Fonction Poste	Code Fonction Poste	Année de construction du poste	Nb de transfos HTA/BT pour Poste HTA	Année de fabrication du transformateur	Tension secondaire (V)	Puissance assignée (kVA)
29	29004	BANNAL	KERAMBOYEC	Poste Rural Compact Simplifié	CS	Distribution Pu	DP	2016	1	2015	410	50

Malgré une exhaustivité pas encore totalement atteinte, il s'agit là d'une grande avancée dans la connaissance du patrimoine de la concession, et ce, comparativement au nombre global communiqué en 2011 de 12 744 transformateurs qui n'était autre que le résultat d'un prorata appliqué au total du centre Enedis de rattachement en fonction du nombre de clients de la concession.

On notera que, pour parfaire ce travail d'inventaire et pouvoir effectuer une véritable « localisation comptable », des nouvelles modalités de gestion ont été définies afin d'assurer une totale traçabilité des transformateurs de leur achat à leur ferraillage :

- ✓ Initialisation du patrimoine transfos à maille concession début 2015,
- ✓ Etablissement d'un document standardisé de consignation des mouvements des transformateurs ; document que l'autorité concédante doit dorénavant transmettre au fil de l'eau à Enedis, non seulement pour les transformateurs qu'elle met à disposition mais également pour ceux qu'elle dépose provisoirement ou définitivement, afin de permettre la correcte mise à jour de l'outil SIG qui, lui-même, alimente ensuite l'application comptable IRIS,
- ✓ Inventaires périodiques des magasins ENEDIS et concédant pour connaître les stocks.

Fort de ces nouvelles modalités lancées courant 2014 et début 2015, le SDEF, dans le cadre du contrôle de concession, a demandé, pour la 1ère fois en 2015 et une nouvelle fois en 2016, à Enedis, en plus du fichier B2-06 (sur les équipements en poste), 4 autres fichiers nécessaires à la pleine

connaissance du parc transfos de la concession et de son évolution :

- ✓ Inventaire technique des transformateurs sur magasins SDEF arrêté au 31 décembre de l'exercice contrôlé (B2-07),
- ✓ Inventaire technique des transformateurs sur magasins Enedis arrêté au 31 décembre de l'exercice contrôlé (B2-08),
- ✓ Liste des transformateurs sortis de l'inventaire technique lors de l'exercice contrôlé (B2-09),
- ✓ Liste des transformateurs entrés dans l'inventaire technique lors de l'exercice contrôlé (B2-10).

Malgré une procédure de localisation en place depuis plus d'un an, les fichiers communiqués par le concessionnaire en 2016 (sur exercice 2015) s'avèrent toujours difficilement exploitables, et ce, pour différentes raisons :

- ✓ Les numéros de série (de manière systématique) et les noms des constructeurs (dans certains fichiers) ne sont pas mentionnés, et ce, alors qu'il s'agit là de références constituant un identifiant unique nécessaire à la totale traçabilité de ces équipements mobiles. L'omission de ces données est d'autant plus surprenante que ces dernières ne relèvent pas de la propriété intellectuelle d'Enedis (à la différence des codes GDO), mais constituent au contraire des données intrinsèques des transformateurs, qui ont d'ailleurs bien été consignées lors des visites d'inventaire menées conjointement par Enedis et le SDEF sur les parcs « concédant ». De surcroît, on notera qu'il n'est même pas possible de recréer artificiellement un identifiant unique pour chaque transformateur (en cumulant, par exemple, différentes informations techniques) car il n'y a pas de constance dans les éléments fournis par Enedis entre les différents fichiers « transfos » remis (B2-06 à B2-10).

- ✓ Par ailleurs, les fichiers 2016 censés être le reflet de la situation des transformateurs au 31/12/2015 semblent ne pas avoir été tous arrêtés à cette date. Pour exemple, le fichier B2-06, relatif au nombre de transformateurs en poste à fin 2015, fait état d'équipements datant de 2016 (15 au total), preuve que l'extraction ainsi fournie est postérieure au 31 décembre de l'année contrôlée.

- ✓ De la même manière, les fichiers remis en 2015 n'ont pas tous été arrêtés au même moment (respectivement 31/12/2014 et août 2015). Ils ne permettent donc pas de disposer d'un état zéro cohérent ; état zéro à fin 2014 auquel pourtant il aurait été intéressant d'appliquer tous les mouvements observés en 2015 (entrées, sorties, bascules en poste/sur parc ou inversement), et ce, pour reconstituer les inventaires des postes en concession et en magasin à fin d'année et ainsi vérifier leur cohérence avec les fichiers inventaires remis en 2016.

- ✓ De plus, pour une totale traçabilité entre exercices des mouvements des transformateurs non acquis dans l'année, il est nécessaire que, dans les fichiers (arrêtés au 31/12/N), l'information quant à la localisation d'origine (références du poste d'implantation ou mention des parcs Enedis ou concédant) corresponde à la situation de l'équipement au 31/12/N-1, et ce, même si le transformateur a connu plusieurs mouvement dans l'année écoulée. *A priori*, cela ne semble pas être le cas actuellement.

- ✓ En outre, de grosses incohérences apparaissent entre les fichiers 2016 transmis. On relèvera notamment que le fichier B2-06 recense 246 transfos en poste datant de 2015 alors que le fichier B2-10, répertoriant les transformateurs rentrés dans l'inventaire durant ce même exercice, dénombre 399 unités dont 364 en poste.

- ✓ Enfin, le fichier B2-08 représentatif des transformateurs sur parcs Enedis ne répertorie que les unités stockées sur les magasins du Finistère (à savoir Brest, Carhaix, Morlaix et Quimper), et ce, alors que la mobilité de ces équipements n'est pas limitée aux frontières du département. C'est notamment le cas pour les unités entreposées sur le site de Carhaix-Plouguer qui, proximité faisant (la commune est, en effet, frontalière des Côtes d'Armor et située à quelques kilomètres du Morbihan), peuvent être logiquement prélevées en vue d'une installation dans l'un de ces 2 départements limitrophes. Dans les faits, il faudrait de manière optimale que ce fichier soit transmis à la maille de la Direction Régionale (DR) Bretagne, et ce, d'autant plus que les transformateurs situés sur les parcs du concessionnaire sont, en termes de valorisation, affectés selon une clé de répartition définie à cette échelle (cf. § III.4.b ci-après).

En conclusion, même si, le processus de localisation relève d'une démarche encore toute récente qui nécessite assez logiquement encore quelques ajustements, il serait souhaitable que, pour le prochain exercice, Enedis fasse évoluer ses pratiques pour éviter tous ces écueils.

Quoi qu'il en soit, si le concessionnaire venait à ne pas atteindre cet objectif, il devra être en capacité de préciser et de justifier, auprès de l'autorité concédante, les difficultés auxquelles il est confronté : par exemple difficultés à fournir certaines informations, à atteindre une totale cohérence entre les fichiers ou encore à avoir une pleine connaissance de l'ensemble des mouvements des transformateurs.

b. Une valorisation comptable qui évolue

Comme évoqué précédemment, les transformateurs étaient, avant leur localisation, affectés à chaque concession selon des clés de répartition et valorisés en masse. Depuis, leur méthode de valorisation comptable a été revue.

Ainsi, à compter du 01/01/2015, la valeur brute d'actifs de ces équipements se calcule de la manière suivante :

$$(nb\ transformateurs\ en\ poste\ sur\ le\ territoire\ de\ la\ concession\ ou\ stockés\ sur\ magasins\ concédant \times prix\ unitaire\ par\ puissance\ et\ par\ année\ de\ fabrication) + (nb\ transformateurs\ stockés\ sur\ magasins\ concessionnaire\ de\ la\ Direction\ Régionale\ (DR)\ ERDF \times prix\ unitaire\ par\ puissance\ et\ par\ année\ de\ fabrication \times \frac{nb\ transformateurs\ en\ poste\ sur\ concession}{nb\ transformateurs\ en\ poste\ sur\ la\ DR\ ERDF})$$

Au travers de la structuration de cette nouvelle formule, on comprend que, même si les transformateurs stockés sur parcs concessionnaire continuent d'être répartis en nombre et en valeur entre concessions selon la clé « nombre de transformateurs en poste », cette nouvelle méthode comptable doit avoir un impact financier positif pour le SDEF.

En effet, la valeur patrimoniale des transformateurs affectée à chaque concession relevait anciennement d'un calcul de répartition basé sur le rapport entre le nombre de clients de la concession et le nombre de clients du centre ENEDIS. Le ratio clients/postes étant beaucoup plus élevé pour les concessions urbaines, ces dernières se retrouvaient favorisées au détriment des concessions plus rurales,

Par conséquent, à l'inverse, la nouvelle affectation selon l'implantation réelle (mise en œuvre à compter de 2015) doit, elle, aboutir à un rééquilibrage en faveur de ces concessions plus rurales, comme le SDEF.

Cependant, on rappellera que ce rééquilibrage annoncé n'était pas encore visible dans le CRAC 2014, les données fournies étant représentatives des méthodes comptables ayant cours pendant cet exercice. Mais grâce aux données du CRAC 2015, cette majoration de valeur des transformateurs au profit du SDEF a pu non seulement être mise en évidence, mais en plus être précisément évaluée.

En effet, le concessionnaire, pour assurer une certaine continuité dans le suivi de la valeur des actifs, a fourni une donnée pro-forma (à savoir selon la nouvelle méthode de calcul) pour la valeur brute des transformateurs au 31/12/2014 ; donnée qui peut donc être valablement rapprochée de celle mentionnée dans le CRAC 2014.

	donnée CRAC 2014	Donnée CRAC 2015 (valeur pro-forma)	Gain de valeur (en k€)
	ancienne méthode de valorisation	nouvelle méthode de valorisation méthode de valorisation suite localisation	
Valeur brute des transformateurs au 31/12/2014 (en k€)	34 903	41 921	7 018

Ainsi, pour le SDEF, la localisation des transformateurs a bien eu l'effet escompté ; avec un gain de valorisation de l'ordre de 7 000 k€.

c. Cohérence de l'inventaire comptable et rapprochement avec l'inventaire technique

Qui dit localisation des transformateurs, dit intégration individuelle de chacun de ces équipements dans le fichier comptable 29-01 des biens localisés. Une vérification s'impose donc quant à cette correcte intégration.

Dans un premier temps, on relèvera que, dans ce fichier 29-01, le code ETI (à savoir code Elément Technique d'Inventaire) associé aux transformateurs n'a pas été explicité par le concessionnaire. C'est un recoupement entre quantités et valeurs issues d'autres sources qui a permis au SDEF d'identifier le code E30401 comme étant celui représentatif des transformateurs.

Mais ce rapprochement, même s'il reflète la cohérence des données entre elles, met tout de même en exergue certains écarts de valeurs :

	Valeurs au 31/12/2015			Ecart données 29-01 par rapport à autres sources	% d'écart données 29-01 par rapport à autres sources
	Données issues du fichier 29-01 2015 et relatives à l'ETI E30401	Données issues du CRAC 2015 et des fichiers relatives aux transformateurs			
Quantités	15 533	*transformateurs en poste (B2-06)*	15 586	-194	-1,2%
		transformateurs sur parc concédant (B2-07)	141		
	non compris car valorisés en masse avec clé de répartition	*transformateurs sur parcs Enedis du Finsitère (B2-08)*	504	/	/
Valeur d'actif (en €)	40 780 200	*CRAC 2015*	43 165 000	-2 384 800	-5,5%
Valeur de remplacement (en €)	54 521 639	*CRAC 2015*	57 460 000	-2 938 361	-5,1%
Amortissement industriel (en €)	18 188 486	*CRAC 2015*	18 995 000	-806 514	-4,2%
Provisions de renouvellement (en €)	7 546 564	*CRAC 2015*	7 846 000	-299 436	-3,8%

Pour ce qui est tout d'abord des quantités, un écart de 194 unités apparaît entre l'inventaire comptable 29-01 et les données issues des fichiers techniques ; ce qui, en proportion, représente un pourcentage tout à fait acceptable (-1,2%), eu égard non seulement aux écarts constatés pour les réseaux entre inventaires technique et comptable et étant donné également la jeunesse du dispositif de localisation des transformateurs. Il est toutefois important de relever qu'on est face ici à une sous-représentation comptable et que, pour déterminer cet écart (-194), ce ne sont pas uniquement les transformateurs en poste qui ont servi de référence, mais bien également les transformateurs sur parc concédant ; ces derniers étant non seulement localisés, mais de surcroît valorisés individuellement. A l'inverse, les transformateurs sur parc Enedis n'ont pas été intégrés dans ce décompte puisque, même si dorénavant localisés géographiquement, ils demeurent valorisés en masse et n'ont donc pas vocation à être répertoriés dans le fichier 29-01.

Enfin, s'agissant des valeurs comptables (valeurs brute, de remplacement, amortissement et provisions), les écarts sont en proportion plus élevés que pour les quantités (entre -3,8% et -5,5%). Mais cette différence s'explique par le fait que les montants de valorisation communiqués dans le CRAC tiennent compte de la répartition en valeur (selon la clé rappelée plus haut) des transformateurs stockés sur les magasins concessionnaire ; ce qui n'est pas le cas des montants issus du fichier 29-01, qui n'intègrent que les ouvrages valorisés individuellement.

Si l'on rapproche ces écarts du ratio « nombre de transformateurs sur parcs Enedis affectés à la concession » (nombre ici assimilé par défaut aux transformateurs sur magasins concessionnaire du Finistère = 504) sur « nombre total de transformateurs affectés à la concession (= 15 586 + 141 + 504), à savoir 3,1%, on réalise que les écarts entre données réellement comparables sont en toute logique très inférieurs à ceux affichés plus haut et doivent donc être tout à fait acceptables.

d. Répartition des transformateurs par type de tension secondaire

Les différents fichiers d'inventaire transfos permettent de connaître la répartition de ces équipements par type de tension secondaire :

Tension secondaire	Transformateurs en poste (B2-06)	%	Transformateurs sur parc concédant (B2-07)	%	Transformateurs sur parc concesionnaire (B2-08)	%	Total au 31/12/2015	%
400 V	6 069	*38,9%*	60	*42,6%*	130	*25,8%*	6 259	*38,6%*
410 V	9 517	*61,1%*	81	*57,4%*	374	*74,2%*	9 972	*61,4%*
Total	**15 586**	***100,0%***	**141**	***100,0%***	**504**	***100,0%***	**16 231**	***100,0%***

Il apparaît ainsi qu'au global, 38,6% des transformateurs appartenant à la concession ou affectés à cette dernière sont de type 400V. Dans les faits, les équipements de cette catégorie peuvent relever ou abaisser la valeur de la tension secondaire en tête du départ BT en modifiant le rapport de transformation par le biais de 3 positions de prise à vide : -2,5% (390 V), 0% (400 V) ou +2,5% (410 V).

Les 61,4% restants (relevant eux de la catégorie dite 410V) correspond à une nouvelle génération de transformateurs fabriquée depuis 1987 et qui permet 3 réglages différents du rapport de transformation : 0%, +2,5% et +5% avec un tension secondaire qui peut donc passer respectivement de 400 V à 410 V, voire à 420 V selon la position retenue de la prise à vide.

On notera enfin que c'est sur le parc concédant que l'on observe la plus grande proportion de transformateurs d'ancienne génération (type 400 V) ; avec 42,6% contre seulement 25,8% sur magasins Enedis et 38,9% en poste.

e. Répartition des transformateurs par puissance

Les différents fichiers d'inventaire transfos permettent également de connaître la répartition de ces équipements par puissance :

Puissance	Transformateurs en poste (B2-06)	%	Transformateurs sur parc concédant (B2-07)	%	Transformateurs sur parc concesionnaire (B2-08)	%	Total au 31/12/2015	%
25 kVA	23	*0,1%*	0	*0,0%*	0	*0,0%*	23	*0,1%*
40 kVA	95	*0,6%*	2	*1,4%*	2	*0,4%*	99	*0,6%*
50 kVA	4 385	*28,1%*	34	*24,1%*	92	*18,3%*	4 511	*27,8%*
63 kVA	30	*0,2%*	0	*0,0%*	0	*0,0%*	30	*0,2%*
100 kVA	5 107	*32,8%*	51	*36,2%*	160	*31,7%*	5 318	*32,8%*
160 kVA	2 535	*16,3%*	26	*18,4%*	131	*26,0%*	2 692	*16,6%*
250 kVA	1 889	*12,1%*	22	*15,6%*	63	*12,5%*	1 974	*12,2%*
400 kVA	1 089	*7,0%*	6	*4,3%*	38	*7,5%*	1 133	*7,0%*
630 kVA	426	*2,7%*	0	*0,0%*	16	*3,2%*	442	*2,7%*
800 kVA	1	*0,0%*	0	*0,0%*	0	*0,0%*	1	*0,0%*
1000 kVA	6	*0,0%*	0	*0,0%*	2	*0,4%*	8	*0,0%*
Total	**15 586**	***100,0%***	**141**	***100,0%***	**504**	***100,0%***	**16 231**	***100,0%***

En poste, comme sur parcs concédant et concessionnaire, la puissance de transformateur la plus représentée est 100 kVA (avec une proportion avoisinant le tiers des équipements de la concession).

La puissance 50 kVA arrive en 2ème position (comptant pour environ un quart) suivie de la catégorie 160 kVA, sauf sur les magasins Enedis où l'ordre est inversé.

f. Age des transformateurs

A l'instar des types de tension secondaire et des puissances, un comparatif par tranche d'âge peut être établi entre transformateurs en poste et sur parcs concédant ou concessionnaire :

Tranches d'âge	Transformateurs en poste (B2-06)	%	Transformateurs sur parc concédant (B2-07)	%	Transformateurs sur parc concesionnaire (B2-08)	%	Total au 31/12/2015	%
< 10 ans	3837	*24,6%*	28	*19,9%*	217	*43,1%*	4 082	*25,1%*
10 ≤ âge < 20 ans	3033	*19,5%*	24	*17,0%*	71	*14,1%*	3 128	*19,3%*
20 ≤ âge < 30 ans	2892	*18,6%*	31	*22,0%*	86	*17,1%*	3 009	*18,5%*
30 ≤ âge < 40 ans	3904	*25,0%*	42	*29,8%*	104	*20,6%*	4 050	*25,0%*
≥ 40 ans	1920	*12,3%*	16	*11,3%*	26	*5,2%*	1 962	*12,1%*
Total	**15 586**	***100,0%***	**141**	***100,0%***	**504**	***100,0%***	**16 231**	***100,0%***

On rappellera que la durée d'amortissement de ce type d'équipements a été, il y a peu, rehaussée unilatéralement par le concessionnaire. En effet, le 31/07/2012, elle a été passée de 30 à 40 ans. Ainsi, sur la base des fichiers d'inventaires remis, il apparaît que les transformateurs de la concession amortis à ce jour sont de l'ordre de 12%, avec une proportion qui diffère selon leur localisation ; les magasins finistériens d'Enedis n'en comptant que 5,2%.

On pourra compléter cette comparaison avec l'âge moyen de ces équipements qui, à l'échelle de la concession est de l'ordre de 22,5 ans ; pour une moyenne en poste de 22,6 ans, sur parc concédant de 24,1 et sur parc concessionnaire de seulement 17,1 années.

Enfin, pour les transformateurs en poste, une pyramide des âges peut être également établie à partir du fichier B2-06 et mise en perspective avec celle des postes (génie civil -> B2-03).

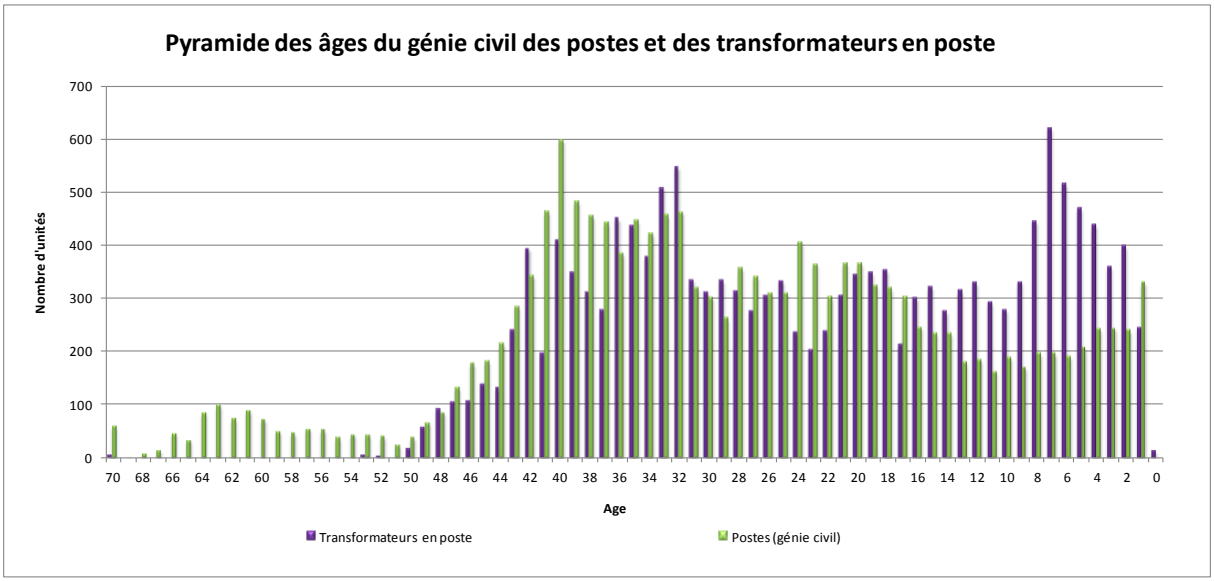

On notera ainsi que la forte proportion de transformateurs neufs par rapport au génie civil des postes sur la période de 2003 à 2010 (âges compris entre 6 et 13 ans) correspond, en fait, à la mise en œuvre du plan PCB. En effet, conformément à une directive européenne, les équipements contenant les niveaux les plus importants de PCB (au-delà de 500 parties par million, ou ppm) ont été éliminés progressivement, jusqu'à être totalement éradiqués fin 2010. En revanche, pour ce qui est des transformateurs contenant des concentrations moins importantes (entre 50 et 500 ppm), leur décontamination/élimination se poursuit avec une date-butoir fixée à fin 2025.

g. Des données qui demeurent non communicables

Il est à noter que cette année encore ENEDIS a refusé de fournir certaines données relatives aux transformateurs. Il s'agit notamment :

- ✓ du réglage des prises à vide qui, au prétexte qu'il s'agit là d'un acte d'exploitation et non d'une caractéristique intrinsèque des transformateurs ne serait, selon ENEDIS, pas à communiquer de façon détaillée.
- ✓ de la teneur en PCB, le concessionnaire considérant que le contrôle du risque chimique inhérent à l'utilisation de ce type de produit comme isolant ne relève pas de la compétence des autorités concédantes, mais exclusivement de celle des pouvoirs publics d'Etat.
- ✓ du coefficient d'utilisation des transformateurs. Pour ENEDIS, *« [cette donnée] ne relève pas du contrôle du service rendu à l'usager, mais plutôt d'un contrôle des moyens mis en œuvre. »,* sous-entendant que c'est au concessionnaire seul, en tant que gestionnaire du réseau, que revient la responsabilité d'apprécier si les ouvrages sont aptes ou pas à faire face à la demande.

5. LES OUVRAGES NON LOCALISES

a. Les compteurs

- ***Typologie actuelle du parc compteurs***

Les seules données fournies sont à la maille du département. Celles au 31/12/2015 sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nb total de compteurs	Nb de compteurs électroniques	Nb de compteurs accessibles à la relève	Nb de compteurs équipés de Téléreport	Nb de compteurs équipés de Télérelève
C5 résidentiels	575 794	239 295	355 712	184 435	
C5 professionnels	76 551	32 490	54 183	24 524	
C4 Jaune	5 401	5 401	5 401		4 494
C2 -C3 Vert	1 436	1 434	1 436		1 433
C1	36	36	36		36
TOTAL 2015	**659 218**	**278 656**	**416 768**	**208 959**	**5 963**
Rappel pour mémoire : TOTAL 2014	***654 695***	***269 175***	***412 589***	***202 882***	***4 657***
Evolution 2015/2014	**1%**	**4%**	**1%**	**3%**	**28%**

Pour mémoire, les catégories de clients citées ci-dessus sont détaillées dans le tableau du § VI.1.a.

S'agissant des différents types de compteurs, les indications et remarques suivantes sont intéressantes à avoir en mémoire :

- ✓ **Compteurs électroniques** : par opposition aux compteurs électromécaniques. A l'échelle départementale, ils représentent un peu plus de 42% des compteurs ;

- ✓ **Compteurs accessibles à la relève** : compteurs en limite de propriété pouvant être lus depuis l'extérieur auxquels s'ajoutent les compteurs avec télé report ou télé relève. 63,2% du parc départemental de compteurs est ainsi accessible à la relève en 2015. Cette valeur est en légère augmentation par rapport à 2014, grâce à la poursuite par Enedis du programme de remplacement anticipé des plus anciens compteurs C2 – C3 – C4 en prévision de la fin au 01/01/2016 des tarifs réglementés de vente jaunes et verts. Ces compteurs sont en effet devenus majoritairement inadaptés aux changements de grilles tarifaires qui en découleront.

- ✓ **Compteurs avec téléreport** : renvoi des informations en façade qui permet une récupération de l'index sans accéder au compteur. 31,7% du parc départemental et 75% des compteurs électroniques bénéficient de cette technologie, qui accélère et fiabilise la relève ;

- ✓ **Compteurs avec télérelève** : interrogation à distance (ils ne nécessitent plus de déplacement sur site). Le démarrage du déploiement Linky dans le département ne datant que de décembre 2015, le nombre de ces compteurs reste encore très limité. En effet, ils ne représentent que 0,9% du parc, et ce, même si leur nombre continue de marquer une belle progression (+28% entre 2015 et 2014 contre +38% et +24% les années précédentes). Ces augmentations annuelles reflètent la politique de remplacement anticipé des plus anciens compteurs C2 – C3 – C4 en prévision de la fin des TRV jaunes et verts (cf. ci-dessus). Ainsi à fin 2015, à 3 clients près, tous les compteurs C2-C3 sont équipés de télérelève (soit 99,8%). Quant aux clients C4, ils sont 83,2% à en être équipés contre seulement 59,2% à fin 2014. Enfin, pour ce qui est des clients C1, le niveau d'équipement est de 100%, et ce, depuis plusieurs années. S'agissant toujours de cette catégorie de compteurs, on pourra regretter que le tableau fourni par Enedis, pourtant arrêté à fin 2015, ne fasse pas état des 388 compteurs Linky posés à cette date chez des clients C5 (échelle concession). Mais peut-être faute de saturation des grappes à l'échelle des concentrateurs et donc faute de « réconciliation » effective, n'étaient-ils pas encore communicants (à savoir télérelève inopérante) à fin d'exercice ?

- ***Le compteur Linky***

Le contexte réglementaire :

La directive européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 a institué le développement des compteurs intelligents, et ce, dans le but de « *favoriser la participation active des consommateurs au marché de fourniture d'électricité* ». Cette directive a également précisé qu'après une période d'évaluation, si le projet était jugé rentable, « au moins 80% des consommateurs devraient être équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020 ».

Suite à cela, la France, via le décret du 31 août 2010, a défini un cadre de déploiement avec une phase d'expérimentation (265 000 compteurs déployés à Lyon et en Indre et Loire).

Fort des résultats de l'expérimentation, le premier ministre a, le 9 juillet 2013, annoncé la décision de la généralisation du déploiement à l'échelle nationale ; déploiement qui a été confirmé par l'article 7 de la loi sur la Transition Energétique du 17 août 2015.

Un projet d'envergure :

Dans les faits, ce nouveau compteur est destiné à tous les clients ayant souscrit un contrat de fourniture d'électricité basse tension d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

L'objectif affiché par Enedis est de 35 millions de PDL équipés sur tout le territoire d'ici 2021, pour un investissement global estimé à 4,5 milliards €.

Une première phase de déploiement, portant sur un montant de 500 millions € financé sur les fonds propres d'EDF, va consister à installer 3 millions de compteurs d'ici 2016.

La deuxième phase, quant à elle, serait effectuée avec un financement reposant sur les factures via le TURPE.

Linky, une nouvelle génération de compteur :

On rappellera que ce compteur Linky est un compteur communicant, ce qui signifie qu'il peut recevoir et envoyer des données et des ordres sans l'intervention physique d'un technicien. Installé chez les clients et relié à un centre de supervision, il est en interaction permanente avec le réseau, qu'il contribue à rendre «intelligent».

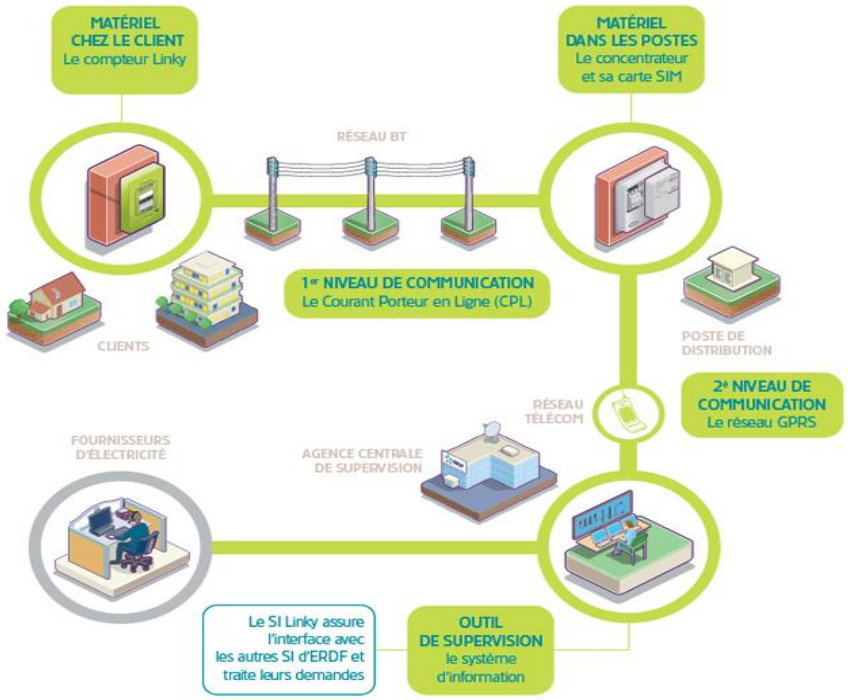

Grâce à ses caractéristiques, le compteur Linky dispose de nouvelles fonctionnalités et rend possible la mise en place de nouveaux services accessibles à tous :

- ✓ Des interventions à distance, sans rendez-vous, sans dérangement pour le client et dans des délais réduits :
    - La relève automatique journalière
    - L'adaptation de puissance en moins de 24 heures
    - En cas d'emménagement, la mise en service du compteur sous 24 heures au lieu de 5 jours

- ✓ Des frais réduits pour les prestations réalisées dorénavant à distance

- ✓ Nécessité d'un seul compteur au lieu de 2, pour un client consommateur, en cas de raccordement d'une installation de production d'énergie, soit une baisse de 600 € TTC en moyenne sur le coût de raccordement de l'installation

- ✓ Un accès facilité aux données de consommation pour une meilleure maîtrise de l'énergie électrique consommée. En effet, grâce à un espace personnel sécurisé sur internet, possibilité d'un suivi jour par jour, historisation des données et accès à des comparaisons utiles.

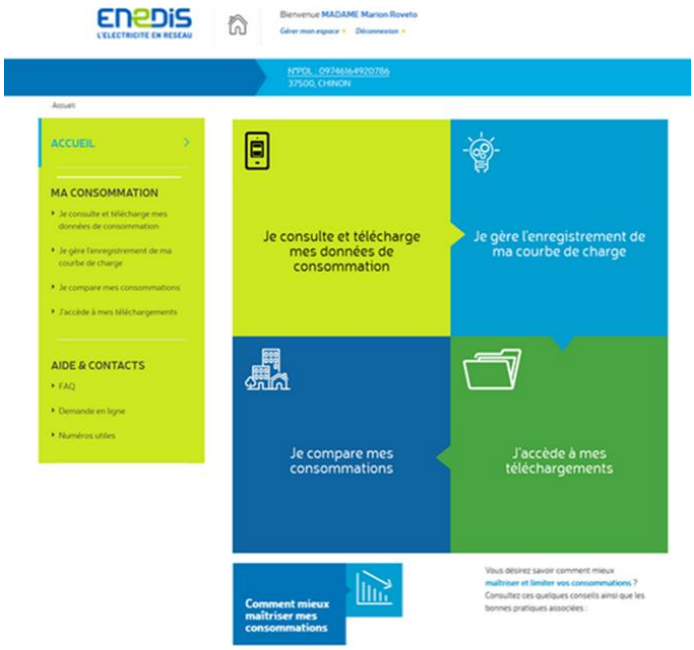

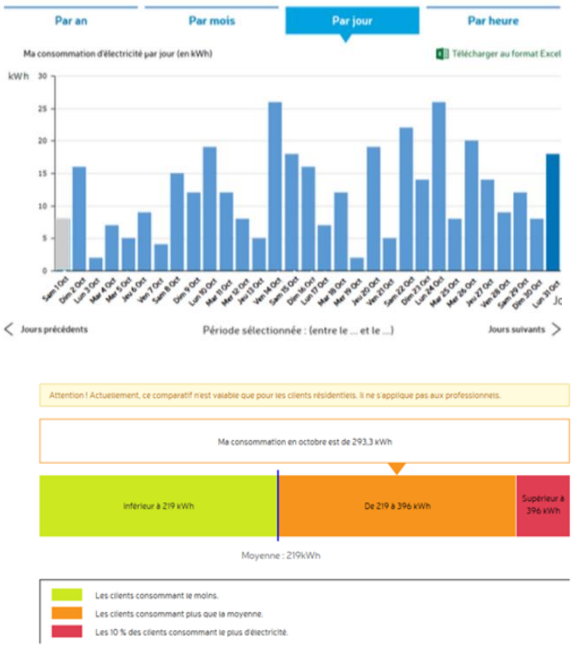

- ✓ Une protection de l'installation intérieure du client en cas de surtension amont grâce à l'ouverture de l'organe de coupure du compteur

- ✓ Un diagnostic facilité en cas de panne grâce à des tests de ligne (ou « ping tests ») lors desquels Enedis interroge les compteurs Linky d'un secteur et, selon leur état (alimentés ou pas), peut circonscrire le lieu de l'incident

- ✓ Un possible pilotage des appareils de la maison (électroménager, chauffe-eau, radiateurs…)

- ✓ Une diversification des offres tarifaires proposées par les fournisseurs d'électricité grâce à des puissances souscrites ajustables par pas de 1 kVA au lieu de 3 kVA actuellement

- ✓ La possibilité d'être facturé sur ses consommations réelles et non sur des estimations

S'agissant de ce dernier point sur la facturation au réel, le SDEF s'est interrogé sur le bénéfice apporté par le compteur Linky aux clients mensualisés. Pour cela, il a questionné le concessionnaire/fournisseur EDF :

« Pour les clients mensualisés, l'avènement du compteur Linky va-t-il faire évoluer leurs modalités de facturation (maintien du principe de lissage assurant une mensualité fixe et avec éventuel rattrapage sur le 11ème ou 12ème mois ou facturation au réel consommé dans le mois sans lissage ou au choix du client...) ? »

Ce à quoi le fournisseur historique a répondu :

« Les conditions générales de vente d'électricité aux tarifs réglementés Tarif bleu mentionnent dans l'article 8-2 que la mensualisation permet au client de lisser ses paiements en payant un montant identique tous les mois, pendant onze mois. A cette fin, EDF et le client arrêtent d'un commun accord un échéancier de paiements mensuels et conviennent que ces montants feront l'objet d'un prélèvement automatique sur un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne. L'échéancier pourra être révisé en cours de période si un écart notable apparaît entre la consommation réelle et la consommation estimée, suite à un relevé d'ENEDIS (aujourd'hui ENEDIS). Un nouvel échéancier sera alors adressé au client. Dans tous les cas, une facture de régularisation sera adressée au client le douzième mois sur la base des consommations réelles relevées par ENEDIS ou, à défaut, sur la base de ses consommations estimées. Le prix de toute option ou prestation complémentaire souscrite en cours de contrat sera ajouté au montant de la facture de régularisation.

A ce jour, les conditions générales de vente du tarif bleu ne distinguent pas de traitement particulier pour les clients disposant du compteur Linky.

L'arrivée du compteur Linky ne change pas le principe de la mensualisation proposée par EDF, nous continuons à estimer la consommation annuelle du client sur la base de son historique de relèves.

En revanche, l'avènement de ces nouveaux compteurs nous permet désormais d'être encore plus réactifs en cas d'écart constaté entre les estimations et la consommation réelle du client.

Lorsque avec un compteur "classique", nous ajustions si nécessaire l'échéancier du client une fois à mi-parcours sur la base de la relève semestrielle du distributeur, nous faisons désormais cette vérification jusqu'à 5 fois en cours de vie de l'échéancier grâce à des relèves télé-opérées bien plus fréquentes.

En cas de dérive, un courriel est envoyé au client avec une proposition d'ajustement : le client peut directement décider d'accepter ou non cette proposition. Cette nouvelle fonctionnalité dénommée « Mensualisation sans surprise » permet à EDF d'aller plus loin dans son engagement « Vous facturer au plus juste ».

Cette fonctionnalité – déployée en septembre 2016 - est intégrée dans le tarif, et automatiquement activée pour tous les clients étant à minima dans une 2ème année de mensualisation (donc pour lesquels nous avons bénéficié d'une année pour connaître leurs habitudes de consommation). »

Le déploiement de masse :

Dans le Finistère, le déploiement de masse Linky a débuté le 1er décembre 2015, avec la pose du premier compteur à Bourg-Blanc en présence du Président et des élus du SDEF.

Mais Enedis a souhaité équiper en priorité les îles non raccordées au réseau électrique du continent, afin de leur permettre de profiter des nouveaux services malgré leur insularité. C'est la raison pour laquelle la pose des compteurs s'est poursuivie sur l'île de Ouessant.

La carte ci-après fait état du calendrier prévisionnel de déploiement à l'échelle de la Bretagne et met en exergue un déploiement dit « en tache de léopard ».

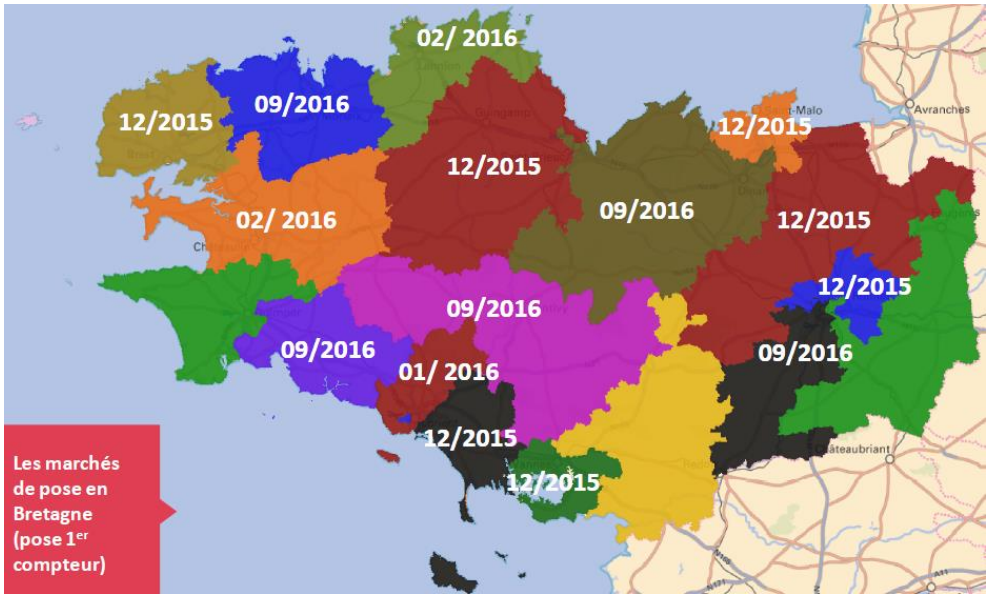

Dans les faits, la 1ère étape du déploiement consiste à installer les concentrateurs dans des postes HTA/BT ou dans des coffrets réseau. Vient ensuite la phase de pose à proprement parler des compteurs.

Enfin il s'agit de procéder à la « réconciliation » des compteurs et à l'ouverture des services.

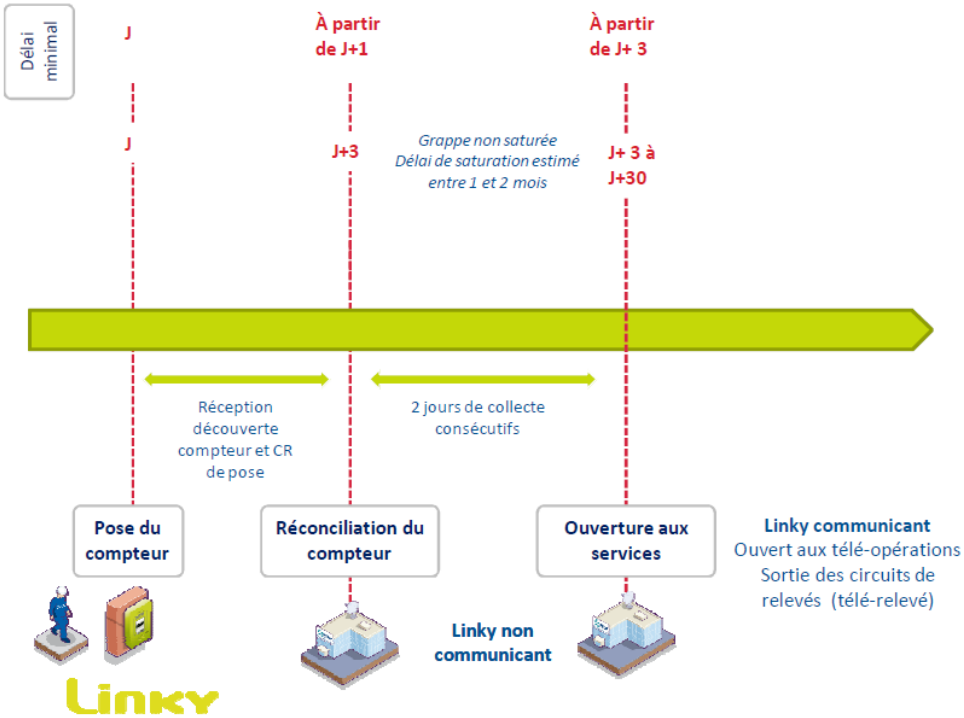

A fin 2015, 388 compteurs Linky étaient posés à l'échelle de la concession. Mais à cette date, ils n'étaient probablement pas encore communicants car non encore répertoriés dans les compteurs disposant de la télérelève.

Le déploiement en « diffus »

Depuis le 1er Octobre 2016, Enedis déploie également des compteurs Linky de manière ponctuelle :

- ✓ à l'occasion d'une intervention technique nécessitant soit un remplacement de compteur, soit un réglage de disjoncteur ou encore lors d'un relevé spécial, et ce, pour les branchements existants,
- ✓ peu avant la mise en service, pour les branchements neufs qu'ils soient individuels ou collectifs.

Ces compteurs seront rendus communicants selon le planning du déploiement de masse. Dans l'intervalle de temps, ces compteurs doivent faire l'objet d'une relève sur site.

Vers une localisation des compteurs

Il est important de souligner que le déploiement de ce nouveau compteur va être l'occasion pour le concessionnaire de géo localiser ces équipements et de pouvoir donc, à terme, changer leur statut de biens non localisés en biens localisés.

Pour ce qui est du stock des compteurs hors Linky, le concessionnaire a précisé, dans le document qu'il a remis à l'appui des fichiers de contrôle 2015, que leur localisation dans le système d'information patrimonial a été réalisée en avril 2016 et devrait donc être visible sur les états à fin 2016.

Cela constituera une avancée notable en termes de transparence comptable puisque tous ces équipements sont pour le moment uniquement gérés en masse financière.

b. Les branchements

Aucun inventaire technique n'est fourni sur les branchements. Dans les faits, la volumétrie de ces ouvrages est telle (20 millions de branchements à l'échelle nationale) que, dans un souci de maîtrise des coûts de gestion (supportés sinon par les consommateurs), ENEDIS n'a jusqu'à présent pas souhaité mettre en place un suivi individualisé des branchements dans le système d'information patrimonial. Par conséquent, actuellement et à l'instar des compteurs, ces ouvrages sont uniquement gérés en masse financière, les valeurs immobilisées étant affectées par concession en fonction de clé de répartition.

En revanche, il est important de préciser que, conformément aux évolutions patrimoniales et comptables envisagées dans le protocole FNCCR/ENEDIS du 18 septembre 2013 et reprises dans l'avenant n°9, le concessionnaire a lancé, en 2014, une étude pour définir les besoins et spécifications d'un outil technique destiné à décrire individuellement les flux de nouveaux branchements, le coût de mise en place d'un tel outil, ainsi que les modalités de collecte des données associées.

Interrogée par le SDEF sur les avancées en la matière, ENEDIS précise que les résultats de cette étude menée par « Bearing Point » ont été présentés à la FNCCR et que, *« compte tenu du coût prohibitif de la localisation du stock de branchements, la décision de ne pas entreprendre ce chantier a été actée »*.

Par ailleurs, s'agissant du cas particulier des colonnes montantes, on notera que, là encore, le concessionnaire respecte ses engagement tels que contractualisés dans l'avenant n°9 puisqu'il a confirmé avoir déployé dans toutes ses unités l'outil interne appelé « GECO » qui sert à l'enregistrement des flux entrants (à savoir des nouvelles colonnes ou colonnes rénovées et intégrées dans la concession) et procède bien, depuis le début de l'année 2014, aux saisies correspondantes au fil de l'eau.

6. LE CONTROLE TECHNIQUE DES OUVRAGES (CTO)

a. Contexte réglementaire

L'article 13 du décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité présente de nouvelles dispositions de contrôle de la construction et de l'exploitation des ouvrages des réseaux publics d'électricité et des lignes directes. Il est précisé notamment :

- ✓ Qu'il s'agit de vérifier que les ouvrages sont conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables (en référence à l'arrêté du 17 mai 2001),
- ✓ Que le contrôle des ouvrages doit être réalisé par un organisme technique indépendant du maître d'ouvrage et du gestionnaire de réseau, cette indépendance pouvant n'être que fonctionnelle,
- ✓ Qu'il y a transmission au Préfet et à l'AODE d'un bilan annuel des contrôles effectués et, à leur demande, des comptes rendus des contrôles effectués.

Les articles 14 et 15 de ce même décret prévoient, quant à eux, le contrôle, par l'autorité concédante, du respect par le GRD des obligations mentionnées à l'article 13.

Enfin, l'arrêté du 14 janvier 2013 pris en application de l'article 13 du décret, apporte des précisions quant :

- ✓ A la liste des vérifications à effectuer et la périodicité de celles-ci,
- ✓ Aux ouvrages exemptés,
- ✓ Aux conditions d'application pour la première fois aux ouvrages déjà en service,
- ✓ A la finalité des contrôles ; à savoir la sécurité des tiers.

b. L'organisation d'Enedis en matière de contrôle CTO

Le pôle CTO d'ENEDIS a été créé en octobre 2013. Il est rattaché à la Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (DACIR) qui dépend directement du Président du Directoire d'ENEDIS, lui garantissant ainsi son indépendance fonctionnelle.

Son 1er travail a consisté en la définition d'un référentiel précisant notamment la liste des points à contrôler, les méthodes d'échantillonnage…

A partir de mars 2014, le pôle est rentré dans une phase d'expérimentation et ce n'est qu'en décembre de cette même année qu'il y a eu généralisation des pratiques.

Il est à noter que le pôle peut effectuer les contrôles directement ou avec l'appui de prestataires comme cela pourra être le cas, à terme, pour la mesure des terres sur les ouvrages en exploitation.

Actuellement, le pôle CTO Grand Ouest (région Aquitaine comprise) comprend 3 personnes.

Enfin, on précisera que conformément à la réglementation, le pôle est certifié en qualité, via une certification ISO 900, indépendante de celle d'ENEDIS.

c. Méthodes d'échantillonnage

Le CTO contrôle un échantillon d'ouvrages en retenant notamment :

- ✓ **pour les ouvrages neufs** et par année de mise en service, 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes HTA/BT) et 5% des affaires « souterraines », avec un minimum de 5 affaires dans chaque catégorie. Pour cela, ENEDIS fournit au CTO la liste de tous les ouvrages présentant une AMEO dans l'année considérée. Le pôle passe alors différents filtres sur cette liste pour retenir les ouvrages concernés par le contrôle, en utilisant notamment cette différenciation issue de la réglementation :

Ouvrages concernés par l'arrêté				
Ouvrages	**En construction (*)**		**En exploitation**	
Postes HTB/HTA	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Concerné	Clôtures, Nuisances sonores
Lignes HTA aériennes en conducteurs nus	Concerné	Conformité à l'arrêté technique Contrôle approfondi	Concerné	Etat mécanique, Distances aux obstacles, Elagage
Lignes HTA aériennes en conducteurs isolés	Concerné	Conformité à l'arrêté technique Contrôle approfondi	Non concerné	
Lignes HTA souterraines	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Exempté	
Postes HTA/BT, Postes de coupure, Postes HTA/HTA, etc.	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Concerné	Mesures de terres et continuité des liaisons équipotentielles
Lignes BT aériennes en conducteurs nus	Concerné	Conformité à l'arrêté technique Contrôle approfondi	Concerné	Etat mécanique, Distances aux obstacles, Elagage
Lignes HBTaériennes en conducteurs isolés	Concerné	Conformité à l'arrêté technique Contrôle approfondi	Non concerné	
Lignes BT souterraines	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Exempté	
Coffrets de réseau en émergence	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Exempté	
Branchements collectifs y compris colonnes montantes	Exempté		Exempté	
Branchements individuels	Exempté		Exempté	
(*) Travaux exemptés : Réparations courantes, travaux de reconstruction et renouvellement à fonctionnalité similaire				

(*Source ENEDIS*)

et prélève son échantillon sur cette « short list » (liste de référence).

- ✓ **Pour les ouvrages existants**, les ouvrages tirés au sort, en s'assurant tout de même de l'exhaustivité du contrôle à terme (tous les ouvrages devant être examinés sur une période donnée sans qu'ils le soient pour autant dans leur entièreté). Pour exemple, tous les départs HTA y compris leurs ramifications BT devront avoir fait l'objet d'au moins un contrôle dans un délai de 20 ans, mais ce contrôle pourra dans les faits ne porter que sur 3% du linéaire concerné par chaque départ.

d. Les points de contrôle

Tous les points potentiels à contrôler sur un type d'ouvrage sont listés dans une grille de contrôle (exemple ci-après).

Il y a une grille de contrôle par type d'ouvrage (aérien/souterrain/poste) et par nature de contrôle :

- ✓ Contrôle du plan de récolement et de l'attestation de conformité d'un dossier,
- ✓ Contrôle du dossier de travaux d'un ouvrage : Ouvrage aérien/souterrain/poste HTA-BT,
- ✓ Contrôle « terrain » de l'ouvrage construit : Ouvrage aérien/souterrain (en cours de travaux)/poste HTA-BT.

Exemple de grille de contrôle :

Code	Contrôle	Oui	Non	NC/NO	Commentaires
A1	Point de contrôle n°1	X			
A2	Point de contrôle n°2	X			
A3	Point de contrôle n°3		X		Commentaires explicatifs
A4	Point de contrôle n°4			X	
A5	Point de contrôle n°5			X	
A6	Point de contrôle n°6		X		Commentaires explicatifs
A7	Point de contrôle n°7	X			
A8	Point de contrôle n°8	X			

Lors d'un contrôle, le contrôleur doit statuer sur chaque point contrôlé :

- ✓ Oui = Contrôle satisfaisant
- ✓ Non = Contrôle non-conforme
- ✓ NC/NO = Non Concerné ou Non Observable (lors du contrôle)

Nombre de points contrôlés = Somme des cases « Oui » et « Non » cochées (6 dans l'exemple ci-avant)

Nombre de non conformités = Somme des cases « Non » cochées (2 dans l'exemple ci-avant)

Dans le cas du contrôle du plan de récolement et de l'attestation de conformité, il y a des points de contrôle spécifiques aux ouvrages aériens et d'autres spécifiques aux ouvrages souterrains. Le nombre total de points contrôlés dans une grille varie donc selon le dossier contrôlé.

e. Synthèse des contrôles 2015 effectués par le pôle CTO

Les 2 rapports des contrôles 2015 effectués par le pôle CTO d'ENEDIS respectivement sur les ouvrages neufs et sur les ouvrages existants sont joints en annexe 4.

- ***Contrôles des ouvrages neufs***

Les contrôles des ouvrages neufs effectués en 2015 n'ont porté que sur les mises en exploitation 2014.

Les attestations de conformité et plans de récolements :

S'agissant du contrôle de l'existence, dans les outils du concessionnaire, des attestations de conformité et des plans de récolement (contrôle qui s'applique, pour Enedis, non pas à un échantillon, mais à l'ensemble des ouvrages avec AMEO dans l'année concernée), il en ressort, pour les AMEO 2014, un taux de conformité de 88 % pour les attestations et de 100% pour les récolements contre respectivement 82% et 99,9% pour les AMEO 2013 (rapport 2014).

Selon la méthode d'échantillonnage ci-dessus rappelée, le pôle CTO a examiné de manière plus détaillée les attestations et plans de récolement de 29 dossiers, représentant au total 138 points contrôlés dont 6 ont abouti à une non-conformité (NC) ; soit un taux de conformité de près de 96% pour les AMEO 2014 contre seulement 41% pour 2013.

Les 6 non-conformités concernent les plans de récolement et se décomposent de la manière suivante : 3 plans de récolement sans cotation, 3 avec cotation insuffisante (défaut de cotation des changements de direction). Ces 6 non-conformités ont depuis été levées par Enedis.

Les ouvrages aériens :

Le pôle CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 8 affaires relatives à des ouvrages aériens (42 points contrôlés) et a inspecté 7 ouvrages sur le terrain (69 points contrôlés), soit un total de 111 points de contrôle.

7 ont abouti à une non-conformité (soit un taux de conformité de 94%, contre 90% dans le rapport précédent) :

a) Nombre insuffisant de prises de terre sur le réseau BT (x 2 dossiers)
b) 2 supports sous implantés (x 1 chantier)
c) Mise à la terre du neutre prévue mais non réalisée (x 2 chantiers)
d) Réseau BT isolé en contact avec une gouttière métallique (x 1 chantier)
e) Réseau BT isolé en contact avec une ligne télécom (x 1 chantier)

Dans les faits, suite à ce contrôle, Enedis a formulé des observations sur les non-conformités a), b) et d). Mais il est regrettable que, dans le rapport CTO remis au SDEF, les remarques en question n'aient pas été reprises. Par ailleurs, à fin 2015, le concessionnaire avait remédié à la NC c) et programmé le traitement des NC c) et e).

Les ouvrages souterrains :

Le pôle CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 9 affaires relatives à des ouvrages souterrains et a visité 2 chantiers en cours de travaux, représentant au total de 30 points de contrôle.

3 ont abouti à une non-conformité (soit un taux de conformité de 90%, contre 87% dans le rapport précédent) :

a) Aucune indication sur les distances de croisement des ouvrages par rapports aux autres réseaux (x 1 dossier),
b) Couverture des câbles insuffisante en sortie de poste (x 1 chantier),
c) Distance insuffisante avec le réseau gaz (x 1 chantier).

S'agissant de ces 3 NC, le concessionnaire a formulé les observations suivantes au pôle CTO. Pour la a), « les distances de croisement sont prescrites donc s'appliquent de fait ». Pour les NC b) et c), « le CTO a visité les chantiers en cours de travaux. Au final, les ouvrages ont été construits conformément à la réglementation. »

Les postes HTA/BT :

Le pôle CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 4 affaires relatives à des postes HTA/BT et a visité 4 postes, représentant au total de 19 points de contrôle.

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence (soit un taux de conformité de 100% contre 77% pour le rapport 2014).

- ***Contrôles des ouvrages existants***

Clôture et signalétique des postes HTB/HTA

On notera que l'année dernière, le pôle CTO n'avait, pour les ouvrages existants, effectué des contrôles que sur cette thématique. En 2015, il a contrôlé, sur ce point, un nouveau poste source, mais a élargi également ses vérifications aux poste HTA/BT et aux réseaux en s'intéressant aux prises de terre, aux distances à la végétation et aux obstacles et à l'état mécanique des lignes.

Sur cette thématique, le poste HTB/HTA visité a fait l'objet de 5 points de contrôle. Cela a finalement donné lieu à 1 non-conformité : aucun écriteau apparent sur les faces Ouest et Sud de la clôture du poste. Enedis a immédiatement traité cette NC.

Pour terminer sur ce type contrôle, on rappellera que l'article 12 fait la distinction entre les postes sources situés en zones urbaines et ceux implantés en dehors de ces zones, mais dans des lieux usuellement accessibles au public. Pour les premiers, les vérifications visuelles effectuées annuellement doivent au moins couvrir 5% des ouvrages concernés avec un minimum pour chaque poste d'une visite tous les 20 ans, alors que pour les seconds, le pourcentage annuel passe à 3% et la durée maximale entre 2 visites à 35 ans.

Aussi, pour appréhender la manière dont le pôle CTO a réparti, entre ces 2 types de zones, les 40 poste-sources alimentant le département, le SDEF a souhaité connaître la définition effectivement retenue pour la « zone urbaine ». Il s'agit en l'occurrence de la définition de l'espace urbain établie par l'INSEE : « *L'espace urbain est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire.* ». Dans les faits, le Finistère compte 5 espaces urbains (espace urbain de Brest = 67 communes, de Morlaix = 10 communes, du Sud Finistère = 48 communes, de Lorient-Vannes qui comprend 9 communes dans le Finistère et l'espace urbain de Saint Pol de Léon = 3 communes).

Mais quoi qu'il en soit, conformément aux termes de l'arrêté CTO, c'est bien à l'échelle du territoire d'intervention du pôle CTO Grand Ouest que les pourcentages précédemment évoqués doivent être appréhendés.

Qualité des mesures des prises de terre

Lors de son contrôle sur cette thématique, le pôle CTO a pu constater que le service exploitation d'Enedis tient bien un registre de terre dans son système d'information de gestion de maintenance et réalise un programme annuel de mesures de terres. Il s'avère que, sur ces 10 dernières années, ces programmes successifs ont, selon le pôle, permis de couvrir 97,6% des appareils HTA et des postes HTA/BT, ces derniers représentant au total, sur le Finistère, respectivement 1 919 et 17 184 équipements.

Le pôle CTO a également réalisé en 2015 des « contre-mesures » sur 5% des ouvrages HTA ou de transformation HTA/BT ayant fait l'objet d'une mesure par le service exploitation d'Enedis durant l'année 2014 ; soit 96 appareils HTA et postes HTA/BT. En revanche, on notera que, contrairement à ce qui est prévu dans l'article 6 de l'arrêté CTO, les réseaux BT n'ont pas été concernés par ces mesures complémentaires.

Dans les faits, ce sont ainsi 108 mesures de terre et 93 vérifications de liaisons équipotentielles qui ont été réalisées. Pour les liaisons équipotentielles, aucune non-conformité n'a été relevée. En revanche, 11 mesures de terre se sont avérées être en écart par rapport aux valeurs mesurées en 2014 par le service exploitation d'Enedis.

Il est indiqué dans le rapport que le concessionnaire a programmé depuis les actions correctrices nécessaires ; à savoir probablement un changement des valeurs dans son registre des terres. Mais aucune indication n'est fournie sur l'origine possible de ces écarts (erreurs de mesure ou de retranscription dans le registre), ni sur les possibles actions de formation qu'il pourrait éventuellement être intéressant de mener.

Respect des distances à la végétation

Il est important de noter que, s'agissant de cette thématique de contrôle, le pôle CTO ne s'est bien intéressé qu'aux conducteurs nus et s'est limité à la moyenne tension, la réglementation en la matière ne s'appliquant pas à la basse tension.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 14/01/2013, le pôle CTO a, en 1er lieu, vérifié l'existence d'un programme de visites périodiques et d'un programme d'élagage et d'abattage des arbres sur toutes les lignes aériennes HTA en conducteurs nus du département. Au vu du rapport, il semble n'avoir eu besoin de formuler aucune observation quant à l'adéquation de ces programmes avec les enjeux de sécurité des personnes.

Dans le strict respect de l'article précité, le pôle CTO a ensuite contrôlé visuellement 3% de ces lignes situées en zone boisée ; soit 16,5 km (répartis en 68 tronçons différents) sur les 538 km *a priori* concernés. S'agissant de ce dernier linéaire (à savoir 538 km de réseau HTA nu en zone boisée sur l'ensemble du département), il peut paraître surprenant quand on le compare au linéaire déclaré comme élagué par Enedis (qui est en l'occurrence de 2 501 km en 2015 : cf. § IV.3.h). On peut par conséquent s'interroger sur la définition retenue par Enedis pour la notion de « zone boisée » qui apparaît dans l'arrêté CTO. Le concessionnaire ne semble pas l'avoir interprétée au sens large ; à savoir comme étant le linéaire HTA nécessitant un élagage périodique du fait de la végétation avoisinante. Le concessionnaire semble au contraire avoir retenu une définition plus restrictive et dans les faits plus proche de la notion de zones à risque bois telle qu'évoquée dans le § III.1.d (avec 396 + 114 = 510 km à fin 2015), à savoir des zones présentant une végétation telle qu'une mise en souterrain du réseau HTA apparaît comme la solution à mettre en œuvre à terme

Sur ce linéaire contrôlé, la distance à la végétation s'est avérée 22 fois inférieure aux 2 mètres prescrits, représentant une longueur totale non conforme de 0,645 km (soit un taux de conformité en termes de linéaire de 96%).

Là encore, le rapport précise que le gestionnaire a programmé les actions correctrices nécessaires.

Respect des distances aux obstacles

Il est important de noter que, s'agissant de cette thématique de contrôle, le pôle CTO ne s'est bien intéressé qu'aux conducteurs nus. En revanche, il s'est limité, pour ce contrôle visuel, à la moyenne tension, alors que dans l'article 10 de l'arrêté CTO, la notion d'ouvrage HTA comprend *« l'ensemble du départ depuis le poste source jusqu'à ses ramifications finales mêmes lorsque ces dernières relèvent du niveau de tension BT ».*

Par ailleurs, pour ce qui est du panel des ouvrages HTA contrôlés, le pôle a retenu un pourcentage de 5% des départs pour 2015 (soit 14 sur les 285 du département), lui permettant ainsi un lissage dans le temps des vérifications, tout en assurant le respect de la règle d'un contrôle d'au moins 50% des départs HTA dans un délai de 10 ans suivant l'entrée en vigueur de l'arrêté CTO. Ensuite, sur l'échantillon ainsi défini, ce sont bien au moins 3% des tronçons constitués de fils nus qui ont fait l'objet d'une vérification visuelle puisque 13,1 km sur 407 de nus ont été effectivement contrôlés.

Dans le cadre de ce contrôle, 5 non conformités ont été mises en évidence. Dans 4 cas, c'est la distance au sol qui s'est avérée insuffisante et pour le dernier cas, la distance par rapport à un obstacle. On regrettera que la nature de l'obstacle en question n'ait pas été précisée dans le rapport.

Là encore, le rapport précise que, suite à ce contrôle, le gestionnaire a programmé les actions correctrices nécessaires.

Etat mécanique des lignes HTA aériennes

Pour ce type de contrôle, les règles édictées par l'article 9 de l'arrêté CTO visant à la définition de l'échantillon à contrôler sont les mêmes que celles relatives aux distances aux obstacles (article 11). Le pôle CTO a donc très logiquement retenu le même panel, mettant à nouveau de côté les réseaux nus BT.

Dans les faits, il s'est appuyé sur les visites périodiques HTA réalisées par hélicoptère, ce qui l'a limité dans le linéaire effectivement contrôlé (9,8 km).

Pour cette année, on est donc en dessous du pourcentage des 3% de linéaire vérifié sur la totalité de l'échantillon. Sur ce point, le pôle précise que pour les prochaines années, il adaptera la cadence de manière à respecter la prescription (précédemment évoquée) des 50% sur 10 ans.

Au final, la vérification de ces 9,8 km de lignes HTA en fils nus n'a mis en évidence aucune non-conformité.

f. Conclusions du SDEF

S'agissant tout d'abord des contrôles relatifs aux ouvrages neufs, on notera des taux de conformité systématiquement à la hausse. Cette évolution favorable était attendue :

- ✓ non seulement parce que nombre des non-conformités évoquées dans le rapport précédent étaient simplement liées à la non mise à disposition de certains documents sous l'application E-plan ; application, qui est pourtant le support d'accès à l'information pour le pôle CTO, mais qui, au démarrage de ce nouveau processus de contrôle, n'avait pas forcément été intégrée comme telle par l'ensemble des services de la maîtrise d'ouvrage,
- ✓ mais aussi parce que les actions de formation ou d'information à destination des chargés d'affaires et les grilles d'analyse pour le suivi des chantiers, mises en place par la MOA Enedis suite à la 1ère vague de contrôles CTO, ont probablement permis d'éviter un grand nombre d'écueils.

Toujours pour les ouvrages neufs, on pourra tout de même regretter que les observations formulées par la maîtrise d'ouvrage suite aux contrôles ne soient pas systématiquement reprises dans le rapport.

Pour ce qui est des ouvrages existants, on soulignera un panel de contrôles qui s'est considérablement élargi comparativement à l'année précédente, signe d'une montée en puissance du pôle CTO. Tous les articles de l'arrêté CTO s'appliquant à Enedis sont dorénavant mis en œuvre ; à l'exception toutefois de l'article 8 relatif au contrôle du niveau sonore des postes sources. Par ailleurs, on relèvera la priorité qui est donnée à la haute et la moyenne tension, mais laissant pour l'instant systématiquement de côté les obligations en matière de BT.

Par ailleurs, on notera que le SDEF avait, dans le cadre du contrôle de concession, demandé à être destinataire non seulement des comptes rendus de chaque contrôle effectué, mais également de la liste exhaustive des ouvrages mis en service en 2014, avec mention des chantiers effectivement contrôlés en 2015. Mais Enedis n'a pas répondu favorablement à cette demande. Nous ne pouvons que regretter ce manque de transparence, qui, pour le premier point, contrevient à l'article 13 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 (ce dernier précisant : *« [les gestionnaires des réseaux publics d'électricité] transmettent également au préfet ainsi qu'à l'autorité organisatrice susmentionnée, à leur demande, un exemplaire des comptes rendus des contrôles effectués »*) et , pour le 2ème point, empêche toute vérification par le concédant des pourcentages de contrôle effectivement atteints pour les ouvrages neufs à l'échelle du département.

IV. TRAVAUX REALISES PAR LE CONCESSIONNAIRE

1. FOCUS SUR LE PEIM

a. Définition et objectifs du PEIM

En réponse aux conséquences dévastatrices des tempêtes de l'hiver 2013/2014 sur les réseaux électriques bretons et plus particulièrement finistériens, Enedis a défini et engagé, à l'échelle de la Bretagne, un Plan Exceptionnel d'Investissement et Maintenance (PEIM) sur une durée de 6 années (2015-2020).

La cible notamment visée est de réduire de 50% les impacts des aléas climatiques exceptionnels. Le concessionnaire prévoit, pour cela, d'utiliser tous les leviers à sa disposition ; à savoir :

- ✓ la poursuite de l'effort d'élagage avec une plus grande prise en compte de l'éloignement des lignes électriques. Sur ce point, les objectifs techniques chiffrés sont :
  - maîtrise des cycles d'élagage : 3 ans pour la HTA et 5 ans pour la BT,
  - abattage des arbres en dehors du couloir d'élagage sur le réseau HTA.
- ✓ une fréquence de maintenance du réseau HTA accélérée
- ✓ l'intensification de la modernisation du réseau HTA, avec la finalisation de l'automatisation du réseau HTA pour fin 2018
- ✓ l'accélération de l'insensibilisation des structures et dérivations HTA et réseaux BT aux aléas climatiques (enfouissement, renforcement). Pour les 2 départements bretons dont les réseaux sont jugés les plus sensibles (à savoir Finistère et Côtes d'Armor), les objectifs en termes de linéaires sont :
  - sécurisation par l'enfouissement, le renouvellement ou la prolongation de la durée de vie (PDV) d'environ 2 000 km de réseau HTA avant fin 2020, avec, *a priori,* selon les informations apportées par la Direction Territoriale (DT) 29 d'Enedis, sur la seule période 2016-2020, 500 km de renouvellement HTA par enfouissement rien que sur le Finistère (soit 100 km/an),
  - renouvellement en technique isolée d'environ 1 500 km de réseau BT avant fin 2020 (soit en moyenne de l'ordre de 125 km par an et par département), le tout s'intégrant dans une démarche de sécurisation commune AODE/Enedis avec comme objectif un linéaire en cumulé de 1 000 km par an de réseau BT fils nus déposés sous maîtrise d'ouvrage concédant et concessionnaire (soit environ 500 km/an à l'échelle de chacun des 2 départements précités).

b. Un premier bilan technique

S'agissant des premiers résultats quantifiables, Enedis annonce, à l'échelle de la Bretagne, :

- ✓ Pour l'aspect élagage/abattage :
  - Elagage HTA: Retour sur cycle 4 ans à fin 2015 – fin du rattrapage 4 ans (stock compris). Lancement rattrapage cycle 3 ans en 2016.
  - Elagage BT: Retour sur cycle 6 ans – fin du rattrapage 6 ans (stock compris). Lancement rattrapage 5 ans en 2015
  - Arbres en dehors du couloir d'élagage HTA : fin du cycle d'abattage en 2016

  Pour ce qui est des cycles d'élagage HTA et BT annoncés comme atteints, il faut avoir à l'esprit qu'ils ne peuvent être vérifiées par le SDEF puisque les seules données que le syndicat peut reconstituer sont des périodicités théoriques (qui sont en l'occurrence, à l'échelle de la concession, respectivement de 2,9 et 5,4 ans) et qu'elles ne reflètent que le traitement du flux, pas celui du stock (cf. § IV.3.h).
  Par ailleurs, s'agissant du lancement en 2015 du rattrapage 5 ans pour la BT, on notera que cette annonce faite auprès du PEB, à l'occasion de la réunion du 21/10/2016, semble en contradiction avec ce qui est mentionné dans le CRAC de l'exercice 2015 pourtant établi mi 2016 : *« Pour la basse tension, nous visons à terme une fréquence d'élagage à 6 ans. ».* Face à cette potentielle incohérence, le SDEF a souhaité interroger le concessionnaire sur le caractère effectif ou non de l'éradication totale des réseaux BT élagués il y a plus de 6 ans et sur l'échéance visée en cas de non atteinte. La réponse qu'Enedis nous a apportée est la suivante : « *Cette demande relève de l'exploitation et est donc à ce titre hors du champ du contrôle. Toutefois, cette périodicité est un objectif que nous ne pouvons à ce jour prévoir précisément.* ». La réponse du concessionnaire laisse donc augurer qu'en 2016 et de surcroît en 2015, le retour à un cycle de 6 ans n'était pas encore effectif à l'échelle de la concession.

- ✓ Pour la maintenance HTA :
  - visite héliportée du 1/3 du réseau HTA chaque année
  - traitement des anomalies en maintenance ou en Prolongation de la Durée de Vie (PDV).

- ✓ Pour l'automatisation de la conduite :
  - près de 60% des nouveaux OMT dont l'installation été prévue avant fin 2018 déjà mis en service à ce jour
  - mise à niveau de l'ensemble des détecteurs de défaut aérien
  - mise à niveau des détecteurs de défaut souterrain en cours (fin en 2017)

- ✓ Pour la désensibilisation des réseaux :
  - Renouvellement du Réseau HTA : 350 km de réseau aérien renouvelés à fin 2016 dont 160 km de réseau à risque climatique
  - PDV : 400 km de réseau HTA traités en PDV

  Pour ce qui est des linéaires désensibilisés à l'échelle de la concession, on relèvera que près de 70 km de réseaux nus HTA ont déposés en 2015 (comparativement à une moyenne avant PEIM de l'ordre de 37 km/an et un objectif sur les 6 années du PEIM de 100 km/an) et environ 66 km de réseaux nus BT déposés en secteur urbain par Enedis en 2015 (comparativement aux 125 km/an visés).

Enfin, en matière de premiers résultats potentiellement visibles, on peut également évoquer la qualité puisque plusieurs indicateurs de performance relatif à la continuité de fourniture (critère B, critère RI, nombre de coupures pour 100 km de réseau HTA) évoluent positivement, et ce, même si leur évolution est aussi le reflet d'une année relativement clémente du point de vue météorologique (cf. § V.2.a et f).

c. Le PEIM une enveloppe financière

Dans les faits, le PEIM sur le Finistère représente, en masse financière, la majorité des actions programmées sur la Bretagne. A l'échelle départementale, ce sont ainsi près de 80M€ supplémentaires qui doivent être injectés (en investissement et en exploitation) sur les 6 ans de la période 2015-2020.

Mais le déblocage effectif des 80 M€ est tributaire non seulement de l'établissement préalable d'études d'avant-projet, de la consommation effective des enveloppes annuelles et de la justification de l'efficience des travaux engagés via la définition et la lecture d'indicateurs de suivi. Il faut donc espérer que ce programme pluriannuel, qui apparaît comme particulièrement ambitieux, si l'on s'en tient à l'enveloppe globale annoncée et aux objectifs techniques visés, soit maintenu sur la durée pour être véritablement efficace en matière de désensibilisation.

d. Suivi de la consommation des crédits PEIM

- ***Intérêt du suivi :***

Une première approche pourrait consister à considérer que seul le suivi des résultats compte ; à savoir l'atteinte des objectifs techniques du PEIM (quantifiés notamment en périodicités ou en linéaires sécurisés), charge au concessionnaire de mettre à disposition les moyens financiers suffisants. Mais un contrôle financier demeure indispensable pour s'assurer que les sommes mises à profit dans le cadre du PEIM et annoncées comme étant en supplément ne viennent pas, dans les faits, en remplacement total ou partiel des enveloppes anciennement allouées aux mêmes objectifs ou en déduction des habituels programmes relevant d'autres finalités.

- ***Résultats du suivi :***

On notera qu'il est difficile de suivre le niveau de consommation de l'enveloppe des 80M€ annoncée ; enveloppe qui, il faut le rappeler, est sensée s'ajouter aux sommes habituellement engagées sur la concession aussi bien en exploitation qu'en investissements.

La difficulté réside, en premier lieu, dans le fait qu'on n'a que peu de données sur les sommes annuelles dédiées à l'exploitation et effectivement décaissées et encore moins sur celles qui ont été rendues possibles par la « bonification PEIM ». Le concessionnaire, interrogé spécifiquement sur le sujet à de nombreuses reprises et notamment à l'occasion de la demande officielle de données au titre du contrôle de concession – exercice 2015, a refusé de communiquer quelques informations spécifiques que ce soient. Sur ce point, la seule information éventuellement exploitable concerne l'élagage ; l'augmentation, entre 2014 et 2015, des dépenses en la matière pouvant être, en première approche, assimilée à la majoration « PEIM-exploitation » de 2015. Sur la base des données fournies, elle serait ainsi au maximum de l'ordre de 1 663 k€.

Pour ce qui est des montants PEIM dédiés aux investissements, le suivi n'est là encore pas aisé. Non seulement, dans le CRAC, les sommes totales investies sous les finalités dites « climatique » et « modernisation » ne sont pas ventilées entre les anciens programmes et le nouveau programme PEIM, mais en plus, le fichier B1-04 détaillant par affaire les montants décaissés durant l'exercice, (fichier qui, lui, fait apparaître les opérations d'investissement PEIM avec dans le libellé la mention « Plan BZH »), n'est pas totalement cohérent avec les montants totaux du CRAC (ex : +13,2% au global pour le programme climatique -> cf. tableau de la page suivante).

Codes Finalités investissements	Détails Finalités investissements	Montants décaissés en 2015 d'après fichier B1.04 (en k€)	Dépenses d'investissements 2015 d'après CRAC (en k€)	% écart Montants 2015 fichier B1.04 /à CRAC
Clima	programme climatique	12 033	10 634	13,2%
	dont PEIM	*6 849*	*non communiqué*	*/*
Mdern	modernisation	12 135	11 898	2,0%
	dont PEIM	*757*	*non communiqué*	*/*
Total programme climatique et modernisation		**24 168**	**22 532**	**7,3%**
Total investissements PEIM		**7 606**	**nc**	**/**

Pour autant, les 7 606 k€ de dépenses d'investissements 2015 étiquetées PEIM peuvent donner un ordre de grandeur. En 2015, la consommation des crédits PEIM (exploitation+ investissements) peut être ainsi estimée à un peu plus 9 M€, soit environ 11% de l'enveloppe globale pour la première année du programme. Sur les 6 années au total que doit durer le PEIM, cela peut paraître peu, mais 2015 constitue une année de lancement qui subit du coup l'inertie du dispositif. Les exercices suivants, quant à eux, devraient être marqués par une nette progression du % annuel consommé.

Enfin, il reste à vérifier que les montants effectivement investis dans le cadre du PEIM ne viennent pas en remplacement total ou partiel des enveloppes anciennement allouées aux mêmes objectifs ou en déduction des habituels programmes relevant d'autres finalités, « non imposées » notamment. Pour ce faire, il faut étudier l'évolution des dépenses d'investissement par finalité entre 2014 et 2015 :

Codes Finalités	Détails Finalités	Dépenses d'investissements CRAC 2015 (en k€)	Dépenses d'investissements CRAC 2014 (en k€)	Evolutions des montants investis CRAC 2015/ 2014 (en k€)
Raccordements des consommateurs et producteurs		**11 931**	**13 638**	**-1 707**
Racco	raccordement	11 931	13 638	-1 707
Investissements pour l'amélioration du patrimoine		**29 174**	**21 158**	**8 016**
	Performance du réseau	***25 247***	***17 543***	***7 704***
Renfo	renforcement	1 131	1 410	-279
Clima	programme climatique	10 634	6 265	4 369
	dont PEIM	*non communiqué*	*0*	*non calculable*
Mdern	modernisation	11 898	8 142	3 756
	dont PEIM	*non communiqué*	*0*	*non calculable*
Moyen	moyens d'exploitation	1 584	1 726	-142
	Exigences environnementales et réglementaires	***3 927***	***3 615***	***312***
Envir	obligations environnementales	941	894	47
Sécur	sécurité, mises en conformité	1 782	1 289	493
Modif	modification, déplacements d'ouvrages	1 204	1 432	-228
Investissements de logistique (dont immobilier)		**12**	**11**	**1**
Immo	immobilier	12	11	1
Total général		**41 117**	**34 807**	**6 310**

On observe ainsi un montant global investi en progression de 6 310 k€ par rapport à 2014, mais notamment minoré de 1 707 k€ sous l'effet de la baisse de l'activité des raccordements, sur laquelle le concessionnaire n'a pas de prise.

Par ailleurs, la catégorie des investissements regroupés sous le vocable « performance du réseau », qui constitue l'essentiel des dépenses dites délibérées, connaît une augmentation très marquée de 7 704 k€ ; ce montant étant en cohérence les 7 606 k€ identifiés précédemment comme investissements PEIM.

Il ressort donc de ce constat que les sommes engagées dans le cadre de ce programme exceptionnel constituent bien des sommes investies supplémentaires, mises à profit de la performance du réseau et qui ne viennent aucunement réduire les sommes allouées aux autres finalités.

e. Une action SDEF cohérente et coordonnée

On rappellera que la maîtrise d'ouvrage des réseaux BT relève très majoritairement du SDEF (sur les communes rurales notamment). Aussi, en complément de la désensibilisation massive menée par Enedis sur la HTA et sur les réseaux BT urbains dans le cadre du PEIM, le syndicat a défini un programme intensif de sécurisation basse tension dans les secteurs ruraux.

Pour mettre en œuvre ces programmes exceptionnels d'investissements concessionnaire/concédant et les rendre plus cohérents et efficients notamment en termes de qualité, les 2 maîtres d'ouvrage :

- ✓ se sont accordés sur les priorités géographiques,
- ✓ se sont entendus sur un objectif commun : traiter les secteurs retenus dans leur globalité. Ainsi, Enedis réalise des opérations de désensibilisation de la moyenne et de la basse tension. En aval des départs HTA traités par Enedis, le SDEF éradique, sur son territoire de maîtrise d'ouvrage, l'ensemble des fils nus BT, et ce, pour un gain maximisé en matière de continuité de fourniture,
- ✓ ont pu mettre à profit leur longue expérience de travail en coordination avec cette volonté commune d'optimisation des solutions techniques mises en œuvre ou du tracé retenu, via des réunions mensuelles d'échanges et de suivi.
- ✓

Les conférences « Loi NOME » : :

On rappellera que les conférences départementales d'investissements dites « Loi NOME », qui sont organisées annuellement sous l'égide des services décentralisés de l'Etat, concrétisent ce travail de coordination et de programmation concertée, mené déjà par Enedis et le SDEF depuis plusieurs années dans le but commun d'améliorer la qualité de la distribution sur la concession.

Mais les capacités d'investissement de l'autorité concédante demeurent tributaires des aides FACE. Par conséquent, pour mettre en œuvre son programme 2015, le SDEF a sollicité, auprès du CAS FACE, une bonification exceptionnelle de subvention, via notamment la réactivation du fonds spécial dit « Tempêtes ». Suite à cette demande, des fonds supplémentaires ont été effectivement alloués au syndicat pour ce programme 2015, mais limités à 952 k€. Par ailleurs, ils n'ont été officiellement débloqués que le 12/10/2015 (date de l'arrêté de notification du CAS FACE), ce qui a eu pour effet un lancement tardif des premiers projets « PEIM » du SDEF et, par voie de conséquence, aucune réalisation concrète sur le terrain de ce programme à fin 2015 (déposes de BT nue notamment) ; d'où ce retard constaté des effets du PEIM sur la basse tension.

En revanche, en 2016, de nombreux projets devraient se concrétiser sur le terrain sous l'effet cumulé des fonds exceptionnels FACE 2015 et 2016. En effet, les fonds 2016 d'un montant de 1 M€, sans compter la majoration de 1,2 M€ des programmes FACE S et S' (respectivement sécurisation fils nus et sécurisation fils nus faible section) ont, quant à eux, été débloqués beaucoup plus tôt dans l'année ; et devraient ainsi permettre l'observation, sur l'exercice concerné, des 1ers effets du programme 2016 BT « PEIM » du SDEF cumulés avec les résultats de son programme 2015.

Enfin, on notera que, pour les années 2017 à 2020, le SDEF formulera auprès du CAS FACE des demandes pour bénéficier à nouveau de bonifications et pouvoir ainsi espérer intervenir dans tous les « secteurs BT ruraux » pré identifiés dans le PEIM.

f. Les perspectives 2016-2020

Dans le CRAC 2015, Enedis évoque les perspectives PEIM à l'échelle de la concession pour 2016-2020 :

- ✓ Elagage : réduire la fréquence à 3 ans sur les départs HTA
- ✓ Abattage : 45 000 arbres traités d'ici à 2020
- ✓ Télé conduite : Terminer le programme de densification des OMT en 2017
- ✓ Visites Hélico : Visiter le réseau entièrement tous les 3 ans (rotation cohérente avec le programme d'élagage HTA) et traiter toutes les anomalies urgentes dans l'année
- ✓ Réseau HTA : mettre en souterrain les ossatures de départs « à risque »
- ✓ Réseau HTA : traiter les antennes en « Prolongement de Durée de Vie »
- ✓ Réseau BT : sécurisation des secteurs ciblés en coordination avec le SDEF

2. LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2015

Comme le montre le graphique ci-dessous, ce sont plus de 41,1 M€ qui ont été investis en 2015 par Enedis sur le territoire de la concession tous investissements confondus, soit + 6,3 M€ par rapport à 2014. Dans les faits, ce montant total a plus que doublé comparativement à 2007.

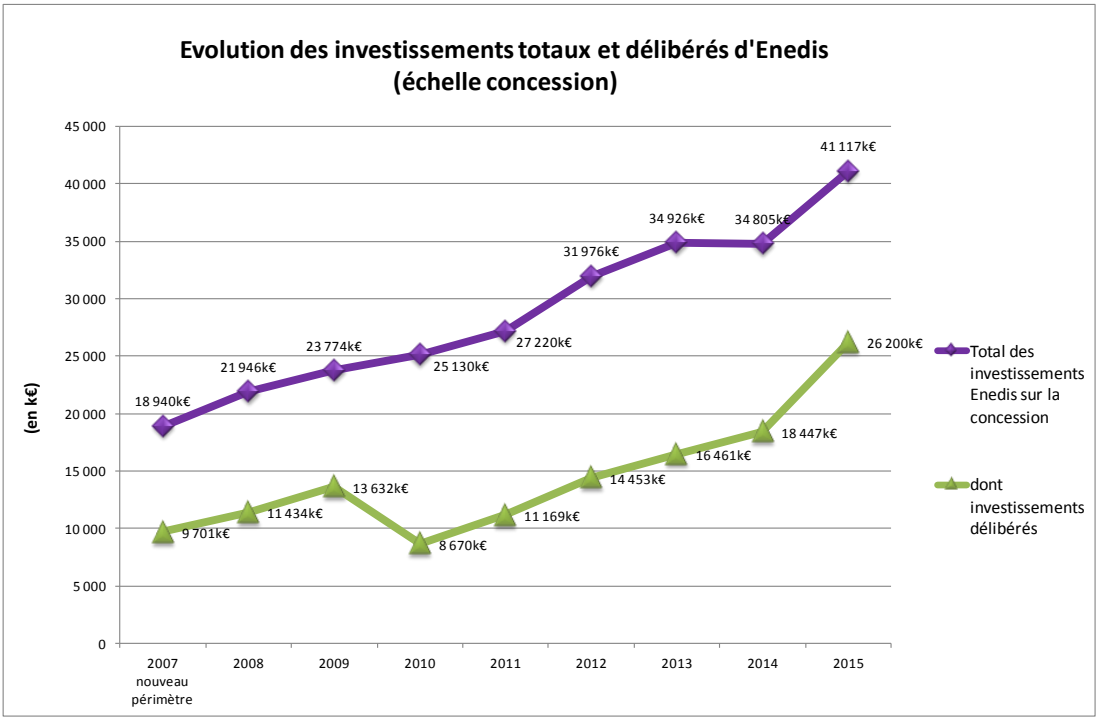

On relèvera que cette progression 2015 est le reflet d'une politique volontariste d'investissement de la part du concessionnaire (puisque les investissements dits délibérés apparaissent comme le moteur de cette évolution) et non la conséquence d'une augmentation du volume des prestations de raccordements (qualifiés à l'inverse d'investissements imposés).

En effet, comme évoqué précédemment (cf. § IV 1.d) et comme le rappelle le tableau ci-dessous, la progression 2015/2014 du montant total investi est notamment minoré de 1 707 k€ sous l'effet de la baisse de l'activité des raccordements (-13% en un an), baisse sur laquelle le concessionnaire n'a pas de prise puisque elle est en lien directe avec le niveau l'activité du domaine de la construction. Sur ce point, on notera d'ailleurs, que les investissements d'Enedis en matière de raccordements ont atteint leur plus bas niveau depuis 2010

En revanche, la catégorie des investissements regroupés sous le vocable « performance du réseau », qui constitue l'essentiel des dépenses dites délibérées, connaît une augmentation très marquée de 7 704 k€ ; ce montant étant en cohérence les 7 606 k€ identifiés précédemment comme investissements PEIM.

Investissements bruts Enedis (en k€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014	Evolution 2015/2010
Raccordement des consommateurs et des producteurs *(*)*	**12 691k€**	**12 093k€**	**14 068k€**	**15 278k€**	**13 637k€**	**11 931k€**	**-13%**	**-6%**
Investissements pour amélioration du patrimoine :	**12 285k€**	**14 980k€**	**17 543k€**	**19 568k€**	**21 157k€**	**29 174k€**	**38%**	**137%**
Investissements liés à la performance du réseau	7 252	9 935	13 173	15 439	17 542	25 247	44%	248%
dont renforcement	*1 560*	*1 878*	*2 167*	*2 239*	*1 410*	*1 131*	*-20%*	*-28%*
dont climatique	*1 627*	*1 474*	*2 427*	*2 958*	*6 265*	*10 634*	*70%*	*554%*
dont modernisation	*2 978*	*5 541*	*7 055*	*8 575*	*8 141*	*11 898*	*46%*	*300%*
dont moyens d'exploitation	*1 087*	*1 042*	*1 524*	*1 667*	*1 726*	*1 584*	*-8%*	*46%*
Investissements liés aux exigences environnementales et réglementaires	5 033	5 045	4 371	4 129	3 615	3 927	9%	-22%
dont environnement (art. 8, intégration des ouvrages)	*1 264*	*1 087*	*916*	*942*	*894*	*941*	*5%*	*-26%*
dont sécurité et obligations réglementaires (PCB) (*)	*1 973*	*2 057*	*1 866*	*1 463*	*1 289*	*1 782*	*38%*	*-10%*
dont modification d'ouvrages à la demande de tiers (déplacements) (*)	*1 796*	*1 901*	*1 589*	*1 724*	*1 432*	*1 204*	*-16%*	*-33%*
Investissements de logistique (dont immobilier)	**154k€**	**147k€**	**364k€**	**80k€**	**11k€**	**12k€**	**9%**	**-92%**
TOTAL	**25 130k€**	**27 220k€**	**31 975k€**	**34 926k€**	**34 805k€**	**41 117k€**	**18%**	**64%**
dont investissements postes-sources	1 675	2 892	2 653	3 485	2 560	4 751	86%	184%

(*) : investissements imposés

Enfin, il est intéressant de rapprocher les montants investis à l'échelle de la concession de l'enveloppe nationale allouée à ENEDIS au travers de la politique tarifaire proposée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et approuvée par décision ministérielle et qui est plus connue sous le vocable : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE -> cf. § X.2.b).

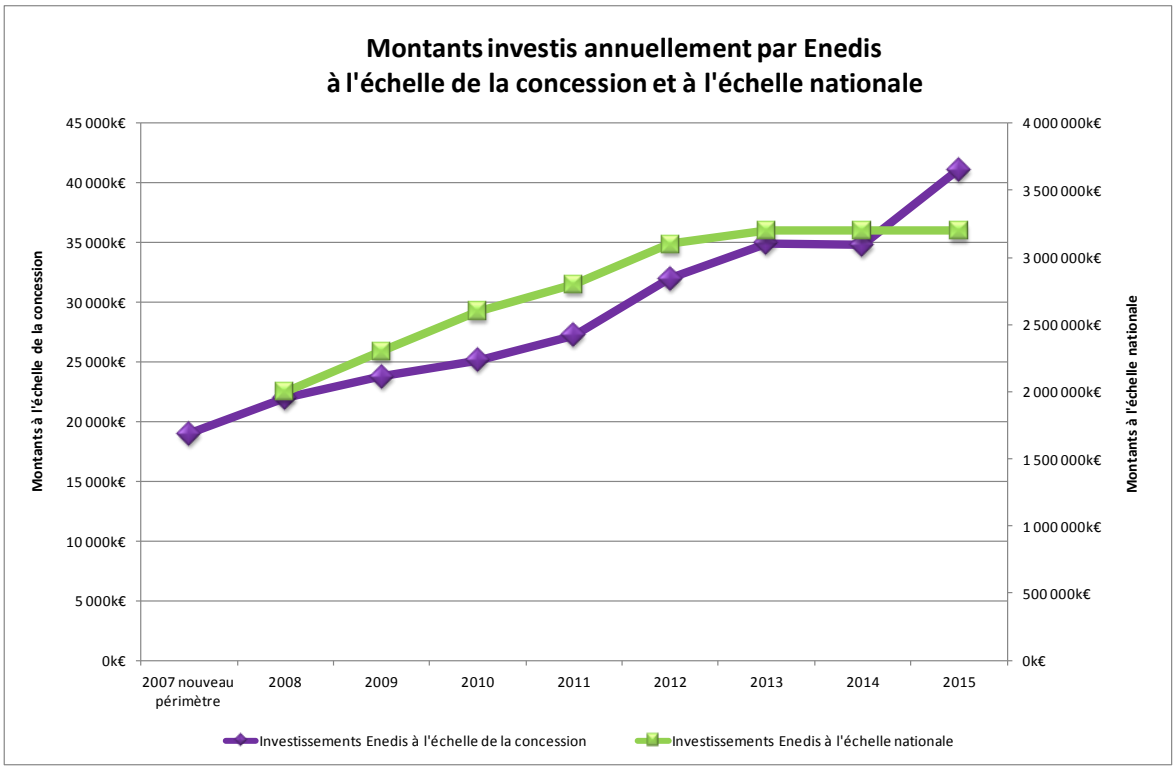

A la lecture du graphique ci-dessus, on observe que les montants investis par ENEDIS à l'échelle nationale ont progressé régulièrement entre 2008 et 2012 de l'ordre de 10% par an, sur une période pourtant marquée par 2 cadres tarifaires différents : le TURPE 2 (2006-2009), le TURPE 3 (2009-2013).

L'année 2013 a été, pour sa part, marquée par l'entrée en vigueur successive de 2 nouveaux TURPE 3 dans le domaine de tension HTA et BT (dit « TURPE 3 HTA/BT rétroactifs bis et ter ») en remplacement du TURPE 3 initial annulé en conseil d'état. Mais depuis le 01/01/2014, c'est le TURPE 4 HTA/BT qui s'applique, et ce, jusque fin 2017. Dans ce contexte d'évolutions tarifaires, on observe un certain ralentissement de la croissance des investissements au niveau national, peut-être également en lien avec un recul des prestations de raccordement à cette échelle. Quoi qu'il en soit, ce ralentissement n'a pas eu en 2013 d'effets sur les sommes allouées à la concession ; ces dernières ayant même connu une progression significative. Quant à 2014, le ratio investissements au profit de la concession sur investissements nationaux s'est maintenu. Sur ces 2 années, l'arbitrage intervenu semble avoir été un peu plus favorable à la concession que les années précédentes, conséquence probable des remontées des conférences départementales dites « Loi NOME » et du besoin accru de désensibilisation des réseaux qui était déjà très clairement mis en exergue lors des premières conférences finistériennes pourtant intervenues en amont de l'hiver 2013/2014 .

Enfin, pour ce qui est de 2015, ce même ratio connaît une forte progression, sous l'effet du déblocage des premiers crédits exceptionnels PEIM (crédits dédiés aux départements bretons mais affectés majoritairement au Finistère). Mais ce déblocage étant intervenu à investissements nationaux constants, on peut se demander il ne s'est pas fait au détriment des autres concessions du territoire national avec, pour ces dernières, une possible baisse des crédits alloués à l'amélioration du patrimoine. Ce cas de figure est effectivement envisageable, à moins que la stabilité de l'enveloppe nationale ne soit qu'apparente et ne cache en fait une progression des investissements délibérés, elle-même, masquée par une baisse de la masse financière des prestations de raccordements à cette échelle.

3. AVIS DU SDEF SUR LES DOSSIERS ARTICLES 2 D'ENEDIS

On rappellera que tout au long de l'année, un chargé d'affaires du SDEF, expert dans la distribution d'énergie et préalablement consulté par Enedis, formule des avis sur les projets étudiés par le concessionnaire avant qu'ils ne soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de ce dernier.

Tous les projets de travaux d'Enedis sont concernés, à l'exception toutefois des travaux d'entretien, de réparation, de dépose et de remplacement à fonctionnalités et caractéristiques similaires ainsi que des travaux de reconstruction ou de renforcement provisoires réalisés en cas d'urgence.

Le contexte réglementaire de cette consultation :

Jusqu'au 30 décembre 2015, cette consultation officielle du concédant par le concessionnaire intervenait dans le cadre de l'application du décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011 et, plus particulièrement, au titre de l'article 2 dudit texte qui, depuis le 29/05/2014, se substituait seul aux précédents articles 49 et 50 du décret du 29 juillet 1927.

Mais le 01/01/2016, cet article 2 a été abrogé par décret. Intégralement repris dans le Code de l'Energie, il se trouve, depuis cette date, codifié sous l'article R323-25.

En 2015, le SDEF a ainsi été consulté sur 509 dossiers travaux, contre 386 en 2014. Cela représente une progression de près de 32% en un an, progression en lien :

- Non seulement avec, en 2015, l'entrée du PEIM dans sa phase opérationnelle (l'enveloppe supplémentaire créditée étant synonyme d'un plus grand nombre de projets engagés),
- Mais également avec le ralentissement en 2014 de la sortie de projets opérationnels (-18% par rapport à 2013) sous l'effet de l'importance des chantiers de réparation ou de reconstruction provisoire mis en œuvre suite aux tempêtes de l'hiver 2014 (chantiers non soumis à la consultation article 2) et sous l'effet du travail préliminaire d'élaboration du programme PEIM très lourd et chronophage mené également en 2014 (études préalables).

Sur ces 509 dossiers 2015, un avis favorable a été émis sur 468 d'entre eux. L'accord sur projet a été ferme dans 361 cas et, pour les 107 restants, a donné lieu à la formulation de remarques complémentaires d'ordre administratif ou technique, mais non rédhibitoires.

En revanche, sur 41 dossiers (soit dans 8,1% des cas), le SDEF s'est opposé au projet proposé par ENEDIS. Cette proportion d'avis négatifs, d'autant plus représentative que le nombre total de dossiers étudiés est en hausse, apparaît cette année comme significative, en nette progression par rapport à aux exercices précédents. En effet, sur la période 2012-2014, les avis défavorables ne représentaient respectivement que 1,2, 2,7 et 4,7%.

En 2015, les raisons qui ont été évoquées pour justifier d'un tel avis sont les suivantes (classées par ordre de prédominance) :

- ✓ Travaux situés en secteur aggloméré traités en aérien sur poteaux sans la signature préalable d'une convention tripartite SDEF/ENEDIS/commune autorisant de déroger à l'obligation de recours aux techniques discrètes (x18),
- ✓ Portée aérienne trop longue (x12),
- ✓ Travaux, situés dans la bande littoral des 150 mètres ou en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans le périmètre des 500 mètres d'un bâtiment classé ou inscrit ou encore dans un site classé ou inscrit, traités en aérien sur poteaux au lieu d'être proposés en techniques discrètes (façade ou souterrain) (x6),
- ✓ Distance au poste trop importante (x2),
- ✓ Maîtrise d'ouvrage Enedis non justifiée (x1),
- ✓ Solution technique en phase provisoire non adaptée (x1),
- ✓ Absence de plans détaillés de découpage (x1).

A la lecture de cette liste, il ressort que la technique utilisée pour les travaux constitue le grief le plus récurrent ; avec 24 dossiers concernés sur les 41 avis défavorables (soit près de 60%). A chaque fois, il s'agit d'un recours trop systématique à l'aérien, par le bureau d'étude ENEDIS, dans des secteurs où la technique sur poteau est soit totalement proscrite, soit ne peut être autorisée que sous réserve de la signature préalable d'une convention tripartite.

Le tableau de suivi de l'ensemble des avis émis en 2015 est joint en annexe 5.

La carte ci-après met en exergue les 159 communes de la concession sur lesquelles ENEDIS a déposé des projets en 2015 et pour lesquels le SDEF a été consulté, ainsi que la répartition par type d'avis rendu :

Communes concernées par des avis 2015 sur dossiers articles 2

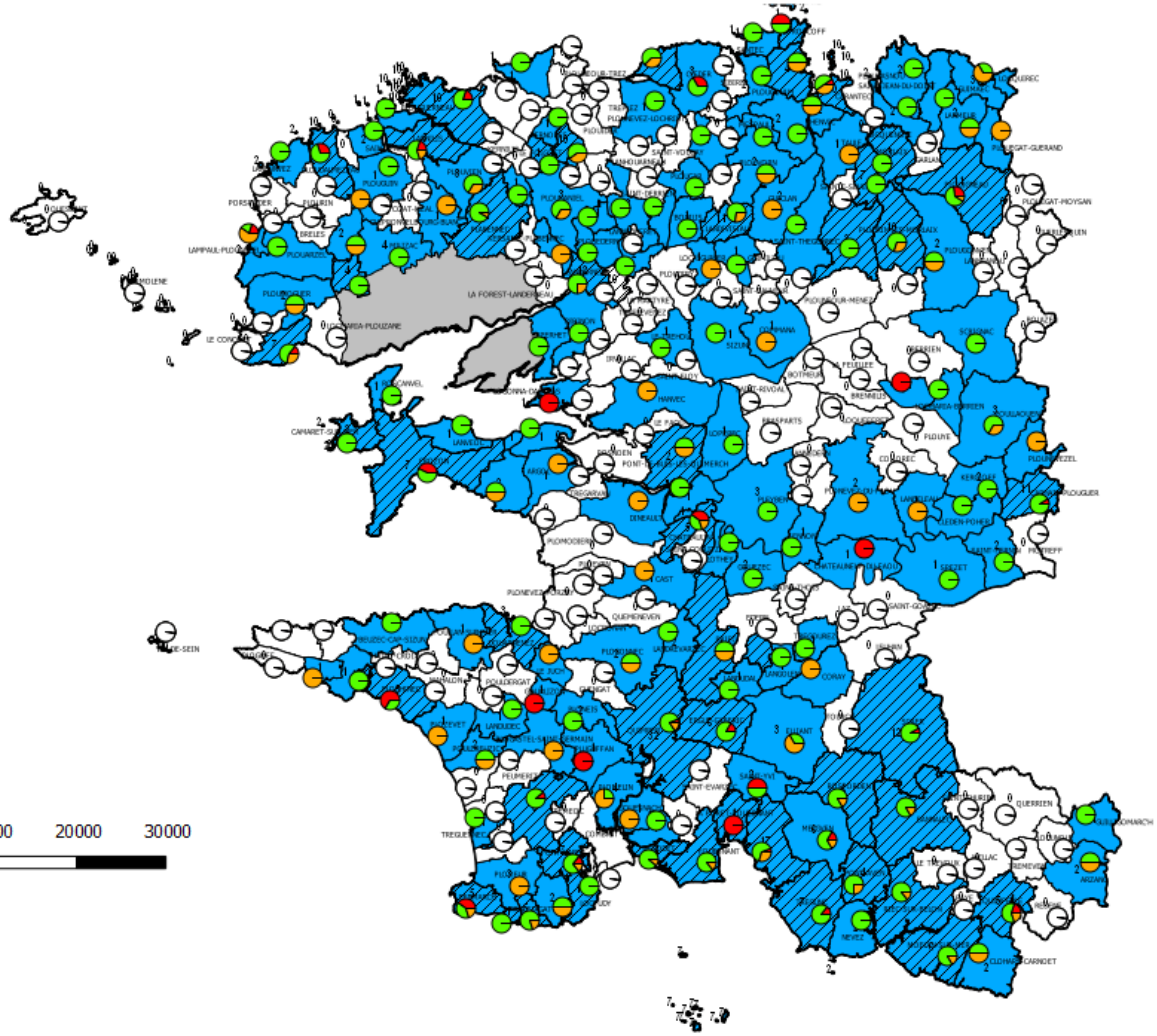

Légende :

communes urbaines

Nombre d'avis articles 2

0

> 0

Camemberts

100% d'avis faforables sans remarque

100% d'avis favorables avec remarques

100% d'avis défavorables

4. LES TRAVAUX D'ELAGAGE

a. Contexte

Il faut rappeler que les opérations d'élagage ont pour but non seulement d'assurer une meilleure qualité de la distribution, mais surtout de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Depuis plusieurs années, le SDEF alertait Enedis sur l'insuffisance chronique de ses campagnes.

Par exemple, en 2011, à partir des données des programmes d'élagage 2007 à 2010, les périodicités de traitement des réseaux avaient pu être estimées. Sur cette période de 4 ans, avaient été mis en exergue des cycles de l'ordre de 13 et 16 ans, respectivement pour la BT et la HTA ; ce qui était beaucoup trop élevé eu égard à la vitesse de croissance de la végétation à proximité des lignes.

Sur ce point, la tempête de Joachim de décembre 2011 n'a fait que confirmer les conséquences d'un tel retard. En effet, lors de cet événement climatique, qui, à lui seul, a induit une majoration du critère B de 60 minutes, le défaut d'élagage s'est avéré être la cause de 50% des incidents BT.

Heureusement, depuis, Enedis a revu sa politique en la matière augmentant de manière notable les linéaires traités annuellement.

On notera que, pour les exercices 2013 et 2014, pourtant marqués par une succession de tempêtes hivernales (Dirk, Erich, Pétra, Ruth, Ulla et Andréa), les incidents BT pour cause d'élagage ou d'abattage insuffisant n'ont représenté que respectivement 24 et 15% du total des incidents BT. Ces chiffres très en deçà de ceux de 2011 peuvent laisser à penser que cette accélération des campagnes a commencé à porter ses fruits. Mais quand on connaît le caractère violent et soutenu des vents lors des tempêtes de l'hiver 2013-2014 et quand on met ces évènements en perspective avec le stock énorme de réseau BT à élaguer (conséquence des très faibles cadences des années avant 2012), la forte proportion de lignes BT nues sur la concession (30%) et la distance avec la végétation d'un mètre en deçà de laquelle les conducteurs nus BT sont jugés insuffisamment élagués, on peut raisonnablement penser que de nombreuses coupures longues classées sous la cause « chute de branche par vent » ou « chute d'arbre par vent » (représentant respectivement 20 et 10% des incidents BT en 2013 et 2014) auraient probablement dû l'être sous le libellé « élagage insuffisant ».

Remarque : La juste affectation des incidents entre ces libellés pourrait sembler sans intérêt puisque, dans tous les cas, il s'agit bien d'incidents causés par la végétation à proximité des lignes. Mais en termes d'analyse de la bonne exploitation du réseau, cette confusion des genres peut quelque peu fausser les conclusions, la responsabilité du concessionnaire étant directement pointée en cas d'élagage insuffisant alors qu'elle ne l'est pas dans le cas d'une chute de branche ou d'arbre sur un réseau correctement élagué.

Fort de ces précisions, il est donc nécessaire de relativiser les chiffres 2013/2014 de l'incidentologie BT liée à un défaut d'élagage.

Souhaitant une amélioration notable de la continuité de fourniture lors des tempêtes, le syndicat demeure donc forcément très vigilant quant à l'atteinte de très faibles périodicités et quant à leur maintien sur la durée, et ce, non seulement pour permettre un traitement du flux annuel, mais également espérer éradiquer le stock des tronçons les plus anciennement élagués.

b. Rappel de la réglementation et des normes applicables

En application de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001, le concessionnaire est tenu de maintenir en permanence la végétation éloignée des conducteurs électriques HTA et BT, et ce, afin non seulement de garantir la sécurité des personnes et des biens, mais également d'assurer la qualité de la distribution d'électricité.

L'article 26 de ce même texte fixe des distances minimales à respecter autour des lignes aériennes, selon leur nature :

RESEAU	BT	HTA
CONDUCTEUR NU	1 m	2 m
CONDUCTEUR ISOLE	0 m (pas de frottement)	0 m (pas de frottement)

(Source ENEDIS)

Afin de respecter cette obligation réglementaire, ENEDIS se doit de procéder régulièrement à des opérations d'élagage. Il est à noter que les distances à obtenir à l'issue de ces opérations sont normées et sont les mêmes que le réseau soit existant ou à construire.

En l'occurrence, la norme NFC 11-201 impose :

- ✓ Pour les conducteurs nus HTA :

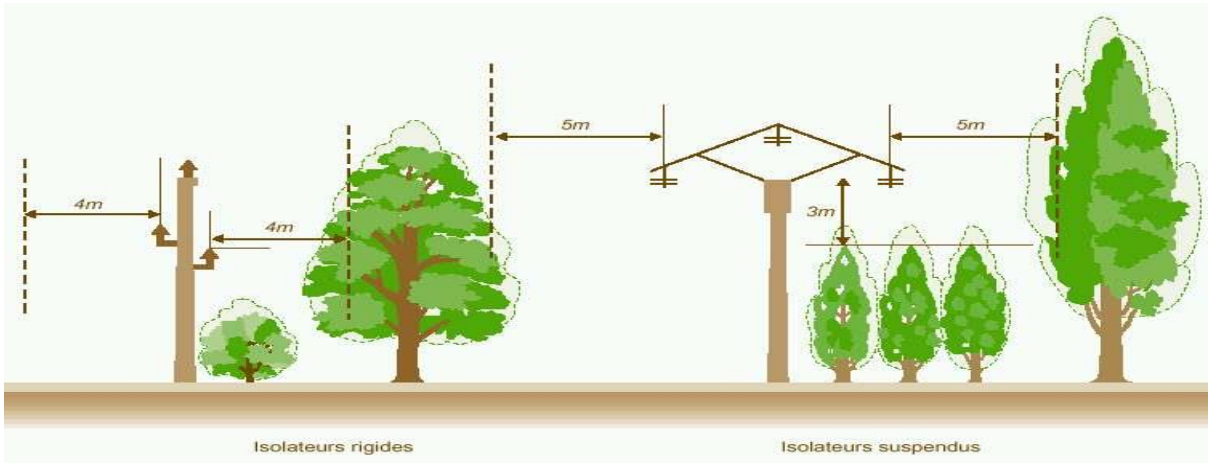

(Source ENEDIS)

- ✓ Pour les conducteurs nus BTA :

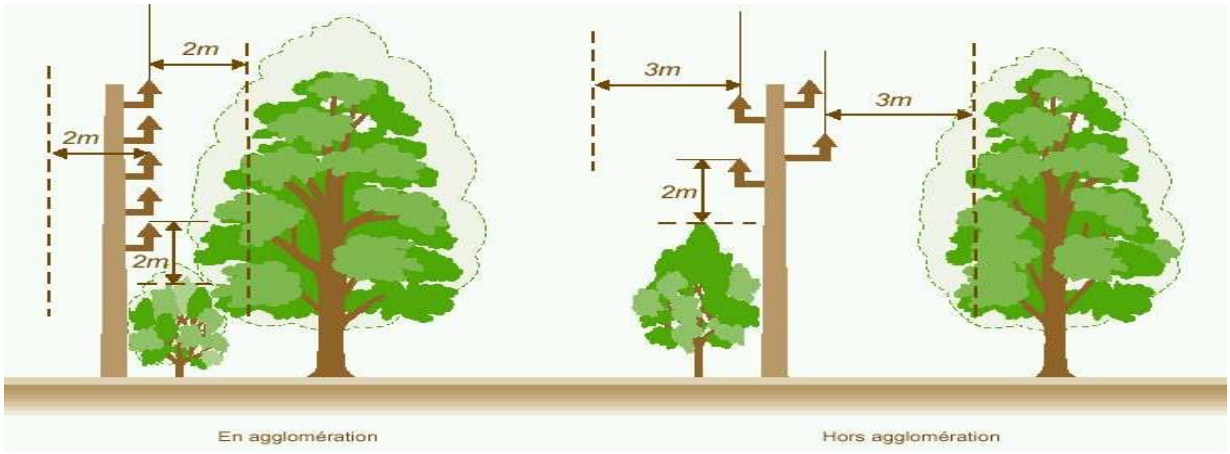

(Source ENEDIS)

✓ Pour les conducteurs isolés HTA et BTA :

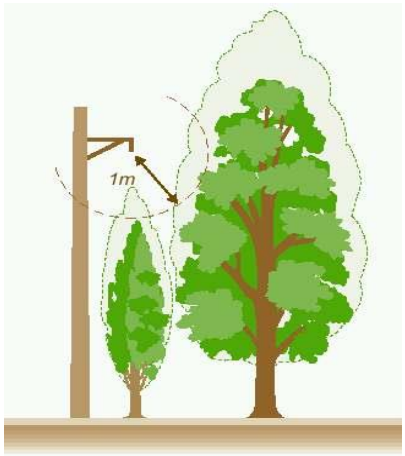

(Source ENEDIS)

c. L'élagage : une répartition des responsabilités

ENEDIS, bien qu'exploitant des réseaux BT et HTA, ne supporte pas systématiquement la charge de l'élagage. Dans les faits, il existe différents cas de figure ci-après synthétisés :

✓ Si le réseau aérien et l'arbre à élaguer se situent tous deux soit en domaine privé, soit en domaine public, c'est à ENEDIS que revient la charge organisationnelle et financière de l'intervention. Sur ce point, on notera qu'il existe normalement une condition supplémentaire d'antériorité de la plantation par rapport à la ligne. Mais cette condition n'est en pratique quasiment jamais retenue car elle s'avère difficilement vérifiable sur le terrain.

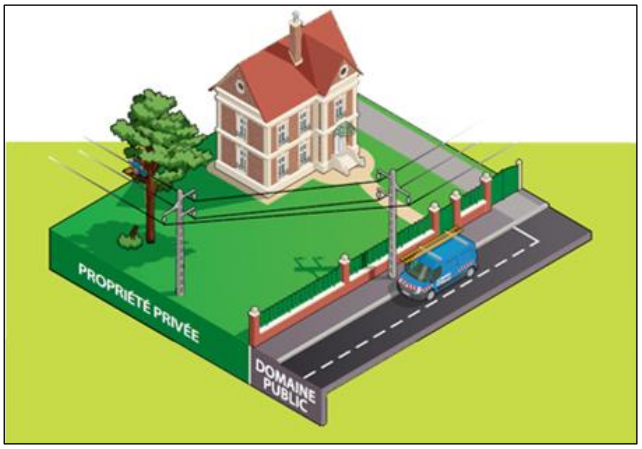

Source : ENEDIS

- ✓ Si le réseau aérien se situe en domaine public et que l'arbre en domaine privé fait saillie au-dessus du DP en « envahissant » la ligne, la charge de l'élagage revient alors au propriétaire de la parcelle d'implantation de l'arbre à élaguer (ou à toute personne à laquelle le propriétaire a confié certains de ces droits : exploitant, locataire…). Le concessionnaire n'est pour autant pas dégagé de toute obligation. En effet, il est de sa responsabilité d'alerter le riverain concerné sur ses devoirs en matière d'élagage, via notamment l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Dans ce courrier, le concessionnaire invite notamment le client à se rapprocher des services DT/DICT pour procéder à un élagage sécurisé, mais se doit également de lui rappeler qu'en cas d'inaction, il devra supporter le coût des éventuels dégâts occasionnés sur le réseau.
  Sur ce dernier point, on notera qu'en parallèle de la mise en œuvre de cette « procédure administrative », le concessionnaire indique avoir, en 2015, réalisé un travail de fond avec les communes, basé sur une communication conjointe et pédagogique sur l'élagage, pour sensibiliser les administrés à leurs obligations et responsabilités en la matière.

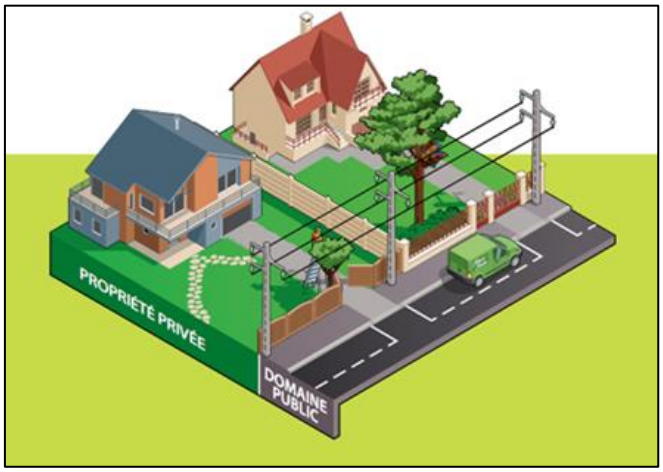

Source : ENEDIS

d. Rappel sur la méthode de programmation d'ENEDIS

En préambule, il est important de rappeler l'organisation retenue par ENEDIS : l'élagage du réseau HTA est réalisé par départ entier alors que le traitement du réseau BT s'effectue par commune entière. Par ailleurs, il est à noter que depuis 2011, le pilotage de l'élagage intervient à la maille régionale et non plus départementale, ce qui apporte plus de souplesse dans la répartition des crédits alloués.

Pour monter ses programmes d'élagage, ENEDIS utilise différents critères cités ci-après par ordre décroissant d'importance :

- ***Pour la moyenne tension :***

  1) L'interprétation des données « qualité fourniture » identifiés sur les départs
  2) Un élagage insuffisant constaté à partir des visites effectuées en hélicoptère. Sur ce point, on notera que le recours au « scan hélico », qui permet d'estimer les distances au câble, a été préféré à la technique du recensement des essences d'arbres, jugée trop fastidieuse et coûteuse. Dans les faits, un départ HTA est ainsi contrôlé tous les 3 ans, comme le confirme le bilan intermédiaire du PEIM (cf. IV.1.b).
  3) Les incidents ayant pour cause l'élagage insuffisant
  4) L'ancienneté du dernier élagage retenue uniquement sur la remise à niveau

- ***Pour la basse tension :***

    1) Les incidents ayant pour cause l'élagage insuffisant
    2) L'ancienneté du dernier élagage sur la commune
    3) Le kilométrage de fils nus BT

Par ailleurs, dans ses programmes, ENEDIS veille à éviter toute opération d'élagage inutile et, pour cela, coordonne ses campagnes avec les programmes d'investissements HTA et BT (notamment suppression des opérations de traitement si dépose des réseaux programmée).

e. Une enveloppe pour les opérations d'urgence

On notera qu'Enedis dispose également d'une enveloppe annuelle pour les opérations ponctuelles d'élagage dès lors que ces dernières revêtent un caractère d'urgence.

Sur ce point, il est d'ailleurs important de relever que, suite à de nombreuses demandes en ce sens de la part de l'autorité concédante, le concessionnaire a récemment reconnu qu'un dysfonctionnement durable ou répété de l'éclairage public (EP) représente bien une urgence, étant donné que ce dysfonctionnement induit un risque pour la sécurité. Enedis a, par conséquent, accepté d'intervenir en mode curatif ponctuel dès que le défaut d'élagage est supposé être à l'origine de la mise hors service ou d'au moins 2 disjonctions intempestives du réseau EP. Mais 2 autres conditions doivent être impérativement réunies pour engager une telle intervention d'urgence :

- ✓ Les réseaux EP à élaguer doivent faire partie intégrante des ouvrages concédés. Pour cela, ils doivent être en neutre commun avec la BT (cas des 5 fils nus) ou être dans la même torsade que la basse tension.
- ✓ La responsabilité du concessionnaire, et non d'un tiers privé, doit être directement engagée (cas des réseaux et arbres en domaine public ou des réseaux et arbres en domaine privé), sans quoi c'est la procédure décrite au § IV.3.c ci-dessus qui est mise en œuvre.

Enfin, on notera qu'en cas de disjonction intempestive isolée (1 fois), Enedis intègre dorénavant l'incident dans les critères de construction de son programme d'élagage cyclique à venir, avec priorités associées si nécessaire.

f. Rappel des objectifs du PEIM

L'objectif premier du PEIM (2015-2020) est de désensibiliser notablement les réseaux bretons face aux aléas climatiques. Le concessionnaire a, pour cela, annoncé utiliser tous les leviers à sa disposition. L'élagage en est un qu'Enedis a décliné en évoquant la poursuite de l'effort en la matière avec, de surcroît, une plus grande prise en compte de l'éloignement des lignes électriques.

Cela se traduit notamment par une volonté de maîtrise des cycles d'élagage HTA et BT, avec l'atteinte de périodicités-cibles respectivement de 3 et 5 ans au plus tard à l'échéance 2020.

Le concessionnaire évoque également le recours, pour le réseau HTA, à un abattage des arbres en dehors du couloir d'élagage. Le CRAC 2015 précise ainsi que *« les arbres fragilisés (morts ou faiblement enracinés) hors du couloir mais néanmoins à risque du fait de leur grande hauteur seront abattus concomitamment à l'élagage du départ HTA »*. Sur ce point, on relèvera d'ailleurs une initiative très louable de la part d'Enedis : *« Pour un arbre hors du couloir d'élagage abattu, le concessionnaire proposera au propriétaire ou à la commune le cas échéant, l'implantation d'un nouvel arbre dans une zone non sensible. »* Dans le CRAC du prochain exercice, il sera, par conséquent, dans l'intérêt d'Enedis de valoriser cette initiative en mentionnant notamment le nombre d'arbres ayant fait l'objet d'une telle compensation environnementale.

g. Les résultats intermédiaires du PEIM

Dans le cadre d'une réunion du PEBreizh d'octobre 2016, le concessionnaire a présenté les résultats intermédiaires, à date, de ce programme. Pour l'élagage, il en ressort les éléments suivants ; éléments qui, il faut le rappeler, sont définis à l'échelle de la Bretagne :

- ✓ Elagage HTA: retour sur cycle 4 ans à fin 2015 (à savoir fin du rattrapage du stock des réseaux élagués il y a plus de 4 ans) et lancement du rattrapage cycle 3 ans en 2016 –> 10 000 km de réseau aérien élagués chaque année.
- ✓ Elagage BT: lancement du rattrapage 5 ans en 2015
- ✓ Abattage: fin du cycle d'abattage en 2016 (environ 35 000 arbres éloignés des réseaux HTA en 4 ans)

h. Bilan 2015 de l'élagage à l'échelle du département et comparaison avec les exercices précédents

Si l'on s'intéresse aux montants consacrés annuellement à l'élagage à l'échelle du département, on observe, à la lecture du graphique ci-contre, une somme totale qui a été multipliée par plus de 9 depuis 2009, pour atteindre plus de 6,3 M€ en 2015, avec une progression de 1,6 M€ (+36%) rien qu'en un an, probable résultat de la « bonification PEIM » sur l'exercice concerné.

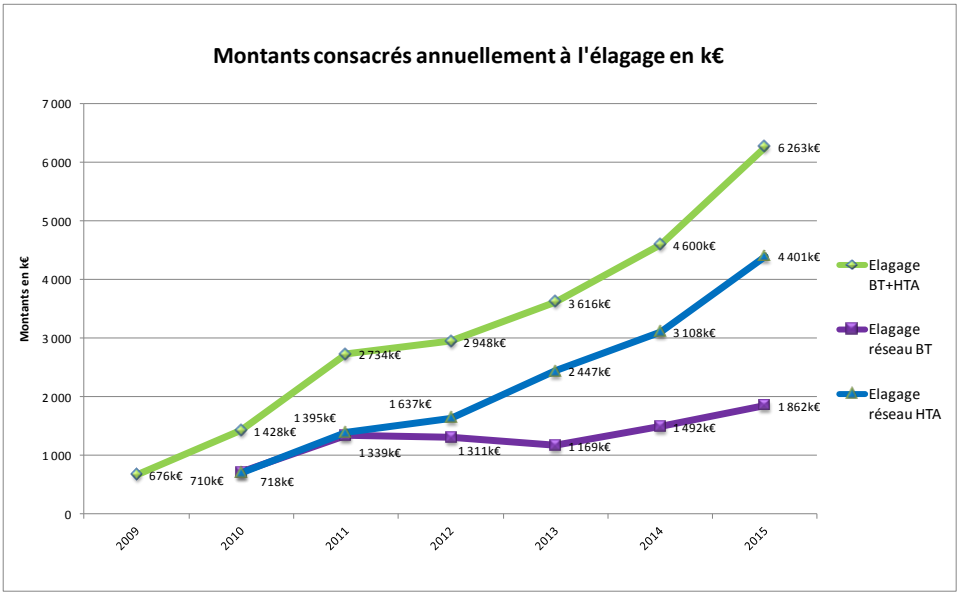

La répartition entre les différents niveaux de tension fait apparaître en 2015 un effort financier toujours plus soutenu pour la HTA, avec 70% de l'enveloppe élagage qui y sont consacrés.

Pour autant, sur cet exercice, la somme dédiée à la BT connaît une progression significative avec +25%, mais qui n'égale pas celle que connaît, dans le même temps, la HTA avec ses +42%.

Le tableau et les graphiques suivants laissent de côté l'approche financière pour ne se consacrer qu'aux linéaires de réseau effectivement élagués et aux périodicités théoriques de traitement qui en découlent :

A l'échelle du département	Rappel 2010		Rappel 2011		Rappel 2012		Rappel 2013		Rappel 2014		Bilan 2015	
	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT
Longueur de réseau traité (km)	342	849	1 008	1 348	1 411	1 086	1 974	970	1 951	1 320	2 501	1 787
Linéaire aérien total (km)	7 466	10 161	7 457	10 060	7 390	9 940	7 360	9 812	7 309	9 694	7 236	9 582
Périodicité (années)	**21,8**	**12,0**	**7,4**	**7,5**	**5,2**	**9,2**	**3,7**	**10,1**	**3,7**	**7,3**	**2,9**	**5,4**

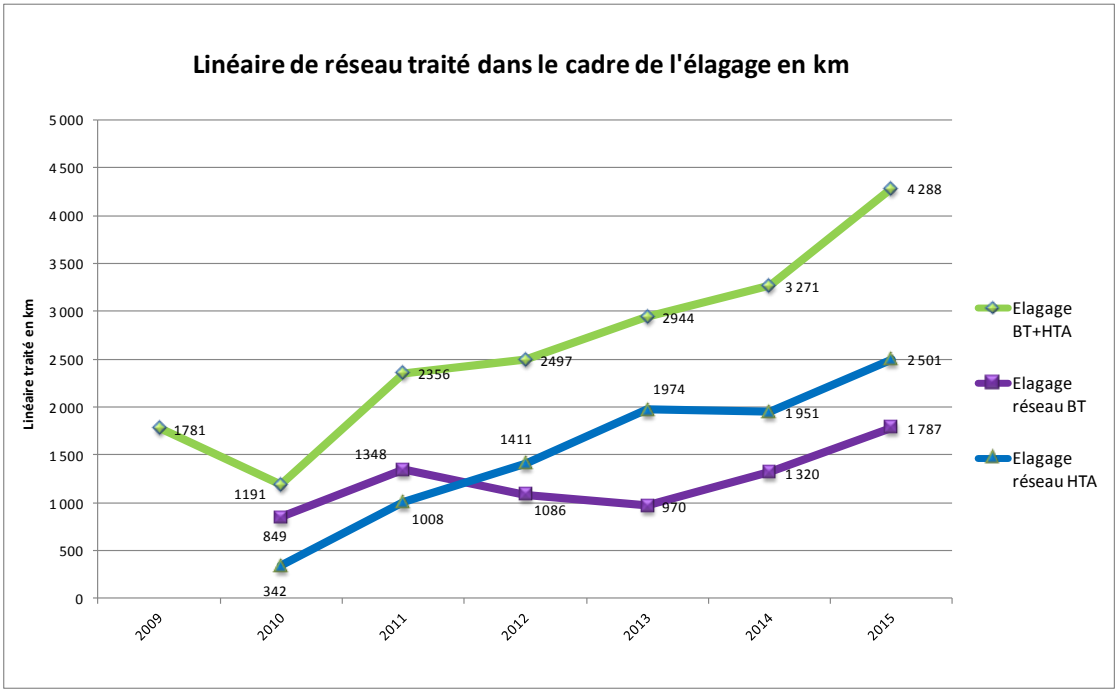

On constate ainsi, que contrairement à l'évolution des montants alloués respectivement à la HTA et à la BT, les linéaires de réseaux traités, qu'ils relèvent de la moyenne ou de la basse tension, bénéficient en 2015 d'une progression du même ordre (environ 30%), avec même pour la BT un % d'augmentation plus favorable que celui de la HTA. Ces tendances qui diffèrent selon que l'on parle en montant ou en linéaire s'expliquent tout simplement par le fait qu'élaguer un kilomètre de réseau HTA revient presque 2 fois plus cher qu'un kilomètre de BT (respectivement 1 760 € contre 1 040 en 2015).

Par ailleurs, pour ce qui est de la périodicité théorique d'élagage du réseau HTA, dont l'évolution est schématisée dans le graphique ci-dessous, après un palier à 3,7 ans entre 2013 et 2014, on peut relever qu'elle retrouve une tendance à la décroissance, atteignant à fin 2015 la valeur 2,9 ans. Une telle cadence comparativement à celles de 2010 et 2011 est à souligner car elle permet non seulement de traiter le flux annuel, mais également de s'attaquer efficacement au stock et ainsi rattraper une partie du retard accumulé avant 2012.

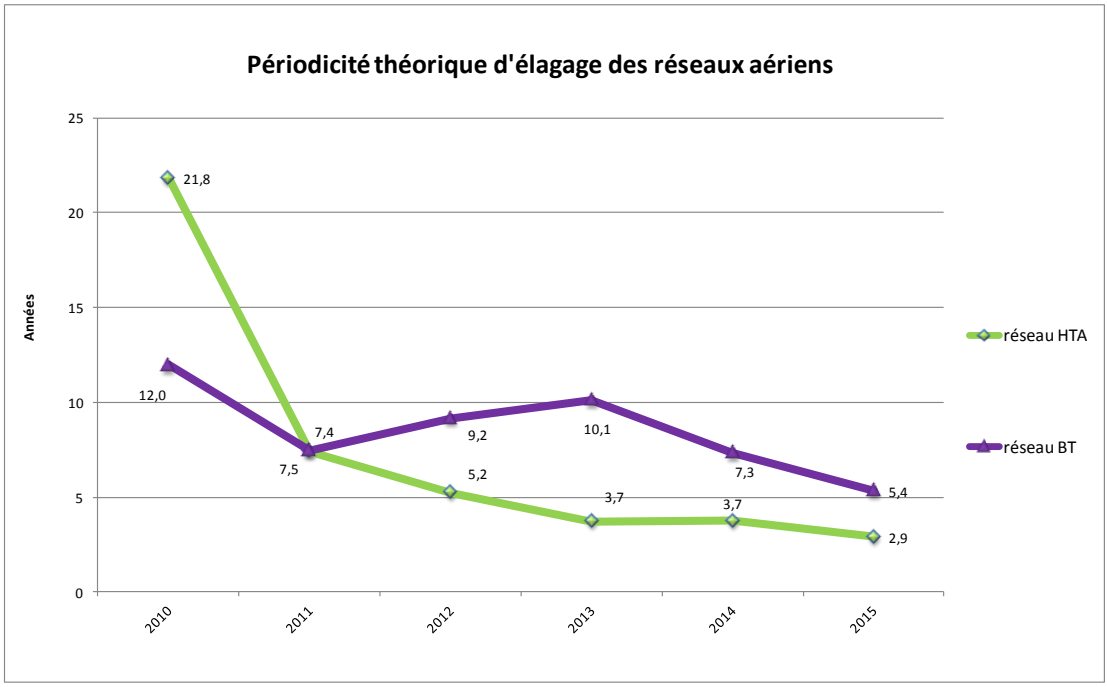

Pour autant, il est difficile de confirmer ou d'infirmer le résultat annoncé comme atteint dans le dernier CRAC et rappelé lors de la réunion du PEBreizh d'octobre 2016 ; à savoir un retour à un cycle de 4 ans à fin 2015 (rattrapage du stock compris). En effet, les valeurs qui sont, ici, mentionnées sont des moyennes définies de manière annuelle qui, prises individuellement, reflètent le traitement du flux pas du stock. Par ailleurs, elles constituent des valeurs théoriques car elles sont calculées en prenant comme référence le linéaire total HTA aérien et non pas la part de ce réseau aérien situé en zone d'élagage périodique. Il serait donc souhaitable que, pour les prochains exercices, le distributeur, dans une volonté de totale transparence, fournisse, à l'échelle départementale, le linéaire global de réseau moyenne tension nécessitant périodiquement un élagage, mais aussi un historique de cette même valeur, par exemple, sur les 6 années passées, et ce, pour permettre d'appréhender le traitement effectif du stock.

Enfin, pour ce qui est de la basse tension, les mêmes remarques que celles du paragraphe précédent peuvent être formulées. Mais là il s'agit d'infirmer ou de confirmer le lancement du rattrapage 5 ans en 2015 ; ce résultat ayant été là-encore annoncé comme atteint à l'échelle du PEBreizh. S'agissant toujours de ce résultat breton, synonyme d'un retour à un cycle 6 ans à fin 2014, on pourra noter d'ailleurs qu'il ne semble pas être le reflet de la situation du Finistère, voire de la concession puisque, dans le CRAC 2015, il est écrit : *« Pour la basse tension, nous visons à terme une fréquence d'élagage de 6 ans.* », laissant entendre qu'à fin 2015 ce retour à 6 ans n'est pas encore effectif.

Mais quoi qu'il en soit, on relèvera tout de même que le constat en termes de périodicité théorique est, comme pour la HTA, très encourageant, puisqu'après les exercices 2012 et 2013 pendant lesquels une dégradation de la périodicité de traitement a été observée (avec respectivement 9,2 et 10,1 ans), une tendance très marquée à la baisse se dessine depuis 2014 et se confirme en 2015, avec un minimum jamais atteint depuis 2010 de 5,4 ans.

i. Objectifs 2016-2020 d'ENEDIS

Enfin, pour terminer sur le sujet de l'élagage, on rappellera que, lors de la réunion du PEBreizh d'octobre 2016, des objectifs chiffrés ont été annoncés pour les années à venir :

- ✓ Poursuite du programme d'élagage HTA avec atteinte d'un cycle de 3 ans d'ici *a priori* la fin du PEIM (à savoir 2020) ; ce qui correspond à n'avoir à cette date plus aucun réseau HTA élagué il y a plus de 3 ans,
- ✓ Poursuite de la mise à niveau 5 ans pour l'élagage BT (en 2019),
- ✓ Poursuite de l'abattage des arbres hors du couloir d'élagage sur opportunités.

Quoiqu'il en soit, dans les prochaines années, le syndicat restera très vigilant quant à la problématique de l'élagage et au respect des objectifs affichés, des fréquences soutenues étant non seulement vecteurs d'amélioration de la qualité, mais surtout gages de sécurité pour les personnes et les biens.

V. QUALITE DE FOURNITURE

1. TENUE DE TENSION

a. La tenue de tension vue par les clients BT

- ***Définition et méthode de détermination des clients BT mal alimentés (CMA)***

En basse tension, un client est dit mal alimenté lorsque la tension à son point de livraison, moyennée sur 10 minutes, sort une fois dans l'année de la plage de variation admise et définie réglementairement.

A ce sujet, on rappellera que le décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 (relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité et codifié depuis dans le Code de l'Energie) et l'arrêté du 18 février 2010 (le mettant en pratique) ont modifié les exigences applicables en matière de qualité de la tension. En basse tension notamment, la plage de tension admissible auparavant de [-10% + 6 %], [à savoir 207 V, 244 V], a été élargie à [-10%, +10%], soit [207 V, 253 V].

Mais, en l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, ENEDIS utilise son outil de modélisation SIG pour estimer, en situations défavorables comme les périodes de forte charge en hiver, le nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues. Pour cela, l'outil s'appuie sur :

- ✓ Une description fine du réseau,
- ✓ Un modèle statistique d'estimation de charge électrique,
- ✓ Un modèle de calcul d'état électrique, intégrant notamment les réglages de tension au niveau des transformateurs HTB/HTA (régleur en charge) et HTA/BT (prise à vide).

- ***Evolution du nombre de CMA***

Le graphique suivant reprend l'historique du nombre de CMA depuis 2007 et fait apparaître la distinction entre zone urbaine et zone rurale :

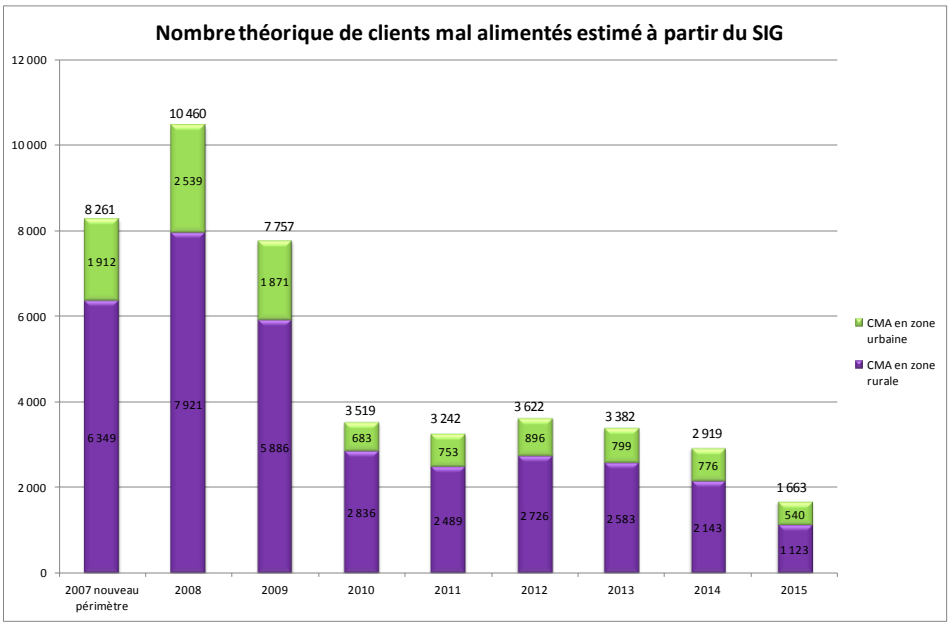

A la lecture de ce graphique, on constate une forte diminution du nombre théorique de clients mal alimentés, tous secteurs confondus, en 2010, année de la mise en œuvre du nouveau plan de tension.

Depuis cet exercice et jusqu'en 2013, les CMA ont connu, à l'échelle de la concession, une relative stabilité oscillant entre 3 200 et 3 600, mais avec toujours une surreprésentation en zone rurale proportionnellement à la zone urbaine (de l'ordre de ¾ - ¼).

En 2014, une nouvelle baisse significative est à signaler avec seulement 2 919 CMA théoriques déclarés ; soit 463 en moins par rapport à 2013 (-13,6%). Cette baisse trouve en partie son origine dans l'éradication par le SDEF en 2014 de certains DMA pré-identifiés dans l'outil GDO-SIG. Mais les travaux de renforcement ainsi réalisés (environ 37 DMA traités par le syndicat, représentant approximativement 165 CMA) ne peuvent en aucun cas justifier à eux seuls une telle diminution, qui, par conséquent, demeure inexpliquée, et ce, même si on tient compte des travaux réalisés en parallèle par le concessionnaire sur son secteur de maîtrise d'ouvrage.

Mais en 2015, la diminution est encore plus marquée, que ce soit en valeur absolue (- 1 256) ou en proportion (-43%). Aussi, pour permettre de mieux comprendre l'origine de cette évolution, le SDEF a demandé à Enedis (en plus des habituels fichiers Crit BT et HTA) d'être destinataire :

- ✓ la liste des affaires ayant permis des renforcements HTA ou BT (tous maîtres d'ouvrage confondus) et ayant donc conduit à réduire le nombre de CMA (libellé + n°ENEDIS + MOA SDEF ou ENEDIS + commune + INSEE + libellé PS + libellé départ HTA + libellé poste HTA/BT + longueur faible section + longueur des tronçons mal alimentés début 2015 et traités à fin 2015 + nombre de CMA levés à fin 2015)

- ✓ le détail des CMA lévés par un équilibrage des phases (commune + INSEE + libellé PS + libellé départ HTA + libellé poste HTA/BT + longueur faible section + longueur des tronçons mal alimentés début 2015 + nombre de CMA début 2015 + nombre de CMA levés à fin 2015)

- ✓ le nombre de CMA lévés via une modification de la prise à vide du transfo du poste HTA (commune + INSEE + libellé PS + libellé départ HTA + libellé poste HTA/BT + longueur faible section + longueur des tronçons mal alimentés début 2015 + nombre de CMA début 2015 + nombre de CMA levés à fin 2015)

Mais malheureusement, le syndicat n'a obtenu aucune des informations complémentaires ainsi demandées, le concessionnaire considérant que ces demandes relèvent de l'exploitation et sont donc hors du champ du contrôle. Ce manque de transparence ne peut qu'interpeler d'autant que le nombre de CMA est une donnée structurante du décret qualité, mais également des inventaires FACE à partir desquels sont définies les subventions octroyées à chaque AODE pour les renforcements.

Enedis, de son côté, justifie cette diminution en la rapprochant de l'évolution des réclamations pour chute de tension. Mais les hivers doux depuis 2/3 ans ainsi que les courriers quelque peu dissuasifs envoyés notamment par le fournisseur EDF en réponse à ce type de réclamations (à savoir demande d'une vérification préalable de l'installation intérieure, sans quoi, si chute de tension non avérée, enregistrement à charge du client) pourraient expliquer la baisse des plaintes en la matière, sans que cela ne justifie la baisse des CMA estimés eux à partir d'un modèle climatique donné.

A défaut des éléments ci-dessus demandés, le SDEF n'a pu, pour tenter d'expliquer cette diminution, exploiter que les fichiers Crit BT 2014 et 2015 (nombre de CMA par départ BT). Il a ainsi reconstitué un listing des postes HTA/BT existants en 2014 avec leur nombre de départs mal alimentés (DMA) éventuellement associés. Après avoir fait de même pour 2015, il a rapproché les 2 fichiers ainsi obtenus. Il a ainsi pu estimer à 295 le nombre de DMA résorbés entre 2014 et 2015.

Etant donné que les hypothèses du modèle informatique de l'outil GDO-SIG d'Enedis se sont pas censées avoir évolué en un an, une des explications de la chute plus marquée des CMA sur cette période pourrait résider dans un linéaire de réseaux renforcés plus important en 2015 qu'en 2014 et donc dans les travaux réalisés grâce à l'enveloppe supplémentaire du PEIM et notamment les opérations de sécurisations/renforcements de départs HTA mises en service avant la fin de l'exercice (dépose comprises).

Dans les faits, il ressort du fichier répertoriant les travaux du concessionnaire (B1-04) que, sur les 50 affaires étiquetées PEIM lancées en 2015, seules 8 semblent avoir été mises en service avant la fin de l'année (dépose comprise). Par conséquent, s'agissant des effets du PEIM, seules les modifications de réseaux et de postes associées à ces 8 affaires ont été effectivement intégrées dans le modèle avant « lancement » du CRIT BT et ont donc pu influer sur la détermination des CMA/DMA 2015.

Les 8 affaires PEIM en question sont les suivantes :

			Dépose BT				Dépose HTA				Dépose poste			
Libellé de l'affaire	INSEE	Commune principale	Isolé	Souterrain	Nu	Total	Isolé	Souterrain	Nu	Total	Poteau	Maçonné	Préfabriqué	Total
29 - PLAN BZH PAC - Beuzec - Audierne	29008	BEUZEC-CAP-SIZUN	39	-	230	269	-	-	2 716	2 716	4	-	1	5
29- PLAN_BZH CPI LANDIC0012 CES LANDIVISIAU	29105	LANDIVISIAU	-	-	-	-	-	959	-	959	-	-	-	-
29N-PLAN BZH ZV DEPART SSRENC0012-TREZHI	29190	PLOUGONVELIN	-	-	-	-	-	-	318	318	2	-	-	2
29-PLAN BZH LANN6C0002 FT N°6 PH2.PLOUGU	29195	PLOUGUERNEAU	-	-	-	-	-	-	545	545	-	-	1	1
ARD PLAN BZH Fiab départ HTA PLOZEVET du PS de AUDIERNE	29197	PLOUHINEC	-	-	-	-	-	168	6 188	6 356	5	2	1	8
29 - PLAN BZH PAC - Ploumoguer Secteur 2	29201	PLOUMOGUER	-	48	-	48	-	-	1 646	1 646	-	-	-	-
29S-PLAN BZH Sécurisation du bourg de Pont-Croix (ex D327)	29218	PONT-CROIX	-	-	-	-	-	174	308	482	-	-	1	1
ARD PLAN BZH -Fiab départ HTA PLOGONNEC de PENHARS	29232	QUIMPER	-	-	-	-	-	-	388	388	6	4	2	12

Le travail suivant à consister à croiser la liste des départs HTA impactés par ces 8 affaires (en rouge dans les tableaux ci-dessus et ci-après) avec la liste des postes HTA/BT sur lesquels des DMA ont été résorbés. Il en ressort la liste des 3 pages suivantes et un nombre de DMA résorbés entre 2014 et 2015, grâce aux travaux PEIM effectivement mis en service en 2015, de 24.

Or, comparativement aux 295 DMA résorbés dans l'année, ce nombre de 24 départs potentiellement traités grâce au PEIM (soit 8,1%) n'apparaît pas suffisamment important pour pouvoir justifier de la baisse aussi marquée que les CMA ont connu en 2015(-43%). Cette évolution demeure donc inexpliquée, et ce, alors même que la valeur ainsi obtenue constitue toujours une donnée structurante pour évaluer la tenue de tension, comme le prévoit le « décret qualité ».

Identifiant poste HTA/BT	Nom du Départ HTA	Départ HTA potentiellement renforcé par PEIM à fin 2015	Nombre de DMA (départs mal alimentés) par poste à fin 2015	Nombre de DMA (départs mal alimentés) par poste à fin 2014	Nombre de DMA (départs mal alimentés) résorbés par poste entre 2014 et 2015
29001 / ARGOL / CROZON / LANDEV / LE RESTOU	LANDEV		0	1	-1
29002 / ARZANO / QUIMPERLE / ARZANO / SAINT DUREG	ARZANO		0	1	-1
29002 / ARZANO / QUIMPERLE / MOTTE / CROAS LENTOU	MOTTE		0	1	-1
29002 / ARZANO / QUIMPERLE / MOTTE / KERALY	MOTTE		0	1	-1
29005 / BAYE / LISLOCH / BAYE / VERLUZEN	BAYE		0	1	-1
29008 / BEUZEC-CAP-SIZUN / AUDIERNE / BEUZEC / KEREON	BEUZEC	1	0	1	-1
29008 / BEUZEC-CAP-SIZUN / AUDIERNE / BEUZEC / LEILZAC H	BEUZEC	1	0	1	-1
29008 / BEUZEC-CAP-SIZUN / AUDIERNE / MEILAR / ROZ AR PILLAT	MEILAR		0	1	-1
29013 / BOTMEUR / ST-HERBOT / FEUILL / ROCH AR HEZEC	FEUILL		0	1	-1
29014 / BOTSORHEL / GUERLESQUIN / SCRIGN / BLEVARA	SCRIGN		0	1	-1
29015 / BOURG-BLANC / LOSCOAT / RUFA / KERVAJEAN	RUFA		0	1	-1
29015 / BOURG-BLANC / LOSCOAT / RUFA / TREMENGON	RUFA		0	1	-1
29016 / BRASPARTS / RUMENGOL / BRASPA / COAT COMPEZ	BRASPA		0	1	-1
29016 / BRASPARTS / RUMENGOL / BRASPA / KERBLOCH	BRASPA		0	1	-1
29016 / BRASPARTS / RUMENGOL / BRASPA / PEN AR VERN	BRASPA		0	1	-1
29018 / BRENNILIS / ST-HERBOT / FEUILL / KERVEGUENEC	FEUILL		0	1	-1
29020 / BRIEC / ST-COULITZ / HINGUE / TY NEVEZ COSQUER	HINGUE		0	1	-1
29022 / CAMARET-SUR-MER / CROZON / CAMARE / LES PINS	CAMARE		0	1	-1
29023 / CARANTEC / MORLAIX / CARANT / COLBERT	CARANT		1	2	-1
29023 / CARANTEC / MORLAIX / CARANT / COMMANDANT GOUDE	CARANT		0	1	-1
29023 / CARANTEC / MORLAIX / CARANT / GARROS	CARANT		0	1	-1
29023 / CARANTEC / MORLAIX / CARANT / JARDIN PERDU	CARANT		0	1	-1
29023 / CARANTEC / MORLAIX / CARANT / JEAN BART	CARANT		0	3	-3
29023 / CARANTEC / MORLAIX / CARANT / LE PORT	CARANT		0	1	-1
29023 / CARANTEC / MORLAIX / CARANT / PEN AL LAN 2	CARANT		0	1	-1
29025 / CAST / ST-COULITZ / CAST / COTTORN	CAST		0	1	-1
29025 / CAST / ST-COULITZ / DINEAU / KERROCH VRAS	DINEAU		0	1	-1
29025 / CAST / ST-COULITZ / QUEMEN / PEN AN DELCH BIHAN	QUEMEN		0	1	-1
29027 / CHATEAUNEUF-DU-FAOU / KERBILIGUET / CHANOR / PEN AR MENEZ	CHANOR		0	1	-1
29027 / CHATEAUNEUF-DU-FAOU / KERBILIGUET / CHANOR / ROSILY	CHANOR		0	1	-1
29029 / CLEDEN-POHER / CARHAIX / KERGLO / ROSPERE	KERGLO		0	1	-1
29030 / CLEDER / CLEDER / PLVEDE / PEN PRADOU	PLVEDE		0	1	-1
29030 / CLEDER / ST-POL-DE-LEON / SIBIRI / KERRIEN	SIBIRI		0	1	-1
29034 / LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC / ST-FIACRE / CLOITR / LE PLESSIS	CLOITR		0	1	-1
29036 / COLLOREC / ST-HERBOT / KCHARD / KERANDOUARE	KCHARD		0	1	-1
29041 / CORAY / SCAER / CORAY / KERVIOLET	CORAY		0	1	-1
29042 / CROZON / CROZON / LAMBEO / PORTZIC	LAMBEO		0	1	-1
29044 / DINEAULT / ST-COULITZ / DINEAU / ROZLACH	DINEAU		0	1	-1
29045 / DIRINON / LANDERNEAU / KERAUT / KERMADEC	KERAUT		0	1	-1
29045 / DIRINON / PLOUGASTEL / LOPERH / KERVERROT	LOPERH		0	1	-1
29048 / EDERN / BRIEC / EDERN / TY NEVEZ GUERVENNOU	EDERN		0	1	-1
29048 / EDERN / BRIEC / EDERN / VAUQUER LOSQUET	EDERN		0	1	-1
29049 / ELLIANT / MELGVEN / CADOL / LOST ENEZ	CADOL		0	2	-2
29049 / ELLIANT / MELGVEN / ELLIAN / KERMOAL	ELLIAN		0	1	-1
29049 / ELLIANT / MELGVEN / ELLIAN / ROZ VILY 084	ELLIAN		0	1	-1
29049 / ELLIANT / SCAER / COADIG / GOUZAVAT	COADIG		0	1	-1
29049 / ELLIANT / SCAER / COADIG / KERVERNIOU	COADIG		0	1	-1
29049 / ELLIANT / SCAER / TOURCH / LEIGNOCH	TOURCH		0	1	-1
29056 / LA FOREST-LANDERNEAU / LANDERNEAU / KERAUT / GUERRUS	KERAUT		0	1	-1
29057 / LA FORET-FOUESNANT / CONCARNEAU / LAFORE / LA CALE	LAFORE		0	1	-1
29059 / GARLAN / MORLAIX / GARLAN / KERTANGUY	GARLAN		0	1	-1
29060 / GOUESNACH / BENODET / GOUESN / KERGILIS	GOUESN		0	1	-1
29060 / GOUESNACH / BENODET / GOUESN / KERSEAL	GOUESN		0	1	-1
29060 / GOUESNACH / BENODET / GOUESN / LE GUILLY	GOUESN		0	1	-1
29062 / GOUEZEC / ST-COULITZ / LOTHEY / MEZ KENNOU	LOTHEY		0	1	-1
29064 / GOULVEN / LESNEVEN / PLOUID / KERAVILLY	PLOUID		0	1	-1
29065 / GOURLIZON / DOUARNENEZ / GOURLI / KERVELFE	GOURLI		0	1	-1
29066 / GUENGAT / DOUARNENEZ / QUIMPE / COS FORN	QUIMPE		0	1	-1
29073 / GUIMAEC / LANMEUR / GUIMAE / KERLOHOU	GUIMAE		0	1	-1
29078 / HANVEC / RUMENGOL / SIZUN / PENNAVERN AR GORRE	SIZUN		0	1	-1
29081 / HUELGOAT / ST-HERBOT / FEUILL / COAT MOCUN	FEUILL		0	1	-1
29082 / ILE-DE-BATZ / ST-POL-DE-LEON / ROSCOF / LE RHU	ROSCOF		0	1	-1
29082 / ILE-DE-BATZ / ST-POL-DE-LEON / ROSCOF / ROCHIGOU	ROSCOF		0	1	-1
29086 / IRVILLAC / RUMENGOL / IRVILL / PEN A VERN	IRVILL		0	1	-1
29089 / KERGLOFF / CARHAIX / KERGLO / LE LANN	KERGLO		0	1	-1
29090 / KERLAZ / DOUARNENEZ / LOCRON / TOUL FEUNTEUN	LOCRON		0	1	-1
29098 / LAMPAUL-PLOUARZEL / ST-RENAN / PLOUAR / MAIRIE	PLOUAR		1	2	-1
29103 / LANDERNEAU / LANDERNEAU / USINE / BOIS NOIR	USINE		0	1	-1
29104 / LANDEVENNEC / CROZON / LANDEV / KERGONAN	LANDEV		0	1	-1
29106 / LANDREVARZEC / BRIEC / LANDRE / LIGEN	LANDRE		0	1	-1
29106 / LANDREVARZEC / BRIEC / LESPRI / PENNARYUN	LESPRI		0	1	-1
29108 / LANDUDEC / POULDREUZIC / LANDUD / KERIDREUF	LANDUD		0	1	-1
29108 / LANDUDEC / POULDREUZIC / LANDUD / POULLOUDU	LANDUD		0	1	-1
29109 / LANDUNVEZ / ABERS (LES) / LARRET / PRAT KERGUERIOC	LARRET		0	1	-1
29110 / LANGOLEN / BRIEC / EDERN / LE MERDY	EDERN		0	1	-1
29112 / LANILDUT / ST-RENAN / LANILD / CREACH PEILLET	LANILD		0	1	-1
29113 / LANMEUR / MORLAIX / GARLAN / KERGUILLERM	GARLAN		0	1	-1
29113 / LANMEUR / MORLAIX / GARLAN / LA VILLENEUVE	GARLAN		0	1	-1
29114 / LANNEANOU / GUERLESQUIN / LANNEA / LE FAVET	LANNEA		0	1	-1
29117 / LANNILIS / LANNILIS / DOURIC / KERRIEN	DOURIC		0	1	-1
29117 / LANNILIS / LANNILIS / DOURIC / MEZEOZEN	DOURIC		0	1	-1
29117 / LANNILIS / LANNILIS / PLOUGU / PALUDEN	PLOUGU	1	0	1	-1
29122 / LAZ / KERBILIGUET / TREGOU / FAUTOU BIHAN	TREGOU		0	1	-1
29125 / LEUHAN / SCAER / LEUHAN / ENEZ VIHAN	LEUHAN		0	1	-1
29125 / LEUHAN / SCAER / LEUHAN / GUENGUERZIT	LEUHAN		0	1	-1
29129 / LOCMARIA-BERRIEN / ST-HERBOT / VTRONC / HELAS	VTRONC		0	1	-1
29130 / LOCMARIA-PLOUZANE / ST-PIERRE / PLOUZA / KERAVELOC	PLOUZA		0	1	-1
29139 / LOPEREC / RUMENGOL / BRASPA / GUERN AN DANT	BRASPA		0	1	-1
29141 / LOQUEFFRET / ST-HERBOT / FEUILL / LES SALLES	FEUILL		0	1	-1
29142 / LOTHEY / ST-COULITZ / LOTHEY / LANNURGAT	LOTHEY		0	1	-1
29143 / MAHALON / AUDIERNE / MAHALO / BOURG KERSAVIDOUR	MAHALO		0	1	-1
29145 / CONFORT-MEILARS / AUDIERNE / MAHALO / BOURG	MAHALO		0	1	-1
29146 / MELGVEN / MELGVEN / KERNEV / PONT AR GO	KERNEV		0	1	-1
29146 / MELGVEN / MELGVEN / ST YVI / BOURGNEUF	ST YVI		0	1	-1
29147 / MELLAC / QUIMPERLE / LETREV / GOHERN	LETREV		0	1	-1
29147 / MELLAC / QUIMPERLE / LETREV / KERANGUERNEC	LETREV		0	1	-1
29150 / MOELAN-SUR-MER / LISLOCH / KERFAN / LANDUC	KERFAN		0	1	-1
29150 / MOELAN-SUR-MER / LISLOCH / KERFAN / SAINT GUENOLE	KERFAN		0	1	-1

Identifiant poste HTA/BT	Nom du Départ HTA	Départ HTA potentiellement renforcé par PEIM à fin 2015	Nombre de DMA (départs mal alimentés) par poste à fin 2015	Nombre de DMA (départs mal alimentés) par poste à fin 2014	Nombre de DMA (départs mal alimentés) résorbés par poste entre 2014 et 2015
29151 / MORLAIX / MORLAIX / GARLAN / KERHOLLEN	GARLAN		0	1	-1
29152 / MOTREFF / CARHAIX / MOTREF / COSQUER	MOTREF		1	2	-1
29152 / MOTREFF / CARHAIX / MOTREF / KERIBIN	MOTREF		0	1	-1
29152 / MOTREFF / CARHAIX / MOTREF / TREVELLEN	MOTREF		0	1	-1
29153 / NEVEZ / MELGVEN / NEVEZ / MAIRIE	NEVEZ		0	1	-1
29153 / NEVEZ / MELGVEN / TREGUN / KERAMBELLEC	TREGUN		0	1	-1
29153 / NEVEZ / MELGVEN / TREGUN / KERANGLAS	TREGUN		0	1	-1
29153 / NEVEZ / MELGVEN / TREGUN / KERVREN	TREGUN		0	1	-1
29153 / NEVEZ / MELGVEN / TREGUN / PORT MANECH	TREGUN		0	1	-1
29158 / PENMARCH / PONT-L ABBE / STPIER / RESTREYER	STPIER		0	1	-1
29159 / PEUMERIT / POULDREUZIC / PEUMER / QUELARCUN	PEUMER		0	2	-2
29160 / PLABENNEC / LANNILIS / PENHER / LA SALLE	PENHER		0	1	-1
29160 / PLABENNEC / LANNILIS / PENHER / LEUHAN	PENHER		0	1	-1
29160 / PLABENNEC / LANNILIS / PENHER / PRAT LEIN	PENHER		0	1	-1
29160 / PLABENNEC / LANNILIS / PLABEN / SCAVEN	PLABEN		0	1	-1
29162 / PLEYBEN / ST-COULITZ / LOTHEY / GARZABIC	LOTHEY		0	1	-1
29162 / PLEYBEN / ST-COULITZ / LOTHEY / KERVALAN BIHAN	LOTHEY		0	1	-1
29162 / PLEYBEN / ST-COULITZ / PLEYBE / GWENNILY	PLEYBE		0	1	-1
29162 / PLEYBEN / ST-COULITZ / PLEYBE / LARIDEC	PLEYBE		0	1	-1
29162 / PLEYBEN / ST-COULITZ / PLEYBE / PERENNOU	PLEYBE		0	1	-1
29163 / PLEYBER-CHRIST / ST-FIACRE / PMENEZ / GOAREM NEVEZ	PMENEZ		0	1	-1
29166 / PLOEVEN / DOUARNENEZ / KERLAZ / KERMANACH	KERLAZ		0	1	-1
29167 / PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN / POULDREUZIC / PLOGAS / PONT CLEGUE	PLOGAS		0	1	-1
29169 / PLOGONNEC / DOUARNENEZ / LEJUCH / COAT PERNES	LEJUCH		0	1	-1
29169 / PLOGONNEC / DOUARNENEZ / LEJUCH / KERNESCOP	LEJUCH		0	1	-1
29169 / PLOGONNEC / DOUARNENEZ / LOCRON / COAT BEULIEC	LOCRON		0	1	-1
29172 / PLOMODIERN / DOUARNENEZ / TREFEU / KERALIOU	TREFEU		0	1	-1
29172 / PLOMODIERN / ST-COULITZ / PLOMOD / SAINT GILLES	PLOMOD		0	1	-1
29173 / PLONEIS / PENHARS / PLUGUF / PONTULAS	PLUGUF		0	1	-1
29174 / PLONEOUR-LANVERN / PONT-L ABBE / PLONEO / BOURG	PLONEO		0	1	-1
29174 / PLONEOUR-LANVERN / PONT-L ABBE / PLONEO / KERVIVIN	PLONEO		0	1	-1
29174 / PLONEOUR-LANVERN / PONT-L ABBE / STJEAN / KERFIAT	STJEAN		0	1	-1
29174 / PLONEOUR-LANVERN / PONT-L ABBE / STJEAN / TACHEN GROAS	STJEAN		0	1	-1
29174 / PLONEOUR-LANVERN / POULDREUZIC / PEUMER / CREAC'H CALVIC	PEUMER		0	1	-1
29174 / PLONEOUR-LANVERN / POULDREUZIC / PEUMER / KERGAVIGNY	PEUMER		0	1	-1
29176 / PLONEVEZ-PORZAY / DOUARNENEZ / KERLAZ / KERGALL	KERLAZ		0	1	-1
29177 / PLOUARZEL / ST-RENAN / PLOUAR / KERESCAR	PLOUAR		0	1	-1
29177 / PLOUARZEL / ST-RENAN / PLOUAR / KERIVARCH	PLOUAR		0	1	-1
29178 / PLOUDALMEZEAU / ABERS (LES) / PLOUDA / DOCTEUR CARAES	PLOUDA		0	1	-1
29178 / PLOUDALMEZEAU / ABERS (LES) / PLOUDA / KERIBIN	PLOUDA		0	1	-1
29178 / PLOUDALMEZEAU / ABERS (LES) / PLOUDA / TREOMPAN	PLOUDA		0	1	-1
29178 / PLOUDALMEZEAU / ABERS (LES) / PLOURI / KERNEYEN	PLOURI		0	1	-1
29179 / PLOUDANIEL / LESNEVEN / PDNIEL / KERVENNIOUR	PDNIEL		0	1	-1
29179 / PLOUDANIEL / LESNEVEN / PDNIEL / PENQUER	PDNIEL		0	1	-1
29184 / PLOUENAN / ST-POL-DE-LEON / PLOUEN / PLACERIC	PLOUEN		1	2	-1
29184 / PLOUENAN / ST-POL-DE-LEON / PLOUEN / PONTEON	PLOUEN		0	1	-1
29185 / PLOUESCAT / CLEDER / PENLAN / COATALEC	PENLAN		0	1	-1
29187 / PLOUGAR / LANDIVISIAU / PLOUGO / LAN AN TRAON	PLOUGO		0	1	-1
29187 / PLOUGAR / LANDIVISIAU / PLOUGO / TY MEAN	PLOUGO		0	1	-1
29188 / PLOUGASNOU / MORLAIX / PLSNOU / MOULIN A VENT	PLSNOU		0	1	-1
29188 / PLOUGASNOU / MORLAIX / PLSNOU / SAINT SAMSON	PLSNOU		0	1	-1
29190 / PLOUGONVELIN / ST-RENAN / LOCMAR / KEROUANT	LOCMAR		0	1	-1
29190 / PLOUGONVELIN / ST-RENAN / TREZHI / KERBRAT	TREZHI	1	0	1	-1
29190 / PLOUGONVELIN / ST-RENAN / TREZHI / KERYUNAN	TREZHI	1	0	1	-1
29190 / PLOUGONVELIN / ST-RENAN / TREZHI / PEN AR MEAN	TREZHI	1	1	2	-1
29191 / PLOUGONVEN / ST-FIACRE / PLOUGO / BOURDIDEL	PLOUGO		0	1	-1
29191 / PLOUGONVEN / ST-FIACRE / PLOUGO / CROIX LESCUZ	PLOUGO		0	1	-1
29191 / PLOUGONVEN / ST-FIACRE / PLOUGO / LESVEN	PLOUGO		0	1	-1
29191 / PLOUGONVEN / ST-FIACRE / PLOUGO / L'ISLE	PLOUGO		0	1	-1
29193 / PLOUGOURVEST / LANDIVISIAU / PLOUVO / QUISTILLIC	PLOUVO		0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / KERLOUAN / GUISNY / KERGASQUEN	GUISNY		1	2	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / KERLOUAN / GUISNY / LE CARPONT	GUISNY		0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / ILIZ COZ	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / KELERDUT	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / KERNEACH GUIDADOU	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / KERVELT	PLOUGU	1	0	2	-2
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / LA GREVE BLANCHE	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / LESMEL	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / MECHOU DINDAN	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / MENAN	PLOUGU	1	0	2	-2
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / MENEZ PERROS	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / PERROS	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / STREJOU	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / TRAON	PLOUGU	1	0	1	-1
29195 / PLOUGUERNEAU / LANNILIS / PLOUGU / TROLOUCH	PLOUGU	1	0	1	-1
29196 / PLOUGUIN / ABERS (LES) / PLOUDA / LE GUEN	PLOUDA		0	1	-1
29197 / PLOUHINEC / AUDIERNE / MEILAR / MEIL AR PORS	MEILAR		0	1	-1
29197 / PLOUHINEC / AUDIERNE / PLOZEV / CHATEAU D EAU	PLOZEV	1	0	1	-1
29197 / PLOUHINEC / AUDIERNE / PORSPO / KEROUER	PORSPO		0	1	-1
29198 / PLOUIDER / LESNEVEN / LANHOU / PONT AR HALVEZ	LANHOU		0	1	-1
29199 / PLOUIGNEAU / GUERLESQUIN / BOTSOR / KERELLOU	BOTSOR		0	1	-1
29199 / PLOUIGNEAU / MORLAIX / GARLAN / POULRAN	GARLAN		0	1	-1
29201 / PLOUMOGUER / ST-RENAN / PLOUMO / KEROUMAN COZ	PLOUMO	1	0	1	-1
29201 / PLOUMOGUER / ST-RENAN / PLOUMO / KERVAJEAN	PLOUMO	1	0	1	-1
29202 / PLOUNEOUR-MENEZ / ST-FIACRE / PMENEZ / BOURG	PMENEZ		0	1	-1
29203 / PLOUNEOUR-TREZ / KERLOUAN / BNOGAN / TREGUELLIER	BNOGAN		0	1	-1
29206 / PLOUNEVEZ-LOCHRIST / CLEDER / LVENOC / KERMEAN AR LIORZOU	LVENOC		0	1	-1
29206 / PLOUNEVEZ-LOCHRIST / LESNEVEN / LANHOU / COATIGONAN	LANHOU		0	1	-1
29207 / PLOURIN-LES-MORLAIX / ST-FIACRE / CLOITR / COAT QUISTINIC	CLOITR		0	1	-1
29207 / PLOURIN-LES-MORLAIX / ST-FIACRE / CLOITR / LE FUME	CLOITR		0	1	-1
29208 / PLOURIN / ABERS (LES) / LARRET / KERENEUR	LARRET		0	1	-1
29209 / PLOUVIEN / LANNILIS / KERJES / ROUDOUS	KERJES		0	1	-1
29209 / PLOUVIEN / LANNILIS / PENHER / CROIX DE LANNANEYEN	PENHER		0	1	-1
29209 / PLOUVIEN / LANNILIS / PENHER / KERDU	PENHER		0	1	-1
29209 / PLOUVIEN / LANNILIS / PLVIEN / KERHAD	PLVIEN		0	1	-1
29209 / PLOUVIEN / LANNILIS / PLVIEN / LE CRAS	PLVIEN		0	1	-1
29211 / PLOUYE / ST-HERBOT / KCHARD / QUENECH YAN	KCHARD		0	1	-1
29211 / PLOUYE / ST-HERBOT / PLOUYE / DOUR MELEN	PLOUYE		0	1	-1
29213 / PLOUZEVEDE / ST-POL-DE-LEON / TREZIL / KERGOFF	TREZIL		0	1	-1

Identifiant poste HTA/BT	Nom du Départ HTA	Départ HTA potentiellement renforcé par PEIM à fin 2015	Nombre de DMA (départs mal alimentés) par poste à fin 2015	Nombre de DMA (départs mal alimentés) par poste à fin 2014	Nombre de DMA (départs mal alimentés) résorbés par poste entre 2014 et 2015
29214 / PLOVAN / POULDREUZIC / POULDR / TRUSQUENNEC	POULDR		0	2	-2
29215 / PLOZEVET / POULDREUZIC / MOULIN / KERFURUNIC	MOULIN		0	1	-1
29215 / PLOZEVET / POULDREUZIC / MOULIN / KERSY	MOULIN		0	1	-1
29216 / PLUGUFFAN / PENHARS / PLUGUF / KERHAT	PLUGUF		0	1	-1
29221 / PORSPODER / ABERS (LES) / PORSPO / BOURG	PORSPO		0	1	-1
29221 / PORSPODER / ABERS (LES) / PORSPO / KERIVORET	PORSPO		0	2	-2
29222 / PORT-LAUNAY / ST-COULITZ / STSEGA / TY NEVEZ	STSEGA		0	1	-1
29227 / POULLAOUEN / CARHAIX / KERGAR / KERTHOMAS	KERGAR		0	1	-1
29229 / QUEMENEVEN / ST-COULITZ / QUEMEN / TREFFY	QUEMEN		0	1	-1
29230 / QUERRIEN / QUIMPERLE / QUERRI / COAT RAVALEC	QUERRI		0	1	-1
29230 / QUERRIEN / QUIMPERLE / QUERRI / COATERNEN	QUERRI		0	1	-1
29230 / QUERRIEN / QUIMPERLE / QUERRI / KERIVARCH	QUERRI		0	1	-1
29230 / QUERRIEN / QUIMPERLE / QUERRI / ROSCREIZ	QUERRI		0	1	-1
29230 / QUERRIEN / QUIMPERLE / QUERRI / TALC HOAT	QUERRI		0	1	-1
29232 / QUIMPER / BENODET / POIRIE / KEROMEN	POIRIE		0	1	-1
29232 / QUIMPER / BENODET / POIRIE / MEN BENOT	POIRIE		0	1	-1
29232 / QUIMPER / BENODET / POIRIE / TY BOS	POIRIE		0	1	-1
29232 / QUIMPER / PENHARS / PLOMEL / KERNEVEZ	PLOMEL		0	1	-1
29234 / REDENE / QUIMPERLE / REDENE / KERNEVEZ	REDENE		0	1	-1
29234 / REDENE / QUIMPERLE / REDENE / LANGADOUE	REDENE		0	1	-1
29234 / REDENE / QUIMPERLE / REDENE / MARAIS	REDENE		0	1	-1
29236 / RIEC-SUR-BELON / KERLOURY / KERAND / BODEVEZ	KERAND		0	1	-1
29236 / RIEC-SUR-BELON / KERLOURY / KERAND / KERGRAIC	KERAND		0	1	-1
29236 / RIEC-SUR-BELON / LISLOCH / BAYE / KERMAOUT	BAYE		0	1	-1
29238 / ROSCANVEL / CROZON / QUEZED / ST POL ROUX	QUEZED		0	1	-1
29240 / ROSNOEN / RUMENGOL / ROSNOE / CLEGUEREC	ROSNOE		0	1	-1
29240 / ROSNOEN / RUMENGOL / TREGAR / KERGOUSTEN	TREGAR		0	1	-1
29241 / ROSPORDEN / MELGVEN / BANNAL / ECOLE DU MOUSTOIR	BANNAL		0	1	-1
29241 / ROSPORDEN / SCAER / COATLO / BOURDEL	COATLO		0	1	-1
29241 / ROSPORDEN / SCAER / LOCJEA / KERANSQUER	LOCJEA		0	1	-1
29243 / SAINT-COULITZ / ST-COULITZ / LOTHEY / POULMAC'H	LOTHEY		0	1	-1
29247 / SAINT-EVARZEC / QUIMPER / STEVAR / RUE LA FONTAINE	STEVAR		0	1	-1
29247 / SAINT-EVARZEC / QUIMPER / STEVAR / STANG KERMOAL	STEVAR		0	1	-1
29249 / SAINT-GOAZEC / KERBILIGUET / STGOAZ / BEG AR MIN	STGOAZ		0	1	-1
29249 / SAINT-GOAZEC / KERBILIGUET / STGOAZ / CARN AR STER	STGOAZ		0	1	-1
29249 / SAINT-GOAZEC / KERBILIGUET / STGOAZ / COAT PLINCOAT	STGOAZ		0	1	-1
29249 / SAINT-GOAZEC / KERBILIGUET / STGOAZ / KER LENN	STGOAZ		0	1	-1
29250 / SAINT-HERNIN / CARHAIX / PLGUER / CHAPELLE NEUVE	PLGUER		0	2	-2
29250 / SAINT-HERNIN / CARHAIX / PLGUER / LOCH AR MERDY	PLGUER		0	1	-1
29252 / SAINT-JEAN-TROLIMON / PONT-L ABBE / TREGUE / KERIORET	TREGUE		0	1	-1
29254 / SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS / MORLAIX / STSEVE / KERLANN	STSEVE		0	1	-1
29263 / SAINT-SEGAL / ST-COULITZ / STSEGA / AR REST HUELLA	STSEGA		0	1	-1
29263 / SAINT-SEGAL / ST-COULITZ / STSEGA / KERDRAON	STSEGA		1	2	-1
29263 / SAINT-SEGAL / ST-COULITZ / STSEGA / MENEZ KRANN	STSEGA		0	1	-1
29263 / SAINT-SEGAL / ST-COULITZ / STSEGA / TOUL AR GARRON	STSEGA		0	1	-1
29266 / SAINT-THEGONNEC / ST-FIACRE / PMENEZ / LIMBAHU	PMENEZ		0	1	-1
29271 / SAINT-VOUGAY / CLEDER / VOUGAY / MESNARS	VOUGAY		0	1	-1
29272 / SAINT-YVI / MELGVEN / ST YVI / LE LETY	ST YVI		0	1	-1
29274 / SCAER / SCAER / COATLO / MOUSTOIR	COATLO		0	1	-1
29274 / SCAER / SCAER / LEUHAN / KERVARS	LEUHAN		0	1	-1
29275 / SCRIGNAC / GUERLESQUIN / BOLAZE / KERVERN	BOLAZE		0	1	-1
29275 / SCRIGNAC / GUERLESQUIN / BOLAZE / KERVOEL BIAN	BOLAZE		0	1	-1
29276 / SIBIRIL / ST-POL-DE-LEON / STANG / KERHOUILEC	STANG		0	1	-1
29276 / SIBIRIL / ST-POL-DE-LEON / STANG / KEROUZERN	STANG		0	1	-1
29279 / TAULE / MORLAIX / LOCQUE / LANNIGOU	LOCQUE		0	1	-1
29281 / TOURCH / SCAER / COADIG / KERLEVIC	COADIG		0	1	-1
29281 / TOURCH / SCAER / TOURCH / TY ROUX	TOURCH		0	1	-1
29284 / TREFFIAGAT / PONT-L ABBE / TREFFI / LE VIVIER	TREFFI		0	1	-1
29285 / TREFLAOUENAN / ST-POL-DE-LEON / TREZIL / COADIC AR BLOUMEN	TREZIL		0	1	-1
29291 / TREGOUREZ / KERBILIGUET / TREGOU / KERVAGOR	TREGOU		0	1	-1
29293 / TREGUNC / CONCARNEAU / TREVIG / STANG MONFORT	TREVIG		0	1	-1
29293 / TREGUNC / MELGVEN / NEVEZ / KENMINAOUET	NEVEZ		0	1	-1
29297 / TREMEVEN / QUIMPERLE / ARZANO / KERIQUEL	ARZANO		0	1	-1
29298 / TREOGAT / POULDREUZIC / PLOVAN / QUELERN	PLOVAN		0	1	-1
29298 / TREOGAT / POULDREUZIC / POULDR / LEMENGUY	POULDR		0	1	-1
29300 / LE TREVOUX / QUIMPERLE / LETREV / CASTEL NEVEZ	LETREV		0	1	-1
29300 / LE TREVOUX / QUIMPERLE / LETREV / GUENGARADEC	LETREV		0	1	-1
29300 / LE TREVOUX / QUIMPERLE / LETREV / KERVABIOU	LETREV		0	1	-1
29302 / PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH / RUMENGOL / P.BUIS / LOT. DU MANOIR	P.BUIS		0	1	-1
29302 / PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH / RUMENGOL / QUIMER / MAISON BLANC	QUIMER		0	1	-1
29023 / CARANTEC / MORLAIX / HENVIC / TOUL AR BROCHET	HENVIC		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29041 / CORAY / SCAER / CORAY / CRECH CORVE	CORAY		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29044 / DINEAULT / ST-COULITZ / DINEAU / CONCILY	DINEAU		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29044 / DINEAULT / ST-COULITZ / DINEAU / KERNALIVET	DINEAU		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29044 / DINEAULT / ST-COULITZ / DINEAU / TYVORRE	DINEAU		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29112 / LANILDUT / ABERS (LES) / PORSPO / MEZ GOURMELON	PORSPO		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29139 / LOPEREC / RUMENGOL / QUIMER / PEN AR VOAS	QUIMER		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29149 / MILIZAC / ST-RENAN / LANRIV / GORRE CHOAT	LANRIV		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29190 / PLOUGONVELIN / ST-RENAN / LOCMAR / LE STANG	LOCMAR		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29192 / PLOUGOULM / ST-POL-DE-LEON / TREZIL / KERVILLON	TREZIL		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29226 / POULLAN-SUR-MER / DOUARNENEZ / POULLA / ZI DE KERAEL	POULLA		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29230 / QUERRIEN / QUIMPERLE / QUERRI / PEN AR PRAT	QUERRI		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29230 / QUERRIEN / QUIMPERLE / QUERRI / QUILLIORE	QUERRI		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29251 / SAINT-JEAN-DU-DOIGT / MORLAIX / PLSNOU / RUN AR VERN	PLSNOU		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29269 / SAINT-THURIEN / QUIMPERLE / STTHUR / KERBELLEC	STTHUR		poste non répertorié dans fichier 2015	2	-2
29276 / SIBIRIL / ST-POL-DE-LEON / SIBIRI / KERLAVAN	SIBIRI		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29276 / SIBIRIL / ST-POL-DE-LEON / STANG / PENFEUNTEUNIOU	STANG		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
29297 / TREMEVEN / QUIMPERLE / LOCUNO / ROSMAGUER	LOCUNO		poste non répertorié dans fichier 2015	1	-1
Nombre total de DMA résorbés entre 2014 et 2015					**-295**
Nombre total de DMA résorbés entre 2014 et 2015 grâce aux travaux PEIM mis en service en 2015					**-24**

- ***Evolution de la méthode d'évaluation de la tenue de tension***

On rappellera qu'en vertu du décret qualité (décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 codifié depuis dans le code de l'Energie) et de ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), le seuil des 3% de CMA à l'échelle d'un département constitue le pourcentage au-dessous duquel la tenue de tension est jugée de qualité.

Mais dans l'arrêté du 24 décembre 2007, il était précisé que la méthode d'évaluation de la tenue de tension, initialement exclusivement basée sur le taux de CMA issu de l'outil GDO/SIG d'ENEDIS, était communiquée à titre provisoire dans l'attente de sa complète évaluation par la profession.

Entre temps, des investigations menées par de nombreuses AODE (dont le SDEF via l'audit AEC de 2013) ont prouvé le caractère approximatif de l'estimation brute des CMA issu du SIG, cette dernière étant axée plus sur la planification des besoins en investissement avec l'hypothèse d'une exploitation optimale des ouvrages que sur la modélisation du fonctionnnement effectif du réseau. Fort de ces conclusions, la FNCCR en accord avec ENEDIS a cherché à rendre la méthode d'évaluation plus représentative de la réelle tenue de tension.

Ce travail a abouti à l'entrée en vigueur le 1er janvier 2015 (applicable à partir de l'exercice 2014) d'un arrêté définissant une formule complémentaire d'évaluation. Cette dernière, qui s'applique dès lors que le pourcentage de CMA ne dépasse pas les 3%, comprend plusieurs paramètres, dont, toujours, le pourcentage de CMA issu du SIG, mais qui est dorénavant ramené à un rang (position du département par rapport au classement national divisé par 10) et pondéré par un coefficient de 0,7.

Comparativement à la prise en compte du seul pourcentage brut de CMA, cette méthode d'évaluation complémentaire, qui fait référence à un rang départemental, est beaucoup plus représentative car relative, la sous-estimation des CMA par le SIG étant généralisée au niveau national.

A titre d'information, les autres paramètres, dits facteurs d'influence, pris en compte, dans cette formule complémentaire, sont :

- ✓ le pourcentage de postes au droit desquels la chutes de tension HTA est supérieure à 5%, dont le rang départemental se voit appliqué un poids de 0,1 ;
- ✓ le pourcentage de transformateurs dont la prise optimisée par l'outil de calcul GDO/SIG est la prise dite « haute ». Pour ce paramètre, le rang départemental se voit appliqué un poids de 0,1 ;
- ✓ le poids relatif des résidences secondaires du département non prises en compte par le concessionnaire, dont le rang départemental se voit appliqué un coefficient de 0,05 ;
- ✓ le nombre de réclamations avérées en tenue de tension non identifiées par l'outil GDO/SIG dans le département pour 1000 clients, dont le rang départemental se voit appliqué un poids de 0,05 ;

L'ensemble des points ainsi pondérés sont alors cumulés pour donner l'indice local, ce dernier étant ensuite comparé au seuil fixé à 8. Dans les faits, au delà ce seuil, le concessionnaire s'engage à proposer, au 30 septembre de l'année suivant l'exercice considéré, un programme d'amélioration pour la zone de desserte concernée, tout comme il doit déjà le faire pour les départements dépassant, en première approche, le seuil des 3% de CMA.

- ***Résultats 2015 de l'évaluation de la tenue de tension à l'échelle du Finistère***

Selon ENEDIS, les résultats 2015 de l'évaluation de la tenue de tension pour le département sont les suivants :

Évaluation de la tenue globale de la tension sur les réseaux publics de distribution d'électricité – Année 2015

Évaluation statistique et Analyse locale

Zone de desserte d'Enedis dans le département : *Finistère*

Paramètres	Valeur 2015	Points (*)	Poids	Points pondérés
Pourcentage de CMA de l'exercice considéré *Résultats CMA donnés par l'outil GDO-SIG*	0.29%	5.9	70%	5.9 x 70% = 4.13
Chutes de tension HTA *% de postes HTA/BT du département au droit desquels la chute de tension HTA > 5%*	0.85%	3.1	10%	3.1 x 10% = 0.31
Prises des transformateurs HTA/BT *% de transformateurs HTA/BT du département avec une prise optimisée à 5% dans le modèle de calcul*	1.07%	6.4	10%	6.4 x 10% = 0.64
Résidences secondaires (RS) *(Nombre RS INSEE / Nombre total Résidences INSEE) x (Nombre RS INSEE - Nombre RS SIG) / 1000*	4.31	7.9	5%	7.9 x 5% = 0.40
Réclamations *Nombre de réclamations avérées en tenue de tension non identifiées par l'outil GDO-SIG (dans le département, pour 1000 clients)*	0.093	8.4	5%	8.4 x 5% = 0.42
Total des points pondérés du département → Indice local				**Valeur de l'indice local 5.90**

(*) : Le nombre de points du département pour un facteur donné correspond au rang du département divisé par 10 ; pour chaque facteur, les départements desservis, hors les départements en dépassement à l'issue de l'évaluation statistique, sont ordonnés de façon décroissante : le rang le plus fort correspond à la valeur maximale du facteur

Pour mémoire, les résultats de 2014 sont rappelés ci-après :

Évaluation de la tenue globale de la tension sur les réseaux publics de distribution d'électricité – Année 2014

Évaluation statistique et Analyse locale

Zone de desserte d'ERDF dans le département du Finistère

Paramètres	Valeur 2014	Points (*)	Poids	Points pondérés
Pourcentage de CMA de l'exercice considéré *Résultats CMA donnés par l'outil GDO SIG*	0,52%	8,1	70%	5,67
Chutes de tension HTA *% de postes HTA/BT du département au droit desquels la chute de tension HTA > 5%*	0,94%	3,2	10%	0,32
Prises des transformateurs HTA/BT *% de transformateurs HTA/BT du département avec une prise optimisée à 5% dans le modèle de calcul*	1,70%	7,9	10%	0,79
Résidences secondaires (RS) *(Nombre RS INSEE / Nombre total Résidences INSEE) x (Nombre RS INSEE - Nombre RS SIG) / 1000*	4,50	8,0	5%	0,40
Réclamations *Nombre de réclamations avérées en tenue de tension non identifiées par l'outil GDO-SIG (dans le département, pour 1000 clients)*	0,072	7,6	5%	0,38
Total des points pondérés du département → Indice local				**7,56**

(*) : Le nombre de points du département pour un facteur donné correspond au rang du département divisé par 10 : pour chaque facteur, les départements desservis, hors les départements en dépassement à l'issue de l'évaluation statistique, sont ordonnés de façon décroissante : le rang le plus fort correspond à la valeur maximale du facteur

A la lecture du tableau 2014, on peut constater qu'autant avec une tenue de tension anciennement évaluée à partir du seul % de CMA, le Finistère (avec ses 0,52%) semblait très éloigné du seuil critique des 3%, autant avec cette nouvelle méthode, le département est apparu à une position bien moins enviable avec un indice local de 7,56 (très proche du seuil des 8).

En 2015, en revanche, le département , avec un indice local qui s'établit à 5,90 , s'écarte fortement de ce seuil à partir duquel un programme d'amélioration de la zone de desserte doit être établi par le concessionnaire.

Mais, quand on y regarde de plus près et qu'on compare les tableaux des 2 années, on se rend compte que c'est le recul notable du pourcentage de CMA estimés par l'outil GDO/SIG d'Enedis qui explique cette distanciation avec le seuil des 8 puisque cette évolution induit, à elle seule, une diminution de l'indice local de 1,54 points.

On comprend donc ici tout l'intérêt de suivre précisément la donnée CMA. Mais cela sous-entend une plus grande transparence de la part du concessionnaire, transparence qu'on est loin d'atteindre, Enedis ayant refusé de communiquer, pour 2015, les listes de travaux ou actes d'exploitation ayant abouti à des résorptions de CMA.

Un constat quelque peu similaire peut être établi pour la donnée « prise des transformateurs HTA/BT » car, même si le paramètre correspondant (pourcentage de prises optimisées à 5%) présente un poids plus limité dans la formule de l'indice local, sa détermination par le concessionnaire n'en demeure pas moins obscure pour le syndicat ; Enedis ayant refusé de fournir, pour chaque poste de la concession, la valeur de prise effectivement retenue dans le modèle informatique de son application GDO/SIG.

Exemple d'un transformateur HTA/BT de type H61 :

Bouton de réglage de la prise à vide

b. La tenue de tension vue par les clients HTA

En matière de HTA, l'indicateur suivi pour la tenue de tension est le taux de départs moyenne tension desservant la concession et pour lesquels il existe au moins un point de livraison (postes HTA/BT et/ou clients HTA) avec une chute de tension > 5%. Ces départs HTA sont alors dits mal alimentés (DMA).

En fait, pour 2015 et selon l'outil ENEDIS, le taux de DMA HTA s'établit à 1,7%, contre 1,5% en 2014.

L'outil dénombre, en effet, 7 départs HTA en contrainte de tension (sur les 412 que compte la concession 2015), contre 6 en 2014 :

DMA HTA 2015

Nom du poste source	Nom du départ HTA "desservant" la concession	Chute de tension maximum
CROZON	CAMARE	5,48%
LANNILIS	PLABEN	5,57%
LANNILIS	PLOUGU	5,77%
MELGVEN	TREGUN	6,13%
MORLAIX	CARANT	5,19%
MORLAIX	PLSNOU	5,04%
QUIMPER	STEANN	5,36%

DMA HTA 2014

Nom du poste source	Nom du départ HTA "desservant" la concession	Chute de tension maximum
CROZON	CAMARE	5,94%
LANNILIS	PLABEN	5,40%
LANNILIS	PLOUGU	6,25%
MELGVEN	TREGUN	6,31%
MORLAIX	CARANT	5,28%
QUIMPER	STEANN	5,13%

Après comparaison des 2 tableaux ci-dessus, il apparaît qu'en 2015, le départ « PLSNOU » s'ajoute à la liste initiale de 2014.

Or, on rappellera, pour mémoire, que, depuis 2010, on avait connu une amélioration de la tenue de tension HTA, avec un passage de 9 à 6 DMA sur cette période. L'année 2015 marque donc un arrêt dans cette tendance vertueuse.

Enfin, pour conclure, il est important de préciser, que contrairement à l'évaluation de la tenue de tension BT, la tenue de tension HTA est correctement appréhendée par l'outil SIG puisque ce dernier s'appuie, pour estimer les chutes de tension, sur des estimations des puissances appelées en période de pointe et sur la description technique du réseau, qui s'est avérée, après audit, être relativement fidèle au terrain.

2. CONTINUITE DE LA FOURNITURE

a. Les critères B et RI

Définition :

Le critère B constitue le critère de performance le plus communément utilisé pour évaluer la continuité de fourniture. Il mesure la durée moyenne de coupure perçue par an par un client basse tension quelle que soit la cause des coupures.

En 2015, à l'échelle de la concession, ce critère s'est établi **à 96 min, soit 1 heures et 36 minutes**.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution du critère B depuis 1995 (cf. rectangles bleus).

On note ainsi qu'après les 2 années très chahutées au niveau climatique qu'ont été 2013 et 2014 (et un maximum atteint de 396 minutes jamais égalé depuis 1995), cet indicateur retrouve en 2015 une valeur beaucoup plus raisonnable, équivalente à celle de 2012.

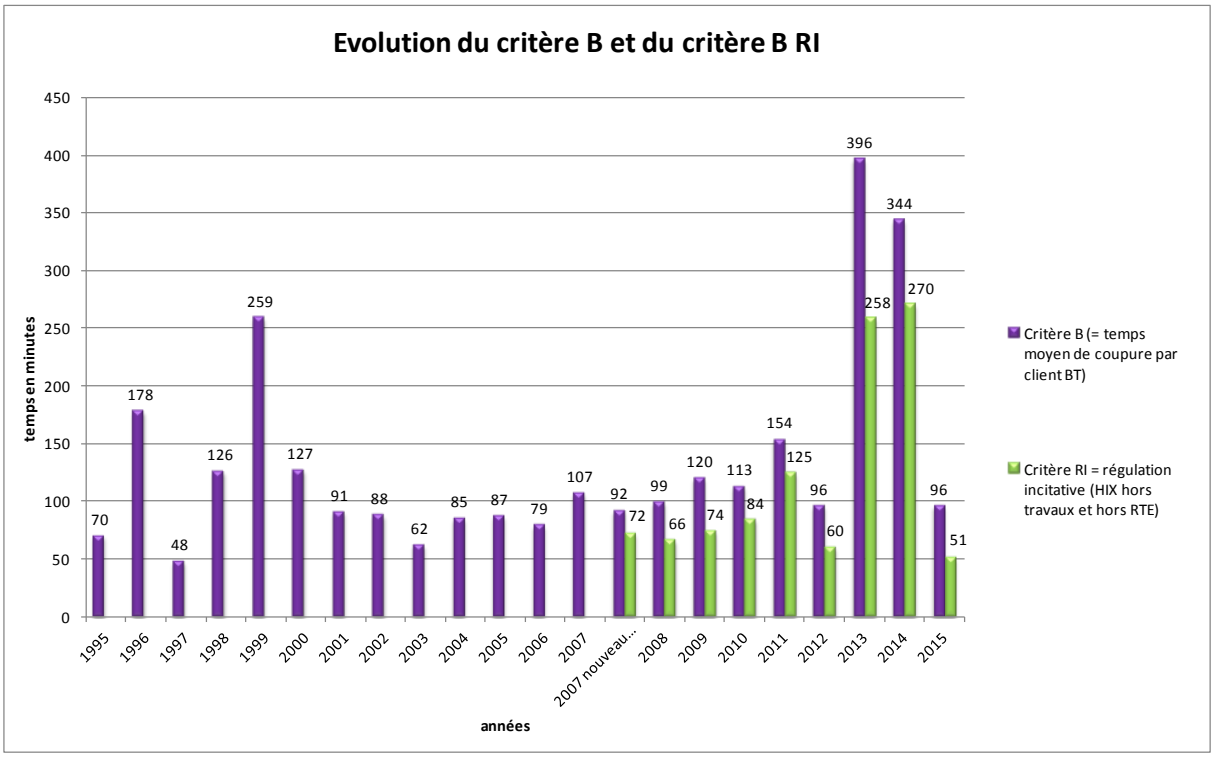

Les rectangles verts retracent, pour leur part, l'historique depuis 2007 du critère de régulation incitative dit « RI ». Il s'agit là de l'indicateur pris en référence par la CRE pour évaluer la performance du distributeur.

En effet, il est représentatif des incidents sur les infrastructures dont ENEDIS a la charge (à savoir postes sources et réseaux HTA et BT) hors événements exceptionnels et constitue donc la partie du critère B sur laquelle le concessionnaire peut directement influer par ses choix de gestion et sa politique d'investissement. Il témoigne également de la réelle sensibilité du réseau aux aléas climatiques hors évènements exceptionnels.

A la lecture du graphique de la page précédente, on constate ainsi que cet indicateur, avec une valeur de 51 minutes, atteint son plus bas niveau depuis que cette donnée est fournie au SDEF. Il s'agit là du signe soit d'une année 2015 historiquement calme au niveau climatique, soit plus probablement du cumul d'une année relativement clémente du point de vue météorologique et des premiers effets du PEIM sur la qualité.

L'histogramme suivant permet, quant à lui, de visualiser le détail de la composition du critère B et son historique depuis 2007.

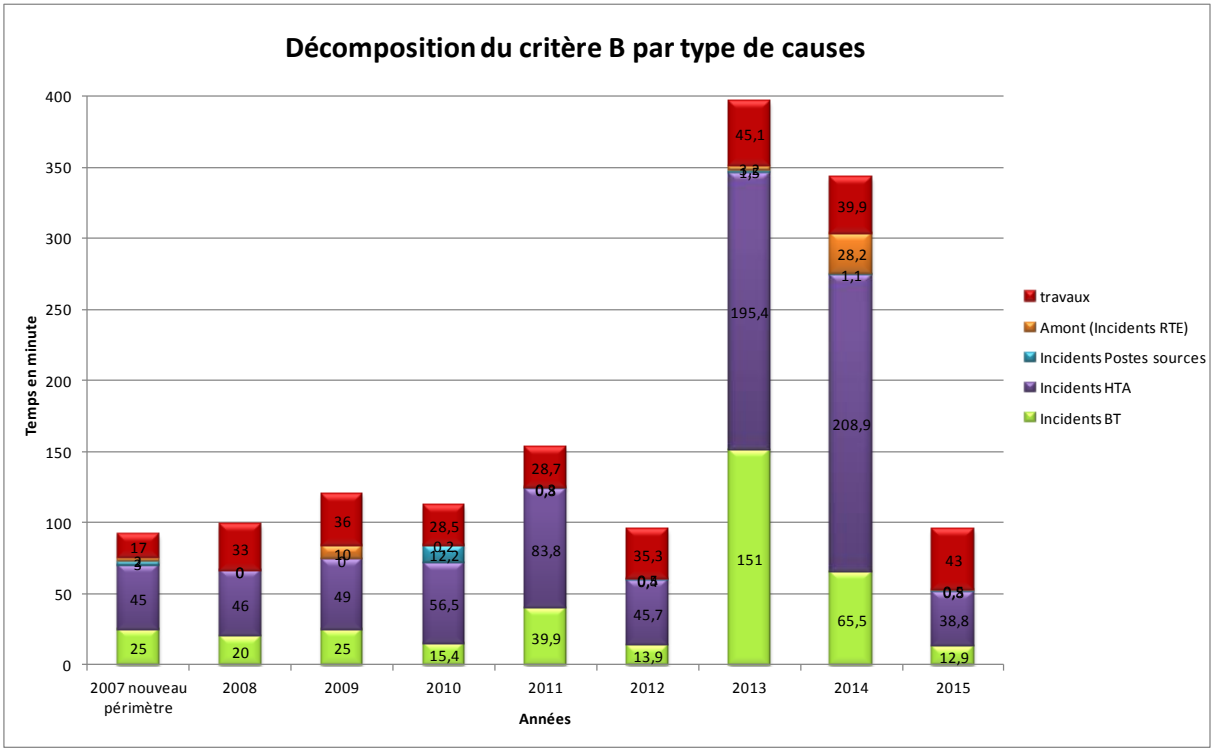

Au vu de cette décomposition, il ressort que l'année 2015 n'a pas subi, contrairement à 2014, d'incident majeur ayant pour origine le réseau de transport d'électricité (RTE).

Par ailleurs, sur l'exercice écoulé, le temps de coupure en lien avec des travaux sur le réseau de distribution se maintient à un niveau très élevé avec 43 minutes comparativement aux 39,9 et 45,1 respectivement en 2014 et 2013. Mais, autant pour les 2 années précitées, les travaux à l'origine de cette majoration des interruptions longues sont majoritairement d'ordre curatif en réponse immédiate aux dégâts causés par les tempêtes de l'hiver 2013/2014, autant pour 2015, il s'agit là des conséquences des travaux menés dans le cadre du PEIM et de l'intensification des programmes d'élagage associés (cf. § V.2.c).

Enfin, ce graphique permet également de garder en mémoire l'impact sur la continuité de fourniture des incidents HTA et notamment lors des tempêtes 2013/2014. On comprend donc mieux la priorité qui est donnée, dans le PEIM d'Enedis (cf. § IV.1.a.), aux investissements dédiés à la modernisation (auto-cicatrisation notamment) et à la désensibilisation de ces infrastructures moyenne tension.

Enfin, pour compléter ce paragraphe sur le critère B, sont reprises ci-après 2 cartes départementales représentant la partie « incidents réseaux » du critère B par commune et selon un pas de temps de 3 heures, respectivement pour 2015 et moyennée sur la période 2008-2015. La 1ère carte permet de mettre en évidence notamment les communes les plus impactées malgré une année 2015 relativement clémente du point de vue climatique et la seconde les communes qui subissent de manière plus chronique des incidents sur leurs réseaux.

2015

Critère B
partie incidents réseaux

Moyenne 2008-2015

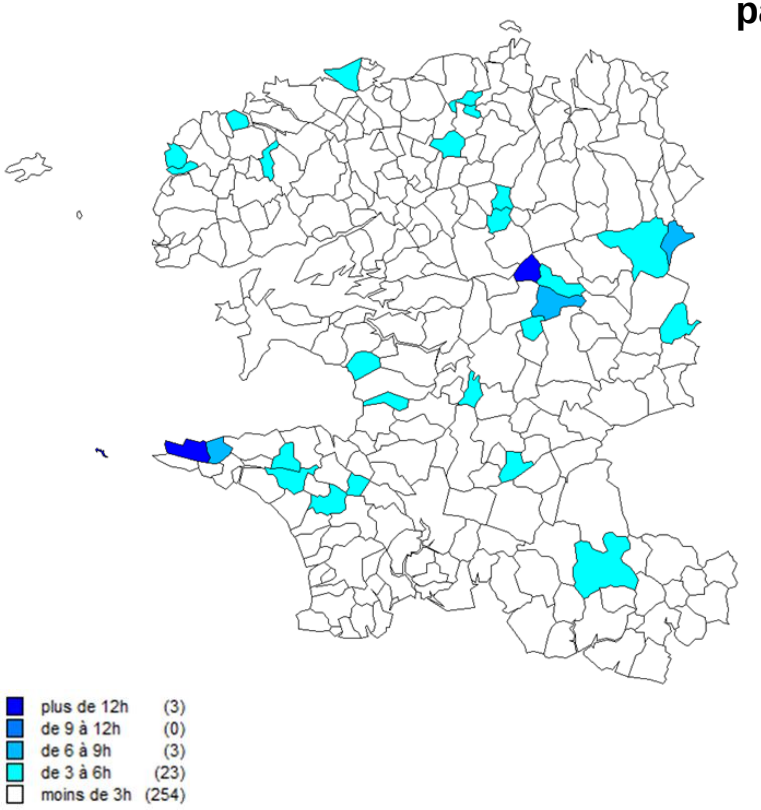

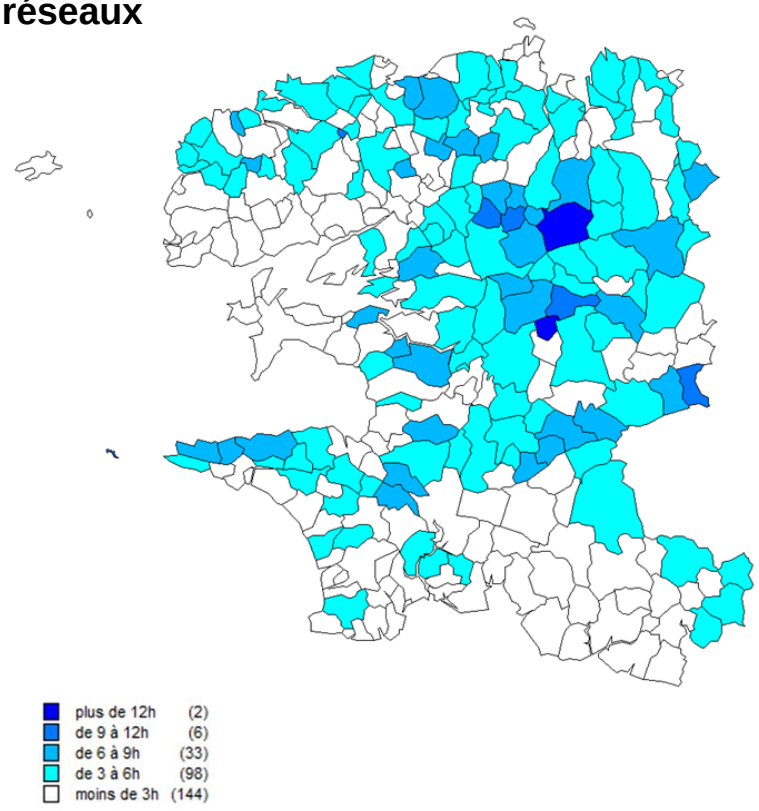

(Source : ENEDIS)

b. Les coupures très brèves et brèves

On rappellera que les coupures très brèves sont des coupures d'une durée inférieure à la seconde et les coupures brèves regroupent les interruptions durant entre 1 seconde et 3 minutes. Elles correspondent, pour les plus courtes (coupures très brèves), à l'apparition d'un défaut sur le réseau HTA générant une disjonction et au 1er réenclenchement automatique dit « rapide » du disjoncteur au bout d'environ 0,3 secondes. Pour les coupures brèves, il faut attendre un 2ème réenclenchement automatique dit « lent » intervenant au bout d'environ 15 secondes pour que le défaut soit levé et l'alimentation rétablie.

Les évènements qui peuvent être à l'origine de telles coupures sont : des impacts de foudre, des contacts avec la végétation ou liées aux oiseaux (envols d'étourneaux notamment).

Suite à la demande du SDEF, ENEDIS communique chaque année un fichier reprenant, par départ HTA, le nombre de coupures très brèves et brèves. L'historique des données ainsi collectées permet d'établir les graphiques suivants :

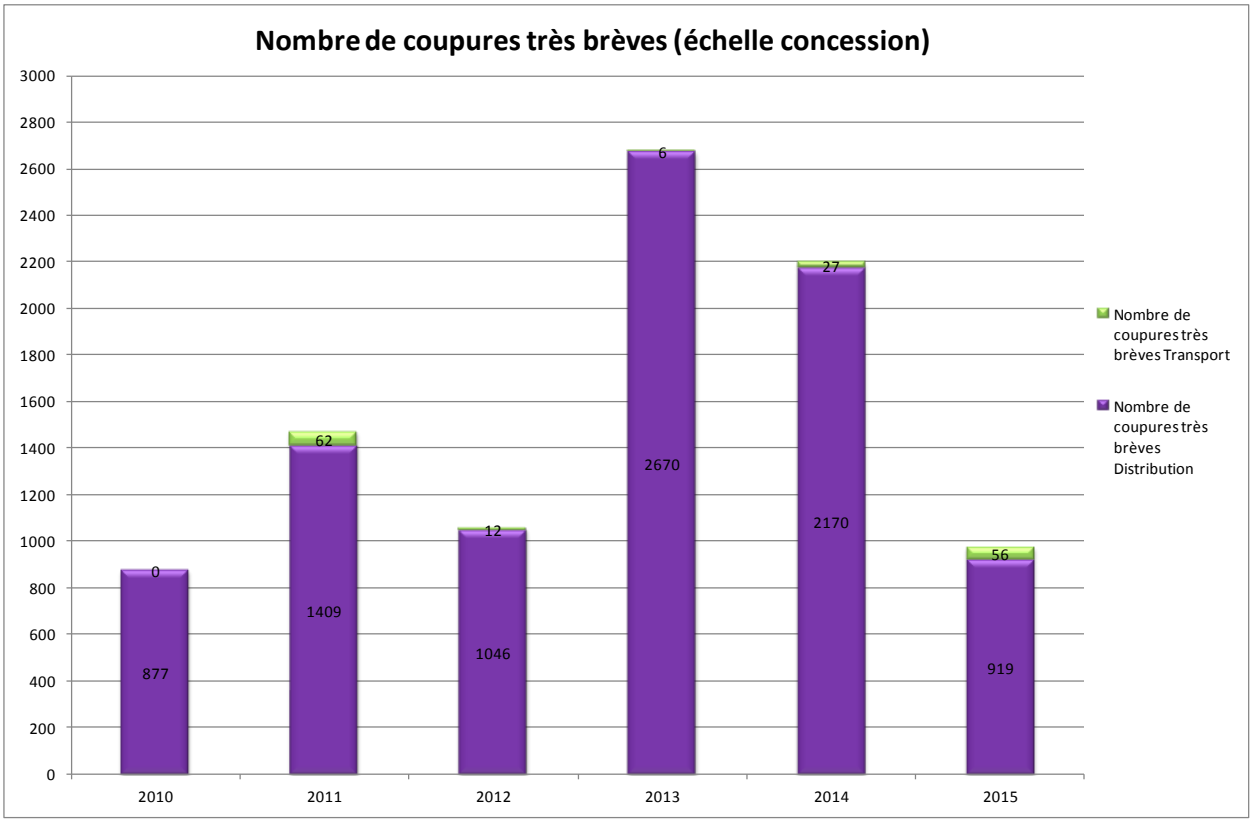

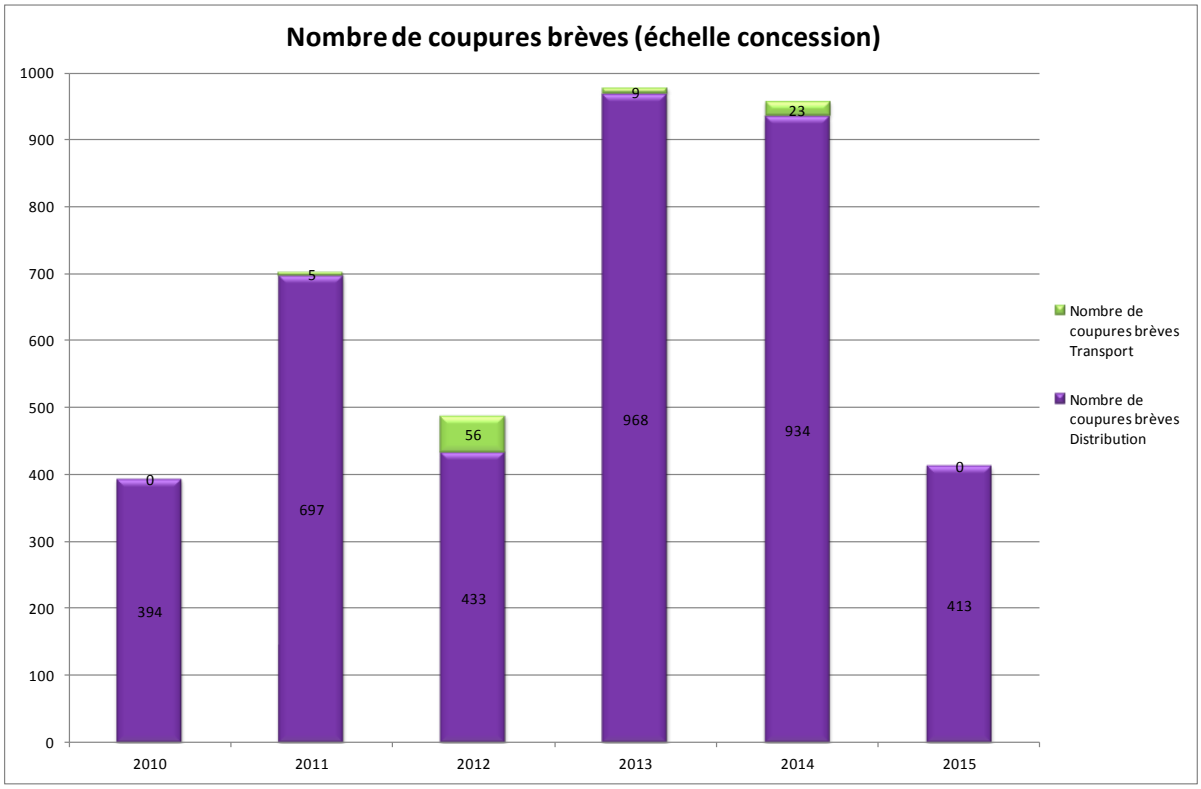

Ainsi, en 2015, ce sont respectivement 975 et 413 coupures très brèves et brèves qui sont intervenues, avec toutes pour origine le réseau de distribution à l'exception toutefois de 56 coupures très brèves induites par le réseau de transport.

Par ailleurs, on notera que le nombre de ces interruptions courtes est en nette diminution sur cet exercice, comparativement à 2013 et 2014. Mais ces fortes valeurs, 2 années de rang, étaient la conséquence d'une recrudescence des contacts des fils nus moyenne tension avec la végétation sous l'effet des vents violents et soutenus des tempêtes de l'hiver 2013/2014, preuve s'il en était besoin de tout l'intérêt de campagnes d'élagage régulières pour tenir à distance la végétation des lignes aériennes et respecter *a minima* la distance réglementaire des 2 mètres par rapport aux fils nus HTA.

On comprend donc pourquoi l'un des leviers identifiés dans le PEIM porte sur la poursuite de l'effort d'élagage. En effet, il est impératif que le concessionnaire tienne des cadences de traitement très soutenues pendant plusieurs années pour ne pas traiter uniquement le flux annuel, mais s'attaquer également au stock et espérer contenir le nombre des coupures brèves et très brèves lors de ce type d'évènements climatiques.

c. Les coupures longues

Par coupures longues, on entend une durée au moins égale à 3 minutes.

Le tableau suivant fait état de la répartition 2015 des coupures longues BT et HTA par cause avec une comparaison par rapport 2014 par grande catégorie.

	Libellé Cause de l'interruption	Nombre de coupures longues BT	Nombre de coupures longues HTA et amont
Vétusté	Défaillance de matériel: autre défaillance	0	0
	Défaillance protection	93	36
	Pollution, corrosion	30	5
	Usure naturelle	261	164
	Sous-total	**384**	**205**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*444*	*219*
Insuffisance des réseaux	Dépassement de capacités électriques	109	1
	Défaut de conception	37	3
	Défaut de montage / tirage	83	3
	Sous-total	**229**	**7**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*217*	*6*
Aléas climatiques	Condensation, inondation	4	1
	Coup de foudre	10	9
	Chute de branche par vent	27	9
	Chute d'arbre par vent	25	19
	Effort anormal par tempête de vent ou de pluie	157	28
	Effort anormal par tempête de neige ou de givre	2	0
	Sous-total	**225**	**66**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*806*	*264*
Elagage insuffisant	Abattage insuffisant	11	2
	Elagage insuffisant	423	14
	Sous-total	**434**	**16**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*697*	*31*
Problèmes d'exploitation	Conducteurs déréglés	27	5
	Fausse manoeuvre	3	5
	Grève	0	0
	Mise en sécurité	0	0
	Sous-total	**30**	**10**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*24*	*2*
Travaux ou maintenance hors tension ou en RSE	Départ en RSE (avec cause non identifiée)	0	4
	Pas de TST: cause économique	0	0
	Pas de TST: cause électrique	0	0
	Pas de TST: cause mécanique	0	0
	Pas de TST: condition atmosphérique ou visibilité	0	0
	Maintenance lourde (prolongation durée de vie des ouvrages)	25	161
	Adaptation aux charges	23	24
	Réparation définitive suite à incident	105	115
	Réparation de dégâts dus à des tiers	4	7
	Réparation suite à événement de grande ampleur	0	1
	Traitement PCB	16	17
	Travaux de déplacement d'ouvrage à la demande de tiers	12	10
	Travaux de maintenance courante (hors élagage)	142	92
	Travaux de raccordement sous MOA ER	53	48
	Travaux de raccordement sous MOA ERDF	53	52
	Travaux de tiers à proximité des ouvrages	11	26
	Travaux d'élagage	1184	651
	Travaux délibérés (investissements) sous MOA ER	138	57
	Travaux délibérés (investissements) sous MOA ERDF	138	92
	Travaux urgents (mise en sécurité décidée par ERDF)	59	85
	Travaux irréalisables sous tension	0	0
	Equipe TST indisponible	0	0
	Installation de clients HTA	0	0
	Départ en RSE (avec cause non identifiée	0	0
	Sous-total	**1963**	**1442**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*1723*	*1237*
Causes extérieures au concessionnaire	Corps étranger	5	1
	Coupure à la demande des autorités (ou de GRDF)	1	18
	Mouvement de terrain	0	1
	Vol de métaux	1	0
	Malveillance	11	0
	Chasse	5	0
	Malveillance ou chasse	0	0
	Oiseaux	34	3
	Autres travaux de tiers (arrachages, ...)	70	13
	Autres travaux de tiers : anciens	0	0
	Véhicule	51	5
	Travaux de tiers - Elagage ou abattage	51	13
	Incendie	0	0
	Incendie d'origine externe	38	3
	Autres animaux	8	0
	Sous-total	**275**	**57**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*467*	*58*
Causes inexpliquées	Cause inconnue avec circonstances atmosphériques normales	151	20
	Cause inconnue: par grand vent	26	8
	Cause inconnue: par neige ou givre	1	0
	Cause inconnue: par orage	3	2
	Non renseigné	0	0
	Cause non recherchée (réseau souterrain seulement)	0	0
	Autres causes	0	4
	Sous-total	**181**	**34**
	Sous-total 2014 pour mémoire	*200*	*65*
Total général		**3 721**	**1 837**
Total général 2014 pour mémoire		*4 578*	*1 882*

Le nombre de coupures longues HTA se maintient à un niveau très élevé en 2015 (1 837 contre 1 882 en 2014). Mais si on s'en tient à cette seule comparaison en masse, on pourrait avoir tendance à penser que l'exercice 2015 a été climatiquement aussi chahuté que 2014. Mais quand on rentre dans le détail des causes, il apparaît que les interruptions HTA ayant pour cause directe les aléas climatiques ont diminué de 75 % (avec 198 coupures de moins). A l'inverse, les interruptions de fourniture pour cause de travaux ont progressé de près de 17%, avec une majoration de leur nombre de 205 par rapport à 2014 ; compensant ainsi intégralement la « moins-value climatique ». On comprendra donc aisément qu'en 2015, ce nombre élevé de coupures longues HTA est une conséquence non seulement des travaux menés dans le cadre du PEIM, mais également de l'intensification des programmes d'élagage associés ; la majorité de ces interventions nécessitant, pour des raisons évidentes de sécurité, des mises hors tension volontaires.

S'agissant de la BT, le constat est différent puisque les coupures longues pour ce niveau de tension marquent un infléchissement significatif (-18,7%). En effet, la majoration des coupures pour travaux (+240 CL) en lien avec le PEIM (investissements + maintenance) n'égale pas ici la baisse des interruptions pour causes d'aléas climatiques (-581 CL) et d'élagage insuffisant (-263 CL).

En revanche, en 2016, avec l'intensification prévisible des travaux PEIM notamment en matière de basse tension, la tendance sera probablement toute autre.

d. La continuité de fourniture selon décret qualité

Selon le décret qualité (n°2007-1826 du 24 décembre 2007) et ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), un client est considéré, en matière de continuité de fourniture, comme mal alimenté s'il subit dans une année :

- ✓ plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes)

ou

- ✓ plus de 35 Coupures brèves (de 1 seconde à 3 minutes)

ou

- ✓ une durée de coupure cumulée de plus de 13 heures.

Le niveau global de continuité du décret qualité est considéré comme non respecté si le pourcentage de clients mal alimentés à l'échelle du département dépasse 5%.

L'historique depuis 2011 des données servant à la reconstitution de ce pourcentage départemental est repris dans le tableau suivant :

		2011	2012	2013	2014	2015
Clients > 6CL	Nombre	1 681	1 729	2 978	6 514	2 668
	Taux	0,3%	0,3%	0,5%	1,1%	0,5%
Nombre de communes concernées		19	9	38	67	36
Clients > 35 CB	Nombre	545	-	1 621	2 262	-
	Taux	0,1%	0,0%	0,3%	0,4%	0,0%
Nombre de communes concernées		3	-	17	7	-
Clients coupés + 13h	Nombre	14 100	6 764	28 840	49 844	8 064
	Taux	2,5%	1,2%	5,1%	8,8%	1,4%
Nombre de communes concernées		122	83	183	205	126
Clients au-delà des seuils	**Nombre**	**15 440**	**7 614**	**30 943**	**52 896**	**9 630**
	Taux	2,8%	1,4%	5,5%	9,3%	1,7%
Nombre de communes concernées		**124**	**83**	**190**	**207**	**129**

(Source : ENEDIS)

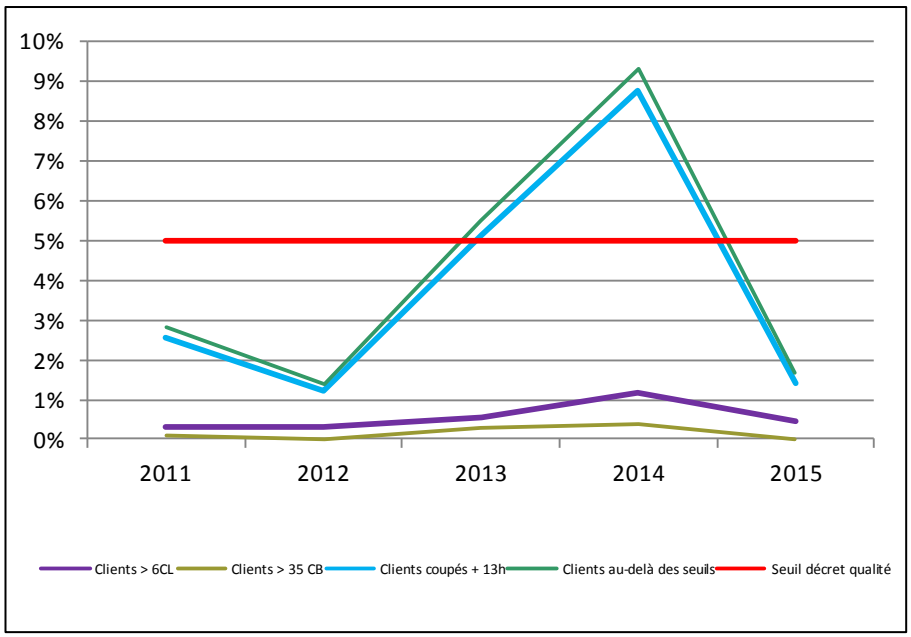

(Source : ENEDIS)

Le graphique ci-dessus, quant à lui, reprend :

- ✓ l'évolution des pourcentages départementaux par critère,
- ✓ le pourcentage global,
- ✓ leur comparaison par rapport au seuil des 5%.

De l'analyse de ce graphe, il ressort qu'après 2 années consécutives de non-respect des attendus du décret qualité, le pourcentage de clients dépassant les valeurs limites repasse enfin sous la barre des 5%.

Ce sont très logiquement les clients coupés plus de 13 heures qui ont connu le plus fort recul ; les temps de coupure pour cause d'élagage ou de travaux étant très inférieurs à ceux induits par les tempêtes de l'hiver 2013/2014.

e. Les fréquences de coupures

La fréquence de coupure est un indicateur de performance qui permet d'appréhender statistiquement la gêne des clients. Elle se calcule de la manière suivante : le nombre de clients BT coupés (comptés autant de fois qu'ils ont subi une coupure) divisé par le nombre total de clients BT de la concession.

Le graphique ci-dessous distingue la fréquence des coupures brèves (1s < durée < 3s) de celle des coupures longues (durée > 3 min). On notera ainsi qu'en 2015, année clémente de point de vue météorologique, ces 2 fréquences retrouvent des valeurs beaucoup plus acceptables avec, en moyenne, dans l'année, de l'ordre d'une coupure brève et d'une coupure longue par client BT.

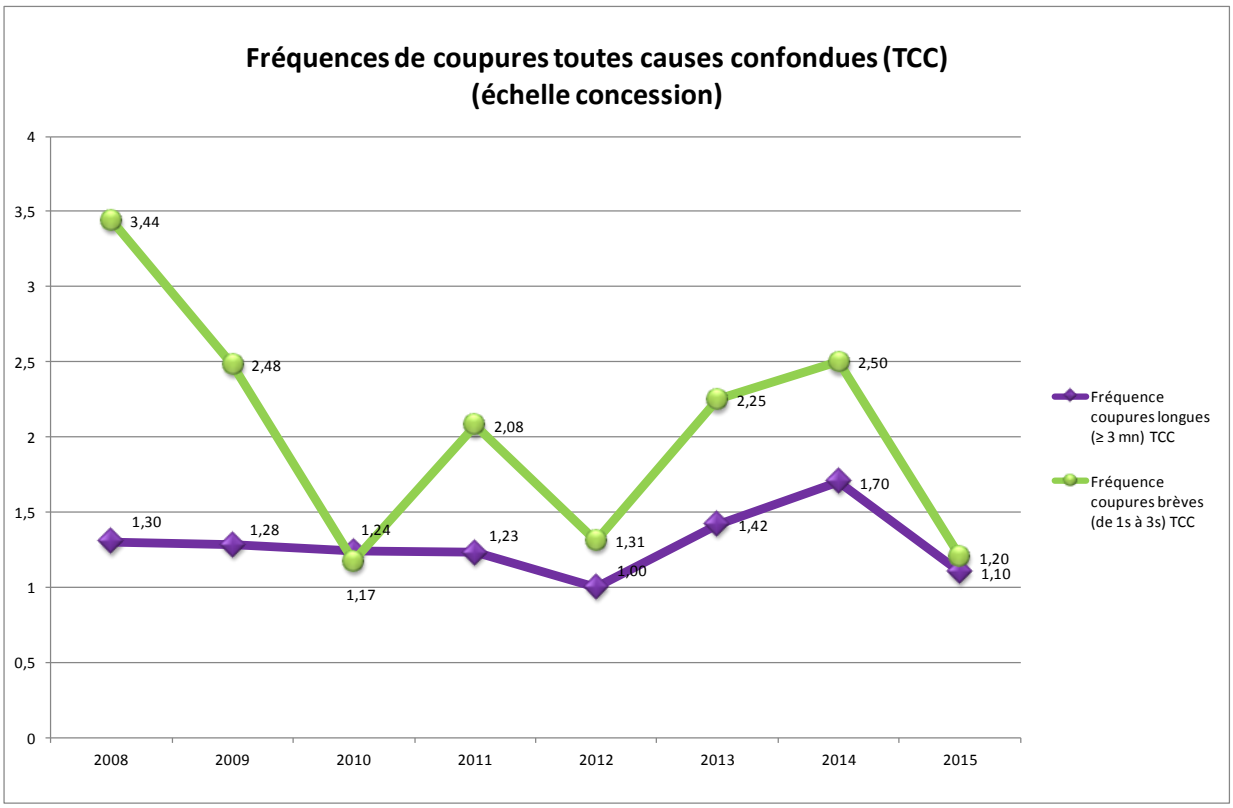

f. Nombre d'incidents aux 100 km

Ce taux constitue un autre indicateur de performance qui permet, quant à lui, d'appréhender la fiabilité des réseaux BT et HTA.

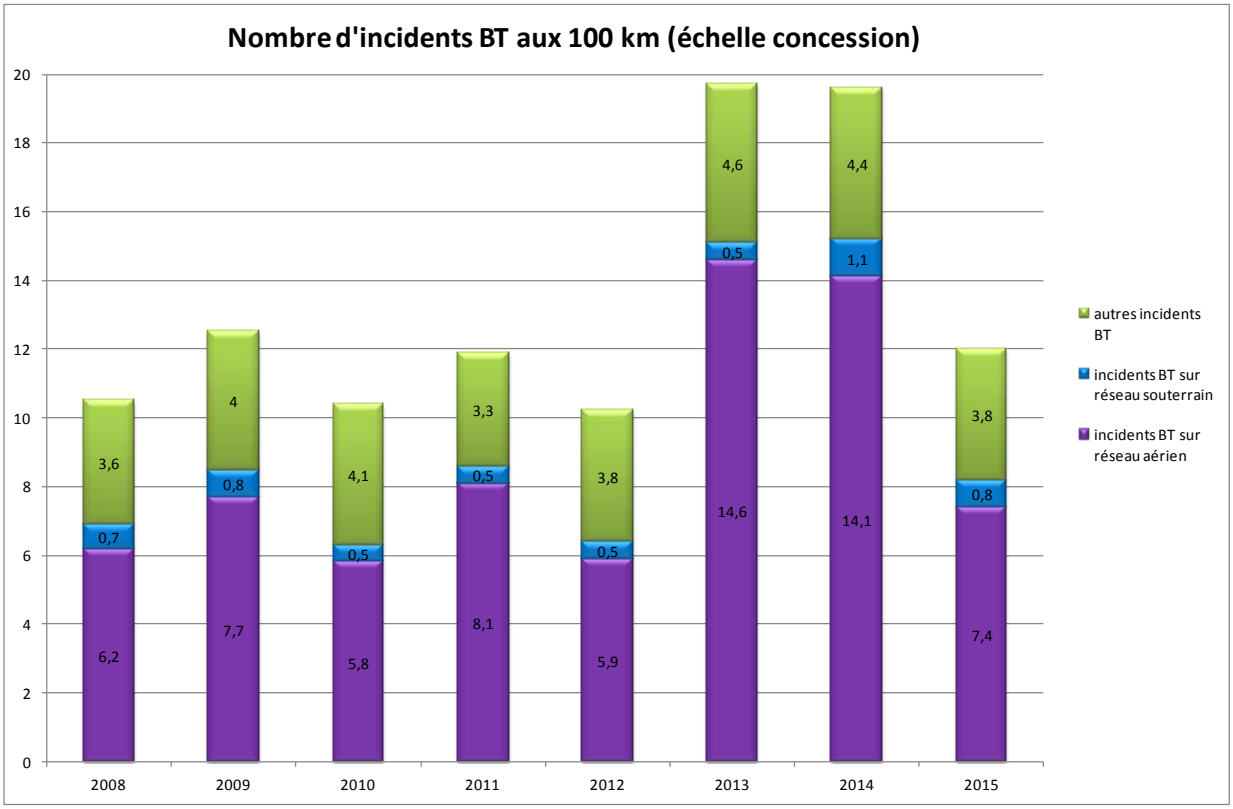

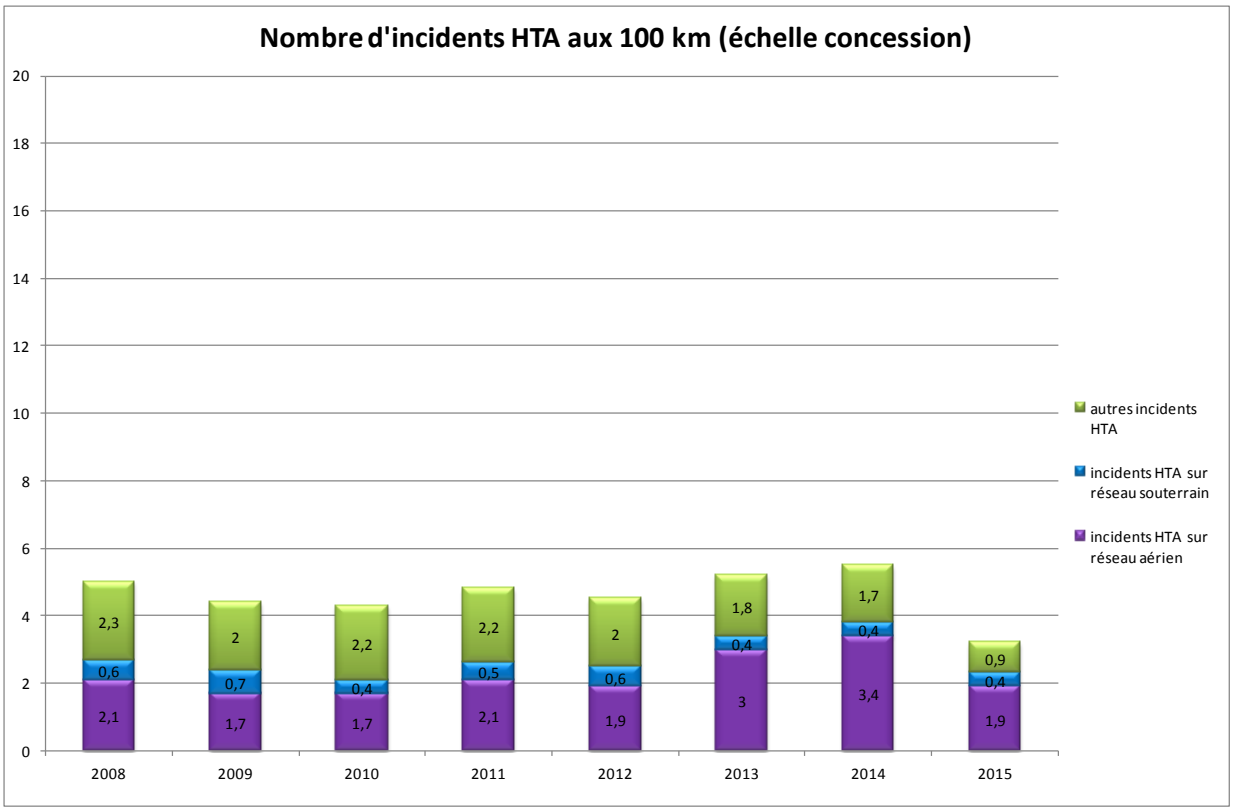

A la lecture des 2 graphes ci-dessus, on constate que le réseau HTA est beaucoup plus fiable que le réseau BT et que, lors d'événements climatiques majeurs comme les tempêtes de l'hiver 2013/2014, l'écart de fiabilité entre les infrastructures basse et moyenne tensions ne fait que s'accroître avec un rapport proche de 4 sur ces 2 exercices, contre une valeur autour de 2 pour les années à la météo plus clémente (2008, 2010 ou 2012). Preuve, s'il en était besoin, de tout l'intérêt des réenclenchements temporisés en tête de chaque départ et des organes de manœuvre télécommandés qui équipent le réseau HTA (à la différence du réseau BT) et qui lui confère une bonne capacité d'auto cicatrisation, les interruptions d'alimentation HTA étant alors limitées à de simples microcoupures ou des coupures brèves (non comptabilisées dans les présentes données).

En 2015, année pourtant relativement clémente du point de vue météorologique, on constate également un rapport proche de 4 entre le nombre moyen d'incidents sur une portion de 100 km de réseau BT et cette même moyenne pour 100 km de réseau HTA. L'élévation de ce ratio est ici liée à l'obtention d'une valeur historiquement faible pour le taux d'incidents HTA (3,2 en l'occurrence, dont seulement 0,9 pour les incidents n'ayant pas pour siège les câbles). Dans les faits, cette valeur, jamais atteinte depuis 2010, est le reflet des premiers effets des travaux PEIM et notamment des travaux de prolongation de la durée de vie et de maintenance lourde qui concernent, en premier lieu, les accessoires de la moyenne tension.

Quoi qu'il en soit, même si le réseau moyenne tension s'avère bien plus fiable que le réseau BT, ses tronçons en aérien nu s'avèrent être également sensibles aux aléas climatiques, comme le montre la courbe rouge ci-dessous qui reprend l'évolution du taux d'incidents aériens HTA aux 100 km de réseau aérien HTA à l'échelle du département et qui fait apparaître 3 dégradations en 2011, 2013 et 2014, respectivement liées aux tempêtes Joachim et Dirk et à la succession des évènements climatiques de l'hiver 2014. Preuve, s'il en était besoin, de tout l'intérêt d'opérer un enfouissement des lignes de structures HTA fortement exposées, comme cela est prévu dans le cadre du PEIM.

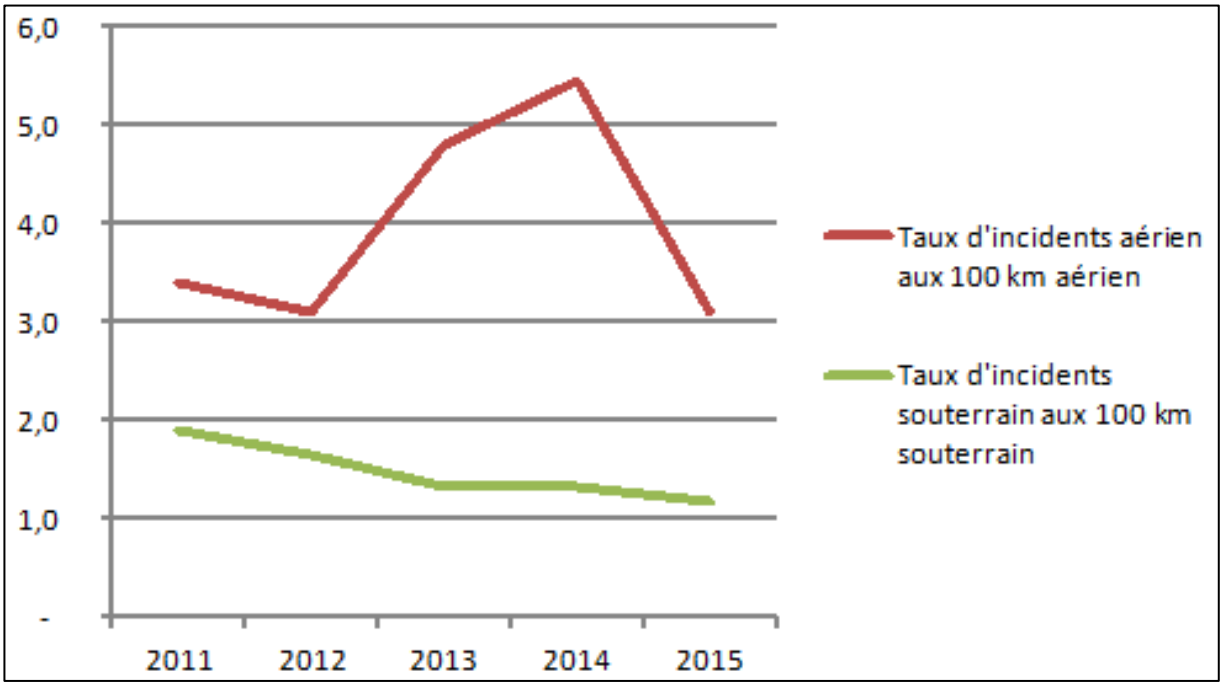

(*Source : ENEDIS*)

A l'inverse, la courbe verte, qui, elle, retrace le taux d'incidents souterrains aux 100 km de réseau HTA souterrain, met en exergue la fiabilité croissante des réseaux moyenne tension enterrés. Il s'agit là de l'effet cumulé du durcissement de la réglementation anti-endommagement et de la politique de renouvellement des câbles ancienne technologie mise en œuvre depuis plusieurs années maintenant par le concessionnaire en secteur urbain.

VI. LES CLIENTS DE LA CONCESSION

1. LES CLIENTS CONSOMMATEURS

a. Détails des clients et des consommations 2015

La concession compte **448 891 clients consommateurs** pour une **consommation globale de 4 290 GWh** (soit en moyenne 9,6 MWh par client).

Le tableau ci-après détaille ces chiffres par catégorie de contrats :

Ensemble des clients					Clients aux tarifs réglementés		Clients hors tarifs réglementés		
Catégorie	Nombre de clients	Conso (GWh)	Tension	Niveau de puissance	Nombre de clients	Conso (GWh)	Nombre de	Conso (GWh)	Prestations couvertes
C1	34	330	HTA	> 250 KW	475	716	34	330	Acheminement (CARD)
C2	373	712					41 401	473	Acheminement + Fourniture (contrat unique)
C3	553	164		≤ 250 KW					
Sous total HTA	***960***	***1 206***							
C4	4 263	603	BT	> 36 KVA	2 718	523			
C5	443 668	2 481		≤ 36 KVA	404 263	2 248			
Sous total BT	***447 931***	***3 084***							
TOTAL	**448 891**	**4 290**			**407 456**	**3 487**	**41 435**	**803**	
TOTAL 2014 pour mémoire	*445 952*	*4 241*			*414 523*	*3 673*	*31 429*	*568*	
évolution 2015/2014	*0,7%*	*1,2%*			*-1,7%*	*-5,1%*	*31,8%*	*41,4%*	

Il en ressort notamment que :

- ✓ Les clients de la concession sont à près de 99% des usagers BT ≤ 36 kVA.
- ✓ Les usagers ayant souscrit une puissance supérieure à 250 kVA représentent moins de 0,1% de la clientèle, mais pèsent pour près d'un quart dans la consommation d'électricité de la concession. Leur consommation moyenne par site s'élève en 2015 à près de 2,6 GWh.

b. Focus sur les clients aux tarifs réglementés de vente

- ***Rappel sur les tarifs réglementés de vente (TRV)***

EDF, en tant que concessionnaire, assure la fourniture d'électricité aux clients de la concession bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Les Tarifs Réglementés de Vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ✓ Ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le code de l'énergie ;
- ✓ Ils mettent en œuvre une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions.
- ✓ Ils sont mis en œuvre dans le cadre de contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes.

Les TRV se décomposent de la manière suivante :

TRV	Tension	Niveau de puissance
	HTA	> 250 KW
		≤ 250 KW
	BT	> 36 KVA
		≤ 36 KVA

Mais la loi n° 2010-1488 portant organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, adoptée le 7 décembre 2010 a prévu notamment la suppression, au 31 décembre 2015, des TRV pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ; à savoir la suppression des tarifs jaunes et tarifs verts.

Dans les faits, les bénéficiaires concernés avaient jusqu'à cette date pour conclure, de nouveaux contrats de fourniture au prix de marché proposés par les différents fournisseurs d'énergie, en remplacement de leurs contrats de fourniture aux TRV.

Cependant on notera qu'en complément, l'article 25 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation a modifié le code de l'énergie et a introduit un délai supplémentaire de six mois permettant aux consommateurs n'ayant pas choisi une offre de marché au 1er janvier 2016, de basculer automatiquement vers une offre transitoire chez leur fournisseur historique EDF.

- ***Proportion et évolution des clients TRV à fin 2015***

	au 31/12/2015	*au 31/12/2014 (pour mémoire)*	Evolution 2015 / 2014
Clients Tarif Bleu	**404 263**	*409 656*	**-1,3%**
Clients éligibles au TB	**443 668**	*440 722*	**0,7%**
% TB	**91,1%**	*93,0%*	/
% hors TB	**8,9%**	*7,0%*	/
Clients Tarif Jaune	**2 718**	*3 970*	**-31,5%**
Clients éligibles au TJ	**4 263**	*4 262*	**0,0%**
% TJ	**63,8%**	*93,1%*	/
% hors TJ	**36,2%**	*6,9%*	/
Clients Tarif Vert	**475**	*897*	**-47,0%**
Clients éligibles au TV	**960**	*968*	**-0,8%**
% TV	**49,5%**	*92,7%*	/
% hors TV	**50,5%**	*7,3%*	/
TOTAL TRV	**407 456**	*414 523*	**-1,7%**
TOTAL concession	**448 891**	*445 952*	**0,7%**
% TRV	**90,8%**	*93,0%*	/
% hors TRV	**9,2%**	*7,0%*	/

On voit ainsi, dans le tableau ci-dessus, qu'au 31/12/2015, après 9 années écoulées depuis l'ouverture

totale du marché de l'électricité, seuls 9,2% des clients étaient sortis des TRV. Comparativement aux 7% de fin 2014, cela ne paraît pas constituer une évolution importante, mais ce pourcentage 2015 cache en fait une grande disparité selon les tarifs :

- ✓ Dans les faits, 8,9% des clients pouvant bénéficier des tarifs bleus ont opté pour des offres de marché à fin 2015. En un an, ces contrats TB ont reculé de 1,3%. Le rythme est donc ici très lent, d'une part, parce que ce tarif n'a pas vocation à disparaître à court et moyen termes et, d'autre part, parce qu'il y a une possibilité de réversibilité en cas de sortie.

- ✓ La proportion des clients sortis des tarifs jaunes est, quant à elle, beaucoup plus importante puisque, à fin 2015, elle dépasse les 36%, contre 7% à fin 2014. Mais à la veille de la suppression de ce tarif, ce pourcentage semble bien insuffisant. En effet, il reste encore 2 718 clients souscripteurs, ces derniers n'ayant diminué que de 31% en un an. En première approche, le SDEF en avait conclu qu'il s'agissait là d'autant de clients qui, au 01/01/2016, faute de contractualisation d'une offre de marché, avaient basculé automatiquement sur une offre EDF transitoire d'une durée de 6 mois. Mais les 2 concessionnaires se sont expliqués sur la faiblesse de ces chiffres, faiblesse qui n'est en fait qu'apparente ; une très grande majorité des contrats TJ encore en vigueur au 31/12/2015 ayant dans les faits disparu dès le lendemain au profit de contrats d'offres de marché dont l'entrée en vigueur a été volontairement reculée par les clients à la date-butoir du 01/01/2016.

- ✓ Le constat est du même ordre pour les tarifs verts, même si les chiffres sont sensiblement supérieurs. En effet, au 31/12/2015, les clients qui en sont sortis se retrouvent être légèrement majoritaires contre une proportion de seulement 7% à fin 2014. En un an, les clients TV ont ainsi diminué de 47%.

c. Evolution clients/consommations sur plusieurs années

Le graphique ci-après permet de visualiser l'évolution du nombre de clients et des consommations depuis 2007 (année de la dernière modification du périmètre de la concession) et donc à périmètre constant.

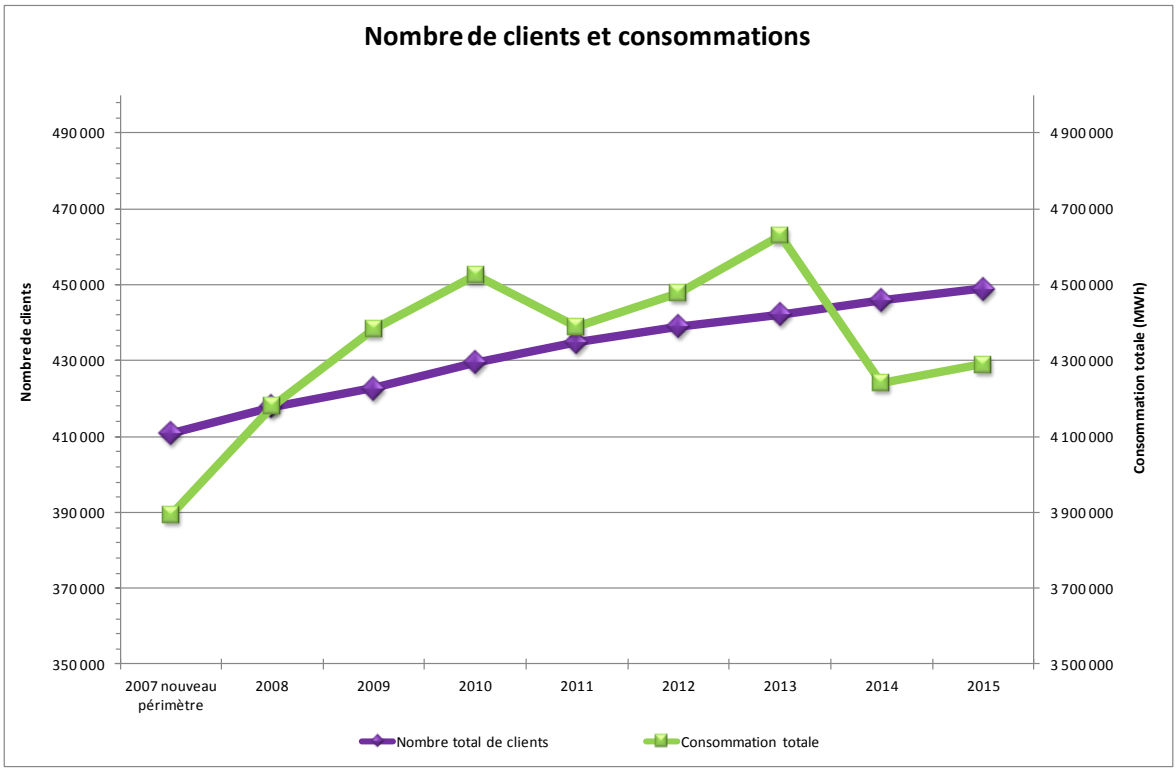

Ainsi, chaque année depuis 8 ans, on observe une augmentation du nombre de clients de la concession, preuve de la croissance démographique et du dynamisme économique du territoire. Il s'avère que cette progression est relativement régulière et avoisine les 1,2% par an.

S'agissant des GWh consommés, entre 2007 et 2010, ils ont connu une croissance régulière. Mais, dans le contexte de fragilité électrique en période de pointe qui caractérise le Finistère (et plus largement la Bretagne), ce constat s'avérait être problématique, et ce, d'autant plus que les consommations sur cette période ont évolué plus rapidement que le nombre de clients (+ 5% par an en moyenne contre 1,5%).

En 2011, cette tendance s'est inversée, mais uniquement des suites d'un hiver relativement doux.

En 2012 et 2013, en revanche, la consommation est repartie à la hausse, avec en 2013 un ratio moyen « énergie acheminée par client » (10,5 MWh/client) qui avoisinait le maximum atteint en 2010, signe d'une population toujours aussi énergivore.

2014 a marqué en ce sens une rupture avec un recul sensible des volumes consommés, mais qui là encore s'explique en grande partie par les conditions météorologiques. En effet, la température moyenne annuelle sur la France a dépassé de 1,2°C la normale ; positionnant l'année 2014 au premier rang des années les plus chaudes depuis 1900, devant 2011 (+ 1,1°C). L'hiver, saison particulièrement énergivore, n'a pas fait exception à la règle, notamment dans le Finistère. Pour exemple, à Brest, le thermomètre n'est descendu en dessous de 0 °C que 3 jours alors que la normale pour cette commune se situe autour des 16 jours.

L'année 2015, pour sa part, quoique marquée par un retour des consommations à la hausse, ne présente une tendance que très limitée, du fait là encore de conditions hivernales étonnement douces.

2. LES CLIENTS PRODUCTEURS

a. La production à l'échelle de la concession en quelques chiffres

En 2015, on compte, sur le territoire du SDEF, **3 950 clients producteurs** pour une **puissance totale délivrée de 302 MVA (et/ou MW)** et une **énergie totale injectée sur le réseau de distribution de 588 GWh.**

S'agissant de cette dernière valeur, on notera que 2015 est la 1ère année où les données sur l'énergie injectée sont communiquées au SDEF par le concessionnaire. Comme réclamé depuis plusieurs exercices, le fichier fourni fait la distinction par commune et par type de filière. Il s'agit là d'une avancée importante dans la connaissance de la production effective des différentes filières représentées sur la concession et donc de leur efficacité relative.

A l'échelle de la concession, les productions locales couvent en fait 13,7% de l'énergie totale consommée.

b. Répartitions 2015 par type de production

L'analyse des 3 graphiques ci-dessous met en évidence des poids très différents par type d'énergie selon que l'on exprime la donnée en nombre de producteurs, en puissance délivrée ou en énergie injectée.

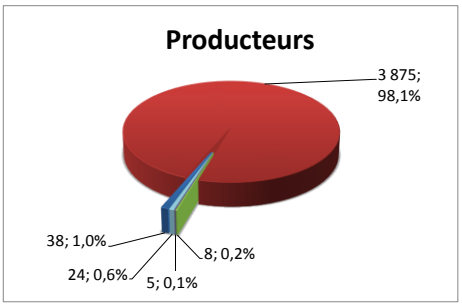

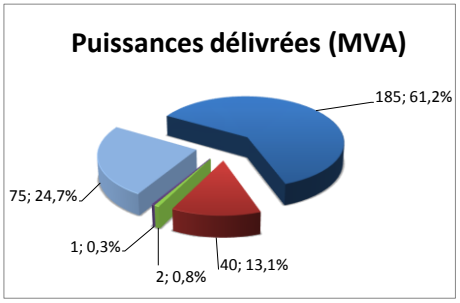

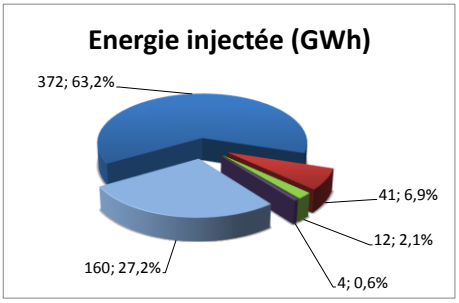

Légende commune aux 3 graphiques :

On constate ainsi que 98,1% des installations sont photovoltaïques, mais ne représentent que 13,1% en puissance délivrée et 6,9% en énergie injectée.

A l'inverse, les installations éoliennes sont, elles, très minoritaires en nombre (1%), mais couvrent 61,2% de la puissance délivrée totale et 63,2 % de l'énergie injectée.

Enfin, la catégorie « autres » mériterait, pour ce qui est de l'énergie injectée, d'être plus détaillée car, alors qu'elle représente plus d'1/4 de la production, elle regroupe sans distinction les cogénérations, les déchets ménagers et assimilés, dispatchable, etc… Il serait donc souhaitable que, pour l'exercice 2016, le concessionnaire fournisse des données ventilées pour ces filières.

Type de production	Nombre d'installations de production	Cumul des Puissances Max Délivrées (kVA)	Energie Injectée (kWh)
Eolien	38	184 734	371 824 064
Photovoltaïque	3875	39 580	40 545 009
Biogaz	8	2 277	12 240 311
Hydraulique	5	981	3 543 951
Autres :	24	74 508	160 059 817
Cogénération	*18*	*54 548*	*nc*
Dispatchable	*2*	*13 210*	*nc*
Déchets ménagers et assimilés	*3*	*6 500*	*nc*
Hydrolienne	*1*	*250*	*nc*
Total général	**3 950**	**302 081**	**588 213 152**

c. Evolution depuis 2008 à l'échelle du département

Si l'on s'intéresse maintenant à l'évolution du nombre de producteurs sur les 8 dernières années à l'échelle du département, on observe une augmentation très importante depuis 2008, sous l'effet de l'explosion du nombre d'installations photovoltaïques et le développement en parallèle de quelques autres unités de productions alternatives. Cependant, on notera, depuis 2012, un certain ralentissement de cette croissance, même si le secteur des demandes de raccordements producteurs reste dynamique (+60% en 4 ans).

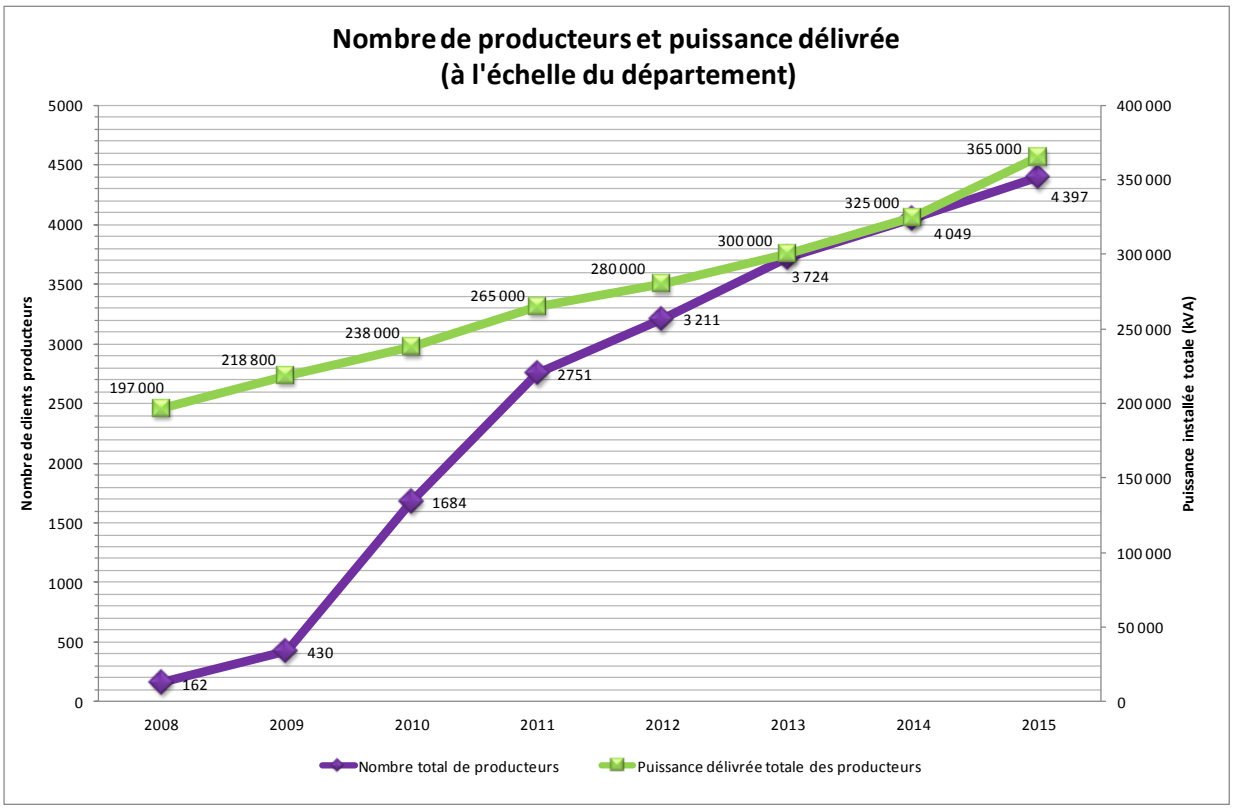

S'agissant de la puissance délivrée totale à l'échelle du département, elle connaît une croissance relativement régulière depuis 2008. Mais, sur cette période, le coefficient de progression de la puissance n'est pas du même ordre que celui du nombre d'installations, les unités « solaires » étant globalement de très faible capacité.

3. LES RECLAMATIONS REÇUES PAR EDF

a. Rappel de la définition d'une réclamation selon EDF

Toute expression explicite ou implicite d'une insatisfaction, ou d'une situation considérée comme anormale par le client, et pour laquelle il attend une explication, une solution, ou toute autre forme de reconnaissance.

b. Des données fournies relatives uniquement aux réclamations écrites

Depuis plusieurs années, les seules données communiquées par EDF dans le CRAC en matière de réclamations portent sur celles formulées par écrit.

On notera d'ailleurs que, sous ce vocable, ne sont comprises que les réclamations « papier », n'intégrant donc pas les correspondances informatiques (mails, formulaires internet, tchat) qui représentent pourtant un mode d'échanges de plus en plus usité pour exprimer une insatisfaction.

Lors de l'audit sur les réclamations EDF mené par le SDEF en 2015, le syndicat avait relevé et regretté le caractère restrictif des données ainsi fournies, notamment par comparaison avec le taux d'utilisation du canal téléphonique pour le dépôt de ce type de récriminations (respectivement 87% pour les particuliers et de 76% pour les professionnels).

En revanche, il semblerait que, pour l'exercice 2017, le concessionnaire élargisse le champ des données fournies en matière de réclamations, pas jusqu'aux dépôts par téléphone, mais en intégrant dorénavant les supports informatiques.

c. Evolution à l'échelle de la région Ouest

Le niveau « région EDF Ouest » était l'échelle pour laquelle le syndicat disposait de l'historique le plus long en matière de réclamations écrites. Jusqu'en 2014, cette donnée était communiquée dans le CRAC. Mais, malheureusement, elle n'est plus indiquée dans l'édition 2015.

Même si le syndicat dispose, depuis maintenant 3 exercices (cf. page suivante), de cette donnée à l'échelle de la concession, il demeure difficile de se faire une idée de la tendance avec seulement 3 valeurs.

C'est la raison pour laquelle, même si la donnée 2015 n'est pas connue, le graphique ci-dessous, reprenant le nombre de réclamations écrites au niveau régional, est conservé pour mémoire.

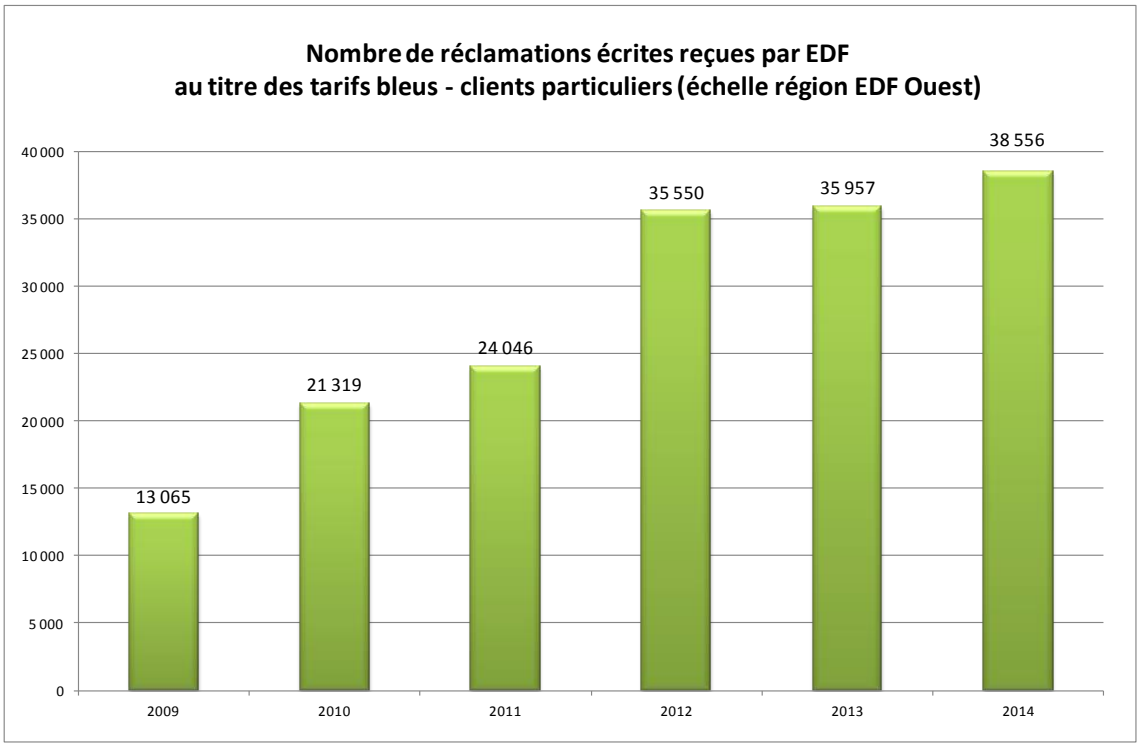

Pour sa part, EDF explique cette tendance à la hausse, depuis 2009, par :

- ✓ la complexité des processus liés à la séparation distributeur fournisseur,
- ✓ la migration des contrats vers des nouveaux systèmes de gestion des clients (fin des migrations en 2014),
- ✓ l'exigence accrue des clients : ils sont de mieux en mieux informés et n'hésitent plus à faire entendre leur voix en faisant appel à l'externe (associations de consommateurs, médiateur..),
- ✓ des canaux pour déposer une réclamation de plus en plus nombreux
- ✓ un changement d'outil de mesure en 2010 qui permet un traçage systématique des réclamations,
- ✓ l'assouplissement de la définition de la réclamation (voir ci-dessus).

d. Evolutions à l'échelle de la concession

On notera que 2015 est la 1ère année où un listing de l'ensemble des réclamations « papier » reçues par le concessionnaire EDF à l'échelle de la concession est communiqué au SDEF. Le fichier fourni fait mention de la commune, de l'item concerné, d'un détail du motif de la réclamation, de la date de dépôt et de la date de clôture. Il s'agit là d'une avancée appréciable dans la connaissance des sujets d'insatisfaction et des délais de traitement.

A l'échelle de la concession, ce sont 3 188 réclamations écrites émanant de clients particuliers qui sont parvenues par courrier postal au fournisseur historique en 2015. Ce nombre est inférieur aux 2 années précédentes avec respectivement 3 565 en 2014 et 3 229 en 2013.

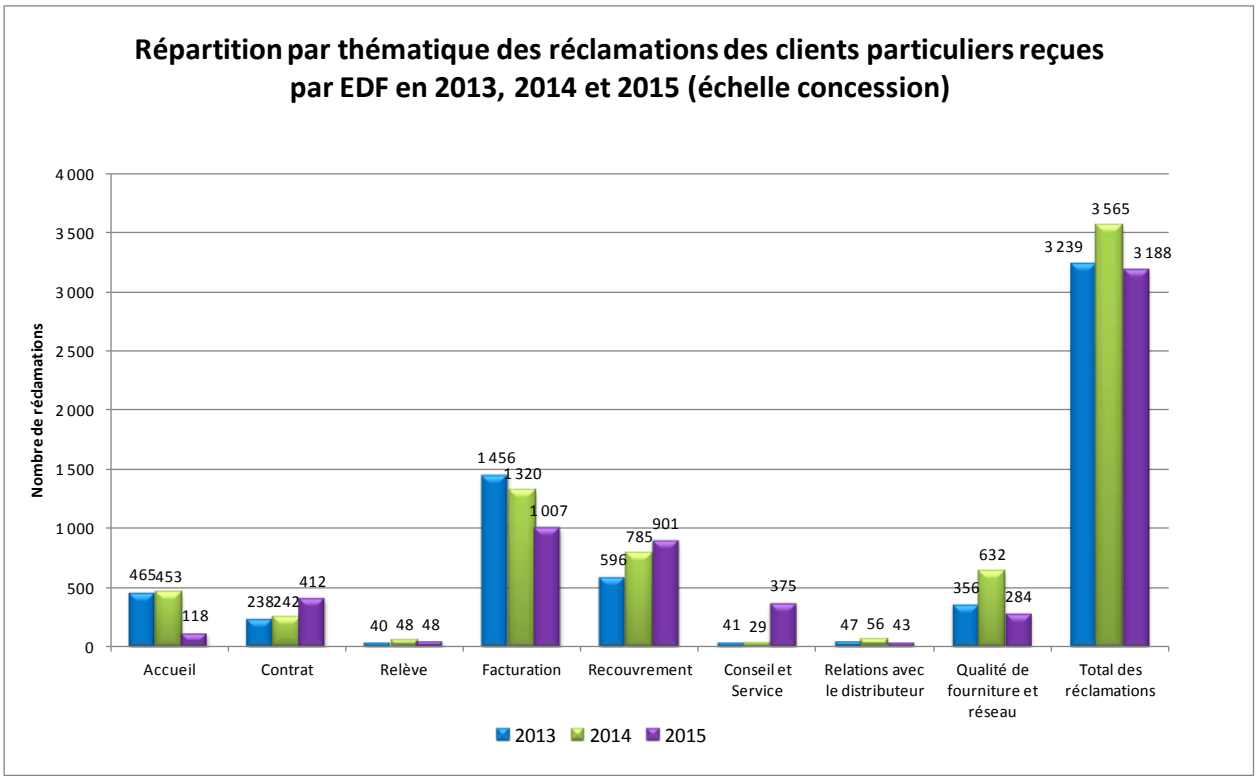

Les réclamations 2015 se répartissent de la manière suivante :

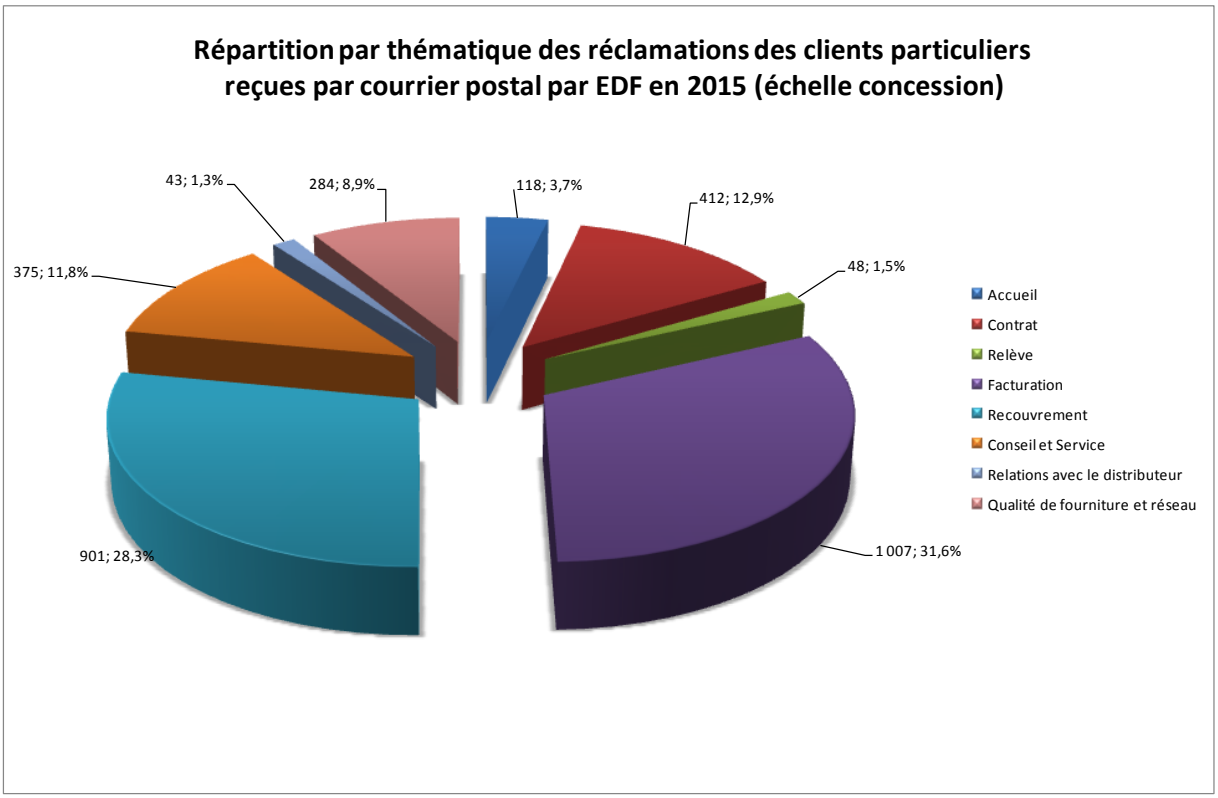

On observe ainsi, à la lecture des 2 graphes précédents, que l'item « facturation » constitue en 2015, comme en 2013 et 2014 d'ailleurs, le sujet le plus récurrent des réclamations écrites. En revanche, sa représentation diminue régulièrement depuis 2013, les sollicitations relatives à cette thématique passant de 1 456 à 1 007. Entre 2013 et 2014, cette évolution est la conséquence d'une poursuite de la migration des clients vers les nouveaux outils de facturation du concessionnaire et d'un nombre de contrats migrés décroissant. La tendance 2015 est quant à elle le reflet d'une fin annoncée de ces opérations de transfert, avec une baisse qui reste significative pour cet item, malgré une année 2015 marquée par l'application de la régularisation rétroactive des tarifs 2012/2013 (voir N.B. ci-dessous).

<u>La régularisation tarifaire de 2012/2013 :</u>

Par arrêté du 20 juillet 2012, les pouvoirs publics ont fait évoluer les TRV de l'électricité de + 2 % HT en moyenne pour tous les consommateurs d'électricité au Tarif Bleu. Cette évolution concernait la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Un pourvoi en cassation a été formé à l'encontre de l'arrêté précité. Le 11 avril 2014, le Conseil d'État a estimé que la hausse de 2012 était insuffisante pour couvrir les coûts d'électricité, et a enjoint aux ministres de prendre un nouvel arrêté tarifaire. Les pouvoirs publics ont alors décidé une augmentation supplémentaire et rétroactive de 5 % HT en moyenne pour les clients au Tarif Bleu, pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013.

EDF a donc été dans l'obligation d'appliquer une régularisation tarifaire à tous les clients concernés, qui a été échelonnée entre mars 2015 et juin 2016. La régularisation n'a pas pu s'appliquer plus tôt en raison non seulement de la durée du recours devant le Conseil d'État, mais aussi du temps nécessaire à EDF pour développer une solution technique permettant de calculer le montant de la régularisation tarifaire propre à chaque client présent sur la période. Cette solution permet aussi d'échelonner la régularisation dans le temps, afin d'en réduire l'impact sur les factures des clients.

En 2ème position, on trouve l'item « recouvrement ». On notera que les réclamations en lien avec cette thématique ont augmenté entre 2014 et 2015 d'environ 15%, faisant déjà suite à une progression de de près de 32% entre 2013 et 2014. En 2015, on arrive ainsi à 901 insatisfactions exprimées sur le sujet (28,3%), nombre qui avoisine maintenant les sollicitations relatives à la facturation (avec 1007 représentant 31,6% du total). Au vu du tableau ci-contre, établi grâce au nouveau fichier fourni par le concessionnaire, on comprend que les problèmes d'édition de lettres de relance, évoqués par le fournisseur historique dans le CRAC 2015 expliquent cette évolution significative.

RELANCES SUR IMPAYES-COURRIERS	336
MODES DE PAIEMENT (PRELEVEMENT-MENS-TIP-DRP)	179
NON DEFINI	129
PENALITES DE RETARD	112
ATTENTE REMBOURSEMENT	57
NON PRISE EN COMPTE DE PB FINANCIERS	14
CONTESTATION DONNEES DE CONSO ESTIMABLES	11
CONTESTATION DONNNEES DE CONSO REELLES	9
LISIBILITE, CLARTE FACTURE	9
CONTENU ET PRIX DES OFFRES ET SERVICES	7
CONTESTATIONS COUPURE-SMI	6
RELANCES SUR IMPAYES- J. TAG	6
DEMANDES D'INDEMNISATION	5
CONTRAT NON CONFORME / NON ADAPTE	4
FACTURE NON RECUES, TARDIVES, MULTIPLES	3
FRAIS DISTRIB (INTERV-FRAUDE-CHGT CPRT)	3
CONTESTATION SUR DELAI-DATE RESIL	2
CONTESTATIONS CONTENTIEUX-SURENDET-RJ-LJ	2
MENSUALISATION - MONTANT A ECHEANCES	2
QUALITE DES VENTES (OFFRE - SERVICE)	2
CONTESTATION SUR DELAI-DATE MES	1
FONCTIONNEMENT DU COMPTEUR	1
PROBLEME DYSFONCTIONNEMENT STI	1
TOTAL item RECOUVREMENT	**901**

Enfin, l'item qui connaît la plus forte progression, entre 2014 et 2015, est l'item « conseil et service ». En effet, le nombre des réclamations portant sur ce sujet a été multiplié par 13 en un an, passant de 29 à 375. Cette hausse très marquée est en fait en lien avec un mouvement de modification des horaires heures pleines/heures creuses initié par le distributeur, comme le montre la prédominance des réclamations inscrites sous le libellé « contenu et prix des offres et services ».

CONTENU ET PRIX DES OFFRES ET SERVICES	318
QUALITE DES VENTES (OFFRE - SERVICE)	32
NON DEFINI	12
PARTENARIAT (QUALITE PRESTATION)	4
CONTESTATION DONNNEES DE CONSO REELLES	2
ATTENTE REMBOURSEMENT	1
CONTEST. SOUSCRIPTION CHEZ EDF	1
CONTESTATION DONNEES DE CONSO ESTIMABLES	1
CONTESTATION SUR DELAI-DATE RESIL	1
MODES DE PAIEMENT (PRELEVEMENT-MENS-TIP-DRP)	1
PERTURB ALIM (CHUTE TENSION, COUPURE)	1
RELANCES SUR IMPAYES-COURRIERS	1
TOTAL item CONSEIL ET SERVICE	**375**

e. Délai de traitement des réclamations par EDF

Fort du nouveau fichier sur les réclamations de la concession comprenant notamment les dates de dépôt et de clôture, les délais de traitement ont pu être précisément analysés. Il en ressort un délai moyen de 7,6 jours ce qui constitue un très bon résultat, rendu possible notamment grâce à 985 réclamations traitées et classées le jour même de leur dépôt (à savoir 31%).

Délais visés par les 2 concessionnaires EDF et Enedis :

On rappellera que le fournisseur, étant donné le lien contractuel qui le lie au client, constitue la porte d'entrée principale pour le dépôt d'une réclamation, même quand celle-ci concerne le distributeur. Une application spécifique dénommée SGE, pour Système de Gestion des Echanges, assure ainsi la « passerelle » entre EDF (mais aussi tous les autres fournisseurs) et Enedis, notamment pour le traitement des réclamations ; la date de dépôt auprès du fournisseur correspondant normalement à la date d'enregistrement sous SGE et donc au démarrage du délai de traitement pour le distributeur.

Pour EDF, l'objectif défini en interne et visé pour 2015 est de traiter 85% des réclamations sous 15 jours, étant précisé qu'en 2014, ce pourcentage était de 75%.

Pour Enedis, c'est un peu différent car les délais moyens de traitement sont des délais imposés par la CRE. Les objectifs minimaux à atteindre pour 2015 et 2016 ont ainsi été défini dans le TURPE 4, ils sont respectivement de 87% et 90% sous 15 jours calendaires, respectivement pour 2015 et 2016.

A l'échelle de la concession, le délai moyen de traitement sous 15 jours s'établit à 88%. Pour cet exercice et pour les réclamations ayant transité par le fournisseur historique, les objectifs des 2 concessionnaires sont donc bien atteints.

4. LES RECLAMATIONS REÇUES PAR ENEDIS

a. Evolutions à l'échelle de la concession

En 2015, à l'échelle de la concession, ENEDIS a reçu, en direct ou via SGE (en provenance donc de fournisseurs), 3 168 réclamations de clients particuliers. Depuis 4 ans, le ratio moyen pour 1000 clients était relativement stable : autour des 9,5. Ce chiffre a connu une baisse significative en 2015, le ratio passant à 7,1 réclamations pour 1000 clients.

Comme les années précédentes, le concessionnaire n'a pas souhaité, malgré nos demandes, communiquer au syndicat le listing des réclamations. Nous ne disposons donc que de données en masse ventilées par thématique.

A la lecture des 2 graphiques suivants, il apparaît qu'en 2015, comme depuis d'ailleurs 2010, les 2 thématiques prépondérantes sont « qualité de fourniture » et « relevé et facturation », avec quasiment toujours une prédominance pour l'item « qualité de fourniture », même si en 2015, cette dernière est très limitée, 12 sollicitations seulement marquant l'écart. Dans les faits, pour cet exercice, le poids de ces 2 thématiques s'établit respectivement à 40,4 et 40%.

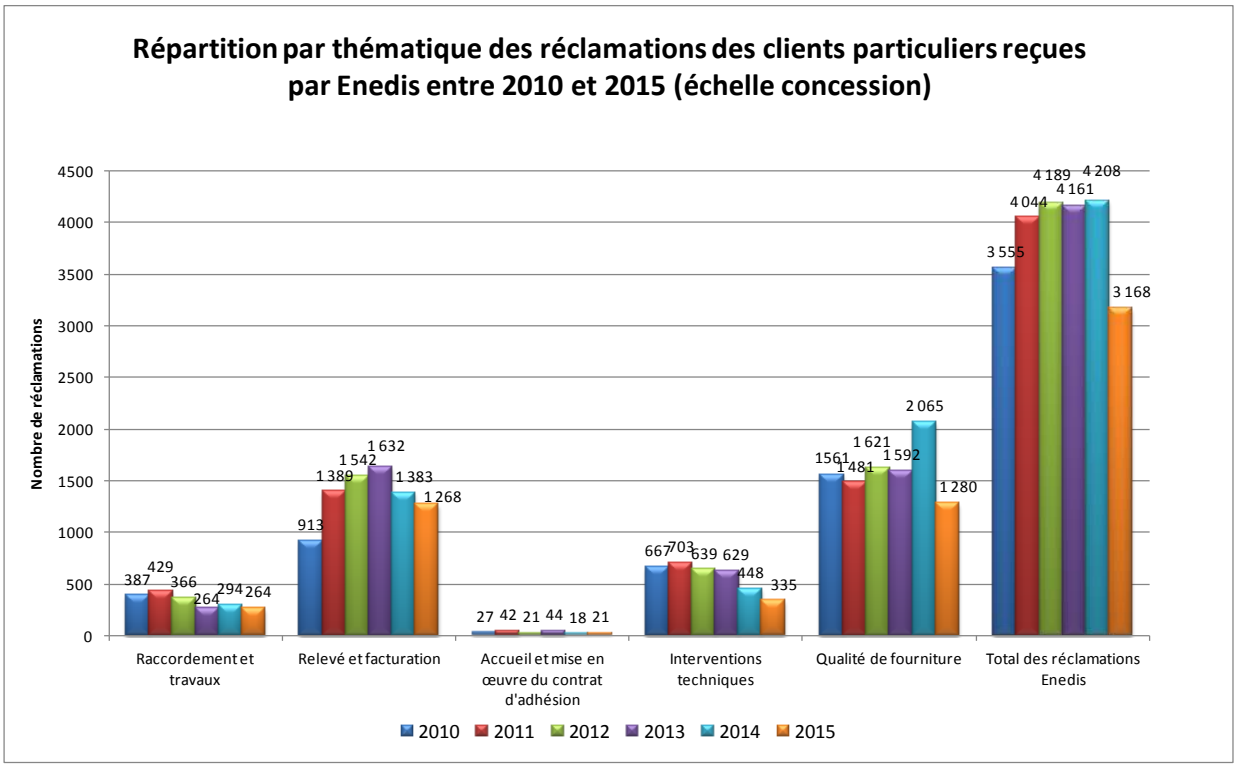

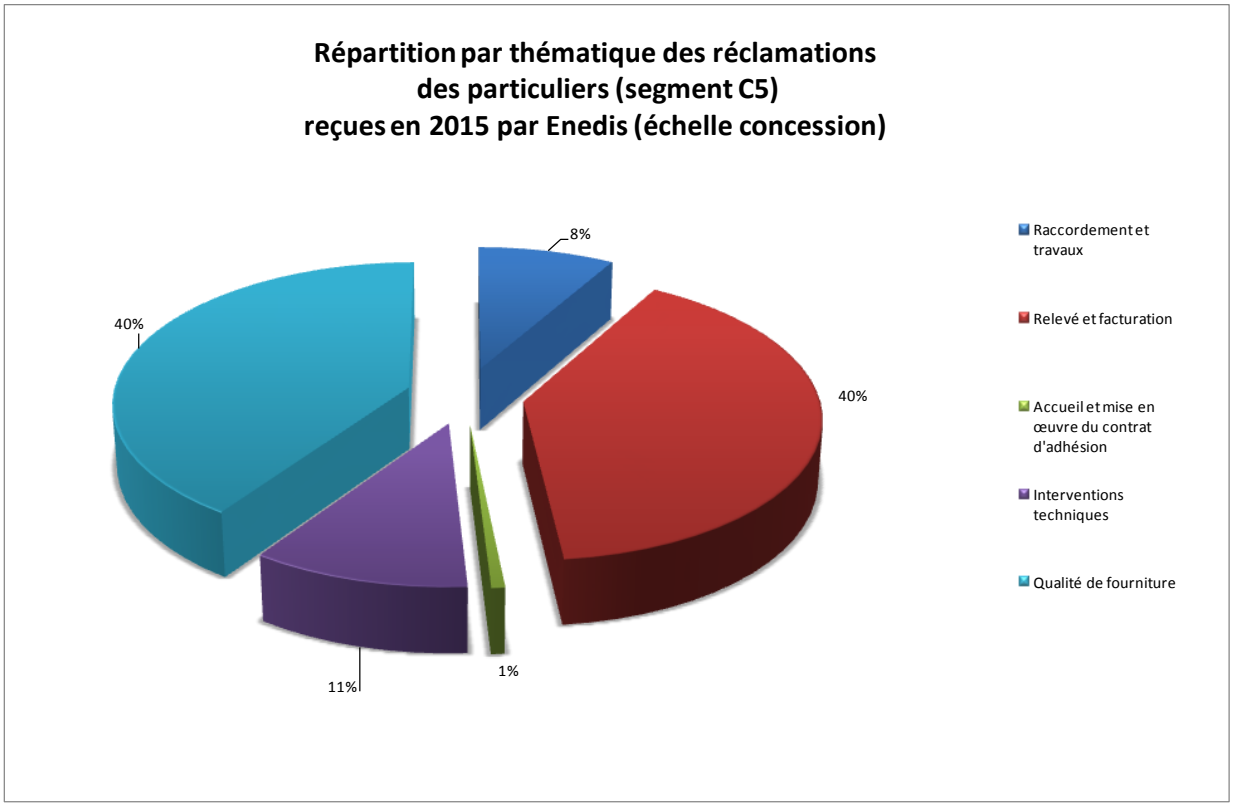

Même si la qualité de fourniture demeure le thème le plus décrié, on notera la baisse très marquée, entre 2014 et 2015, du nombre des réclamations portant sur ce sujet. En fait, cette diminution est en lien direct avec les conditions climatiques particulièrement clémentes de l'année 2015, aussi bien en termes de températures hivernales que de nombre et d'importance des épisodes venteux. Les interruptions de fourniture et les problèmes de chute de tension n'en ont été que plus limités, impactant par conséquent positivement le nombre des récriminations en la matière.

b. Délai de traitement des réclamations par Enedis

ENEDIS précise, toujours à l'échelle de la concession, avoir répondu sous 15 jours maximum à 97,5 % des réclamations en 2015 (pourcentage équivalent à celui atteint en 2014). Il est à noter que cet indicateur ne prend pas en compte les réclamations relatives au compteur Linky et à son déploiement qui bénéficient d'un canal spécifique et font ainsi l'objet d'un suivi spécifique.

Au vu de ce pourcentage de 97,5%, l'objectif minimum des 87% imposé par la CRE (cf. § VI.3.e ci-dessus) pour 2015 est donc largement dépassé. On pourra tout de même relever que cette valeur apparaît étonnement élevée quand on la compare aux 88% atteints pour les réclamations reçues par EDF et parmi lesquelles un nombre conséquent relève du distributeur.

5. LA SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Enquêtes de satisfaction menées par ENEDIS

- ***Rappel de la méthodologie***

Périmètre de l'étude :

Le dispositif est national et couvre la France métropolitaine.

Objectif :

L'objectif est de mesurer la satisfaction globale des clients sur les prestations suivantes réalisées par Enedis :

- ✓ Le raccordement au réseau de distribution d'électricité.
- ✓ Le relevé physique des compteurs.
- ✓ La mise en service de l'installation électrique.
- ✓ La demande d'intervention technique sur le réseau électrique

Il est à noter que le ressenti du client sur la qualité de la fourniture est appréhendé au travers du questionnaire de satisfaction portant sur le relevé des compteurs.

Cible :

Deux cibles sont interrogées dans cette enquête :

- ✓ Les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, petites entreprises, agriculteurs)
- ✓ Les clients résidentiels

Questionnaires :

Un questionnaire est établi pour chacune des prestations listées ci-dessus, soit 4 questionnaires au total.

Le questionnaire utilisé auprès des clients est le même pour les professionnels et les résidentiels, avec des adaptations de vocabulaire selon la cible concernée.

Pour que les résultats de ces enquêtes soient réellement exploitables par l'autorité concédante et notamment pour s'assurer de la neutralité des questions posées (certaines tournures pouvant parfois orienter les réponses), le syndicat a réclamé à plusieurs reprises à ENEDIS d'être destinataire d'un exemplaire de chacun des questionnaires utilisés. La réponse qui lui a été faite par le concessionnaire est que les questionnaires sont la propriété intellectuelle de l'institut de sondage en charge de cette enquête (à savoir LH2) et qu'ils ne peuvent donc pas, à ce titre, être diffusés.

Mode de recueil :

Il s'agit d'une enquête téléphonique à l'aide de questionnaires directifs sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interview).

La durée moyenne de l'interview varie entre 5 et 10 minutes environ.

Calendrier des enquêtes :

Les enquêtes sont réalisées au fil de l'eau (à savoir dans le mois suivant la prestation), et ce, pour que le client conserve en mémoire l'évènement sur lequel il va être interrogé.

Le calendrier suivi peut être résumé de la manière suivante :

<table>
<tr><th>Mois m</th><th>Mois m+1</th><th>Mois m+2</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Réalisation des prestations auprès des clients professionnels et résidentiels.</td><td>Début du mois: ENEDIS réalise des requêtes listant les clients (professionnels et résidentiels) ayant bénéficié de chacune des prestations au cours du mois m, et transmet les fichiers à LH2.</td><td rowspan="2">Les 2 premières semaines: Les enquêtes « professionnels et résidentiels » sont finalisées par les enquêteurs de LH2 situés sur le plateau d'Orléans.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Au cours du mois: LH2 trie et nettoie les fichiers reçus, fait des recherches en N° de téléphone et procède à l'échantillonnage.</td></tr>
<tr><td>A partir du 15 du mois: LH2 traite les données pour dégager les résultats des indicateurs.</td></tr>
<tr><td>Le terrain démarre le dernier lundi du mois: Le terrain dure 3 semaines</td><td>Le dernier lundi du mois LH2 transmet les résultats aux commanditaires et procède à la mise en ligne des résultats nationaux sur le site internet dédié.</td></tr>
</table>

Ainsi, l'interrogation des clients portant sur les prestations du mois de Janvier aura lieu fin Février-début Mars, et les résultats nationaux seront publiés sur le site le dernier lundi du mois de Mars.

Taille de l'échantillon :

La taille de l'échantillon est déterminée afin qu'elle soit statistiquement représentative de la population étudiée pour chaque évènement.

L'échantillon est déterminé par l'institut de sondage à partir d'un tirage aléatoire effectué informatiquement (logiciel spécifique).

Traitement et rendu des résultats :

On notera que des quotas par catégorie de prestation et, à l'intérieur de chacune d'elles, par secteur géographique sont appliqués. En opérant ainsi, la structure des évènements au réel (respect du poids de chacun des secteurs pour chaque prestation réalisée sur l'ensemble France) n'est pas respectée pour les différents segments. Aussi, un redressement statistique est réalisé chaque mois sur les résultats obtenus afin de rétablir leur représentativité et d'être conforme à la structure des évènements au réel.

Il faut souligner que la maille retenue pour la restitution est fonction du niveau de détail souhaité. Ainsi, si l'on souhaite un résultat avec un détail par prestation, il faut au moins travailler à l'échelle de la région, et ce, pour obtenir une taille d'échantillon suffisamment représentative qui limite les écarts-types. En revanche, si l'on souhaite un résultat toutes prestations confondues, l'échantillon des interviewés étant plus large, une restitution à la maille du département est possible.

Le respect de l'anonymat constitue également l'une des raisons pour lesquelles les résultats ne sont pas communiqués à une maille plus petite (à l'échelle de la commune notamment).

La satisfaction des clients est évaluée à partir d'une échelle à 4 niveaux (très satisfait, satisfait, plutôt mécontent, très mécontent). Il faut donc rappeler que les résultats de satisfaction exprimés dans le CRAC en % correspondent en fait au cumul des 2 premiers niveaux de l'échelle (à savoir très satisfait et satisfait).

Remarque :

On notera que des enquêtes du même type sont réalisées par ENEDIS auprès des élus et auprès des clients producteurs. Malgré nos demandes, ENEDIS n'a pas souhaité nous communiquer les résultats de ces campagnes, prétextant qu'il s'agit là d'une démarche volontaire d'amélioration en dehors de tout cadre contractuel et qu'à ce titre, elle n'a pas obligation à en diffuser les conclusions.

- ***Résultats des enquêtes***

Avant toute chose, on pourra noter que cette année comme en 2014, le concessionnaire n'a pas communiqué, dans le CRAC, le niveau de satisfaction par thématique. Dans les faits, la seule donnée par item fournie concerne les raccordements, mais s'avère n'être pas vraiment exploitable et comparable aux années avant 2014 car calculée à une échelle différente.

On ne peut que déplorer ce manque de constance dans les données qui empêche tout suivi valable de leur évolution et donc tout commentaire sur les éventuels progrès accomplis par le distributeur en matière de satisfaction client ou au contraire sur les reculs constatés et les marges de progression associées.

Les seules valeurs réellement exploitables sur la durée sont la satisfaction globale (toutes thématiques confondues) des clients particuliers à l'échelle du Finistère et cette même donnée pour les clients professionnels BT, puisque nous disposons là d'un historique de 8 années :

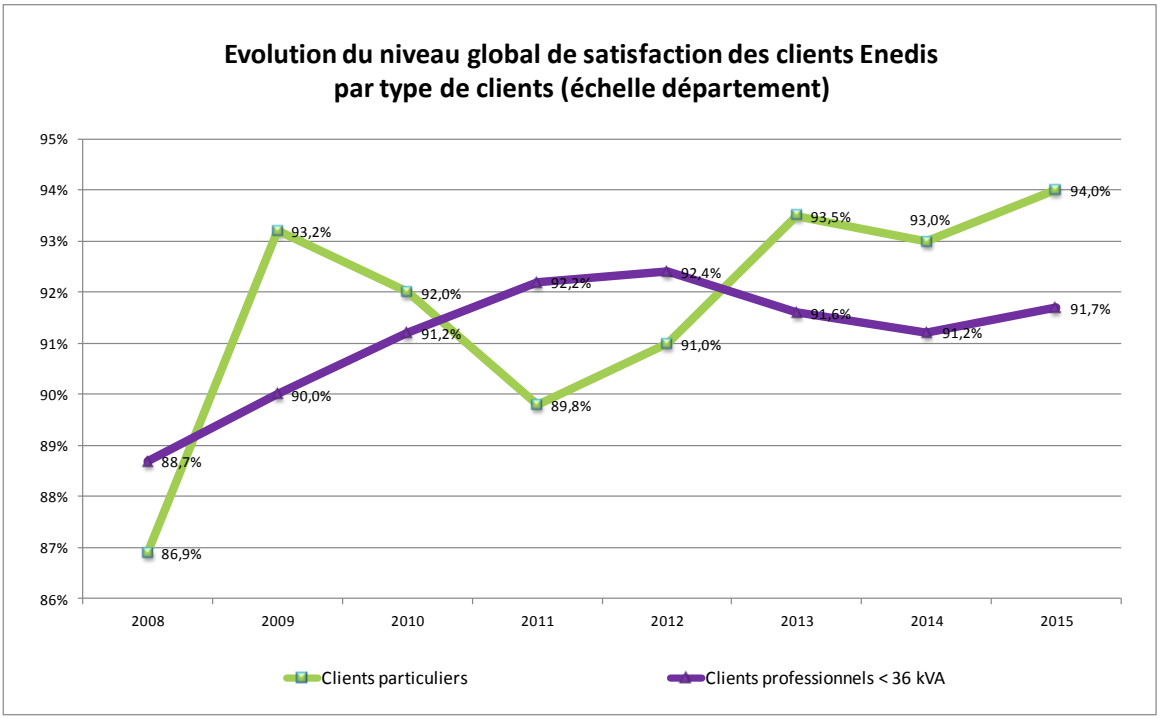

On observe ainsi un niveau global de satisfaction des clients particuliers très fluctuant depuis 2008. Mais on notera qu'en 2015, cet indicateur atteint son maximum pour la période, avec 94%.

Pour ce qui est des clients professionnels BT, après 2 années d'infléchissement, leur taux de satisfaction repart à la hausse pour aboutir à 91,7%, soit 0,7% de moins que le maximum atteint en 2012.

Par ailleurs, on notera que, depuis 3 ans, la satisfaction du segment des clients professionnels BT est près de 2% inférieure à celle du segment des particuliers. Après les prestations de raccordements sur lesquelles Enedis a porté ces dernières années une attention toute particulière, la marge de progression pour les pros se situe dorénavant au niveau notamment des délais pour les mises en service.

b. Enquêtes de satisfaction menées par EDF

- ***Méthodologie***

Il s'agit d'enquêtes de satisfaction portant uniquement sur la fourniture aux tarifs réglementés de vente.

La clientèle est répartie par EDF en 3 segments qui font chacun l'objet d'une enquête de satisfaction spécifique. Les 3 segments sont les suivants :

- ✓ les particuliers,
- ✓ les collectivités territoriales,
- ✓ les entreprises ((y compris « Professionnels » : PME, PMI, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, entreprises tertiaires,…).

Pour les clients « Particuliers », EDF fait réaliser une enquête dite « sur événement », menée mensuellement sur des clients ayant récemment été en contact avec un conseiller EDF. Cette enquête permet de mesurer de manière précise, dans le mois qui suit, la satisfaction résultant du traitement de leur contact. On notera que les canaux automatisés disponibles pour les clients (site internet, site mobile, application EDF & MOI) sont, depuis 2015, intégrés dans les résultats de satisfaction.

L'enquête de satisfaction auprès des clients « Collectivités territoriales » est, pour sa part, réalisée au téléphone par un institut de sondage indépendant. En 2015, 746 collectivités territoriales ont été ciblées pour être interviewées. Les personnes ayant répondu à ces enquêtes étaient principalement des décisionnaires en matière d'énergie. Une répartition homogène des clients enquêtés a été respectée pour chacune des typologies : communes et intercommunalités, conseils régionaux et départementaux. Les sujets de l'enquête concernent notamment la qualité des contacts avec EDF Collectivités lors des 12 derniers mois, les informations sur les dossiers en cours de traitement, la clarté des conseils donnés, la fiabilité de la facturation, le traitement des réclamations ainsi que la satisfaction globale.

Enfin, s'agissant des clients « Entreprises », EDF fait réaliser non seulement une enquête mensuelle de même nature que celle pour les particuliers, mais également deux enquêtes de satisfaction réalisées par des instituts de sondage : la première est réalisée par téléphone auprès des petites et grandes entreprises et la seconde fait l'objet de rendez-vous en face à face avec les grands comptes. Les sujets de l'enquête concernent notamment les contacts avec EDF lors des 12 derniers mois, le suivi du client, les informations et les conseils, la facturation, les réclamations et la satisfaction globale.

- ***Rendus des résultats***

Les données de satisfaction fournies prennent la forme d'indicateurs synthétiques censés décrire la satisfaction globale de chaque segment de clientèle. On ne peut que regretter qu'aucun sous-détail par type de prestation (ex : facturation, ouverture ou clôture de contrats, conseil en maîtrise de l'énergie, etc…) ne soit communiqué.

Par ailleurs, on notera que, pour les clients « Particuliers », l'indicateur synthétique de satisfaction fourni par le concessionnaire est représentatif des clients qui se déclarent « Très Satisfaits » ou « Assez Satisfaits » de leur contact avec EDF (quel que soit le canal). Pour les clients « Collectivités » et « Entreprises », il correspond au pourcentage de clients qui donnent globalement une note supérieure ou égale à 6 sur 10.

Enfin, pour ce qui est de l'échelle de rendu des résultats, le concessionnaire explique que, pour garantir la pertinence de l'échantillon et donc la fiabilité des résultats, ces indicateurs sont mesurés au niveau national. La production de ces indicateurs à une maille plus fine reviendrait à analyser les résultats de satisfaction sur une population de clients plus faible, non représentative, et conduirait à produire des

résultats erronés avec un niveau d'incertitude important. EDF complète son propos en précisant que la satisfaction des clients ne peut être donnée à la maille concession car, sinon, il faudrait soit réaliser des enquêtes à cette maille, ce qui représente des moyens humains et financiers déraisonnables, soit réaliser des retraitements des données actuelles tels que leur significativité en serait entachée.

- ***Résultats des enquêtes***

Avant 2013, la satisfaction des clients particuliers n'était communiquée qu'à l'échelle de la région EDF Ouest (= Bretagne + Pays de Loire + Basse Normandie) et pas au niveau national. Mais pour avoir un historique commun avec les 2 autres indicateurs (2010-2015) et faire apparaître une tendance, ces données sont tout de même reprises dans le graphique ci-dessous, malgré une discontinuité de l'échelle de rendu.

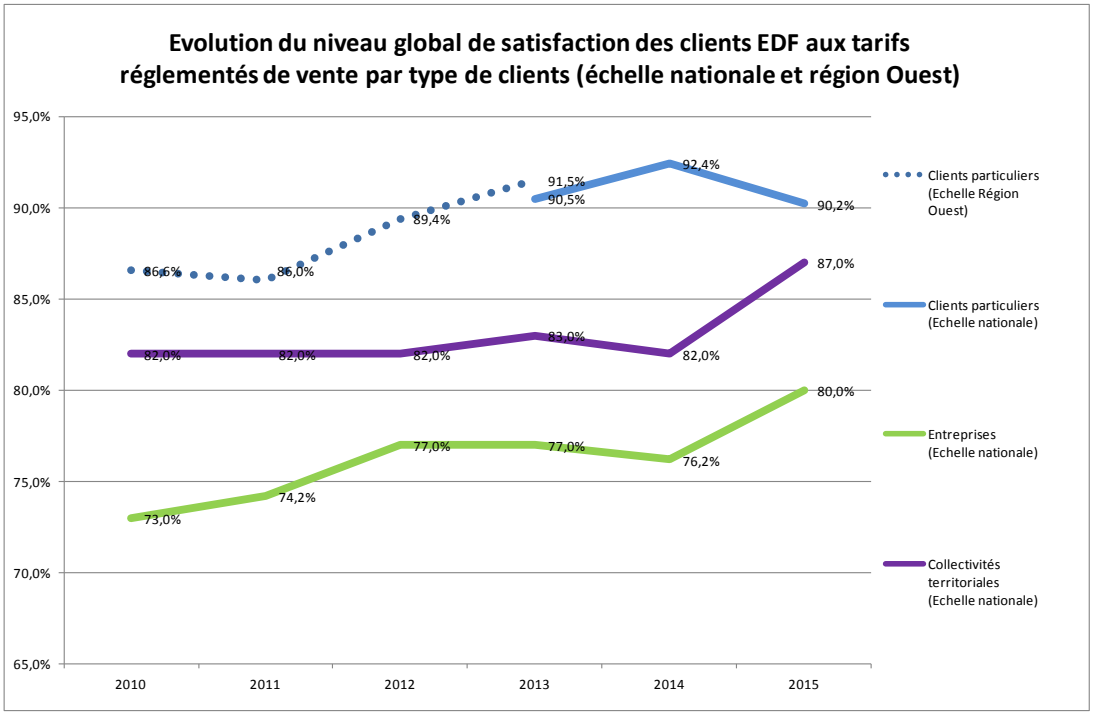

Il ressort de la lecture des courbes rouge et verte qu'en 2015, la satisfaction globale des collectivités territoriales et entreprises a nettement progressé ; avec une hausse respective de 5 et 3,8 points.

Par ailleurs, on notera que, depuis 4 ans, la satisfaction du segment « Entreprises » est près de 5 à 7 points en dessous de celle du segment des collectivités territoriales. Selon EDF, pour les « pros », les marges de progression possibles portent sur les conseils en matière de maîtrise de l''énergie et l'amélioration de la visibilité du traitement de leurs demandes.

Enfin, en ce qui concerne les clients particuliers, leur satisfaction, quoique légèrement en baisse en 2015, se maintient, à un niveau élevé au-dessus de la barre des 90%. Mais cet infléchissement est peut-être en lien avec l'élargissement des contacts pris en compte pour les enquêtes, les contacts téléphoniques, via les boutiques ou les canaux automatisés étant dorénavant intégrés.

6. LES INDEMNISATIONS POUR NON QUALITE DE L'ELECTRICITE DISTRIBUEE

En la matière, il existe 2 types d'indemnisation, celles dont l'application est automatique et celles qui nécessitent *a minima* le dépôt d'une réclamation pour être traitées.

a. L'indemnisation automatique

- ***Rappel du contexte réglementaire et contractuel***

Elle concerne les clients coupés plus de 6 heures, dès lors que l'interruption de fourniture est imputable à une défaillance du réseau public de transport ou d'un réseau public de distribution.

Dans ce cas, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n°2001-365 du 26 avril 2001, la part fixe du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité (TURPE) fait l'objet d'un abattement forfaitaire calculé *a minima* (sauf mention contractuelle plus avantageuse) proportionnellement à la durée de l'interruption de fourniture, à raison de 2 % de la part fixe par période de six heures. Ainsi, l'abattement s'établit à 2 % de la part fixe du prix annuel d'accès aux réseaux pour une coupure comprise entre 6 heures et 12 heures, à 4 % pour une coupure comprise entre 12 heures et 18 heures et ainsi de suite par période entière de 6 heures, sans, toutefois, que la somme des abattements consentis à un utilisateur au cours d'une année civile ne puisse être supérieure à la part fixe annuelle.

Les conditions générales de vente (CGV) aux tarifs réglementés pour « clients résidentiels » en date du 01/02/2014 du fournisseur EDF étaient en cohérence avec cela, indiquant :

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLECTRICITÉ

5-1 Continuité et qualité de fourniture d'électricité

Conformément à la réglementation en vigueur (dont le décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et l'arrêté du même jour relatifs aux niveaux de qualité – ci-après « le décret qualité » –, aux prescriptions du cahier des charges de concession applicable et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité), ERDF s'engage :

- à livrer au client une électricité d'une qualité régulière, définie et compatible avec les utilisations usuelles de l'énergie électrique. La tension nominale est de 230 V en courant monophasé et de 400 V en courant triphasé. ERDF maintient la tension de fourniture au point de livraison à l'intérieur d'une plage de variation fixée par décret : entre 207 V et 253 V en courant monophasé, et entre 360 V et 440 V en courant triphasé. La valeur nominale de la fréquence de la tension est de 50 Hertz. Les conditions de mesure de ces caractéristiques sont celles de la norme NF EN 50160 disponible auprès de l'AFNOR,
- et à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer une fourniture continue d'électricité dans les limites des techniques existantes concernant le réseau et le système électrique,

sauf dans les cas qui relèvent de la force majeure telle que définie à l'article 10.2 et dans les cas énoncés ci-après :

- circonstances insurmontables liées à des phénomènes atmosphériques,
- lorsque des interventions programmées sur le réseau sont nécessaires. Celles-ci sont alors portées à la connaissance des clients, avec l'indication de la durée prévisible d'interruption, par voie de presse, d'affichage ou d'informations individualisées. La durée d'une interruption peut exceptionnellement atteindre dix heures mais ne peut en aucun cas les dépasser,
- dans les cas cités à l'article 5-2 des présentes Conditions Générales,
- lorsque la fourniture d'électricité est affectée pour des raisons accidentelles, sans faute de la part d'ERDF, d'interruptions dues au fait imprévisible et irrésistible d'un tiers.

ERDF assure les interventions nécessaires au dépannage. Le numéro de téléphone d'appel dépannage 24h/24 d'ERDF est indiqué sur les factures.
Lorsqu'un client subit une interruption de fourniture supérieure à une durée définie par le décret n° 2001-365 du 26 avril 2001 (actuellement six heures) et imputable à une défaillance des réseaux publics de transport ou de distribution, le client bénéficie automatiquement d'un abattement, sans préjudice d'une éventuelle indemnisation au titre de l'article 10.

Cet abattement est égal à 2 % de la part fixe annuelle du tarif d'utilisation des réseaux publics pour une coupure de plus de six heures et de moins de douze heures, de 4 % pour une coupure de plus de douze heures et de moins de dix-huit heures, et ainsi de suite par périodes entières de six heures. En aucun cas la somme des abattements consentis au cours d'une même année civile ne peut être supérieure au montant de la part fixe annuelle du tarif d'utilisation des réseaux publics.
Il appartient au client de prendre les précautions utiles, adaptées à ses usages, pour se prémunir contre les conséquences des interruptions et défauts dans la qualité de la fourniture. ERDF reste responsable du non-respect de ses obligations contractuelles telles que mentionnées au présent article 5-1. EDF et ERDF se tiennent à la disposition du client pour le conseiller.

5-2 Interruption ou refus de la fourniture à l'initiative d'EDF ou d'ERDF

ERDF peut procéder à l'interruption de fourniture ou refuser l'accès au RPD dans les cas suivants :

- injonction émanant de l'autorité compétente en matière d'urbanisme ou de police en cas de trouble à l'ordre public,
- non-justification de la conformité des installations à la réglementation et aux normes en vigueur,
- danger grave et immédiat porté à la connaissance d'ERDF,
- modification, dégradation ou destruction volontaire des ouvrages et comptages exploités par ERDF, quelle qu'en soit la cause,
- trouble causé par le client ou par ses installations et appareillages, affectant l'exploitation des installations des autres clients ou la distribution d'électricité,
- usage illicite ou frauduleux de l'électricité dûment constaté par ERDF,
- refus du client de laisser ERDF accéder pour vérification, entretien ou relevé, à ses installations électriques et en particulier au local de comptage,
- refus du client, alors que des éléments de ses installations électriques sont défectueux, de procéder à leur réparation ou à leur remplacement,
- raccordement non autorisé d'un tiers à l'installation intérieure du client.

EDF peut demander à ERDF de procéder à l'interruption de la fourniture ou à la réduction de la puissance du client en cas de non paiement des factures (voir articles 8-3, 8-4 et 8-5).

On notera cependant que l'article 6 précité a été depuis abrogé par le décret n° 2014-1492 du 11 décembre 2014.

Enfin, on rappellera que, dans sa décision tarifaire TURPE 4 HTA/BT du 12 décembre 2013, la CRE a prévu également le versement par la société ENEDIS aux utilisateurs raccordés aux réseaux qu'elle gère d'une pénalité de 20 % du montant annuel de la part fixe du TURPE par période entière de 6 heures d'interruption. La majorité des interruptions donnent droit à ce versement de 20 %, à l'exception de celles causées par des travaux sur les réseaux et de celles occasionnées par un incident sur le réseau public de transport.

Les CGV pour tarifs réglementés « clients résidentiels » du 15/07/2015 d'EDF ont d'ailleurs été mises en cohérence avec cette évolution, indiquant :

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLECTRICITÉ

5-1 Continuité et qualité de fourniture d'électricité

Conformément à la réglementation en vigueur (dont le décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et l'arrêté du même jour relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité – ci-après « le décret qualité » –, les prescriptions du cahier des charges de concession applicable), ERDF s'engage :

– à livrer au client une électricité d'une qualité régulière, définie et compatible avec les utilisations usuelles de l'énergie électrique. La tension nominale est de 230 V en courant monophasé et de 400 V en courant triphasé. ERDF maintient la tension de fourniture au point de livraison à l'intérieur d'une plage de variation fixée par le décret qualité : entre 207 V et 253 V en courant monophasé, et entre 360 V et 440 V en courant triphasé. La valeur nominale de la fréquence de la tension est de 50 Hertz. Les conditions de mesure de ces caractéristiques sont celles de la norme NF EN 50160 disponible auprès de l'AFNOR,

– et à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer une fourniture continue d'électricité dans les limites des techniques existantes concernant le réseau et le système électrique,

sauf dans les cas qui relèvent de la force majeure telle que définie à l'article 10.2 et dans les cas énoncés ci-après :

– circonstances insurmontables liées à des phénomènes atmosphériques,

– lorsque des interventions programmées sur le réseau sont nécessaires. Celles-ci sont alors portées à la connaissance des clients, avec l'indication de la durée prévisible d'interruption, par voie de presse, d'affichage ou d'informations individualisées. La durée d'une interruption peut exceptionnellement atteindre dix heures mais ne peut en aucun cas les dépasser,

– dans les cas cités à l'article 5-2 des présentes Conditions Générales,

– lorsque la fourniture d'électricité est affectée pour des raisons accidentelles, sans faute de la part d'ERDF, d'interruptions dues au fait imprévisible et irrésistible d'un tiers.

ERDF assure les interventions nécessaires au dépannage. Le numéro de téléphone d'appel dépannage 24h/24 d'ERDF est indiqué sur les factures.

Lorsqu'un client subit une interruption de fourniture supérieure à six heures imputable à une défaillance des réseaux publics de distribution, EDF reverse automatiquement au client une pénalité égale à 20 % de la part fixe annuelle du tarif d'utilisation du RPD, par période de six heures d'interruption d'alimentation. Cette pénalité s'applique sans préjudice d'une éventuelle indemnisation au titre de l'article 10.

Il appartient au client de prendre les précautions utiles, adaptées à ses usages, pour se prémunir contre les conséquences des interruptions et défauts dans la qualité de la fourniture. ERDF reste responsable du non-respect de ses obligations contractuelles telles que mentionnées au présent article 5-1. EDF et ERDF se tiennent à la disposition du client pour le conseiller.

5-2 Interruption ou refus de la fourniture à l'initiative d'EDF ou d'ERDF

ERDF peut procéder à l'interruption de fourniture ou refuser l'accès au RPD dans les cas suivants :

– injonction émanant de l'autorité compétente en matière d'urbanisme ou de police en cas de trouble à l'ordre public,

– non-justification de la conformité des installations à la réglementation et aux normes en vigueur,

– danger grave et immédiat porté à la connaissance d'ERDF,

– modification, dégradation ou destruction volontaire des ouvrages et comptages exploités par ERDF, quelle qu'en soit la cause,

– trouble causé par le client ou par ses installations et appareillages, affectant l'exploitation des installations des autres clients ou la distribution d'électricité,

– usage illicite ou frauduleux de l'électricité dûment constaté par ERDF,

– refus du client de laisser ERDF accéder pour vérification, entretien ou relevé, à ses installations électriques et en particulier au local de comptage,

– refus du client, alors que des éléments de ses installations électriques sont défectueux, de procéder à leur réparation ou à leur remplacement,

– raccordement non autorisé d'un tiers à l'installation intérieure du client.

EDF peut demander à ERDF de procéder à l'interruption de la fourniture ou à la réduction de la puissance du client en cas de non paiement des factures (voir articles 8-3, 8-4 et 8-5).

Ainsi, pour la période allant du 01/01/2014 (date d'entrée en vigueur du TURPE 4 HTA/BT) et jusqu'au 14/12/2014 (date d'abrogation de l'article 6 du décret n°2001-365 du 26 avril 2001), le versement des 20% et l'abattement par tranche de 2% se sont normalement cumulés.

- ***Demande d'information du SDEF sur le cumul de la pénalité de 20% et de l'abattement par tranche de 2%***

A l'occasion de la mise à jour des nouvelles Conditions Générales de Vente (CGV), le SDEF a interrogé le fournisseur EDF sur ce point. La question qui lui a été posée est la suivante :

« Les nouvelles CGV "clients résidentiels" sont entrées en vigueur le 15/07/2015 et ont notamment intégré la compensation pour les clients ayant subi une interruption de fourniture supérieure à 6 h à hauteur de 20% de la part fixe annuelle par période de 6 h consécutives ; "dédommagement" automatique defini dans le TURPE 4 HTA-BT effectif lui depuis le 01/01/2014. Même si jusqu'au 15/07, ce dispositif n'était pas spécifiquement mentionné dans les CGV, a-t-il bien était appliqué dès le 01/01/2014, et ce, en s'additionnant avec l'abattement de 2% par tranche de 6 h applicable lui jusqu'au 14/12/2014 ? »

Ce à quoi le fournisseur historique a répondu :

« Le dispositif suivant est appliqué :

- ✓ *De janvier 2014 à septembre 2014 : Les clients qui ont subi une coupure de plus de 6 heures seront indemnisés de 22% sur 6 heures (assiette composante de soutirage)*
- ✓ *A partir de septembre 2014 : Les clients qui ont subi une coupure de plus de 6 heures percevront une indemnité de 20% sur 6 heures (assiette composante de comptage + composante de gestion + part fixe de la composante de soutirage) + 2% sur 6 heures (assiette part fixe de la composante de soutirage).*

Les dispositions de l'article 6 du décret n°2001-365 du 26 avril 2001 relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux public de transport et de distribution d'électricité s'appliquent tant qu'elles ne sont pas annulées. »

Mais ces éléments de réponse, une fois confrontés à ce qui est rappelé plus haut, sont apparus comme incohérents au SDEF. C'est la raison pour laquelle le syndicat a demandé des compléments d'information à EDF :

- ✓ *« La référence à septembre 2014 : pourquoi y-a-t-il une bascule dans les pratiques d'indemnisation à cette période alors que cette dernière ne correspond a priori à l'entrée en vigueur d'aucun document réglementaire ou contractuel sur le sujet ?*
- ✓ *L'explicitation des assiettes d'assujettissement (assiette composante de soutirage ou assiette composante de comptage + composante de gestion + part fixe de la composante de soutirage) : Qu'y-a-t-il derrière ces termes et pourquoi cette différence alors que, sauf erreur de ma part, il est toujours fait mention dans les documents « fondateurs », et ce, quelle que soit la période, de la partie fixe du tarif d'utilisation du réseau public de distribution (RPD) comme base de calcul ?*
- ✓ *La validité des dispositions de l'article 6 du décret n°2001-365 du 26 avril 2001 (à savoir la règle des 2%) : sauf erreur de ma part, et contrairement à ce que vous semblez écrire, elles ne sont plus applicables depuis le 14/12/2014 ; l'article en question ayant été abrogé à cette date. »*

Malheureusement, le syndicat n'a pas obtenu du concessionnaire les réponses à ses interrogations, ce dernier lui ayant fait savoir :

« Après une recherche de notre côté, nous vous précisons que le fournisseur ne peux pas vous apporter plus de compléments par rapport à notre réponse initiale. »

- ***Mise en œuvre pratique de cette indemnisation***

Comme précisé, le versement de cette indemnisation est automatique et ne nécessite pas de réclamation du client, mais reste conditionné par une identification préalable dans les outils du distributeur.

Par ailleurs, interrogé sur le sujet, ENEDIS précise qu'il n'est pas prévu d'information spécifique vers les fournisseurs et les clients dans le cadre de l'application de l'abattement. Dans les faits, cet abattement est déversé directement sur la facture du client.

Enfin, ce mécanisme d'indemnisation automatique permet de compenser une partie de l'éventuel préjudice subi par les utilisateurs en cas de coupure très longue. Mais il faut préciser qu'il ne les prive aucunement de la faculté de rechercher la responsabilité de leur gestionnaire de réseau public selon les voies de droit commun.

- ***Analyse des données fournies par Enedis***

On notera que 2015 est la première année où une liste exhaustive "anonymisée" des indemnisations automatiques est fournie au SDEF. Cette liste est structurée de la manière suivante :

INSEE	Date de la coupure	Heure de la coupure	Durée de la coupure	Type de la coupure	Montant de la pénalité

Mais on pourra regretter que cette liste ne fasse pas apparaître le montant de la partie fixe annuelle TURPE ; empêchant ainsi le contrôle de la cohérence des montants de pénalités calculés.

Du fichier remis par Enedis, il ressort que 12 967 clients ont été indemnisés pour 707 coupures d'une durée supérieure à 6 heures, représentant un montant cumulé versé automatiquement en compensation de plus de 283 000 €. La plus longue coupure ayant fait l'objet d'une indemnisation a duré 40,6 heures et a concerné 36 clients. Quant aux montants qui ont été déduits automatiquement des factures d'électricité, ils sont compris entre 2,85 € et 440,21 €, pour une moyenne qui s'établit à près de 22 €.

Dans les 2 graphiques ci-après, les clients ainsi concernés sont répartis par tranche de 6 heures de coupure subie et par tranche de 10 € d'indemnisation perçu :

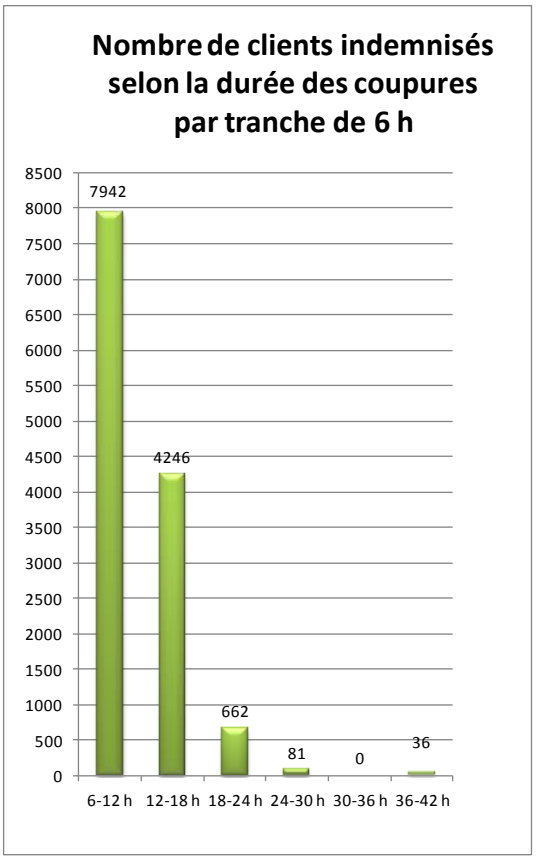

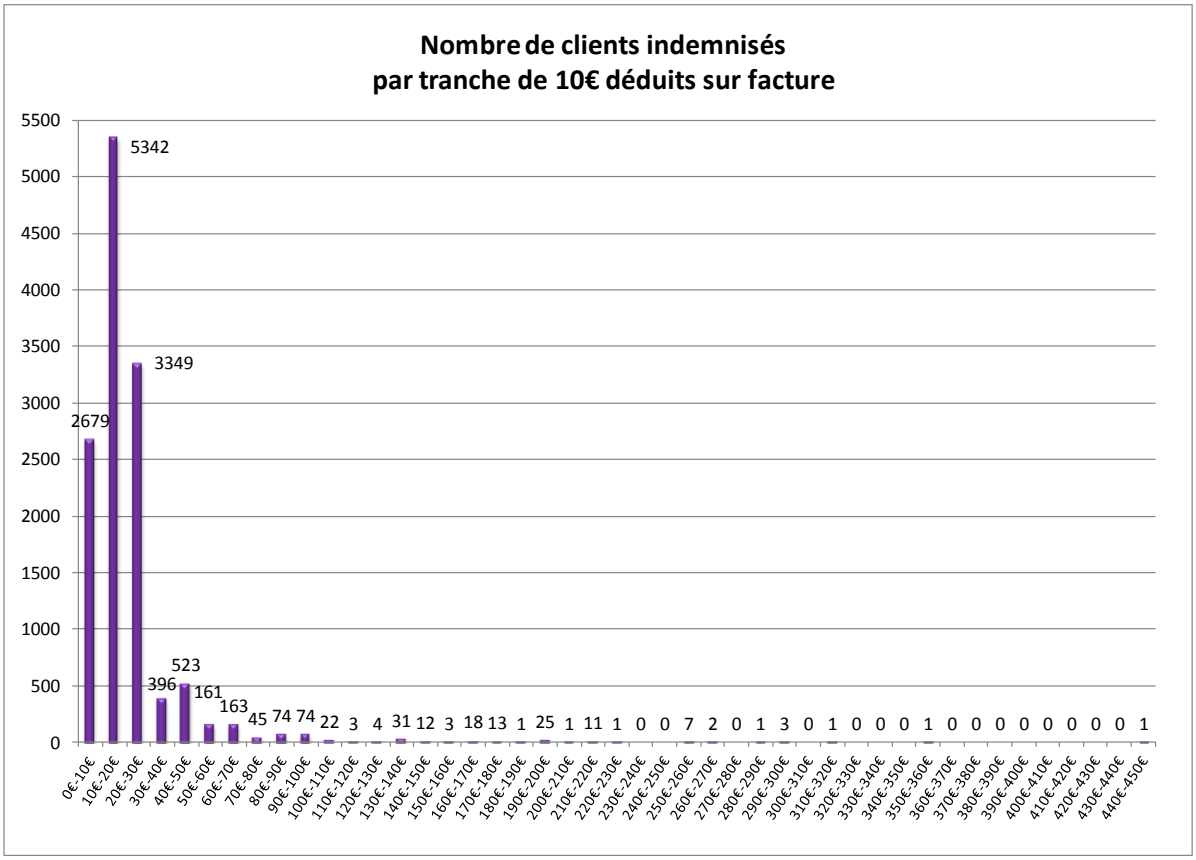

Pour ce qui est des durées de coupures, on observe que les clients indemnisés sont à 61% dans la 1ère tranche de pénalité (6-12h) et à 33% dans la 2ème (12-18h).

S'agissant des montants déduits, la tranche 10-20€ est la plus représentée avec 41% des clients concernés et les montants inférieurs à 30€ en regroupent, à eux seuls, 88%.

Enfin en ce qui concerne la répartition géographique, le tableau ci-après fait état des 20 communes sur le territoire desquelles le plus grand nombre de clients indemnisés a été dénombré en 2015 :

INSEE	Nom commune	Nombre de clients indemnisés	Nombre total de clients	% clients indemnisés /à clients commune	Montant moyen de l'indemnisation
29028	Cléden-Cap-Sizun	899	804	112%	17,26 €
29030	Cléder	647	2651	24%	18,97 €
29274	Scaër	482	3217	15%	21,75 €
29091	Kerlouan	470	1834	26%	29,86 €
29004	Bannalec	364	3196	11%	25,29 €
29233	Quimperlé	326	7236	5%	18,99 €
29256	Saint-Nic	311	1042	30%	17,36 €
29101	Landéda	282	2330	12%	13,81 €
29146	Melgven	241	1783	14%	16,20 €
29083	Île-de-Sein	240	383	63%	26,53 €
29195	Plouguerneau	240	4554	5%	13,56 €
29141	Loqueffret	203	353	58%	14,74 €
29137	Logonna-Daoulas	194	1334	15%	13,39 €
29013	Botmeur	191	191	100%	25,57 €
29117	Lannilis	185	2894	6%	12,17 €
29042	Crozon	175	7457	2%	15,40 €
29020	Briec	174	2821	6%	16,61 €
29074	Guimiliau	169	521	32%	14,50 €
29234	Rédené	166	1329	12%	30,38 €
29158	Penmarch	165	5156	3%	13,60 €

- ***Evolution sur les dernières années***

Dans les faits, le SDEF ne dispose pas d'un historique du nombre exact de clients indemnisés de manière automatique suite à coupure de plus de 6 heures puisque cette donnée a été communiquée pour la 1ère fois sur l'exercice 2015.

En revanche, afin d'appréhender la tendance qu'a pu suivre cette valeur sur les dernières années et mettre en évidence sa corrélation avec les conditions climatiques (notamment survenue d'évènements venteux significatifs), on peut valablement s'inspirer de l'évolution d'un autre indicateur : le nombre de clients coupés pendant 6 heures consécutives, et ce, même si ce dernier est représentatif des interruptions toutes causes confondues et comprend, par conséquent, les coupures pour travaux qui, elles, ne donnent pas lieu à indemnisation automatique (conformément aux conditions générales de vente).

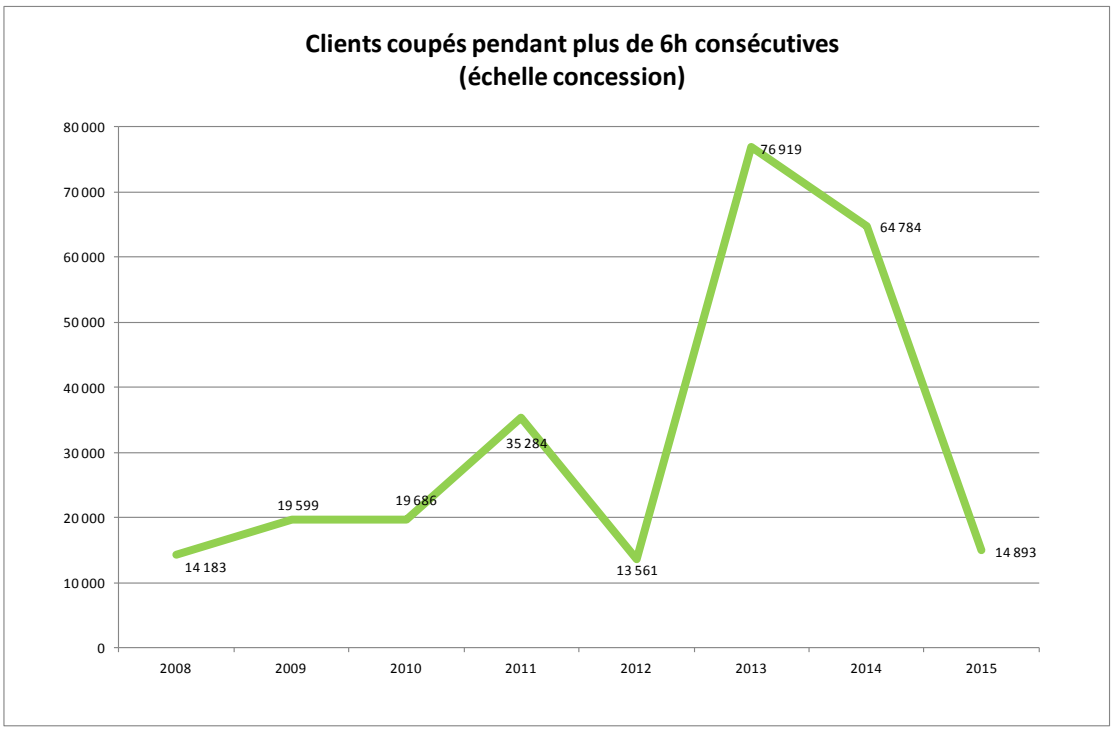

b. L'indemnisation suite à dépôt d'une demande

- ***Nature des demandes***

Contrairement à l'indemnisation automatique qui ne dédommage que les interruptions de fourniture de plus de 6 heures et consécutives à un incident sur le réseau, les demandes d'indemnisation déposées volontairement par des clients peuvent porter sur tout défaut de qualité de la distribution, continuité comme tenue de tension.

- ***Modalités d'évaluation des montants versés***

S'agissant des modalités d'évaluation des montants versés en compensation du préjudice subi, le concessionnaire, interrogé spécifiquement sur le sujet en 2014, a fourni peu d'éléments.

Il a simplement précisé que :

- ✓ le manquement à une obligation ou une faute devait être établi pour que l'indemnisation soit appliquée,
- ✓ la réparation du préjudice prenait la forme soit d'une indemnisation en nature, soit d'une indemnisation financière, avec dans certains cas, la possibilité d'un traitement simplifié avec indemnisation suivant des valeurs repères décidées localement,
- ✓ le traitement des demandes se faisait au cas par cas,
- ✓ le délai de réponse visé était de 30 jours.

- ***Analyse des données fournies par Enedis***

Comme en 2013 et 2014, le SDEF a demandé à ENEDIS de lui fournir la liste exhaustive 2015 des demandes d'indemnisation pour non qualité de l'électricité distribuée traitées à l'échelle de la concession.

Mais contrairement à l'exercice 2014, le concessionnaire n'a pas fourni, pour 2015, cette liste exhaustive "anonymisée" ; se contentant juste de communiquer un tableau récapitulatif par cause de sinistre avec nombre de dossiers traités et montants totaux versés, mais sans mention notamment du nombre de clients lésés et de clients effectivement dédommagés. Le tableau en question est repris ci-après :

Causes du sinistre	Nombre de dossiers	Montants réglés
Anomalie tension réseau	22	15 329 €
Autre	16	9 727 €
Divers	17	9 083 €
Dysfonctionnement producteur autonome	2	692 €
Incendie	3	1 676 €
Inondation	1	409 €
Installation Client	1	80 €
Inversion entre phases	2	101 €
Inversion phase / neutre BT	12	14 701 €
Involontaires (travaux de tiers, véhicule, ...)	12	10 087 €
Manque d'élagage	1	750 €
Mauvais serrage / fausse manoeuvre / erreur	7	6 329 €
Non identifiée	1	590 €
Rupture de ponts HTB ou HTA	1	43 €
Rupture du neutre BT	228	273 711 €
Total général	**326**	**343 308 €**

Malgré le caractère très limité des informations communiquées sur 2015, on peut noter qu'à l'échelle de la concession, ont été répertoriées 326 demandes contre 852 en 2014. Dans les faits, cette baisse de près de 62% en un an est en lien direct avec les conditions climatiques particulièrement clémentes de 2015 (aussi bien en termes de faiblesse des évènements venteux que de douceur des températures hivernales), synonymes à la fois d'une meilleure continuité de fourniture et d'une meilleure tenue de tension.

Afin d'aller plus loin dans la comparaison, il est intéressant de confronter les données 2014 et 2015 pour chaque cause de sinistre et les montants moyens associés :

	2015				*2014 (pour mémoire)*			
Causes du sinistre	**Nombre de dossiers traités**	**Proportion des données**	**Montant réglé**	**Montants moyens réglés par dossier traité**	*Nombre de dossiers traités*	*Proportion des données*	*Montant réglé*	*Montants moyens réglés par dossier traité*
Rupture du neutre BT	228	70%	273 711 €	1 200 €	*363*	*43%*	*387 669 €*	*1 068 €*
Anomalie tension réseau	22	7%	15 329 €	697 €	*45*	*5%*	*16 109 €*	*358 €*
Divers	17	5%	9 083 €	534 €	*83*	*10%*	*13 052 €*	*157 €*
Autre	16	5%	9 727 €	608 €	*142*	*17%*	*32 693 €*	*230 €*
Involontaires (travaux de tiers, véhicule, ...)	12	4%	10 087 €	841 €	*43*	*5%*	*637 €*	*15 €*
Inversion phase / neutre BT	12	4%	14 701 €	1 225 €	*4*	*0%*	*3 354 €*	*839 €*
Mauvais serrage / fausse manoeuvre / erreur	7	2%	6 329 €	904 €	*23*	*3%*	*13 011 €*	*566 €*
Incendie	3	1%	1 676 €	559 €	*11*	*1%*	*1 044 €*	*95 €*
Inversion entre phases	2	1%	101 €	50 €	*4*	*0%*	*66 €*	*17 €*
Dysfonctionnement producteur autonome	2	1%	692 €	346 €	*0*	*0%*	*- €*	*- €*
Installation Client	1	0%	80 €	80 €	*9*	*1%*	*1 308 €*	*145 €*
Rupture de ponts HTB ou HTA	1	0%	43 €	43 €	*6*	*1%*	*- €*	*- €*
Manque d'élagage	1	0%	750 €	750 €	*5*	*1%*	*- €*	*- €*
Non identifiée	1	0%	590 €	590 €	*3*	*0%*	*- €*	*- €*
Inondation	1	0%	409 €	409 €	*1*	*0%*	*- €*	*- €*
Interruption de fourniture	0	0%	- €	- €	*68*	*8%*	*600 €*	*9 €*
Foudre	0	0%	- €	- €	*12*	*1%*	*1 139 €*	*95 €*
Chute arbres / branches	0	0%	- €	- €	*11*	*1%*	*1 114 €*	*101 €*
Erreur Agent (inversion de fils, ...)	0	0%	- €	- €	*10*	*1%*	*3 169 €*	*317 €*
Volontaires (vandalisme, tirs, fraude, ...)	0	0%	- €	- €	*3*	*0%*	*- €*	*- €*
Explosion	0	0%	- €	- €	*2*	*0%*	*- €*	*- €*
Anomalie signal tarifaire	0	0%	- €	- €	*1*	*0%*	*- €*	*- €*
Montée en potentiel des terres	0	0%	- €	- €	*1*	*0%*	*1 421 €*	*1 421 €*
Phénomène atmosphérique grande ampleur	0	0%	- €	- €	*1*	*0%*	*- €*	*- €*
Pollution	0	0%	- €	- €	*1*	*0%*	*- €*	*- €*
Total général	**326**	**100%**	**343 308 €**	**1 053 €**	***852***	***100%***	***476 384 €***	***559 €***

Tout d'abord, pour ce qui est du montant moyen réglé par dossier, il s'établit à 1 053 € en 2015. Mais il est important de noter que cette valeur ne doit pas être assimilée au montant moyen déboursé par plaignant, pas plus qu'au montant moyen versé aux clients effectivement indemnisés puisqu'un même dossier d'indemnisation peut couvrir plusieurs demandes de différents plaignants et que les plaignants ne sont pas tous dédommagés. En revanche, si on compare ce montant de 1 053 € à son pendant 2014 (à savoir 559 €), on observe une augmentation substantielle du ratio ; augmentation qui est fait liée à la proportion très élevée des ruptures de neutres en 2015 (70%) comparativement à 2014 (43%). Or il s'agit là d'une des causes de sinistre pour lesquelles le montant versé est le plus important (en moyenne plus de 1 000 € par dossier reçu).

Par ailleurs, comme évoqué plus haut, le détail par cause permet de corroborer l'argument selon lequel les conditions climatiques 2015 ont directement influé sur le nombre des demandes d'indemnisation pour non qualité de la distribution. En effet, les demandes en lien avec des ruptures de neutres et les interruptions de fournitures, sinistres souvent consécutifs à des coups de vent violents, connaissent un net recul (-47% au global), tout comme les anomalies de tension réseau (-51%) qui, elles, apparaissent majoritairement au bout de plusieurs jours de froid intense.

7. LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE

a. Le Tarif Première Nécessité (TPN)

▪ *L'audit TPN engagé par le SDEF*

La crise économique et la hausse du coût de l'énergie ont aggravé le phénomène de précarité énergétique.

Fort de ce constat et dans un contexte d'attribution des aides financières en matière d'énergie en pleine mutation (cf. expérimentation du chèque Energie), le SDEF a souhaité, cette année encore, effectuer un contrôle approfondi en matière de mise en œuvre du tarif de première nécessité (TPN).

Mais, comme les années précédentes, ce n'est pas uniquement EDF au titre des tarifs réglementés de vente qui a été interrogé, mais bien l'ensemble des fournisseurs d'énergie actifs sur le territoire du syndicat. En effet, depuis la loi « Brottes » du 15/04/2013, l'application de ce tarif spécial a été élargie à tous les fournisseurs d'électricité.

Dans les faits, il s'agit là d'un contrôle qui sort du champ d'application stricte du contrat de concession, mais que le SDEF demeure légitime à effectuer, grâce à son statut d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE), et ce, conformément à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

▪ *Contexte réglementaire et critères d'éligibilité*

Le Tarif de Première Nécessité a été instauré par la loi du 10 février 2000.

Un décret du 8 avril 2004 a fixé les conditions d'accès à ce tarif social qui est entré en vigueur le 1er janvier 2005.

Il est financé par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), qui est une contribution acquittée par tout consommateur final d'électricité via le paiement de sa facture. (Rem : Au 1er janvier 2016, suite à la loi de finances rectificative 2015, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) remplace la CSPE. À ce titre, cette dernière n'est plus une contribution mais une taxe qui abonde le budget de l'État. Bien que remplacée, la CSPE conserve le même nom).

Destiné aux ménages en situation de précarité, le TPN est ouvert aux personnes physiques titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité au titre de leur résidence principale, contrat qui depuis la loi « Brottes » peut être souscrit auprès de n'importe quel fournisseur d'électricité.

Mais à ces conditions en matière de contrat, s'ajoutent des conditions de ressources :

- ✓ être un foyer ayant-droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C),

ou

- ✓ être éligible à l'Aide au paiement d'une Complémentaire de Santé, dite ACS (sans pour autant avoir nécessité d'en exercer le droit), et ce, en vertu de l'arrêté du 21 décembre 2012 (qui est entré en vigueur le 27 du même mois).
  Ainsi, au 1er avril 2016, pour pouvoir en bénéficier, il fallait pouvoir justifier, pour un foyer, de revenus mensuels ne dépassant pas les plafonds suivants :

Barème CMU-C, ACS et AME au 1er avril 2016 (en euros)

Métropole

Nbre de personnes	Plafond CMU-C/AME		Plafond ACS	
	Annuel	*Mensuel**	*Annuel*	*Mensuel**
1	8 653	721	11 682	973
2	12 980	1 082	17 523	1 460
3	15 576	1 298	21 027	1 752
4	18 172	1 514	24 532	2 044
5	21 633	1 803	29 204	2 434
Par personne en +	+ 3461,264	+ 288,439	+ 4672,706	+ 389,392

(Source www.cmu.fr)

- ✓ Enfin, on notera que, le décret n° 2013-1031 du 15 novembre 2013 a étendu les conditions d'accès aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz en créant un critère supplémentaire fondé sur le revenu fiscal de référence. Dans les faits, le revenu fiscal de référence annuel par part du foyer soumis à l'impôt sur le revenu doit être inférieur ou égal à 2 175 euros.

▪ *Impact financier du TPN*

On notera que, jusqu'en 2010, ce tarif se traduisait par un taux de réduction appliqué aux tarifs réglementés sur le montant de l'abonnement et de la consommation, dans la limite de 100 kWh par mois. Le pourcentage de réduction était de 30 % pour une personne seule, de 40 % pour un couple ou un couple avec un enfant, un parent isolé avec deux enfants au maximum et de 50 % pour un couple avec au moins deux enfants.

Au 1er janvier 2011, les réductions applicables ont toutes été revalorisées de 10 points. Le rabais moyen sur une facture annuelle d'électricité était depuis de l'ordre de 95 € *(source : rapport du Médiateur de l'Energie 2011)*.

Mais depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2013-1031 du 15 novembre 2013, le TPN consiste en une déduction forfaitaire sur le prix de fourniture contractuellement établi entre le client domestique et son fournisseur.

La déduction forfaitaire dépend de la puissance souscrite et du nombre d'unités de consommation (UC) et prend, selon les cas, les valeurs suivantes :

DÉDUCTION FORFAITAIRE EN FONCTION de l'UC (en euros TTC/ an)	3 kVA	6 kVA	9 kVA ET PLUS
UC = 1	71	87	94
1 < UC < 2	88	109	117
UC > = 2	106	131	140

Rem : le nombre d'unités de consommation (UC) se calcule de la manière suivante : la 1ère personne du foyer compte pour 1 UC, la 2ème pour 0,5 UC, les 3ème et 4ème personnes comptent chacune pour 0,3 UC et chaque personne supplémentaire compte pour 0,4 UC.

Par ailleurs, on notera que les bénéficiaires du TPN disposent en plus de cette déduction forfaitaire :

- ✓ de la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement du contrat lors de l'installation dans un logement ;
- ✓ d'un abattement de 80% du coût d'un déplacement facturé au client lorsque ce dernier, en raison d'un défaut de paiement, fait l'objet d'une interruption de fourniture ;
- ✓ de l'absence de frais en cas de rejet de paiement.

Enfin, depuis fin 2013, le TPN n'est donc plus un tarif mais devient une option. Sur les factures EDF notamment, il apparaît de la manière suivante :

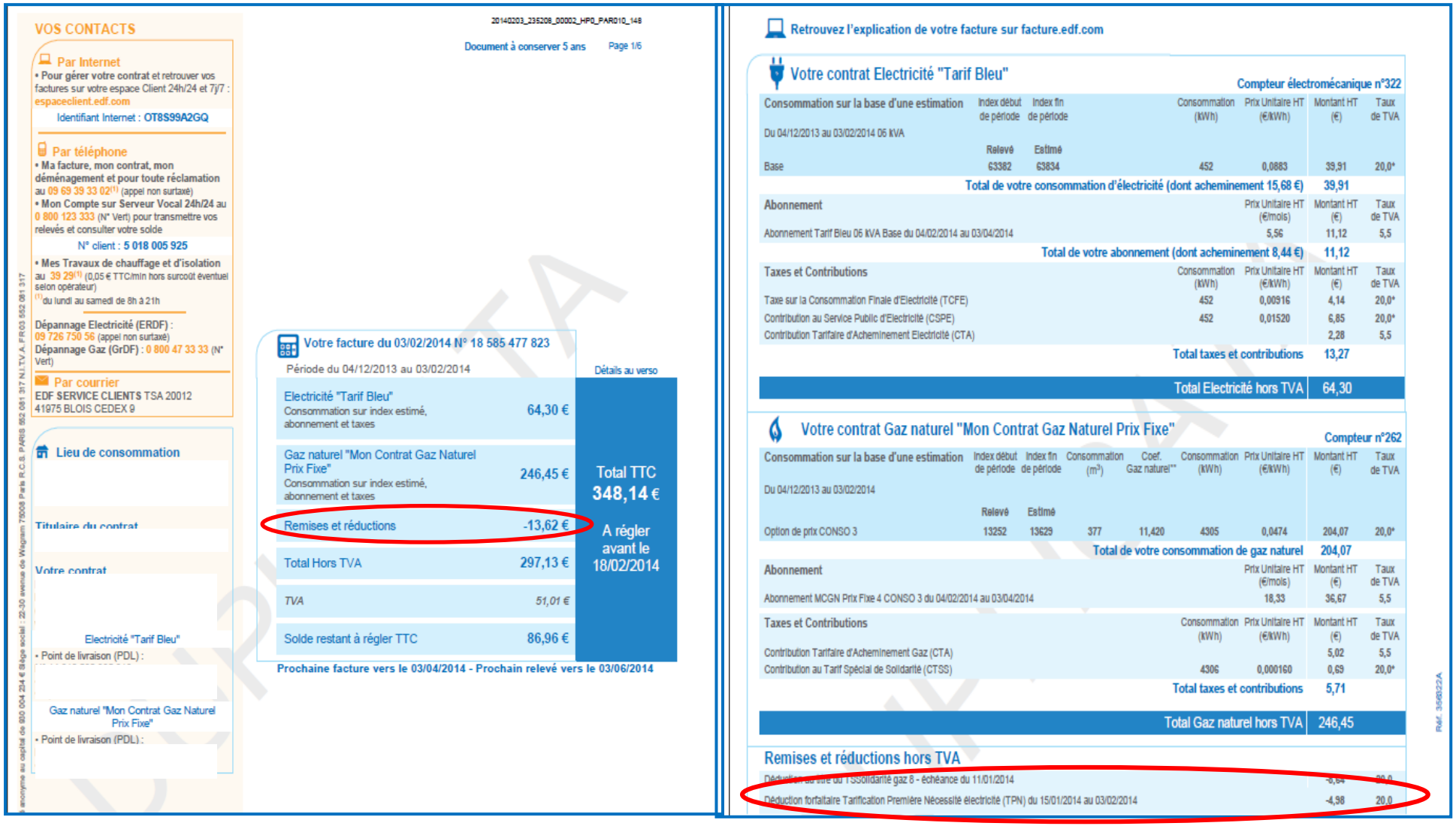

VOS CONTACTS

Par Internet
• Pour gérer votre contrat et retrouver vos factures sur votre espace Client 24h/24 et 7j/7 : espaceclient.edf.com
Identifiant Internet : OT8S99A2GQ

Par téléphone
• Ma facture, mon contrat, mon déménagement et pour toute réclamation au 09 69 39 33 02(1) (appel non surtaxé)
• Mon Compte sur Serveur Vocal 24h/24 au 0 800 123 333 (N° Vert) pour transmettre vos relevés et consulter votre solde
N° client : 5 018 005 925
• Mes Travaux de chauffage et d'isolation au 39 29(1) (0,05 € TTC/min hors surcoût éventuel selon opérateur)
(1) du lundi au samedi de 8h à 21h
Dépannage Electricité (ERDF) : 09 726 750 56 (appel non surtaxé)
Dépannage Gaz (GrDF) : 0 800 47 33 33 (N° Vert)

Par courrier
EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012
41975 BLOIS CEDEX 9

Lieu de consommation

Titulaire du contrat

Votre contrat

Electricité "Tarif Bleu"
• Point de livraison (PDL) :

Gaz naturel "Mon Contrat Gaz Naturel Prix Fixe"
• Point de livraison (PDL) :

20140203_235208_00002_HP0_PAR010_148

Document à conserver 5 ans — Page 1/6

Votre facture du 03/02/2014 N° 18 585 477 823
Période du 04/12/2013 au 03/02/2014 — Détails au verso

Electricité "Tarif Bleu" Consommation sur index estimé, abonnement et taxes	64,30 €
Gaz naturel "Mon Contrat Gaz Naturel Prix Fixe" Consommation sur index estimé, abonnement et taxes	246,45 €
Remises et réductions	-13,62 €
Total Hors TVA	297,13 €
TVA	51,01 €
Solde restant à régler TTC	86,96 €

Total TTC 348,14 €
A régler avant le 18/02/2014

Prochaine facture vers le 03/04/2014 - Prochain relevé vers le 03/06/2014

Retrouvez l'explication de votre facture sur facture.edf.com

Votre contrat Electricité "Tarif Bleu" — Compteur électromécanique n°322

Consommation sur la base d'une estimation	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Du 04/12/2013 au 03/02/2014 06 kVA	Relevé	Estimé				
Base	63382	63834	452	0,0883	39,91	20,0*
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 15,68 €)					39,91	

Abonnement	Prix Unitaire HT (€/mois)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Abonnement Tarif Bleu 06 kVA Base du 04/02/2014 au 03/04/2014	5,56	11,12	5,5
Total de votre abonnement (dont acheminement 8,44 €)		11,12	

Taxes et Contributions	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	452	0,00916	4,14	20,0*
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	452	0,01520	6,85	20,0*
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			2,28	5,5
Total taxes et contributions			13,27	

Total Electricité hors TVA 64,30

Votre contrat Gaz naturel "Mon Contrat Gaz Naturel Prix Fixe" — Compteur n°262

Consommation sur la base d'une estimation	Index début de période	Index fin de période	Consommation (m³)	Coef. Gaz naturel**	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Du 04/12/2013 au 03/02/2014	Relevé	Estimé						
Option de prix CONSO 3	13252	13629	377	11,420	4305	0,0474	204,07	20,0*
Total de votre consommation de gaz naturel							204,07	

Abonnement	Prix Unitaire HT (€/mois)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Abonnement MCGN Prix Fixe 4 CONSO 3 du 04/02/2014 au 03/04/2014	18,33	36,67	5,5

Taxes et Contributions	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement Gaz (CTA)			5,02	5,5
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité (CTSS)	4306	0,000160	0,69	20,0*
Total taxes et contributions			5,71	

Total Gaz naturel hors TVA 246,45

Remises et réductions hors TVA

Déduction au titre du TSSolidarité gaz 8 - échéance du 11/01/2014		-6,64	20,0
Déduction forfaitaire Tarification Première Nécessité électricité (TPN) du 15/01/2014 au 03/02/2014		-4,98	20,0

- ***Une procédure d'attribution qui a beaucoup évolué ces dernières années***

Anciennement, les ayants-droits à la CMU-C étaient identifiés à partir des bases de données fournies par les organismes d'assurance Maladie (OAM) et se voyaient proposer le TPN, sous réserve d'apparaître dans les listings clients d'EDF. Mais pour bénéficier réellement de ce tarif spécial, les ayants-droits devaient donner leur accord explicite en renvoyant une attestation. Or, dans cet ancien dispositif, seules 20% des attestations étaient effectivement retournées complétées et signées par les clients, soit, rien qu'à ce stade, une « perte en ligne » considérable avec près de 80% des ayants droit identifiés finalement non bénéficiaires.

Fort de ce constat, les pouvoirs publics, en collaboration avec EDF (seul fournisseur à l'époque à mettre en œuvre le TPN), ont œuvré pour l'automatisation de l'application de ce tarif, ce qui a finalement donné lieu à la publication le 6 mars 2012 et l'entrée en vigueur 2 jours plus tard du décret n°2012-309 du 6 mars 2012 qui a supprimé, pour la mise en œuvre effective de ce tarif, la nécessité d'un accord préalable du client.

Ce même décret a également modifié la durée d'attribution, qui était initialement d'un an. En effet, pour ne pas interrompre l'application de la tarification spéciale de l'électricité et laisser aux bénéficiaires le temps de renouveler leur droit à la CMU-C (ou à l'ACS), ce décret prévoit dorénavant une prolongation systématique de l'application du TPN pour une période supplémentaire de six mois, sauf si l'interruption résulte de la rupture du contrat de fourniture.

- ***Evolution du nombre de bénéficiaires***

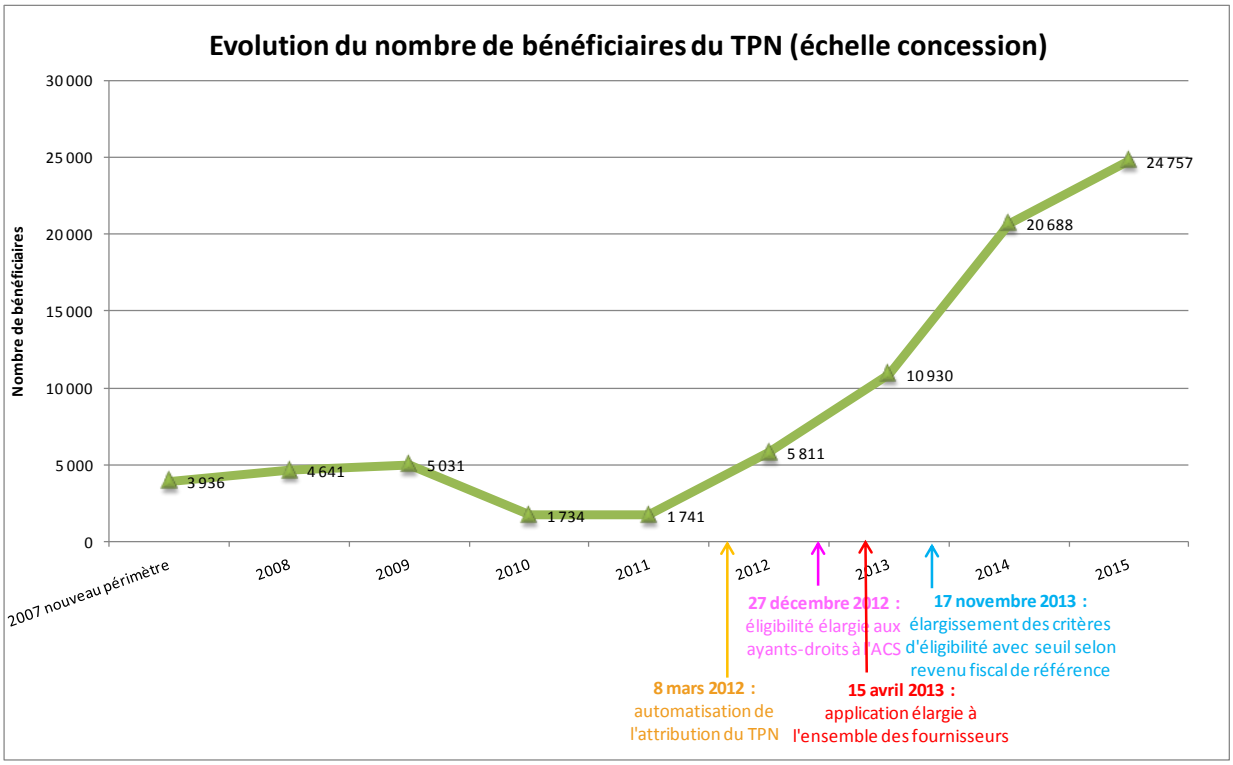

A la lecture du graphique ci-dessus, on observe que la procédure d'automatisation de l'attribution du TPN décrite précédemment a porté ses fruits puisque de 1 741 bénéficiaires au 31/12/2011 à l'échelle de la concession, on est passé à 5 811 au 31/12/2012. Ce nombre a donc plus que triplé en un an.

S'agissant de l'éligibilité élargie aux ayants-droits à l'ACS (entrée en vigueur toute fin 2012), elle a aussi produit ses effets, le nombre de bénéficiaires ayant augmenté de plus de 5 000 en un an. Mais cette progression est également liée à l'application élargie du TPN à l'ensemble des fournisseurs, mais surtout au nouveau critère supplémentaire basé sur le revenu fiscal de référence qui a cours depuis le 17 novembre 2013. En effet, dorénavant, l'automaticité d'application se fait non seulement sur la base des fichiers transmis par les OAD, mais également sur ceux émanant du fisc.

Enfin, pour 2014 et 2015, on note une progression toujours marquée du nombre de bénéficiaires (respectivement + 9 758 et + 4 069), et ce, alors même que les règles d'éligibilité et les modalités d'attribution n'ont pas évolué sur cette période. Dans les faits, ces dernières continuent de produire leurs effets, grâce notamment à la consolidation du fichier émanant des services fiscaux et à la mise en œuvre progressive par l'ensemble des fournisseurs.

- ***Bilan du contrôle auprès des fournisseurs***

Conformément à la loi « Brottes » et à l'article L. 2224-31 du CGCT, le SDEF ne s'est pas contenté, en matière de TPN, de contrôler le fournisseur historique qu'est EDF, mais a bien élargi son contrôle aux 15 fournisseurs alternatifs également présents en 2015 sur son territoire ; à savoir :

Rem : Les 4 fournisseurs marqués d'une (*) sont nouvellement actifs sur le territoire du SDEF comparativement à l'exercice 2014.

- ✓ Alterna,
- ✓ Direct Energie,
- ✓ Enalp,
- ✓ Enel (*)
- ✓ Enercoop,
- ✓ Energem,
- ✓ Engie (ex GDF-Suez),
- ✓ GEG,
- ✓ Iberdrola (*),
- ✓ Lampiris,
- ✓ Planète Oui,
- ✓ Proxélia,
- ✓ Sélia
- ✓ Uniper (*)
- ✓ Vattenfall (*)

Est joint en annexe 6 le tableau-bilan de ce contrôle. Il en ressort les enseignements suivants :

- ✓ Sur les 12 fournisseurs contrôlés, un seul n'a pas répondu malgré les relances du SDEF : Enercoop.
- ✓ Pour chaque fournisseur, un interlocuteur TPN a pu être identifié.
- ✓ En 2015, 7 fournisseurs sur les 15 restants déclarent, parmi leur clientèle, des bénéficiaires du TPN (soit 1 de plus que l'année dernière = Alterna*). Ils sont listés ci-après par ordre de prédominance :

  - EDF (22 676 -> 91,6%),
  - Engie (1 208 -> 4,9%),
  - Direct Energie (854 -> 3,4%),
  - Lampiris (12),
  - Planète Oui (5),
  - Energem (1),
  - Alterna (1*),

- ✓ Pour 4 des 8 fournisseurs ne déclarants pas de bénéficiaires du TPN, la raison est en lien avec la nature même de leur clientèle, cette dernière étant à chaque fois exclusivement non domestique :

  - Enel,
  - GEG,
  - Iberdrola,
  - Uniper

- ✓ Pour les 7 fournisseurs concernés, les données fournies ne sont pas encore exhaustives, mais sont beaucoup plus détaillées (notamment à l'échelle communale, sauf Direct Energie et Energem), grâce à un travail d'historisation de la donnée et une adaptation de leur outil de requêtage. Dans les faits, pour certaines données, les fournisseurs sont tributaires du prestataire commun XGS et des obligations qui lui incombent en matière de purge notamment (imposées par décret). Par conséquent, sans historisation de leur part, les données sont uniquement connues à l'instant t sans rétroactivité possible.

- ***Perspectives***

Le présent contrôle TPN va se poursuivre sur les exercices suivants, mais pas au-delà de 2017. En effet, conformément à l'article 201 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECV), les tarifs sociaux (TPN et TSS) vont être remplacés par le chèque énergie, dont la généralisation devrait intervenir le 01/01/2018, après une période d'expérimentation qui a actuellement menée notamment dans les Côtes d'Armor.

Malgré la suppression de ces tarifs sociaux, les AODE (comme le SDEF) auraient pu demeurer légitimes à contrôler ce nouveau dispositif « chèque énergie ». Mais il n'en est rien puisque ce même article 201 de la loi TECV plutôt que d'adapter le 4ème alinéa de l'article L. 2224-31 du CGCT, qui fonde actuellement notre légitimité à contrôler ces « prestations solidarité », prévoit au contraire la suppression de cet alinéa au 01/01/2018.

b. Le Fonds de solidarité pour le Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui est géré et dont les modalités d'attribution sont définies par le Conseil Départemental, traite l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone. Dans les faits, Ce fonds accorde aux ménages en difficulté, sur l'ensemble du département, des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Ainsi, selon les bilans nationaux, 50% des bénéficiaires du FSL ne demandent ni aides, ni délais de paiement pour régler leurs factures dans les 18 mois suivant l'octroi de l'aide.

EDF cofinance ce fonds dont il en est d'ailleurs le 1er contributeur. Ainsi, en 2015, le concessionnaire a participé, pour le Finistère, à hauteur de 205 000 € ; 184 500 € au profit d'actions curatives et 20 500 € au profit d'actions préventives.

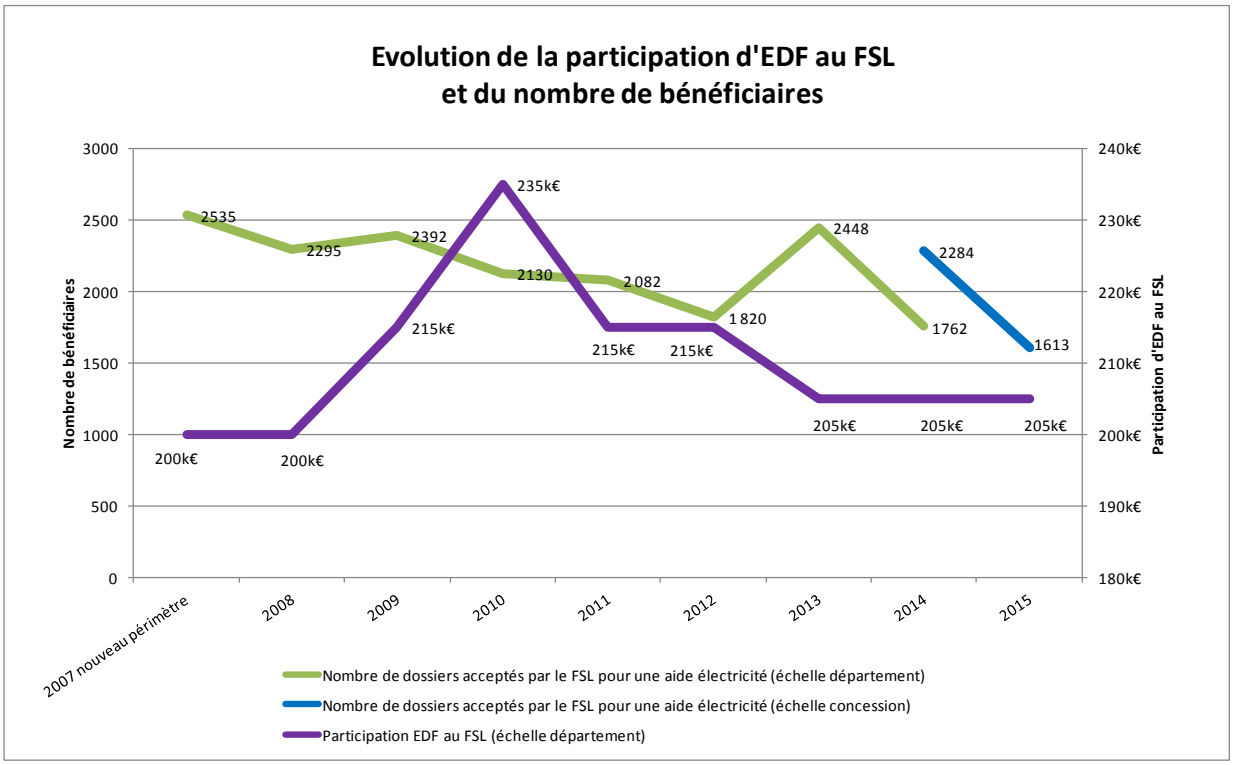

On notera que ce montant de 205 000 € est stable depuis 2013, mais est de 10 000 € inférieur à celui de 2012, cette diminution étant liée à une nouvelle répartition à l'échelle régionale qui s'était effectuée à enveloppe constante.

Au vu de la courbe verte ci-dessus, on constate, qu'après une lente érosion du nombre de dossiers acceptés entre 2007 et 2012 à l'échelle du département, le nombre de bénéficiaires du dispositif a connu une remontée significative en 2013 ; avec 2 448 clients tarifs bleus finistériens qui ont été aidés pour le règlement de leur facture d'électricité ; soit + 628 par rapport à l'exercice 2012. En revanche, en 2014, ce chiffre a atteint son plus bas niveau depuis 2007, avec uniquement 1 762 bénéficiaires recensés.

Malheureusement, le suivi de cette évolution ne peut se poursuivre sur 2015 ; la donnée à l'échelle départementale n'ayant pas été communiquée par EDF, remplacée par celle représentative de la concession. Cette nouvelle donnée à l'échelle du syndicat constitue bien une avancée, mais il aurait été souhaitable de maintenir les transmissions aux 2 échelles pendant encore 2 ou 3 années, le temps de constituer un historique suffisant au niveau concessif. Par ailleurs, on notera que la valeur 2014 pour le territoire du SDEF (à savoir 2 284 dossiers FSL acceptés), valeur communiquée dans le but d'assurer un minimum de transition à cette échelle par rapport à 2015, n'apparait pas cohérente avec la donnée départementale fournie l'année dernière pour ce même exercice (en l'occurrence 1 762). En effet, à territoire plus petit, le nombre de bénéficiaires apparaît étonnement plus élevé. Il serait par conséquent intéressant que le concessionnaire EDF opère une consolidation des données ainsi fournies.

Quoi qu'il en soit, si cette donnée de 2 284 dossiers FSL acceptés en 2014 à l'échelle de la concession est avérée, elle confirmera la baisse significative de près de 30% constatée en un an. En revanche, il demeura difficile d'expliquer cette importante diminution des bénéficiaires et ce, même si elle intervient à enveloppe financière constante et dans un contexte tarifaire de constante hausse.

VII. VALEUR DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

1. LA VALORISATION DES REMISES GRATUITES (VRG)

a. Le contexte

A l'expiration de la concession (prévue en 2023) ou en cas de rachat anticipé, d'importantes sommes peuvent être en jeu, comme le prévoit l'article 31 du cahier des charges de concession.

En effet, en cas de renouvellement de la concession par exemple, le concessionnaire se doit de restituer à l'autorité concédante l'excédent éventuel de provisions constituées pour le renouvellement ultérieur des ouvrages.

Par ailleurs, dans le calcul des dettes réciproques entre concédant et concessionnaire (cf. exemple dans § IX.2 « évaluation du ticket de sortie ») qui est pratiqué dans les situations de non renouvellement ou de rachat anticipé, le montant des provisions constituées et le degré d'amortissement des ouvrages financés par ENEDIS et par l'autorité concédante sont déterminants.

Par conséquent, quoi qu'il en soit, il est impératif, en amont, de pouvoir s'appuyer sur un patrimoine correctement valorisé. C'est la raison pour laquelle le SDEF contrôle la valorisation qui est appliquée par ENEDIS aux ouvrages neufs et plus particulièrement celle appliquée aux ouvrages que le syndicat remet gratuitement au concessionnaire pour que celle-ci soit au plus près des montants réellement engagés.

b. Le protocole FNCCR/ENEDIS et l'application VRG

C'est dans ce contexte que la FNCCR et ENEDIS ont conclu en juin 2009 un protocole d'accord relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes, plus connu sous le vocable protocole « VRG » (pour Valorisation des Remises Gratuites).

Pour cela, ils se sont appuyés sur un nouvel outil de valorisation comptable développé par ENEDIS et également dénommé VRG.

Dans les faits, le protocole VRG prévoit :

- ✓ Le renseignement par l'autorité concédante, pour chaque nouvel ouvrage remis et selon un cadre fourni en annexe du protocole, d'une fiche de collecte (appelée fiche VRG) récapitulant la nature des travaux réalisés et les coûts engagés,

- ✓ Des échanges systématiques entre le concédant et le concessionnaire lorsque l'écart entre les coûts réels et les montants de valorisation issus de l'application VRG dépassent les seuils d'alerte définis dans le protocole et rappelés ci-après:

Coûts communiqués par l'autorité concédante	Seuils d'alerte du protocole VRG
Coûts < 10 000 €	+/- 1 000 €
10 000 ≤ Coûts < 80 000 €	+/- 8%
Coûts ≥ 80 000 €	+/- 5%

- ✓ L'engagement d'ENEDIS de fournir sur simple demande la fiche détaillée par éléments techniques d'inventaire (ETI) issus de l'outil VRG de toute opération immobilisée.

c. Le protocole PEBreizh/Enedis

A l'échelle du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh), il a été décidé de constituer, en collaboration avec le concessionnaire, un groupe de travail pour définir de manière plus précise et concrète les modalités de mise en œuvre du protocole FNCCR/ENEDIS.

Les travaux de ce groupe ont abouti à la validation fin 2011 d'un protocole PEB/ENEDIS qui prévoyait, entre autres, :

- ✓ une transmission dématérialisée de la fiche VRG dans un premier temps dans les 3 mois qui suivent la demande de possibilité de mise en exploitation (PMEO), l'objectif cible d'ENEDIS étant qu'elle intervienne à terme de façon concomitante avec la PMEO,
- ✓ l'établissement et l'envoi à ENEDIS toujours de manière dématérialisée et à la fin de chaque trimestre d'un bordereau récapitulant les principales données techniques ainsi que le coût des travaux contenus dans les fiches VRG transmises par le syndicat dans le trimestre concerné,
- ✓ Un retour du concessionnaire sous un mois de ce même bordereau trimestriel, ce dernier ayant été préalablement complété par ENEDIS des données techniques immobilisées, du montant de valorisation obtenu pour chaque opération, du pourcentage d'écart entre montant valorisé et coût réel des travaux et du pourcentage d'écart global à l'échelle du bordereau
- ✓ Des échanges entre concessionnaire et concédant à l'occasion notamment d'une réunion trimestrielle si l'écart global du bordereau dépasse les 5% et application d'éventuelles corrections pour les affaires les plus en écart si par exemple des erreurs de quantité apparaissent ou des surcoûts ont été oubliés.
- ✓ La possibilité de saisir la commission nationale de suivi de la mise en œuvre de l'outil VRG (constituée paritairement de représentants d'ENEDIS et de représentants de la FNCCR), si malgré les échanges et les éventuels ajustements évoqués ci-dessus, l'écart global à l'échelle du bordereau dépasse toujours les 5%. Il s'agira alors de lui faire remonter notamment les prestations qui présentent de manière récurrente les plus grands écarts.

d. Les résultats de la mise en œuvre à l'échelle de la concession

L'analyse des premiers bordereaux (AMEO 2012 notamment) a permis de mettre en évidence une sous-valorisation chronique de la part d'ENEDIS de l'ordre de 9% en moyenne qui n'a pu être compensée que par un travail de contrôle et de correction des fiches VRG portant en particulier sur l'intégration *a posteriori* des surcoûts spécifiques ; surcoûts qui n'étaient jusqu'à présent que très rarement déclarés dans les fiches initialement transmises.

Ainsi, ce travail approfondi a permis au SDEF non seulement de prendre conscience des limites du modèle de valorisation d'ENEDIS (surtout concernant les spécificités de chantier), mais également de mieux appréhender la liste des surcoûts qu'ENEDIS accepte d'intégrer en compensation et les enjeux financiers qu'il y a derrière leur prise en compte.

Suite à cela, le syndicat a mis en place, en amont de la transmission à ENEDIS, un contrôle interne systématique afin de vérifier la déclaration exhaustive sur les fiches VRG de l'ensemble des surcoûts spécifiques. Ce travail par anticipation a eu pour intérêt de réduire considérablement les écarts initiaux entre coûts engagés par SDEF et valorisation ENEDIS. On est ainsi passé d'une sous-valorisation moyenne à l'échelle d'un bordereau de l'ordre de -9% à une juste valorisation des coûts réellement engagés voire à une très légère survalorisation de l'ordre du pourcent.

Mais ces écarts ne valaient que sur la base de l'ancien canevas VRG du concessionnaire. Dans les faits, ce canevas, que l'on peut associer au bordereau des prix unitaires sur lequel repose l'application VRG d'ENEDIS, a évolué en avril 2014 pour s'adapter aux nouveaux coûts induits notamment par les procédures DT/DICT et pour intégrer directement certains surcoûts spécifiques dans les coûts moyens pratiqués. Ainsi, toutes les affaires faisant l'objet d'une AMEO postérieure au 21/04/2014 se sont vues appliquer ce nouveau canevas.

L'analyse notamment des bordereaux du 4ème trimestre 2014 et du 1er trimestre 2015, qui portent, décalage de transmission oblige, sur des AMEO des 3ème et 4ème trimestres 2014 (donc postérieures à l'entrée en vigueur du nouveau canevas VRG), met en évidence, après intégration des surcoûts déclarés par le SDEF, une survalorisation par Enedis de l'ordre de 12,6%. Cependant, à la lecture du tableau ci-après, on notera que cette survalorisation cache tout de même une grande disparité d'écart selon le type d'opération :

Type d'opération	Nb affaires SDEF	coût total travaux SDEF	Total valorisation Enedis après travail correctif (intégration des surcoûts)	Ecart final
effacement	2	137 944	139 625	1,2%
extension avec renfo ou poste	28	892 758	981 651	10,0%
extension sans renfo ni poste	67	772 791	972 920	25,9%
renforcement seul	4	225 083	230 338	2,3%
sécurisation	11	320 806	320 079	-0,2%
Total général	**112**	**2 349 382**	**2 644 613**	**12,6%**

Quoi qu'il en soit, ce nouveau canevas est apparu comme étant très à l'avantage du SDEF (notamment pour ce qui est des travaux d'extensions). C'est la raison pour laquelle le syndicat a réalisé quelques simulations avec et sans prise en compte des surcoûts, pour finalement arriver à la conclusion que la revalorisation intervenue sur les prix unitaires et forfaits servant à la définition du montant immobilisé apparaissait si favorable qu'elle pourrait permettre de s'affranchir du travail fastidieux de déclarations des coûts spécifiques, voire même de l'établissement des fiches VRG et ainsi d'aboutir à des taux de transmission VRG et donc à des taux de contrôle bien supérieurs à la moyenne actuellement atteinte par le syndicat (seules 25% environ des affaires SDEF faisant jusqu'à présent l'objet d'un traitement VRG, faute d'établissement de la fiche par les chargés d'affaires du syndicat).

Fort de ce premier constat, le SDEF a accepté de mener une expérimentation pour le compte du PEBreizh, visant à alléger la procédure VRG et s'étalant sur 3 trimestres de transmission (du T2 au T4 2015 avec AMEO comprises entre T1 et T3 2015, décalage de transmission oblige). Les principes qui ont ainsi été retenus dans le cadre de la charte d'expérimentation sont les suivants :

- ✓ En première approche, le recours aux fiches VRG est abandonné.
- ✓ L'analyse détaillée par affaire et la fourniture des fiches VRG par le SDEF ne seront nécessaires que si l'écart, à l'échelle du bordereau, est en dehors de la plage des + ou – 5%.
- ✓ Le modèle de bordereau VRG existant reste le support d'échange.
- ✓ Le bordereau sera transmis chaque mois complété du coût exposé par le concédant pour les affaires soldées, sans obligation d'indiquer les quantités ni coûts spécifiques à ce stade. En revanche, si le SDEF fait le choix de renseigner ces données pour tout ou partie des affaires du bordereau, Enedis s'engage, par "effet miroir", à compléter ces mêmes champs avec ses données concessionnaires.
- ✓ La validation des bordereaux reste trimestrielle.
- ✓ La prise en compte de certains coûts spécifiques par Enedis ne sera faite que si elle contribue à atteindre une valorisation globale du trimestre de 100%.
- ✓ Dans un souci de parallélisme des protocoles PCT/VRG, les affaires avec AMEO courant du Tn doivent être rattachées au plus tard au bordereau trimestriel VRG du Tn+1.

Au final, le bilan des 3 trimestres d'expérimentation est le suivant :

- ✓ Un pourcentage d'affaires SDEF soldées comptablement à la fin du trimestre suivant l'AMEO qui avoisine les deux tiers,
- ✓ Un taux de transmission VRG qui correspond à près de la moitié des affaires SDEF (Rem : ne sont pas comprises les affaires non soldées, ainsi que les affaires SDEF soldées mais associées, sous un même N° Enedis, à une autre affaire non soldée),
- ✓ Un taux de transmission depuis cette simplification du protocole 2 fois plus élevé que lorsqu'il fallait encore établir les fiches VRG avec déclaration des surcoûts (49% contre 25% anciennement),
- ✓ Une valorisation réalisée par Enedis qui s'avère supérieure aux montants engagés par le syndicat (en moyenne +9,6%),
- ✓ Une survalorisation plus marquée pour les extensions sans renforcement, ni poste (+24,4%),
- ✓ Une valorisation qui s'équilibre pour les affaires de sécurisation avec un d'écart de seulement +1,5%,
- ✓ Un nombre d'affaires pour chaque type d'opérations suffisamment important pour être représentatif.

Pour de plus amples détails sur les écarts de valorisations atteint par affaire SDEF dans le cadre de cette expérimentation, il est possible de se reporter au bordereau récapitulatif (concaténation des bordereaux T2 à T4 2015) joint en annexe 7. Quant au tableau bilan, il est fourni en annexe 8.

e. Un avenant au protocole PEBreizh/Enedis

Fort de ces bons résultats à l'échelle du SDEF, Enedis et le PEBreizh ont finalement décidé d'entériner la généralisation de cette expérimentation à l'ensemble des 4 syndicats départementaux bretons par la signature, le 22 juin 2016, de l'avenant n°1 au protocole d'accord régional VRG.

2. LA VALEUR DES OUVRAGES CONCEDES ET LES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2015

Les ouvrages servant à la distribution publique d'électricité sont des biens publics appartenant à la concession. Ils comprennent tous les ouvrages de tension inférieure à 50 000 V (cf. loi du 9 Août 2004 - article 35), et ce, qu'ils aient été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ou de l'autorité concédante.

Au 31/12/2015, les valeurs des différents types d'ouvrages concédés et provisions constituées sont les suivantes :

Ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute (a)	Amortissement (b)	Valeur nette (c = a-b)	Valeur de remplacement	Provisions pour renouvellement
Réseaux HTA	330 105	167 050	163 054	487 572	63 783
Réseaux BT	454 869	162 596	292 274	606 286	21 501
Postes HTA/BT	91 215	53 394	37 821	126 351	9 560
Transformateurs	43 165	18 995	24 170	57 460	7 846
Autres biens localisés	15 317	7 073	8 244	16 907	302
Branchements et colonnes montantes	217 347	71 142	146 205	271 699	16 708
Comptages	37 091	24 463	12 628	37 091	0
Autres biens non localisés	2 070	1 431	639	2 164	4
TOTAL	**1 191 179**	**506 144**	**685 035**	**1 605 530**	**119 704**

a. La valeur brute

On rappellera que la valeur brute correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production et, notamment, pour les ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF, elle correspond aux montants tels qu'ils ressortent de l'application VRG d'ENEDIS.

Au 31/12/2015, elle s'établit pour la concession à près d'un milliard deux cent millions d'euros et se répartit de la manière suivante :

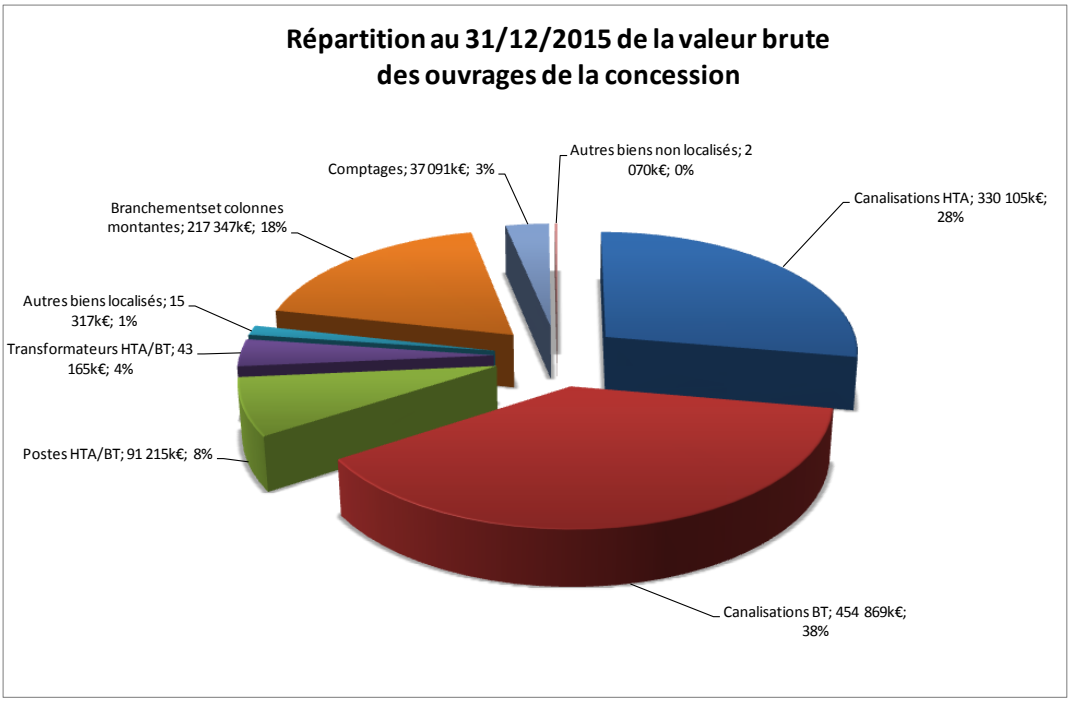

b. La valeur nette et les amortissements

- ***Définitions :***

La valeur nette, quant à elle, correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels, étant précisé que ces amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

- ***Rappel des durées d'amortissement et de leur évolution***

	Durées d'amortissement actuelles	Année du dernier changement de durée	Anciennes durées d'amortissemen
réseau HTA souterrain	40 ans	**études en 2014/2015 ayant abouti au maintien de la durée initiale (*)**	40 ans
réseau HTA aérien nu	40 ans		40 ans
réseau HTA aérien torsadé	40 ans		40 ans
réseau BT souterrain	40 ans	**étude en 2013 ayant abouti au maintien de la durée initiale**	40 ans
réseau BT aérien nu	40 ans		40 ans
réseau BT aérien torsadé	**50 ans**	**2011**	**40 ans**
poste HTA/BT - appareillages	30 ans		30 ans
poste HTA/BT - génie civil	**45 ans**	**2007**	**30 ans**
transformateurs	**40 ans**	**2012**	**30 ans**
branchements	40 ans		40 ans
compteurs électroniques BT ≤ 36 kVA (mis en service après 1995)	**20 ans**	**2007**	**30 ans**
compteurs électroniques BT > 36 kVA et HTA (mis en service après 1995) .	**25 ans**	**2007 (**)**	**30 ans**
compteurs Linky	20 ans	**(**)**	
autres compteurs	30 ans		

S'agissant des durées d'amortissement, pour certains ouvrages ou équipements, ENEDIS précise, dans le CRAC 2015, :

(*) : « Finalisées en 2015, les études sur les canalisations souterraines Moyenne Tension palier synthétique, ont conclu au caractère raisonnable d'un maintien, à date, de la durée de vie de 40 ans de ces dernières. Les études seront reprises ultérieurement lorsque la société ERDF disposera d'un recul historique plus conséquent. »

(**) : « Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré :

- ✓ *pour les compteurs de puissance supérieure à 36 kVA (Tarif Jaune et Tarif Vert actuel), un programme de remplacement de ces compteurs a été acté fin 2014 et un plan de déploiement accéléré est en cours avec un horizon 2018. En effet, la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité à compter du 1er janvier 2016 s'est traduit pour ERDF par une obligation de mise à disposition des clients, dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA, d'un matériel de comptage adapté et par le remplacement du parc de compteurs actuel devenu majoritairement inadapté au changement de grilles tarifaires induit.*
- ✓ *pour les compteurs de puissance inférieures à 36 kVA (Tarif Bleu) : un amortissement accéléré est calculé au titre de leur remplacement par un compteur Linky pour la première tranche de 3 millions de compteurs dont le déploiement est prévu d'ici fin 2016. »*

- ***Impact des changements de durées d'amortissement***

Le tableau ci-dessus fait notamment apparaître qu'en 2011 et 2012, le concessionnaire a réévalué les durées de vie comptables des réseaux BT torsadés et des transformateurs. Ces dernières ont été allongées de 10 ans ; passant respectivement de 40 à 50 ans à compter du 01/01/2011 pour les réseaux BT torsadés et de 30 à 40 ans depuis le 31/07/2012 pour les transformateurs. Aussi, cela s'est traduit par une moindre dotation aux amortissements pour les lignes aériennes isolées en basse tension depuis 2011 et pour les transformateurs à partir de 2012.

Mais les conséquences de ces modifications de durée ne se limitent pas à la seule minoration des amortissements. Ces évolutions de règles comptables modifient en effet profondément l'équilibre économique et financier du contrat de concession, en engendrant une réduction des provisions pour renouvellement (voir § c. ci-dessous) et, par voie de conséquence, une diminution de la dette du concessionnaire envers le concédant (voir § IX.2).

On ne peut donc que déplorer ces modifications très pénalisantes pour le syndicat, et ce, d'autant plus qu'elles ont été décidées unilatéralement par ENEDIS. En effet, le SDEF n'a aucunement été consulté en amont, pas plus d'ailleurs que la FNCCR au niveau national.

A cela, ENEDIS a à l'époque répondu :

« Concernant la modification de la durée de vie des ouvrages, il convient […] de rappeler que l'adéquation des durées de vie comptables à la réalité technique est une obligation imposée par les textes comptables à toutes les entreprises (y compris ENEDIS). En effet, les durées de vie retenues doivent pouvoir être opposables vis-à-vis de l'administration fiscale. Concernant le réseau de distribution publique d'électricité, les durées de vie déterminent également le niveau de charges à couvrir par le tarif. Ainsi, la mise à jour des analyses sur les durées de vie à pas régulier est essentielle pour assurer l'adéquation des paramètres de calcul des charges assises sur le patrimoine à la réalité technique et opérationnelle des ouvrages. »

Pourtant, les chambres régionales des comptes (CRC) semblent rejoindre la position du SDEF. En effet, elles estiment que les nombreuses modifications dans les modalités d'amortissement effectuées par ENEDIS ne contribuent pas à faciliter le contrôle du concédant sur la politique menée par le concessionnaire et contreviennent au principe de la permanence des méthodes comptables et elles considèrent également que les autorités concédantes ne sont pas ou mal informées par leur concessionnaire,

D'ailleurs, pour illustrer le défaut d'information, on pourra rappeler que la FNCCR, malgré ses demandes, n'a pas été destinataire des études statistiques et techniques qui ont conduit ENEDIS à effectuer une nouvelle estimation de la durée de vie de certains ouvrages et n'a pas non plus été destinataire des documents attestant la validation de ces modifications par la Commission de Régulation de l'Energie et par les commissaires aux comptes d'ENEDIS.

Heureusement, on relèvera que depuis 2012, malgré plusieurs études menées par le concessionnaire, notamment sur les réseaux souterrains HTA et BT, il n'y a pas eu de décision de révision à la hausse des durées d'amortissement.

c. La valeur de remplacement

La valeur de remplacement représente l'estimation à fin d'année du coût de remplacement des ouvrages à fonctionnalités et capacités identiques.

En pratique, le remplacement a rarement lieu à l'identique. Cela se traduit notamment par un coût supérieur au coût d'origine (valeur brute) du fait par exemple des évolutions technologiques ou de l'inflation.

Cette valeur de remplacement est revalorisée à la fin de chaque année par application de coefficients dits de valorisation et spécifiques à la profession. L'incidence de cette revalorisation est, comme chaque année, répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

La formule applicable est la suivante :

$$VR_n = VR_{n-1} \times (1 + \alpha_n)$$

Avec :

$$\alpha_n = coefficient\ de\ valorisation\ de\ l'année\ n$$

$VR_n = valeur\ de\ remplacement\ de\ l'année\ n$

$VR_0 = V_0 = valeur\ d'origine\ du\ bien\ = valeur\ brute$

Les coefficients de valorisation appliqués à chaque type d'ouvrages sont constitués de différents indices significatifs des coûts de renouvellement comme notamment les coûts de main d'œuvre (salaires, charges…) ou les coûts de matériaux (aluminium, ciment…). Ils suivent une formule du type :

$$\alpha_n = constante + \sum_i \beta_i \times \frac{i_n}{i_{n-1}}$$

Avec :

$$\alpha_n = coefficient\ de\ valorisation\ de\ l'année\ n$$

$i_n = valeur\ de\ l'indice\ ipour\ l'année\ n$

$\beta_i = pondération\ de\ l'évolution\ de\ l'indice\ i$

Dans le cadre du contrôle de concession et notamment pour mieux appréhender la pertinence des indices et pondérations retenus dans ces calculs, le SDEF a demandé à ENEDIS que lui soient communiquées les formules associées à chaque coefficient de valorisation. Mais le syndicat s'est vu opposé un refus ; le concessionnaire arguant que « *le contrôle de ces coefficients est du ressort des commissaires aux comptes [*et qu'*] à ce titre, il est hors du champ du contrôle [*de concession*].* »

Le seul contrôle que l'on peut alors être amené à réaliser porte finalement sur le suivi de la chronique du coefficient de valorisation des réseaux, ce coefficient étant reconstituable à partir du fichier dit « 2901 » qui est fourni chaque année par le concessionnaire.

La chronique de ce coefficient est la suivante :

Année	Coefficient de valorisation	Revalorisation cumulée	Taux d'inflation	Inflation cumulée
1959		10 000		10 000
1960	3,81%	10 381	3,6%	10 360
1980	11,03%	32 774	13,6%	39 407
2000	1,96%	65 215	1,7%	85 932
2001	2,23%	66 669	1,7%	87 392
2004	1,54%	68 898	2,1%	92 797
2005	2,64%	70 717	1,8%	94 467
2006	2,53%	72 506	1,6%	95 979
2007	2,96%	74 652	1,5%	97 419
2008	2,33%	76 392	2,8%	100 146
2009	1,02%	77 171	0,1%	100 246
2010	0,47%	77 534	1,5%	101 750
2011	2,17%	79 216	2,1%	103 887
2012	2,12%	80 895	2,0%	105 965
2013	0,96%	81 672	0,9%	106 918
2014	-0,07%	81 615	0,5%	107 453
2015	-0,43%	81 264	0,0%	107 453

On notera que ce coefficient se trouve être négatif (comme en 2014) et suit globalement le taux d'inflation même si, en cumulé, son impact n'est pas aussi élevé.

Enfin, à la lecture du tableau de la page 138, on observe que la valeur de remplacement de l'ensemble des ouvrages de la concession est estimée à un peu plus de 1,61 milliards € ; soit une revalorisation moyenne de l'ordre de 35% de la valeur brute.

d. Les provisions pour renouvellement

- ***Définitions et règles comptables***

Une fraction des bénéfices de l'entreprise y est consacrée en vue de faire face soit à une perte soit à une charge qui n'est pas encore effective à la clôture de l'exercice, mais que les évènements en cours rendent probable.

Dans les faits, la provision pour renouvellement complète l'amortissement industriel à hauteur de la valeur de remplacement du bien. Elle couvre en fait la différence entre la valeur d'origine du bien et son coût de remplacement à l'identique. Ainsi, le montant des provisions pour renouvellement au titre de l'exercice n suit la formule suivante (instruction fiscale de 1998) :

$$P_n = (VR_n - V_0) \times \frac{D_u}{D_t}$$

Avec :

$P_n = montant\ déductible\ de\ la\ provision\ à\ la\ clôture\ de\ l'exercice\ n$

$VR_n = valeur\ de\ remplacement\ à\ la\ clôture\ de\ l'exercice\ n$

$V_0 = valeur\ d'origine\ du\ bien = valeur\ brute$

$D_u = durée\ d'utilisation\ du\ bien\ depuis\ sa\ mise\ en\ service$

$D_t = durée\ d'utilisation\ du\ bien\ au\ terme\ de\ laquelle\ il\ doit\ normalement\ être\ renouvelé$

La dotation annuelle aux provisions s'inscrit au passif de l'entreprise. La dotation déductible au titre de l'exercice n se calcule de la manière suivante (instruction fiscale de 1998) :

$$Dot_n = P_n - P_{n-1}$$

Avec :

$Dot_n = dotation\ déductible\ au\ titre\ de\ l'exercice\ n$

Par ailleurs, la provision ne peut être utilisée que pour renouveler l'ouvrage pour lequel elle a été constituée. A défaut (dépose de l'ouvrage sans remplacement par exemple), elle devient sans objet et est alors reprise au résultat du concessionnaire.

Enfin, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 et depuis l'exercice 2005, les provisions pour renouvellement ne sont plus constituées que pour les biens renouvelables avant le terme de la concession.

- ***Conséquences de l'allongement de certaines durées de vie***

On comprend donc aisément les conséquences non négligeables sur le montant des provisions qu'engendre une décision du concessionnaire d'allonger la durée de vie comptable de certains ouvrages, comme cela a été le cas en 2011 avec les réseaux BT torsadés (passage de 40 à 50 ans à partir du 01/01/2011) et en 2012 pour les transformateurs (passage 30 à 40 ans depuis le 31/07/2012).

En l'occurrence, cela a eu pour effet, pour les ouvrages concernés par ces changements et demeurant renouvelables avant le terme de la concession, de ralentir le rythme de constitution des provisions et, pour ceux devenant non renouvelables pendant le contrat, de rendre caduques les provisions constituées jusque-là, ces dernières étant alors reprises au résultat.

- ***Cas particuliers des ouvrages localisés relevant de la maîtrise d'ouvrage du syndicat***

L'analyse du fichier d'inventaire comptable (autrement appelé 2901) permet de confirmer le fait que le concessionnaire ne constitue pas de provisions pour les ouvrages BT localisés en zone rurale. Cette différence de traitement est d'ailleurs patente quand on compare la proportion des provisions constituées au profit du réseau BT (en l'occurrence seulement 18% pour ces canalisations qui représentent pourtant 38% du patrimoine en valeur brute) au pourcentage relatif au réseau moyenne tension (à savoir 53% pour des canalisations qui, elles, ne couvrent que 28% de la valeur brute des ouvrages de la concession).

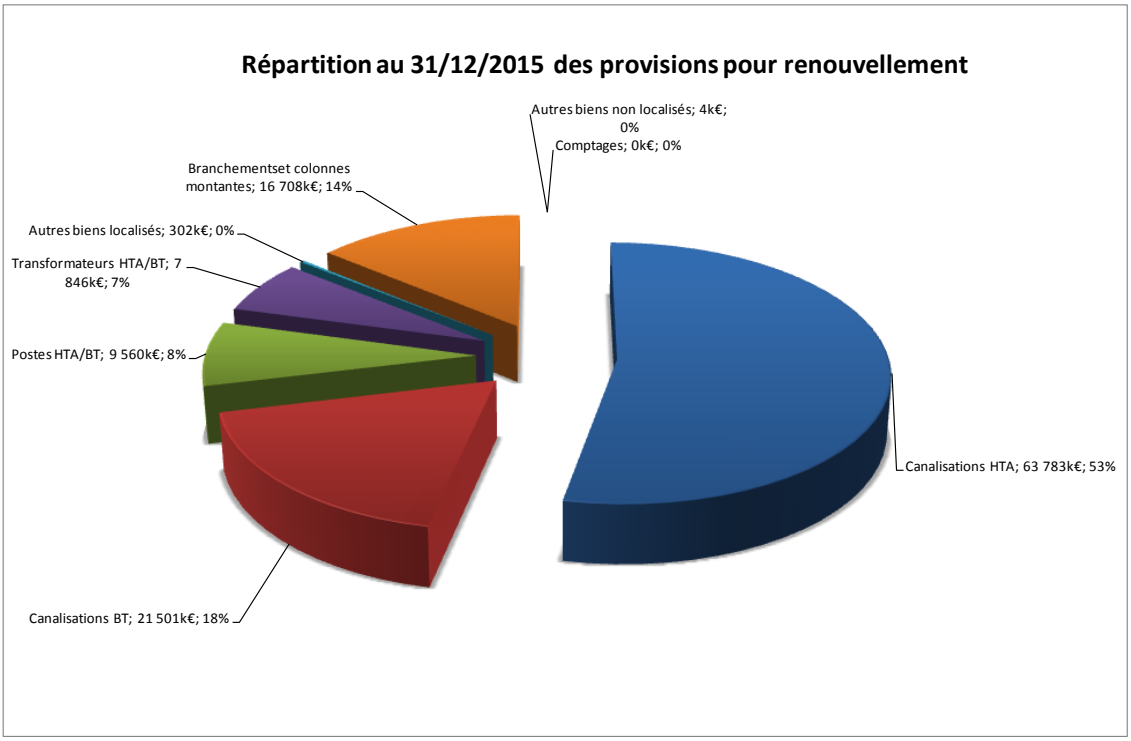

Pour justifier cette pratique différenciée, Enedis s'appuie, sur le constat qu'une partie importante des renouvellements des ouvrages BT en secteur rural sont réalisés indirectement via les travaux d'investissement du SDEF sur son territoire de maîtrise d'ouvrage.

Les ouvrages ruraux ainsi concernés sont les réseaux BT et les postes de transformation HTA/BT (génie civil et appareillages). Curieusement, les transformateurs, bien qu'ils constituent officiellement, depuis le 01/01/2015, des ouvrages BT localisés au même titre que les postes, ne font pas l'objet d'une absence de provisionnement dès lors qu'ils sont situés sur le territoire d'une commune rurale. Cette différence de traitement est probablement en lien avec le caractère mobile de ces équipements.

Sur ce point de la répartition de la maîtrise d'ouvrage, on notera d'ailleurs l'entrée en vigueur début 2015 de l'arrêté préfectoral définissant la nouvelle liste des communes rurales et urbaines. Pour la concession, cela s'est traduit par le changement de statut et donc de maîtrise d'ouvrage de 9 communes ; 5 passant de rurales à urbaines (Moëlan-sur-Mer, Ploudalmézeau, Plougonvelin, Plouguerneau, Trégunc) et 4 passant d'urbaines à rurales (Châteauneuf-du-Faou, Esquibien, Huelgoat, Plouvorn). Etant donné l'absence de provisionnement en rural, cette nouvelle répartition des communes a eu forcément un impact sur le montant 2015 des provisions constituées comparativement au montant 2014 (cf. § « Evolution des provisions pour renouvellement ces dernières années » plus bas).

Mais quoi qu'il en soit, on rappellera que cette pratique d'absence de provisionnement des ouvrages BT en secteur rural demeure contraire à l'article 10 du cahier des charges, les provisions devant être constituées pour tous les ouvrages renouvelables avant le terme de la concession, qu'ils relèvent ou pas de l'électrification rurale.

- ***Modification des modalités de calcul de la dotation aux provisions pour renouvellement***

Par ailleurs, en 2011, les modalités de calcul de la dotation aux provisions pour renouvellement ont été affinées pour, selon ENEDIS, « tenir compte des probabilités de retrait d'ici à l'échéance du contrat de concession des ouvrages faisant l'objet d'une dotation». Un coefficient « probabiliste » a ainsi été ajouté à la formule rappelée plus haut. Il est à noter que l'application de ce coefficient n'est là aussi pas sans conséquence.

En effet, rien que sur l'exercice 2011 au vu de la valeur pro format communiquée dans le CRAC 2012 (126 352 k€ contre 127 578 k€ avant application des nouvelles modalités), la perte de provisions s'est élevée à 1 226 k€ soit près de 1%. On notera par ailleurs, que contrairement aux conséquences ponctuelles d'une reprise de provisions suite à un allongement des durées d'amortissement, les effets de cette modification se feront sentir jusqu'à la fin du contrat, entraînant chaque année une forte réduction du flux annuel de dotation aux provisions pour renouvellement notamment pour les canalisations HTA et BT souterraines ainsi que pour les postes HTA/BT.

- ***Utilisation des provisions pour renouvellement***

Il est important de préciser que l'utilisation des provisions pour renouvellement suit une règle de priorité interne à Enedis et qui s'avère être en défaveur du concédant. En effet, leur utilisation n'arrive qu'en 4ème position dans l'ordre de réaffectation des financements :

1. Nouvel apport du concédant
2. Amortissement du financement initial du concédant de l'ouvrage renouvelé
3. Amortissement du financement initial du concessionnaire
4. Affectation des provisions pour renouvellement (considérées comme du financement concédant)
5. Financement complémentaire résultant (considéré d'origine ENEDIS) et obtenu par calcul : Valeur reconstruction – Σ financements précédents

Ainsi, par exemple, si un bien initialement financé par le concessionnaire (valeur initiale 50 k€) se trouve être renouvelé à la fin de sa durée de vie comptable (valeur de reconstruction 100 k€ avec des provisions constituées à cette date-là de 10 k€) via des travaux sous maîtrise d'ouvrage du concédant avec une participation d'ENEDIS à hauteur de 40%. Le concédant va donc dépenser 60 k€, les 40 k€ restants étant dus par le concessionnaire et considérés comme une réaffectation partielle de l'amortissement effectué (40 k€ sur les 50 k€ amortis, soit 10 k€ en reprise d'amortissement) et les provisions étant, quant à elles, non utilisées et donc reprises au résultat du concessionnaire. Sur cette opération, la répartition des financements telle qu'elle ressort des immobilisations ENEDIS devient donc 60% concédant et 40% concessionnaire. En revanche, si l'amortissement sur financement ENEDIS initial (50 k€) et les provisions (10 k€) avaient été affectées en priorité sur cette opération, le concédant n'aurait eu à débourser que 40 k€ et la répartition des financements pris en compte dans les immobilisations auraient dû être 50/50, l'utilisation des provisions étant considérée comme du financement concédant.

- ***Evolution des provisions pour renouvellement ces dernières années***

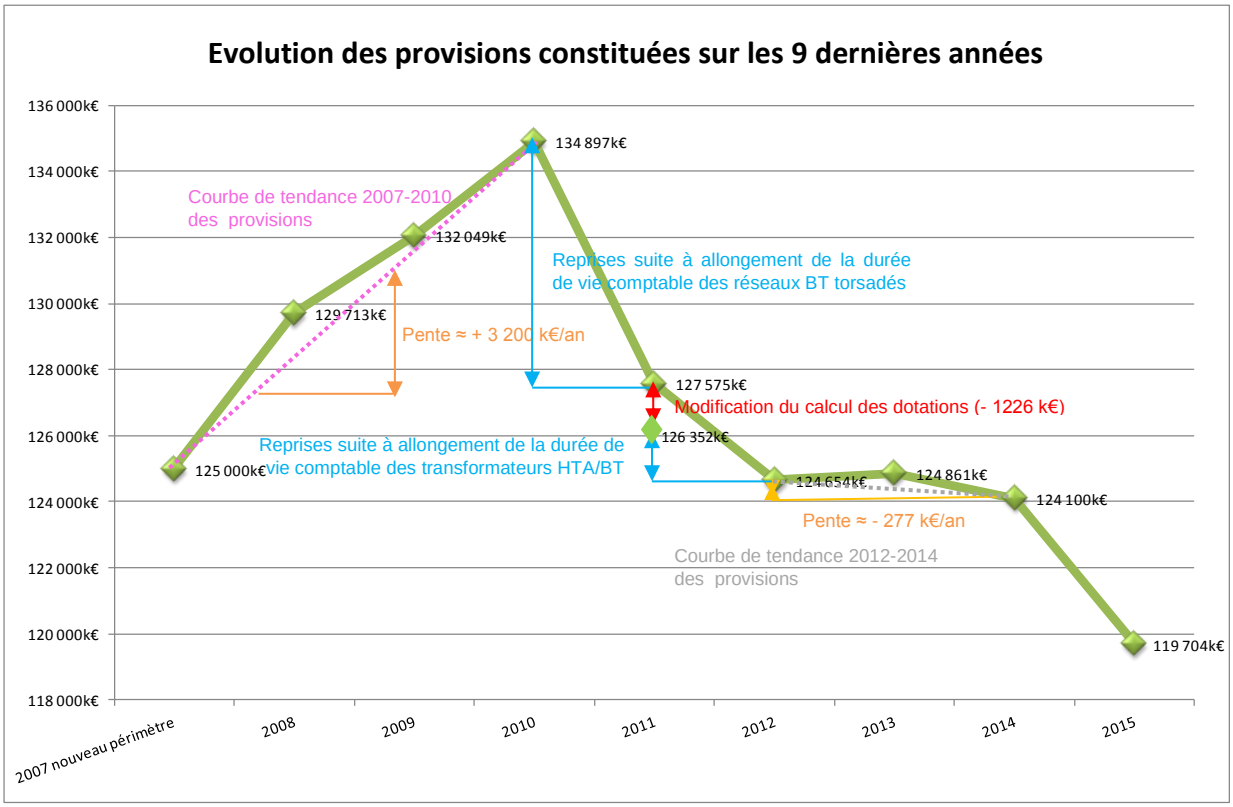

La baisse cumulée de près de de 10,8 M€ (134 897–124 100 k€) entre fin 2010 et fin 2014 n'est en fait que le reflet de ces mécanismes comptables.

Par ailleurs, la comparaison des pentes des courbes de tendance 2007-2010 et 2012-2014 permet de mieux visualiser l'impact de la diminution chronique des dotations du fait notamment de l'application du coefficient probabiliste. En effet, on observe entre 2012 et 2014 (période qui est la plus représentative car non concernée par des modifications de durée d'amortissement et donc par des reprises), un tassement de l'évolution des provisions. La perte annuelle de dotation du fait notamment de cette nouvelle pondération peut en effet être raisonnablement estimée à près de 3 500 k€, les provisions baissant en moyenne d'environ 277 k€/an sur la période 2012-2014 contre une progression de 3 200 k€/an sur la période 2007-2010.

En revanche, on peut observer, en 2015, une baisse très marquée du stock des provisions de près de 4,4 M€ par rapport à 2014 (124 100-119 704 k€). Or, sur la période, les méthodes comptables n'ont pas évolué et les durées d'amortissement n'ont pas non plus été revues. La seule évolution qui est intervenue entre fin 2014 et fin 2015 est l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral définissant la nouvelle liste des communes rurales et urbaines et induisant un léger rééquilibrage au profit de l'urbain (bascule de 5 communes contre 4 en rural). Etant donné l'absence de provisionnement retenue par Enedis pour les réseaux BT et postes de transformation en secteur rural (cf. § « Cas particuliers des ouvrages localisés relevant de la maîtrise d'ouvrage du syndicat » plus haut), cette évolution est peut-être à l'origine de la baisse ainsi constatée. Pour en avoir le cœur net, il faut rentrer dans le détail de l'évolution entre 2014 et 2015 des provisions constituées sur les 9 communes dont le statut rural/urbain a changé sur cette période :

INSEE	Nom commune	Statut commune au 01/01/2015	Provisions au 31/12/2015 (en €)											Provisions au 31/12/2014 (en €)										Evolution 2015/2014 (en €)
			GC postes HTA/BT			Appareillages postes HTA/BT			Réseaux BT				Total	GC postes HTA/BT			Appareillages postes HTA/BT			Réseaux BT				Total	
			A30301	A30401	A30501	E30101	E30102	E30103	D30101	D30102	D30201	D30202	D30203		A30301	A30401	A30501	E30101	E30102	E30103	D30101	D30102	D30201	D30202	D30203		
29027	Châteauneuf-du-Faou	rural			0	0	0	0	0		0	0		**0**			69 951	57 821	2 746	38 650	65 731		0	328 029		**562 927**	**-562 927**
29052	Esquibien	rural			0	0	0	0	0		0	0		**0**			10 433	8 986	15 197	9 690	1 630		0	122 101		**168 037**	**-168 037**
29081	Huelgoat	rural			0	0	0	0	0		0	0		**0**			28 958	22 057	11 110	10 992	16 203		0	343 853		**433 172**	**-433 172**
29150	Moëlan-Sur-Mer	urbain			7 886	31	1 119	249	11 140	0	0	1 983		**22 408**			0	0	0	0	0	0	0	0		**0**	**22 408**
29178	Ploudalmézeau	urbain			513	0	590	74	9 619		0	23 721		**34 519**			0	0	0	0	0		0	0		**0**	**34 519**
29190	Plougonvelin	urbain			3 328	253	267	33	3 022		0	4 768		**11 671**			0	0	0	0	0		0	0		**0**	**11 671**
29195	Plouguerneau	urbain	0		6 161	11	148	222	2 949		0	2 735		**12 225**	0		0	0	0	0	0		0	0		**0**	**12 225**
29210	Plouvorn	rural			0	0	0	0	0		0	0		**0**			5 936	9 688	26 924	55 922	17 357		0	93 067		**208 895**	**-208 895**
29293	Trégunc	urbain			7 304	33	542	127	24 777		0	12 287		**45 070**			0	0	0	0	0		0	0		**0**	**45 070**
TOTAL			**0**	**0**	**25 192**	**327**	**2 667**	**706**	**51 507**	**0**	**0**	**45 493**	**0**	**125 893**	**0**	**0**	**115 278**	**98 552**	**55 977**	**115 253**	**100 921**	**0**	**0**	**887 050**	**0**	**1 373 031**	**-1 247 138**

Ce tableau permet ainsi de constater que, sur les -4,4 M€ de provisions à fin 2015, plus de 1,2 M€ ont pour origine ces transferts de statut (rural/urbain).

En revanche, les -3,2 M€ restants demeurent inexpliqués. Une analyse des provisions constituées par type d'ouvrages sur les 3 dernières années permet de mieux cibler les facteurs complémentaires qui contribuent à cette baisse :

Ouvrages concédés (en k€)	Provisions pour renouvellement			Evolution 2015/2014		Evolution 2014/2013	
	2015	*2014 (pour mémoire)*	*2013 (pour mémoire)*	en k€	en %	en k€	en %
Réseaux HTA	63 783	*64 938*	*63 155*	-1 155	-1,8%	1 783	2,8%
Réseaux BT	21 501	*22 850*	*23 447*	-1 349	-5,9%	-597	-2,5%
Postes HTA/BT	9 560	*9 875*	*9 819*	-315	-3,2%	56	0,6%
Transformateurs	7 846	*7 245*	*7 447*	601	8,3%	-202	-2,7%
Autres biens localisés	302	*284*	*256*	18	6,3%	28	10,9%
Branchements et colonnes montantes	16 708	*18 904*	*20 733*	-2 196	-11,6%	-1 829	-8,8%
Comptages	0	*0*	*0*	0	/	0	/
Autres biens non localisés	4	*4*	*4*	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	**119 704**	**124 100**	**124 861**	**-4 396**	**-3,5%**	**-761**	**-0,6%**

Il ressort notamment de ce tableau un solde positif de 1 783 k€ pour les provisions constituées pour les réseaux HTA à fin 2014 par rapport à fin 2013. A l'inverse, entre 2014 et 2015, ce même solde bascule dans le négatif avec – 1 155 k€. Ainsi, les canalisations moyenne tension qui, anciennement, de par leur faible taux de renouvellement (pour ex : 49 km de tronçons nus déposés en 2014) comparativement à la vitesse de constitution des provisions, contribuaient à alimenter le stock, se retrouvent, sous l'effet du PEIM et l'accélération de la dépose (69 km en 2015), être à l'origine d'un déstockage massif de provisions, induisant ainsi un écart de valeur de l'ordre de -2,9 M€ en un an.

Pour terminer, on pourra relever également grâce au même tableau ci-dessus :

- ✓ Une évolution inverse pour les provisions relatives aux transformateurs (passage d'un solde négatif de -202 k€ à un solde positif de 601 k€ ; soit un excédent réel de +803 k€). Cette évolution a notamment pour origine la localisation effective de ces équipements (flux comme stock) depuis le 01/01/2015 ;

- ✓ une diminution marquée, depuis au moins deux ans, des provisions constituées pour les branchements et colonnes montantes (respectivement - 1 829 k€ en 2014 et – 2 196 k€ en 2015), sans qu'aucune explication ne puisse être *a priori* avancée. En effet, à mécanismes comptables constants, il faudrait des cadences particulièrement élevées de renouvellement pour justifier d'une telle érosion annuelle du stock de provisions (de l'ordre de – 9 à -12%). Sur ce point, une explication du concessionnaire serait donc nécessaire, et ce, d'autant plus que, depuis 2014, les colonnes montantes nouvelles construites sont dorénavant localisées (cf. § III.5.b).

3. VARIATION ANNUELLE DES ACTIFS CONCEDES

(k€)	Valeur brute au 01/01/2015 (pro-forma)	Apports 2015 Enedis nets	Apports 2015 Externes nets (concédant + tiers)	Retraits en valeur brute 2015	Valeur brute au 31/12/2015	Evolution de la valeur brute en 2015	*Evolution de la valeur brute en 2014 (pour mémoire)*
Canalisations HTA	321 466	6 979	3 483	-1 823	330 105	8 639	*8 739*
Canalisations BT	432 021	9 201	15 187	-1 540	454 869	22 848	*23 054*
Postes HTA/BT	87 471	3 273	1 061	-589	91 216	3 745	*2 526*
Transformateurs	41 921	1 022	571	-349	43 165	1 244	*1 153*
Autres biens localisés	16 018	1 140	154	-1 994	15 318	-700	*514*
Branchements et colonnes montantes	208 770	6 548	3 282	-1 252	217 348	8 578	*9 568*
Comptages	41 407	1 206	0	-5 522	37 091	-4 316	*155*
Autres biens non localisés	2 231	4	-2	-163	2 070	-161	*-8*
TOTAUX 2015	**1 151 305**	**29 373**	**23 736**	**-13 232**	**1 191 182**	**39 877**	***45 701***
TOTAUX 2014 (pour mémoire)	***1 098 586***	***26 757***	***25 484***	***-6 539***	***1 144 288***		

En un an, les actifs concédés ont augmenté de près de 39,9 M€ (+ 3,5%) pour atteindre 1 191 M€.

Mais, cette progression annuelle est de 5,8 M€ inférieure à celle de 2014, suite à un retrait massif de valeur sur les ouvrages de comptage (-5,5 M€, soit -13,3% de leur valeur initiale pour un apport annuel de seulement 1,2 M€). Il existe potentiellement plusieurs explications à cela :

- ✓ Pour les compteurs de puissance supérieure à 36 kVA (Tarif Jaune et Tarif Vert actuel), un programme de remplacement de ces compteurs a été acté fin 2014 et un plan de déploiement accéléré est en cours avec un horizon 2018. En effet, la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité à compter du 1er janvier 2016 s'est traduit pour Enedis par une obligation de mise à disposition des clients, dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA, d'un matériel de comptage adapté et par le remplacement du parc de compteurs actuel devenu majoritairement inadapté au changement de grilles tarifaires induit.
- ✓ Pour les compteurs de puissance ≤ 36 kVA, le lancement du déploiement Linky marque le démarrage d'un programme massif de remplacement, et ce, même si, seules 388 installations de comptables ont été concernées en 2015 et pour uniquement 89 rentrées effectivement en immobilisation (fichier 2901).

Enfin, à la lecture du tableau ci-dessus, il apparaît également qu'Enedis a participé, en 2015, à hauteur 29,4 M€, contre 26,8 M€ en 2014 ; soit 2,6 M€ de plus. Sa contribution passe ainsi à 55% des apports nets, contre 51% l'année précédente.

4. EVOLUTION DEPUIS 2007 DES VALEURS BRUTE, NETTE ET DE REMPLACEMENT

L'autorité concédante se doit de suivre l'évolution de la valeur de ses ouvrages. Pour être pertinente, cette comparaison ne peut pas se faire au-delà de 2007 car, cette année-là, le périmètre de la concession a évolué, incluant de surcroît de nouveaux ouvrages.

(en k€)	2007	2015	Evolution
Valeur brute	865 635	1 191 182	**37,6%**
Valeur nette	530 145	685 034	**29,2%**
Taux d'amortissement	**38,8%**	**42,5%**	**9,6%**
Valeur de remplacement	1 204 747	1 605 530	**33,3%**

Depuis 2007, la valeur brute des ouvrages a progressé de plus de 37,6% et, dans le même temps, la valeur nette de 29,2% et la valeur de remplacement de 33,3%.

Comme le montre le graphique ci-après, ces progressions sont intervenues de manière relativement linéaire.

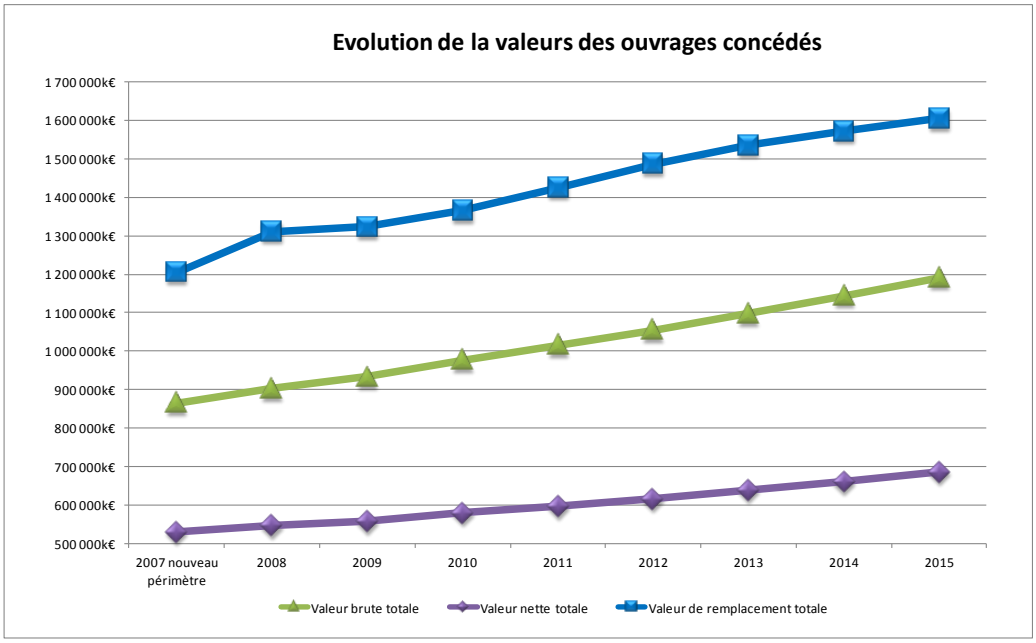

5. TAUX D'AMORTISSEMENT

Par ailleurs, il est intéressant de s'attarder sur le taux moyen d'amortissement des ouvrages. En 2015, il est de l'ordre de 42,5%. Il a augmenté de 3,7 points depuis 2007.

Mais ce taux moyen de 42,5% cache en fait une grande disparité selon la nature des ouvrages, comme le montrent les histogrammes ci-après :

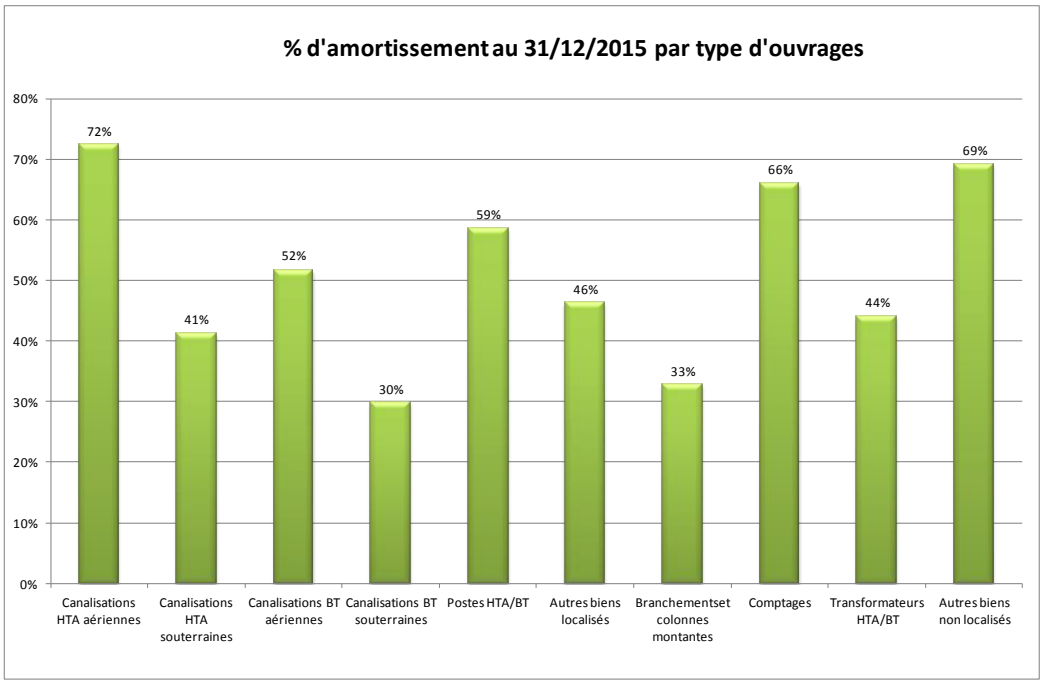

VIII. LES DROITS DU CONCEDANT ET DETTES RECIPROQUES

1. LES DROITS DU CONCEDANT

Les droits du concédant représentent le droit dont dispose le concédant de recevoir gratuitement les biens en fin de concession. Ils sont constitués de trois entités distinctes :

- ✓ les droits en nature : ils correspondent à la valeur non amortie des biens mis en concession (quel que soit leur mode de financement), soit la valeur nette comptable des ouvrages de la concession.
- ✓ les droits en espèces : ils correspondent à la part des amortissements réalisés par le concessionnaire sur le financement des ouvrages par le concédant. Le financement du concédant regroupe tous les financements autres que ceux du concessionnaire.
- ✓ la créance en espèces du concédant envers le concessionnaire : la créance ou dette du concédant correspond à la valeur non amortie (valeur nette comptable) des ouvrages financés par le concessionnaire.

Avant 2008, ces données n'étaient pas communiquées par ENEDIS. Le tableau ci-après reprend donc les valeurs des 8 dernières années.

(en k€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Droits en nature (a)	546 975	556 836	579 719	596 478	615 981	637 700	659 850	685 034
Evolution en valeur des droits en nature	/	*9 861*	*22 883*	*16 759*	*19 503*	*21 719*	*22 150*	*25 184*
Evolution en % des droits en nature	/	*1,8%*	*4,1%*	*2,9%*	*3,3%*	*3,5%*	*3,5%*	*3,8%*
Droits en espèce (b)	112 498	119 695	127 590	135 567	143 417	151 621	159 915	167 442
Evolution en valeur des droits en espèce	/	*7 197*	*7 895*	*7 977*	*7 850*	*8 204*	*8 294*	*7 527*
Evolution en % des droits en espèce	/	*6,4%*	*6,6%*	*6,3%*	*5,8%*	*5,7%*	*5,5%*	*4,7%*
Créance en espèce (c)	256 099	257 130	261 346	263 207	272 371	279 962	285 771	293 535
Evolution en valeur de la créance en espèce	/	*1 031*	*4 216*	*1 861*	*9 164*	*7 591*	*5 809*	*7 764*
Evolution en % de la créance en espèce	/	*0,4%*	*1,6%*	*0,7%*	*3,5%*	*2,8%*	*2,1%*	*2,7%*
Droits du concédant (=a+b-c)	**403 374**	**419 401**	**445 963**	**468 838**	**487 027**	**509 359**	**533 994**	**558 941**
Evolution en valeur du droit du concédant		***16 027***	***26 562***	***22 875***	***18 189***	***22 332***	***24 635***	***24 947***
Evolution en %du droit du concédant	/	***4,0%***	***6,3%***	***5,1%***	***3,9%***	***4,6%***	***4,8%***	***4,7%***

A la lecture de ce tableau, on peut constater qu'au 31 décembre 2015, les droits du concédant s'élèvent à près de de 559 M€, avec 25 M€ de plus qu'en 2014.

Ils ont progressé de 4,7 % entre 2014 et 2015, comparativement à une évolution annuelle oscillant entre +3,9 et +4,8% depuis 2008. Il s'agit donc d'une progression significative, et ce, malgré un léger infléchissement de l'augmentation des droits en espèces.

2. EVALUATION DU TICKET DE SORTIE

Comme le permet l'article 31B du cahier des charges de concession, l'autorité concédante peut, à la fin du contrat (à ce jour fixée au 5 mars 2023), ne pas renouveler la concession, si le maintien du service ne présente plus d'intérêt, soit par suite de circonstances économiques ou techniques de caractère permanent, soit parce que l'autorité concédante juge préférable d'organiser un service nouveau tenant compte des progrès de la science.

Dans ce cas, le cahier des charges prévoit le régime indemnitaire suivant, qui correspond à la différence des dettes réciproques entre le concédant et le concessionnaire :

- ✓ Créances de l'autorité organisatrice (donc dettes du concessionnaire) : « solde des provisions constituées pour le renouvellement ultérieur [des] ouvrages complété des amortissements industriels constitués dans la proportion de la participation du concédant ». Il est à noter qu'aucune réévaluation n'est ici prévue.

- ✓ Créances du concessionnaire (donc dettes du concédant) : « indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement. Cette réévaluation sera déterminée par référence au taux moyen des financements à long terme du concessionnaire ». Dans les faits, cette réévaluation peut être approchée par application du taux moyen obligataire « TMO. Mais dans son arrêt du 21 décembre 2012 relatif à un contentieux opposant ENEDIS à la commune de Douai, le Conseil d'Etat a réaffirmé et précisé le principe selon lequel les parties ne peuvent convenir d'une indemnité pour le concessionnaire supérieure à la valeur nette comptable des ouvrages qu'il a financés. Sur la base de cette jurisprudence, la réévaluation de la dette du concédant n'est donc *a priori* plus applicable.

Quoi qu'il en soit, il faut rappeler qu'il s'agit là d'un calcul théorique des dettes et créances réciproques des 2 cocontractants, la loi n°2000-108 du 10 février 2000 codifiée sous les articles L.111-52 et L.121-4 du code de l'énergie, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, ayant réaffirmé le monopole d'ENEDIS sur sa zone de desserte historique.

Le tableau ci-après reprend ainsi les simulations des dettes et créances réciproques sur la période 2008-2015 sans que la créance d'Enedis ne soit réévaluée.

Valeurs au 31/12 (en k€)	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Provisions pour renouvellement (a)	129 604	132 049	134 899	126 352	124 654	124 861	124 100	119 704
Evolution en valeur des provisions	/	*2 445*	*2 850*	*-8 547*	*-1 698*	*207*	*-761*	*-4 396*
Evolution en % des provisions	/	*1,9%*	*2,2%*	*-6,3%*	*-1,3%*	*0,2%*	*-0,6%*	*-3,5%*
Amortissement industriel d'Enedis sur le financement des ouvrages par le SDEF (b) = droits en espèce	112 498	119 695	127 590	135 567	143 417	151 621	159 915	167 442
Evolution en valeur des droits en espèce	/	*7 197*	*7 895*	*7 977*	*7 850*	*8 204*	*8 294*	*7 527*
Evolution en % des droits en espèce	/	*6,4%*	*6,6%*	*6,3%*	*5,8%*	*5,7%*	*5,5%*	*4,7%*
Dette d'Enedis envers le SDEF (c) = (a) + (b)	242 102	251 744	262 489	261 919	268 071	276 482	284 015	287 146
Evolution en valeur de la dette d'Enedis	/	*9 642*	*10 745*	*-570*	*6 152*	*8 411*	*7 533*	*3 131*
Evolution en % de la dette d'Enedis	/	*4,0%*	*4,3%*	*-0,2%*	*2,3%*	*3,1%*	*2,7%*	*1,1%*
Dette du SDEF envers Enedis= valeur non amortie des ouvrages financés par Enedis = créance en espèce (d)	256 099	257 130	261 346	263 207	272 371	279 962	285 771	293 535
Evolution en valeur de la dette du SDEF	/	*1 031*	*4 216*	*1 861*	*9 164*	*7 591*	*5 809*	*7 764*
Evolution en % de la dette du SDEF	/	*0,4%*	*1,6%*	*0,7%*	*3,5%*	*2,8%*	*2,1%*	*2,7%*
Différence entre les dettes réciproques ou ticket de sortie = (d)-(c)	**13 997**	**5 386**	**-1 143**	**1 288**	**4 300**	**3 480**	**1 756**	**6 389**
Evolution en valeur du ticket de sortie	***/***	***-8 611***	***-6 529***	***2 431***	***3 012***	***-820***	***-1 724***	***4 633***
Evolution en %du ticket de sortie	***/***	***-62%***	***-121%***	***-213%***	***234%***	***-19%***	***-50%***	***264%***

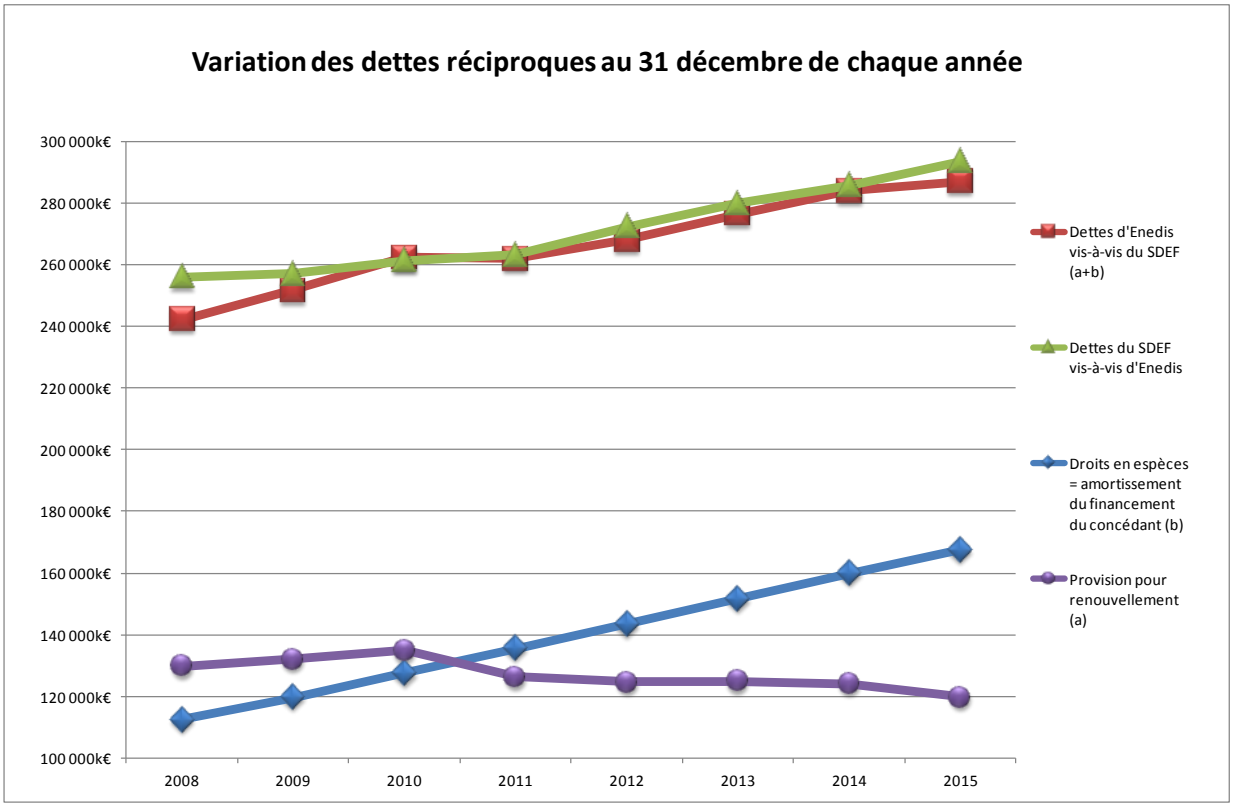

A la lecture des tableau et graphique ci-dessus, on peut tout de même constater qu'au 31/12/2010, pour la seule fois en 8 exercices, le bilan des dettes et créances réciproques était à l'avantage du SDEF ; le concessionnaire étant redevable envers le concédant d'environ 1 143 k€ (sans réévaluation de la dette d'Enedis). Cette situation était à l'époque liée à 2 facteurs concomitants : une progression régulière des provisions pour renouvellement et une trajectoire d'investissement d'Enedis moins ambitieuse que celle du syndicat depuis au moins 2008. Cela a en effet engendré une plus forte progression de la dette du concessionnaire par rapport à celle du SDEF ; allant même jusqu'à ce que cette 1ère dépasse la seconde.

En revanche, depuis 2011, on retrouve la tendance inverse ; à savoir une dette du SDEF supérieure à celle d'ENEDIS. Cette inversion a notamment été rendue possible par la forte diminution des provisions pour renouvellement sous l'effet cumulé :

- ✓ de l'allongement de la durée de vie des réseaux BT torsadés en 2011 (passage de 40 à 50 ans depuis le 01/01/2011),
- ✓ mais également de la prolongation de la durée d'amortissement des transformateurs courant 2012 (passage 30 à 40 ans depuis le 31/07/2012).

Dans les faits, ces modifications successives ont induit, sur la période 2011-2012, des évolutions annuelles du ticket de sortie supérieures à 200%.On comprend ainsi que ces ajustements des règles comptables, décidés unilatéralement par ENEDIS, ont impacté directement les dettes et créances réciproques au détriment de l'autorité concédante et, par voie de conséquence, ont modifié notablement l'équilibre économique et financier du contrat de concession.

Enfin, en 2015, à l'instar des exercices 2011 et 2012, on observe à nouveau une progression très forte du ticket de sortie (+4,6 M€, soit +264%). Là encore, cette évolution est directement en lien avec la baisse marquée des provisions sur la période (-4,3 M€). En revanche, contrairement à 2011 et 2012, cet infléchissement n'a pas pour origine la prolongation de la durée de vie de certains ouvrages, mais est le reflet à la fois du renouvellement massif de la HTA dans le cadre du PEIM, mais également de l'évolution des périmètres de maîtrise d'ouvrage avec un léger rééquilibrage du secteur urbain au détriment du rural suite à la mise en œuvre locale du décret « ruralité » (cf. § VII.2.d).

IX. COMPTE D'EXPLOITATION D'ENEDIS

1. MODALITES DE CALCUL DES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION

Chaque année, le concessionnaire fournit au SDEF, conformément à l'article 32C du cahier des charges de concession, un compte d'exploitation dans lequel il reprend les recettes et dépenses directement imputables à ce contrat.

Pour effectuer cet exercice, il est amené à proratiser certains produits et, plus particulièrement, certaines charges. En effet, des activités plus spécifiques et à forte technicité sont exercées à des périmètres bien supérieurs à celui de la concession (agences de maintenance-exploitation des postes sources, agences de conduite des réseaux interdépartementales par exemple…).

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- ✓ les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- ✓ les données correspondant aux niveaux de mutualisation interrégionale ou nationale sont dans un premier temps (et dans les faits depuis le 01/01/2015) réparties sur les Directions Régionales (DR) au prorata de leurs activités respectives. Ensuite, ces mêmes données ainsi que les données comptables directement enregistrées au niveau de la DR concernée sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

S'agissant de ces règles de répartition 2015, le concessionnaire a fourni, dans le CRAC les précisions suivantes :

Produits à répartir	Montant affecté directement à la concession *(k€)*	Montant réparti *(k€) (*)*	Clé de répartition principale des montants répartis *(**)*	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition *(en %)*
Recettes d'acheminement	154 674	*-748*	Au prorata du localisé	1,0%
Raccordements	6 658	0	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Prestations	2 041	*45*	Au prorata du localisé	1,1%
Autres recettes	294	4 051	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Autres produits				
Production stockée et immobilisée	14 658	6 809	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Reprise sur amortissements et provisions	5 452	7 542	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Autres produits divers	0	1 279	Au prorata du nombre de clients	22,1%

Charges à répartir	Montant affecté directement à la concession *(k€)*	Montant réparti *(k€) (*)*	Clé de répartition principale des montants répartis *(**)*	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition *(en %)*
Consommation de l'exercice en provenance des tiers				
Accès réseau amont	0	42 214	Au prorata des consommations	21,4%
Achats d'énergie	0	13 942	Au prorata des consommations	21,4%
Redevances de concession	4 900	0	N/A	0,0%
Autres consommations externes				
Matériel	0	17 221	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Travaux	4 849	271	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Informatique et télécomm.	0	2 346	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Tertiaire et prestations	0	6 381	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Bâtiments	0	3 865	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Autres achats	0	1 176	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Impôts Taxes et versements assimilés				
Contribution au CAS FACÉ	4 256	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ	22,8%
Autres impôts et taxes	1 436	2 543	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Charges de personnel	7 299	25 122	Clé composite Investissements/Longueur du réseau/Nb de clients	24,5%
Dotations d'exploitation				
Dotation aux amortissements DP	25 037	613	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Dotation aux provisions DP	3 916	296	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Autres dotations d'exploitation	0	13 184	Au prorata du nombre de clients	22,1%
Autres charges	963	2 770	Au prorata du nombre de clients	22,1%

N/A = Non Applicable

(*) Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

(**) Pour les Autres impôts et taxes, plusieurs clés de répartition interviennent.

En revanche, on notera que jusqu'à l'exercice 2014 inclus, les éléments financiers étaient affectés depuis le niveau interrégional. Aussi, pour tenir compte de l'évolution récente de l'organisation d'Enedis et du nouvel échelon que sont les DR, les CRAC 2015 établis par le distributeur mentionnent non seulement les données comptables 2015 calculées selon cette nouvelle règle, mais également des données 2014 pro-forma pour permettre des comparaisons à méthodologie constante (cf. § IX.2).

Par ailleurs, pour traduire le principe de péréquation qui s'applique en matière d'acheminement (unicité du tarif au niveau national), le résultat du compte d'exploitation est corrigé d'une contribution à l'équilibre. Cette dernière est calculée par différence entre le résultat d'ENEDIS au niveau national proratisé en fonction du chiffre d'affaires de la concession et l'écart entre produits et charges tel qu'il ressort du compte d'exploitation de la concession. Selon que cette différence est positive ou négative, on l'affecte (en valeur absolue) respectivement aux charges ou aux produits du compte d'exploitation définitif.

Enfin, comme l'indique le concessionnaire dans son CRAC, on rappellera qu'au niveau global, le total des produits et charges des concessions est toujours égal au résultat d'exploitation (normes françaises) d'ENEDIS. Ce résultat est public et est audité chaque année par les commissaires aux comptes.

2. LE COMPTE D'EXPLOITATION

	2014	2014 pro-forma	*Evolution 2014 pro forma/2014*	2015	*Evolution 2015/2014 pro forma*
Produits					
Recettes d'acheminement	150 784k€	150 893k€	*0%*	153 925k€	*2%*
recettes acheminement autres	*-1 414*	*-1 521*	*8%*	*-748*	*-51%*
recettes acheminement clients HTA	*22 602*	*22 278*	*-1%*	*21 738*	*-2%*
recettes acheminement clients BT < 36 kVA	*106 825*	*107 753*	*1%*	*110 011*	*2%*
recettes acheminement clients BT > 36 kVA	*22 771*	*22 383*	*-2%*	*22 924*	*2%*
Raccordements et prestations clientèle	8 536k€	8 491k€	*-1%*	8 745k€	*3%*
raccordements	*6 412*	*6 401*	*0%*	*6 658*	*4%*
prestations	*2 124*	*2 090*	*-2%*	*2 087*	*0%*
Autres recettes	4 118k€	3 986k€	*-3%*	4 345k€	*9%*
Autres produits	22 222k€	21 754k€	*-2%*	35 740k€	*64%*
production stockée et immobilisée	*14 908*	*14 879*	*0%*	*21 467*	*44%*
reprises sur amortissements et provisions	*6 177*	*5 731*	*-7%*	*12 994*	*127%*
autres produits divres	*1 137*	*1 144*	*1%*	*1 279*	*12%*
Total des produits	**185 660k€**	**185 124k€**	***0%***	**202 755k€**	***10%***
Charges					
Accès réseau	42 430k€	40 421k€	*-5%*	42 214k€	*4%*
Achat d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	15 935k€	15 032k€	*-6%*	13 942k€	*-7%*
Redevance de concession (R1+R2)	4 257k€	4 257k€	*0%*	4 900k€	*15%*
Autres consommations externes	34 865k€	32 429k€	*-7%*	36 109k€	*11%*
matériels de comptage		*12 843*	*/*	*17 221*	*34%*
travaux		*4 732*	*/*	*5 120*	*8%*
informatique et télécommunications		*2 849*	*/*	*2 346*	*-18%*
tertiaire et prestations		*6 956*	*/*	*6 381*	*-8%*
bâtiments		*3 865*	*/*	*3 865*	*0%*
autres achats		*1 184*	*/*	*1 176*	*-1%*
Contribution FACE	4 298k€	4 298k€	*0%*	4 256k€	*-1%*
Autres impôts et taxes	3 878k€	3 836k€	*-1%*	3 979k€	*4%*
Charges de personnel	32 656k€	32 174k€	*-1%*	32 421k€	*1%*
Amortissements	24 429k€	24 546k€	*0%*	25 651k€	*5%*
Provisions	4 709k€	4 711k€	*0%*	4 212k€	*-11%*
Autres dotations d'exploitation	13 168k€	12 436k€	*-6%*	13 184k€	*6%*
Autres charges	2 999k€	7 642k€	*155%*	3 733k€	*-51%*
Services Centraux	6 030k€	5 948k€	*-1%*	7 596k€	*28%*
Total des charges	**189 654k€**	**187 730k€**	***-1%***	**192 197k€**	***2%***
SOLDE produits-charges					
SOLDE produits-charges	**-3 994k €**	**-2 606k €**	*-35%*	**10 558k€**	*-505%*
SOLDE produits-charges après contribution à l'équilibre					
Contribution à l'équilibre *(Rem : si montant négatif, la concession bénéficie de l'équilibre et si positif , elle contribue à l'équilibre)*	-17 427k €	-16 047k €	*-8%*	-6 020k €	*-62%*
SOLDE produits-charges après contribution à l'équilibre	**13 433k€**	**13 441k€**	*0%*	**16 578k€**	*23%*

En premier lieu, on notera que, conformément aux engagements pris par Enedis dans le cadre du protocole signé avec la FNCCR le 18 septembre 2013, les données de consommations externes sont désormais fournies avec un niveau de détail supplémentaire, permettant d'identifier les principaux inducteurs de coûts. C'est d'ailleurs grâce à ce nouveau détail que la principale origine de l'augmentation de ce poste (+11%) apparaît clairement comme étant une progression significative des achats de compteurs (+34%). On rappellera que cette progression en matière de comptage est consécutive non seulement au lancement du déploiement Linky, mais également au renouvellement anticipé des compteurs des contrats TJ et TV (nombre de ces compteurs étant inadaptés au changement de grilles tarifaires induit par la fin de ces tarifs réglementés).

Par ailleurs, on pourra relever que les produits ont progressé en un an de plus de 17,6 M€, soit +10%. Les 2 principales raisons de cette évolution significative sont :

- ✓ une augmentation de + 6,6 M€ (soit +44%) du poste « production stockée et immobilisée » qui correspond aux éléments de charges internes (matériel, main d'oeuvre…) concourant à la création des immobilisations et des stocks au cours d'un exercice donné ;

- ✓ une majoration de + 7,3 M€ (soit +127%) des reprises sur amortissements et provisions. Sur ce point, Enedis précise dans son CRAC : « *Ce poste est constitué principalement des reprises de provisions sur les charges de personnel, des reprises de provisions sur risques et litiges et, le cas échéant, sur les provisions pour renouvellement (PR). Au niveau national, la rubrique passe de 548 M€ à 810 M€, soit une hausse de 262 M€, principalement due à une reprise de provision pour avantages au personnel qui conduit à une réduction de notre engagement de 101 M€ et une augmentation des reprises de provisions pour risques à hauteur de 43 M€ dont 22M€ au titre des litiges URSSAF.* ». La progression, dont il est fait mention dans ce commentaire et qui est ici explicitée pour partie, n'est que de 48%. Elle ne peut donc à elle seule expliquer l'augmentation de 127% de ce poste à l'échelle de la concession. Parmi d'autres explications pouvant être avancées, on pourra citer l'effet du passage des 4 communes Châteauneuf du Faou, Esquibien, Huelgoat et Plouvorn de la maîtrise d'ouvrage d'Enedis à la maîtrise d'ouvrage du SDEF. En effet, Enedis ayant pour pratique de ne pas provisionner pour les ouvrages BT relevant de la MOA SDEF, les provisions constituées jusque-là pour les 4 communes précitées sont devenues caduques et ont donc été reprises au résultat. D'après les montants de provisions évoquées dans le § VII.2.d, la reprise en question a porté sur près de 1,4 M€.

Les charges totales, quant à elles, évoluent de manière limitée (+2%). Leur progression a notamment été amortie par la diminution du poste « autres charges », dont la valeur pro-forma 2014 a fait l'objet d'une importante revalorisation (+155%) suite aux nouvelles règles d'affectation.

Enfin, malgré un solde « produits - charges » largement positif en 2015 (+ 10 558 k€), on observe que la concession ne contribue pas à l'équilibre national, mais au contraire en bénéficie, avec un relèvement de son solde excédentaire de 6 020 k€.

3. FOCUS SUR LES PRODUITS

a. Répartition des produits

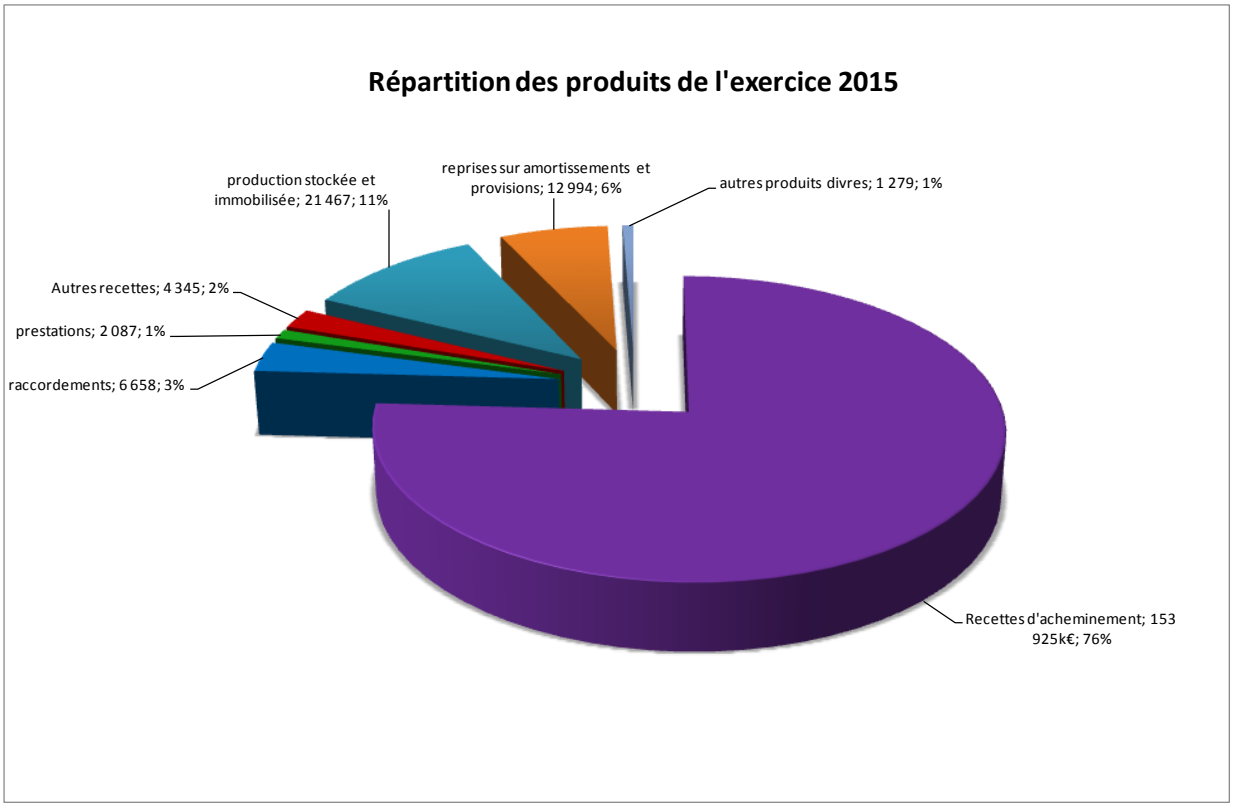

A la lecture du graphique ci-dessus, on constate que, sur les 202,8 millions d'euros de produits 2015 affectés à la concession, 76% sont issus de recettes relatives aux prestations d'acheminement et sont donc le fruit de l'application du TURPE.

Arrivent ensuite les « autres produits » (20%) et de manière plus anecdotique, les recettes liées aux raccordements et aux prestations clientèle telles qu'elles apparaissent dans le catalogue d'Enedis (4%).

b. Zoom sur le TURPE

On rappellera que le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité, dit « TURPE » est destiné à couvrir les coûts d'acheminement de l'énergie.

Le niveau du TURPE est réglementé par les pouvoirs publics, il doit permettre aux gestionnaires de réseau d'assurer leurs missions de service public et doit donc leur garantir les moyens d'entretenir et développer les réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de rentabilité assurant leur pérennité.

Les tarifs TURPE HTA-BT sont définis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour une période de 4 ans sur la base de prévisions d'inflation et de charges d'ENEDIS. Des ajustements annuels successifs au 1er août permettent de corriger ces tarifs, à la hausse ou à la baisse, afin de prendre en compte les écarts de prévision.

Le TURPE 3 couvrant la période 2009-2013 a ainsi subi, depuis son entrée en vigueur (le 01/08/2009), 3 ajustements :

- ✓ 3,40% au 01/08/2010,
- ✓ 2,56% au 01/08/2011
- ✓ 1,80% au 01/08/2012.

Mais fin 2012, suite au recours d'une autorité concédante (le SIPPEREC en l'occurrence), le Conseil d'Etat a annulé cette 3ème version du TURPE demandant à la CRE de proposer une nouvelle tarification. Dans les faits, la CRE a défini un « TURPE 3 bis » avec, jusque mi-2013, des grilles tarifaires identiques au TURPE 3 et, pour la période allant du 1er juin au 31 juillet 2013, une indexation de -2,5%, permettant ainsi la restitution d'un trop perçu par Enedis de 40 M€.

Pour sa part, le TURPE 4, applicable de 2014 à 2017, a induit une augmentation des tarifs HTA/BT de 3,6 % lors de son entrée en vigueur (le 01/01/2014).

Par ailleurs, compte tenu du mécanisme d'ajustement annuel, et conformément à la décision de la CRE du 28 mai 2015, il a, dès le 01/08/2015, subi un ajustement de +0,4%

Enfin, pour accompagner la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les utilisateurs de puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA (TRV Jaunes et Verts) au 31 décembre 2015, un alignement des prix des composantes de comptage en courbe de charge sur les prix des composantes de comptage en index a également été décidé, à cette même date, par la CRE.

c. Evolution des recettes d'acheminement

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des recettes d'acheminement depuis 2009 et les met en perspective avec les consommations.

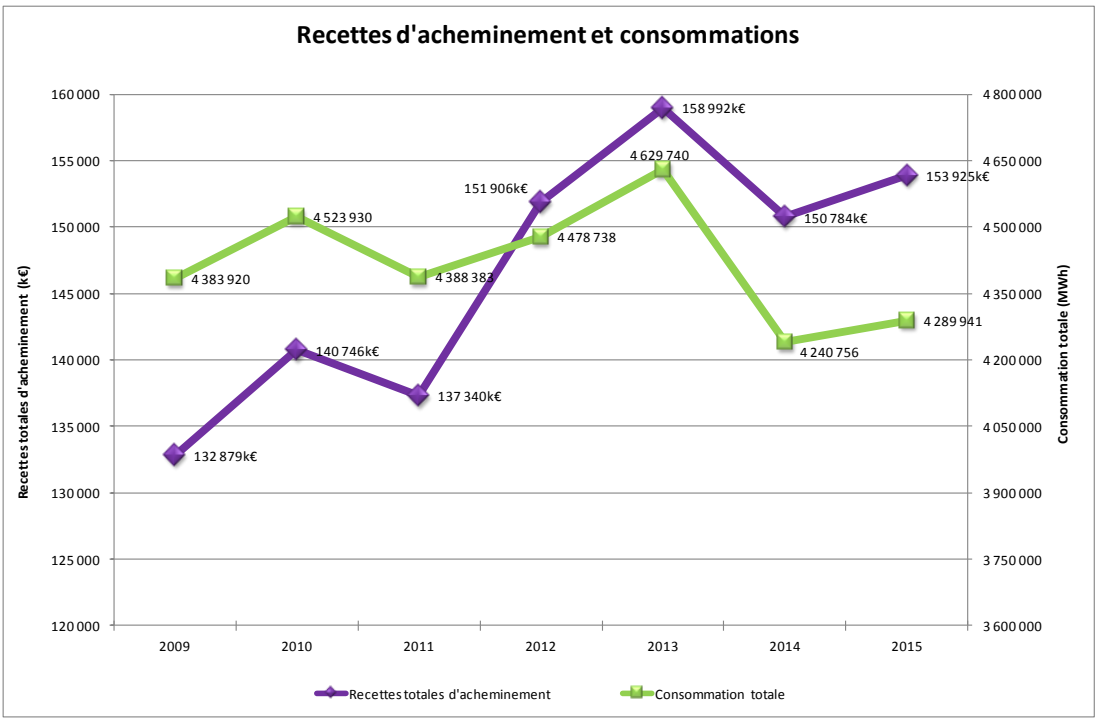

Il met ainsi en exergue, sur la période 2009-2011, un parfait parallélisme des recettes et des consommations, parallélisme qui n'est aucunement perturbé par le passage en août 2009 du TURPE 2 au TURPE 3.

En revanche, en 2012, on peut noter une progression des recettes disproportionnée comparativement à l'évolution des consommations sur cette même période. Au vu des pourcentages d'indexation cités précédemment, on comprend que ce n'est pas l'ajustement tarifaire pratiqué en 2012 qui en est à l'origine. Ce bon est d'ailleurs d'autant plus surprenant que sur la période 2013-2015, on retrouve un certain parallélisme entre recettes et consommations.

4. LES CONTRIBUTIONS D'ENEDIS

Le graphique ci-après reprend l'évolution des différentes contributions d'ENEDIS depuis 2007 :

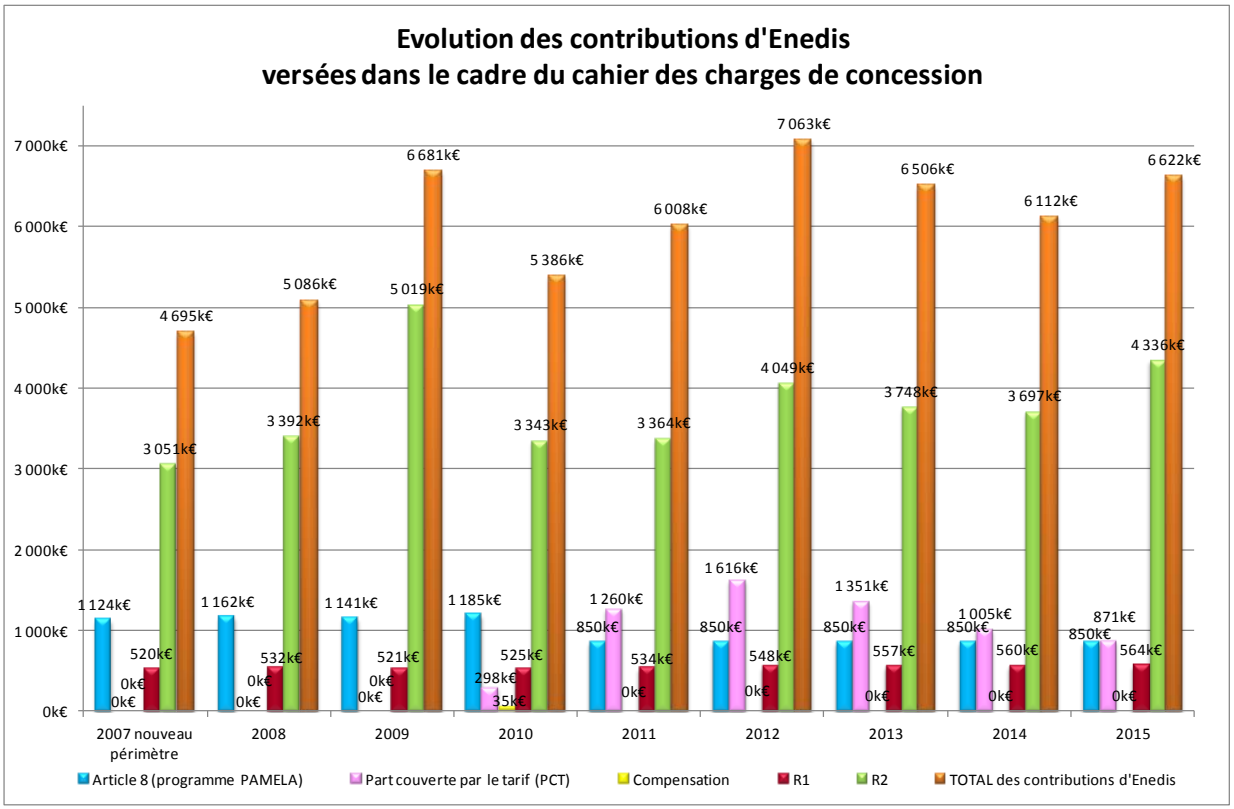

a. La redevance de concession

Conformément à l'article 4 alinéa a) du cahier des charges de concession et en contrepartie des dépenses supportées par le SDEF au bénéfice du service public, ENEDIS lui verse annuellement une redevance de concession qui se décompose en 2 parties :

- ✓ La part R1 dite de fonctionnement : elle vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions.
- ✓ La part R2 dite d'investissement : elle représente, chaque année N, une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

Comme le montre le graphique ci-dessus, la part R1, sur la période 2007-2015, demeure relativement stable. Dans les faits, son calcul est plafonné et son évolution conditionnée par les seules fluctuations de l'index ingénierie. En 2015, son montant a atteint les 564 k€, soit 4 k€ de plus qu'en 2014.

La part R2, quant à elle, s'établit en 2015 à 4 336 k€, contre 3 697 k€ en 2014. Dans les faits, Elle aurait dû avoisiner les 7 533 k€ sur la base de la formule historique. Mais le 14 janvier 2014 a été signé l'avenant n°9 au cahier des charges de concession qui correspond à la mise en œuvre pratique du protocole d'accord FNCCR/ENEDIS portant sur la période tarifaire 2014-2017. Dans l'article 2 de cet avenant, les modalités de calcul de la part R2 ont été revues de manière à limiter l'évolution de cette redevance par un phénomène de lissage, et ce, dans le but annoncé d'assurer une plus grande lisibilité comptable sur la période considérée que ce soit pour le concessionnaire ou pour le concédant. Ainsi, la nouvelle valeur de la part R2 pour l'année n correspond dorénavant à la moyenne des valeurs « ancienne formule » sur la période allant de 2010 à n. On comprend alors aisément pourquoi le SDEF, qui suit depuis plusieurs années une trajectoire d'investissements ascendante, se retrouve directement pénalisé par ces nouvelles modalités calculatoires. En 2015, le manque à gagner s'élève notamment à plus de 3 197 k€.

b. La part couverte par le tarif (PCT)

La loi du 10 février 2000 modifiée a redéfini les modalités de financement des raccordements. Son article 4-II précise en particulier que *« les tarifs d'utilisation des réseaux [TURPE] couvrent notamment une partie des coûts de raccordement à ces réseaux […] »*. Cela a eu pour conséquence de supprimer la facturation selon la formule des tickets et de rendre ainsi caduque la convention signée par EDF et la FNCCR le 25 septembre 1986 et relative à l'adoption du ticket bleu individuel dans les zones relevant de l'électrification rurale.

La FNCCR et ENEDIS ont alors convenu d'un nouveau protocole précisant la prise en charge des coûts de raccordement et définissant les modalités de versement, par le concessionnaire, aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif.

Ce protocole, plus connu sous le vocable « protocole PCT », a ensuite été entériné par le SDEF et ENEDIS au travers de la signature, en octobre 2010, de l'avenant n°7 au contrat de concession. Il a, par la suite, été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015, via l'avenant n°8 signé le 1er février 2013, puis jusqu'au 31/12/2016, via l'avenant n°11 du 14 juin 2016.

Au titre des raccordements mis en exploitation en 2015, ce sont ainsi 871 k€ que le concessionnaire a versés au concédant dans le cadre de ce protocole.

c. La contribution au titre de l'article 8 ou programme PAMELA

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe au financement des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF et destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

Cette participation s'inscrit dans un programme de travaux défini annuellement et dénommé PAMELA (Programme d'Amélioration Esthétique des Lignes Aériennes).

Conformément à la convention signée le 21 juillet 2011 pour une durée de 3 ans, pour chaque opération du programme, le concessionnaire participe à raison de 40% dans la limite de la partie des travaux concernant les ouvrages concédés et avec un plafond annuel de 750 000 €. Ce montant global peut être majoré de 100 000 € à condition que 60% des linéaires déposés correspondent à d'anciens fils nus et que 30% de ces mêmes linéaires soient situés sur des communes urbaines. Le SDEF, ayant respecté l'ensemble de ces conditions en 2011, 2012 et 2013, a perçu du concessionnaire, sur ces 3 années, 850 000 €.

On notera enfin que la convention PAMELA 2011/2013 arrivant à son terme, une nouvelle convention triennale (2014/2016) a été proposée au comité syndical du 13 décembre 2013 et adoptée par délibération du même jour. Elle prévoit à nouveau une participation plafonnée à 750 000 € par an avec toujours une majoration possible de 100 000 € selon les mêmes règles. Les 850 000 € perçus en 2015 en sont le reflet.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les conclusions du contrôle sur l'exercice 2015 sont les suivantes :

- *Un exercice marqué par l'entrée dans sa phase opérationnelle du Programme Exceptionnel d'Investissements et de Maintenance d'Enedis (PEIM) avec, pour cette 1ère année du programme, un montant investi dans le patrimoine de la concession de l'ordre de 9 M€ sur les près de 80 M€ annoncés d'ici à 2020.*

- *Un montant qui constitue bien une somme investie supplémentaire, directement mise à profit de la performance du réseau et qui ne vient aucunement réduire les sommes allouées aux autres finalités.*

- *Un programme qui, même s'il n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, donne des premiers résultats encourageants aussi bien techniquement que qualitativement :*

  - *Forte progression du linéaire de HTA nu déposé,*
  - *Augmentation de 1,1 point du taux de souterrain pour la moyenne tension,*
  - *Maintien d'un niveau élevé de dépose les réseaux nus BT, mais qui a vocation à s'intensifier pour atteindre les objectifs annoncés en la matière,*
  - *Des cadences d'élagage mises en œuvre qui n'avaient jusqu'à lors jamais été atteintes, mais qui mériteraient cependant d'être explicitées s'agissant du traitement effectif du stock*
  - *Evolution positive de plusieurs indicateurs de performance en matière de continuité de fourniture (critère RI et nombre de coupures pour 100 km HTA notamment) et ce, même si leur évolution est aussi le reflet d'une année relativement clémente du point de vue météorologique.*

- *Pour autant, un vieillissement croissant de la HTA et qui ne va pas pouvoir être inversé même sous l'effet de la montée en puissance du PEIM.*

- *Un inventaire des transformateurs qui gagne en précision, mais avec une traçabilité qui reste toutefois à parfaire. Mais quoi qu'il en soit, une localisation de ces équipement qui a induit, par un rééquilibrage au profit des concessions rurales, un gain de valeur brute de plus de 7 M€ pour le SDEF, auquel s'ajoute un excédent réel de provisions pour renouvellement de l'ordre de 0,8 M€.*

- *Des inventaires techniques et comptables cohérents entre eux pour les réseaux et transformateurs, avec toutefois une sous-représentation comptable pour les transfos. En revanche, un écart qui continue de se creuser pour les postes et qui mériterait d'être justifié par le concessionnaire.*

- *Pour ce qui est de la tenue de tension, un nombre de clients mal alimentés qui connaît une diminution presque de moitié sans que cela ne puisse être expliqué par des interventions d'exploitation (équilibrages des phases ou modification de prises à vide de postes HTA/BT), par des travaux sur les réseaux (PEIM notamment) ou par une évolution des hypothèses retenues dans le modèle informatique de l'application GDO-SIG d'Enedis et un concessionnaire qui, interrogé sur le sujet, ne communique pas au motif que cela sort, selon lui, du champ du contrôle de concession, et ce , alors même que le nombre de CMA constitue une donnée structurante pour l'inventaire FACE et pour le décret qualité.*

- *Une plus grande diligence attendue de la part du concessionnaire Enedis s'agissant des réponses apportées aux réclamations suivies dans le cadre du contrôle en continu.*

- *Un accompagnement efficace des clients tarifs jaunes et verts vers les offres de marché effectué par les 2 concessionnaires, et ce, même si les chiffres communiqués (arrêtés au 31/12/2015 donc avant la bascule officielle) ne le reflètent pas forcément.*

- *Même si certaines données continuent de ne pas être produites par les concessionnaires malgré des demandes répétées du SDEF, certaines informations ont été nouvellement communiquées, notamment :*

    - *Pour EDF : le listing des réclamations papier et diverses données clientèle*
    - *pour Enedis : l'énergie injectée par type de filière de production et par commune, la liste des indemnisations automatiques pour interruptions de fourniture de plus de 6 heures, le nombre des interrupteurs aériens télécommandés (IAT) et interrupteurs de poste télécommandés (IPT) par commune, etc…*

- *Un exercice également marqué par l'entrée en vigueur de l'arrêté « ruralité » qui a eu des conséquences non seulement en termes de répartition de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi du point de vue comptable avec une perte de provisions pour renouvellement de plus de 1,2 M€, les provisions historiquement constituées pour les 4 communes nouvellement urbaines ayant été reprises au résultat d'Enedis.*

- *S'agissant également de l'aspect comptable, une diminution toujours marquée des provisions constituées pour les branchements et colonnes montantes ; diminution qui mériterait d'être explicitée par le concessionnaire.*

Rédacteurs :

Katell LE ROY-MARSCHALL, chargée de mission contrôle des concessions et contrôle de la taxe
Jacques MONFORT, Directeur du SDEF

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACS :	Aide Complémentaire Santé
AD :	Ayant Droit
AEC :	Association pour l'Expertise des Concessions
AMEO :	Autorisation de Mise en Exploitation de l'Ouvrage
AODE :	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie
BMO :	Brest Métropole Océane
BT :	Basse Tension
CATI :	Computer Assisted Telephone Interview
CGCT :	Code Général des Collectivités Territoriales
CGV :	Conditions Générales de Vente
CMA :	Client Mal Alimenté
CMU-C :	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAM :	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CPI :	Câble à isolation Papier Imprégné
CRAC :	Compte Rendu d'Activité
CRC :	Chambre Régionale des Comptes
CRC d'EDF :	Centre Relation Clients d'EDF
CRE :	Commission de Régulation de l'Energie
CSPE :	Contribution du Service Public de l'Electricité
CTO :	Contrôle Technique des Ouvrages
DACIR :	Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et des Risques
DCR :	Direction Commerciale Régionale
DDTM :	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIR :	Direction InterRégionale
DMA :	Départ Mal Alimenté
DO :	Déplacement d'ouvrage
DP :	Distribution Publique
DR :	Direction Régionale
DT :	Direction Territoriale
EDF :	Electricité De France
Enedis :	Concessionnaire pour la distribution d'électricité (ex ENEDIS)
ER :	Electrification Rurale
ENEDIS :	Electricité Réseau De France (dénommée Enedis depuis le 31/05/2016)
ETI :	Elément Technique d'Inventaire
FACE :	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FAQ :	Foire Aux Questions
FIRE :	Force d'Intervention Rapide Electricité
FNCCR :	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

FSL :	Fonds de Solidarité pour le Logement
GC :	Génie Civil
GDO :	Gestion Des Ouvrages
GED :	Gestion Electronique des Documents
GRD :	Gestionnaire du Réseau de Distribution
HTA :	Haute Tension A
IA :	Instance d'Appel
IAT :	Interrupteur Aérien Télécommandé
IPT :	Interrupteur de Poste Télécommandé
MNE :	Médiateur National de l'Energie
MOA :	Maîtrise d'OuvrAge
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
NC :	Non-Conformité
NOME :	Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité
OAM :	Organisme d'Assurance Maladie
OMT :	Organe de Manœuvre Télécommandé
PAMELA :	Programme d'Amélioration Esthétique des Lignes Aériennes
PCB :	Polychlorobiphényle
PCDMR :	Programme Prévisionnel Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux
PCT :	Part Couverte par le Tarif
PDL :	Point De Livraison
PDV :	Prolongation de la Durée de Vie
PEB ou PEBreizh :	Pôle Energie Bretagne
PEIM :	Programme Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMEO :	Possibilité de Mise en Exploitation de l'Ouvrage
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PTF :	Proposition Technique et Financière
REX :	Retour d'expériences
RI :	Régulation Incitative
RSE :	Régime Spécial d'Exploitation
RSI :	Régime Social des Indépendants
SDEF :	Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère
SGE :	Système de Gestion des Echanges
SI :	Système d'information
SIE :	Syndicat Intercommunal d'Electricité
SIG :	Système d'Information Géographique
SIMM :	Système d'Information du Marché de Masse
SME :	Service de Maintien de l'Energie
SRU :	Solidarité et Renouvellement Urbains *(Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000)*
TCC :	Toutes Causes Confondues

TCCFE :	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TECV (loi) :	Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
TMO :	Taux Moyen Obligataire
TPN :	Tarif Première Nécessité
TSE :	Tarifs Sociaux de l'Energie (= TPN +TSS)
TSS :	Tarif Spécial de Solidarité (gaz)
TST :	Travaux Sous Tension
TURPE :	Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité
UC :	Unité de Consommation
VRG :	Valorisation des Remises Gratuites
ZPPAUP :	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ANNEXE 1 :
LISTE 2015 DES FICHIERS DEMANDES A ENEDIS AVEC POINTAGE DES DONNEES REMISES

Nom fichier	Autre nom	Intitulé et/ou description document	Fichier remis par Enedis	Transmission des données compète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
A	DOCUMENTS SPECIFIQUES						
A1	Documents et fichiers spécifiques						
A1-01	Barème VRG	Barème de valorisation des remises gratuites (issu de l'application "VRG") - Canevas technique de facturation et évolutions	hors du champ du contrôle	/	En 2009, la FNCCR et ENEDIS ont convenu de nouvelles modalités de valorisation des ouvrages construits sous la maitrise d'ouvrage des autorités concédantes (protocole VRG prolongé pour 3 ans en vertu de l'avenant signé le 13/12/2011. Le contrôle des valorisations s'exerce donc en continu dans le cadre des échanges d'informations prévus. Le canevas technique d'ENEDIS est le produit d'un savoir faire industriel. Il est par ailleurs représentatif de conditions de marché qu'ENEDIS souhaite protéger. En effet, ces conditions de marché sont l'affaire d'ENEDIS et de ses entreprises prestataires. En conséquence, les éléments ci-dessus ne seront pas transmis car ils ne relèvent pas du champ du contrôle.		
A1-04	A1-04	Participations des collectivités aux investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS	sans objet	/	Conformément aux dispositions du cahier des charges (Annexe 1-article 2-alinéas 25), c'est bien à l'autorité concédante qu'il incombe de produire ces éléments afin que le concessionnaire soit en mesure de les contrôler et de procéder à leur intégration (ou non) dans le calcul de la redevance R2. En conséquence ENEDIS ne produira pas cet état		
B	DOMAINE TECHNIQUE						
B1	Eléments statistiques et travaux						
B1-02	B1-02	Eléments statistiques sur la qualité de fourniture - tps de coupure (CL) & fréquences coupures (CL, CB CTB) clients BT et HTA (Y compris indicateurs du cahier des charges et du décret qualité de décembre 2007)	oui	partielle	/	nombreuses données non reprises	
B1-04	Travaux et PEIM	Intégralité des travaux effectués pendant l'exercice sur la concession en maîtrise d'ouvrage ENEDIS et tiers (avec précision du n°ENEDIS et de l'affectation PEIM ou non)	oui	partielle	/	dans ce fichier, il manque plus de 20% des montants évoqués dans le CRAC comme investis en 2015	
B1-05	Elagage HTA	Liste des départs HTA ayant fait l'objet de travaux d'élagage réalisés en 2015 et prévisionnels 2016	oui	partielle	/	rien sur le prévisionnel HTA 2016	

Nom fichier	Autre nom	Intitulé et/ou description document	Fichier remis par Enedis	Transmission des données compète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
B1-06	Elagage BT	Liste des communes ayant fait l'objet de travaux d'élagage BT réalisés en 2015 et prévisionnels 2016	oui	partielle	/	rien sur le prévisionnel BT 2016	
B1-07	Raccordements	Dénombrement des raccordements de consommateurs et producteurs réalisés pendant l'exercice	oui	complète	/		
B1-08	PEIM	Bilan des dépenses PEIM par type décaissées en 2014 et 2015	hors du champ du contrôle	/	La liste des travaux réalisés par le concessionnaire est à lire dans l'état B1-04. Concernant le PEIM mis en place de façon volontariste par Enedis, nous sommes prêts à évoquer le sujet avec le SDEF lors d'une réunion spécifique. Toutefois, Enedis exploitant le réseau à ses risques et périls cette question est hors du champ du contrôle.	Le fichier B1-04 n'est pas exhaustif s'agissant des montants effectivement décaissés par exercice. Par ailleurs, l'appartenance au PEIM des affaires listées sous la finalité la "climatique" n'est pas évidente car différents programmes sont mentionnés : Dirk, Tempête, plan BZH,,,	
B1-09	CTO	contrôle CTO	hors du champ du contrôle -> oui	partielle	Le bilan du contrôle CTO opéré par Enedis en 2015 a été transmis au SDEF ainsi qu'à la DREAL le 30 juin 2016. Ce contrôle est mis en œuvre dans le cadre du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 et ne relève pas du contrôle de concession.	hors du champ du contrôle : FAUX -> L'article 13 du décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité précise notamment qu'il y a transmission au Préfet et à l'AODE d'un bilan annuel des contrôles effectués et, à leur demande, des comptes rendus des contrôles effectués. Par ailleurs, les articles 14 et 15 de ce même décret prévoient, quant à eux, le contrôle, par l'autorité concédante, du respect par le GRD des obligations mentionnées à l'article 13. Transmission du rapport global, mais non transmission des comptes rendus des contrôles et des listes des affaires mises en service avec mention des linéaires aériens et souterrains en jeu	
B2	**Descriptif réseau HTA et postes**						
B2-01	B2-01	Caractéristiques des départs HTA (1 ligne par départ HTA : Long. , DU, ...)) avec unicité des nominations, noms explicites du départ et y compris données OMT	oui	partielle	/	manquent les codes GDO ainsi que les données relatives aux OMT	
B2-02	B2-02	Caractéristiques du réseau HTA (année, métal, section, typologie, long.,...) - 1 ligne par n°Insee et par caractéristique	oui	complète	/	hors codes GDO	
B2-03	B2-03	Liste des postes HTA/BT (y compris codification par poste)	oui	partielle	Les fichiers comprennent les postes qui appartiennent à la concession c'est-à-dire DP, BP et Mixtes (MX).	manquent les codes GDO ainsi que les données relatives aux coordonnées Lambert	
B2-04	B2-04	Caractéristiques des chutes de tension HTA (codification par poste HTA/BT)	oui	partielle	Les fichiers comprennent les postes qui appartiennent à la concession c'est-à-dire DP, BP et Mixtes (MX).	manquent les codes GDO ainsi que les données relatives aux DU/U HP/HC et la puissance de court-circuit normative	
B2-05	Postes sources	Postes sources alimentant la concession	oui	partielle	/	manquent les codes GDO ainsi que la puissance installée MVA par transformateur	
B2-06	Transformateurs	Liste des transformateurs HTA/BT en poste au 31/12/2015 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, y compris réglage prises à vide et données PCB...)	oui	très limitée	Nous ne disposons pas d'éléments aussi détaillés sur les **ouvrages non localisés.** Le réglage des prises des transformateurs n'est pas une caractéristique intrinsèque des transformateurs, mais un acte d'exploitation dont le concessionnaire n'a pas à rendre compte de façon détaillée. Le contrôle du risque chimique lié au PCB utilisé comme isolant ne relève pas de la compétence des autorités concédantes, mais exclusivement de celle des pouvoirs publics d'Etat. Le coefficient d'utilisation des transformateurs ne relève pas du contrôle du service rendu à l'usager, mais plutôt d'un contrôle des moyens mis en œuvre. En tant que gestionnaire du réseau, c'est au concessionnaire qu'il appartient d'apprécier si les ouvrages sont aptes à faire face à la demande.	Transfos ouvrages non localisés -> FAUX depuis le 01/01/2015 manquent les codes GDO ainsi que le N° de série et le constructeur de chaque transformateur (donc pas d'identifiant unique commun pour une totale traçabilité d'un fichier à l'autre), le type de transformateurs, le réglage de la prise à vide sur le terrain, dans GDO/SIG et retenue dans le Crit BT, la date des dernières modifications de réglage sur le terrain et dans GDO/SIG, % de charge, teneur en PCB, date vérification teneur en PCB Rem : en remplacement du N° de série, pas de possibilité de recréer un identifiant unique (en cumulant par ex différentes informations techniques) car pas de constance dans les éléments fournis dans les différents fichiers transfos (B2-06 à B2-10)	

Nom fichier	Autre nom	Intitulé et/ou description document	Fichier remis par Enedis	Transmission des données compète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
B2-07	Transformateurs	Inventaire des transformateurs HTA/BT sur parcs SDEF au 31/12/2015 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type,origine...)	oui	partielle	Le contrôle du risque chimique lié au PCB utilisé comme isolant ne relève pas de la compétence des autorités concédantes, mais exclusivement de celle des pouvoirs publics d'Etat.	manquent le N° de série de chaque transformateur (donc pas d'identifiant unique commun pour une totale traçabilité d'un fichier à l'autre), l'origine (= poste d'installation ou parc de stockage à fin de l'exercice précédent), teneur en PCB, date vérification teneur en PCB Rem : en remplacement du N° de série, pas de possibilité de recréer un identifiant unique (en cumulant par ex différentes informations techniques) car pas de constance dans les éléments fournis dans les différents fichiers transfos (B2-06 à B2-10)	abréviation constructeur fournie
B2-08	Transformateurs	Inventaire des transformateurs HTA/BT sur parcs ENEDIS au 31/12/2015 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type,origine...)	oui	partielle		manquent le N° de série de chaque transformateur (donc pas d'identifiant unique commun pour une totale traçabilité d'un fichier à l'autre), l'origine (= poste d'installation ou parc de stockage à fin de l'exercice précédent), teneur en PCB, date vérification teneur en PCB Rem : en remplacement du N° de série, pas de possibilité de recréer un identifiant unique (en cumulant par ex différentes informations techniques) car pas de constance dans les éléments fournis dans les différents fichiers transfos (B2-06 à B2-10)	
B2-09	Transformateurs	Liste des transformateurs HTA/BT sortis de l'inventaire en 2015 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type, origine...)	oui	partielle		manquent le N° de série de chaque transformateur (donc pas d'identifiant unique commun pour une totale traçabilité d'un fichier à l'autre), le constructeur, le type de transfo, la tension secondaire, l'année de fabrication, l'origine (= poste d'installation ou parc de stockage à fin de l'exercice précédent), teneur en PCB, date vérification teneur en PCB Rem : en remplacement du N° de série, pas de possibilité de recréer un identifiant unique (en cumulant par ex différentes informations techniques) car pas de constance dans les éléments fournis dans les différents fichiers transfos (B2-06 à B2-10)	
B2-10	Transformateurs	Liste des transformateurs HTA/BT entrés dans l'inventaire en 2015 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type, destination...)	oui	partielle	/	manquent le N° de série de chaque transformateur (donc pas d'identifiant unique commun pour une totale traçabilité d'un fichier à l'autre), le constructeur, la tension secondaire Rem : en remplacement du N° de série, pas de possibilité de recréer un identifiant unique (en cumulant par ex différentes informations techniques) car pas de constance dans les éléments fournis dans les différents fichiers transfos (B2-06 à B2-10)	
B2-11	Producteurs	Liste des producteurs d'électricité qui injectent sur le réseau (y.c. puissance réellement injectée)	oui	partielle	/	2 tableaux dans 2 onglets différents (nombre/puissance délivrée + énergie injectée) au lieu d'un seul et même tableau des données par commune au lieu de données par contrat	Energie injectée par commune et par type de production
B3	**Descriptif réseau BT et données source fichier "28DS"**						
B3-01	B3-01	Caractéristiques du réseau BT (année, métal, section, typologie, long.,...) - 1 ligne par n°Insee et par caractéristique	oui	complète	Pour obtenir les faibles sections il faut sélectionner dans les filtres : Métal AA, AL, AM Section <22 et Métal CU Section <14		
B3-02	28DS	Caractéristiques des départs BT (chutes de tension, contraintes d'intensité et autres caractéristiques) - 1 ligne par départ BT (Requête "28DS")	oui	partielle	/	contrainte d'intensité notamment non fournie	
B4	**Incidents**						
B4-01	DOC 13 (ETINC 07)	Fichier des incidents (CTB et CB) par origine (PT, HTA) - 1 ligne par départ HTA	oui	complète	/		
B4-02	B4-02	Fichier de la totalité des coupures longues BT (Origine, nature, NiTi, ...)	oui	complète	/		

Nom fichier	Autre nom	Intitulé et/ou description document	Fichier remis par Enedis	Transmission des données compète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
B4-03	B4-03	Fichier de la totalité des coupures longues HTA et amont (Origine, nature, NiTi, ...)	oui	complète	/		
B4-05	Crit B Insee	Critère B par Nature et Origine réparti par commune : sous forme de tableau exploitable et non de cartographie	oui	aucun détail par commune, uniquement une carte départementale	Le contrôle s'entend au niveau de la concession et la maille d'analyse du critère B est bien celle-ci. A ce titre, cet indicateur ne sera pas transmis à la maille communale. Dans le cadre du contrôle ENEDIS donne une représentation géographique du critère B TCC 2015 par commune. Chaque année, le CRAC rend compte du Critère B par nature et origine.	uniquement des cartes fournies, sans possibilité pour le SDEF d'effectuer un traitement différencié de la donnée	
B4-08	Fréquences coupures	Fréquences de coupures par Nature et Origine réparties par commune	non disponible	/	ENEDIS ne dispose pas d'état en mesure de répondre à cette demande dans ce niveau de détail.		
B4-09	Gestion période de crise	Modalités de suivi des incidents en période de crise	non fourni		/	Le SDEF souhaiter que soit expliciter : - les critères de priorisation des dépannages retenus en période de crise (lors d'évènements climatiques significatifs) en mettant en évidence les enseignements qui, en la matière, ont été tirés des expériences récentes (2011, 2013, 2015 notamment) - les modalités de suivi d'un incident (de sa prise en compte jusqu'à son traitement) en faisant la distinction entre les différents niveaux de tension et sièges et en mettant en évidence les spécificités d'un suivi en période de crise (type évènement climatique) par rapport à la période « classique » : notamment, quand, comment et par qui se fait la remontée des informations suivantes : identification de l'incident, localisation, siège, nature ? Comment sont déterminées les heures de déclenchement et de fin de traitement, telles qu'elles apparaissent dans les fichiers incidents et qui servent au calcul du critère B ?	
C	DOMAINE CLIENTELE						
C1	Indicateurs et informations - partie acheminement						
C1-01	C1-01	Indicateurs de la qualité de service à l'usager, à l'échelle de la concession - partie acheminement	oui	partielle	Certains ratios demandés ne sont plus disponibles. Les indicateurs proposés sont ceux qu'Enedis utilise pour le suivi de son activité et qui vous permettront d'analyser notre qualité de service aux usagers.		
C1-03	C1-03	Analyse du traitement des réclamations, nombre, origine et délais par typologie - partie acheminement	oui	partielle	Le fichier transmis correspond au tableau de bord de suivi des réclamations par le distributeur.	pas de détails fournis pour les délais de traitement	
C1-04	C1-04	Liste des réclamations du distributeur des années 2012, 2013, 2015	oui	partielle	Une vision statistique de la gestion des réclamations par le distributeur est donnée dans l'état C1-03. Aucune liste de réclamations ne sera transmise, toutefois ENEDIS reste à la disposition du SDEF pour lui présenter en détail son processus de traitement des réclamations.	uniquement un tableau synthétique, sans possibilité pour le SDEF d'effectuer un traitement différencié de la donnée	
C1-05	C1-05	Liste des réclamations du distributeur des années 2012, 2013, 2015 pour défaut de tenue de tension	non fourni		Une vision statistique de la gestion des réclamations par le distributeur est donnée dans l'état C1-03. Le nombre de réclamations pour chute de tension traitées par année est à lire dans le CRAC page 33.	un nombre de réclamations par an n'est aucunement une liste exhaustive	
C1-06	C1-06	Indemnisation pour non qualité de l'électricité distribuée	oui	partielle	/	liste exhaustive "anonymisée" des dossiers de demande d'indemnisation non fournie contrairement à 2015, juste un tableau récapitulatif par cause de sinistre avec nombre de dossiers traités et montants réglés (rien notamment sur le nombre de clients réglés) liste exhaustive "anonymisée" des indemnisations automatiques mais sans le montant de la partie fixe annuelle TURPE ; em pêchant ainsi le contrôle de la cohérence des montants de pénalités calculés	liste des indemnisations automatiques avec notamment durée de la coupure et montant de la pénalité pour le distributeur

Nom fichier	Autre nom	Intitulé et/ou description document	Fichier remis par Enedis	Transmission des données compète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
C2	Usagers - données relatives aux contrats et aux comptages						
C2-01	C2-01	Proportion nombre de contrats de la concession par rapport à la DT Finistère et à la DR Bretagne	oui	partielle	/	données fournies pour la DT, pas pour la DR	
C2-02	C2-02	Tableau de synthèse des contrats sur la concession : Nbre contrats, Puissance (kVA), Consommations (kWh), Recettes : Tarifs C1 à C5 Nbre contrats, type de productions, Puissance installée (kVA), Puissance produite (kWh), Vente : BT <= ou > 36 kVA, HTA	oui	complète	/	voir CRAC	
C2-03	C2-03	Contrats par commune et par type tarif : Nbre contrats, Puissance (kVA), Consommations (kWh), Recettes : Tarifs C1 à C5 Nbre contrats, type de productions, Puissance installée (kVA), Puissance produite (kWh), Vente : BT <= ou > 36 kVA, HTA	oui	complète	Cf. C2-02-SDEF-2015.xls	pour consommateurs, OK pour producteurs, voir fichier B2.11	
C2-04	C2-04	Tableau de synthèse des appareils de comptage sur la concession - nombre total et caractéristiques dont Linky	oui	partielle	/	manque le détail C5 RES et C5 pro pour Linky	
D	DOMAINE COMPTABLE						
D1	Requêtes patrimoniales :						
D1-02	21 11	Inventaire ouvrages non localisés	oui	complète	/		
D1-07	D1-07	Ouvrages localisés retirés de l'inventaire DP au cours de l'année	oui	partielle	Cf. 2301-SDEF-2015.xls	pas de distinction faite en tiers et concédant	
D1-08	D1-08	Ouvrages non localisés retirés de l'inventaire DP au cours de l'année	oui	partielle	Cf. 2311-SDEF-2015.xls	pas de distinction faite en tiers et concédant	
D1-09	22 04	Répartition de la valeur brute des transformateurs par plage de puissance	oui	complète	/		
D1-10	23 01	Ouvrages localisés mis en concession et retirés de la concession DP au cours de l'année, en précisant les maîtrises d'ouvrage et les financements	oui	partielle	/	pas de distinction faite en tiers et concédant	
D1-11	23 11	Ouvrages non localisés mis en concession DP au cours de l'année	oui	partielle	/	pas de distinction faite en tiers et concédant	
D1-12	24 01	Droits du concédant, ouvrages localisés	oui	complète	/		
D1-13	24 11	Droits du concédant, ouvrages non localisés	oui	complète	/		
D1-17	29 01	Équivalent I 18 pour les ouvrages DP	oui	partielle	S'agissant de l'origine du financement, la requête n'est pas disponible.	pas de distinction faite en tiers et concédant	
D1-21	D1-21	Déploiement du compteur Linky (déploiement effectif et prévisionnel)	Hors du champ du contrôle		Cette demande est hors du champ du contrôle. Toutefois la Direction territoriale ENEDIS en Finistère tiendra informé le SDEF de l'avancée du projet lors de réunions spécifiques.	effectivement fourni ultérieurement dans un autre cadre	

Nom fichier	Autre nom	Intitulé et/ou description document	Fichier remis par Enedis	Transmission des données compète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
D2	Autres documents comptables						
D2-01	DOC 40	Dépenses globales d'investissement par ENEDIS sur la concession	oui	complète	Ces informations figurent dans le CRAC du concessionnaire P36		
D2-02	DOC 16	Valeur comptable des ouvrages mis en concession au cours de l'année N	oui	complète	Ces informations figurent dans le CRAC du concessionnaire P76		
D2-03	D2-03	Valeur comptable des ouvrages retirés de l'inventaire au cours de l'année	oui	partielle	Ces informations figurent dans le CRAC du concessionnaire P76	pas de distinction faite en tiers et concédant	
D2-04	D2-04	Valeur du patrimoine comptable de la concession en fin d'année N	oui	complète	Cet état est la somme des fichiers 2901 et 2111.		
D2-05	D2-05	Droit du concédant	oui	complète	Cet état est la somme des fichiers 2401 et 2411.		
D2-06	D2-06	Détail des formules permettant d'aboutir aux coefficients de revalorisation par type d'ouvrage	Hors du champ du contrôle		Le contrôle de ces coefficients est du ressort des commissaires aux comptes. A ce titre il est hors du champ du contrôle.		
D2-09	D2-09	Travaux d'amélioration visant à la mise en œuvre de l'article 3.1.2 de l'avenant n°9 sur les données financières	oui	complète	Localisation des transformateurs : L'opération est terminée, les transformateurs sont désormais localisés dans notre SI Géographique et notre SI patrimonial. Localisation des compteurs : La localisation des compteurs Linky se fait au fur et à mesure des remplacements. Pour information, la localisation du stock de compteurs hors Linky dans le SI patrimonial a été réalisée en avril 2016. La localisation des compteurs devrait donc être visible sur les états à fin 2016. Localisation des branchements et colonnes montantes : Sur ce point aucune évolution n'est à signaler par rapport à l'année dernière.		
D2-10	D2-10	Etats financiers au 31/12/2015 de la filiale ENEDIS dont compte de résultat	oui	complète	Cette demande est hors du champ du contrôle mais nous vous transmettons ce document public pour information.		
E	AUTRES DOCUMENTS						
E1	Autres documents						
E1-01	Taxes	Etat récapitualtif des factures acheminement	oui	complète	Bilan des TCFE pour les communes qui versent leur taxe au SDEF. Ces données doivent être transmises uniquement aux entités qui perçoivent tout ou partie de la taxe.		
D	Questions subsidiaires ou demandes de compléments sur CRAC 2015						
Page du CRAC 2015	informations mentionnées	questions posées ou demandes de compléments	Réponse fournie	Réponse complète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
27	à l'échelle de la concession, 54% de travaux en zone classée réalisés en techniques discrètes	Ici comment faiut-il comprendre "zone classée" ? En fournir une définition et indiquer comment le % est défini. Si même définition que dans le cahier des charges, pourquoi les 100% ne sont-ils pas atteints ?	oui	partielle	Les zones classées correspondent aux zones décrites dans le cahier des charges En 2015 cela concerne une pose globale de 357 m sur 3 affaires : • Briec : une extension de 50m de réseau BT en technique discrète. • Saint Derrien : un renouvellement de 142 m de réseau BT en technique discrète et le renouvellement de 10 m de réseau HTA nu à l'identique. • Plouedern mise en sécurité de 2 portées de réseau BT nu (155 m) par leur remplacement en torsadé. Tous les travaux programmés en zone classée sont bien réalisés en technique discrète. L'affaire de Plouedern à été réalisée pour mettre en sécurité les usagers le reste du tronçon ne nécessitant pas d'autres interventions.	L'explication fournie ne contrevient pas à l'application du cahier des charges car les linéaires déclarés comme non réalisés en technique discrète correspondent à du renouvellement à l'identique (pas de changement de technique et à mise en sécurité (caractère d'urgence). En revanche, les linéaires déclarés paraissent anormalement faibles comparativement à ce qui a pu être constaté via l'instruction des "articles 2"	
28	de nombreux postes ont été embellis en 2015	combien ? Même question pour 2014	oui	complète	4 postes embellis sur la concession en 2014 et 7 en 2015		

Page du CRAC 2015	informations mentionnées	questions posées ou demandes de compléments	Réponse fournie	Réponse complète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
33	1691 situations de CMA résorbés en 2015	fournir la liste des affaires de renforcement ayant permis de réduire le nombre de CMA (libellé + n°ENEDIS + MOA SDEF ou ENEDIS + commune + INSEE + libellé PS + libellé départ HTA + libellé poste HTA/BT + longueur faible section + longueur des tronçons mal alimentés début 2015 et traités à fin 2015 + nombre de CMA levés à fin 2015) fournir le détail des CMA lévés par un équilibrage des phases (commune + INSEE + libellé PS + libellé départ HTA + libellé poste HTA/BT + longueur faible section + longueur des tronçons mal alimentés début 2015 + nombre de CMA début 2015 + nombre de CMA levés à fin 2015) fournir le nombre de CMA lévés via une modification de la prise à vide du transfo du poste HTA (commune + INSEE + libellé PS + libellé départ HTA + libellé poste HTA/BT + longueur faible section + longueur des tronçons mal alimentés début 2015 + nombre de CMA début 2015 + nombre de CMA levés à fin 2015)	Hors du champ du contrôle		Ces demandes relèvent de l'exploitation du réseau et sont donc hors du champ du contrôle. Toutefois le fichier joint permet d'identifier par commune et départ BT l'évolution du nombre de CMA entre 2014 et 2015 vu de la GDO.	Le fichier remis est pointage par commune des CMA 2014/2015/CMA déjà connus et CMA traités. Il ne donne pas les références des départs BT concernés, ni la nature de l'intervention ayant permis de lever la contrainte, pas plus que les références de l'éventuelle opération travaux concernée	pointage par commune des CMA 2014/2015/CMA déjà connus et CMA traités
35	Pour l'exploitation du réseau, ERDF développe les appareillages d'asservissement et de communication qui ont vocation à limiter le temps d'intervention des agents et à améliorer le niveau d'informations concernant les infrastructures éloignées des postes de conduite.	détailler les différents types d'appareillage existants et leur principe de fonctionnement fournir la liste par type et par commune des appareillages installés en 2015 sur la concession	oui	complète	Il s'agit des IAT et IPT. Le fichier joint reprend le nombre de ces appareils par commune.	OMT = IAT+IPT ?	nombre des IAT et IPT par commune
47	Au plan local, nous avons poursuivi notre politique l'élagage en insistant particulièrement sur le réseau HTA. Nous sommes désormais sur un cycle à quatre ans et nous visons à terme un cycle à trois ans.	préciser l'échéance visée ou déjà atteinte pour l'éradication totale des réseaux HTA élagués il y a plus de 4 ans idem pour 3 ans	Hors du champ du contrôle		Cette demande relève de l'exploitation et est donc à ce titre hors du champ du contrôle. Ceci étant pour information et concernant l'élagage HTA la fin du rattrapage 4 ans effective depuis décembre 2015. Le rattrapage 3 ans est en cours et devrait intervenir d'ici fin décembre 2018.		

Page du CRAC 2015	informations mentionnées	questions posées ou demandes de compléments	Réponse fournie	Réponse complète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
47	Les arbres fragilisés (morts ou faiblement enracinés) hors du couloir mais néanmoins à risque du fait de leur grande hauteur seront abattus concomitamment à l'élagage du départ HTA. Pour un arbre hors du couloir d'élagage abattu, ERDF proposera au propriétaire ou à la commune le cas échéant, l'implantation d'un nouvel arbre dans une zone non sensible.	préciser la date à laquelle cette mesure (plantation d'un nouvel arbre) a commencé à être mise en œuvre Si mesure mise en oeuvre dès 2015, combien de plantations de nouvels arbres ont ainsi été financées par ENEDIS en 2015 ?	Hors du champ du contrôle		Cette demande relève de l'exploitation et est donc à ce titre hors du champ du contrôle.		
47	Pour la basse tension, nous visons à terme une fréquence d'élagage à 6 ans.	préciser l'échéance visée pour l'éradication totale des réseaux BT élagués il y a plus de 6 ans	Hors du champ du contrôle		Cette demande relève de l'exploitation et est donc à ce titre hors du champ du contrôle. Toutefois, cette périodicité est un objectif que nous ne pouvons à ce jour prévoir précisément.		
54	Accessibilité de l'accueil d'ERDF (en %)	Fournir une définition de l'accessibilité de l'accueil et indiquer comment le % correspondant est calculé	oui	partielle	fichier "Cartographie Accueil Distributeur.pptx" fourni	définitions non fournies	Cartographie Accueil Distributeur.pptx
54	Accueil Distributeur ** Accueil Acheminement (<= 36 kVA) ** Accueil Distributeur = il s'agit de l'accueil du Service client d'ERDF hors raccordement.	Fournir une définition de chacune de ces sous-catégories d'accueil suffisamment précise pour permettre de les différencier	oui	partielle		définitions non fournies	

Page du CRAC 2015	informations mentionnées	questions posées ou demandes de compléments	Réponse fournie	Réponse complète ou partielle	Commentaires Enedis en réponse à demande SDEF	Commentaires SDEF sur réponse Enedis et les données manquantes	Nouveaux éléments fournis par rapport à l'exercice précédent
63 + 65	produits d'exploitation données Pro forma 2014 Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode d'affectation en 2015.	Pourquoi certaines données telles que les recettes d'acheminement ou les recettes de raccordement et prestations n'ont pas une valeur stable en pro forma 2014 par rapport aux données du CRAC 2014, et ce, alors même qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un changement de méthode d'affectation en 2015 ?	oui	complète	Les rubriques acheminement raccordement prestations … ne font pas l'objet d'un changement de méthode d'affectation entre 2014 et 2015 c'est-à-dire que nous prenons les mêmes types de dépenses natives ou réparties pour les constituer. Pour le pro forma 2014 la part native des produits concernés est reconduite mais la part répartie (cf. page 69 du CRAC 2014) est ventilée selon les clés 2015 qui prennent en compte l'évolution d'organisation intervenue en 2015 (disparition du niveau interrégional). C'est l'évolution des clés qui permettent de ventiler la part répartie qui génère ces légers écarts entre les montants 2014 et le pro forma 2014.		
68	les achats tertiaires et de prestations couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions…) ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales ».	Ce dernier commentaire semble en contradiction avec l'application d'une quote-part en cas de mutualisation au niveau national, donc à expliciter	oui	complète	Pour obtenir un compte d'exploitation à la maille concession il est nécessaire de répartir la totalité des charges du niveau national sur les concessions. C'est ce que précise ce commentaire		
72	recettes d'acheminement et prestations : au prorata du localisé	que signifie ici le terme localisé ?	oui	complète	La petite part qui reste à répartir l'est au prorata du montant directement affecté à la concession en natif.		

Légende :

vert nouveautés exercice 2015 demandes 2016
rose compléments exercice 2015 demandes 2016

ANNEXE 2 : LISTE 2015 DES FICHIERS DEMANDES A EDF AVEC POINTAGE DES DONNEES REMISES

Légende :

éléments fournis par EDF pour le bon tarif et à la bonne échell	ok
transmission partielle (éléments remis par EDF précisés)	XXX
absence de transmission par EDF des éléments demandés	nc

Commentaires d'EDF pour justifier la non transmission XXX
Réponses d'EDF aux questions posées XXX

C3-01 **Tableau de synthèse des contrats au tarif réglementé**

Tableau de synthèse des contrats sur la concession					
Tarifs réglementés	Nombre de contrats	Puissance souscrite (en MVA)	Consommation (en GWh)	Ventes d'énergie (en M€)	Dont acheminement (en M€)
Bleu	ok	ok	ok	ok	nc
Jaune	ok	ok	ok	ok	nc
Vert	ok	ok	ok	ok	nc
Total tarifs réglementés	ok	ok	ok	ok	nc

C3-02 **Indicateurs de suivi des contrats réglementés, maille concession**

Pour tous les types de tarifs

Interruption de fourniture	
Nombre d'interruption à la demande du fournisseur	pour TB RES uniquement
Dont nombre dont l'issue est le paiement de la dette	nc
Dont nombre dont l'issue est la résiliation du contrat	pour TB RES uniquement
Réabonnements	
Nombre de réabonnements	nc
Dont nombre sans interruption de fourniture	nc
Facturations	
Pourcentage de factures arrêtées sur la base d'un auto-relevé	pour TB RES + non RES uniquement
Pourcentage de factures arrêtées sur la base d'un télé-relevé	nc
Nombre de lettres unique de relance envoyées	pour TB RES uniquement
Nombre de coupures demandées par EDF à ENEDIS	pour TB RES uniquement
Nombre de coupures effectives par ENEDIS à la demande d'EDF	pour TB RES uniquement
Nombre de pénalités liées aux impayés	pour TB RES uniquement
Pourcentage de clients domiciliés (i. e: bénéficiant du prélèvement automatique	pour TB RES + non RES uniquement
Pourcentage de clients mensualisés	pour TB RES + non RES uniquement
Services aux usagers	
Nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF	pour TB RES uniquement
Nombre de conseils "accompagnement énergie" prodigués dans le Finistère	maille concession
Nombre de points accueil fournisseur	pour TB RES + non RES uniquement
Nombre de dossiers acceptés par le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) pour une aide électricité au tarif bleu	ok
Montant versé par EDF au FSL pour le département	ok

C3-03 **Informations complémentaires relatives aux clients en difficulté de paiement**

Fournir les données suivantes à l'échelle du département :

Nombre de réunions d'animation et/ou d'information organisées sur la concession	ok	
Montant moyen de la dette des clients	nc	Hors champ concessif
Nombre de clients dont la fourniture a été interrompue	pour TB RES uniquement	
Durée moyenne des dettes	nc	Hors champs concessif
Nombre des échéanciers	nc	Hors champ concessif
Durée des échéanciers	nc	Hors champ concessif

C3-04 **Les points d'accueil physique et points service du fournisseur sur la concession, maille concession**

Les points d'accueil physique et points service du fournisseur			
Nom de l'accueil - Coordonnées	Horaires d'ouverture	Possibilité de paiement par carte bancaire	Possibilité de paiement en espèce avec rendu de monnaie
ok	ok	ok	ok
ok	ok	ok	ok

C3-05 **Analyse du traitement des réclamations - partie fourniture, maille concession**

Analyse du traitement des réclamations - partie fourniture				
Périmètre de la concession	Nombre de réclamations reçues	dont écrites	dont orales	nb de réclamations en instance d'appel SNC/SRC
Usages domestiques = TB RES				
Accueil	nc	ok	nc	ok
Contrat	nc	ok	nc	ok
Relève	nc	ok	nc	ok
Facturation	nc	ok	nc	ok
Recouvrement	nc	ok	nc	ok
Conseil et Service	nc	ok	nc	ok
Relations avec le distributeur	nc	ok	nc	ok
Qualité de fourniture et réseau	nc	ok	nc	ok
Usages professionnels = autres				
Accueil	nc	nc	nc	nc
Contrat	nc	nc	nc	nc
Relève	nc	nc	nc	nc
Facturation	nc	nc	nc	nc
Recouvrement	nc	nc	nc	nc
Conseil et Service	nc	nc	nc	nc
Relations avec le distributeur	nc	nc	nc	nc
Qualité de fourniture et réseau	nc	nc	nc	nc
Total ensemble des usagers				
dont en instance d'appel (particuliers)	ok	nc	nc	/
dont issues médiateur	nc	nc	nc	/
délai moyen de traitement en jours particuliers	nc	nc	nc	/
délai moyen de traitement en jours professionn	nc	nc	nc	/
Taux de réclamations traitées en 30 jours	nc	TB RES uniquement	nc	/

Les informations sur les réclamations orales sont non-disponibles.

C3-06 **Liste des réclamations du fournisseur de l'année, maille concession**

Liste exhaustive des réclamations reçu au cours de l'année sur la concession
Nous devons retrouver la cohérence avec le tableau d'analyse C3-05

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Liste des réclamations de l'année										
INSEE	N° Réclamation	Type*	détail Thème	date réception	Date 1ère réponse	Date clôture	Support demande	Instance	Type client	support réponse
ok, mais uniquement pour écrites et TB RES	ok	ok	ok	ok	nc	ok	écrites uniquement	nc	nc	ok
ok, mais uniquement pour écrites et TB RES	ok	ok	ok	ok	nc	ok	écrites uniquement	nc	nc	ok
ok, mais uniquement pour écrites et TB RES	ok	ok	ok	ok	nc	ok	écrites uniquement	nc	nc	ok
ok, mais uniquement pour écrites et TB RES	ok	ok	ok	ok	nc	ok	écrites uniquement	nc	nc	ok
ok, mais uniquement pour écrites et TB RES	ok	ok	ok	ok	nc	ok	écrites uniquement	nc	nc	ok

Type de réclamation * : accueil, contrant, groupe EDF, intervention technique, qualité de fourniture et du réseau, raccordement, recouvrement, Relevé / factures, vente/conseil/service

C3-07 **Contrats par commune et par type tarif : Nbre contrats, Recettes (€), Consommations (kWh), Puissance (kVA)**

Une ligne par type tarif et par code insee
Type tarif : Bleu, vert, jaune

Contrats par commune et par type tarif (Bleu, vert, jaune)							
INSEE	Type tarif	Nombre de contrats	Recettes (en Euros)	dont acheminement (en	Consommation (en kWh)	Puissances souscrites	Puissances réduites
ok, mais incomplet (retrait d'ICS)	ok	ok	ok	nc	ok	ok	nc
ok, mais incomplet (retrait d'ICS)	ok	ok	ok	nc	ok	ok	nc
ok, mais incomplet (retrait d'ICS)	ok	ok	ok	nc	ok	ok	nc
ok, mais incomplet (retrait d'ICS)	ok	ok	ok	nc	ok	ok	nc
ok, mais incomplet (retrait d'ICS)	ok	ok	ok	nc	ok	ok	nc
ok, mais incomplet (retrait d'ICS)	ok	ok	ok	nc	ok	ok	nc
ok, mais incomplet (retrait d'ICS)	ok	ok	ok	nc	ok	ok	nc

C3-08 **Audit TPN**

		Périodicité et périodes concercées	Zone/maille
1. Données Générales		Annuelle -> 2015	Zone concernée : territoire de l'AODE **Maille : communale (identification par code INSEE)**
Nombre de clients bénéficiaires	ok		
Nombre de contrats de clients bénéficiaires souscrits	ok		
Nombre de contrats de clients bénéficiaires résiliés	ok		
Nombre d'ayants droits (i) au TPN (résultat croisement fichier OAM, administration fiscale, distributeurs) pour le fournisseur concerné	ok		
Nombre de refus volontaire de TPN (indicateur optionnel si disponible dans SI)	ok		
Nombre de clients (contrats) au TPN ayant par ailleurs obtenus une aide au FSL dans l'année	ok		maille concession
2. Procédure d'automatisation et renouvellement			Zone concernée : territoire de l'AODE **Maille : communale (identification par code INSEE)**
Taux de clients identifiés automatiquement dans le fichier clients du fournisseur	nc		
Taux de clients déjà au TPN dont le contrat est renouvelé	ok		
Taux de contrats TPN souscrits hors cadre automatisation et renouvellement	nc		
Nombre d'envois d'attestations à remplir par l'ayant droit (hors cadre automatisation)	ok		
Nombre d'attestations rejetées	ok		
Nombre de retours d'attestations non distribuées par la poste	ok		
Nombre d'appels reçus par le « N° vert dédié au TPN » 0 800 333 123	ok		maille nationale
Nombre d'appels reçus par le « N° dédié travailleurs sociaux 0 800 650 309.	ok		maille régionale
3. Mise en service et abattement			Zone concernée : territoire de l'AODE **Maille : communale (identification par code INSEE)**
Nombre de mises en service gratuites	ok		
Nombre d'abattements de 80% sur frais de déplacement pour impayés	ok		
4. Répartition des clients et des consommations par niveaux de puissance			maille concession
Nombre de clients bénéficiaires 3 kVA	ok		
Nombre de clients bénéficiaires 6 kVA	ok		
Nombre de clients bénéficiaires 9 kVA	ok		
Nombre de clients bénéficiaires > 9 kVA	ok		
Consommations des clients bénéficiaires 3 kVA	ok		
Consommations des clients bénéficiaires 6 kVA	ok		
Consommations des clients bénéficiaires 9 kVA	ok		
Consommations des clients bénéficiaires > 9 kVA	ok		
5. Répartition des clients par option tarifaire			
Nombre de clients bénéficiaires disposant d'une option de base	ok		
Nombre de clients bénéficiaires disposant d'une option HC/HP	ok		
Nombre de clients bénéficiaires disposant d'une option Tempo	ok		
6. Résidences sociales			
Nombre de résidences sociales dépourvues de compteurs individuels concernées par l'application du TPN -> Nombre de logements par résidence sociale	ok		
7. Contact/documents		Annuelle -> 2013 + 2014 et en cas de changement en cours d'année	
Identification d'une personne référente avec coordonnées téléphoniques et adresse mail	ok		
Modèle d'attestation dans le cadre de l'attribution "automatique " (cf. décret 2004-325, II article 4 et décret 2008-778, II et III article 4)	ok		
Modèle d'attestation hors cadre "automatisation " (cf. décret 2004-325, II bis article 4 et décret 2008-778-, IV article 4)	ok		
Modèle de facture avec application du TPN	ok		

(i) : Ayant droit au TPN : titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité pour une résidence principale dont les revenus sont situés en dessous des seuils visés pour l'obtention du TPN, mais qui ne bénéficie pas effectivement du TPN (à différencier des bénéficiaires effectifs du TPN – application des réductions TPN sur facture).

C3-09 **Compte d'exploitation EDF pour TRV**

Fournir le compte d'exploitation EDF 2015 à l'échelle de la concession pour la partie tarifs réglementés de vente

ok

C3-10 **Questions subsidiaires sur le CRAC 2015**

Pages 9 et 138 : Il est fait mention de 8 directions commerciales régionales EDF dont Ouest et Nord Ouest et que le SDEF relève de la région Ouest (Basse Normandie, Bretagne, Pays de Loire), Mais à quel territoire correspond la direction Nord Ouest ?

Le territoire de la Direction EDF Nord-Ouest correspond aux anciennes régions Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Page 112 Les nouvelles CGV "clients résidentiels" sont entrées en vigueur le 15/07/2015 et ont notamment intégré la compensation pour les clients ayant subi une interruption de fourniture supérieure à 6 h à hauteur de 20% de la part fixe annuelle par période de 6 h consécutives ; "dédommagement" automatique defini dans le TURPE 4 HTA-BT effectif lui depuis le 01/01/2014. Même si jusqu'au 15/07, ce dispositif n'était pas spécifiquement mentionné dans les CGV, a-t-il bien était appliqué dès le 01/01/2014, et ce, en s'additionnant avec l'abattement de 2% par tranche de 6 h applicable lui jusqu'au 14/12/2014 ?

Le dispositif suivant est appliqué :

- De janvier 2014 à septembre 2014 : Les clients qui ont subi une coupure de plus de 6 heures seront indemnisés de 22% sur 6 heures (assiette composante de soutirage)

- A partir de septembre 2014 : Les clients qui ont subi une coupure de plus de 6 heures percevront une indemnité de 20% sur 6 heures (assiette composante de comptage + composante de gestion + part fixe de la composante de soutirage) + 2% sur 6 heures (assiette part fixe de la composante de soutirage)

Les dispositions de l'article 6 du décret n°20016365 du 26 avril 2001 relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux public de transport et de distribution d'éléctricité s'appliquent tant qu'elles ne sont pas annulées.

Page 120 Pour les clients mensualisés, l'avènement du compteur Linky va-t-il faire évoluer leurs modalités de facturation (maintien du principe de lissage assurant une mensualité fixe et avec éventuel rattrapage sur le 11ème ou 12ème mois ou facuration au réel consommé dans le mois sans lissage ou au choix du client...) ?

Les conditions générales de vente d'électricité aux tarifs réglementés Tarif bleu mentionnent dans l'article 8-2 que la mensualisation permet au client de lisser ses paiements en payant un montant identique tous les mois, pendant onze mois. A cette fin, EDF et le client arrêtent d'un commun accord un échéancier de paiements mensuels et conviennent que ces montants feront l'objet d'un prélèvement automatique sur un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne.
L'échéancier pourra être révisé en cours de période si un écart notable apparaît entre la consommation réelle et la consommation estimée, suite à un relevé d'ERDF (aujourd'hui ENEDIS). Un nouvel échéancier sera alors adressé au client. Dans tous les cas, une facture de régularisation sera adressée au client le douzième mois sur la base des consommations réelles relevées par ERDF ou, à défaut, sur la base de ses consommations estimées. Le prix de toute option ou prestation complémentaire souscrite en cours de contrat sera ajouté au montant de la facture de régularisation.
A ce jour, les conditions générales de vente du tarif bleu ne distinguent pas de traitement particulier pour les clients disposant du compteur Linky.
L'arrivée du compteur Linky ne change pas le principe de la mensualisation proposée par EDF, nous continuons à estimer la consommation annuelle du client sur la base de son historique de relèves.
En revanche, l'avènement de ces nouveaux compteurs nous permet désormais d'être encore plus réactifs en cas d'écart constaté entre les estimations et la consommation réelle du client.
Lorsque avec un compteur "classique", nous ajustions si nécessaire l'échéancier du client une fois à mi-parcours sur la base de la relève semestrielle du distributeur, nous faisons désormais cette vérification jusqu'à 5 fois en cours de vie de l'échéancier grâce à des relèves télé-opérées bien plus fréquentes.
En cas de dérive, un courriel est envoyé au client avec une proposition d'ajustement : le client peut directement décider d'accepter ou non cette proposition. Cette nouvelle fonctionnalité dénommée « Mensualisation sans surprise » permet à EDF d'aller plus loin dans son engagement « Vous facturer au plus juste ».
Cette fonctionnalité – déployée en septembre 2016 - est intégrée dans le tarif, et automatiquement activée pour tous les clients étant à minima dans une 2ème année de mensualisation (donc pour lesquels nous avons bénéficié d'une année pour connaître leurs habitudes de consommation).

Page 127 Parmi les actions en faveur de la solidarité, il est fait mention d'une information des mairies par courrier sur les clients EDF en difficulté. Dans quel cadre s'inscrit cette information (confidentialité ?) ? Quelles est la nature des informations transmises ? A qui sont-elles destinées (CCAS ?) ?

Le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau indique dans son article 6
"Lorsque l'interruption de fourniture ou la réduction de puissance pour impayé pratiquée a été maintenue pendant cinq jours, le fournisseur en informe, le premier jour ouvré suivant, les services sociaux du département et, le cas échéant, les services sociaux communaux lorsque ces derniers sont cosignataires de la convention mentionnée à l'article 7"
Les courriers EDF sont envoyées automatiquement et quotidiennement par courriel aux communes et aux Conseil Départemental, service du Territoires d'Action Sociale.
Le message comporte les données des clients, références, nom, adresse, puissance, option, montant de la dette et période de consommation associée.
Ces alertes revêtent un caractère confidentiel et sont transmises sur des adresses e-mail fournies, en toute connaissance de cause, par les destinataires concernés.
A titre d'exemple, vous trouverez en pièce jointe un duplicata de courrier anonymisé.

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD DES RECLAMATIONS 2015

Référence réclamation	Date contact ENEDIS	Type de problème	Description du problème	Commune	INSEE	Source de la réclamation	Poste concerné, adresse, lieu-dit	Coordonnées client concerné	Date 1ère réponse d'attente	Date de réponse définitive d'ENEDIS au SDEF	Date du règlement du litige	Affaire classée	Délai de réponse d'Enedis aux sollicitations du SDEF (en jours)	Délai de règlement des litiges par Enedis à compter de la sollicitation SDEF (en jour)
2015-001	12/01/2015	déplacement ouvrage	déplact support HTA	Poullaouen	29227	Chargés d'affaires du SDEF	Entrée agglo		12/01/2015	26/02/2015		oui	0	45
2015-002	12/01/2015	entretien insuffisant	remise en état d'un transfo accidenté	Santec	29273	Chargés d'affaires du SDEF	P8 Méantoul			08/12/2015	08/12/2015	oui	330	330
2015-003	13/01/2015	déplacement ouvrage	régularisation cpteur provisoire	Ploudiry	29180	Chargés d'affaires du SDEF		M. Hervé Maubian 02 98 24 11 24	09/10/2015	30/10/2015	30/10/2015	oui	269	290
2015-004	16/01/2015	qualité de la fourniture	nbr coupures	Quimper	29232	Particuliers	Quartier du Stangala	Les Amis du Stangala Daniel Mathiot 198 Chemin de Penhoat 29000 QUIMPER	19/01/2015	20/01/2015		oui	3	4
2015-005	26/01/2015	entretien insuffisant	Pb écartement entre les fils nus	Langolen	29110	Chargés d'affaires du SDEF	P26 Goesgaradec		02/02/2015	23/02/2015	10/02/2015	oui	7	15
2015-006	26/01/2015	qualité de la fourniture	Fluctuation de tension	Plouhinec	29197	Chargés d'affaires du SDEF		M. GOUPIL 8 Rue des Roses 29780 PLOUHINEC		08/06/2015		oui	133	133
2015-007	26/01/2015	entretien insuffisant	Phase EP ds torsade BT fusionnée avec autre conducteur	Trégarvan	29289	Chargés d'affaires du SDEF	LD Toul Ar Gloet			29/01/2015	29/01/2015	oui	3	3
2015-008	27/01/2015	sécurité	Portée EP manquante	Ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de Porsguen		27/01/2015	08/06/2015	08/06/2015	oui	0	132
2015-009	03/02/2015	sécurité	Rupture du neutre	Névez	29153	Chargés d'affaires du SDEF	Corniche des Glénan	Mme Le Laouenan		05/02/2015		oui	2	2
2015-010	12/02/2015	entretien insuffisant	isolateur en mauvais état sur réseau EP concédé	Lampaul-Plouarzel	29098	Chargés d'affaires du SDEF	12 Allée Verte		12/02/2015	17/04/2015	03/03/2015	oui	0	19
2015-011	13/02/2015	sécurité	ligne BT trop basse	beuzec-cap-sizun	29008	Chargés d'affaires du SDEF	P43 Kerguennec		08/06/2015	03/11/2015	04/09/2015	oui	115	203
2015-012	13/02/2015	déplacement ouvrage	poteau à déplacer	guimiliau	29074	Chargés d'affaires du SDEF	Restvez			30/04/2015		oui	76	76
2015-013	23/02/2015	entretien insuffisant	support HTA penché	Plougonven	29191	Chargés d'affaires du SDEF	Coatélan		08/06/2015	03/11/2015	29/10/2015	oui	105	248
2015-014	23/02/2015	sécurité	coffret BT détérioré	Plougonven	29191	Chargés d'affaires du SDEF	Coatélan			16/03/2015	16/03/2015	oui	21	21
2015-015	23/02/2015	entretien insuffisant	support en mauvais état	Quimper	29232	Communes		160 Rte de Pont l'Abbé	24/02/2015	10/06/2016	01/05/2016	oui	1	433
2015-016	23/02/2015	entretien insuffisant	isolateur du neutre HS	Cléder	29030	Chargés d'affaires du SDEF	P14 Amiets		24/02/2015	06/05/2015	12/03/2015	oui	1	17
2015-017	03/03/2015	entretien insuffisant	ligne mauvais état	Ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF		M. Yvon Corolleur n°2 Castellic 29830 PLOUDALMEZEAU 06 29 36 64 82		26/01/2016		oui	329	329
2015-018	03/03/2015	qualité de la fourniture	coupures et réseau vétuste	ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF		M. Pierre L'Hénaff 51 Rue Cdt Charcot 29280 LRK		05/03/2015		oui	2	2
2015-019	06/03/2015	entretien insuffisant	pince d'alignement câble torsadé cassé	Porspoder	29221	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de Kerdelvas		10/03/2015	26/05/2015	20/05/2015	oui	4	75
2015-020	09/03/2015	sécurité	ligne BT trop basse	beuzec-cap-sizun	29008	Chargés d'affaires du SDEF	P25 Kerourec		23/03/2015	03/03/2016	19/01/2016	oui	14	316
2015-021	16/03/2015	sécurité	Abs alim armoire EP	Kerlouan	29091	Chargés d'affaires du SDEF	P54 Goncuff	Rue des Cerisiers	17/03/2015	16/04/2015	26/03/2015	oui	1	10
2015-022	02/04/2015	sécurité	ligne BT trop basse	Pouldreuzic	29225	Chargés d'affaires du SDEF	P18 Kersaudy	LD Kérazel	30/04/2015				28	néant
2015-023	07/04/2015	sécurité	Portée T70 détendue	laz	29122	Chargés d'affaires du SDEF	P38			22/05/2015	22/05/2015	oui	45	45
2015-024	07/04/2015	sécurité	Ligne nue trop basse	Kernouës	29094	Chargés d'affaires du SDEF		M. DELE 02 98 83 33 71 06 09 79 04 89	18/05/2015	03/03/2016	17/02/2016	oui	41	316
2015-025	09/04/2015	sécurité	Phase EP plus alimentée	Kernilis	29093	Chargés d'affaires du SDEF	Rue du Penker			10/04/2015	10/04/2015	oui	1	1
2015-026	20/04/2015	entretien insuffisant	ancrage torsadé qui a lâché	Plougoulm	29192	Chargés d'affaires du SDEF	P36 Keranveyer		10/06/2016				417	néant
2015-027	21/04/2015	qualité de la fourniture	micro-coupures	Pleyben	29162	Chargés d'affaires du SDEF	ZA du Drevers			18/05/2015	18/05/2015	oui	27	27
2015-028	21/04/2015	entretien insuffisant	poteaux béton non déposés	Ergué-Gabéric	29051	Chargés d'affaires du SDEF	Lestonan		08/06/2015	28/04/2016		oui	48	373
2015-029	23/04/2015	entretien insuffisant	réseau BT vétuste	Quéménéven	29229	Chargés d'affaires du SDEF	P20 Coat Pernes	Moulin de Coat Squiriou	05/06/2015				43	néant
2015-030	07/05/2015	qualité de la fourniture	chutes de tension	Gouesnach	29060	Particuliers		M. Depoilly-Le Meur Mme Trividic 27 bis Hent St Cadou 06 88 36 44 76		11/05/2015		oui	4	4
2015-031	11/05/2015	autres	travaux effectués par ERDF en aérien or bord de mer = souterrain	Plomodiern	29172	Chargés d'affaires du SDEF	Lestrevet		05/06/2015	10/06/2016	22/09/2015	oui	25	134
2015-032	28/05/2015	sécurité	Ligne nue trop basse	Plougar	29187	Chargés d'affaires du SDEF		M. Lesconnec	05/06/2015	26/01/2016 (pt des affaires)	12/11/2015	oui	8	168
2015-033	02/06/2015	sécurité	Portée EP manquante	Névez	29153	Chargés d'affaires du SDEF	LD Kermen		02/06/2015	03/11/2015	22/09/2015	oui	0	112
2015-034	11/06/2015	entretien insuffisant	Elagage insuffisant	Lanvéoc	29120	Chargés d'affaires du SDEF	LD Kergoff et Rue des Primevères			12/04/2016	12/04/2016	oui	306	306
2015-035	22/06/2015	entretien insuffisant	Support penché	Plouezoc'h	29186	Chargés d'affaires du SDEF	P35 Kerjean		22/06/2015	03/11/2015	22/09/2015	oui	0	92
2015-036	23/06/2015	sécurité	armoire de coupure détériorée	Henvic	29079	Chargés d'affaires du SDEF	LD Kerelec			03/11/2015		oui	133	133
2015-037	30/07/2015	entretien insuffisant	portée torsadée importante	Plouezoc'h	29186	Chargés d'affaires du SDEF	P11 Kervoalen			01/12/2015	01/12/2015	oui	124	124
2015-038	31/07/2015	sécurité	câble BT hauteur non règlementaire	Scrignac	29275	Chargés d'affaires du SDEF	Kerbrat		10/06/2016				315	néant
2015-039	03/09/2015	sécurité	câble hauteur non règlementaire + demande enfouisst ligne	Moëlan-sur-Mer	29150	Communes		Mme Collins-Boisdron 7 Rue Ar Park		04/09/2015	19/11/2015	oui	1	77
2015-040	15/09/2015	entretien insuffisant	support béton dégradé	Poullan-sur-mer	29226	Chargés d'affaires du SDEF	Kervenargant		01/10/2015				16	néant

Référence réclamation	Date contact ENEDIS	Type de problème	Description du problème	Commune	INSEE	Source de la réclamation	Poste concerné, adresse, lieu-dit	Coordonnées client concerné	Date 1ère réponse d'attente	Date de réponse définitive d'ENEDIS au SDEF	Date du règlement du litige	Affaire classée	Délai de réponse d'Enedis aux sollicitations du SDEF (en jours)	Délai de règlement des litiges par Enedis à compter de la sollicitation SDEF (en jour)
2015-041	24/09/2015	entretien insuffissant	poste envahi par végétation	Plozévet	29215	Chargés d'affaires du SDEF	P70 Bellevue		10/06/2016				260	néant
2015-042	05/10/2015	sécurité	coffret détérioré	Plogoff	29168	Chargés d'affaires du SDEF	P1 Bourg		14/10/2015	03/11/2015	23/10/2015	oui	9	18
2015-043	06/10/2015	qualité de la fourniture	chutes de tension	Lanvéoc	29120	Communes	LD Hellen	M. Beaumanoir		13/10/2015		oui	7	7
2015-044	09/10/2015	qualité de la fourniture	chutes de tension	Plougasnou	29188	Particuliers		M. Girard et Mme Jaouen Rue de Keravel Le Diben 29630 Plougasnou	22/10/2015				13	néant
2015-045	23/10/2015	qualité de la fourniture	micro coupures	Guissény	29077	Chargés d'affaires du SDEF	P34 Lizouré	M. Morvan	27/10/2015		02/12/2016	oui	4	406
2015-046	26/10/2015	autres	modification aplomb d'une portée sans convention de passage -demande de passage en souterrain d'une portée suite à renfo	Ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF	P09 Kerneyen	M. Corolleur n°2 Castellic 29830 Ploudalmézeau		03/11/2015		oui	8	8
2015-047	24/11/2015	autres	enfouissement HTA et abs de mise en service	Landéda	29101	Chargés d'affaires du SDEF				26/01/2016		oui	63	63
2015-048	24/11/2015	entretien insuffissant	élagage insuffisant	Plouguin	29196	Chargés d'affaires du SDEF		Route du Lez	10/06/2016				199	néant
2015-049	03/12/2015	qualité de la fourniture	Nombreuses coupures	Cléden-cap-sizun	29028	Chargés d'affaires du SDEF		M. Laurans et Mme Kerhomen Lannuet 29770 Cléden Cap Sizun 06 82 48 39 79		26/01/2016	26/01/2016	oui	54	54
2015-050	03/12/2015	qualité de la fourniture	poste qui a rendu l'âme trois fois	Cléden-cap-sizun	29028	Chargés d'affaires du SDEF	Poste de Keramu			26/01/2016	26/01/2016	oui	54	54
2015-051	07/12/2015	entretien insuffissant	support vétuste	Ploudaniel	29179	Chargés d'affaires du SDEF	Kergueréon		10/12/2015	10/06/2016		oui	3	186
2015-052	08/12/2015	autres	eff HTA à l'arrêt sans explication	Porspoder	29221	Chargés d'affaires du SDEF	Kernioual			09/12/2015		oui	1	1
2015-053	11/12/2015	sécurité	coffrets détériorés	Locronan	29134	Chargés d'affaires du SDEF	Parking Rue du Prieuré		14/12/2015	11/02/2016	14/12/2015	oui	3	3
2015-054	11/12/2015	qualité de la fourniture	divers incidents	brignogan	29021	Chargés d'affaires du SDEF	Rue Goulven pont Chapelle Pol Le Phare Soulougan		26/01/2016				46	néant
2015-055	11/12/2015	autres	Renforcement à justifier	Lothey	29142	Chargés d'affaires du SDEF	P5 Kerveatouz			15/12/2015		oui	4	4
2015-056	11/12/2015	sécurité	guirlande de Noël fixée sur câble BT en mauvais état	Locronan	29134	Chargés d'affaires du SDEF	Bourg		14/12/2015	11/02/2016	11/01/2016	oui	3	31
Nombre total de réclamations					**56**	**Nombre de réclamations classées**			**47**	**Délais moyens**			**67**	**116**

ANNEXE 4 : RAPPORTS CTO D'ENEDIS 2015

ERDF Direction Régionale Bretagne

Département du Finistère (29)

Contrôle Technique des Ouvrages neufs

Bilan annuel ERDF 2015

Transmis au GRD le 24 03 2016

Approbateur au titre du CTO pour les constats effectués

Rémi GRASSET, Responsable du CTO ..... Visa

Approbateur au titre d'ERDF, pour les suites données aux constats

Bernard LAURANS, Directeur Régional ERDF Bretagne ..... Visa

Diffusion restreinte :

- ERDF Direction Régionale
- Archivage CTO

1. Introduction

Le décret 2011-1697, du 1er décembre 2011, et son arrêté d'application du 14 janvier 2013, obligent les Gestionnaires de Réseaux publics de Distribution d'électricité (GRD) à faire contrôler les ouvrages qu'ils exploitent, afin de vérifier qu'ils sont conformes aux prescriptions techniques qui leurs sont applicables. Ces contrôles doivent être réalisés par un organisme technique, certifié en qualité, indépendant du maître d'ouvrage et du GRD. Cette indépendance peut n'être que fonctionnelle.

ERDF a choisi de créer un « Contrôle Technique des Ouvrages » (CTO) au sein de l'entreprise, afin d'effectuer ces contrôles. Le CTO est rattaché à la Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (DACIR) d'ERDF, afin de garantir son indépendance fonctionnelle. Le CTO contrôle directement des échantillons d'ouvrages neufs ou des parties nouvelles d'ouvrages existants, conformément aux obligations réglementaires : Etudes d'exécution et de réalisation des postes HTB/HTA, réseau HTA, postes HTA/BT, réseau BT, à l'exclusion des branchements collectifs et individuels.

2. Synthèse des contrôles effectués

Le GRD, également Maître d'ouvrage (MOA), a traité les Non-Conformités (NC) constatées par le CTO :

- 44% des non-conformités ont fait l'objet d'actions correctrices.
- 56% des non-conformités ont fait l'objet d'observations et/ou de plans d'actions à réaliser

3. Attestations de conformité et plans de récolement

Rappel de l'arrêté du 14 janvier 2013 : le MOA doit établir, pour chaque nouvel ouvrage électrique construit, une attestation de conformité et un dossier de récolement, et mettre ces documents à disposition du CTO.

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 23 mars au 12 juin 2015 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence de plans de récolement mis à jour.

L'examen de la complétude des attestations de conformité, et des plans de récolement, montre que :

- 100% des plans de récolement (545/545 dossiers nécessitant une mise à jour) ont été traités et actualisés dans le Système d'information Géographique (SIG) du Maître d'ouvrage ERDF (Source : « OASICE » = Outil d'Assistance et de Suivi par Intranet de la CartographIE)
- 88% des attestations de conformité (497/564 dossiers réalisés) ont été relevées dans le système d'information de gestion de projet du Maître d'ouvrage ERDF (Source : Outil « iEP »)

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a examiné 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes électriques HTA-BT) et 5% des affaires « souterraines », avec un minimum de 5 affaires dans chaque catégorie, mises en service en 2014.

Le CTO a examiné 29 dossiers, ce qui représente un total de 138 points de contrôle, issus des prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 138 points de contrôle ont mis évidence 132 points conformes et 6 non-conformités :

A 3 dossiers : Absence de cotation sur le plan de récolement
B 3 dossiers : Défaut de cotation des changements de direction sur le plan de récolement

Au 31.12.2015, le GRD a remédié aux 6 non-conformités.

4. Ouvrages aériens

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 23 mars au 12 juin 2015 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence des plans de récolement.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a réalisé des vérifications approfondies sur un échantillon de 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes électriques HTA-BT), avec un minimum de 5 affaires, mises en exploitation entre le 01 janvier et le 31 décembre 2014.

Le CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 8 affaires relatives aux ouvrages aériens (42 points de contrôle), puis a contrôlé 7 ouvrages sur le terrain (69 points de contrôle), ce qui représente un total de 111 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 111 points de contrôle ont mis en évidence 104 points conformes et 7 non-conformités :

A. 2 dossiers : Nombre de prises de terre insuffisant sur le réseau BT
B. 1 chantier : Deux supports sous-implantés
C. 2 chantiers : Mise à la terre du Neutre prévue et non réalisée
D. 1 chantier : Réseau BT isolé en contact avec une gouttière métallique
E. 1 chantier : Réseau BT isolé en contact avec une ligne télécom

Au 31.12.2015, le GRD a formulé des observations sur 3 non-conformités (A, B, D), a remédié à une NC (C) et a programmé le traitement des deux dernières (C, E).

5. Ouvrages souterrains

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 23 mars au 12 juin 2015 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence des plans de récolement.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a réalisé, de sa propre initiative, des vérifications approfondies sur un échantillon de 5% des affaires « souterraines », avec un minimum de 5 affaires, mises en exploitation entre le 01 janvier et le 31 décembre 2014.

Le CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 9 affaires relatives aux ouvrages souterrains, puis a visité 2 chantiers en cours de travaux, ce qui représente un total de 30 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 30 points de contrôle ont mis en évidence 27 points conformes et 3 non-conformités :

A. 1 dossier : Aucune indication sur les distances de croisement des ouvrages / autres réseaux
B. 1 chantier : Couverture des câbles insuffisante en sortie de poste
C. 1 chantier : Distance insuffisante avec le réseau de Gaz

Au 31.12.2015, le GRD a formulé les observations suivantes : les distances de croisement sont prescrites donc s'appliquent de fait (A) ; le CTO a visité les chantiers en cours de travaux. Au final, les ouvrages ont été construits conformément la réglementation (B, C).

6. Postes HTA/BT

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 23 mars au 12 juin 2015 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence des plans de récolement.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a réalisé des vérifications approfondies sur un échantillon de 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes électriques HTA-BT), avec un minimum de 5 affaires, mises en exploitation entre le 01 janvier et le 31 décembre 2013.

Le CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 4 affaires relatives aux postes HTA-BT, puis a visité 4 affaires comportant un poste HTA-BT, ce qui représente un total de 19 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 19 points de contrôle n'ont mis en évidence aucune non-conformité.

7. Postes HTB/HTA

En 2014, sur le département, ERDF n'a mis en service aucun nouveau poste électrique HTB-HTA, ni nouveau transformateur HTB-HTA dans un poste existant.

Il n'y a donc pas eu de contrôle sur ce thème.

8. Informations complémentaires d'ERDF

Toutes les non-conformités ayant été instruites, ERDF n'a aucune observation à ajouter.

9. Cartographie des contrôles

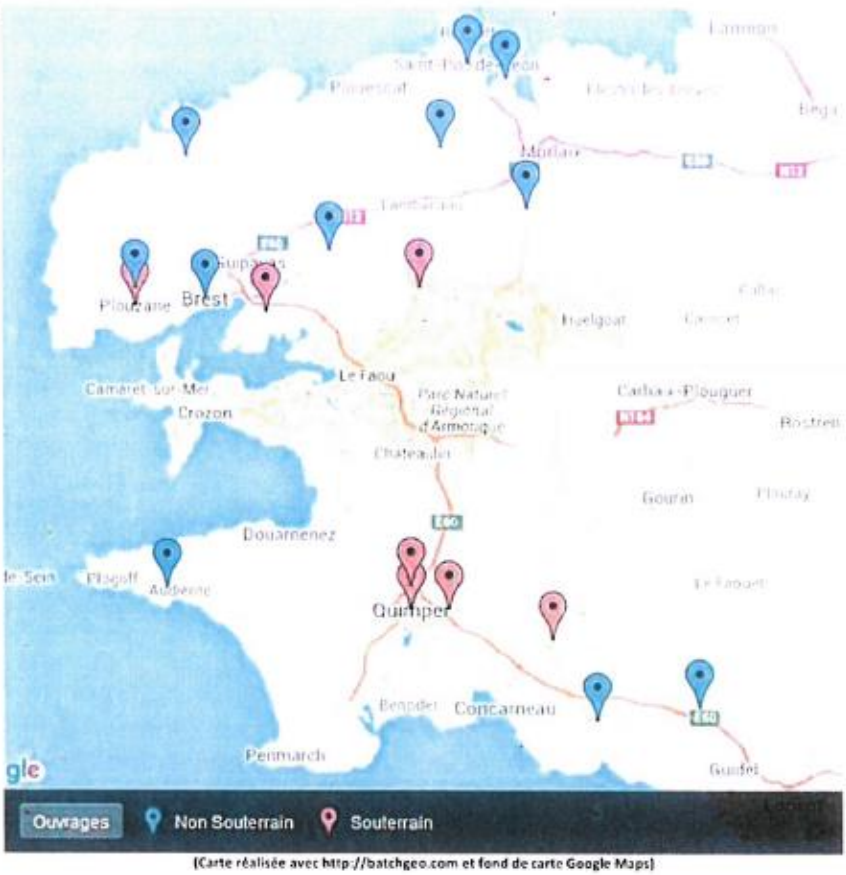

(Carte réalisée avec http://batchgeo.com et fond de carte Google Maps)

ERDF Direction Régionale Bretagne

Département du Finistère (29)

Contrôle Technique des Ouvrages existants

Bilan annuel ERDF 2015

Transmis au GRD le 10 04 2016

Approbateur au titre du CTO pour les constats effectués

Rémi GRASSET. Responsable du CTO ..... Visa

Approbateur au titre d'ERDF, pour les suites données aux constats

Bernard LAURANS. Directeur Régional ERDF Bretagne ..... Visa

Diffusion restreinte

- ERDF Direction Régionale
- Archivage CTO

1. Introduction

Le décret 2011-1697, du 1er décembre 2011, et son arrêté d'application du 14 janvier 2013, obligent les Gestionnaires de Réseaux publics de Distribution d'électricité (GRD) à faire contrôler les ouvrages qu'ils exploitent, afin de vérifier qu'ils sont conformes aux prescriptions techniques qui leurs sont applicables. Ces contrôles doivent être réalisés par un organisme technique, certifié en qualité, indépendant du maître d'ouvrage et du GRD. Cette indépendance peut n'être que fonctionnelle.

ERDF a choisi de créer un « Contrôle Technique des Ouvrages » (CTO) au sein de l'entreprise, afin d'effectuer ces contrôles. Le CTO est rattaché à la Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (DACIR) d'ERDF, afin de garantir son indépendance fonctionnelle. Le CTO contrôle directement, ou avec l'appui de prestataires, des échantillons d'ouvrages existants, conformément aux obligations réglementaires. En 2015, le CTO a contrôlé la clôture et la signalétique de postes électriques HTB-HTA, la qualité des mesures des prises de terre sur des ouvrages HTA ou des postes HTA-BT, et la conformité de lignes HTA aériennes (respect des distances par rapport à la végétation et par rapport aux obstacles, état mécanique des ouvrages).

2. Synthèse des contrôles effectués

Le GRD a traité ou programmé le traitement de tous les écarts et/ou Non-Conformités (NC) constatés par le CTO.

3. Clôture et signalétique des postes HTB-HTA

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 23 mars au 12 juin 2015 sur le département du Finistère.

Conformément à l'Arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a vérifié les dispositifs de fermeture, les clôtures et la signalétique de postes électriques HTB-HTA.

Les vérifications ont porté sur un poste électrique HTB-HTA, ce qui correspond à 5 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté du 17 mai 2001.

La vérification de ces 5 points de contrôle a mis en évidence 4 points conformes et 1 non-conformité (NC).

A. Aucun écriteau apparent sur les faces Ouest et Sud de la clôture du poste

Au 31.12.2015, le GRD a traité la non-conformité.

4. Qualité des mesures des prises de terre

Le Pôle Contrôle Technique des Ouvrages est intervenu du 13 mai 2015 au 30 novembre 2015 sur le département du Finistère.

Ses investigations auprès des services exploitant les réseaux du département du Finistère ont permis de vérifier l'existence d'un registre de terre dans le système d'information de gestion de la maintenance du distributeur et d'un programme réalisé de mesures de terre qui sur ces dix dernières années ont permis de couvrir 97,642% des appareils HTA et postes HTA/BT du territoire.

Le département du Finistère comprend 1919 appareils HTA et 17184 postes HTA/BT.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, des mesures ont été réalisées sur 5% des ouvrages ayant fait l'objet d'une mesure annuelle du gestionnaire de réseau.

Les vérifications sur les ouvrages ont porté sur 96 appareils HTA et postes HTA/BT ce qui correspond à 108 mesures de terres et 93 vérifications de liaisons équipotentielles.

Ces vérifications sur 201 points de contrôles ont mis en évidence 11 écarts et non-conformités :

- 11 écarts pour les mesures terres avec les valeurs mesurées par le gestionnaire de réseau en 2014.
- Aucune non-conformité sur les liaisons équipotentielles.

Au 31.03.2016, le GRD a programmé les actions correctrices nécessaires.

5. Respect des distances à la végétation

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » a contrôlé des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité du département du Finistère, entre le 02 décembre et le 17 décembre 2015.

Le CTO a vérifié, auprès du Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD), l'existence d'un programme de visites périodiques et d'un programme d'élagage et d'abattage des arbres, sur toutes les lignes aériennes HTA en conducteurs nus du département.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a contrôlé visuellement la distance entre la végétation et les lignes HTA en conducteurs nus, sur un échantillon d'au moins 3% des lignes situées en zone boisée.

Le département comprend 538 kilomètres de lignes HTA en conducteurs nus situés en zone boisée. Le CTO a programmé le contrôle visuel d'un échantillon aléatoire de 16 5 km, répartis sur 68 tronçons différents.

La vérification des 16 5 km de lignes a mis en évidence 22 non-conformités (NC) réparties sur 0 645 km, où la végétation est située à moins de deux mètres de la ligne HTA.

Au 31 03 2016, le GRD a programmé les actions correctrices nécessaires.

6. Respect des distances aux obstacles

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » a contrôlé des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité du département du Finistère, entre le 01 décembre et le 15 décembre 2015.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a rédigé un référentiel de contrôle adapté aux différentes catégories d'ouvrages et à leur âge, et a vérifié 5% des ouvrages HTA du département, sur au moins 3% de leurs tronçons constitués de conducteurs nus.

En 2015, le CTO a vérifié uniquement la partie HTA des ouvrages.

Le département comprend 285 départs HTA comportant des conducteurs en fils nus. Le CTO a donc sélectionné un échantillon de 14 départs HTA, qui totalisent 407 kilomètres de ligne HTA en fils nus, puis en a contrôlé 48 tronçons différents, qui représentent une longueur de 13.1 km.

La vérification des 13.1 km de ligne HTA en fils nus mis en évidence 5 non-conformités (NC)

A. 4 points avec distance/sol insuffisante
B. 1 point avec distance/obstacle insuffisante

Concernant les distances au sol, le CTO a réalisé des calculs mécaniques de lignes à une température corrigée de 40°C sans vent, à partir d'hypothèses standard, qui font apparaitre 3 écarts.

Au 31.03.2016, le GRD a programmé les actions correctrices nécessaires.

7. Etat mécanique des lignes HTA aériennes

Le « Contrôle Technique des Ouvrages » a contrôlé des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité du département du Finistère, entre le 01 juillet et le 15 décembre 2015.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a établi un référentiel de contrôle adapté aux différents ouvrages, et a contrôlé l'état mécanique d'environ 5% des ouvrages HTA du département, sur au moins 3% de leurs tronçons constitués de conducteurs nus.

En 2015, le CTO a contrôlé la partie HTA des ouvrages, en exploitant les résultats de visites périodiques réalisées par hélicoptère.

Le département comporte 285 départs HTA avec des conducteurs en fils nus. Le CTO a donc pris un échantillon aléatoire de 14 départs HTA, qui totalisent 407 km de lignes HTA en fils nus, puis en a contrôlé10 tronçons différents, sur une longueur totale de 9,8 km.

Le volume de cet échantillon ne correspond pas au rythme moyen attendu, mais le CTO adaptera l'échantillon des prochaines années pour répondre à la prescription de 50% à 10 ans.

La vérification des 9.8 km de ligne HTA en fils nus n'a mis en évidence aucune anomalie, par rapport aux prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001.

8. Informations complémentaires du GRD

ERDF n'a aucune observation complémentaire à ajouter.

9. Cartographie des contrôles

Mesures des prises de terre

(Carte réalisée avec Google Maps)

- Distance Végétation
- Distance Obstacles
- Etat mécanique
- Terres

Distance/Végétation, Distance/Obstacles et état mécanique

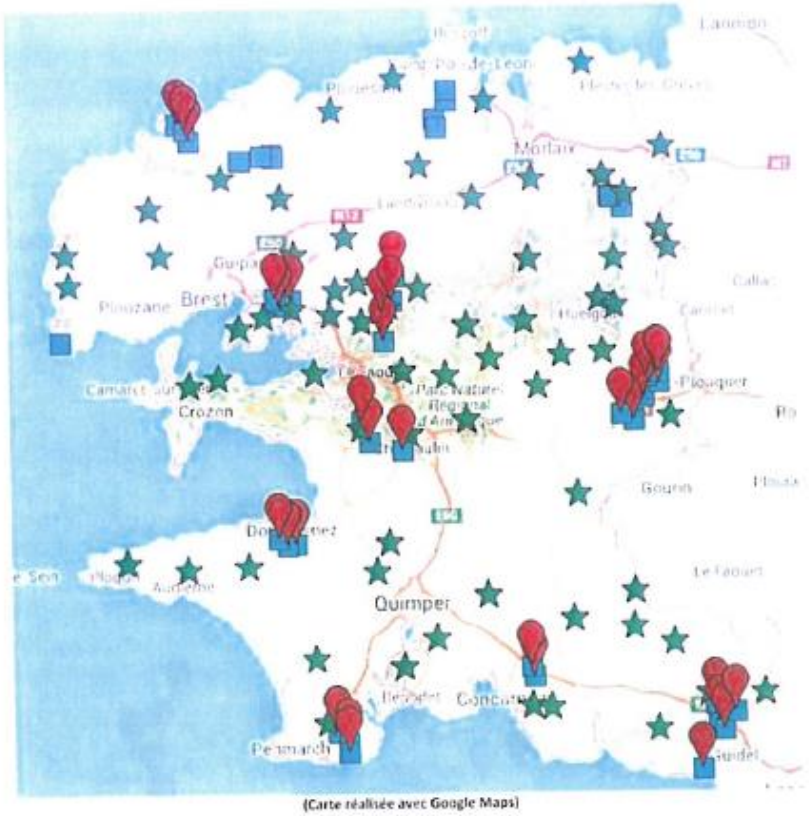

(Carte réalisée avec Google Maps)

- Distance Végétation
- Distance Obstacles
- Etat mécanique
- Terres

ANNEXE 5 : TABLEAU DE SUIVI DES AVIS 2015 SUR DOSSIERS ARTICLES 2

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
05/01/2015	18/12/2014	006482	Plougonven	29191	Bouclage PS SSFIA DP Moulin Vert	7 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. NB: sur schéma HT avant travaux et après travaux, il s'agit du P77 Fontaine Christ (et non du P75 comme indiqué)
05/01/2015	05/01/2015	005857	Quimper	29232	Extension et branchement T2 JC Decaux, route de Brest	7 janvier 2015	favorable	Accord sur projet. Il est toutefois dommage de faire une extension en 150AI à partir d'un réseau existant en 95AI
08/01/2015	08/01/2015	011000	Lanrivoaré	29119	Extension BT Orange UPR Ouest, rue de l'école	9 janvier 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
08/01/2015	08/01/2015	010062	Plouigneau	29199	PCH Extension BT réseau BT Mairie, La Chapelle du Mur	9 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
09/01/2015	09/01/2015	010992	Île-de-Batz	29082	Mise en conformité P7, Roc'higou	15 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
12/01/2015	07/01/2015	007558	Châteaulin	29026	Extension et branchements Léostic Energie Coatiborn	14 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
14/01/2015	14/01/2015	006031	Quimper	29232	Création poste P201 Jardin Théâtre, 10 rue Jean Jaurès	15 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
15/01/2015	15/01/2015	012141	Saint-Renan	29260	PCH Extension BT 2 lots Le Gall, 10 rue Laënnec	19 janvier 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
15/01/2015	15/01/2015	011177	Milizac	29149	Mise en conformité P3 Kervere	19 janvier 2015	favorable	Accord sur projet présenté
12/01/2015	09/01/2015	152587	Fouesnant	29058	Renforcement Fil Nu P94 Menez Bris	19 janvier 2015	favorable	Accord sur projet présenté
12/01/2015	07/01/2015	168459	Penmarch	29158	Renforcement PMT P38 Saint Guénolé Plage	20 janvier 2015	défavorable	Avis défavorable, sur le renforcement en aérien. Les travaux devront être exécutés en souterrain (art. 8 du cahier des charges : en agglomération et bord de mer), sans dérogation possible. Toutefois, si la commune accepte ce projet en aérien, une dérogati
12/01/2015	07/01/2015	168689	Quimperlé	29233	Renforcement PMT P13, Stang an amann	20 janvier 2015	défavorable	Avis défavorable sur le renforcement aérien. Les travaux devront être exécutés en souterrain (art.8 du carhier des charges), sans dérogation possible. Toutefois, si la commune accepte ce projet, une dérogation pourra vous être accordée. Cette dérogation p
14/01/2015	09/01/2015	002572	Quimper	29232	SNC Saint Corentin, rue de la Terre Noire	20 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
14/01/2015	12/01/2015	006579	Concarneau	29039	Renforcement du réseau BTA sur P151 Lot. Bertholom, chemin de Pont Thouar	20 janvier 2015	favorable	Accord sur projet présenté. NB: il est dommage de conserver une portée existante de 75ml en T70 au niveau du support 4
19/01/2015	19/01/2015	005834	Saint-Thégonnec	29266	Raccordement provisoire éolien OUE-RP-2014-000202, Coasvout	20 janvier 2015	favorable	Accord sur le projet
14/01/2015	14/01/2015	009372	Camaret-sur-Mer	29022	CPI - Rue Toulinguet - Avenue du Busum, Meis Creis	20 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/01/2015	16/01/2015	007824	Plourin-lès-Morlaix	29207	REM Dirk renouvellement P20, Kerbalaen	20 janvier 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
14/01/2015	08/01/2015	010062	Plouigneau	29199	PCH Extension BT Mairie, La Chapelle du Mur	20 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
21/01/2015	19/01/2015	011562	Telgruc-sur-Mer	29280	Renforcement HTA-BTA P21 Luzeoc	21 janvier 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/01/2015	15/01/2015	003091	Pleyben	29162	Mise en conformité P22 Kerseurc'h	21 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/01/2015	15/01/2015	007168	Scaër	29274	Renforcement P41 Saint Alain, 44 rue Jean Jaurès	21 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/01/2015	15/01/2015	006209	Bannalec	29004	29DIRK 29004P0151, Stang Livinot	21 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il aurait toutefois été judicieux de faire les tronçons BT 28/29/30/31 en souterrain en accompagnement dans la même tranchée que la HTA
19/01/2015	15/01/2015	001052	Clohars-Carnoët	29031	Fiabilisation Torsadé P78 Kerangoff, Rue de Kerandoze	21 janvier 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté malgré l'implantation de six poteaux Pba nouveaux. Il est toutefois nécessaire de prévoir une réunion avec la mairie de Clohars-Carnoët et le SDEF: la majorité des branchements sont en souterrain, le
20/01/2015	20/01/2015	010196	Logonna-Daoulas	29137	Mise en conformité P37 Penn Foull	20 janvier 2015	défavorable	Compte tenu de la proximité de la Mer (art.8 du cahier des charges) les travaux (tronçon 5/4 et 4/3) devront être réalisés en souterrain
19/01/2015	15/01/2015	006340	Plonéour-Lanvern	29174	Dirk 29174 P100 Plonéour Lanvern, Croas ar Bleon	22 janvier 2015	défavorable	Avis défavorable pour le renforcement en aérien. Les travaux doivent être réalisés en souterrain (art.8 du cahier des charges). Cependant une dérogation peut vous être accordée sous réserve de la signature d'une convention entre le SDEF, ERDF et la commun
21/01/2015	19/01/2015	046910	Pleyben	29162	Dépose réseau BT 29162 P10 Pleyben, Killiegou	22 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
22/01/2015	20/01/2015	047419	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302	Dépose réseaux BT P2 Saint Ségal, ZA Endiverie Pont de Buis	26 janvier 2015	favorable	Accord sur projet présenté
23/01/2015	23/01/2015	166143	Bénodet	29006	Lotissement de 34 lots SARL Urbater, Keranbechennec	26 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/01/2015	22/01/2015	011047	Plabennec	29160	Extension BT Tranvoiz, route de Bervillerm	26 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/01/2015	22/01/2015	005342	Ploumoguer	29201	PAC Ploumoguer Secteur 3, Kerzougar	26 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Le poste P15 Kebrat pourrait être implanté en bord de départementale avec réinjection en BT à Kerbrat. Le SDEF a un projet d'implantation d'un poste de transformation pour le secteur de Mescouez (dossier DB27/007288)
23/01/2015	21/01/2015	041672	Port-Launay	29222	Mise en conformité Vol de cuivre P2, Ty Nevez	27 janvier 2015	favorable	Accord sur projet
27/01/2015	27/01/2015	000937	Guilligomarc'h	29071	CPI P3398 Guilligomarc'h - Carrière	29 janvier 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/01/2015	27/01/2015	010598	Morlaix	29151	CPI Rue du Château	29 janvier 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
29/01/2015	26/01/2015	007166	Treffiagat	29284	29PEU TEMP 29284P15 Treffiagat, La Forêt	2 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est dommage de ne pas mettre la portée 3/6 en souterain (il est exact qu'elle est en T70, mais d'une longueur de 74ml)
29/01/2015	27/01/2015	005909	Bannalec	29004	29 DIRK 29004P91 Bannalec, Keransquer	2 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/01/2015	28/01/2015	009156	Beuzec-Cap-Sizun	29008	ARD Production SARL CAP METHA, Lescogan	3 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
04/02/2015	02/02/2015	177152	Quimper	29232	Eco-quartier Kervouyec Aiguillon Construction, Kervouyec	9 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
04/02/2015	02/02/2015	169149	Rosporden	29241	Renforcement PMT P97, Keranguen	9 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
04/02/2015	02/02/2015	011739	Quimper	29232	Extension et raccordement de 3 lots SARL PIGE, chemin du Moustoir	9 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
04/02/2015	30/01/2015	012695	Rosporden	29241	Déplacement de coffret mairie, 15 place de l'église	9 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
04/02/2015	04/02/2015	170810	Saint-Hernin	29250	Mise en conformité P8 Kervez, Kervreudeur	9 février 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
03/02/2015	03/02/2015	176117	Pont-Aven	29217	Musée Pont-Aven, Passage de C5 en C4, 2 rue Lomenech	9 février 2015	favorable	Accord sur projet
02/02/2015	29/01/2015	008761	La Forêt-Fouesnant	29057	Fiabilisation Torsadé P38 Nigolou	9 février 2015	défavorable	Avis défavorable sur le projet présenté : portée de 68ml en T70 (portée 6/8)
30/01/2015	28/01/2015	003895	Cast	29025	Renforcement et branchement >36kVA EARL Bothorel, Treuscoat Vian	9 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Le remplacement du réseau BT entre le poste P29 et le support 4 (fils nus) aurait pu être passé en torsadé
04/02/2015	04/02/2015	009499	Cléden-Poher	29029	Renouvellement IACM4036, La Garenne	9 février 2015	favorable	Avis favorable
05/02/2015	05/02/2015	153105	Roscoff	29239	Projet Guivarch, 3 lots, Route de la Grande Grève	9 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
05/02/2015	05/02/2015	001179	Saint-Martin-des-Champs	29254	Modification branchement >36kVA Eurovia Bretagne, 22 route de Carhaix	9 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
04/02/2015	04/02/2015	047589	Plouvorn	29210	Mise en conformité P64 Ode ar Glouet	9 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
20/01/2015	20/01/2015	047547	Lampaul-Plouarzel	29098	Mise en conformité BT P6 Trohoat	9 février 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir ramené le réseau en bord de la rue de Trohoat : modification du support 1 (emplacement) puis réseau BT vers 10. Cette solution aurait permis la dépose des su
30/01/2015	30/01/2015	152146	Pleyber-Christ	29163	STRUC - Bouclage Pleyber Christ	9 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
29/01/2015	29/01/2015	010248	Pont-Aven	29217	Déplacement de coffret Mme Mas, 23 cité des Quatre Vents	9 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
02/02/2015	02/02/2015	011222	Carantec	29023	Mise en conformité P19 Kerprigent, Kerprigent et Plouzornou	9 février 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique. Malgré que le projet ne se situe pas dans la proximité immédiate de la mer, une solution souterraine aurait pu être envisagée au vu du site (visuel avec la mer)
06/02/2015	03/02/2015	010646	Plonéour-Lanvern	29174	Renforcement P38 Kerfiat	11 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/02/2015	04/02/2015	011314	Moëlan-sur-Mer	29150	Renforcement Torsadé Kersaviou, Keralain	11 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/02/2015	05/02/2015	008850	Melgven	29146	Production Parc Eolien de Kergleuziou	11 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/02/2015	04/02/2015	009338	Quimper	29232	CPI Rue St Pol Roux	11 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
06/02/2015	04/02/2015	011271	Quimper	29232	Déplacement support BT M. Marc, 2 rue Madame de Sévigné	11 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
09/02/2015	09/02/2015	148719	Landerneau	29103	Extension et raccordement >36kVA collège de Mescoat	11 février 2015	favorable	Accord sur le porjet présenté.
11/02/2015	11/02/2015	153271	Landerneau	29103	Déplacement d'ouvrage BT Hallegouet, 70 route de Penguelen	13 février 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir (pour des raisons financières) "essayer" de trouver une solution en domaine public: reprise du réseau 4x50Alu (350) à partir de la RD770. Les réseaux "T35Al
12/02/2015	12/02/2015	009357	Saint-Martin-des-Champs	29254	Renouvellement BTA.A P7 Porz Bras	13 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
11/02/2015	09/02/2015	005706	Quimper	29232	Branchement collectif + CM SCI Quai Dupleix (rénov 7 cpts), 16 boulevard Dupleix	13 février 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
11/02/2015	09/02/2015	012252	Quimper	29232	Extension et branchement Tri Station de lavage, avenue Ty Bos	13 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
12/02/2015	10/02/2015	006432	Arzano	29002	Poste DP SAS KervoricEnergies, Kervorice	13 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
12/02/2015	10/02/2015	007025	Ergué-Gabéric	29051	Modification BT M. Le Roy, Castel Vian	13 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
02/02/2015	30/01/2015	000127	Châteaulin	29026	Fiabilisation Fils Nus Torsadés P6 Stang ar Garron	16 février 2015	défavorable	Avis défavorable pour la portée aérienne (renforcement en torsadé) entre les supports 28 et 35 (article 8 du cahier des Accord sur les travaux BT en souterrain sous la réserve de la mise en souterrain sur la route départementale des portées 12/53 et 53/8.
16/02/2015	11/02/2015	010536	Pont-l'Abbé	29220	Remplacement CH P9 Kermaria par PSSB P93 Marie Curie, Kermaria	19 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
18/02/2015	18/02/2015	156219	Bénodet	29006	Raccordement Immeuble SNC CSI Bénodet, avenue de la Plage	19 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
13/02/2015	10/02/2015	006796	Elliant	29049	Fiabilisation Torsadé Temp BT P41 Bois Daniel	19 février 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté sous mesure de l'utilité de construire le réseau "4 à 7"
17/02/2015	17/02/2015	177024	Plouarzel	29177	Renouvellement BT P19 Kervoulou	19 février 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
10/02/2015	10/02/2015	120830	Lanvéoc	29120	Mise en conformité HTA BTA P27 Le Douarou	19 février 2015	favorable	Accord sur projet présenté
18/02/2015	18/02/2015	007317	Cléder	29030	146 ZV Stang PS SSLEO P12, Kerlavezou	19 février 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté
19/02/2015	16/02/2015	011449	Quimper	29232	Extension en bien propre et branchement T1 M. d'Hervé art. 332-15, 33 chemin de Kervigou	20 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/02/2015	19/02/2015	122648	Douarnenez	29046	Poste et RPO Les Gréements d'Or, 106 appartements, Nexity, 21 rue Monte au Ciel	23 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/02/2015	19/02/2015	164615	Douarnenez	29046	Tarif Jaune 168kVA services d'exploitation Gréements d'Or, Nexity, 21 rue Monte au Ciel	23 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/02/2015	19/02/2015	011666	Douarnenez	29046	C4 168kVA Services Généraux, Gréements d'Or, 21 rue Monte au Ciel	23 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
13/02/2015	13/02/2015	173608	Landunvez	29109	Plan BZH PAC - ABERS C0002 - Porsall (tranche 2), Tromenec	20 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/02/2015	19/02/2015	001485	Lesneven	29124	SA HLM Les Foyers - 21 PDL (Fernand Le Corre), avenue Fernand Le Corre	23 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
20/02/2015	20/02/2015	012431	Plouezoc'h	29186	Déplacement de réseau BT M. Pennec / SAS Guillerm, Mouster Bihan	23 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/02/2015	23/02/2015	002337	Châteauneuf-du-Faou	29027	Vol Cu P20 Cosfoennec	23 février 2015	défavorable	Avis réservé sur le projet présenté, compte tenu de la longueur de la portée en T70: 65ml. Les règles doivent être les mêmes sur les communes urbaines et les communes rurales. Le SDEF n'a l'autorisation de ERDF que pour des portées de 60ml maximum. Il fau
23/02/2015	23/02/2015	003557	Quimper	29232	Extension et raccordement >36kVA, centre de transfert de Quimper Communauté, ZAC de Kergonan	26 février 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/02/2015	19/02/2015	007443	Saint-Pol-de-Léon	29259	Tempête, P58 Lagallach, Keragon	26 février 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de recréer un réseau torsadé en T70 (à la place des fils nus : 21-23-22 et 1-2-3-4) alors qu'il existe un réseau BT souterrain dans la rue en parallèle. Une solution
20/02/2015	20/02/2015	008959	Plougasnou	29188	PEU SEC P2584 Kerogues	26 février 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
23/02/2015	23/02/2015	013348	Plounéventer	29204	REM Mise en conformité P31 Toul Coz, Poullbroen	26 février 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
20/02/2015	20/02/2015	010617	Poullan-sur-Mer	29226	HC 634 Déplacement de support BT M. Le Gall, Buzit	2 mars 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique. Il est toutefois dommage d'implanter un nouveau support (en remplacement d'un support existant) dans une propriété privée
25/02/2015	25/02/2015	010472	Saint-Yvi	29272	Passage de C2 en C4 Centre de vacances AVEA LA POSTE, Le Bois de Pleuven	2 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
25/02/2015	23/02/2015	009002	Lothey	29142	Mise en conformité BT P5 Kerveatouz, Lannugat	2 mars 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
27/02/2015	23/02/2015	009468	Scaër	29274	ARD Renforcement Torsadé P84 Kerloa, Kerhascoet	2 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/02/2015	23/02/2015	013039	Penmarch	29158	Extension et branchement M. Le Lay, 180 rue du 19 mars 1962	2 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
24/02/2015	24/02/2015	172440	Pouldreuzic	29225	Renouvellement P5 P23 Lesau, Landrezec	3 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté du point de vue technique. NB: c'est dommage de faire un alignement de supports béton sur une route départementale allant vers la mer
10/02/2015	10/02/2015	007390	Plouescat	29185	Fiabilisation P3534 Kerscouarnec	2 mars 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique. Une solution aurait pu être envisagée, compte tenu de la proximité de la mer
27/02/2015	27/02/2015	010558	La Roche-Maurice	29237	Renouvellement IA Départ Kervafen PS Landerneau J5, Cosquer	2 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
20/02/2015	20/02/2015	009697	Plourin-lès-Morlaix	29207	29ROM Temp P18 Le Vieux Moulin	3 mars 2015	favorable	Avis favorable sur la partie travaux à réaliser. Il est surprenant de laisser l'autre tronçon avec un réseau posé au sol
02/03/2015	02/03/2015	006575	Plouvien	29209	Déplacement de support HTA GAEC Marchadour, Kermerrien	3 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
25/02/2015	25/02/2015	012986	Locquirec	29133	Création émergence M. Le Guillerm, route de Keraloas	2 mars 2015	favorable	Accord sur projet présenté
25/02/2015	25/02/2015	007559	Saint-Hernin	29250	Renouvellement IA Départ Cléden PS Carhaix P9 La Gare, La Gare - Culzubic	2 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
03/03/2015	03/03/2015	012577	Plabennec	29160	Extension et raccordement >36kVA GAEC de Lestanet / Kerangueven	5 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
03/03/2015	03/03/2015	008092	Telgruc-sur-Mer	29280	Prod Dubreuil/Mazeau, Kerferman	5 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté en souterrain. Il est toutefois dommage (pour des raisons financières) de conserver les tronçons 1/2 et 2/3 en aérien
03/03/2015	03/03/2015	003070	Audierne	29003	Mise en conformité BT FP14186 P2 Audierne (ex D327/098932), rue de Kerguelen	5 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y a lieu de signaler que le réseau BT entre le poste "La Montagne" et le coffret A5 est en souterrain (plan de situation "avant" et "après travaux"). Une réunion de concertation avec la Mairie d'Audierne est progr
04/03/2015	04/03/2015	003099	Guiclan	29068	Mise en conformité P31 Kergoat	10 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté, le réseau BT étant ramené en bord de route. Il y a lieu de signaler que le nouveau réseau construit va allonger la distance par rapport au poste de transformation de plus de 200ml. Compte tenu de l

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
26/02/2015	20/02/2015	007396	Guilers	29069	Plan BZH PAC, Loscoat, C0012, Castel, SSPIE C0016, Pont Corf	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y avait lieu d'avoir une réunion de concertation avec les mairies de Guilers et Saint Renan pour d'éventuels accompagnements BT en souterrain.
04/03/2015	02/03/2015	006575	Plouvien	29209	Déplacement de support HTA GAEC Marchadour, Kermerrien	18 mars 2015	favorable	Accord sur projet présenté
04/03/2015	27/02/2015	010558	La Roche-Maurice	29237	146 Renouvellement IA Départ Kerfaven, PS Landerneau J5, Cosquer	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
06/03/2015	06/03/2015	007339	Plougonvelin	29190	29RAN Renouvellement P35 Vinigos	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
06/03/2015	06/03/2015	010931	Lannilis	29117	29N Harles P31 Poulfougon, 380 Paluden	18 mars 2015	favorable	Accord sur projet présenté (extension en souterrain)
05/03/2015	05/03/2015	008816	Landévennec	29104	29RAN Renouvellement BT P15 Le Fiezen, Dipôle 26 269m 4x19Cu	18 mars 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
13/03/2015	13/03/2015	003670	Landerneau	29103	Déplacement coffrets Habitat 29, rue Pouliquen	18 mars 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
18/03/2015	18/03/2015	012292	Crozon	29042	Déplacement TJ Communauté de communes de Crozon, Boulevard de la France Libre	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/03/2015	09/03/2015	013679	Plourin-lès-Morlaix	29207	Déplacement d'ouvrage HTA conformité Troadec, La Boissière	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est surprenant de ne pas profiter de l'opération pour remplacer le support n°7 qui est indiqué en "mauvais état"
10/03/2015	10/03/2015	174294	Carantec	29023	Habitat 29 rue Meneyer	18 mars 2015	favorable	Avis favorable surla partie "extension". Il est dommage de renforcer le réseau torsadé en zone agglomérée en aérien et de conserver le support 1 en mauvais état.
10/03/2015	10/03/2015	169465	Carhaix-Plouguer	29024	29N DJP DOSHTA, Déplacement du P11 Fontaine Lapic, Rue Fontaine Lapic	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
10/03/2015	10/03/2015	013858	Carhaix-Plouguer	29024	29N Tarif Jaune Surpresseur, Mairie de Carhaix, rue Duguay Trouin	18 mars 2015	défavorable	Il est dommage de renforcer un réseau torsadé aérien T70 par un réseau torsadé aérien T150. Ces travaux sont en zone agglomérée et imposent l'implantation de 3 nouveaux supports Pba
17/03/2015	17/03/2015	010554	Saint-Pol-de-Léon	29259	29N JFR Extension BT Orange, Bel-Air	18 mars 2015	favorable	Accord sur projet présenté
06/03/2015	03/03/2015	009184	Lennon	29123	29RAN Tempête P6 Kergoniou	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
05/03/2015	05/03/2015	008944	Pont-l'Abbé	29220	Modification BT Lotissement de Keralio, 35 rue Jean Lautredou	18 mars 2015	défavorable	Avis réservé voire défavorable concernant la modification de réseau en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (application de l'article 8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Pont-l
09/03/2015	05/03/2015	153314	Penmarch	29158	Effacement BTA Rue des écoles	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté. NB: Il est dommage de ne pas avoir modifié la portée 17/16. La question se posera lors d'un éventuel effacement futur de la rue de l'Abbé Stéphan
12/03/2015	12/03/2015	008719	Briec	29020	Raccordement >36kVA Pôle socio-culturel , 1 place du Ruthin-rue de la Paix	18 mars 2015	favorable	Accord sur projet d'extension. (Pour info: effacement en cours rue de la Paix)
16/03/2015	16/03/2015	006264	Plogonnec	29169	29RAN Mise en conformité P28 Plas an Toulou	18 mars 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
18/03/2015	13/03/2015	004086	Pont-l'Abbé	29220	Extension et raccordement de 13 lots OPAC Cornouaille Diderot Ilot C, allée Diderot	19 mars 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Il y a lieu de signaler le passage du réseau BT (entre le poste P87 et D1) sous fourreau existant sur une longueur de 120ml environ. ERDF demande au SDEF de résuire au minimum (traversées de chaussées) le passage de la BT so
17/03/2015	13/03/2015	011855	Quimper	29232	Extension en "bien propre" et branchement T1 M. Piriou-Petton art. L332-15, 61 chemin du Quinquis	19 mars 2015	favorable	Accord sur projet présenté. NB: le réseau aurait pu être en 3x150 sur le chemin du Quinquis en d'éventuelles futures extensions.
18/03/2015	18/03/2015	013178	Milizac	29149	146 RNV Deriv P38 Kerhuel	19 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/03/2015	19/03/2015	012918	Scaër	29274	ARD Création ACT P195 Lanveur Départ Leuhan	25 mars 2015	favorable	Accord sur projet présenté
20/03/2015	18/03/2015	132268	Ergué-Gabéric	29051	Raccordement 5 lots Espacil, rue du Menez	25 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
24/03/2015	24/03/2015	011989	Plonéour-Lanvern	29174	Renforcement Réclamation Hervé P5, Lec'hren	25 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
24/03/2015	24/03/2015	013305	Bénodet	29006	Extension et branchement T2 M. Bozec, Kerliezec	25 mars 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/03/2015	23/03/2015	012915	Plonéour-Lanvern	29174	Extension et raccordement 5lots CCHPB Route de Pont l'Abbé, Trelenn	27 mars 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
24/03/2015	24/03/2015	008524	Pleyben	29162	Abandon poste client HTA Locmaria P3205 Le Seac'h, Rue du Cimetière	27 mars 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/03/2015	16/03/2015	003031	Plogastel-saint-germain	29167	Boucl Ant Aval IAT 487 Départ Plogastel, Minven	25 mars 2015	favorable	Accord sur le projet HTA en souterrain. Il aurait pu être envisagé d'étudier la mise en souterrain des fils nus BT sur le même tracé
25/03/2015	25/03/2015	172999	Plourin-lès-Morlaix	29207	Déplacement d'ouvrage BT GAEC Helary, Lestrezec	27 mars 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/04/2015	02/04/2015	012295	Quimper	29232	Raccordement 15 logements BOA, rue de Vendée	3 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/04/2015	31/03/2015	011936	Quimper	29232	Raccordement >36kVA Association Championnet, allée Louis Bouguennec	3 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/03/2015	30/03/2015	006316	Penmarch	29158	29 Dirk, 29158P0035 Penmarc'h, Pouloupry	7 avril 2015	défavorable	Avis réservé, voire défavorable sur le renforcement aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (article 8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Penmarc'h. Une réunion sera à programmer a
23/03/2015	20/03/2015	009712	Plomeur	29171	ARD Plan BZH Fiabilisation Départ Lechiagat du PS de Pont l'Abbé, Pendreff	7 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aurait lieu de prendre contact avec les mairies de Plomeur et Treffiagat pour des effacements BT sur le tracé commun à la HTA
24/03/2015	24/03/2015	012567	Plobannalec-Lesconil	29165	Renouvellement câbles HTA, rue Pasteur	7 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté concernant la HTA. Le SDEF aura un effacement de réseaux sur une partie du tracé et prévu de remplacer le P15 La Place pour des raisons esthétiques dans le cadre de l'effacement des réseaux. Prendre contact avec M. Fa
01/04/2015	27/03/2015	166429	Landerneau	29103	Extension et raccordement >36kVA Salle multisports, rue Saint Ernel	3 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
17/03/2015	17/03/2015	011370	Guiclan	29068	Renouvellement PS Landi Dép Guiclan, bourg	7 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté en HTA. Il y aurait lieu de prendre contact avec la Mairie de Guiclan pour un effacement éventuel de la BT sur le tracé commun à la HTA
31/03/2015	31/03/2015	002432	Plougasnou	29188	Déplacement de réseau M. Bray, Lantrennou Izella	7 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
12/03/2015	12/03/2015	007389	Landivisiau	29105	Tempête, P47 Keruzunel	7 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aura lieu d'avoir l'avis circonstancié de la Mairie de Landivisiau concernant la non-reprise du branchement de la parcelle n°74
03/04/2015	03/04/2015	011848	Lesneven	29124	Extension et raccordement >36kVA API Restauration, rue Chanoine Calvez	9 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
07/04/2015	07/04/2015	007146	Le Folgoët	29055	Raccordement de 3 locaux M. Romagne "La Croix Rouge", Keranna La Croix Rouge	15 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
10/04/2015	10/04/2015	013321	Plougonvelin	29190	Extension BT Simplex, 8 impasse des Bouvreuils	15 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Pose du RMBT à bien préciser
08/04/2015	08/04/2015	011207	Plabennec	29160	Mise en conformité P43 Kerdeniel	15 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
10/04/2015	10/04/2015	047538	Plouezoc'h	29186	Mise en conformité LG HTA P11 Kerivoalen	15 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
10/04/2015	10/04/2015	002701	Commana	29038	Production SAS de Kermonoual, Mougau	15 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il serait souhaitable de remplacer le câble en T35 (entre le poste P14 et le support 2) par un câble en T70 voire T150 (suivant la puissance demandée)
13/04/2015	09/04/2015	006250	Carhaix-Plouguer	29024	CPI DP Saint Antoine, Renouvellement HTA Lycée Paul Sérusier, Moulin à Vent	15 avril 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
13/04/2015	08/04/2015	011232	Plonéour-Lanvern	29174	Mise en conformité P56 Kerfoular	15 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
13/04/2015	09/04/2015	014707	Concarneau	29039	Renouvellement de HT CPI 95Al par du 240Al, rue Lamartine	15 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
07/04/2015	07/04/2015	003797	Spézet	29278	Sécurisation Antenne Pelae, Menez Pelae	15 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
15/04/2015	15/04/2015	014158	Concarneau	29039	Extension et raccordement >36kVA ST Immo Thalasso, rue des Sables Blancs	15 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
10/04/2015	10/04/2015	008208	Carhaix-Plouguer	29024	Raccordement 3 cellules commerciales + 1 SG, SCI FJS, ZA de Kerledan, Boulevard Jean Moulin	15 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
14/04/2015	14/04/2015	015043	Lanmeur	29113	Déplacement d'ouvrage BT Rue Scoen	15 avril 2015	favorable	Accord sur projet présenté
10/04/2015	10/04/2015	047587	Plobannalec-Lesconil	29165	Mise en conformité HTA P19 Penbanal	16 avril 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
07/04/2015	01/04/2015	006441	Plouzévédé	29213	Mise en souterrain du réseau HTA P14 et P15, Berven	16 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
20/04/2015	17/04/2015	011352	Riec-sur-Belon	29236	REM Mise en conformité BTA P50 Lanneguy	22 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
13/04/2015	09/04/2015	010872	Plouhinec	29197	Renforcement BT P18 Roz Danielou, Rue Dugueslin / Rue des 12 sillons	21 avril 2015	défavorable	Avis réservé, voire défavorable sur le renforcement en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (art. 8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre ERDF, le SDEF et la ville de Plouhinec. Une réunion sera à progrommer a
09/04/2015	09/04/2015	160508	Plomelin	29170	PAC Sud Penhars Kerbernes	21 avril 2015	favorable	Avis favorable concernant la mise en souterrain de la HTA. Il y aurait lieu de faire une réunion de concertation avec la mairie de Plomelin pour des éventuels accompagnements du réseau BT en souterrain
17/04/2015	17/04/2015	009366	Saint-Pabu	29257	Renouvellement réseau moyenne tension ZV Lann6 29257P2, rue du Stellac'h	22 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet de mise en souterrain de la HTA
22/04/2015	22/04/2015	133881	Plozévet	29215	Modification structure POULDC0606 M, rue du Stade	24 avril 2015	favorable	Avis favorabe sur le projet présenté. Il y aura lieu de consulter la Mairie de Plozévet et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden concernant la voirie: carrefour au niveau de la rue du stade et rue des primevères en bon état (voire très bon état)
22/04/2015	22/04/2015	012835	Pont-l'Abbé	29220	Déplacement de support BT M. Danguy des Déserts, Kerdale	24 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
27/04/2015	27/04/2015	014668	Plouguerneau	29195	Extension BT Abgueguen, Hellez	29 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/04/2015	27/04/2015	014519	Saint-Renan	29260	Raccordement collectif M. Duval (ajout d'un compteur suite à rénovation), 22 rue Saint Yves	29 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
23/04/2015	23/04/2015	002558	Landerneau	29103	Viabilisation de la ZAE Kergonidec Sud, route de Prat Guen, route de Penguelen	29 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
15/04/2015	15/04/2015	013498	Lannilis	29117	Mise en conformité P9 Kerdrein	29 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous réserve de l'accord circonstancié de la mairie de Lannilis concernant la dépose de l'alimentation électrique de la parcelle 45
27/04/2015	27/04/2015	014213	Briec	29020	Extension et branchement T2 Orange, Moncouar	29 avril 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
24/04/2015	24/04/2015	013658	Saint-Thonan	29268	Déplacement d'ouvrage BT Levenez, rue de Pen ar Quinquis	30 avril 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique. Il est toutefois dommage de ne pas utiliser le réseau BT souterrain existant pour reprendre le réseau du secteur. La pose du support prévu en B aurait pu être faite en C
16/04/2015	16/04/2015	013762	Ploudaniel	29179	Déplacement de réseau HTA M. Richard, Kerneguez	30 avril 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il aurait été judicieux de faire un projet global en réalisant la HTA souterraine sur le chemin puis la voie communale (projet, il est vrai, plus cher). Le projet présenté reste en domaine privé
27/04/2015	22/04/2015	002558	Landerneau	29103	Suppression du poste type rural P110 Penguelen + Création du poste P21 ZAE Kergonidec Sud, route de Prat Guen, route de Penguelen	30 avril 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
21/04/2015	21/04/2015	013756	Penmarch	29158	Extension et branchement T2 M. Plouzennec, impasse de Kerfres	30 avril 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/04/2015	30/04/2015	014167	Quimper	29232	Extension et raccordement sans comptage Toilettes, rue Pierre Tremintin	4 mai 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/04/2015	30/04/2015	012574	Plonéis	29173	Déplacement TJ Foncier Public Bretagne, 24 rue Laënnec	4 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/04/2015	30/04/2015	166099	Bodilis	29010	Extension et raccordement de 4 lots Habitat 29, rue de l'école	4 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
04/05/2015	04/05/2015	012616	Carantec	29023	PCH Extension BT Quemener, rue des Marins Français Libres	5 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
10/05/2015	06/05/2015	009970	Concarneau	29039	Renouvellement CPI Concarneau DP Sablan R Bayar, rue Bayard	18 mai 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
10/05/2015	05/05/2015	004645	Bénodet	29006	Déplacement de coffret réseau BT Mme Hénaff, 35 route de Guenodou	18 mai 2015	favorable	Accord sur projet présenté. NB: pour info, la date de l'arrêté technique indiquée sur le cartouche GT n'est plus bon (2001 et non 1991 comme indiqué)
04/05/2015	30/04/2015	011293	Quimper	29232	Renforcement plainte client P39 Quimper, route de Concarneau	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
05/05/2015	05/05/2015	015843	Bénodet	29006	Supression REMBT Fournil de Penfoul, 1 impasse de Keranguyon	18 mai 2015	favorable	Accord sur projet présenté
18/05/2015	18/05/2015	010208	Scaër	29274	Renouvellement BT + Mise en conformité P67 Scaër, Coat Scaër Vihan	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
04/05/2015	28/04/2015	012883	Trégunc	29293	Renforcement Le Page Rue Equinox, route de Pont Prenn	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
06/05/2015	04/05/2015	004360	Melgven	29146	Ripages des départs PS Melgven poste 63kV de Melgven	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
10/05/2015	05/05/2015	152587	Fouesnant	29058	Renforcement Fil Nu P94 Menez Bris	18 mai 2015	favorable	Accord sur projet présenté
06/05/2015	06/05/2015	003018	Landerneau	29103	Déplacement réseau BT Habitat 29, rue Ernest Renan	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
06/05/2015	06/05/2015	047547	Lampaul-Plouarzel	29098	REM Mise en conformité BT P6 Trohoat, 23 rue de Trohoat	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Alimentation de la propriété située à proximité du support 7?
13/05/2015	13/05/2015	015440	Landivisiau	29105	Modification câble BT 240², vers branchement C4 du collège Saint Joseph, 8 rue du Château d'eau	18 mai 2015	favorable	Accord sur projet présenté
29/04/2015	29/04/2015	048016	Ploudaniel	29179	Déplacement d'ouvrage HTA OREXAD Loc ar Bru	18 mai 2015	favorable	Accord sur projet
10/05/2015	30/04/2015	006479	Plabennec	29160	Dirk 29160 P30 Plabennec <146>, Kerargon	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
18/05/2015	18/05/2015	015413	Saint-Martin-des-Champs	29254	Raccordement >36kVA SARL Morlex, rue de Kerelisa	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
18/05/2015	18/05/2015	015413	Saint-Martin-des-Champs	29254	Raccordement >36kVA SARL Morlex, rue de Kerelisa	18 mai 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
18/05/2015	18/05/2015	009246	Ergué-Gabéric	29051	Alimentation Lotissement Urbater, impasse de Kerlies	20 mai 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
19/05/2015	19/05/2015	005165	Bénodet	29006	Alimentation Lotissement Consorts Le Noac'h, route du Letty	20 mai 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
19/05/2015	19/05/2015	013347	Pont-Aven	29217	Mise en conformité BT Le Bourg Neuf	21 mai 2015	favorable	Avis favorable sur la mise en souterrain de la BT. Il est dommage de ne pas mettre un fourreau EP dans la même tranchée pour un futur réseau EP du secteur avec des candélabres
20/05/2015	20/05/2015	176463	Plonéour-Lanvern	29174	Alimentation Lotissement Polimmo Le Clos des Lavandières, Keraden	21 mai 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/05/2015	19/05/2015	011951	Plouescat	29185	Extension BT Mellouet, Languien	20 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
05/05/2015	05/05/2015	161882	Plourin-lès-Morlaix	29207	Projet Les Adélies, rue du Docteur Kergaradec	19 mai 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
20/05/2015	20/05/2015	013761	Plabennec	29160	Renforcement REC P23 Kergueledic	21 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/05/2015	19/05/2015	014559	Lampaul-Plouarzel	29098	Mise en conformité BT P23 Kerguerezoc	21 mai 2015	défavorable	Avis défavorable pour la mise en conformité en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (application du cahier des charges de concession - article 8: zone agglomérée et bord de mer). Une réunion est à programmer avec la mairie de Lampaul P
20/05/2015	20/05/2015	014911	Ploudalmézeau	29178	Renforcement REC P12 Kerescat, 7 cité de Kerorlaes	26 mai 2015	défavorable	Avis défavorable sur le renforcement en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (application de l'article 8 du cahier des charges de concession). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Mairie de Ploudalmézeau. Une réu
21/05/2015	21/05/2015	012665	Plouigneau	29199	PEIM P91 Melchonnec, Kerellou	26 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/05/2015	22/05/2015	011717	Concarneau	29039	Renouvellement T70² P37 Croas Hent Kergoulou, Le Penquer	26 mai 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
22/05/2015	22/05/2015	004499	Concarneau	29039	Lotissement SCI Monarca Stang Argant, Rue Neuve/Stang Argant	26 mai 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. NB : il est dommage de laisser la ligne HTA en aérien au dessus du lotissement à créer
22/05/2015	22/05/2015	003648	Bannalec	29004	Extension et branchement T2 M. Borbe/HEIOB, Cos Feunteun	26 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
21/05/2015	21/05/2015	046832	Gourlizon	29065	Mise en conformité BT P13 Menez Merdy	26 mai 2015	défavorable	Avis défavorable du point de vue technique sur le projet présenté. plusieurs portées existantes en T70 de plus de 60 ml
21/05/2015	21/05/2015	013254	Plouigneau	29199	PEIM P70 Kerhoanet	27 mai 2015	défavorable	Avis défavorable sur le projet présenté compte tenu de la longueur de la portée en T70 à construire : 67 ml. Lors des travaux réalisés par le SDEF, ERDF impose des portées de 60 maxi en T70. Il n'y a pas de raison valable qui permette à ERDF de ne pas app
21/05/2015	21/05/2015	011824	Arzano	29002	Modification BT M. Flégeau, Ar Porc'h	27 mai 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir trouvé une solution (qui aurait sans doute été plus onéreuse) qui aurait permis de ne pas surplomber une habitation en construction dans un secteur o

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
22/05/2015	22/05/2015	150689	Esquibien	29052	Renouvellement HT/BT P3 Treharva	27 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
26/05/2015	26/05/2015	008913	Quimperlé	29233	C4 250kVA SCI SANCEO, zone de Kergoaler	27 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/05/2015	27/05/2015	015115	Bénodet	29006	Extension et branchement T2 M. Le Loupp, 107 route de Clohars Fouesnant	28 mai 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
27/05/2015	27/05/2015	016197	Loperhet	29140	Déplacement d'ouvrage HTA Les 3 Sources EPHAD complémentaire, Linglas Izela	28 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/05/2015	27/05/2015	015353	Ploumoguer	29201	Mise en conformité HTA GAEC des Lys, Penhars	28 mai 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
29/05/2015	29/05/2015	008553	Treffiagat	29284	Déplacement de coffret BT M. Bougueon, rue des Bruyères	1 juin 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
29/05/2015	29/05/2015	013770	Quimper	29232	Modification BT P160 Rond point de Kerustum	1 juin 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir privilégier la solution souterraine "allée de Kerustum" entre le support 2 et 7
28/05/2015	28/05/2015	015376	Bénodet	29006	Extension et branchement tri T2 Déchetterie, route de Poulpry	1 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
01/06/2015	01/06/2015	154083	Riec-sur-Belon	29236	Extension et branchement M. Danielou, Le Rest	2 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
01/06/2015	01/06/2015	015846	Concarneau	29039	Déplacement HTA Conseil régional, Lycée Pierre Guegin, Le Porzou, Cours Charlemagne	2 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
29/05/2015	29/05/2015	012532	Saint-Thégonnec	29266	Raccordement >36kVA GAEC Jacq, Kerescars	1 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
29/05/2015	29/05/2015	013881	Lesneven	29124	PEIM Renouvellement Fils nus P75 Lescoat	1 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/05/2015	27/05/2015	013324	Crozon	29042	Renforcement REC P86 Kerastrobel, 9 route du Bois des Pins	4 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/05/2015	27/05/2015	014355	Crozon	29042	Renouvellement, Dériv P86 Kerastrobel	4 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
29/05/2015	29/05/2015	008125	Carantec	29023	Tempête, P5 Le Frout, Le Moulin de Kerrot	4 juin 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il aurait été judicieux de réaliser le tronçon P15-support 13 en souterrain, compte tenu de la proximité de la mer
04/06/2015	04/06/2015	013583	Briec	29020	Modification Crédit Agricole, 70 rue du Général de Gaulle	8 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
05/06/2015	05/06/2015	010697	Poullaouen	29227	Tempête P9 Poullaouen, Le Croaz Hent	8 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
05/06/2015	02/06/2015	001112	Trégourez	29291	Mise en conformité P30 Kerzeneret	8 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/06/2015	02/06/2015	003083	Riec-sur-Belon	29236	Vol Cuivre, P30 Ruec sur Belon, Keriquel-Kerbanz	4 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il aurait été judicieux que le plan avant travux corresponde effectivement au "réseau avant travaux"
02/06/2015	02/06/2015	008797	Plonéour-Lanvern	29174	ARD Production Parc Eolien de Kerguellou	4 juin 2015	favorable	Accord sur projet présenté
28/05/2015	28/05/2015	013469	Trégunc	29293	Renforcement BT et Poste P145 Rue Forn Gozh, 4 Hent ar Forn Gozh	4 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
01/06/2015	01/06/2015	012549	Plouénan	29184	Production 29N Le Duc Gilles, Frost	4 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
05/06/2015	05/06/2015	013828	Landivisiau	29105	Extension et raccordement >36kVA Mairie P/C SCI CEGEO 29, ZA du Vern - rue du Ponant	10 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
08/06/2015	08/06/2015	015888	Plounéventer	29204	Renovation BT Mairie, rue de la Liberté	10 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
09/06/2015	09/06/2015	008949	Langolen	29110	Mise en conformité P27 Perentes Bihan, Coutilac'h	10 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
28/05/2015	28/05/2015	009724	Plomeur	29171	Plan_BZH PS "P.ABB" FT n°1 - Phase 2, route de Pont l'Abbé	10 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une concertation est en cours avec le SDEF et la Mairie de Plomeur pour coordonner dans la mesure du possible la mise en souterrain de la BT en accompagnement
15/06/2015	15/06/2015	012417	Plabennec	29160	Branchement <36kVA Atelier artisanal, rue Gustave Eiffel - ZI de Penhoat	16 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
15/06/2015	15/06/2015	131024	Lannilis	29117	Raccordement 14 + 4 FMT Les Jardins du Collège, rue Saint Alphonse	16 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
10/06/2015	10/06/2015	013101	Landéda	29101	Branchement C4 - SAS Histoire de Crêpes, 4/5 Place de l'Europe	12 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
12/06/2015	12/06/2015	012917	Plounévez-Lochrist	29206	Extension BT MODT Romano, Streat ar Vran	15 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
15/06/2015	15/06/2015	162020	Pont-l'Abbé	29220	Extension et raccordement de 8 lots EARL Le Sequer Nevez Lot. Le Bec, rue Guy Le Garrec	16 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
10/06/2015	10/06/2015	013367	Châteaulin	29026	Déplacement réseau BT EHPAD La Villejouan, 30 rocade Parc Bihan	16 juin 2015	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le dossier présenté
12/06/2015	12/06/2015	013905	Plouénan	29184	Déplacement coffret BT, zone de Bel Air	16 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/06/2015	16/06/2015	161836	Saint-Pabu	29257	Renouvellement BT P6 Kervigorn	18 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
17/06/2015	17/06/2015	011707	Landivisiau	29105	Plan_BZH CPI Landi C12 CES, rues Sainte Anne, d'Arvor, Streat Veur	18 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Une consultation de la Mairie de de Landivisiau est à prévoir pour un éventuel accompagnement du réseau BT en tranchée commune
11/06/2015	11/06/2015	013502	Saint-Pol-de-Léon	29259	Renouvellement BT aérien La Magdelaine, 29259P54	18 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y a lieu de vérifier les longueurs de câbles entre le tableau (page 3) et le plan (page 5)
12/06/2015	12/06/2015	015809	Plourin-lès-Morlaix	29207	Alimentation BTAS 150², TRC1 13L ZAC Rutanguy tranche conditionnelle n°1	18 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. A noter toutefois au niveau de JD3 le câble à poser est en 240 et non en 150
16/06/2015	16/06/2015	012177	Quimper	29232	Extension et raccordement >36kVA Ets Caillarec, 75 rue Charles Le Goffic	18 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/06/2015	16/06/2015	011241	Riec-sur-Belon	29236	Fiabilisation T70 P28 Saint Carrec	22 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
18/06/2015	16/06/2015	046826	Gouesnach	29060	Mise en conformité BT P22 Le Guilly	22 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est dommage de ne pas profiter du chantier pour passer le tronçon 2/3 en torsadé T70
22/06/2015	22/06/2015	014468	Trégunc	29293	Mise en conformité BT P8 Route de la Pointe, 830 Route de la Pointe	22 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
17/06/2015	17/06/2015	015374	Carantec	29023	PCH Ext BT Roue, 16 rue de Parc ar Meneyer	22 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
18/06/2015	18/06/2015	013772	Morlaix	29151	Mise en conformité BT P67 Kersute, Keramprat	22 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/06/2015	19/06/2015	154066	Quimper	29232	Viabilisation Allée de la Nouvelle Métairie	25 juin 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/06/2015	23/06/2015	016457	Scrignac	29275	Déplacement d'ouvrage HT Boure, Carrière du Goasq	25 juin 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/06/2015	25/06/2015	048769	Argol	29001	Dépose BT P45 Argol, Quillien	1 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Il y a toutefois lieu d'avoir l'avis circonstancié de la Mairie d'Argol
29/06/2015	29/06/2015	014002	Landerneau	29103	Déplacement d'ouvrage, réseau BT sur façade, zone de Saint Ernel	1 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
11/06/2015	11/06/2015	007030	Cléder	29030	Plan_BZH Finalisation ZV Départ Sibiril SSLEOC001, Poulennou	1 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/06/2015	30/06/2015	013360	Henvic	29079	Extension et raccordement 4 lots Mme Josiane Déniel, Rue du Pont lieu-dit Kerall	1 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
29/06/2015	29/06/2015	004092	Pouldreuzic	29225	Déplacement de réseau HTA Mairie de Pouldreuzic, Kervriec	3 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
02/07/2015	02/07/2015	005315	Plonéour-Lanvern	29174	Renouvellement des câbles HTA Larzul, rue Henri Lautrédou	3 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/06/2015	23/06/2015	005348	Plogonnec	29169	147-Dirk départ Locronan ps Douarnenez, Montagne du Prieuré	3 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une réunion de concertation avec la Mairie de Locronan est à programmer pour un éventuel accompagnement de la Basse Tension en souterrain (tranchée commune)
01/07/2015	01/07/2015	015526	Landunvez	29109	Cogénération HTA SARL Le Hir Energie, Poullouarn	3 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/06/2015	30/06/2015	008184	Plougonvelin	29190	Renforcement BT suite aux tempêtes P73 Kerouant	3 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/07/2015	02/07/2015	016505	Milizac	29149	RAC3 SCI Sine Saloum, Ty Colo	3 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
01/07/2015	01/07/2015	014175	Saint-Jean-du-Doigt	29251	Mise en conformité P14 Le Polard, Dossen	3 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
01/07/2015	01/07/2015	049166	Plouescat	29185	Dépose ligne aérienne BT SCI Le Mesguen, 2 rue de Kergrist	3 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
04/06/2015	04/06/2015	176856	Lanrivoaré	29119	29N- PLAN BZH ZONE VENT DEPART SSRENC0015-MOTTE, bourg	6 juillet 2015	favorable	Avis favorable sous réserve ses observations ci-jointes: Plan 04/13 : Fourreau 160 en attente rue de Trézéguer et route de Milizac. Plan 06/13 : N'est-il pas préférable de poser le poste P51 KERGUON au niveau du Carrefour (boite dériv 150/95) en vue

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
30/06/2015	30/06/2015	008192	Ploudalmézeau	29178	Pose de T70 Alu Suite tempête sur le P45 Tréouélan	3 juillet 2015	défavorable	Avis réservé, voire défavorable, sur le projet compte tenu de la distance entre le poste de transformation P45 et le village de Traon Jolis (réseau BT de plus de 550 ml) Avant de transmettre un avis circonstancié, merci de nous adresser les calculs effect
03/07/2015	03/07/2015	006650	Plouédern	29181	Raccordement HTA SCI de la Porte du Bois, ZA Leslouch, rue du Stiff	6 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
03/07/2015	03/07/2015	015364	Ploudalmézeau	29178	Extension BT SAS Menez, Kerusfal	6 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
01/07/2015	29/06/2015	176856	Quimper	29232	Raccordement >36kVA France Boisson, rue Jacques Anquetil	6 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
06/07/2015	06/07/2015	012655	Carhaix-Plouguer	29024	Extension et raccordement >36kVA Le Béton du Poher, Avenue de Waldkappel	7 juillet 2015	favorable	Accord sur projet présenté
06/07/2015	06/07/2015	048563	Carhaix-Plouguer	29024	Dépose TV Béton du Poher, Avenue de Waldkappel	7 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
07/07/2015	07/07/2015	011960	Ploudalmézeau	29178	Renforcement REC P9 Kerneyen, Moulin Neuf	7 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
08/07/2015	06/07/2015	009654	Bannalec	29004	Modification C4 42kVA EARL Le Berre, Keranthiec	9 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
06/07/2015	01/07/2015	008850	Melgven	29146	Production Parc Eolien de Kergleuziou	9 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet HTAS présenté. Il est dommage que le réseau HTAS entre le P83 Kergleuziou et le P4 Cadol soit en 3x150Alu.
06/07/2015	06/07/2015	010485	Melgven	29146	Raccordement Production Réseaux Ker Heol 2, Kergluziou	9 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
08/07/2015	08/07/2015	002731	Roscanvel	29238	Raccordement HTA CPEOM Quelern, Quelern Haut	9 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/07/2015	16/07/2015	013511	Santec	29273	Mise en conformité P8 Mean Toul	17 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/07/2015	16/07/2015	017313	Plougonvelin	29190	PCH Extension BT Chevillote, Keledern	17 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
07/07/2015	07/07/2015	001639	Plonévez-du-Faou	29175	Modification structure HTA Départ Plonévez du Faou rue des écoles	17 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Travaux SDEF projetés: effacement des réseaux BT
03/07/2015	03/07/2015	016435	Saint-Yvi	29272	Mise en conformité HTA Fauvel, Toulgoat	17 juillet 2015	défavorable	Avis défavorable sur le projet programmé en deux phases : phase provisoire avec pose d'un câble au sol, puis deuxième phase avec pose de deux nouveaux supports. Ce dossier doit être revu comme suite à une réunion ErDF/SDEF
13/07/2015	13/07/2015	016501	Landerneau	29103	Branchement collectif SCI du Lotus, Rue Traverse	17 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/06/2015	30/06/2015	007272	Plouguerneau	29195	Tempêtes Renforcement P59 Treongar	17 juillet 2015	défavorable	avis défavorable : portée 10/11 en T70 de plus de 60ml
30/06/2015	30/06/2015	007278	Plouguerneau	29195	Tempêtes Renforcement P122 Corn ar Glud	17 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
15/07/2015	15/07/2015	011646	Plouégat-Guérand	29182	Plan BZH LANMEC FT n°1 - Phase 1 - Kervennou, Pont Menou, Kerlosquet, Bourg	20 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Le SDEF accompagnera au niveau de la BT sur la plupart des postes de transformation
01/07/2015	01/07/2015	009971	Bourg-Blanc	29015	Plan BZH LANN6 Dep LANN6C0009 FT n°2 du PS de Tréglonou à Bourg Blanc	17 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous réserve des observations du SDEF sur les dossiers en cours : Plusieurs projets de sécurisation, en lien avec les travaux HTA de ce départ, sont déposés en approbation (attente d'accord sur projet auprès d'ERDF)
03/07/2015	03/07/2015	009771	Plouvien	29209	Plan BZH Lann6C0005 FT n°1 du PS de Tréglonou à Plabennec	17 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous réserve des observations du SDEF sur les dossiers en cours : Plusieurs projets de sécurisation, en lien avec les travaux HTA de ce départ, sont à l'étude (retour des études programmées semaine 39). Les postes co
20/07/2015	20/07/2015	016544	Ploudalmézeau	29178	Raccordement 3 logements Hénaff, avenue de Kerlec'h	22 juillet 2015	favorable	Accord sur projet présenté
17/07/2015	17/07/2015	047545	Plougonven	29191	Mise en conformité HTA P61 Kervezec	22 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
17/07/2015	17/07/2015	013722	Plonévez-du-Faou	29175	Déplacement d'ouvrage BT Mairie, rue des Anciens Combattants	22 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de conserver "façade, siphon et façade" sur les maisions 30 et 32
17/07/2015	17/07/2015	015736	Riec-sur-Belon	29236	Déplacement HTA Scarmor, ZA Kerandreo	22 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/07/2015	22/07/2015	012798	Plougonvelin	29190	Viabilisation 7 lots, mi dev 2, rue Saint Jean, Kervezennoc	23 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
24/07/2015	24/07/2015	009225	Rosporden	29241	Renforcement P24 Nevars Huella, Nevars Izella	28 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
24/07/2015	24/07/2015	009464	Rosporden	29241	Renforcement ICC P24 Nevars Huella, Nevars Huella	28 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
24/07/2015	24/07/2015	011843	Fouesnant	29058	Viabilisation 2 lots M. Varron, 143 route de Beg Meil	28 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
24/07/2015	24/07/2015	015337	Quimper	29232	Modification BT OPAC Moustoir, Allée du Moustoir	28 juillet 2015	défavorable	avis défavorable sur le projet présenté. La portée 8/5 en T70 doit être limitée à 60ml.
17/07/2015	10/07/2015	009982	Plomeur	29171	Plan_Bzh PS P.ABB FTn°1 - Phase 3 - Lestimbeach - Keregard - Kerugou - Kerlanbacon	28 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous réserve d'avoir consulté la Mairie de Plomeur pour d'éventuels accompagnements sur le réseau BT. Il est dommage de ne pas prévoir en souterrain l'alimentation HTA des postes P40 Corn Gouez et P44 Kerouze
23/07/2015	23/07/2015	012538	Plabennec	29160	Renouvellement 29160P073, Traon David	28 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/07/2015	22/07/2015	008582	Guimaëc	29073	Structure, Route de Lanmeur Départ LANMEC006, route de Lanmeur	28 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
28/07/2015	28/07/2015	010224	Pont-Aven	29217	Déplacements des réseaux HTA/BT Place de l'Hôtel de Ville	31 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
29/07/2015	29/07/2015	011904	Quimperlé	29233	Lotissement Les Parcs de Kerhor, Rue Eric Tabarly	31 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous les réserves suivantes: implantation du coffret "CIBE" du lot 25 à bien définir lors des travaux La repise du réseau BT des lots 1 à 4 semble plus judicieuse à partir du poste P110 (et non P112)
30/07/2015	30/07/2015	014726	Treffiagat	29284	Extension en bien propre et branchement T1 M. Bargain, rue de Kelarun	31 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
27/07/2015	21/07/2015	160506	Pluguffan	29216	PAC Sud Penhars Kerbernes - Plom 1, Kerimer	31 juillet 2015	défavorable	Il est difficile de donner un avis circonstancié sans avoir les plans détaillés de découpage. Il y a lieu d'avoir les avis des communes concernées pour un éventuel accompagnement du réseau BT
26/07/2015	24/07/2015	006594	Concarneau	29039	DIRK 29039P0036, Le Mégot	31 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir privilégié la solution souterraine pour le tronçon 1-3 (on va avoir du réseau en souterrain, puis deux portées en aérien et ensuite du réseau en souterrain)
30/07/2015	30/07/2015	018360	Lesneven	29124	Extension et deux branchement M. Lossec, rue de l'Argoat	31 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/07/2015	30/07/2015	013280	Landivisiau	29105	Suppression alimentation HTA suite reprise par AMO SAS, rue du Budou	31 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
30/07/2015	30/07/2015	013638	Landivisiau	29105	Raccordement >36kVA Ateliers mécanique de l'ouest, rue du Budou	31 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/07/2015	27/07/2015	015866	Lesneven	29124	Dépose CPI (Masser et Kernil), Kergorniou, rue d'Arvor, Stread Veur	31 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté avec la réserve: pourquoi ne pas mettre du réseau HTA en 240 pour le poste P10 au lieu du 150? On va avoir un réseau en 240 avec un tronçon en 250
30/07/2015	28/07/2015	049353	Lopérec	29139	Mise en conformité HTA P27 Maner Klujau	31 juillet 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/07/2015	30/07/2015	016142	Plougoulm	29192	C4 168kVA EARL du Manoir, Kerichen	31 juillet 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/07/2015	22/07/2015	012646	Plouescat	29185	Prod EARL Calvez Rob, Costang	31 juillet 2015	favorable	Accord sur projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir envisagé de réduire (d'enlever) les portées en aérien (E4-E2: 55ml et E4/support: 65ml)
14/08/2015	14/08/2015	013405	Loperhet	29140	RP-2014-000375-SAS de la Gare COGE ENERIA, zone de la Gare, rue Henri Laborit	28 août 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/08/2015	24/08/2015	015594	Scaër	29274	Extension et branchement T2 Camping municipal, rue Louis Pasteur	28 août 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
21/08/2015	21/08/2015	016224	Scaër	29274	Fiabilisation HTA création PSSB 100kVA, Coat Scaer Vihan	28 août 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
17/08/2015	29/07/2015	007094	Primelin	29228	Plan BZH, PAC départ Audierne-Esquibien, Rugolvoa	28 août 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Un accompagnement du réseau BT en souterrain est envisagé sur les 2 communes (Esquibien et Primelin) le long de la route départementale (RD784)
21/08/2015	21/08/2015	169037	Plabennec	29160	Extension et raccordement Habitat 29 (28 lgts Kersene), rue de Kersene	28 août 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
27/08/2015	27/08/2015	050403	Plabennec	29160	Dépose 1 portée BT Jestin, Penhoat	28 août 2015	favorable	Accord sur projet
26/08/2015	26/08/2015	015325	Pleyber-Christ	29163	29 QP déplacement d'ouvrage M. Mevel, Kergoat	28 août 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
03/09/2015	03/09/2015	005779	Saint-Pol-de-Léon	29259	Extension et raccordement de 19 logements, Route de Mespaul	3 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
02/09/2015	02/09/2015	015650	Kerlouan	29091	Déplacement d'ouvrage BT Carbon, 13 Cremiou	3 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
01/09/2015	01/09/2015	015522	Saint-Renan	29260	SARL Cogénération de Boudouland	3 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/09/2015	02/09/2015	049442	Ploudaniel	29179	Déplacement d'ouvrage BT Conseil général, Valy Coz	3 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
24/08/2015	20/08/2015	009030	Plouguerneau	29195	Renouvellement P112 Les Spins	3 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/08/2015	25/08/2015	047564	Landrévarzec	29106	Mise en conformité BTA P15 Kereffren	3 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/08/2015	14/08/2015	011673	Quimper	29232	Projet OPAC 36 logements, 124 Vieille route de Rosporden	3 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
21/08/2015	19/08/2015	015688	Treffiagat	29284	Renforcement M. Trebern, 14 Squividan	3 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
03/09/2015	03/09/2015	009911	Ergué-Gabéric	29051	Lotissement indivision Queneherve, chemin de Guilly	4 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
07/09/2015	07/09/2015	013222	Carantec	29023	Renforcement - REC Carantec P24 Henvic, Kerlouquet	8 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
04/09/2015	04/09/2015	013755	Milizac	29149	Coge K Energies, Kerlaret Coatquenec	8 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
04/09/2015	04/09/2015	018052	Concarneau	29039	Alimentation HTA Pose client Piriou 2, Rue du Morros	7 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
07/09/2015	07/09/2015	016963	Gouézec	29062	Extension BTAS pour création TJ 90kVA Château de Kerriou, Kerriou	9 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
07/09/2015	07/09/2015	017776	Dinéault	29044	Alimentation 4 branchements Lotissement Menez Bras	9 septembre 2015	favorable	Accord sur le renforcement présenté et les branchements pour le lotissement. Il est toutefois anormal (à moins qu'il y ait un autre dossier en cours) de ne pas renforcer le réseau entre le poste P30 Delliec et le support 20. Un déplacement du réseau (T35
12/08/2015	12/08/2015	013921	Plourin-lès-Morlaix	29207	Mise en conformité BT P28, Pont Pol	9 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/08/2015	25/08/2015	166838	Lampaul-Plouarzel	29098	PAC Lampaul Plouarzel - SSRENC0004, Kergoulouman	16 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous les réserves suivantes: la commune de Lampaul Plouarzel a un projet d'effacement de réseaux rue de Brest (DB27/015343) - planche 13 du projet HTA d'ERDF le SDEF a un projet de sécurisation sur le P52 Langoulouman
25/08/2015	25/08/2015	009769	Taulé	29279	Plan_BZH Morlaix FT n°1 Phase 1 du PS 63kVA à Taulé	16 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Accompagnement BT au niveau du SDEF sur plusieurs postes (contact: Yann Meudec)
01/09/2015	01/09/2015	016192	Guilvinec	29072	Déplacement du poste P11 Dixmude Mairie, rue Roger Guillamet	16 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/08/2015	25/08/2015	009770	Carantec	29023	Plan_BZH Morlaix FT n°2 Phase 2 du PS de Morlaix à Carantec	16 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le dossier présenté. Accompagnement BT au niveau du SDEF sur la plupart des postes (contact: Yann Meudec)
17/09/2015	14/09/2015	014383	Fouesnant	29058	Lotissement Consorts Ruault, Descente du Douric	18 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
18/09/2015	18/09/2015	009039	Clohars-Carnoët	29031	Renouvellement BT P43 Kerrou, Impasse du Loc'h	21 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
17/09/2015	17/09/2015	014779	Plougoulm	29192	Raccordement Production Cogénération BDV, Kerguidu	21 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
21/09/2015	21/09/2015	014827	Kergloff	29089	Mise en conformité BT P5 Le Vern	22 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet concerné
17/09/2015	17/09/2015	018636	Hanvec	29078	Pose Fourreaux Bourg, Route d'Irvillac - rue de l'église	22 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté (Pose de fourreaux compte tenu de l'aménagement de voirie)
21/09/2015	21/09/2015	017112	Plouguin	29196	Renouvellement P36 Barlaren	22 septembre 2015	favorable	Accord sur projet présenté
22/09/2015	22/09/2015	015538	Moëlan-sur-Mer	29150	Extension et création de branchement T2 pour poste de surveillance plage, Kerduel	24 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
21/09/2015	18/09/2015	018970	Fouesnant	29058	Fiabilisation CPI chemin de Kerlosquen, Mousterlin	24 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Effacement des réseaux BT en 2015 sur ce même secteur
24/09/2015	24/09/2015	017197	Moëlan-sur-Mer	29150	Extension et branchement T1 M. Cavillon, 12 LD Kerchiminer	25 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/09/2015	23/09/2015	011710	Lampaul-Guimiliau	29097	Plan BZH Landi C0002 FT n°1, Beauchamp, Le Ped, Roz Avel	28 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/09/2015	23/09/2015	017346	Kernouës	29094	Mise en conformité M. Bele P4 Kernoues, Kergoff	28 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
25/09/2015	24/09/2015	018624	Quimper	29232	Modification HTA Mme Petton, 61 rue du Quinquis	28 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/09/2015	25/09/2015	007081	Quimperlé	29233	Passage de C2 en C4 Lycée Roz Glas, rue du Lycée	28 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
25/09/2015	25/09/2015	014727	Plouigneau	29199	Renouvellement Départ Ponthou PS Guerlesquin P110 Pen ar C'hra	30 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
31/08/2015	31/08/2015	009968	Tréouergat	29299	Plan BZH Lann6C0014 FT n°3 de Tréouergat à Plouguin	30 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous les réserves suivantes: Le SDEF a de nombreux projets de sécurisation BT (connus d'ERDF) avec ces travaux ERDF prévoit des travaux BT sur le P49 Kerinazou à Plouguin. Le Fil nu doit être traité par le SDEF étant
18/09/2015	16/09/2015	013470	Ploudalmézeau	29178	PEIM Renforcement P54 Lestreone, Lestrehone	30 septembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
28/09/2015	28/09/2015	017207	Plouguerneau	29195	PCH suite extension BT Ladan, Douar Huel	2 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
16/09/2015	16/09/2015	013647	Ploudalmézeau	29178	PEIM Renforcement P62 Kerhoanoc	2 octobre 2015	défavorable	Avis réservé voire défavorable sur le chantier en aérien. A minima 2/4 serait à réaliser en souterrain (art. 8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la commune de Plouguerneau
30/09/2015	30/09/2015	016966	Plouguerneau	29195	Plan BZH Lann6C0002 FT n°6 Phase 2, du Hameau de Tréongar à Kerfaven	2 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/09/2015	30/09/2015	005441	Landerneau	29103	Extension et raccordement 26 lots Penanros CS Immobilier, Allée de Pen ar C'hoat, Penn ar Roz	2 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/09/2015	23/09/2015	015110	Lannilis	29117	Renforcement BT P35 de la Gare, 17 impasse de la Marne	2 octobre 2015	défavorable	Avis réservé voire défavorable sur le renforcement en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (art.8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre ERDF, le SDEF et la commune de Lannilis . Un réunion est à programmer rap
28/09/2015	28/09/2015	145910	Lannilis	29117	Plan BZH Renforcement Plouguerneau de Lannilis, Lesmel	2 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
01/10/2015	01/10/2015	019159	Carhaix-Plouguer	29024	Raccordement Laboratoire Rue Marcel Le Goff	2 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/09/2015	30/09/2015	011691	Morlaix	29151	Déplacement supports BT Mairie de Morlaix, 2 rue Poulfanc	2 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
25/09/2015	25/09/2015	011030	Carantec	29023	Extension et raccordement 20 lots + 1 lot divisé en 4 + un comptage, EP SNC Lamotte constructeur 29, Route de la Grande Grève	2 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
18/09/2015	18/09/2015	018933	Dirinon	29045	Anticipation PEIM départ PlougC0003, Penanrun	2 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
28/09/2015	25/09/2015	015486	Concarneau	29039	Lotissement M. Caradec, Rue des Zins	30 septembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
24/09/2015	23/09/2015	017353	Châteaulin	29026	Mise en conformité P45 Châteaulin, Venelle de la Gare	2 octobre 2015	défavorable	Avis réservé, voire défavorable, sur la mise en conformité en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (art.8 du cahier des charges) ou en technique discrète. Une concertation devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Châteauli
28/09/2015	28/09/2015	014298	Trégunc	29293	Renforcement BT + Poste P23 Ruat, Ruat Vraz	5 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur projet présenté
01/10/2015	28/09/2015	015530	Quimper	29232	Déplacement du poste client HTA Eurovia, Ty Guelen	5 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. NB: le plan de situation est à reprendre
05/10/2015	05/10/2015	009445	Quimper	29232	Renforcement BT Projet BOA 22 logements, 22 et 22B rue Paul Borossi	6 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/09/2015	23/09/2015	049052	Moëlan-sur-Mer	29150	Mise en conformité BT remplacmeent support P130, rue ar Park	6 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté puisqu'il s'agit d'une mise en conformité. NB: il est dommage de ne pas avoir envisagé une solution souterraine compte tenu du secteur (proche de la mer et secteur boisé)
24/09/2015	15/09/2015	009230	Concarneau	29039	Renouvellement P149 et réseau BT, Kerilin	6 octobre 2015	défavorable	Avis réservé sur le projet présenté compte tenu de la distance entre la maison (coffret C1) et le poste de transformation qui est de l'ordre de 550ml (réseau et branchement): chutes de tension à venir?
16/09/2015	14/09/2015	004238	Le Juch	29087	Plan BZH ZV départ Quimper PS Douarnenez, Guerlac'h	6 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aurait toutefois lieu d'avoir une réunion de concertation avec le SDEF et les communes du Juch et de Guerngat concernant notamment les postes suivants pour des accompagnements éventuels en BT: La Croix Rouge - P
02/10/2015	02/10/2015	002094	Landivisiau	29105	Extension BTAS 150² vers lotissement 3 lots M. Kervella, Rue des Tanneries	5 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Implantation du coffret CIBE du lot 3 à bien définir
02/10/2015	02/10/2015	019622	Poullaouen	29227	Déplacement d'ouvrage HTA Grannec, Trévodu	5 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
05/10/2015	05/10/2015	018646	Saint-Martin-des-Champs	29254	Projet SCI Neptune, rue Marcelin Berthelot	6 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
18/09/2015	17/09/2015	006363	Plouhinec	29197	Fiabilisation NT sur le P26 Kervagen	6 octobre 2015	défavorable	Ce dossier appelle les observations suivantes: Village de Dregan : portée 55/56 à faire en souterrain (périmètre d'un monument classé "Menez Dregan") plan 8/19 ce dossier aurait mérité du souterrain BT de Kergroes jusqu'à Kerruc, compte tenu de la vue sur
01/10/2015	29/09/2015	016417	Trégunc	29293	Extension et branchement T1 M. Costiou, 21B rue de Lambel	7 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
05/10/2015	05/10/2015	049808	Plomelin	29170	Dépose réseau BT Stockage déchets inertes, Kergorentin	8 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aura lieu d'avoir l'avis de la Mairie de Plomelin concernant la "non alimentation électrique de la parcelle 631 à Kergolvez"
06/10/2015	06/10/2015	162175	Quimper	29232	Projet OPAC 26 logements, Allée du Moustoir	8 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
06/10/2015	06/10/2015	005012	Landerneau	29103	Raccordement 3 lots Tromelin, 925 route du Moulin du Lech	8 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Pourquoi ne pas réaliser les deux extensions en BT3x150+1x95?
16/09/2015	14/09/2015	013544	Ploudalmézeau	29178	PEIM Renforcement P37 Lanveur, Ker Rozern	5 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
01/10/2015	01/10/2015	018288	Lesneven	29124	Renouvellement P20-P65 Lesneven, Rue d'Arvor	8 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est dommage d'avoir privilégié la solution "point de coupure sur le réseau BT aérien" à la solution "dépose du réseau BT aérien"
25/09/2015	25/09/2015	010682	Plouigneau	29199	Renouvellement BT aérien P110 Kerjean	8 octobre 2015	défavorable	Avis défavorable sur le renforcement en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (article 8 du cahier des charges). Une convention devrait être signée entre le SDEF, ERDF et la commune de Plouigneau. Une réunion est à programmer avec la c
07/10/2015	07/10/2015	018984	Ergué-Gabéric	29051	Extension et branchement T2 M. Le Corre, Route de Boclen	8 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
13/10/2015	13/10/2015	012947	Plougonvelin	29190	Renouvellement P68 Les Jonquilles, Rue de Poulzerbe	14 octobre 2015	défavorable	Avis défavorable sur le renouvellement des réseaux BT en aérien. Une partie du chantier est comprise dans la bande côtière des 150m (article 8 du cahier des charges de concession). En outre, les travaux sont en agglomération (souterrain ou technique discr
13/10/2015	13/10/2015	008167	Plouguerneau	29195	Temp., Renforcement BT sur le P61 Le Rheun, Mechoù Mesmeur	14 octobre 2015	défavorable	Avis défavorable sur le renforcement du chantier BT en aérien. Une partie des travaux est dans la bande côtière des 150m et une autre partie est dans le périmètre du Dolmen de Lilia (Monuments Historiques): Article 8 du cahier des charges de concession. D
07/10/2015	05/10/2015	013129	Plouhinec	29197	Renforcement BT sur le P68 Lescongar, Manoir Nevez	15 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
15/10/2015	15/10/2015	014324	Plabennec	29160	Extension et raccordement 5 logements SARL Five, rue Denis Papin	19 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/10/2015	09/10/2015	018312	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302	Extension et branchement T2 M. Auroux, Kerhuel	19 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Il faudra sans doute renforcer à terme la portée en 19Cu entre le réseau aérien BT en T70 et le réseau souterrain en 3x95Al + 1x50Al
19/10/2015	14/10/2015	014583	Trégunc	29293	Renforcement BT CMA P4 Kerango, Kerango Tremot	20 octobre 2015	défavorable	Avis défavorable sur le projet présenté. portées en T70 supérieures à 60ml. Cette pratique n'aurait pas été autorisée par ERDF pour des travaux réalisés par le SDEF
22/10/2015	22/10/2015	018434	Concarneau	29039	Extension et branchement T1 M. Neou, 31bis rue de Croas Amandy	27 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/10/2015	15/10/2015	015541	Rosporden	29241	Projet SCEA de Kerrest - C4 59kVA	27 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il aurait été judicieux de reprendre en souterrain l'alimentation aérienne (branchement) de la parcelle 668 compte tenu de la proximité du tarif jaune
20/10/2015	20/10/2015	014559	Lampaul-Plouarzel	29098	Mise en conformité BT P23 Kerguerezoc	22 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/10/2015	16/10/2015	016195	Landivisiau	29105	DJP Renouvellement Fils Nus, P87 La Poterie	27 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/10/2015	16/10/2015	019797	Saint-Servais	29264	Déplacement d'ouvrage HTA GAEC du Land, Spern ar Bic	27 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/10/2015	09/10/2015	017591	Landivisiau	29105	Production 29 SCEA Ollivier, Le Drennec	27 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
12/10/2015	09/10/2015	012354	Plabennec	29160	Renouvellement PEIM P2 de Boscadec	27 octobre 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. NB: la portée G-H en milieu de voie en longitudinal est-elle liée aux arbres le long de la voie?
09/10/2015	09/10/2015	016972	Huelgoat	29081	Mise en conformité P9 La Coudraie, Park ar Meen	22 octobre 2015	défavorable	Avis très réservé voire défavorable compte tenu de la portée en T70 de plus de 80ml (allongée à 82,40m). Pour des travaux réalisés par le SDEF, la longueur autorisée pour le T70 par ERDF est de 60ml maximum. A défaut fournir un profil en long pour vérifie
14/10/2015	14/10/2015	048796	Poullaouen	29227	Dépose pure P88 La Fonderie	27 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Un avis circonstancié de la Mairie de Poullaouen est nécessaire sur ce dossier avant la dépose de la ligne. En effet, il est nécessaire que la Mairie s'engage sur une "non-reconstruction" de la ruine dans les années à venir.
22/10/2015	22/10/2015	019443	Plouescat	29185	Extension BT Hedoin, Pen ar Prat	27 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Attention à l'implantation de la REMBT compte tenu des implantations de bornes (alignement au niveau de la route?)
20/10/2015	20/10/2015	014675	Roscoff	29239	Renforcement P15 Kerjegu, M. Sauvageot, Keravel	27 octobre 2015	défavorable	Avis réservé voire défavorable compte tenu de la longueur de la portée 1-2 en T70: 68,5ml (supérieure à 60ml). L'implantation du support 1 est à revoir
20/10/2015	20/10/2015	016538	Carhaix-Plouguer	29024	Raccordement de 3 lots SAFI, Lotissement de Kerleon	27 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/10/2015	19/10/2015	049181	Plourin-lès-Morlaix	29207	Mise en conformité ligne HTA P58 Quelern	27 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
19/10/2015	19/10/2015	049886	Plourin-lès-Morlaix	29207	Mise en conformité ligne HTA P101 Pinchon	27 octobre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
27/10/2015	27/10/2015	018981	Fouesnant	29058	Extension et branchement T2 SCI de l'Estran, 94 T route de la Pointe de Mousterlin	28 octobre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
28/10/2015	26/10/2015	018769	Moëlan-sur-Mer	29150	Extension et branchement T1 M. Jaffré, Kergroes	3 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
26/10/2015	23/10/2015	018940	Rosporden	29241	Résidence Laënnec, 11 lots, rue Laënnec	3 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
28/10/2015	26/10/2015	018843	Moëlan-sur-Mer	29150	Extension et branchement T2 M. Evennou, Kermeurzac'h	3 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/11/2015	02/11/2015	051005	Saint-Ségal	29263	Mise en conformité HTA P3382 Kergadalen	3 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
21/10/2015	21/10/2015	000209	Melgven	29146	Projet CONDE, 14 rue de la Trinité, tranche 1	4 novembre 2015	défavorable	Avis défavorable sur le dossier présenté. Etant sur une commune rurale, le remplacement d'un branchement par une extension de réseau BT doit être réalisé par le SDEF
28/10/2015	28/10/2015	018474	Plouguerneau	29195	PCH Extension NT Landure, Lannebeur	2 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/11/2015	02/11/2015	005012	Landerneau	29103	Raccordement 3 lots Tromelin, 925 route du Moulin du Lech	3 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y a lieu de signaler une erreur sur les schémas "avant et après travaux" : poste P126 Bois du Lech en bas à droite et non P68 Moulin du Lech
30/10/2015	30/10/2015	012311	Carantec	29023	Mise en conformité et Renforcement P19 Kerprigent	4 novembre 2015	défavorable	Avis défavorable sur une partie de la réalisation du renforcement en aérien compte tenu de la proximité de la mer (art. 8 du cahier des charges de concession: travaux dans la bande des 150m). Globalement, le tronçon E à 5 devrait être exécuté en souterrai
13/10/2015	12/10/2015	011712	Loc-Eguiner	29128	Plan BZH Landi C0008 FT n°3, Loguelou, Kergoat, Le Pontic, Kervezen	2 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aura lieu d'avoir une réunion la Mairie de Locmélar et le SDEF pour un éventuel accompagnement en souterrain du réseau BT
09/11/2015	05/11/2015	009245	Scaër	29274	Renouvellement Fil Nu P42 Kervir	10 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/11/2015	05/11/2015	009398	Scaër	29274	Renforcement Fil Nu P61 Bel Air	10 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/11/2015	05/11/2015	015868	Concarneau	29039	Renouvellement BT P27 Saules, Rue de la Gare, Avenue du Saule, Rue du 19 novembre	10 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
03/11/2015	03/11/2015	018421	Pont-l'Abbé	29220	Viabilisation 2 lots Consorts Le Gall, 54 rue de Lambour	5 novembre 2015	favorable	Accord sur projet présenté
04/11/2015	02/11/2015	018888	Quimper	29232	Extension et branchement T1 M. Houez, 24 bis rue du Coteau de Kermabeuzen	5 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
04/11/2015	04/11/2015	010506	Plonéour-Lanvern	29174	Ferme solaire de Quelordan	9 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
10/11/2015	10/11/2015	125004	Fouesnant	29058	Renouvellement rue des Glénan	13 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
09/11/2015	09/11/2015	019480	Tréguennec	29292	Modification de réseau BT M. Gellec, Kerlaz	13 novembre 2015	favorable	Accord sur projet présenté
09/11/2015	03/11/2015	011849	Quimper	29232	Projet Green Park Pierreval - Tranche 1, rue de Stang Bihan	13 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
09/11/2015	04/11/2015	018645	Elliant	29049	Fiabilisation Torsadé Kériolet	13 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
20/10/2015	20/10/2015	017052	Gouesnou	29061	Extension BT Allain, 40 rue de Penhoat	5 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
05/11/2015	05/11/2015	013975	Carantec	29023	PEIM P03 Goaz Bihan 1/2, Le Goaz / Le Guern	9 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
09/11/2015	09/11/2015	020064	Saint-Renan	29260	Déplacement de réseau BT GAEC du Tourous sur P14 Tourous Bihan	13 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
05/11/2015	05/11/2015	019649	Carhaix-Plouguer	29024	Raccordement Collectif SCI ANEJO (ajout de 2 compteurs suite à rénovation), Rue Salvatore Allende	5 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
05/11/2015	05/11/2015	014657	Plouescat	29185	Renforcement suite plainte P48 Me Grassart, Kergoal Vian	18 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
12/11/2015	12/11/2015	011550	Île-de-Batz	29082	Dépose branchement >36 kVA SICA Guivarc'h, Le Rhun	18 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
12/11/2015	12/11/2015	018471	Plouigneau	29199	Raccordement >36kVA SARL Kermoal Guillan, ZAC de Kervanon	18 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
12/11/2015	12/11/2015	018485	Saint-Martin-des-Champs	29254	Projet SARL DN1 rue de Kerelisa, Collectif 7 cellules, Rue du Grand Launay - Zone du Launay	18 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/11/2015	16/11/2015	018404	Plouescat	29185	Extension et branchement T2 M. Besnard, Venelle ar Christinou	18 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
16/11/2015	10/11/2015	015224	Scaër	29274	Mise en conformité BT Prat Cotter	18 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/11/2015	10/11/2015	016587	Gouézec	29062	Sécurisation Départ Gouézec PS Kerbi 29062J4295, Menez Crenn	18 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
03/11/2015	03/11/2015	016982	Briec	29020	Renouvellement du poste H61 P2 Le Guellen, Penity	18 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. NB: un départ BT du PSSB vers la parcelle 176 aurait permis de déposer le réseau en domaine privé (support 15 / parcelle 176)
16/11/2015	16/11/2015	002067	Concarneau	29039	Raccordement collectif Eiffage Immo (56 cpts), rue des Sables Blancs	18 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
06/11/2015	06/11/2015	018397	Crozon	29042	Déplacement d'ouvrage BT Kervran, Kerveden	18 novembre 2015	défavorable	Avis défavorable, sur le projet en aérien. Le cahier des charges impose la réalisation des travaux en souterrain. L'avis sur ce projet ne sera favorable que sous réserve de la signature préalable d'une convention entre le SDEF, ERDF et la Commune autorisa
19/11/2015	17/11/2015	015678	Landudec	29108	Mise en conformité BT P3 Langas	20 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
16/11/2015	16/11/2015	013468	Ploudalmézeau	29178	PEIM P7 Kerlannou, Kerlannou/Kerloroc	20 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
04/11/2015	04/11/2015	007308	Plougonvelin	29190	Renouvellement P32 Berbouguis	20 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Une autre solution aurait pu être réalisée avec la pose d'un poste de transformation au niveau du support n°25
19/11/2015	17/11/2015	009272	Scaër	29274	Renouvellement Fil Nu P140 Navalic, Saint David	20 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
23/11/2015	19/11/2015	020767	Concarneau	29039	Extension et branchement T1 M. Nicot, Chemin de Pendréau	25 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
23/11/2015	18/11/2015	016642	Clohars-Fouesnant	29032	Mise en conformité P34 Allée Vibert	25 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
20/11/2015	20/11/2015	002570	Lesneven	29124	Alimentation Lotissement Penn ar C'hoat, rue Amiral Ronarc'h	25 novembre 2015	favorable	Accord sur projet présenté
24/11/2015	24/11/2015	019851	Saint-Martin-des-Champs	29254	Raccordement >36kVA Renault Trucks, ZI de Kerivin	25 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
25/11/2015	25/11/2015	013544	Ploudalmézeau	29178	PEIM P37 Lanveur, Ker Rozern	27 novembre 2015	favorable	Avis favorable pour le projet présenté
25/11/2015	25/11/2015	012019	Landivisiau	29105	HTA Pichon, rue Charles Le Goffic	27 novembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
20/11/2015	20/11/2015	018015	Plourin-lès-Morlaix	29207	Déplacement d'ouvrage BT Ker an Dero, Place Ker an Dero	27 novembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
20/11/2015	20/11/2015	019148	Trémaouézan	29295	Raccordement >36kVA SARL Laot, Kersalomon	2 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
02/12/2015	02/12/2015	018589	Lesneven	29124	Mairie de Lesneven, Opération Pablo Picasso, ZI de Gouerven	2 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/11/2015	30/11/2015	016796	Mespaul	29148	Déplacement d'ouvrage HTA EARL Kervistic, Kervistic	2 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
23/11/2015	23/11/2015	015336	Camaret-sur-Mer	29022	Raccordement collectif 6 logements + 2 commerces + 1 SG Tri, 40-41-42 quai Gustave Toudouze	2 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
26/11/2015	23/11/2015	007984	Bénodet	29006	Raccordement de 4 lots Terr@west, impasse de Keranguyon Vihan	2 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
27/11/2015	24/11/2015	009748	Quimper	29232	Alimentation de 5 bâtiments SCI Quimper Les Hortensias, Avenue de Ti Pont - Kervouyec	2 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/11/2015	30/11/2015	018761	Riec-sur-Belon	29236	Renouvellement BT P20 Kerleyen	2 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
30/11/2015	30/11/2015	015979	Riec-sur-Belon	29236	Déplacement BT aérien SCARMOR, ZA de Kerandreo	2 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
01/12/2015	01/12/2015	019793	Loctudy	29135	Modification BT Mairie Hent Croas	2 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
30/11/2015	30/11/2015	020601	Sizun	29277	Plan BZH, Rumengol FT 4 Sizun C0006 PH, Goas Su - Bel Air Bihan - Croas Kerever	2 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
19/11/2015	19/11/2015	020391	Treffiagat	29284	Déplacement réseau BT SCI Fanocéanique, 5 rue Pasteur	2 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
26/11/2015	26/11/2015	019034	Landrévarzec	29106	Raccordement Production M. Julou, Kerveguen	2 décembre 2015	favorable	Accord sur projet présenté
07/12/2015	04/12/2015	160507	Plomelin	29170	PAC - Sud Penhars Kerbernes-Plomelin, Kerdavid	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
18/11/2015	18/11/2015	020170	Coray	29041	Déplacement de poteau Mairie de Coray, rue Zalou/rue Parc ar C'hoat	9 décembre 2015	favorable	Accord sur le déplacement d'ouvrage (support Pba). Le renforcement aurait dû être réalisé par le SDEF compte tenu que la commune de Coray est rurale au titre d'ERDF
23/11/2015	20/11/2015	011280	Concarneau	29039	PAC Départ Lanriec PS Concarneau, Kerveil/Kersalomon	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y a lieu de consulter la mairie de Concarneau pour un éventuel accompagnement en souterrain de la basse tension
02/12/2015	02/12/2015	014015	Concarneau	29039	Alimentation 2 immeubles "Le Clos de la Corniche", rue Jacques Toiray	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aurait lieu qu'ERDF consulte la Mairie de Concarneau concernant l'éventuelle mise en souterrain des réseaux rue Docteur Calmette
04/12/2015	04/12/2015	016997	Melgven	29146	Départ BT et branchement producteur EARL des Fleurs, Le Rest	9 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
04/12/2015	04/12/2015	015056	Landudal	29107	Renouvellement BT P07 Quiriou, Guer Nevez	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
18/11/2015	13/11/2015	011794	Plougar	29187	Plan BZH Landi FT n°4, Quillivant/Guelevarc'h/Bonne Rencontre	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
13/11/2015	13/11/2015	011711	Landivisiau	29105	Plan BZH LandiC0005 FT n°2, Cosquer Bras/Keruzavel/Kernen Creis	9 décembre 2015	favorable	Accord sur projet
02/12/2015	27/11/2015	011889	Guimaëc	29073	Plan BZH LANMEC FT n°4 - Phase 1 - Rhun, Laz ar Zalou, Kerdalaer, Stancou	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aurait lieu de consulter les Mairies de Guimaëc et Locquirec pour d'éventuels accompagnements de la BT
02/12/2015	02/12/2015	044811	Plounévézel	29205	Renouvellement BT P22 Vol Cu, Beg Avel	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aura lieu toutefois d'avoir un avis circonstancié de la Mairie de Plounévézel (non réhabilitation future de la ruine)
02/12/2015	02/12/2015	044812	Landeleau	29102	Renouvellement BT P5 Vol Cu, Kerriou	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aura lieu toutefois d'avoir un avis circonstancié de la Mairie de Landeleau
07/12/2015	07/12/2015	019624	Plouarzel	29177	Raccordement collectif M. Le Bris (ajout de compteurs suite à rénovation), 32 route de Saint Renan	9 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
01/12/2015	01/12/2015	019472	Cléder	29030	Déplacement d'ouvrage BT Tecnosem, Bodonn	9 décembre 2015	défavorable	Avis défavorable concernant la portée 8/3 de longueur 65ml. ERDF impose au SDEF des portées maximales en T70 de 60ml
04/12/2015	04/12/2015	020227	Carhaix-Plouguer	29024	Prod 29S EPMS Kerampuilh	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
04/12/2015	04/12/2015	020381	Kergloff	29089	Déplacement H61 P26 Gars an Groas Le Dren	9 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
14/12/2015	14/12/2015	020539	Plabennec	29160	ERDF Pro Ent SAFI, Extension BTAS, route de Lanorven	16 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
14/12/2015	14/12/2015	017553	Crozon	29042	Raccordement 3 lots + 1 SCI Kerigou, Place de Kerigou	16 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
15/12/2015	15/12/2015	022065	Le Drennec	29047	Renouvellement BT P3 Coat Eozen	17 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
11/12/2015	11/12/2015	050709	Locmaria-Berrien	29129	Dépose sup BT P7 Helas, Kervalon	17 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
15/12/2015	15/12/2015	018397	Crozon	29042	Déplacement d'ouvrage BT Kervran, Kerveden	17 décembre 2015	défavorable	Avis réservé voire défavorable sur le chantier en aérien. L'avis sur ce projet ne sera favorable que sous réserve de la signature préalable d'une convention SDEF/ERDF/commune autorisant de déroger à la règle du tout souterrain (ou technique discrète) en agglomération
09/12/2015	09/12/2015	012660	Plouigneau	29199	PEIM P64 Coat Lescoat	17 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
14/12/2015	14/12/2015	016712	Crozon	29042	Raccordement 5 lots Dizerbo, rue du Général Leclerc	17 décembre 2015	défavorable	Accord sur l'extension pour les 5 lots. Le renforcement des portées 2/3 et 3/4 ne sera favorable que sous réserve de la signature préalable d'une convention SDEF/ERDF/Commune autorisant de déroger à la règle du tout souterrain (ou technique discrète) en agglomération

Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier Enedis	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Nature avis SDEF	Avis SDEF
16/12/2015	16/12/2015	013253	Plouigneau	29199	PEIM P51 Touron, Ru Bihan	17 décembre 2015	défavorable	avis défavorable sur le projet présenté. L'implantation du support 1 devrait être modifiée pour de ne pas avoir une portée de 70ml en T70 (longueur demandée au SDEF par ERDF : 60ml maxi)
27/11/2015	27/11/2015	011889	Guimaëc	29073	Plan BZH LANMEC0005 FT n°4 - Phase 1, Rhun/Laz ar Zalou/Kerdalaer/Stancou	17 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Il y aurait lieu de consulter la Mairie de Guimaëc pour d'éventuels accompagnements de la BT en souterrain
02/12/2015	02/12/2015	009984	Henvic	29079	Plan BZH MORLA FT n°3 Phase 3 du PS Morlaix à Henvic	17 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Il y aurait lieu de consulter les Mairies de Taulé, Henvic et Carantec pour d'éventuels accompagnements en souterrain pour la BT
02/12/2015	02/12/2015	011890	Lanmeur	29113	Plan BZH LANMEC0006 FT n°3 Phase 1, Kervazart/Talaren/Kerfeunteun/Guimaec/Lanmeur	17 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aurait lieu de consulter les Mairies de Lanmeur, Guimaëc et Saint Jean du Doigt pour d'éventuels accompagnements en souterrain pour la BT
17/12/2015	17/12/2015	129971	Lesneven	29124	Déplacement d'ouvrage Coffret Espace Vivaldi, rue des Déportés	18 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté. Il est dommage de faire ce raccordement pour un ensemble de bâtiments sur un réseau en 95²
17/12/2015	17/12/2015	129972	Lesneven	29124	RAC Coffret Espace Vivaldi, rue des Déportés	18 décembre 2015	favorable	Accord sur le porjet présenté. Il est dommage de raccorder un ensemble de bâtiments sur un réseau existant en 95²
14/12/2015	14/12/2015	003589	Quimperlé	29233	Projet SCCV Les Hauts de Kerhor, 2 Collectifs de bureaux, 46 rue Eric Tabarly	16 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
10/12/2015	08/12/2015	009394	Scaër	29274	Renforcement Fil Nu P7 Kerbasquiou	16 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
10/12/2015	07/12/2015	009827	Bannalec	29004	Renforcement Fils Nus P60 Keramboyec	16 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
16/12/2015	16/12/2015	017817	Châteaulin	29026	Extension 2 lots Parc d'Activités de Penn ar Roz	17 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Plan n°1/1: C2-C3 en BT 3x150 + 1x95Al? Il serait dommage d'avoir du réseau en 240, puis 150, puis 240…
15/12/2015	15/12/2015	022362	Plonéis	29173	Déplacement de réseau HTA Mairie de Plonéis, Rue Laënnec	17 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
16/12/2015	16/12/2015	016057	Pont-l'Abbé	29220	Viabilisation 1 lot M. Garrec, rue Guy Le Garrec	17 décembre 2015	favorable	Accord sur le projet présenté
10/12/2015	08/12/2015	009233	Scaër	29274	Renforcement Fil Nu P151 Mine Kervir	17 décembre 2015	défavorable	Avis réservé voire défavorable sur le projet, compte tenu de la longueur de la portée 14/15 de 68ml en T70. Pour des travaux du même type au niveau du SDEF, ERDF aurait émis un avis défavorable car la portée est d'une longueur supérieure à 60ml en T70
14/12/2015	09/12/2015	018614	Elliant	29049	Mise en conformité HTA Avenir Habitat, Kerambars	17 décembre 2015	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. NB: il est dommage de construire sous une ligne HTA 20000 volts
10/12/2015	07/12/2015	008305	Bannalec	29004	Renforcement BT P14 La Véronique, Beg Roz Kerouellec	17 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
14/12/2015	14/12/2015	019252	Plouigneau	29199	Projet EHPAD Résidence Pors an Doas, C4 168kVA, rue des Sports	16 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
10/12/2015	10/12/2015	020300	Locquirec	29133	Beg Déplacement d'ouvrage BT Le Varq Habitat 29	17 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
08/12/2015	08/12/2015	019712	Plouvorn	29210	Renouvellement 22Cu dérivation P1010, Rusquejou	17 décembre 2015	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous réserve du respect de la distance réglementaire entre le support HT3 et le silo
16/12/2015	14/12/2015	020189	Quimper	29232	Renouvellement BT Coz Maner P26, Impasse Maner Coz	4 janvier 2016	défavorable	Accord concernant le réseau souterrain. Avis réservé concernant le réseau en aérien. L'avis sur ce projet ne sera favorable que sous réserve de la signature préalable d'une convention SDEF/ERDF/Ville de Quimper autorisant de déroger à la règle du tout souterrain en agglomération
17/12/2015	15/12/2015	005247	Quimper	29232	Renouvellement CPI rue du Lycée	4 janvier 2016	favorable	Accord sur le projet présenté. NB: sur le plan ETU150046 1/1 1/1000e, il s'agit d'une pose câble HTAS et non "pose 1 BTAS 3x240Al"
18/12/2015	16/12/2015	020286	Névez	29153	Modification BT Intermarché, rue de l'Atlantique	4 janvier 2016	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
17/12/2015	14/12/2015	007019	Trégunc	29293	Lotissement Consorts Pelleter, route de Prad Ster	4 janvier 2016	favorable	Accord sur le projet présenté
14/12/2015	14/12/2015	017175	Névez	29153	Fiabilisation BTAS Corniche des Glénan	4 janvier 2016	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
11/12/2015	11/12/2015	140205	Audierne	29003	Renouvellement BT P5, rue de Verdun	18 décembre 2016	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
07/12/2015	07/12/2015	010237	Ergué-Gabéric	29051	Modification BT Le Clos de Kerlies, Venelle de Kerlies	18 décembre 2016	défavorable	Avis défavorable sur le chantier en aérien en application de l'article 8 du cahier des charges de concession. L'avis sur ce projet ne sera favorable que sous réserve de la signature préalable d'une convention SDEF/ERDF/Commune autorisant de déroger au tout souterrain (ou technique discrète) en agglomération
07/12/2015	07/12/2015	019265	Plouguerneau	29195	PCH Ext BT SCI R Loisirs, Keruzal Vihan	18 décembre 2016	favorable	Accord sur le projet présenté
18/12/2015	18/12/2015	012347	Plouigneau	29199	Plan BZH LANMEC0003 FT n°1 - Phase 2, Pen ar Prat/Kerhoanet/Lestrennec/Kerlevern	5 janvier 2016	favorable	Accord sur le projet présenté. Il y aurait lieu de consulter les mairies de Plouigneau, Lanmeur et Plouégat Guérand pour d'éventuelles mises en souterrain de la BT en accompagnement de la HTA
24/12/2015	24/12/2015	018997	Le Tréhou	29294	HBU P29 Kerancleac'h	5 janvier 2016	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
22/12/2015	22/12/2015	019149	Carhaix-Plouguer	29024	Extension et raccordement >36kVA Boulangerie Dematos, 18 avenue Charles de Gaulle	5 janvier 2016	favorable	Accord sur le projet présenté
22/12/2015	22/12/2015	161348	Plomelin	29170	Plan BZH PAC - Sud Penhars Plomelin (4/4), Sant Roch	5 janvier 2016	favorable	Accord sur le projet présenté. Il y aurait lieu de consulter la Mairie de Plomelin pour d'éventuels accompagnements de mise en souterrain de la BT
23/12/2015	23/12/2015	015492	Quimper	29232	Projet OPAC Clos de Cornouaille, 16 lots rue du Périgord	5 janvier 2016	favorable	Accord sur projet présenté
30/12/2015	30/12/2015	016966	Plouguerneau	29195	Plan BZH LANN6C0002 FT n°6 PH2, du Hameau de Tréongar à Kerfaven	20 janvier 2016	favorable	Accord sur projet présenté
21/12/2015	21/12/2015	014106	Plouescat	29185	Mise en conformité BT P39 Les Oyats, rue Pen an Theven	15 janvier 2016	favorable	Avis favorable sur projet présenté

Nombre total de dossiers 2015 :	**509**							
Avis défavorables :	**41**	**Avis favorables sans remarque :**	**361**	**Avis favorables avec remarques non rédhibitoires:**	**107**			

ANNEXE 6 : BILAN DES CONTROLES TPN 2014/2015

	Alterna		Direct Energie		EDF		ENALP	
	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015
1. Données Générales								
Nombre de clients bénéficiaires	0	1	702	854	18 983	22 676	0	0
Nombre de contrats souscrits de clients bénéficiaires	0	nc	417	343	10 120	10 214	0	0
Nombre de contrats résiliés de clients bénéficiaires	0	nc	87	243	2 015	6 446	0	0
Nombre d'ayants droits au TPN (résultat croisement fichier OAM, administration fiscale, distributeurs) pour le fournisseur concerné	0	nc	nc	nc	46 037	27 423	0	0
Détail par commune	*sans objet*	*ok*	*nc*	*nc*	*ok*	*ok*	*sans objet*	*sans objet*
2. Procédure d'automatisation et renouvellement								
Taux de clients identifiés automatiquement dans le fichier clients du fournisseur	0%	nc	nc	nc	nc	nc	0%	0%
Taux de clients déjà au TPN dont le contrat est renouvelé	0%	nc	nc	nc	nc	67% (15113/22676)	0%	0%
Taux de contrats TPN souscrits hors cadre automatisation et renouvellement	0%	nc	nc	nc	nc	nc	0%	0%
Nombre d'envois d'attestations à remplir par l'ayant droit (hors cadre automatisation)	0	nc	nc	nc	25 859	32 970	0	0
Nombre d'attestations rejetées	0	nc	nc	nc	1 414	893	0	0
Nombre de retours d'attestations non distribuées par la poste	0	nc	nc	nc	1 075	2 978	0	0
3. Mise en service et abattement								
Nombre de mises en service gratuites	0	nc	23	17	1 022	1 989	0	0
Nombre d'abattements de 80% sur frais de déplacement pour impayés	0	nc	0	19	927	989	0	0
4. Répartition des clients et des consommations par niveaux de puissance								
Nombre de clients bénéficiaires 3 kVA	0	nc	85	76	1 471	1 346	0	0
Nombre de clients bénéficiaires 6 kVA	0	nc	514	646	14 168	14 151	0	0
Nombre de clients bénéficiaires 9 kVA	0	nc	87	117	4 580	5 392	0	0
Nombre de clients bénéficiaires > 9 kVA	0	nc	16	26	1 366	1 787	0	0
Consommations des clients bénéficiaires 3 kVA (kWh)	0	nc	nc	nc	2 211 292	2 178 833	0	0
Consommations des clients bénéficiaires 6 kVA (kWh)	0	nc	nc	nc	49 227 268	56 850 920	0	0
Consommations des clients bénéficiaires 9 kVA (kWh)	0	nc	nc	nc	29 592 551	40 853 728	0	0
Consommations des clients bénéficiaires > 9 kVA (kWh)	0	nc	nc	nc	11 761 472	16 724 613	0	0
5. Résidences sociales								
Nombre de résidences sociales dépourvues de compteurs individuels concernées par l'application du TPN	0	nc	nc	nc	3	5	0	0
Nombre de logements pour les résidences sociales évoquées ci-dessus	0	nc	nc	nc	122	236	0	0
6. Informations diverses								
Echelle des données fournies	concession	concession	concession	concession	concession	concession	concession	concession
Commentaires SDEF	dispositif TPN *a priori* mis en œuvre et pas de clients bénéficiaires répertoriés sur territoire SDEF	un seul bénéficiaire avec indication de la commune d'implantation, mais aucune autre donnée communiquée malgré demande détaillée	un nombre de bénéficiaires non négligeable et pas de détail par commune, mais des données plus nombreuses qu'en 2013 où certaines requêtes dans le SI n'étaient pas encore automatiques	un nombre de bénéficiaires non négligeable et pas de détail par commune, mêmes données fournies que pour 2014	Un détail par commune fourni et et des données par encore totalement exhautives mais plus nombreuses qu'en 2013 et consolidées	Un détail par commune fourni et et des données par encore totalement exhautives mais plus nombreuses qu'en 2014	dispositif TPN *a priori* mis en œuvre et pas de clients bénéficiaires répertoriés sur territoire SDEF	dispositif TPN *a priori* mis en œuvre et pas de clients bénéficiaires répertoriés sur territoire SDEF
7. Contact/documents								
Identification d'une personne référente avec coordonnées téléphoniques et adresse mail	CHAUMET Amelie 05 49 89 34 37 amelie.chaumet@soregies.fr	~~CHAUMET Amelie~~ ~~05 49 89 34 37~~ ~~amelie.chaumet@soregies.fr~~ GAILLARD Stéphanie 05.49.44.79.74 stephanie.gaillard@soregies.fr	M. Franck VIAUD 01 73 03 79 51 franck.viaud@direct-energie.com	M. Franck VIAUD 01 73 03 79 51 franck.viaud@direct-energie.com	M. Nicolas FERON 02 97 46 95 65 nicolas.feron@edf.fr	M. Nicolas FERON 02 97 46 95 65 nicolas.feron@edf.fr RAMOND Eric 02.31.43.20.22 eric ramond@edf.fr	M. Jc Bruyère 04 50 56 26 01 jc.bruyere@enalp.fr	M. Jc Bruyère 04 50 56 26 01 jc.bruyere@enalp.fr
Modèle d'attestation dans le cadre de l'attribution "automatique " (cf. décret 2004-325, II article 4 et décret 2008-778, II et III article 4)	nc	nc	nc	nc	ok	ok	nc	nc
Modèle d'attestation hors cadre "automatisation " (cf. décret 2004-325, II bis article 4 et décret 2008-778-, IV article 4)	nc	nc	nc	nc	ok	ok	nc	nc
Modèle de facture avec application du TPN	nc	nc	nc	nc	ok	ok	nc	nc

	Enel		Enercoop		Energem		GDF / Engie	
	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015
1. Données Générales								
Nombre de clients bénéficiaires	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	0		1	1	999	1 208
Nombre de contrats souscrits de clients bénéficiaires		0	0		0	0	890 ??? -> 860	401
Nombre de contrats résiliés de clients bénéficiaires		0	0		0	0	nc	nc
Nombre d'ayants droits au TPN (résultat croisement fichier OAM, administration fiscale, distributeurs) pour le fournisseur concerné		0	0		0	0	nombre incohérent	1 208 = nb de bénéficiaires
Détail par commune		*sans objet*	*sans objet*		*nc*	*nc*	*ok*	*ok*
2. Procédure d'automatisation et renouvellement								
Taux de clients identifiés automatiquement dans le fichier clients du fournisseur	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0%	0%		0%	0%	7 756 (nombre incohérent)	9 304 (tous fournisseurs confondus)
Taux de clients déjà au TPN dont le contrat est renouvelé		0%	0%		0%	0%	14%	67% (807/1208)
Taux de contrats TPN souscrits hors cadre automatisation et renouvellement		0%	0%		0%	0%	nc	nc
Nombre d'envois d'attestations à remplir par l'ayant droit (hors cadre automatisation)		0	0		0	0	38 405 (nombre incohérent)	45 337 (nombre incohérent)
Nombre d'attestations rejetées		0	0		0	0	1471 (nombre incohérent)	624 (nombre incohérent)
Nombre de retours d'attestations non distribuées par la poste		0	0		0	0	1 371 (nombre incohérent)	875 (nombre incohérent)
3. Mise en service et abattement								
Nombre de mises en service gratuites	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	0		0	0	nc	nc
Nombre d'abattements de 80% sur frais de déplacement pour impayés		0	0		0	0	nc	nc
4. Répartition des clients et des consommations par niveaux de puissance								
Nombre de clients bénéficiaires 3 kVA	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	0		0	0	nc	163
Nombre de clients bénéficiaires 6 kVA		0	0		1	0	nc	949
Nombre de clients bénéficiaires 9 kVA		0	0		0	0	nc	96
Nombre de clients bénéficiaires > 9 kVA		0	0		0	1	nc	nc
Consommations des clients bénéficiaires 3 kVA (kWh)		0	0		0	0	nc	nc
Consommations des clients bénéficiaires 6 kVA (kWh)		0	0		10423 ???	0	nc	nc
Consommations des clients bénéficiaires 9 kVA (kWh)		0	0		0	0	nc	nc
Consommations des clients bénéficiaires > 9 kVA (kWh)		0	0		0	3016	nc	nc
5. Résidences sociales								
Nombre de résidences sociales dépourvues de compteurs individuels concernées par l'application du TPN	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	0		0	0	3 (nombre incohérent)	nc
Nombre de logements pour les résidences sociales évoquées ci-dessus		0	0		0	0	102 (nombre incohérent)	nc
6. Informations diverses								
Echelle des données fournies	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	concession	concession		concession	concession	concession	concession
Commentaires SDEF		pas de bénéficiaires car clientèle Enel = industriels avec Ps > 36 kVA	Données à 0 car mise en œuvre du dispositif TPN qu'à compter du 01/01/2015		*a priori* 1 bénéficiaire sur le territoire du SDEF mais une consommation pour un contrat de 6 kVA et situation de précarité qui semble anormalement élevée (erreur ?)	*a priori* un nouveau bénéficiaire par rapport à l'année dernière car pas la même Ps, pourtant pas de contrat résilié dans l'année déclaré	données globalement inexploitables car incohérentes -> le fournisseur interrogé dans le cadre du GT FNCCR reconnaît plusieurs erreurs de frappe + problable confusion entre bénéficiaires et ayants droits	données annoncées à l'échelle du département alors que bien fournies à l'échelle de la concession (Cf. données communales) et certaines à l'échelle de tous les fournisseurs
7. Contact/documents								
Identification d'une personne référente avec coordonnées téléphoniques et adresse mail	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	Mme Oumoukadé Touré 01 70 23 24 56 ~~OUMOUKADE.TOURE@enel.com~~ o.toure@energieslibres.fr	M. Kermarrec Bruno 01 78 94 83 91 bruno.kermarrec@enercoop.fr	M. Kermarrec Bruno 01 78 94 83 91 bruno.kermarrec@enercoop.fr	Mme Hélène Morélo 03 87 54 38 17 h-moleroplata@energem.fr	Mme Hélène Morélo 03 87 54 38 17 h-moleroplata@energem.fr DESSEAUX Yannick 06 84 88 71 75 pytouik@yahoo.fr	M. Alexis JOIRE 01 56 54 47 45 alexis.joire@gdfsuez.com Lars LAMBERT lars.lambert@gdfsuez.com	M. Alexis JOIRE 01 56 54 47 45 alexis.joire@gdfsuez.com Lars LAMBERT lars.lambert@gdfsuez.com
Modèle d'attestation dans le cadre de l'attribution "automatique " (cf. décret 2004-325, II article 4 et décret 2008-778, II et III article 4)			nc		nc	nc	nc	nc
Modèle d'attestation hors cadre "automatisation " (cf. décret 2004-325, II bis article 4 et décret 2008-778-, IV article 4)			ok		ok	ok	nc	nc
Modèle de facture avec application du TPN			ok		ok	ok	ok	ok

	GEG		Iberdrola		Lampiris		Planète Oui	
	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015
1. Données Générales								
Nombre de clients bénéficiaires	0	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	2	12	1	5
Nombre de contrats souscrits de clients bénéficiaires	0	0		0	1	11	1	0
Nombre de contrats résiliés de clients bénéficiaires	0	0		0	0	3	0	0
Nombre d'ayants droits au TPN (résultat croisement fichier OAM, administration fiscale, distributeurs) pour le fournisseur concerné	0	0		0	2	nc	1 = nb de bénéficiaires	5 = nb de bénéficiaires
Détail par commune	*sans objet*	*sans objet*		*sans objet*	*nc*	*ok*	*ok*	*ok*
2. Procédure d'automatisation et renouvellement								
Taux de clients identifiés automatiquement dans le fichier clients du fournisseur	0%	0%	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0%	0	92%	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox
Taux de clients déjà au TPN dont le contrat est renouvelé	0%	0%		0%	50%	8%		
Taux de contrats TPN souscrits hors cadre automatisation et renouvellement	0%	0%		0%	50%	0%		
Nombre d'envois d'attestations à remplir par l'ayant droit (hors cadre automatisation)	0	0		0	0	0		
Nombre d'attestations rejetées	0	0		0	0	0		
Nombre de retours d'attestations non distribuées par la poste	0	0		0	0	0		
3. Mise en service et abattement								
Nombre de mises en service gratuites	0	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	1	6	0	0
Nombre d'abattements de 80% sur frais de déplacement pour impayés	0	0		0	0	0	0	0
4. Répartition des clients et des consommations par niveaux de puissance								
Nombre de clients bénéficiaires 3 kVA	0	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	0	0	0	0
Nombre de clients bénéficiaires 6 kVA	0	0		0	1	9	1	4
Nombre de clients bénéficiaires 9 kVA	0	0		0	1	3	0	1
Nombre de clients bénéficiaires > 9 kVA	0	0		0	0	0	0	0
Consommations des clients bénéficiaires 3 kVA (kWh)	0	0		0	0	0	0	0
Consommations des clients bénéficiaires 6 kVA (kWh)	0	0		0	1 824	24 612	4 410	20 209
Consommations des clients bénéficiaires 9 kVA (kWh)	0	0		0	10 248	22 812	0	14 536
Consommations des clients bénéficiaires > 9 kVA (kWh)	0	0		0	0	0	0	0
5. Résidences sociales								
Nombre de résidences sociales dépourvues de compteurs individuels concernées par l'application du TPN	0	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	0	0	0	0
Nombre de logements pour les résidences sociales évoquées ci-dessus	0	0		0	0	0	0	0
6. Informations diverses								
Echelle des données fournies	*concession*	concession	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	concession	concession		concession	concession
Commentaires SDEF	Données à 0 car non seulement pas encore d'ayants droits parmi les clients GEG du territoire SDEFet car pas encore de mise en œuvre du dispositif TPN	pas de bénéficiaires car clientèle GEG en France hors Isère = non résidentielle		pas de bénéficiaires car clientèle Iberdrola uniquement non domestique	2 bénéficiaires, mais pas d'indication des communes concernées	12 bénéficiaires, avec dorénavant indication des communes concernées	un seul bénéficiaire avec indication de la commune d'implantation, sinon pour données relatives à la procédure d'automatisation et renouvellement, renvoi vers le prestataire commun à tous les fournisseurs XGS=Xérox alors que données *a priori* accessibles à d'autres fournisseurs	5 bénéficiaires avec indication de la commune d'implantation, sinon pour données relatives à la procédure d'automatisation et renouvellement, renvoi vers le prestataire commun à tous les fournisseurs XGS=Xérox alors que données *a priori* accessibles à d'autres fournisseurs
7. Contact/documents								
Identification d'une personne référente avec coordonnées téléphoniques et adresse mail	M. Thierry Jacquin 04 76 84 38 40 T.Jacquin@geg.fr	M. Thierry Jacquin 04 76 84 38 40 T.Jacquin@geg.fr	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	Mme Mélanie Difli 04 72 68 68 57 melanie.difli@cotessat.com	M. Gonzaguer de Chalain 06 21 34 06 01 gonzague.dechalain@lampiris.fr	M. Gonzaguer de Chalain 06 21 34 06 01 gonzague.dechalain@lampiris.fr	M. Philippe Couché 09 64 03 12 65 philippe.couche@planete-oui.fr	M. Philippe Couché 09 64 03 12 65 philippe.couche@planete-oui.fr
Modèle d'attestation dans le cadre de l'attribution "automatique " (cf. décret 2004-325, II article 4 et décret 2008-778, II et III article 4)	nc	nc		nc	nc	nc	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox
Modèle d'attestation hors cadre "automatisation " (cf. décret 2004-325, II bis article 4 et décret 2008-778-, IV article 4)	nc	nc		nc	nc	nc	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox
Modèle de facture avec application du TPN	nc	nc		nc	nc	ok	ok	ok

	Proxélia		Sélia		Uniper		Vattenfall		TOTAL approximatif	
	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015	Rappel 2014	2015
1. Données Générales										
Nombre de clients bénéficiaires	0	0	0	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	**20 688**	**24 757**
Nombre de contrats souscrits de clients bénéficiaires	0	0	0	0		0		0		
Nombre de contrats résiliés de clients bénéficiaires	0	0	0	0		0		0		
Nombre d'ayants droits au TPN (résultat croisement fichier OAM, administration fiscale, distributeurs) pour le fournisseur concerné	0	0	nc	nc		0		0		
Détail par commune	*sans objet*	*sans objet*	ok (0 concession car	ok (0 concession car		*sans objet*		*sans objet*		
2. Procédure d'automatisation et renouvellement										
Taux de clients identifiés automatiquement dans le fichier clients du fournisseur	0%	0%	0%	0%	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0%	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0%		
Taux de clients déjà au TPN dont le contrat est renouvelé	0%	0%	nc	nc		0%		0%		
Taux de contrats TPN souscrits hors cadre automatisation et renouvellement	0%	0%	nc	nc		0%		0%		
Nombre d'envois d'attestations à remplir par l'ayant droit (hors cadre automatisation)	0	0	nc	nc		0		0		
Nombre d'attestations rejetées	0	0	nc	nc		0		0		
Nombre de retours d'attestations non distribuées par la poste	0	0	nc	nc		0		0		
3. Mise en service et abattement										
Nombre de mises en service gratuites	0	0	nc	nc	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0		
Nombre d'abattements de 80% sur frais de déplacement pour impayés	0	0	nc	nc		0		0		
4. Répartition des clients et des consommations par niveaux de puissance										
Nombre de clients bénéficiaires 3 kVA	0	0	0	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0		
Nombre de clients bénéficiaires 6 kVA	0	0	0	0		0		0		
Nombre de clients bénéficiaires 9 kVA	0	0	0	0		0		0		
Nombre de clients bénéficiaires > 9 kVA	0	0	0	0		0		0		
Consommations des clients bénéficiaires 3 kVA (kWh)	0	0	0	0		0		0		
Consommations des clients bénéficiaires 6 kVA (kWh)	0	0	0	0		0		0		
Consommations des clients bénéficiaires 9 kVA (kWh)	0	0	0	0		0		0		
Consommations des clients bénéficiaires > 9 kVA (kWh)	0	0	0	0		0		0		
5. Résidences sociales										
Nombre de résidences sociales dépourvues de compteurs individuels concernées par l'application du TPN	0	0	0	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	0		
Nombre de logements pour les résidences sociales évoquées ci-dessus	0	0	0	0		0		0		
6. Informations diverses										
Echelle des données fournies	concession	concession	concession	concession	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	concession	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	concession		
Commentaires SDEF	Données relatives uniquement au S1 2014 et données à 0 car mise en œuvre du dispositif TPN qu'à la mi 2014 Données du S2 2014 non fournies malgré relance	pas de bénéficiaires en 2015 sur l'ensemble du département 29	données 2014 finalement obtenues en 2016 suite à relance données 2014/2015/2016	pas de bénéficiaires sur concession -uniquement 1 sur Brest		pas de bénéficiaires car clientèle Uniper = uniquement entreprises		dispositif TPN *a priori* mis en œuvre et pas de clients bénéficiaires répertoriés sur territoire SDEF		
7. Contact/documents										
Identification d'une personne référente avec coordonnées téléphoniques et adresse mail	Mme Nadège Noé n.noe@proxelia.fr	Mme Nadège Noé n.noe@proxelia.fr Service Client Proxélia contact@proxelia.fr	Marie-Noëlle Rouillard 05 49 63 26 41 mnrouillard@seolis,net Hermine MOREAU 05 49 09 93 11 hmoreau@seolis.net	Marie-Noëlle Rouillard 05 49 63 26 41 mnrouillard@seolis,net Hermine MOREAU 05 49 09 93 11 hmoreau@seolis.net	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	Emilie GEORGES 03 87 00 19 00 emilie.georges@uniper.energy Bastien Gaboriau bastien,gaboriau@uniper.energy	fournisseur pas concerné par demande car non actif sur territoire SDEF	Karine SCHLOSSER 03 89 38 34 26 k.schlosser@vattenfall.fr		
Modèle d'attestation dans le cadre de l'attribution "automatique " (cf. décret 2004-325, II article 4 et décret 2008-778, II et III article 4)	nc	nc	nc	nc		nc		nc		
Modèle d'attestation hors cadre "automatisation " (cf. décret 2004-325, II bis article 4 et décret 2008-778-, IV article 4)	nc	nc	nc	nc		nc		nc		
Modèle de facture avec application du TPN	nc	nc	nc	nc		nc		nc		

ANNEXE 7 : BORDEREAU RECAPITUALTIF T2/T3/T4 2015 SUR AMEO DU T1 A T4 2015

Numérotation		Caractéristiques opérations						Date de réalisation	Date d'envoi	Dénombrement	Coût total HT travaux SDEF	Valorisation VRG ERDF	% d'écart	Ecart FNCCR OUI/NON	Observations ERDF
N° SDEF	N° ERDF	INSEE	Commune	Chargé d'affaires SDEF	Désignation opération	Sous type GDA	type d'affaire								
ER-2013-037-21	D327/142814	29037	Combrit	Romain Thomas	Renforcement BT en 240² sur 143m - route de Kerdual	Renforcement	ext avec renfo ou poste	08/04/2015	11/05/2015	1	47 182	68 310	17,1%	OUI	
ER-2012-037-23	D327/142814	29037	Combrit	Romain Thomas	Extension lotissement Castric Kerdual	Extension	ext avec renfo ou poste	08/04/2015	11/05/2015	1	9 447		17,1%	OUI	
ER-2013-037-22	D327/145485	29037	Combrit	Romain Thomas	Extension station d'épuration de Kéridreux	Extension	ext sans renfo ni poste	26/02/2015	11/05/2015	1	4 988	6 331	21,2%	OUI	
ER-2012-114-2	D327/149021	29114	Lannéanou	Yann Meudec	Alimentation BT de 4 logements au Hameau de Goarem (SARL Les Foyers)	Extension	ext sans renfo ni poste	16/01/2015	11/05/2015	1	7 214	9 820	26,5%	OUI	
ER-2012-186-1	D327/151898	29186	Plouezoc'h	Yann Meudec	Sécurisation P22 Traon Nevez - Faible Section	Sécurisation	sécu	25/02/2015	11/05/2015	1	24 929	47 141	47,1%	OUI	
ER-2013-188-23	D327/156819	29188	Plougasnou	Yann Meudec	Sécurisation sur P115 Ty Braz (ex P7 Ty Chapel) - Faible section	Sécurisation	sécu	02/01/2015	11/05/2015	1	43 712	44 867	2,6%	NON	
ER-2014-068-2	D327/157464	29068	Guiclan	Yann Meudec	Commande PRCS 100KvA - n°89 Belle-Vue	Sécurisation	sécu	06/01/2015	11/05/2015	1	7 885	126 220	17,7%	OUI	
ER-2014-068-1	D327/157464	29068	Guiclan	Yann Meudec	Commande PRCS 50KvA - n°77 Saint-Draff	Sécurisation	sécu	06/01/2015	11/05/2015	1	7 439		17,7%	OUI	
ER-2013-068-8	D327/157464	29068	Guiclan	Yann Meudec	Sécurisation sur le P3 Kermorvan - Faible Section	Sécurisation	sécu	06/01/2015	11/05/2015	1	88 582		17,7%	OUI	
ER-2013-048-5	D327/163744	29048	Edern	Fabrice Poulain	Lotissement "Les Hauts de Kerjean" - BT	Extension	ext sans renfo ni poste	27/01/2015	11/05/2015	1	34 136	40 385	15,5%	OUI	
ER-2014-101-11	D327/165435	29101	Landéda	Loïc Deniel	Ext BT MELLAHEL à St Antoine Travaux	Extension	ext sans renfo ni poste	24/03/2015	11/05/2015	1	9 602	13 669	25,4%	OUI	
ER-2014-101-12	D327/165435	29101	Landéda	Loïc Deniel	Ext BT MELLAHEL à St Antoine Etude	Extension	ext sans renfo ni poste	24/03/2015	11/05/2015	1	596		25,4%	OUI	
ER-2013-195-13	D327/167226	29195	Plouguerneau	Loïc Deniel	Renfo P04 Kernezen (réclam Quéré)	Renforcement	renfo seul	06/01/2015	11/05/2015	1	35 663				CHANTIER EN ATTENTE (JUIN) ? CONTACT EXPLOITATION ERDF ET CARTO
ER-2014-195-2	D327/167226	29195	Plouguerneau	Loïc Deniel	Fourniture PSSA 100KVA P86 Hameau de Kerongar	Renforcement	renfo seul	06/01/2015	11/05/2015	1	8 623				
ER-2014-049-14	D327/167259	29049	Elliant	Gilles Perennou	Extension BT consort Huet 3 lots, Penalen	Extension	ext sans renfo ni poste	09/03/2015	11/05/2015	1	7 832	12 635	38,0%	OUI	
ER-2014-239-1	D327/169615	29239	Roscoff	Yann Meudec	Effacement BT Rues Kerhauret/Genêts/Ernest Renan/Paul Féval/Anatole Le Bras	Effacement	eff	02/02/2015	11/05/2015	1	208 411	268 175	18,8%	OUI	
ER-2013-239-1	D327/169615	29239	Roscoff	Yann Meudec	ETUDE - Effacement BT Rues Kerhauret/Genêts/Ernest Renan/Paul Féval/Anatol	Effacement	eff	02/02/2015	11/05/2015	1	9 436		18,8%	OUI	
ER-2014-035-1	D327/172868	29035	Coat-Méal	Jérémy Geffroy	Desserte BT lot Mello à Kerambleau	Extension	ext sans renfo ni poste	04/02/2015	11/05/2015	1	17 286	28 846	40,1%	OUI	
ER-2013-251-3	D327/178216	29251	Saint-Jean-Du	Yann Meudec	Sécurisation sur le P23 L'Ile et P40 Traon Bellec - Faible Section	Sécurisation	sécu	09/02/2015	11/05/2015	1	64 135	49 617	-29,3%	OUI	
ER-2014-192-4	DB27/000554	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Extension DEMANGE Id Bourret - Domaine Privé	Extension	ext sans renfo ni poste	18/03/2015	11/05/2015	1	1 948	6 616	23,5%	OUI	
ER-2013-192-11	DB27/000554	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Extension DEMANGE Id Bourret - Domaine Public	Extension	ext sans renfo ni poste	18/03/2015	11/05/2015	1	3 111		23,5%	OUI	
ER-2014-095-2	DB27/002139	29095	Kersaint-Plab	Lionel Pichon	Ext TRIEDAL - Site d'enfouissement des déchets - Saint Elven	Extension	ext sans renfo ni poste	19/01/2015	11/05/2015	1	18 409	25 419	27,6%	OUI	
ER-2014-065-1	DB27/002388	29065	Gourlizon	Romain Thomas	Extension BT de Mr AUDEBARD - 20, rue du stade	Extension	ext sans renfo ni poste	16/02/2015	11/05/2015	1	15 341	7 612	-101,5%	OUI	
ER-2014-266-1	DB27/004213	29266	Saint-Thégonn	Yann Meudec	Renforcement sur le P6 Guelebaou (liste DMA)	Renforcement	renfo seul	14/01/2015	11/05/2015	1	43 511	84 971	23,3%	OUI	
ER-2014-266-3	DB27/004213	29266	Saint-Thégonn	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 50KvA - n°81 La Boissière (liée au Renfo DMA P6 Guleb	Renforcement	renfo seul	14/01/2015	11/05/2015	1	7 439		23,3%	OUI	
ER-2014-266-4	DB27/004213	29266	Saint-Thégonn	Yann Meudec	Commande d'un PSSB 100KvA - n°82 Guelebaou 2 (liée au Renfo DMA P6 Guele	Renforcement	renfo seul	14/01/2015	11/05/2015	1	14 231		23,3%	OUI	
ER-2014-213-4	DB27/004231	29213	Plouzévédé	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 100 Kva - P56 Kerjean	Sécurisation	sécu	26/03/2015	11/05/2015	1	7 914	61 817	-2,5%	NON	AMHEO CONTRÔLE NON CONFORME- NOUVELLE AMEO 01 06
ER-2014-213-1	DB27/004231	29213	Plouzévédé	Yann Meudec	Sécurisation sur le P13 Bant	Sécurisation	sécu	26/03/2015	11/05/2015	1	55 420		-2,5%	NON	
ER-2014-210-3	DB27/004679	29210	Plouvorn	Lionel Pichon	Commande d'un PSSB 160 Kva - P70 Lot Communal de Pont Paul - lié au lot con	Extension	ext avec renfo ou poste	04/02/2015	11/05/2015	1	15 008	64 871	19,6%	OUI	
ER-2014-210-1	DB27/004679	29210	Plouvorn	Lionel Pichon	Lotissement de Pen ar harden 3ème tranche - Partie BT	Extension	ext avec renfo ou poste	04/02/2015	11/05/2015	1	37 138		19,6%	OUI	
ER-2014-016-1	DB27/005805	29016	Brasparts	Magali Le Donge	Renforcement P27 Langle - Plainte client	Renforcement	renfo seul	24/02/2015	11/05/2015	1	29 240	37 442	21,9%	OUI	
ER-2014-183-5	DB27/005944	29183	Plouégat-Moy	Yann Meudec	Sécurisation sur P23 Croas Ar Boulch - Faible Section (suite à liste DMA)	Sécurisation	sécu	26/03/2015	11/05/2015	1	16 061	19 819	19,0%	OUI	
ER-2014-030-8	DB27/006075	29030	Cléder	Yann Meudec	Mutation du H61 n°37 en PSSA n°46 250 KvA (liée à TJ GAEC des 4 Vents)	Renforcement	ext avec renfo ou poste	14/01/2015	11/05/2015	1	23 073	41 932	16,6%	OUI	
ER-2014-030-13	DB27/006075	29030	Cléder	Yann Meudec	Commande d'un PSSA 250 Kva - P.46 Quatre Vents à Locmaria	Renforcement	ext avec renfo ou poste	14/01/2015	11/05/2015	1	10 394		16,6%	OUI	
ER-2014-030-4	DB27/006075	29030	Cléder	Yann Meudec	Alimentation du TJ GAEC des 4 Vents à Locmaria	Extension	ext avec renfo ou poste	14/01/2015	11/05/2015	1	1 507		16,6%	OUI	
ER-2014-220-2	DB27/006124	29220	Pont-L'Abbé	Romain Thomas	Effacement BT - rue du Séquer	Effacement	eff	10/03/2015	11/05/2015	1	130 313	149 849	13,0%	OUI	
ER-2014-181-6	DB27/006300	29181	Plouédern	Lionel Pichon	Ext BT - Centre de transfert des ordures ménagères- ZI de saint Eloi	Extension	ext sans renfo ni poste	19/01/2015	11/05/2015	1	5 963	7 045	15,4%	OUI	
ER-2014-030-12	DB27/006504	29030	Cléder	Yann Meudec	Commande d'un PUC (2I+P) P38 Kerarzi	Renforcement	ext avec renfo ou poste	09/02/2015	11/05/2015	1	25 716	91 903	-15,4%	OUI	
ER-2014-030-3	DB27/006504	29030	Cléder	Yann Meudec	Alimentation du TJ SCI "La Légumière" à Kerarzi	Extension	ext avec renfo ou poste	09/02/2015	11/05/2015	1	12 694		-15,4%	OUI	
ER-2014-030-10	DB27/006504	29030	Cléder	Yann Meudec	Création du PUC n°38 (400KvA) pour alimentation TJ SCI Kerarzi	Renforcement	ext avec renfo ou poste	09/02/2015	11/05/2015	1	44 325		-15,4%	OUI	
ER-2014-030-9	DB27/006504	29030	Cléder	Yann Meudec	Restructuration du réseau P49 suite à création du PUC n°38 pour TJ la Légumièr	Renforcement	ext avec renfo ou poste	09/02/2015	11/05/2015	1	23 362		-15,4%	OUI	
ER-2014-203-5	DB27/007739	29203	Plounéour-Tre	Loïc Deniel	Ext BT Perrault à Nodeven	Extension	ext sans renfo ni poste	04/03/2015	11/05/2015	1	5 199	7 903	34,2%	OUI	
ER-2014-213-5	DB27/009229	29213	Plouzévédé	Yann Meudec	Extension CORNEC Rue de Bel Air - P32	Extension	ext sans renfo ni poste	23/04/2015	11/05/2015	1	4 407	5 801	24,0%	OUI	
ER-2014-196-4	DB27/009478	29196	Plouguin	Jérémy Geffroy	Ext BT Hervéou rue du stade (indiv)	Extension	ext sans renfo ni poste	19/02/2015	11/05/2015	1	3 683	7 832	53,0%	OUI	
ER-2014-030-14	DB27/009934	29030	Cléder	Yann Meudec	Extension EARL Fourguellen - P57 Reuniou	Extension	ext sans renfo ni poste	07/04/2015	11/05/2015	1	7 915	9 685	18,3%	OUI	
ER-2014-188-23	DB27/010471	29188	Plougasnou	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension PERLMAN ZA de Kervescontou	Extension	ext sans renfo ni poste	27/02/2015	11/05/2015	1	3 720	11 231	61,1%	OUI	
ER-2014-188-22	DB27/010471	29188	Plougasnou	Yann Meudec	ETUDE - Extension PERLMAN ZA de Kervescontou	Extension	ext sans renfo ni poste	27/02/2015	11/05/2015	1	650		61,1%	OUI	
ER-2015-080-1	DB27/011854	29080	Hôpital-Camfr	Lionel Pichon	Ext TANGUY - 1ter Rte de Rulan	Extension	ext sans renfo ni poste	16/03/2015	11/05/2015	1	3 731	6 096	38,8%	OUI	

Numérotation		Caractéristiques opérations						Date de réalisation	Date d'envoi	Dénombrement	Coût total HT travaux SDEF	Valorisation VRG ERDF	% d'écart	Ecart FNCCR OUI/NON	Observations ERDF
N° SDEF	N° ERDF	INSEE	Commune	Chargé d'affaires SDEF	Désignation opération	Sous type GDA	type d'affaire								
ER-2013-140-3	D327/147168	29140	Loperhet	Lionel Pichon	Lotissement Communal de Lanneguic - BT	Extension	ext avec renfo ou poste	27/02/2015	18/06/2015	1	80 295	136 000	-3,0%	NON	
ER-2014-140-4	D327/147168	29140	Loperhet	Lionel Pichon	Lotissement Communal de Lanneguic - Alimentation HTA	Extension	ext avec renfo ou poste	27/02/2015	18/06/2015	1	18 075		-3,0%	NON	
ER-2014-140-5	D327/147168	29140	Loperhet	Lionel Pichon	Renforcement HTA - mise en coupure d'artère du P14 Park Lanneguic	Renforcement	ext avec renfo ou poste	27/02/2015	18/06/2015	1	18 407		-3,0%	NON	
ER-2014-140-6	D327/147168	29140	Loperhet	Lionel Pichon	Commande d'un PAC 4UF 400Kva - (3I+P) - 3 Départs BT - pour le Lotissement d	Extension	ext avec renfo ou poste	27/02/2015	18/06/2015	1	23 261		-3,0%	NON	
ER-2012-282-3	D327/150037	29282	Trébabu	Jérémy GEFFROY	Alim HTA lot de Keruzou	Extension	ext avec renfo ou poste	26/02/2015	18/06/2015	1	14 137	59 405	-2,2%	NON	
ER-2014-282-1	D327/150037	29282	Trébabu	Jérémy GEFFROY	Desserte BT lot Keruzou	Extension	ext avec renfo ou poste	26/02/2015	18/06/2015	1	37 519		-2,2%	NON	
ER-2014-282-2	D327/150037	29282	Trébabu	Jérémy GEFFROY	Fourniture PRCS 160KVA P2 Keruzou Bihan	Extension	ext avec renfo ou poste	26/02/2015	18/06/2015	1	9 072		-2,2%	NON	
ER-2013-017-2	D327/156783	29017	Brélès	Jérémy GEFFROY	Sécurisation P22 Keroulas (faible section)	Sécurisation	sécu	22/01/2015	18/06/2015	1	26 119	28 076	7,0%	NON	
ER-2013-190-5	D327/170021	29190	Plougonvelin	Jérémy GEFFROY	Desserte lot Athena "Les Jardins de Kernaet" + "les terrasses de l'iroise" rue des	Extension	ext avec renfo ou poste	27/03/2015	18/06/2015	1	56 035	102 455	14,6%	OUI	
ER-2014-190-8	D327/170021	29190	Plougonvelin	Jérémy GEFFROY	Commande d'un PSSA 160 Kva - Lot Jardins de Kernaet	Renforcement	ext avec renfo ou poste	27/03/2015	18/06/2015	1	9 785		14,6%	OUI	
ER-2014-190-9	D327/170021	29190	Plougonvelin	Jérémy GEFFROY	Alimentation HTA lotissement Jardins Kernaet et Terrasses Iroise	Extension	ext avec renfo ou poste	27/03/2015	18/06/2015	1	21 632		14,6%	OUI	
ER-2014-060-3	D327/174556	29060	Gouesnac'h	Fabrice Poulain	extension BT - Hameau de Mesdon - Mme Merrien	Extension	ext sans renfo ni poste	07/01/2015	18/06/2015	1	14 773	14 555	-1,5%	NON	
ER-2013-296-1	D327/177785	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement Le Clos Menez (Projet OPAC) - Ménez	Extension	ext sans renfo ni poste	19/03/2015	18/06/2015	1	14 286	15 238	6,2%	NON	
ER-2013-268-12	DB27/000239	29268	Saint Thonan	Lionel Pichon	Lot Bretagne Ouest Accession - 8 lots - Rue de Kérilis	Extension	ext sans renfo ni poste	27/01/2015	18/06/2015	1	9 977	13 238	24,6%	OUI	
ER-2013-031-9	DB27/000404	29031	Clohars Carno	Gilles Pérennou	Alimentation BT OPAC 64 lots, Pouldu	Extension	ext sans renfo ni poste	13/04/2015	18/06/2015	1	117 316	131 662	10,9%	OUI	
ER-2013-268-13	DB27/000518	29268	Saint Thonan	Lionel Pichon	Lotissement de Kersaos - 23 lots	Extension	ext sans renfo ni poste	01/04/2015	18/06/2015	1	37 169	38 061	2,3%	NON	
ER-2014-272-1	DB27/002267	29272	Saint Yvi	Gilles Pérennou	Alimentation BT, lotissement Bleuzen 11 lots	Extension	ext sans renfo ni poste	24/03/2015	18/06/2015	1	23 886	48 645	12,0%	OUI	
ER-2014-272-4	DB27/002267	29272	Saint Yvi	Gilles Pérennou	Extension BT pour l'alimentation du lotissement Bleuzen	Extension	ext sans renfo ni poste	24/03/2015	18/06/2015	1	18 917		12,0%	OUI	
ER-2013-148-6	DB27/002298	29148	Mespaul	Yann Meudec	ETUDE - Alimentation BT du lotissement communal "Hameau des Saules"-Tranch	Extension	ext sans renfo ni poste	02/01/2015	18/06/2015	1	19 715	26 658	-47,9%	OUI	
ER-2014-148-1	DB27/002298	29148	Mespaul	Yann Meudec	TRAVAUX - Alimentation BT du lotissement communal "Hameau des Saules"-Tra	Extension	ext sans renfo ni poste	02/01/2015	18/06/2015	1	19 715		-47,9%	OUI	
ER-2014-179-1	DB27/002348	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Renfo sur le P.71 suite à la réclamation de Mme LE GALL - LD: Kerjoly	Renforcement	renfo seul	04/03/2015	18/06/2015	1	12 987	17 783	27,0%	OUI	
ER-2014-177-2	DB27/002620	29177	Plouarzel	Jérémy GEFFROY	Ext MARC route du phare (indiv)	Extension	ext sans renfo ni poste	03/03/2015	18/06/2015	1	5 338	9 273	42,4%	OUI	
ER-2014-140-3	DB27/003010	29140	Loperhet	Lionel Pichon	Ext 2 Lots SIMON - LD : Keranc hoat	Extension	ext sans renfo ni poste	30/04/2015	18/06/2015	1	12 013	12 709	5,5%	NON	
ER-2014-203-6	DB27/003016	29203	Plounéour Tre	Loic Déniel	Ext BT Bernez/Rozec LD Peleuz	Extension	ext sans renfo ni poste	04/03/2015	18/06/2015	1	4 222	6 616	36,2%	OUI	
ER-2014-147-2	DB27/003822	29147	Mellac	Gilles Pérennou	Alimentation BT lotissement Prad Meur, 2è tranche	Extension	ext sans renfo ni poste	11/02/2015	18/06/2015	1	45 722	56 757	19,4%	OUI	
ER-2014-245-1	DB27/004022	29245	Saint Divy	Lionel Pichon	Ext Poste Gaz - Lésivy Vras	Extension	ext sans renfo ni poste	12/01/2015	18/06/2015	1	5 384	6 974	22,8%	OUI	
ER-2014-276-2	DB27/004115	29276	Sibiril	Yann Meudec	Renforcement sur le P24 Penfeunteuniou (liste DMA)	Renforcement	renfo seul	27/02/2015	18/06/2015	1	98 809	107 938	0,8%	NON	
ER-2014-276-7	DB27/004115	29276	Sibiril	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 100KvA - n°29 Kerebars (liée au Renfo DMA P24 Penfeun	Renforcement	renfo seul	27/03/2015	18/06/2015	1	8 240		0,8%	NON	
ER-2014-192-11	DB27/004123	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 100 Kva - P.23 Coatnempren	Renforcement	renfo seul	14/04/2015	18/06/2015	1	8 271	79 673	-0,6%	NON	
ER-2014-192-3	DB27/004123	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Renforcement sur le P11 Kervillon (liste DMA)	Renforcement	renfo seul	14/04/2015	18/06/2015	1	71 895		-0,6%	NON	
ER-2014-276-4	DB27/004308	29276	Sibiril	Yann Meudec	Renforcement sur le P3 Kermenguy	Renforcement	renfo seul	12/02/2015	18/06/2015	1	62 179	79 754	12,3%	OUI	
ER-2014-276-8	DB27/004308	29276	Sibiril	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 50KvA - n°119 Bellevue2(liée au Renfo P3 Kermenguy)	Renforcement	renfo seul	03/03/2015	18/06/2015	1	7 774		12,3%	OUI	
ER-2014-078-2	DB27/004767	29078	Hanvec	Magali Le Donge	Extension BT Gaudissard Reundrez Ar Hoat-partie publique	Extension	ext sans renfo ni poste	31/03/2015	18/06/2015	1	5 433	24 493	18,0%	OUI	
ER-2015-078-1	DB27/004767	29078	Hanvec	Magali Le Donge	Extension BT Gaudissard Reundrez Ar Hoat-partie privée	Extension	ext sans renfo ni poste	31/03/2015	18/06/2015	1	14 648		18,0%	OUI	
ER-2014-033-1	DB27/004991	29033	Le Cloître Ple	Magali Le Donge	Face S' P1 Bourg	Sécurisation	sécu	09/01/2015	18/06/2015	1	23 287	36 562	-7,2%	OUI	
ER-2014-033-4	DB27/004991	29033	Le Cloître Ple	Magali Le Donge	Commande d'un PSSB 160 Kva - P31 Menez Clost	Sécurisation	sécu	09/01/2015	18/06/2015	1	15 906		-7,2%	OUI	
ER-2014-183-4	DB27/006582	29183	Plouégat Moy	Yann Meudec	Renforcement sur P18 Peran - P28 Peran Izella (liste DMA)	Renforcement	renfo seul	28/05/2015	18/06/2015	1	70 732	74 842	-4,9%	NON	
ER-2014-183-8	DB27/006582	29183	Plouégat Moy	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 50KvA - n°33 Lesleac'h (liée au Renfo DMA P18/P28 Pera	Renforcement	renfo seul	28/05/2015	18/06/2015	1	7 774		-4,9%	NON	
ER-2014-280-3	DB27/006687	29280	Telgruc Sur M	Magali Le Donge	RENFORCEMENT P5 KERREDAN	Renforcement	renfo seul	10/03/2015	18/06/2015	1	15 145	15 225	0,5%	NON	
ER-2015-044-1	DB27/006698	29044	Dinéault	Magali Le Donge	Commande d'un PRCS 50 Kva - P. 70 MOULIN VEYER	Renforcement	renfo seul	27/04/2015	18/06/2015	1	7 806	35 514	-1,8%	NON	
ER-2015-044-2	DB27/006698	29044	Dinéault	Magali Le Donge	RENFORCEMENT DU P18 COSQUER	Renforcement	renfo seul	27/04/2015	18/06/2015	1	28 365		-1,8%	NON	
ER-2014-044-1	DB27/006778	29044	Dinéault	Magali Le Donge	Renforcement P16 TY VORRE	Renforcement	renfo seul	27/04/2015	18/06/2015	1	87 027	115 530	16,8%	OUI	
ER-2014-044-6	DB27/006778	29044	Dinéault	Magali Le Donge	Commande d'un PSSA 100 Kva - P.74 PEN AR STER	Renforcement	renfo seul	27/04/2015	18/06/2015	1	9 048		16,8%	OUI	
ER-2014-232-2	DB27/007421	29232	Quimper	Christophe Hémon	Effacement Quartier de Locmaria - Poterie/Cdt Avril - BT	Effacement	eff	02/02/2015	18/06/2015	1	24 035	15 780	-52,3%	OUI	
ER-2014-232-4	DB27/007429	29232	Quimper	Christophe Hémon	Effacement BT Avenue Leon Blum	Effacement	eff	24/02/2015	18/06/2015	1	10 990	7 536	-45,8%	OUI	
ER-2014-266-2	DB27/007478	29266	Saint Thegon	Yann Meudec	Alimentation BT de la 2ème Tranche de la ZA de Pen Ar Park	Extension	ext sans renfo ni poste	04/05/2015	18/06/2015	1	30 441	54 228	43,9%	OUI	
ER-2014-033-2	DB27/007553	29033	Le Cloître Ple	Magali Le Donge	Extension BT EARL LE GALL Coat Huel	Extension	ext sans renfo ni poste	02/02/2015	18/06/2015	1	5 460	8 386	34,9%	OUI	
ER-2014-060-5	DB27/008460	29060	Gouesnac'h	Fabrice Poulain	extension BT - 146 bis Rte de Bénodet - M. et Mme MENS	Extension	ext sans renfo ni poste	19/02/2015	18/06/2015	1	5 537	6 760	18,1%	OUI	
ER-2014-130-3	DB27/008491	29130	Locmaria Plou	Jérémy GEFFROY	Ext BT TJ Thé Dansant route du Conquet	Extension	ext avec renfo ou poste	03/03/2015	18/06/2015	1	43 537	60 976	11,2%	OUI	
ER-2014-130-8	DB27/008491	29130	Locmaria Plou	Jérémy GEFFROY	Commande d'un PSSA 250 Kva - P.77 Bois des Pins	Renforcement	ext avec renfo ou poste	03/03/2015	18/06/2015	1	10 639		11,2%	OUI	
ER-2014-268-3	DB27/008562	29268	Saint Thonan	Lionel Pichon	Ext LAGADEC Patrice - Kérargac	Extension	ext sans renfo ni poste	09/04/2015	18/06/2015	1	5 594	6 909	19,0%	OUI	
ER-2014-171-4	DB27/008630	29171	Plomeur	Romain Thomas	Sécurisation sur le P61 Coguel Runaour	Sécurisation	sécu	09/02/2015	18/06/2015	1	70 983	78 698	9,8%	OUI	
ER-2014-181-7	DB27/008863	29181	Plouédern	Lionel Pichon	Ext DIRO - ZI de KERIEL - RN12	Extension	ext sans renfo ni poste	02/04/2015	18/06/2015	1	20 955	31 697	33,9%	OUI	
ER-2014-053-4	DB27/009069	29053	Le Faou	Magali Le Donge	Extension BT Poste refoulement Pont Coat	Extension	ext sans renfo ni poste	02/03/2015	18/06/2015	1	13 094	16 034	18,3%	OUI	
ER-2014-086-8	DB27/009265	29086	Irvillac	Lionel Pichon	Ext QUEFFELEC - Cheminde PONT AR C'HLAN	Extension	ext sans renfo ni poste	30/04/2015	18/06/2015	1	8 274	8 309	0,4%	NON	
ER-2014-015-5	DB27/009479	29015	Bourg Blanc	Jérémy GEFFROY	Commande d'un H61 160 Kva - P.68 Ty Guen	Renforcement	renfo seul	17/03/2015	18/06/2015	1	4 180	9 865	57,6%	OUI	
ER-2014-234-5	DB27/009543	29234	Rédéné	Gilles Pérennou	Extension BT Polynat, l'Ile Ouest	Extension	ext sans renfo ni poste	09/01/2015	18/06/2015	1	11 076	17 119	35,3%	OUI	
ER-2014-098-1	DB27/009639	29098	Lampaul Plou	Jérémy GEFFROY	Ext BT Jaffrezic 18 route de Brest (indiv)	Extension	ext sans renfo ni poste	10/03/2015	18/06/2015	1	2 424	8 398	16,9%	OUI	
ER-2014-098-2	DB27/009639	29098	Lampaul Plou	Jérémy GEFFROY	Ext BT Jaffrezic route de brest, domaine public	Extension	ext sans renfo ni poste	10/03/2015	18/06/2015	1	4 557		16,9%	OUI	
ER-2014-201-28	DB27/010440	29201	Ploumoguer	Jérémy GEFFROY	Ext BT Armoire THD Orange à Kervadeza	Extension	ext sans renfo ni poste	24/03/2015	18/06/2015	1	15 049	9 876	-52,4%	OUI	
ER-2014-297-4	DB27/010648	29297	Tréméven	Gilles Pérennou	Extension BT Toullec, impasse des Korrigans	Extension	ext sans renfo ni poste	19/03/2015	18/06/2015	1	4 408	6 474	31,9%	OUI	
ER-2014-181-8	DB27/011144	29181	Plouédern	Lionel Pichon	Ext SCI BELGUEN - LD: Les granges	Extension	ext sans renfo ni poste	16/04/2015	18/06/2015	1	7 224	9 569	24,5%	OUI	
ER-2014-273-8	DB27/012494	29273	Santec	Yann Meudec	Extension GUIVARCH Rue de Ty Pella - P32 - Domaine Public	Extension	ext sans renfo ni poste	13/05/2015	18/06/2015	1	2 911	12 709	46,6%	OUI	
ER-2014-273-9	DB27/012494	29273	Santec	Yann Meudec	Extension GUIVARCH Rue de Ty Pella - P32 - Domaine Privé	Extension	ext sans renfo ni poste	13/05/2015	18/06/2015	1	3 870		46,6%	OUI	
ER-2015-266-1	DB27/013343	29266	Saint Thegon	Yann Meudec	Extension BT pour alimentation du Kanndi du Fers (Lavoir à Lin) - P76 Le Fers	Extension	ext sans renfo ni poste	23/04/2015	18/06/2015	1	8 432	12 635	33,3%	OUI	
ER-2013-188-21	D327/154736	29188	Plougasnou	Yann Meudec	ETUDE - Extension LOISEL Allée du Salou	Extension	ext sans renfo ni poste	18/06/2015	06/07/2015	1	1 211	15 369	37,7%	OUI	
ER-2013-188-36	D327/154736	29188	Plougasnou	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension LOISEL Allée du Salou	Extension	ext sans renfo ni poste	18/06/2015	06/07/2015	1	8 366		37,7%	OUI	

Numérotation		Caractéristiques opérations						Date de réalisation	Date d'envoi	Dénombrement	Coût total HT travaux SDEF	Valorisation VRG ERDF	% d'écart	Ecart FNCCR OUI/NON	Observations ERDF
N° SDEF	N° ERDF	INSEE	Commune	Chargé d'affaires SDEF	Désignation opération	Sous type GDA	type d'affaire								
ER-2013-007-5	D327/160713	29007	Berrien	Laurence Leveugle	Extension 3 logements Cité des Lauriers	Extension	ext sans renfo ni poste	04/02/2015	06/07/2015	1	5 402	6 989	22,7%	OUI	
ER-2013-278-3	D327/165172	29278	Spézet	Laurence Leveugle	Extension lotissement Bloc'h Streat Pouldu 7lots	Extension	ext sans renfo ni poste	13/01/2015	06/07/2015	1	10 677	18 142	41,1%	OUI	
ER-2013-136-2	D327/175284	29136	Locunolé	Gilles Pérennou	Extension BT Le Bihan, Lann Bricou	Extension	ext sans renfo ni poste	22/05/2015	06/07/2015	1	3 281	5 831	43,7%	OUI	
ER-2013-076-1	DB27/000136	29076	Guipronvel	Jérémy GEFFROY	Sécurisation P14 Landrévézoc	Sécurisation	sécu	30/03/2015	06/07/2015	1	37 760	32 347	-16,7%	OUI	
ER-2013-227-8	DB27/000374	29227	Poullaouen	Laurence Leveugle	Effacement BT rues des Oiseaux et de Laennec	Effacement	eff	16/03/2015	06/07/2015	1	72 231	85 316	15,3%	OUI	
ER-2013-221-5	DB27/000422	29221	Porspoder	Jérémy GEFFROY	Effacement BT Port de Melon	Effacement	eff	04/02/2015	06/07/2015	1	169 606	167 700	-1,1%	NON	
ER-2013-224-4	DB27/000763	29224	Pouldergat	François Quillivic	Alimentation BT Lotissement Communal "Kroas Hent Kerguelen"	Extension	ext sans renfo ni poste	06/03/2015	06/07/2015	1	52 674	54 736	3,8%	NON	
ER-2013-227-9	DB27/000772	29227	Poullaouen	Laurence Leveugle	Renfo sur P4512 Bourg par création PRCS rue du Pont	Renforcement	renfo seul	14/04/2015	06/07/2015	1	5 859	13 583	-10,2%	OUI	
ER-2014-227-5	DB27/000772	29227	Poullaouen	Laurence Leveugle	Commande d'un PRCS 160 Kva - P85 rue Laënnec	Renforcement	renfo seul	14/04/2015	06/07/2015	1	9 105		-10,2%	OUI	
ER-2012-256-5	DB27/000951	29256	Saint Nic	Magali Le Donge	Extension vers Logements OPAC - Basse tension	Extension	ext sans renfo ni poste	16/02/2015	06/07/2015	1	7 854	15 877	4,4%	NON	
ER-2015-256-1	DB27/000951	29256	Saint Nic	Magali Le Donge	Alimentation des logements OPAC	Extension	ext sans renfo ni poste	16/02/2015	06/07/2015	1	7 320		4,4%	NON	
ER-2013-029-9	DB27/001810	29029	Cleden-Poher	Laurence Leveugle	Extension EARL Véridy à Rosper - Coent Jean Luc	Extension	ext avec renfo ou poste	07/05/2015	06/07/2015	1	5 560	15 608	-0,3%	NON	
ER-2014-029-1	DB27/001810	29029	Cleden-Poher	Laurence Leveugle	Renfo sur P05 Rospere suite ext Coent Earl Véridy	Renforcement	ext avec renfo ou poste	07/05/2015	06/07/2015	1	10 097		-0,3%	NON	
ER-2014-296-5	DB27/002004	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement Kloz-Ar-Skol en domaine public - Kerlagadec	Extension	ext sans renfo ni poste	28/01/2015	06/07/2015	1	8 379	33 658	2,8%	NON	
ER-2014-296-6	DB27/002004	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement Kloz-Ar-Skol en partie privé - Kerlagadec	Extension	ext sans renfo ni poste	28/01/2015	06/07/2015	1	23 150		2,8%	NON	
ER-2014-296-7	DB27/002004	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Etude 2014 - Alimentation BT lotissement Kloz ar Skol" APD	Extension	ext sans renfo ni poste	28/01/2015	06/07/2015	1	818		2,8%	NON	
ER-2014-296-8	DB27/002004	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Etude 2014 - Extension BT vers le lotissement Kloz ar Skol" APD	Extension	ext sans renfo ni poste	28/01/2015	06/07/2015	1	356		2,8%	NON	
ER-2014-179-2	DB27/002470	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Ext 3 lots - LOAEC - LD: Le vizoc	Extension	ext avec renfo ou poste	05/02/2015	06/07/2015	1	6 641	28 608	13,5%	OUI	
ER-2014-179-3	DB27/002470	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Renforcement HTA - Création du P10 TRISKEL 2 - lié à l'extension 3 lots - LOAEC	Renforcement	ext avec renfo ou poste	05/02/2015	06/07/2015	1	9 851		13,5%	OUI	
ER-2014-179-4	DB27/002470	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Commande d'un PRCS 100 Kva - P10 TRISKEL 2 -lié à l'extension 3 lots - LOAEC	Renforcement	ext avec renfo ou poste	05/02/2015	06/07/2015	1	8 240		13,5%	OUI	
ER-2013-191-12	DB27/003173	29191	Plougonven	Yann Meudec	02/03/2015Sécurisation sur le P23 Kergreis	Sécurisation	sécu	02/03/2015	06/07/2015	1	137 032	132 702	-9,5%	OUI	
ER-2014-191-10	DB27/003173	29191	Plougonven	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 100 Kva - P112 Kerleoret	Sécurisation	sécu	02/03/2015	06/07/2015	1	8 271		-9,5%	OUI	
ER-2014-086-2	DB27/004266	29086	Irvillac	Lionel Pichon	Renfo (DMA) sur le P31 Pen a vern	Renforcement	renfo seul	06/02/2015	06/07/2015	1	31 355	33 423	6,2%	NON	
ER-2014-270-2	DB27/004348	29270	Saint Urbain	Lionel Pichon	Renfo sur le P01 Route d'Irvillac -	Renforcement	renfo seul	11/02/2015	06/07/2015	1	33 629	44 022	4,8%	NON	
ER-2014-270-3	DB27/004348	29270	Saint Urbain	Lionel Pichon	Commande d'un PRCS 100 Kva - P.36 KERSIMON - Lié au Renfo sur le P01 Rou	Renforcement	renfo seul	11/02/2015	06/07/2015	1	8 271		4,8%	NON	
ER-2014-273-2	DB27/004842	29273	Santec	Yann Meudec	Alimentation BT de la division TOUX/KERIVEN (3 lots) Rue de Ty Pella - P32	Extension	ext sans renfo ni poste	20/05/2015	06/07/2015	1	5 363	6 847	21,7%	OUI	
ER-2014-183-10	DB27/005098	29183	Plouégat Moy	Yann Meudec	Mutation du P30 en PSSA 250KvA n°34 TROBARA (liée à la viabilisation du lotiss	Renforcement	ext avec renfo ou poste	26/01/2015	06/07/2015	1	5 556	25 938	-16,1%	OUI	
ER-2014-183-6	DB27/005098	29183	Plouégat Moy	Yann Meudec	Alimentation BT du lotissement communal Lodennou Bihan (7 lots) - P30 Trobara	Extension	ext avec renfo ou poste	03/06/2015	06/07/2015	1	13 702		-16,1%	OUI	
ER-2015-183-1	DB27/005098	29183	Plouégat Moy	Yann Meudec	Commande d'un PSSA 250 Kva - P.34 TROBARA	Renforcement	ext avec renfo ou poste	26/01/2015	06/07/2015	1	10 866		-16,1%	OUI	
ER-2011-276-2	DB27/005300	29276	Sibiril	Yann Meudec	Sécuristaion sur le P16 Lambars - Faible Section	Sécurisation	sécu	11/06/2015	06/07/2015	1	78 384	87 877	10,8%	OUI	
ER-2014-140-7	DB27/005522	29140	Loperhet	Lionel Pichon	Renforcement GUILLERM - Route du Cairn	Renforcement	renfo seul	29/01/2015	06/07/2015	1	27 701	24 204	-14,4%	OUI	
ER-2015-275-1	DB27/010101	29275	Scrignac	Laurence Leveugle	Travaux - Effacement BT rue du 19 mars	Effacement	eff	19/05/2015	06/07/2015	1	26 747	38 986	31,4%	OUI	
ER-2014-035-2	DB27/010308	29035	Coat Meal	Jérémy GEFFROY	Ext SCI COMAGI Castel Huel	Extension	ext avec renfo ou poste	02/06/2015	06/07/2015	1	5 078	14 195	-12,4%	OUI	
ER-2014-035-3	DB27/010308	29035	Coat Meal	Jérémy GEFFROY	Renfo P25 Castel Huel suite ext SCI Comagi	Renforcement	ext avec renfo ou poste	02/06/2015	06/07/2015	1	10 876		-12,4%	OUI	
ER-2014-129-3	DB27/011289	29129	Locmaria Ber	Laurence Leveugle	Etude - Extension Orange à Pont Mickael RD 769	Extension	ext sans renfo ni poste	08/06/2015	06/07/2015	1	1 172	31 066	30,0%	OUI	
ER-2015-129-1	DB27/011289	29129	Locmaria Ber	Laurence Leveugle	Travaux - Extension Orange à Pont Mickael	Extension	ext sans renfo ni poste	08/06/2015	06/07/2015	1	20 584		30,0%	OUI	
ER-2013-068-1	D327/150128	29068	Guiclan	Yann Meudec	ETUDE - Renforcement sur P59 Kernévez	Renforcement	renfo seul	01/04/2015	01/09/2015	1	524	20 142	0	NON	
ER-2013-068-19	D327/150128	29068	Guiclan	Yann Meudec	TRAVAUX - Renforcement sur P59 Kernévez	Renforcement	renfo seul	01/04/2015	01/09/2015	1	12 115		0	NON	
ER-2013-068-20	D327/150128	29068	Guiclan	Yann Meudec	Commande PRCS 100KvA n°73 Moulin de Kernabat	Renforcement	renfo seul	01/04/2015	01/09/2015	1	8 240		0	NON	
ER-2013-209-5	D327/175226	29209	Plouvien	Loic Déniel	Desserte BT "Hameau de Langroades" (domaine privé) FMT	Extension	ext sans renfo ni poste	27/04/2015	01/09/2015	1	34 121	47 732	0	NON	
ER-2014-209-13	D327/175226	29209	Plouvien	Loic Déniel	Travaux complémentaire Desserte BT "Hameau de Langroades" (domaine privé) F	Extension	ext sans renfo ni poste	27/04/2015	01/09/2015	1	13 586		0	NON	
ER-2014-131-1	DB27/002457	29131	Locmélar	Lionel Pichon	Ext CROGUENNEC - LD: Kernonen	Extension	ext sans renfo ni poste	05/06/2015	01/09/2015	1	5 807	7 131	0	OUI	
ER-2014-276-5	DB27/004313	29276	Sibiril	Yann Meudec	Renforcement sur le P6 Petit Cloitre	Renforcement	renfo seul	19/06/2015	01/09/2015	1	67 755	77 348	0	NON	
ER-2015-276-3	DB27/004313	29276	Sibiril	Yann Meudec	Commande d'un PSSA 100 Kva - P.35 FEUNTEN GOZ	Renforcement	renfo seul	19/06/2015	01/09/2015	1	9 048		0	NON	
ER-2014-191-1	DB27/004817	29191	Plougonven	Yann Meudec	Renforcement sur le P60 Keranfors (liste DMA)	Renforcement	renfo seul	19/06/2015	01/09/2015	1	31 743	18 061	-1	OUI	
ER-2015-191-1	DB27/004817	29191	Plougonven	Yann Meudec	Commande d'un H61 100 Kva - P114 Keranfors Vras	Renforcement	renfo seul	19/06/2015	01/09/2015	1	3 660		-1	OUI	
ER-2015-191-4	DB27/004817	29191	Plougonven	Yann Meudec	Renforcement sur le P60 Keranfors (liste DMA) - Travaux complémentaires	Renforcement	renfo seul	19/06/2015	01/09/2015	1	1 298		-1	OUI	
ER-2014-255-1	DB27/004847	29255	Saint Meen	Lionel Pichon	Ext QUERE - Lescoat Morizur	Extension	ext sans renfo ni poste	27/04/2015	01/09/2015	1	8 186	8 830	0	NON	
ER-2014-296-3	DB27/005175	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Sécurisation faible section sur P26 Kerglaz	Sécurisation	sécu	04/06/2015	01/09/2015	1	48 406	51 346	0	NON	
ER-2014-162-8	DB27/006670	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Alimentation BT Cognard Keriequel Izella	Extension	ext sans renfo ni poste	03/06/2015	01/09/2015	1	5 674	7 056	0	OUI	
ER-2014-017-4	DB27/007057	29017	Brélès	Jérémy GEFFROY	Renfo P16 Keringar (coord direct lié HTA) - Etude	Renforcement	renfo seul	18/06/2015	01/09/2015	1	2 488	42 615	0	NON	
ER-2015-017-1	DB27/007057	29017	Brélès	Jérémy GEFFROY	Renfo P16 Keringar (lié structure HTA)	Renforcement	renfo seul	18/06/2015	01/09/2015	1	37 709		0	NON	
ER-2014-125-2	DB27/007454	29125	Leuhan	Gilles Pérennou	Renforcement P06 Spernec	Renforcement	renfo seul	19/05/2015	01/09/2015	1	20 569	23 810	0	OUI	
ER-2014-049-13	DB27/009103	29049	Elliant	Gilles Pérennou	Renforcement P95 Kerhouarnel	Renforcement	renfo seul	28/04/2015	01/09/2015	1	7 828	8 762	0	NON	
ER-2014-147-7	DB27/009910	29147	Mellac	Gilles Pérennou	Extension BT Audren/Saffray, Kergroës - Partie privée	Extension	ext sans renfo ni poste	24/04/2015	01/09/2015	1	3 390	6 974	0	NON	
ER-2015-147-1	DB27/009910	29147	Mellac	Gilles Pérennou	Extension BT Audren/Saffray, Kergroës - Partie publique	Extension	ext sans renfo ni poste	24/04/2015	01/09/2015	1	3 291		0	NON	
ER-2014-064-3	DB27/012471	29064	Goulven	Gilles Pérennou	Effacement des réseaux - Ty Poas - Partie BT	Effacement	eff	26/05/2015	01/09/2015	1	74 751	80 113	0	NON	
ER-2015-064-1	DB27/012471	29064	Goulven	Gilles Pérennou	Effacement des réseaux - Ty Poas - Partie BT - Supplément vers Pénity	Effacement	eff	26/05/2015	01/09/2015	1	9 302		0	NON	
ER-2015-049-3	DB27/013089	29049	Elliant	Gilles Pérennou	Extension BT Quentel, Park Mar	Extension	ext sans renfo ni poste	29/05/2015	01/09/2015	1	5 855	6 391	0	NON	
ER-2015-127-1	DB27/013165	29127	Loc Eguiner S	Lionel Pichon	Ext PRUD'HOMME - LD: Martel	Extension	ext sans renfo ni poste	05/06/2015	01/09/2015	1	8 856	9 421	0	NON	
ER-2014-167-5	DB27/014347	29167	Plogastel Sai	Romain Thomas	Sécurisation sur P28 Briscoul Huella	Sécurisation	sécu	10/04/2015	01/09/2015	1	82 019	78 373	0	NON	
ER-2014-099-2	DB27/015506	29099	Lampaul Plou	Jérémy GEFFROY	Effacement BT à Bel Air	Effacement	eff	24/06/2015	01/09/2015	1	29 678	34 331	0	OUI	
ER-2013-102-2	D327/159798	29102	Landéleau	Laurence Leveugle	Effacement rues du Pont Coaguel et de Palers	Effacement	eff	20/04/2015	01/10/2015	1	128 472	142 976	10,1%	OUI	
ER-2012-214-3	D327/169279	29214	Plovan	Romain Thomas	Effacement BT - Brénavellec	Effacement	eff	09/06/2015	01/10/2015	1	84 509	86 008	1,7%	NON	
ER-2013-209-4	D327/175227	29209	Plouvien	Loic Déniel	Desserte BT "Le clos St Jean" etude	Extension	ext sans renfo ni poste	05/06/2015	01/10/2015	1	1 591	17 895	39,1%	OUI	
ER-2014-209-14	D327/175227	29209	Plouvien	Loic Déniel	Desserte BT "Le clos St Jean" travaux	Extension	ext sans renfo ni poste	05/06/2015	01/10/2015	1	9 306		39,1%	OUI	
ER-2012-086-1	DB27/001645	29086	Irvillac	Lionel Pichon	Alim du lotissement MARHIC - LD: Malanty 5 lots	Extension	ext sans renfo ni poste	25/06/2015	01/10/2015	1	9 930	11 629	14,6%	OUI	

Numérotation		Caractéristiques opérations						Date de réalisation	Date d'envoi	Dénombrement	Coût total HT travaux SDEF	Valorisation VRG ERDF	% d'écart	Ecart FNCCR OUI/NON	Observations ERDF
N° SDEF	N° ERDF	INSEE	Commune	Chargé d'affaires SDEF	Désignation opération	Sous type GDA	type d'affaire								
ER-2014-102-1	DB27/003603	29102	Landéleau	Laurence Leveugle	Travaux - Extension Rolland à Botlan	Extension	ext avec renfo ou poste	08/06/2015	01/10/2015	1	4 504	22 871	7,7%	NON	
ER-2014-102-2	DB27/003603	29102	Landéleau	Laurence Leveugle	Renforcement sur P4507 Croas ar Goff suite ext Rolland - étude	Renforcement	ext avec renfo ou poste	08/06/2015	01/10/2015	1	750		7,7%	NON	
ER-2015-102-2	DB27/003603	29102	Landéleau	Laurence Leveugle	Renforcement sur P4507 Croas ar Goas suite ext Rolland - travaux	Renforcement	ext avec renfo ou poste	08/06/2015	01/10/2015	1	15 853		7,7%	NON	
ER-2014-037-4	DB27/004720	29037	Combrit	Romain Thomas	Effacement BT - rue de Kerdual Tranche 2	Effacement	eff	13/04/2015	01/10/2015	1	42 014	57 302	26,7%	OUI	
ER-2014-284-3	DB27/005095	29284	Tréffiagat	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement communal "Rue des Pivoines" - Le Merlot	Extension	ext sans renfo ni poste	23/06/2015	01/10/2015	1	24 721	20 449	-20,9%	OUI	
ER-2014-238-1	DB27/006084	29238	Roscanvel	Magali Le Donge	Renforcement du P8 Trégoudan	Renforcement	renfo seul	08/04/2015	01/10/2015	1	5 521	17 066	67,6%	OUI	
ER-2014-008-3	DB27/006590	29008	Beuzec Cap S	François Quillivic	Sécurisation faible section sur P.03 Coat Pin, P16 Rozar Pillat et P66 Coat Pin	Sécurisation	sécu	20/05/2015	01/10/2015	1	241 036	246 648	2,3%	NON	
ER-2014-153-8	DB27/007032	29153	Névez	Gilles Pérennou	Extension BT Tennier Kercanic - Voie privée	Extension	ext sans renfo ni poste	08/06/2015	01/10/2015	1	2 413	8 046	70,0%	OUI	75 m coté ERDF (2 fiches vrg ?)
ER-2014-218-1	DB27/007093	29218	Pont-Croix	François Quillivic	Sécurisation sur P.4 Lanviscar	Sécurisation	sécu	06/05/2015	01/10/2015	1	58 667	65 196	-2,7%	NON	
ER-2014-218-5	DB27/007093	29218	Pont-Croix	François Quillivic	Commande d'un PRCS 100 Kva - P.31 Guizec	Sécurisation	sécu	06/05/2015	01/10/2015	1	8 271		-2,7%	NON	
ER-2014-174-1	DB27/007499	29174	Plonéour-Lan	Romain Thomas	Effacement des réseaux BT à Languivoa	Effacement	eff	10/04/2015	01/10/2015	1	26 730	24 767	-7,9%	NON	
ER-2014-044-5	DB27/008474	29044	Dinéault	Magali Le Donge	RENFO DU P7 CONCILY	Renforcement	renfo seul	02/06/2015	01/10/2015	1	16 244	92 428	74,0%	OUI	
ER-2015-044-5	DB27/008474	29044	Dinéault	Magali Le Donge	Commande d'un PRCS 50 Kva - P.73 Hameau de Concily	Renforcement	renfo seul	02/06/2015	01/10/2015	1	7 806		74,0%	OUI	
ER-2014-175-3	DB27/009062	29175	Plonévez Du	Laurence Leveugle	Travaux - Alimentation salle multifonction	Extension	ext sans renfo ni poste	18/05/2015	01/10/2015	1	3 365	13 226	74,6%	OUI	
ER-2014-130-1	DB27/010090	29130	Locmaria Plo	Jérémy GEFFROY	Ext BT 2 lots Corre route de Kerfily	Extension	ext sans renfo ni poste	11/05/2015	01/10/2015	1	8 331	7 698	-8,2%	NON	
ER-2014-295-5	DB27/011124	29295	Trémaouézan	Lionel Pichon	Ext LE STANC - LD Le Cosquer	Extension	ext sans renfo ni poste	27/04/2015	01/10/2015	1	5 523	8 830	37,5%	OUI	
ER-2015-179-5	DB27/013066	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Ext SCI AMESCO - Rue Joseph LE BRIX	Extension	ext sans renfo ni poste	12/06/2015	01/10/2015	1	6 457	8 765	26,3%	OUI	
ER-2015-147-3	DB27/012685	29147	Mellac	Gilles Pérennou	Extension BT Kervahu, Loge Kerpunz	Extension	ext sans renfo ni poste	30/04/2015	01/10/2015	1	11 168	12 264	8,9%	OUI	
ER-2015-168-1	DB27/012725	29168	Plogoff	François Quillivic	Ext. BOURDEL - rue Juliot Curie	Extension	ext sans renfo ni poste	02/06/2015	01/10/2015	1	8 034	7 796	-3,1%	NON	
ER-2015-282-1	DB27/013835	29282	Trébabu	Jérémy GEFFROY	Ext BT armoire THD à Kerjan	Extension	ext sans renfo ni poste	09/07/2015	01/10/2015	1	6 583	8 091	18,6%	OUI	
ER-2014-167-6	DB27/014348	29167	Plogastel Sai	Romain Thomas	Renforcement sur P28 Briscoul Huella	Renforcement	renfo seul	10/04/2015	01/10/2015	1	15 443	11 078	-259,5%	OUI	Le poste a été immobilisé sur l'affaire 014349.
ER-2014-167-7	DB27/014348	29167	Plogastel Sai	Romain Thomas	Fourniture poste PAC 4UF 160 Kva P71 Briscoul Nevez	Renforcement	renfo seul	10/04/2015	01/10/2015	1	24 387		-259,5%	OUI	(2 affaires 014348-014349 sur un même périmètre sur Plogastel)
ER-2012-167-5	DB27/014349	29167	Plogastel Sai	Romain Thomas	Effacement BT - Briscoul Huella	Effacement	eff	10/04/2015	01/10/2015	1	103 211	141 514	27,1%	OUI	
ER-2012-032-1	D327/117289	29032	Clohars Foue	Fabrice Poulain	Sécurisation sur le P32 Kergadou	Sécurisation	sécu	15/09/2015	01/12/2015	1	21 794	25 512	14,6%	OUI	
ER-2010-101-18	D327/172186	29101	Landéda	Jérémy GEFFROY	Alimentation + desserte lotissement de Méchou Antren	Extension	ext sans renfo ni poste	15/09/2015	01/12/2015	1	12 541	22 891	45,2%	OUI	
ER-2014-133-3	DB27/001583	29133	Locquirec	Yann Meudec	ETUDE - Extension DECIMO Impasse du Corbeau - P2536	Extension	ext sans renfo ni poste	04/09/2015	01/12/2015	1	1 053	12 707	55,9%	OUI	
ER-2014-133-4	DB27/001583	29133	Locquirec	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension DECIMO Impasse du Corbeau - P2536	Extension	ext sans renfo ni poste	04/09/2015	01/12/2015	1	4 555		55,9%	OUI	
ER-2014-178-1	DB27/003177	29178	Ploudalmézea	Jérémy GEFFROY	Effacement des réseaux BT rue de la gare	Effacement	eff	15/09/2015	01/12/2015	1	58 545	64 107	8,7%	OUI	
ER-2014-257-2	DB27/004110	29257	Saint Pabu	Jérémy GEFFROY	Sécurisation P09 MESNAOT (faible section)	Sécurisation	sécu	07/07/2015	01/12/2015	1	66 281	69 664	-4,4%	NON	
ER-2015-257-1	DB27/004110	29257	Saint Pabu	Jérémy GEFFROY	Tx complémentaires P9 Mesnaot (faible section)	Sécurisation	sécu	07/07/2015	01/12/2015	1	6 448		-4,4%	NON	
ER-2014-192-2	DB27/004114	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Renforcement sur le P49 Pen Ar Traon (liste DMA)	Renforcement	renfo seul	28/07/2015	01/12/2015	1	67 627	77 058	2,2%	NON	
ER-2014-192-8	DB27/004114	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 50KvA - n°63 Trevisquin (liée au Renfo DMA P49 Pen Ar T	Renforcement	renfo seul	28/07/2015	01/12/2015	1	7 774		2,2%	NON	
ER-2014-015-2	DB27/004125	29015	Bourg Blanc	Jérémy GEFFROY	Renfo DMA P25 KERVAJEAN	Renforcement	renfo seul	18/08/2015	01/12/2015	1	59 452	82 678	18,7%	OUI	
ER-2015-015-2	DB27/004125	29015	Bourg Blanc	Jérémy GEFFROY	Commande d'un PRCS 50 Kva - P. 83 Pont Ar Rousvelec	Renforcement	renfo seul	18/08/2015	01/12/2015	1	7 806		18,7%	OUI	
ER-2014-086-3	DB27/004265	29086	Irvillac	Lionel Pichon	Renfo (liste DMA) sur le P07 Kernonen	Renforcement	renfo seul	06/07/2015	01/12/2015	1	38 389	36 773	-4,4%	NON	
ER-2014-184-10	DB27/004482	29184	Plouénan	Yann Meudec	ETUDE - Alimentation des 3 lots LE BIHAN Route de Ponthéon - P13	Extension	ext sans renfo ni poste	08/07/2015	01/12/2015	1	320	6 258	48,6%	OUI	
ER-2014-184-11	DB27/004482	29184	Plouénan	Yann Meudec	TRAVAUX - Alimentation des 3 lots LE BIHAN Route de Ponthéon - P13	Extension	ext sans renfo ni poste	08/07/2015	01/12/2015	1	2 895		48,6%	OUI	
ER-2014-139-4	DB27/005022	29139	Lopérec	Magali Le Donge	RENFORCEMENT P13 PEN AR VOAS	Renforcement	renfo seul	17/09/2015	01/12/2015	1	74 092	89 120	16,9%	OUI	
ER-2014-049-11	DB27/006787	29049	Elliant	Gilles Pérennou	Extension BT Clech, Kervilic (partie public)	Extension	ext sans renfo ni poste	22/07/2015	01/12/2015	1	4 955	10 085	21,6%	OUI	
ER-2014-049-8	DB27/006787	29049	Elliant	Gilles Pérennou	Extension BT Clech, Kervilic (partie privée)	Extension	ext sans renfo ni poste	22/07/2015	01/12/2015	1	2 953		21,6%	OUI	
ER-2014-249-3	DB27/009623	29249	Saint Goazec	Magali Le Donge	FACE S' P28 BEG AR MIN	Sécurisation	sécu	15/09/2015	01/12/2015	1	19 354	21 711	10,9%	OUI	
ER-2014-273-5	DB27/009907	29273	Santec	Yann Meudec	Extension LE TOQUIN à Kergunnec - P3 Dunes	Extension	ext sans renfo ni poste	25/09/2015	01/12/2015	1	3 082	6 408	51,9%	OUI	
ER-2014-185-2	DB27/010640	29185	Plouescat	Yann Meudec	Effacement BT à Pont Christ devant CAP OUEST - P13/P43/P162	Effacement	eff	01/07/2015	01/12/2015	1	7 599	8 369	9,2%	NON	
ER-2014-273-6	DB27/010977	29273	Santec	Yann Meudec	ETUDE - Alimentation du lotissement GUIVARC'H (6 lots) Rue de Kergunnuec - P	Extension	ext sans renfo ni poste	08/07/2015	01/12/2015	1	744	13 748	38,1%	OUI	
ER-2014-273-7	DB27/010977	29273	Santec	Yann Meudec	TRAVAUX - Alimentation du lotissement GUIVARC'H (6 lots) Rue de Kergunnuec	Extension	ext sans renfo ni poste	08/07/2015	01/12/2015	1	7 769		38,1%	OUI	
ER-2015-062-1	DB27/010993	29062	Gouézec	Magali Le Donge	Extension BT LE LANN - Kerlann	Extension	ext sans renfo ni poste	30/09/2015	01/12/2015	1	9 956	14 201	29,9%	OUI	
ER-2014-205-2	DB27/011320	29205	Plounévézel	Laurence Leveugle	Desserte 3 lots Charles rue de Ker Avel	Extension	ext sans renfo ni poste	23/07/2015	01/12/2015	1	7 514	15 755	52,3%	OUI	
ER-2015-263-1	DB27/011930	29263	Saint Segal	Magali Le Donge	RENFORCEMENT P20 CENTRE DE FORMATION AGRICOLE + MUTATION DU	Renforcement	renfo seul	06/07/2015	01/12/2015	1	8 745	15 554	16,1%	OUI	
ER-2015-263-4	DB27/011930	29263	Saint Segal	Magali Le Donge	Commande d'un H61 160 Kva - P.20 Ménez Bihan	Renforcement	renfo seul	06/07/2015	01/12/2015	1	4 306		16,1%	OUI	
ER-2015-279-4	DB27/012123	29279	Taulé	Yann Meudec	Extension MADEC à Chaussepierre - P69 Gorrequer	Extension	ext sans renfo ni poste	23/07/2015	01/12/2015	1	6 497	8 420	22,8%	OUI	
ER-2015-162-1	DB27/012489	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Extension Bellaiche - Stéréon - Pont Coblant	Extension	ext sans renfo ni poste	17/07/2015	01/12/2015	1	4 425	7 056	37,3%	OUI	
ER-2015-133-1	DB27/012582	29133	Locquirec	Yann Meudec	ETUDE - Extension GUERARD Rue des Genêts - P19 Keraudren Village	Extension	ext sans renfo ni poste	17/09/2015	01/12/2015	1	890	8 460	20,6%	OUI	
ER-2015-133-4	DB27/012582	29133	Locquirec	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension GUERARD Rue des Genêts - P19 Keraudren Village	Extension	ext sans renfo ni poste	17/09/2015	01/12/2015	1	5 831		20,6%	OUI	
ER-2015-068-2	DB27/013035	29068	Guiclan	Yann Meudec	Extension LAGADEC La Roche Poulran-St Jacques - P10 Coffel	Extension	ext sans renfo ni poste	22/07/2015	01/12/2015	1	8 377	13 298	37,0%	OUI	
ER-2015-222-1	DB27/013455	29222	Port Launay	Magali Le Donge	Extension BT Kerjean - Guilly Glaz	Extension	ext sans renfo ni poste	04/09/2015	01/12/2015	1	16 000	17 236	7,2%	NON	
ER-2015-059-1	DB27/014257	29059	Garlan	Yann Meudec	ETUDE - Extension BT Poste de Refoulement Id Convenant An Dour - P17	Extension	ext sans renfo ni poste	07/09/2015	01/12/2015	1	971	13 077	33,5%	OUI	
ER-2015-059-2	DB27/014257	29059	Garlan	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension BT Poste de Refoulement Id Convenant An Dour - P17	Extension	ext sans renfo ni poste	07/09/2015	01/12/2015	1	7 720		33,5%	OUI	
ER-2015-060-2	DB27/015346	29060	Gouesnac'h	Fabrice Poulain	extension BT - Route de l'Odet - M. Louedec	Extension	ext sans renfo ni poste	24/09/2015	01/12/2015	1	4 156	7 625	45,5%	OUI	
ER-2015-030-5	DB27/015378	29030	Cléder	Yann Meudec	Extension SALAUN au Id Bournazou - P11 ZI Kerhall (Séparation d'installation)	Extension	ext sans renfo ni poste	03/09/2015	01/12/2015	1	19 267	22 865	15,7%	OUI	
ER-2015-060-1	DB27/015499	29060	Gouesnac'h	Fabrice Poulain	Extension BT - 27 route de Kerider - M. Droual	Extension	ext sans renfo ni poste	21/07/2015	01/12/2015	1	4 118	6 401	35,7%	OUI	
ER-2015-213-5	DB27/015539	29213	Plouzévédé	Yann Meudec	Extension QUERE Id Kerleach - P16 Kervistin	Extension	ext sans renfo ni poste	03/09/2015	01/12/2015	1	3 973	5 505	27,8%	OUI	
ER-2015-162-3	DB27/015807	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Extension BT Keruzoré - La garenne	Extension	ext sans renfo ni poste	30/09/2015	01/12/2015	1	9 738	14 210	31,5%	OUI	
ER-2015-192-5	DB27/016143	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Alimentation du TJ de l'EARL du Manoir par le PSSA n°65 crée	Extension	ext avec renfo ou poste	21/09/2015	01/12/2015	1	2 169	28 444	1,4%	NON	
ER-2015-192-6	DB27/016143	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Création du PSSA n°65 (250KvA) pour alimentation TJ EARL du Manoir à Keriche	Renforcement	ext avec renfo ou poste	21/09/2015	01/12/2015	1	15 230		1,4%	NON	
ER-2015-192-7	DB27/016143	29192	Plougoulm	Yann Meudec	Commande d'un PSSA 250 Kva - P.65 EARL DU MANOIR	Renforcement	ext avec renfo ou poste	21/09/2015	01/12/2015	1	10 643		1,4%	NON	
ER-2015-149-6	DB27/016485	29149	Milizac	Jérémy GEFFROY	Ext BT Triconnet à Moulin de Tréléon	Extension	ext sans renfo ni poste	17/09/2015	01/12/2015	1	5 139	6 835	24,8%	OUI	
ER-2014-216-3	DB27/001730	29216	Pluguffan	Fabrice Poulain	Extension BT - Lotissement les Jardins des Roches 3	Extension	ext sans renfo ni poste	30/09/2015	28/01/2016	1	22 536	22 843	1,3%	NON	

Numérotation		Caractéristiques opérations						Date de réalisation	Date d'envoi	Dénombrement	Coût total HT travaux SDEF	Valorisation VRG ERDF	% d'écart	Ecart FNCCR OUI/NON	Observations ERDF
N° SDEF	N° ERDF	INSEE	Commune	Chargé d'affaires SDEF	Désignation opération	Sous type GDA	type d'affaire								
ER-2014-013-1	DB27/001852	29013	Botmeur	Laurence Leveugle	Sécurisation P04 Pen ar Valy (S')	Sécurisation	sécu	28/07/2015	28/01/2016	1	64 159	52 547	-29,1%	OUI	
ER-2015-013-1	DB27/001852	29013	Botmeur	Laurence Leveugle	Commande d'un H61 100 Kva P.04 Pen Ar Valy	Sécurisation	sécu	28/07/2015	28/01/2016	1	3 660		-29,1%	OUI	
ER-2014-080-1	DB27/004141	29080	L'Hopital Cam	Lionel Pichon	Renfo (liste DMA) sur le P04 Traon ar roz	Renforcement	renfo seul	26/08/2015	28/01/2016	1	54 840	64 142	14,5%	OUI	A vérifier carto
ER-2014-032-2	DB27/004458	29032	Clohars Foue	Fabrice Poulain	Extension BT - Ty Touchard - PC M. Pavec	Extension	ext sans renfo ni poste	10/08/2015	28/01/2016	1	4 524	8 829	48,8%	OUI	
ER-2014-044-4	DB27/006706	29044	Dinéault	Magali Le Donge	RENFORCEMENT P54 KERNALIVET	Renforcement	renfo seul	21/09/2015	28/01/2016	1	77 307	101 432	16,1%	OUI	
ER-2015-044-6	DB27/006706	29044	Dinéault	Magali Le Donge	Commande d'un PRCS 50 Kva - P.71 Dourvenez	Renforcement	renfo seul	21/09/2015	28/01/2016	1	7 806		16,1%	OUI	
ER-2014-280-6	DB27/007319	29280	Telgruc Sur M	Magali Le Donge	FACE S' P21 LUZEOC (poste tempête)	Sécurisation	renfo seul	23/09/2015	28/01/2016	1	25 801	38 404	-3,3%	NON	
ER-2015-280-1	DB27/007319	29280	Telgruc Sur M	Magali Le Donge	Commande d'un PSSA 250 Kva - P.46 LEZUOG	Sécurisation	renfo seul	23/09/2015	28/01/2016	1	11 089		-3,3%	NON	
ER-2015-280-2	DB27/007319	29280	Telgruc Sur M	Magali Le Donge	Renforcement sur P21 Luzéoc	Renforcement	renfo seul	23/09/2015	28/01/2016	1	2 793		-3,3%	NON	
ER-2014-149-10	DB27/008213	29149	Milizac	Jérémy GEFFROY	Sécu P38 Kerhuel suite tempête	Sécurisation	sécu	09/09/2015	28/01/2016	1	67 121	66 093	-3,6%	NON	
ER-2015-149-4	DB27/008213	29149	Milizac	Jérémy GEFFROY	Tx complémentaires Sécu P38 Kerhuel suite tempête	Sécurisation	sécu	09/09/2015	28/01/2016	1	1 367		-3,6%	NON	
ER-2014-049-12	DB27/009101	29049	Elliant	Gilles Pérennou	Renforcement P51 Le Rhun	Renforcement	renfo seul	23/07/2015	28/01/2016	1	7 835	8 541	8,3%	NON	
ER-2014-048-5	DB27/009495	29048	Edern	Fabrice Poulain	Renforcement sur le P38 Kerninon suite plainte client	Renforcement	renfo seul	08/07/2015	28/01/2016	1	38 201	35 865	-6,5%	NON	
ER-2014-249-4	DB27/009621	29249	Saint Goazec	Magali Le Donge	FACE S' P19 CARN AR STER	Sécurisation	sécu	29/09/2015	28/01/2016	1	43 278	52 681	3,0%	NON	
ER-2014-249-7	DB27/009621	29249	Saint Goazec	Magali Le Donge	Commande d'un PRCS 50 Kva - P.49 Carn Ar Steir Bihan	Sécurisation	sécu	29/09/2015	28/01/2016	1	7 802		3,0%	NON	
ER-2014-122-1	DB27/009966	29122	Laz	Magali Le Donge	Effacement des réseaux BT - Route de Trévarez	Effacement	eff	09/09/2015	28/01/2016	1	82 010	82 900	1,1%	NON	
ER-2014-037-13	DB27/010419	29037	Combrit	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement FILY - Impasse Bel Espoir	Extension	ext sans renfo ni poste	03/07/2015	28/01/2016	1	10 744	11 132	3,5%	NON	
ER-2014-257-3	DB27/011250	29257	Saint Pabu	Jérémy GEFFROY	Renfo P11 Bendruff	Renforcement	renfo seul	11/09/2015	28/01/2016	1	105 011	116 522	1,9%	NON	
ER-2015-257-2	DB27/011250	29257	Saint Pabu	Jérémy GEFFROY	Commande d'un PSSA 100 Kva - P.27 Kerguinou	Renforcement	renfo seul	11/09/2015	28/01/2016	1	9 271		1,9%	NON	
ER-2015-215-1	DB27/011668	29215	Plozévet	François Quillivic	Ext BT (2 lots) ROY à Ménez Gorred	Extension	ext sans renfo ni poste	07/07/2015	28/01/2016	1	5 800	7 545	23,1%	OUI	
ER-2014-151-3	DB27/011816	29151	Morlaix	Yann Meudec	Effacement BT Place au Lait - P5 Marc'hallach	Effacement	eff	17/09/2015	28/01/2016	1	16 323	18 443	11,5%	OUI	
ER-2014-151-1	DB27/011821	29151	Morlaix	Yann Meudec	Effacement BT Rue Basse - P5 Marc'hallach	Effacement	eff	18/09/2015	28/01/2016	1	16 008	11 164	-43,4%	OUI	
ER-2015-049-1	DB27/012464	29049	Elliant	Gilles Pérennou	Extension BT Masson, Stang Louarn	Extension	ext sans renfo ni poste	22/07/2015	28/01/2016	1	5 911	8 829	33,1%	OUI	
ER-2015-276-1	DB27/012732	29276	Sibiril	Yann Meudec	Création PSSB n°30 (liée à Extension THEVOT - Moulin de Kerouzéré)	Renforcement	ext avec renfo ou poste	03/09/2015	28/01/2016	1	18 268	60 435	-3,2%	NON	
ER-2015-276-2	DB27/012732	29276	Sibiril	Yann Meudec	Extension THEVOT Moulin de Kerouzéré par le PSSB n°30 créé	Extension	ext avec renfo ou poste	03/09/2015	28/01/2016	1	24 812		-3,2%	NON	
ER-2015-276-5	DB27/012732	29276	Sibiril	Yann Meudec	Commande d'un PSSB 100 Kva - P.30 Moulin Kerouzere	Renforcement	ext avec renfo ou poste	03/09/2015	28/01/2016	1	14 932		-3,2%	NON	
ER-2015-276-7	DB27/012732	29276	Sibiril	Yann Meudec	Extension THEVOT Moulin de Kerouzéré par le PSSB n°30 créé - Travaux Compl	Extension	ext avec renfo ou poste	03/09/2015	28/01/2016	1	4 354		-3,2%	NON	
ER-2015-099-1	DB27/014017	29099	Lampaul Plou	Jérémy GEFFROY	Ext BT MENESGUEN à GORREMINIHY	Extension	ext avec renfo ou poste	30/09/2015	28/01/2016	1	5 463	18 701	25,6%	OUI	
ER-2015-099-3	DB27/014017	29099	Lampaul Plou	Jérémy GEFFROY	Renfo P05 Kerarhalvez suite extension Menesguen	Renforcement	ext avec renfo ou poste	30/09/2015	28/01/2016	1	4 145		25,6%	OUI	
ER-2015-099-4	DB27/014017	29099	Lampaul Plou	Jérémy GEFFROY	Commande d'un H61 160 Kva - P.5 KERARHALVEZ	Renforcement	ext avec renfo ou poste	30/09/2015	28/01/2016	1	4 306		25,6%	OUI	
ER-2014-161-9	DB27/014049	29161	Pleuven	Fabrice Poulain	extension BT - Lotissement Le Noac'h (6 lots) - Park Kroaz allée Vibert	Extension	ext sans renfo ni poste	10/08/2015	28/01/2016	1	11 441	12 869	11,1%	OUI	
ER-2015-179-11	DB27/016077	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Commande d'un PAC 4 UF - 630 Kva - 4 départs - Lié à l'alimentation de 10 lots -	Extension	ext avec renfo ou poste	29/09/2015	28/01/2016	1	26 835	98 573	-1,3%	NON	
ER-2015-179-8	DB27/016077	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Alimentation de 10 lots - ZAE Mescoden EST	Extension	ext avec renfo ou poste	29/09/2015	28/01/2016	1	73 011		-1,3%	NON	
ER-2015-225-3	DB27/017425	29225	Pouldreuzic	Quentin Rannou	Extension BT - Rue de primevères Lot A - Mme Berrou	Extension	ext sans renfo ni poste	10/07/2015	28/01/2016	1	4 571	6 465	29,3%	OUI	
										283	**6 561 078**	**7 190 443**	**9,6%**		

ANNEXE 8 : BILAN DE LA CHARTE VRG SDEF/ENEDIS (BORDEREAUX DU T2 AU T4 2015 ET AMEO DU T1 AU T3 2015)

AMEO	Nb d'affaires SDEF dans GDA	*dont extensions*	*dont renforcements*	*dont sécurisations*	*dont effacements*	Nb d'affaires soldées comptablement à la fin du trimestre suivant l'AMEO	*dont extensions*	*dont renforcements*	*dont sécurisations*	*dont effacements*	% d'affaires soldées à la fin du trimestre suivant l'AMEO	*% extensions soldéees*	*% renforcements soldés*	*% sécurisations soldées*	*% effacements soldés*
T1 2015	**223**	*82*	*81*	*33*	*27*	**142**	*66*	*46*	*20*	*10*	**64%**	*80%*	*57%*	*61%*	*37%*
T2 2015	**186**	*66*	*75*	*24*	*21*	**114**	*48*	*45*	*11*	*10*	**61%**	*73%*	*60%*	*46%*	*48%*
T3 2015	**173**	*68*	*52*	*33*	*20*	**110**	*49*	*31*	*18*	*12*	**64%**	*72%*	*60%*	*55%*	*60%*
TOTAL	**582**	216	208	90	68	**366**	*163*	*122*	*49*	*32*	**63%**	*75%*	*59%*	*54%*	*47%*

AMEO	Nb d'affaires transmises à ERDF pour traitement VRG	*dont extensions*	*dont renforcements*	*dont sécurisations*	*dont effacements*	% d'affaires transmises à ERDF pour traitement VRG	*% extensions transmises*	*% renforcements transmis*	*% sécurisations transmises*	*% effacements transmis*	Nb d'affaires transmises à ERDF pour traitement VRG	*dont extensions avec renfo ou poste*	*dont extensions sans renfo ou poste*	*dont renforcements seuls*	*dont sécurisations*	*dont effacements*
T1 2015	**113**	*61*	*29*	*16*	*7*	**51%**	*74%*	*36%*	*48%*	*26%*	**113**	*26*	*47*	*17*	*16*	*7*
T2 2015	**91**	*44*	*32*	*6*	*9*	**49%**	*67%*	*43%*	*25%*	*43%*	**91**	*10*	*39*	*27*	*6*	*9*
T3 2015	**79**	*40*	*22*	*12*	*5*	**46%**	*59%*	*42%*	*36%*	*25%*	**79**	*12*	*34*	*18*	*10*	*5*
TOTAL	**283**	145	83	34	21	**49%**	*67%*	*40%*	*38%*	*31%*	**283**	48	120	62	32	21

AMEO	Répartition par type d'affaires des affaires transmises à ERDF pour traitement VRG	*% extensions avec renfo ou poste*	*% extensions sans renfo ou poste*	*% renforcements seuls*	*% sécurisations*	*% effacements*	Montant HT engagé par le SDEF (y c. les 4,5% de maîtrise d'œuvre)	*dont extensions avec renfo ou poste*	*dont extensions sans renfo ou poste*	*dont renforcements seuls*	*dont sécurisations*	*dont effacements*
T1 2015	**100%**	*23%*	*42%*	*15%*	*14%*	*6%*	**2 809 859 €**	*576 764 €*	*523 661 €*	*448 978 €*	*635 435 €*	*625 022 €*
T2 2015	**100%**	*11%*	*43%*	*30%*	*7%*	*10%*	**2 229 608 €**	*123 049 €*	*486 102 €*	*578 260 €*	*516 783 €*	*525 414 €*
T3 2015	**100%**	*15%*	*43%*	*23%*	*13%*	*6%*	**1 521 611 €**	*204 168 €*	*227 549 €*	*608 145 €*	*301 264 €*	*180 485 €*
TOTAL	**100%**	*17%*	*42%*	*22%*	*11%*	*7%*	**6 561 078 €**	*903 981 €*	*1 237 312 €*	*1 635 383 €*	*1 453 482 €*	*1 330 921 €*

AMEO	Montant HT valorisé par ERDF	*dont extensions avec renfo ou poste*	*dont extensions sans renfo ou poste*	*dont renforcements seuls*	*dont sécurisations*	*dont effacements*	% d'écart /à Mt engagé par le SDEF	*% écart de valorisation pour extensions avec renfo ou poste*	*% écart de valorisation pour extensions sans renfo ou poste*	*% écart de valorisation pour renforcements seuls*	*% écart de valorisation pour sécurisations*	*% écart de valorisation pour effacements*
T1 2015	**3 035 273 €**	*612 088 €*	*616 336 €*	*454 627 €*	*657 866 €*	*694 356 €*	**8,0%**	*6,1%*	*17,7%*	*1,3%*	*3,5%*	*11,1%*
T2 2015	**2 490 093 €**	*120 984 €*	*603 220 €*	*630 452 €*	*529 440 €*	*605 997 €*	**11,7%**	*-1,7%*	*24,1%*	*9,0%*	*2,4%*	*15,3%*
T3 2015	**1 665 077 €**	*206 153 €*	*319 644 €*	*666 089 €*	*288 208 €*	*184 983 €*	**9,4%**	*1,0%*	*40,5%*	*9,5%*	*-4,3%*	*2,5%*
TOTAL	**7 190 443 €**	*939 225 €*	*1 539 200 €*	*1 751 168 €*	*1 475 514 €*	*1 485 336 €*	**9,6%**	*3,9%*	*24,4%*	*7,1%*	*1,5%*	*11,6%*